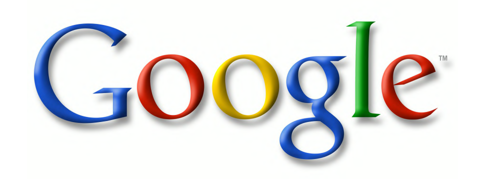
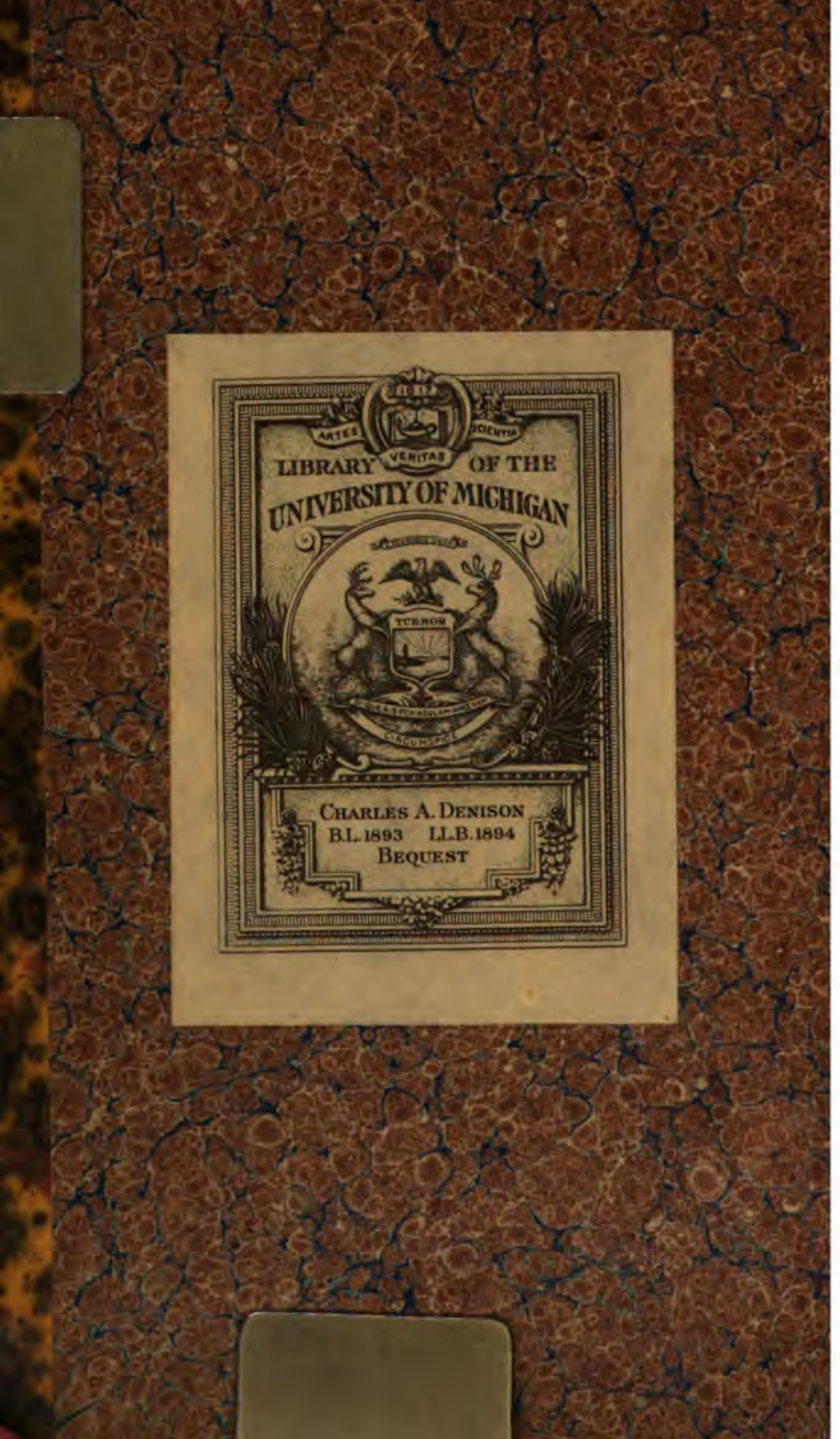




1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST



Table.

DES

RÉVOLUTIONNAIRES

ET DU MINISTÈRE ACTUEL.

PAR M. * * *

Uno avulso, non deficit alter.
VIRG., liv. VI, v. 143.



PARIS,

H. NICOLLE, À LA LIBRAIRIE STÉRÉOTYPE,
RUE DE SEINE, N°. 12.

M. DCCC. XV.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN,
Rue des Mathurins St.-J., hôtel Cluny.

DES RÉVOLUTIONNAIRES ET DU MINISTÈRE ACTUEL.

Louis XVIII est rentré dans sa capitale ; le fléau de la France, l'ennemi des nations vient de tomber une seconde fois pour ne plus jamais se relever. Une Providence vengeresse a poussé les ennemis du Roi à se séparer d'eux-mêmes de son peuple, et la plus lâche des trahisons n'a eu, pour les traîtres, d'autre résultat que de les démasquer à tous les yeux et de les désigner aux supplices qu'ils ont mille fois mérités. Ce Roi, l'objet de tant de regrets et de larmes, nous a été ramené par une sainte ligue de tous les Rois; l'Europe civilisée a triomphé du dernier effort des modernes barbares ; c'est pour rétablir l'ordre, la justice, la religion, tout ce que les hommes ont de plus sacré qu'elle déclare hautement avoir repris les armes ; elle est en quelque sorte toute entière au milieu de nous, comme pour nous aider de sa force et de ses soldats, puisque les

soldats qui devoient faire notre force se sont déclarés en guerre contre nous et contre le genre humain. *La Révolution va donc enfin finir*, s'écrie-t-on de toutes parts, cette révolution dont l'activité ne fut jamais plus terrible, plus dangereuse que pendant la trop courte durée de la restauration. La France a tressailli de joie; elle auroit voulu pouvoir voler toute entière au-devant de son Prince et de ses nobles libérateurs; toutes les douleurs se calment; toutes les espérances renaissent: huit jours se passent dans une sorte d'ivresse; et tout à coup un abattement profond, une consternation à laquelle rien de ce que nous avons éprouvé jusqu'à présent, ne peut se comparer, succèdent à ces douces et vives émotions. Les espérances s'évanouissent; une sombre méfiance s'empare de tous les cœurs; on s'indigne du présent, on tremble pour l'avenir; la marche des choses et de ceux qui ont été appelés à les diriger paroît, dès les commencemens, fausse, incertaine; dispersés seulement par la tempête qui devoit à jamais les anéantir, les élémens impurs de la Révolution, déjà rassemblés par des mains habiles et funestes, semblent se coordonner de nouveau; l'intrigue a pris la place de la force qui n'est plus; et l'on tend des filets maintenant qu'on ne peut plus se servir de

poignards. *La Révolution continue*, tel est le cri douloureux qui se fait entendre de tous les côtés; les premiers effets d'une conspiration nouvelle, non moins infâme que la première, frappent les yeux les moins exercés; on en saisit les conséquences effroyables; on fait entendre quelques plaintes: mais on diroit que personne n'ose remonter à la source du mal, et montrant de quel point partent les conspirateurs, indiquer le but où ils tendent. On semble craindre de reprendre ou du moins d'avertir ceux à qui le Souverain a transmis son pouvoir, lorsqu'il est évident pour tous les Français qu'ils s'égarent dans leurs voies et que leur imprudence nous livre de nouveau aux éternels artisans de nos calamités, au moment même où nous sommes à peine échappés de leurs mains impitoyables.

J'essayerai de remplir une tâche que j'appellerois le *plus saint des devoirs*, si nos patriotes n'avoient avili cette noble expression. Mais voulant, avant toute chose et autant qu'il est en moi, éclairer et persuader ces nobles Alliés de qui semblent dépendre en ce moment nos destinées, je ne puis les jeter d'abord au milieu de ce labyrinthe révolutionnaire dont ils connoissent à peine l'entrée et moins encore les issues. En effet, une longue et cruelle expérience ne l'a que trop

prouvé : c'est en France et seulement en France que la Révolution française a été bien connue. Il fallut à l'Europe dix années de revers pour lui apprendre par quels moyens on pouvoit vaincre Buonaparte ; et lorsque nos libérateurs entrèrent pour la première fois dans les murs de Paris, le moindre d'entre nous put reconnoître qu'après avoir si glorieusement vaincu, ils ignoroient complétement les vrais moyens de consolider la victoire. Ils ont fait depuis, et plus d'une fois, le noble aveu d'une erreur que nous n'avons certainement pas le droit de leur reprocher. Mais savent-ils enfin maintenant autant qu'il le faudroit pour d'aussi grands intérêts que ceux qui les ont ramenés parmi nous, comment et en quoi ils se sont trompés? D'après ce qu'on ose faire en leur présence, sans qu'ils en paroissent ni surpris, ni effrayés, il est encore permis d'en douter, et ce doute, me faisant, malgré moi, remonter beaucoup plus haut que je n'aurois voulu, va me forcer de parcourir rapidement toutes les sinuosités de l'horrible dédale pour arriver plus sûrement au monstre que je veux saisir et montrer à tous les yeux.

Cette erreur des alliés qui nous coûte si cher, est de s'être persuadés que, le tyran abattu, la Révolution finissoit avec lui, comme s'il en avoit

été le créateur, comme si l'existence de cette révolution eût été attachée à la destinée d'un seul homme. Les racines en sont plus profondes : Buonaparte ne fut qu'un de ses innombrables agens; et quoiqu'on ait pu le croire un moment seul héritier des grands coupables qui l'avoient précédé, il a passé, laissant son glaive et son masque à ceux qui sont appelés à lui succéder. Arrachons-leur ce masque, afin qu'on puisse briser ce glaive; essayons de rassembler dans le plus court espace possible les traits dont se compose leur caractère; à travers tant d'événemens qui, depuis vingt années, confondent le jugement, accablent l'imagination, cherchons à démêler les affections qui paroissent leur être communes; s'ils ont été constamment possédés d'une pensée secrète qui ait fait leur union et leur force, allons la chercher jusqu'au fond de ces âmes perverses; qu'elle soit enfin connue de tous, qu'elle nous explique tout ce qui, dans le passé, nous semble encore inexplicable, qu'elle nous fasse clairement comprendre le présent et nous donne ce qu'il faut pour prévoir et maîtriser l'avenir.

Je ne puis m'empêcher de redire ici ce qui a été dit mille fois; mais je supplie qu'on ait la patience de m'écouter, parce que je ne dirai rien qui ne soit utile à mon dessein, et qu'une grande

vérité ne peut frapper tous les esprits que par l'enchaînement exact de toutes les vérités qui servent à l'établir.

Le caractère particulier de la Révolution française, caractère unique dans les annales du monde, est l'athéisme; et le premier insensé qui dît, *il n'y a point de Dieu*, fut le premier révolutionnaire. Cachés dans l'ombre pendant toute la suite des siècles, n'apparoissant de temps à autre au milieu des hommes que pour en être le mépris et l'horreur, pour expier dans les supplices un crime considéré comme le plus abominable qu'on pût commettre envers la société, les athées se montrèrent pour la première fois au grand jour dans le 18ᵉ. siècle, époque la plus mémorable sans doute de l'histoire, si ses plus grandes époques se composent des plus grands malheurs de l'humanité. Ils attaquèrent tout, parce que tout est fondé, dans l'ordre social, sur l'idée de Dieu; ils empoisonnèrent tout, parce qu'ils s'adressèrent aux passions que la religion seule peut réprimer; leur hypocrisie parvint même à séduire les rois que leur violence devoit renverser. Ils formèrent des intelligences jusque dans leurs conseils; toujours plus audacieux à mesure qu'ils croissoient en nombre et s'élevoient en crédit, ils obtinrent enfin de par-

tager le pouvoir qu'ils avoient énervé ou corrompu, et les apôtres du néant et de la destruction promirent de tout régénérer.

Alors s'offrit un spectacle dont on n'avoit pas même l'idée. Jusques-là, dans toutes les révolutions politiques qui ont agité et désolé le monde, nous voyons que les fanatiques et les ambitieux qui les excitoient avoient pour but, ou de s'emparer du pouvoir existant en continuant de régner suivant les lois politiques et religieuses déjà établies, ou de renverser ce pouvoir pour y substituer une autre forme de gouvernement, quelquefois même un nouveau culte et une législation toute nouvelle. Mais jamais les plus insensés démagogues n'avoient imaginé de détruire, au milieu d'un peuple, lois, mœurs, traditions, souvenirs, dogmes sacrés, culte public, morale religieuse, en un mot toutes les bases fondamentales de la société, et d'en reconstruire ensuite l'édifice avec les vaines abstractions d'une métaphysique toute matérielle dont ils auroient encore exagéré les horribles conséquences. Telle fut l'œuvre de nos athées-législateurs. Quoique favorisés par une corruption sans exemple déjà répandue par eux dans toutes les classes de la société, ils éprouvèrent cependant, dès le commencement de leur désastreuse entreprise, une

résistance plus grande peut-être qu'ils ne l'avoient d'abord attendu, parce qu'au petit nombre de ceux qui avoient conservé des principes, se joignit le nombre beaucoup plus considérable de ceux à qui l'intérêt en tenoit lieu; et cette résistance tournant en fureur les passions ardentes et orgueilleuses dont ils étoient possédés, ils se précipitèrent aussitôt dans les excès les plus exécrables. Dès lors ces fanatiques astucieux comprirent très-bien qu'ayant osé attaquer l'ordre social dans ce qu'il a de plus sacré, ils avoient commis un crime sans exemple, un crime que la société entière étoit intéressée à punir et qu'on ne pourroit jamais leur pardonner. Toutes les conséquences effroyables de leur chute dans la lutte qui alloit nécessairement s'engager, la honte, les outrages, les risées, les malédictions des contemporains et de la postérité, les châtimens mêmes les plus cruels; et qu'ils n'avoient que trop mérités, se présentèrent à leur imagination. Une peur sans égale s'empara de leurs âmes : cette peur continuelle et toujours croissante les jetta bientôt dans ce désespoir extrême qui donne aux plus lâches les apparences et quelquefois toutes les ressources du courage. Pour reculer dans la route du crime, il faut des remords et un reste de conscience : ils s'y

enfoncèrent de jour en jour davantage, et l'on conçoit ce que pouvoient oser des scélérats qui, ne craignant rien du ciel, avoient tout à redouter des hommes. On les vit déployer à la fois, et pour triompher de leurs ennemis et pour achever de corrompre et d'égarer les peuples dont ils vouloient faire l'instrument de leur salut, plus de perfidies et d'atrocités que l'esprit humain n'en peut concevoir. Cette peur vengeresse dont ils ne cessèrent pas un seul instant d'être poursuivis, les poussa d'assassinats en assassinats jusqu'à celui de l'infortuné Louis XVI, et ce crime, le plus grand sans doute de tous leurs crimes, ce crime qu'ils commirent *seuls* et dont ils déclarèrent hautement complice la Nation qu'ils avoient séduite et subjuguée, n'eut d'autre but que de lui faire partager leurs terreurs et de lui inspirer, dans la défense de leur cause impie, ce désespoir profond dont ils étoient animés. Toujours divisés entre eux dans les temps de leur sanglante anarchie, acharnés les uns sur les autres comme des bêtes féroces, les factieux se réunissoient à l'instant, comme par une sorte d'instinct, dès que le parti royaliste sembloit se ranimer, et cet instinct, c'étoit la peur. La peur enfin, la peur seule, lorsqu'ils eurent acquis la conviction que leurs systèmes démagogiques

et leur législation populacière menaçoient ruine et alloient les entraîner dans leur chute, détermina ces *fiers* républicains à se créer un roi de leur espèce, un roi qui pût leur donner dans ses propres crimes une garantie suffisante pour l'impunité de tous leurs attentats. Un vil étranger se présenta : ses mains se plongèrent dans le sang innocent et sacré dont ils étoient couverts ; et dès ce moment, ils se livrèrent à lui sans réserve, prêts à tout, résignés à tout, pouvant tout supporter, excepté le retour de l'autorité *légitime*. Liés à ce tyran en démence par cette espèce de pacte infernal, et rassemblés de toutes parts sous son sceptre de fer, nous les avons vus, tout le temps qu'il a opprimé la France, se plier à tous ses caprices, servir toutes ses fureurs, inventer des louanges pour tous ses crimes. Ce monstre, si visiblement suscité par la Providence pour achever le châtiment d'une nation coupable, semble avoir été également appelé pour commencer celui de ses oppresseurs ; et cette peur invincible dont ils étoient obsédés lui répondoit à jamais de leur patience et de leur dévouement. C'est à cette époque singulière de la Révolution que l'esprit des révolutionnaires put être bien connu de ceux qui savoient observer ; c'est alors qu'on put lire jusques dans les plus

profonds abîmes du cœur de ces méchans. On vit, avec une sorte de stupéfaction, une tyrannie toujours croissante et de jour en jour plus affermie, dans laquelle les agens employés par le tyran n'étoient guères moins tourmentés que ses victimes : fatigues, travaux, périls de toute espèce, ils bravoient tout à son moindre signe, ces *Brutus* si rapidement transformés en *Tigellins ;* les trésors de l'Europe qu'il sembloit abandonner à leur insatiable avarice, il les forçoit ensuite à les prodiguer pour servir ses fureurs ; ils lui livroient leurs enfans comme les derniers du peuple ; plusieurs alloient mourir dans des terres lointaines où ils s'exiloient volontairement pour lui plaire ; les projets les plus gigantesques, les entreprises les plus extravagantes ne pouvoient les effrayer, dès qu'il les avoit commandés, et tous s'y précipitoient avec une sorte de superstition hypocrite, bien sûrs cependant que leurs fautes ou leurs revers leur seroient comptés comme des trahisons, et qu'il n'y avoit point d'alternative pour eux entre les faveurs du maître et ses disgrâces les plus outrageantes. Je ne cesserai de le répéter, quel autre motif auroit pu les déterminer à endurer patiemment tant d'indignités, à traîner à ses pieds une vie si misérable, si ce n'est cette peur inexprimable de

voir renaître le pouvoir *légitime*, peur plus puissante sur eux que toutes les craintes, que tous les maux, que tous les affronts ?

Chose remarquable ! le tyran lui-même ne les condamnoit à des travaux si durs, ne les traitoit avec cette rigueur et cette insolence, que parce qu'il la partageoit, cette peur de la *légitimité*. Le pouvoir *légitime* sembloit s'élever devant lui comme un fantôme menaçant. Sans cesse obsédé de cette terrible image, il conçut le projet absurde de le détruire partout, comme le seul moyen d'affermir son trône usurpé, et c'est ce projet qui l'a perdu.

Ainsi s'expliquent les prodiges, autrement inexplicables, de ce règne de destruction, de ce règne de douze ans, dans lequel s'accumulent les malheurs et les forfaits de plusieurs siècles. Pour que la dynastie d'un aventurier corse devienne, de son vivant, la plus ancienne de l'Europe, il faut que sa main renverse de leurs trônes tous les Souverains du monde civilisé. Un tel projet qui ressemble aux rêves d'un malade ne l'épouvante point, parce qu'une peur plus forte le possède. Ces Rois ont des armées nombreuses, aguerries : il triomphera de ces armées en jetant sur elles des générations entières, et ces générations, tour à tour immolées, se succéderont sans

relâche pour servir à la fois ses craintes et ses fureurs. Pour arriver à ce résultat prodigieux, il ne lui faudra point lutter contre de grands obstacles, ni faire de sublimes efforts du génie. Un malheureux peuple qu'on a dégradé par l'impiété et par l'anarchie, est tombé sans défense entre les mains des révolutionnaires, et les révolutionnaires se sont livrés avec ce peuple à cet homme, parce qu'il a usurpé. L'usurpation étant devenue une garantie réciproque entre le maître et les esclaves, on donne à cette conspiration ourdie contre la société entière, toutes les apparences d'une société civilisée. Les décrets spoliateurs, les arrêts de mort, de conscription, etc., partent du château des Tuileries, reçoivent en passant les acclamations serviles du Sénat, et parcourant la France avec la rapidité de la foudre, vont recevoir dans les préfectures leur terrible exécution. Du sein des préfectures sortent ces troupes sinistres de gendarmes et de commis qui explorent les villes et les campagnes, enlevant aux pauvres leur dernier écu, aux mères leur dernier enfant. C'est dans l'enceinte des préfectures que sont parqués, mesurés, dénombrés ces innombrables troupeaux dévoués à la mort; là retentissent sans cesse les pleurs et les gémissemens des victimes, les injures, et, ce qui est plus insuppor-

table encore, les railleries des bourreaux; en un mot, c'est là que commence cette désolation de la France qui doit s'achever ensuite dans les camps et dans les hôpitaux. Les lois les plus saintes de la nature sont violées; la prison, les tortures, le fer, la flamme, tout est employé pour arriver au grand but de l'administration dont toute la science est ceci : *fournir des hommes et de l'argent*. Recruteurs barbares et collecteurs impitoyables, en même temps qu'ils renouvelloient tous les ans l'armée et réparoient sans cesse le *déficit* des finances, les préfets (il importe de les bien faire connoître) se faisoient chefs d'espions, et remplissoient les châteaux forts; ils veilloient sur les écoles publiques pour y faire exécuter les réglemens profanateurs de la jeunesse, sur les ministres du culte pour les abreuver d'opprobre, détruire ou diriger leur influence, sur la population entière pour la tromper, pour la corrompre de jour en jour davantage, et la tenir dans une continuelle épouvante. Il n'est pas besoin de dire que tout ce que la Révolution avoit produit d'impur accouroit se ranger sous leurs bannières, et que dans les emplois subalternes reparoissoient sous de nouvelles formes tous ceux qui avoient auparavant opiné dans les comités révolutionnaires, harangué dans la tri-

bune des Jacobins, assassiné dans les places publiques. Tandis que l'intérieur étoit ainsi livré à la violence et à l'espionnage, l'armée, semblable aux *immortels* du grand roi, sans cesse alimentée, renouvelée par cette manufacture d'hommes qu'on exploitoit avec un art si infernal, donnoit un spectacle encore plus étrange, et chargée de compléter à l'extérieur ce ministère de destruction, portoit d'un bout de l'Europe à l'autre le fer et la flamme, renversant les trônes, désolant les peuples, humiliant les Rois. L'esprit de conquête, si opposé au véritable esprit militaire, la livrant ainsi à toutes les corruptions, elle communiquoit bientôt son fanatisme et ses passions brutales à cette jeunesse inexpérimentée qu'on amenoit sans cesse dans ses rangs, et se trouvoit ainsi toujours aussi brave, aussi nombreuse, aussi féroce. Il ne sembloit pas que rien pût arrêter ce torrent, ni détruire une puissance élevée, cimentée par des moyens jusqu'alors inconnus, et auxquels des Gouvernemens réguliers, divisés par leurs préjugés ou leurs intérêts, étoient sans doute dans l'impuissance de jamais opposer des moyens équivalens. S'il eût su s'arrêter à propos, le plus vil des aventuriers jouoit jusqu'à la fin, et à la honte des nations, le rôle du plus grand des Souverains; mais la pensée im-

portune de la *légitimité* le poursuit, ne lui laisse pas un moment de repos. C'est en vain que la plupart des sociétés de l'Europe sont ébranlées ou subjuguées : il existe à son extrémité la plus reculée une grande puissance qui soutient encore ce vaste édifice. A moins de l'avoir abattue, il est impossible qu'il exécute complètement la pensée de son système fédératif, grande pensée, laquelle consiste tout simplement, qu'on me passe des expressions qui ne peuvent être trop fortes, à mettre sur les trônes des *goujats* à la place des Empereurs et des Rois. Hé bien, il rassemblera ses soldats depuis le tropique et les conduira jusqu'au cercle polaire pour essayer de renverser cette puissance. Un tel projet paroît, même aux plus stupides, insensé, sans motif : il est insensé sans doute, mais il n'est pas sans motif; il a résolu de détruire tout ce qui étoit *légitime*, et le roi des révolutionnaires ne trouvera qu'à la fin de cette grande entreprise la fin de ses tourmens et de ceux de ses dignes ministres. Là se brise enfin cette puissance colossale devant laquelle, suivant l'expression du prophète, la terre entière se tenoit en silence. Abattu pour la première fois, le moderne Cambyse se seroit encore relevé s'il eût pu renoncer à ses plans de destruction, s'il eût pu vaincre son horreur pour

la *légitimité*. Mais la peur, comme une furie infatigable, le poursuit, le précipite vers sa ruine; il veut reparoître encore avec d'innombrables armées dans ces mêmes régions d'où il n'a pas ramené un seul soldat; ses dernières violences passent toutes les autres et commencent à lasser un peuple, dont la patience jusqu'alors avoit semblé infatigable; elles déterminent en même temps les puissances à se réunir pour la première fois dans un intérêt commun, celui de la conservation. Le tyran tombe, les Alliés dont il a envahi toutes les capitales, entrent dans Paris, et la France entière, qui depuis long-temps ne formoit plus une véritable société, s'agite comme une multitude confuse, et se partage à l'instant même en quatre partis bien distincts : le peuple inquiet, incertain, exaspéré, à qui tout sembloit préférable à l'oppresseur dont on l'avoit délivré; les innombrables agens de la tyrannie qui perdoient tout et craignoient tout; les républicains et autres novateurs politiques, partagés entre eux de principes et d'opinions, mais d'accord en ce seul point que le pire des Gouvernemens *étoit* une monarchie qui avoit eu quatorze siècles d'existence et de prospérité; enfin les royalistes, foible troupeau au milieu de cette foule désordonnée, qui demandoient, avec le

prince légitime, cette antique monarchie dans sa force et dans sa majesté, la religion, sans laquelle il ne peut exister ni monarchie, ni aucune autre société.

Les alliés en conviennent eux-mêmes, ils n'avoient aucun dessein bien arrêté lorsqu'ils entrèrent dans Paris. L'éclat de notre gloire militaire leur imposoit; ce qu'ils avoient vu et éprouvé depuis dix ans supposoit des prodiges d'administration, et ne pouvant, comme nous, remonter à la source de ces prétendues merveilles, ils auroient difficilement imaginé qu'un peuple eût perdu toute vertu politique dans le temps même qu'il avoit su, en conservant la paix intérieure, vaincre successivement tous ses voisins les plus redoutables; et qu'il n'y eût plus chez lui aucune force morale, lorsque ses soldats, rappelant les plus beaux jours de la patrie, venoient en désespérés mourir sur le champ de bataille. Quelque attachés qu'ils pussent être, et par principe et par intérêt, à toutes les institutions favorables à la monarchie légitime, ils tiroient de leur premier erreur cette conséquence qu'un tel peuple n'ayant pu faire de si grandes choses sans une volonté ferme, sans quelques sentimens généreux, la justice et la générosité demandoient qu'après l'avoir délivré de son tyran, on ne lui

imposât pas des lois trop dures, ni un gouvernement qui lui fût odieux. Il falloit en effet tout ce qui a suivi pour les convaincre qu'on pouvoit trouver en Europe, de même que dans les contrées de l'Asie les plus désolées, une extrême bravoure sans honneur, une patience à toute épreuve sans patriotisme et sans vertu. Ils marchoient, flottant dans ces incertitudes : le cri de *vive le Roi* est hasardé par quelques sujets fidèles; il s'accroît par degrés, se propage de bouche en bouche, devient une acclamation générale qui retentit jusqu'à leurs oreilles et décide du rétablissement des Bourbons. Ce fut un coup de foudre pour les révolutionnaires, et rien ne pourroit exprimer leurs terreurs et leur accablement. La Révolution sembloit finie à jamais par ce premier succès des royalistes; le peuple que nous avons déjà montré avide de changemens, prêt à s'attacher au premier chef qui feroit cesser ses misères et le vengeroit de ses oppresseurs, se rallia sur-le-champ à cette poignée de généreux Français; et la France répétant avec Paris ce cri magique de *vive le Roi*, se précipita bientôt toute entière au-devant de son Prince légitime, dont elle avoit, pour ainsi dire, oublié le nom, et dont l'existence, quelques mois auparavant, lui étoit à peine connue. Tout étoit pos-

sible pour notre salut dans ces premiers momens d'enthousiasme et d'espérance : cependant tout étoit déjà perdu. Les chefs du parti révolutionnaire ont su démêler cette hésitation des Souverains alliés; ils s'aperçoivent avec joie qu'ils en sont mal connus, mal jugés; ces Princes magnanimes n'ont point également d'idées justes et précises sur le caractère actuel du peuple français, sur ses principes, sur ses opinions; ou pour mieux dire, ils ignorent qu'il n'a plus ni principes, ni opinions, ni caractère. Nos hypocrites tyrans s'insinuènt déjà dans les Cabinets lorsque nous nous rassemblons en désordre dans les places publiques; ils font des traités, tandis que nous poussons des cris de joie; le Sénat parle au nom de la Nation qui crie anathême contre lui; il stipule pour elle des garanties qu'elle n'a point demandées; les ministres de la tyrannie se confondent avec ses victimes pour ressaisir le pouvoir prêt à leur échapper, et la générosité, la franchise de nos libérateurs ne peuvent lutter contre l'astuce de ces hommes vieillis au milieu des intrigues les plus machiavéliques, élevés à l'école de la perfidie et du mensonge. Ils flattent, ils effraient, ils promettent, ils trompent, ils finissent par persuader. Il est enfin décidé que les agens du gouvernement qu'on vient d'abattre, seuls capables

de supporter le poids du gouvernement qu'on vient de relever, resteront partout, dans le Sénat, dans l'Armée, dans les Tribunaux, dans toutes les administrations; le Roi lui-même, n'ayant point alors, comme il a daigné nous l'avouer, une expérience depuis si chèrement acquise, confirme toutes ces funestes concessions, et entre dans sa capitale, entouré de ses plus implacables ennemis : c'en est fait, déjà l'on conspire, déjà la perte du pouvoir *légitime* est jurée.

Ils conspiroient, les misérables! et la France presque entière n'auroit pu croire alors une conspiration ni possible ni vraisemblable. Admettons en effet que la clémence et les bienfaits du Roi ayant passé toutes les bornes, comme plusieurs ont eu l'effronterie de le dire, dussent, par leur excès même, exciter en eux des soupçons, des méfiances, n'étoient-ils pas les maîtres de l'Etat, puisque, sans compter tout le reste, ils l'étoient entièrement de l'armée, organisée de manière que, ne se composant que d'eux, ne devant être de long-temps recrutée que par eux, elle leur offroit ainsi une garantie *matérielle* que rien ne pouvoit détruire et avec laquelle ils pouvoient tout braver? Quelle apparence que le Roi eût jamais la volonté de les repousser,

lorsqu'il s'en ôtoit ainsi le pouvoir ; et n'étoit-il pas naturel que de son côté il fondât une entière sécurité sur l'intérêt bien évident de ces hommes nouveaux dont il consolidoit l'existence, les établissant pour la première fois dans de justes et honorables rapports avec tous les peuples civilisés ? Telles étoient les réflexions qui tranquillisoient le plus grand nombre : les royalistes seuls conçurent les plus vives alarmes, et j'entends par *royalistes*, car il est essentiel de bien définir ce mot, ces serviteurs du Roi qui, restés en France pendant toute la durée de cette effroyable tempête politique, ou rentrés dans leur triste patrie, lorsque c'eut été une nécessité absolue de déposer les armes qu'ils avoient prises pour sa défense, étoient demeurés au milieu des factions, toujours inébranlables dans leur fidélité, n'échappant à la persécution qu'à la faveur de l'obscurité, et dans leur retraite profonde, observateurs assidus et vigilans des choses et des hommes, les seuls qui connussent bien les révolutionnaires, et, comme l'événement l'a fait voir, les seuls qui en fussent vraiment redoutés. « Une conspiration étoit, disoit-on, sans but, par conséquent absurde, impossible : » ils soutinrent, eux, que le premier emploi que les révolutionnaires feroient des forces qui leur étoient si imprudem-

ment laissées, seroit pour conspirer. Quoi! ce pouvoir *légitime*, l'éternel objet de leurs terreurs, de leurs exécrations, étoit rétabli; à sa suite alloient nécessairement reparoître l'ordre, la paix, la justice, la religion; les peuples rendus par degrés à la morale, à leurs anciennes traditions, et bientôt rattachés par tous les liens de l'intérêt et de l'affection à ce pouvoir réparateur, ne penseroient plus qu'avec horreur à la Révolution: et l'on pouvoit supposer que ceux qui l'avoient faite, cette révolution, qui l'avoient soutenue et prolongée par tant de crimes, qui furent si longtemps tourmentés de la crainte de la voir finir, supporteroient patiemment une situation dans laquelle en évitant même la vengeance, ils ne pouvoient échapper à la honte et au mépris, à ce mépris, leur supplice le plus insupportable, même lorsque leurs victimes osoient à peine le laisser entrevoir! Non sans doute: ils étoient loin d'ailleurs de goûter cette sécurité qu'on prenoit plaisir à leur procurer, agités malgré eux par ce trouble intérieur, premier châtiment des coupables, lequel leur offrant sans cesse la vive image de leur crime, leur ôte tout bon conseil, et les pousse d'eux-mêmes vers leur perte, par l'idée qu'ils se font que cette même image se présente aussi vivement à tous les yeux. Le Roi et

ses augustes alliés établissoient leur jugement sur ce qui étoit honnête, raisonnable; les royalistes plus expérimentés entroient dans les passions de leurs ennemis et rencontroient plus juste, considérant ces passions désordonnées comme la règle unique de la conduite qu'ils alloient tenir. Je le répète, les révolutionnaires jurèrent tous la perte du pouvoir légitime au moment même où ils faisoient le serment solennel de s'y soumettre et de le défendre. Voilà ce qu'a produit la rage et le délire ; nous allons maintenant admirer des prodiges de prévoyance, de concert, d'habileté, car, de même que les esprits infernaux, ces hommes semblent réunir tous les extrêmes.

Le peuple, comme nous l'avons dit, avoit été d'abord entraîné par les royalistes; les républicains s'étoient, au même instant, réunis aux agents de Buonaparte; et les quatre partis n'en formoient plus que deux, qui restèrent quelques momens en présence, attendant que les premières opérations du gouvernement nouveau fussent commencées. L'effet en fut accablant, et les traîtres l'avoient prévu. A peine se fut développé le plan fatal qui, conservant le système d'administration établi sous le gouvernement impérial, conservoit en même temps tous les agens dont se composoit sa nombreuse hiérar-

chie, qu'on vit s'arrêter tout à coup le mouvement rapide et unanime qui entraînoit la population entière de la France vers des institutions purement monarchiques. Dans les classes subalternes de la société, les meilleurs s'en irritèrent, les autres sentirent diminuer l'horreur qu'ils avoient conçue pour un gouvernement dont on sembloit approuver les actes et respecter les formes, et généralement il en résulta un scandale public dont l'effet fut d'altérer sensiblement l'affection et même le respect que l'on devoit au Souverain. Quant aux royalistes, leur effroi fut au comble, lorsque, voyant, par l'effet de cette marche déplorable, le peuple refroidi et prêt à leur échapper, ils s'aperçurent d'un autre côté que l'armée entière s'organisoit d'après les mêmes principes et avec les mêmes élémens : la Révolution n'étoit-elle pas toute entière dans cette double organisation? Ils espéroient du moins qu'un corps de troupes étrangères veilleroit sur le Prince qu'on environnoit comme à plaisir de tant de dangers imminens; plusieurs même le demandèrent à grands cris, prédisant dès lors les plus horribles catastrophes, si l'on négligeoit cette unique et dernière ressource : leurs cris ne furent point entendus ou furent dédaignés. Adroitement désignés comme des fanatiques ou des

brouillons, le sobriquet d'*alarmistes* qu'on leur donna, joignant la dérision au mépris, les força bientôt de rentrer dans la foule et d'abandonner le champ de bataille à des ennemis qui ne craignoient qu'eux et que, dans une lutte *à découvert*, ils eussent probalement terrassés; enfin tout à la Cour étoit tellement sous le charme, qu'on crut même devoir presser par tous les moyens possibles le départ des soldats étrangers; et le Roi, noble et généreux comme auroient pu l'être Henri IV et Louis XIV, resta seul, ayant uniquement pour sauvegarde l'*honneur* des soldats de Buonaparte et la *probité* de ses administrateurs. Cependant tous les liens qui attachoient entre eux les ressorts du gouvernement impérial, à peine rompus un moment, se trouvoient déjà rattachés par des mains actives et invisibles; elles pénétrèrent avec une incroyable activité dans tous les rangs de l'armée, dans tous les degrés de l'administration civile : il n'est pas besoin de dire qu'elles y trouvèrent un concert presque unanime d'actions et de volontés.

Je désire pouvoir exposer ici nettement l'état des choses : elles fourniront la preuve que jamais peut-être la haine sympathique du pouvoir légitime ne se manifesta par des signes plus frappans que dans cette circonstance où les ré-

volutionnaires qui avoient le plus abhorré Buonaparte et sa tyrannie, se réunirent de toutes les forces de leur âme à ceux qui l'avoient le plus lâchement servi. Ils en sentoient la nécessité absolue, car lui seul pouvoit leur donner l'armée, et l'armée seule pouvoit renverser l'ennemi commun. L'exil de ce tyran devint donc le centre de tous les mouvemens mystérieux et compliqués de la conjuration, et tous les conspirateurs parurent recevoir de lui leur première impulsion, soit que, dans leur odieux fanatisme, ils n'aspirassent qu'à reprendre leurs chaînes et à renouveler leurs adorations, soit que, plus prévoyans, plus habiles, et bien convaincus que la folie incurable de cet homme n'étoit propre désormais qu'à achever leur perte, ils eussent secrètement résolu de n'en faire qu'un instrument passager de leur salut; et ces derniers se divisoient en deux partis dont l'un, revenant à d'anciens systèmes qui ne furent jamais entièrement abandonnés, cherchoit déjà un autre chef, capable par une haute naissance, qui seule peut donner une véritable consistance politique, d'offrir à l'Europe inquiète et irritée une garantie suffisante pour la séduire ou pour la calmer; dont l'autre, sans rejeter peut-être ce nouveau chef, rêvoit encore des institutions républicaines, des magis-

trats républicains, et ne voyoit en lui que le Consul ou le Président d'une république. Cependant le gouvernement monarchique venoit de s'organiser au moyen d'une Charte constitutionnelle dont les élémens se composoient d'un Ministère responsable, et de deux Chambres législatives balançant le pouvoir du Roi, système que je ne veux ici ni louer ni critiquer : toutefois je crois à propos de dire que l'effet nécessaire d'un tel système est de donner une force invincible au pouvoir monarchique ou de l'affoiblir outre mesure, parce que, se composant d'élémens variables pris dans les trois formes de gouvernement connues, et l'équilibre qu'on a prétendu obtenir par cette composition singulière, tout séduisant qu'il est dans la théorie, étant démontré impossible dans la pratique, il en résulte que, suivant la direction que prend cette vaste machine dans la pente inévitable à laquelle elle est sans cesse obligée de céder, l'Etat peut brusquement passer de la monarchie absolue à l'anarchie des républiques les plus turbulentes. Il n'est point de constitution politique où les *choses* dépendent plus des *hommes* que cette forme nouvelle de gouvernement, dont, jusqu'à notre Révolution, l'Angleterre offroit un exemple unique dans les annales du monde.

Que dirai-je enfin? renouvelant entièrement les deux Chambres, et prenant des précautions suffisantes pour qu'elles ne fussent composées que de Français dévoués à sa cause, le Roi recueilloit tous les avantages d'un tel système; les laissant, par un funeste conseil, à peu près ce qu'elles avoient été du temps de l'usurpateur, il n'en avoit plus que les inconvéniens. Qu'attendre en effet de ceux qui avoient cru possible de représenter la Nation sous Buonaparte? Une minorité factieuse et dirigée par des conspirateurs y maîtrisa donc constamment un troupeau d'hommes qu'on ne peut pas dire positivement avoir été malintentionnés, mais que d'absurdes et invincibles préjugés disposoient à se mettre sans cesse en opposition avec la prérogative royale. Quelques sujets courageux et fidèles y luttèrent vainement contre la niaiserie des uns et la criminelle audace des autres; les Ministres cherchèrent plus vainement encore à s'y procurer quelque influence, ignorant complètement que, parmi les meneurs, la question étoit déjà décidée contre eux et contre la royauté. On n'y professoit point la révolte ouverte; mais le plan arrêté, et constamment suivi, étoit de tout entraver, de réduire l'action du chef de l'Etat au dernier degré de foiblesse et

de lenteur : il n'y eut jamais un spectacle plus déplorable.

Cependant, d'un autre côté, tout avançoit rapidement. L'armée presque entière, l'administration dans toutes ses branches se trouvoient déjà entre les mains des conspirateurs. Les royalistes étoient abattus, baffoués, désignés même sérieusement comme les plus grands ennemis du Roi; le peuple qu'on avoit su arracher si à propos à leur influence, avoit, comme nous venons de le dire, perdu son enthousiasme, et trompé dans ses plus chères espérances, restoit dès-lors spectateur à peu près indifférent d'un ordre nouveau auquel il eut été si facile de l'attacher par ses plus vives affections. Cependant ce peuple avoit la paix, le plus doux des biens et dont il étoit depuis si long-temps privé; ses relations de commerce et d'industrie venoient de se rétablir avec l'Europe entière; le tyran ne lui avoit laissé, par ses derniers excès, que d'affreux souvenirs; et malgré les fautes qu'on avoit commises, ses affections pouvoient renaître du sentiment seul d'un bonheur que chaque instant sembloit accroître et dont jusqu'alors il n'avoit pas même eu l'idée. Le moyen d'exécuter une révolution nouvelle au milieu d'une population entière qui, s'élevant contre ses auteurs, eut pour la première

fois trouvé des chefs et un point de ralliement! C'est ici qu'on est à la fois confondu, et de l'aveuglement du Ministère (je ne parle point ici des Ministres qui sont soupçonnés de trahison), et des ressources vraiment infernales de cette association révolutionnaire qui, de même qu'un seul homme, semble n'avoir qu'une action, qu'une volonté, agissant partout, dans le même instant, avec les mêmes ruses, la même audace, la même activité. Il s'agit maintenant de séduire, d'égarer, d'exaspérer la classe populaire des villes et des campagnes : l'impulsion est donnée par les chefs de la conspiration ; on la reçoit dans les préfectures sur lesquelles ils exercent une action immédiate et qui, réagissant à leur tour sur les autorités subalternes, communiquent le mouvement à peine reçu jusque dans les villages les plus obscurs et jusqu'aux plus vils agens du pouvoir. Cette horde d'espions et de brigands se voit bientôt renforcée de ces bandes de prisonniers revenus d'Angleterre et de Russie, que le don inespéré de leur liberté sembloit avoir rendus furieux contre celui à qui ils en étoient redevables, et de cette armée d'officiers réformés qui venoient de se répandre au même instant du nord au midi, la rage dans le cœur et prêts à tout entreprendre. Les acquéreurs de biens nationaux se

joignent à eux en grand nombre, et la France fut en quelque sorte enveloppée toute entière de leurs mensonges et de leurs séductions. Un impôt (1) dont l'abolition avoit été promise imprudemment peut-être, mais qu'on avoit conservé plus imprudemment encore, fût présenté comme un manque de foi que devoient suivre bientôt des mesures encore plus vexatoires. Ici l'on poursuivoit les contribuables avec de grandes rigueurs; là on les excitoit sourdement à ne pas payer; d'un côté, le Roi étoit présenté comme un tyran hypocrite et adroit qui, sous une feinte modération, établissoit lentement son pouvoir pour retomber ensuite sur les peuples de tout le poids de ce qu'on appeloit l'ancien despotisme, s'environnant alors d'une caste insolente et privilégiée, ramenant les droits féodaux, les dîmes, les corvées, le servage, etc. Ailleurs, si l'on trouvoit trop difficile d'interpréter défavorablement sa clémence et ses intentions paternelles, aux louanges affectées qu'on lui prodiguoit, se mêloient des insinuations perfides sur les dispositions des Princes qu'on montroit sans cesse occupés à lui donner de dangereux conseils, à le

(1) Les Droits-Réunis.

détourner du bonheur de ses peuples; et l'on feignoit de craindre qu'avec lui ne s'évanouît toute cette prospérité dont la France goûtoit à peine les prémices. Pour des esprits plus grossiers, on inventoit des fables encore plus absurdes; on annonçoit des guerres, des conscriptions, des invasions prochaines, et les noms de Buonaparte, du roi de Rome et de Marie-Louise se mêloient sans cesse à ces dangereux mensonges, ou pour accroître les terreurs, ou pour exciter de criminelles espérances. Ceci se passoit surtout dans les campagnes : dans les villes, les partisans de la cause royale, abreuvés d'affronts et de dégoûts, éloignés de toutes les places, souvent même chassés de celles qu'ils avoient occupées, voyoient avec des alarmes sans cesse croissantes, les fauteurs de la Révolution renouveller leurs anciens conciliabules, établir dans ces réunions des signes mystérieux, laisser échapper souvent des menaces indiscrètes et des cris de révolte, s'emporter même quelquefois jusqu'à des voies de fait, sûrs de l'impunité, parce que les magistrats étoient décidés à ne rien voir, à ne rien entendre, et que ces misérables trouvoient pour les absoudre assez de complices dans tous les Tribunaux. Cependant ces mêmes royalistes n'abandonnoient point la juste cause, quoique tout

semblât les abandonner. De toutes les provinces du royaume, ils ne cessoient d'envoyer des rapports sur tant d'indignités dont ils étoient les témoins, rapports que leur conformité singulière dans les circonstances principales, rendoit encore plus alarmans, parce qu'elle étoit un témoignage irrécusable de leur véracité. On ignoroit quels étoient les projets et le but des conspirateurs, mais il étoit démontré qu'on conspiroit, et que la presque totalité des administrations civiles prenoit part à la conspiration. Des cris d'indignation s'élevoient de toutes parts contre les Préfets, et ces cris parvenoient jusqu'au Ministère qui les dédaignoit, qui sembloit même braver le mécontentement de jour en jour plus marqué que faisoit naître son incroyable sécurité. Pour lui, tout l'art de gouverner sembloit être renfermé dans le mouvement mécanique des bureaux, dans leur police routinière, dans la science d'assurer le paiement des impôts, de diriger les travaux publics, enfin, dans ce que l'on peut appeler la partie *matérielle* de l'administration, tandis qu'au moral tout périssoit. On continua donc à conspirer en quelque sorte sous sa protection, et les *alarmistes* furent traités avec plus de mépris à mesure que le danger sembla devenir plus imminent.

Comment ce Ministère auroit-il cru ce qu'on lui disoit? il sembloit résolu à ne pas voir ce qui se passoit sous ses yeux. Tout Paris connoissoit, signaloit les principaux meneurs de la conspiration, les assemblées régulières qu'ils tenoient, le lieu, l'heure de ces assemblées; et le Gouvernement ignoroit ou feignoit d'ignorer même que l'on conspirât. Des feuilles incendiaires écrites sous la dictée de ces traîtres, insultoient journellement tout ce qui étoit respectable et sacré, et avoient fini par joindre la menace à l'insulte; leur correspondance avec l'île d'Elbe, vingt fois dénoncée, et de jour en jour plus active, avoit ses agens dans la direction même des postes, dont le chef seul avoit été changé; presque toute la police leur étoit vendue, et c'est là surtout que se trouvoit l'assemblage le plus étonnant de l'ineptie et de la trahison; enfin les symptômes qui annonçoient un prochain bouleversement avoient acquis une telle évidence, que les moins clairvoyans étoient parvenus à les pressentir; et telle étoit vers les derniers temps l'assurance des buonapartistes, maîtres alors de toute la France, par l'organisation complète de leur Gouvernement secret, qu'eux-mêmes annonçoient hautement la chute du Roi et de la monarchie. L'histoire n'offre point sans doute un spectacle pareil, où l'inso-

lence des conspirateurs ne peut être comparée qu'à l'aveuglement des ministres, où le meilleur des Princes se trouve également trompé par ses amis et par ses ennemis. Hélas ! environné de traîtres, d'intrigans, de flatteurs, il persistoit dans sa noble sécurité, se confiant dans ses bienfaits, et subissant dans toute son étendue cette triste destinée des Rois, à qui la vérité parvient rarement avant que les maux produits par la flatterie et le mensonge soient devenus tout-à-fait irréparables. Enfin, dans cette œuvre de trouble et de désordre, tout s'arrangeoit avec tant de calme et de régularité, que le plus lâche des hommes, un homme qui, dans les dangers où il s'étoit trouvé personnellement engagé, n'avoit jamais montré que la plus honteuse pusillanimité, put aborder tranquillement en France, suivi d'une poignée de soldats, parcourir ce royaume d'une extrémité à l'autre, à travers ses provinces les plus populeuses, et arriver à petites journées dans sa capitale, où il trouva le palais des Tuileries préparé pour le recevoir, comme s'il revenoit d'une partie de chasse aux environs de Paris ou d'un voyage à Fontainebleau.

La scène change ici, et ce qu'on n'auroit pas cru possible, le scandale semble augmenter. L'ac-

cord unanime des révolutionnaires dans le rappel du tyran a redoublé l'effroi public : on voit déjà cet homme affreux ressaisissant tout son pouvoir et l'exerçant avec des cruautés nouvelles, parce que son orgueil a des affronts à venger que jusques-là il n'avoit point encore éprouvés. Il n'en sera point ainsi : à peine le souverain légitime a-t-il quitté son palais, à peine est-il descendu de ce trône qu'il occupoit sans doute avec trop de clémence et de bonté, que les divisions jusques-là comprimées par la présence de cet *ennemi commun*, renaissent parmi les conjurés. Le grand empereur est surpris jusqu'à la confusion de se trouver tout à coup changé en simple chef de parti; et tandis que les déclarations foudroyantes des Puissances, l'imprudente précipitation de Murat et les soulèvemens partiels excités par les royalistes auroient exigé le développement le plus énergique de toutes les grandes mesures si laborieusement préparées dans sa retraite, de se voir entouré de républicains qui lui opposent insolemment les droits du peuple et les maximes libérales qui les garantissent, de conjurés nouveaux, qui se donnant à peine le soin de cacher le mépris qu'il leur inspire, se fortifient sous ses propres yeux de tout ce qui peut l'affoiblir et mettent en quelque sorte à

l'enchère cette couronne qui vient de lui coûter tant de crimes et tant de travaux. O que ne puis-je déployer ici les trames subtiles qui s'ourdissoient dans l'ombre et le machiavélisme profond qui en attachoit tous les fils mystérieux! Que n'est-il sûr même à présent de signaler tous les traîtres et les plus dangereux traîtres! Je chercherois dans cette foule odieuse, et peut-être n'aurois-je pas beaucoup de peine à y démêler tel homme qui, couvert des crimes les plus horribles et les plus fangeux de la Révolution, consommé dans toutes ses ruses, possédant à la fois tout ce qu'elle peut inspirer d'audace et d'hypocrisie, se plaça d'abord entre tous les partis, flottant quelques momens entre eux, initié à tous leurs secrets, donnant de toutes parts des paroles insidieuses avec plus de sûreté et de succès qu'aucun n'auroit pu le faire, parce que son métier avoué et reconnu ayant toujours été de tromper l'un au profit de l'autre, il lui étoit facile d'inspirer une confiance égale à tous; excitant à la fois des espérances à l'intérieur, et des craintes au dehors; prévoyant la chute à peu près inévitable de Buonaparte, et en même temps qu'il s'arrangeoit pour en profiter, s'assurant sa faveur et ses récompenses, si quelque événement miraculeux le sauvoit du naufrage : et si cet

homme, lors même qu'il aidoit à pousser l'usurpateur dans le précipice et paroissoit se livrer entièrement au bon parti dont l'ascendant croissoit visiblement de jour en jour, eût cherché des complices pour un troisième parti, et les eût trouvés parmi ceux qui se montroient alors les défenseurs les plus ardens du trône, en réveillant en eux les terreurs communes à tous les révolutionnaires, je présenterois ce dangereux protée comme l'exemple le plus frappant de cette haine du pouvoir *légitime*, tourment continuel de ces grands coupables, et en quelque sorte la seule passion qui ait conservé en eux toute sa féroce énergie. Mais un tel homme existe-t-il en effet, et le crime peut-il se porter à des excès que la corruption de nos malheureux temps n'auroit point encore connus? Je n'ose l'assurer; mais quelque ténébreuses que soient les routes dans lesquelles il chercheroit à s'engager, il doit trembler : on l'y suivroit sûrement, on l'y atteindroit, son masque lui seroit tôt ou tard arraché, et les manœuvres politiques de la Révolution ne sont pas moins connues maintenant que sa tactique militaire. Laissant donc de simples conjectures que je donne pour telles, et dont il est impossible de former aucune accusation directe, j'essayerai d'achever le tableau que présentent ces cent

jours de l'interrègne, époque unique, où, de même qu'on voit dans la dernière entrée d'un ballet d'opéra, se mêler confusément les rois, les paysans, les héros, les valets, les princesses et les bergères, se trouvèrent réunis toutes les scènes et tous les caractères de cette hideuse révolution, l'anarchie, le despotisme, les cordons, les bonnets rouges, des prisons d'état, la liberté illimitée de la presse, l'antichambre d'un despote, l'assemblée des représentans du peuple *librement* élus; et ce qui est plus incroyable encore, où Buonaparte prenoit un air soumis, et des sénateurs, un ton insolent. Toutefois ces contrastes bizarres et ces grotesques apparences cachoient les manœuvres les plus actives, les projets les plus sinistres, et tout le jeu des passions les plus exaspérées. C'étoit un véritable assaut de fourberies, dans lequel il est hors de doute que celui qui étoit le maître de l'armée l'eût définitivement emporté, si cette armée n'eût pas eu contre elle les forces de toute l'Europe; et ce qu'il est important de remarquer, c'est que les adversaires du souverain de l'île d'Elbe, sans la déclaration fameuse qui consacroit la *légitimité*, eussent vu, avec peu d'inquiétude, ces apprêts formidables qui sembloient les menacer; mais cette déclaration les mettoit au désespoir.

On lui opposa l'article 67 de la nouvelle constitution, avec toute la vieille comédie des sermens et des farces nationales; l'histoire dira quelles intrigues furent sourdement employées pour y obtenir quelques amendemens; peut-être enfin cette déclaration fatale eût-elle produit l'effet de tout rallier à Buonaparte, lorsque la bataille de Waterloo vint renverser toutes les combinaisons nouvelles qu'auroient pu amener de nouveaux intérêts. Raconterai-je maintenant le gouvernement provisoire, les hurlemens pour Napoléon II, le pouvoir légitime encore proscrit et blasphémé, lorsque deux cent mille soldats enveloppoient Paris, et que le Roi arrivoit à Saint-Denis, à travers les acclamations de plusieurs millions de Français? Je crois n'avoir pas besoin de ce dernier accès de la rage expirante pour prouver jusqu'à la satiété, que les révolutionnaires n'ont, pour ainsi dire, qu'une seule passion dans laquelle toutes les autres viennent se confondre : l'horreur de la *légitimité*.

Je touche à la partie la plus difficile du travail que m'a fait entreprendre le sentiment profond de nos dangers et de nos malheurs, et je puis dire maintenant avec le lyrique latin : « Je marche sur des feux que recouvre une cendre trompeuse. » *Incedo per ignes suppositos cineri*

doloso. Toutes les douloureuses images tracées dans mes premières lignes reviennent m'assiéger. Comment tant de si douces espérances se sont-elles évanouies? Lorsque je crains tout, comment m'est-il si difficile d'exprimer mes craintes? Qui accuserai-je, lorsque je vois commettre le crime, sans pouvoir distinguer encore les traits des coupables? Quoi qu'il en soit, je continuerai.

J'ai toujours plaint la triste condition des Rois: sans parler de ce que l'on doit à leur auguste et sacré caractère, de nos jours si lâchement outragé, si indignement méconnu, si l'on considère les piéges que leur tendent la flatterie, l'orgueil, la cupidité et mille autres passions qui les obsèdent, parce qu'ils sont la source de biens et de faveurs qui allument toutes les passions; l'adresse perfide avec laquelle on sait éluder leur vigilance et donner une fausse direction à leurs lumières; une sorte d'inexpérience qui résulte du haut rang où le sort les a placés et des embarras d'une représentation dont il leur seroit impossible et même dangereux de secouer les entraves imposantes, qui de nous, s'il a du sens et de la droiture, osera les accuser des fautes qu'on a l'art de leur faire commettre? Sujet fidèle et dévoué, il ne les reconnoîtra que pour en gémir, et laissant de côté les vains murmures, sachant

que, quelque chose qui puisse arriver, le salut de l'Etat est aux pieds du trône, qu'il est contre nature qu'un Souverain légitime ait d'autre intérêt que celui de ses peuples, il s'armera de courage, et de même que dans ces palais enchantés créés par l'imagination des poëtes, il s'avancera, combattant les monstres qui lui ferment les avenues, et faisant tous ses efforts pour pénétrer jusqu'au prince et faire briller à ses yeux l'image de la vérité. Je tenterai cette entreprise; j'essayerai de parler avec cette liberté respectueuse dont les rois justes et bons ne se sont jamais offensés, et veillant ainsi sur mes paroles, lorsque je n'ai pas une pensée que mon honneur ou ma conscience désavoue, je puis espérer l'indulgence d'un monarque tel que Louis XVIII.

Je ne craindrai pas de répéter ce que déjà l'opinion publique fait entendre de toutes parts : les opérations du ministère dans tout ce qui tient à la police et à l'administration intérieure de la France paroissent fausses, imprudentes et jettent partout l'effroi et la consternation. Entourés de leurs flatteurs, célébrés par des journaux qui sont maintenant sous leur dépendance, et participant ainsi, sous quelques rapports, au malheur de la condition des Princes, ces ministres ignorent-ils ce qui se passe, les bruits qui se ré-

pandent, les soupçons qui s'accréditent, les malheurs que l'on redoute? S'ils l'ignorent, il faut les en instruire.

Et d'abord, quel que soit le motif qui ait pu déterminer le Roi à faire des choix que nous devons respecter, je ne pense pas que les hommes qu'il a choisis puissent concevoir une extrême surprise si je leur déclare que ce n'étoit pas eux précisément, ou du moins quelques-uns d'entre eux, que l'on s'attendoit à voir remplir ces places éminentes; et peut-être ne leur a-t-il pas été difficile de s'apercevoir qu'au milieu de l'ivresse générale que faisoit naître le retour de notre Souverain bien-aimé, leur nomination étoit loin d'ajouter un nouveau charme à ces premiers momens de la félicité publique. Toutefois nous ne vivons plus dans ces temps d'un honneur ombrageux et chevaleresque, où, je ne dirai pas des crimes et les plus odieux des crimes, mais le simple soupçon d'une bassesse, lorsqu'on n'avoit pu s'en laver complétement, portoit avec lui l'exclusion des moindres emplois publics et même de la société entière. Dans la corruption inexprimable de nos principes et de nos mœurs, dans l'abattement profond où nous ont plongés nos trop longues misères, le plus grand nombre porte un regard stupide et indifférent sur tout;

tous les moyens de salut nous sont bons, et c'est pour cela sans doute qu'il nous est si difficile de nous sauver; ce qui faisoit autrefois frémir, aujourd'hui fait à peine sourciller; et beaucoup eussent prôné, honoré même des ministres, quels qu'ils pussent être, sous la condition que désormais ils n'auroient d'autre pensée que celle du bien public; les plus délicats même se seroient résignés à les supporter. Laissant donc le passé, examinons ce qu'il étoit urgent de faire, ce que le cri de la France entière demandoit, ce qu'une expérience nouvelle, la plus fatale de toutes, indiquoit jusqu'à l'évidence, et nous aurons malheureusement assez de reproches à adresser aux ministres du Roi.

Je suis invinciblement ramené ici vers des idées qui me poursuivent partout : j'y ajouterai de nouveaux développemens, parce que le péril est là tout entier, et que c'est là seulement que l'on peut trouver le salut. J'ai peint aussi vivement qu'il m'a été possible de le faire, l'accord inoui qui existe entre les nombreux agens de la révolution; je les ai montrés formant, au milieu de l'Etat, un autre peuple soumis à ses lois particulières, établi dans une hiérarchie merveilleuse pour commander et obéir, aussi tyrannique dans le commandement que servile dans l'obéissance,

ayant ainsi la double organisation d'une société secrète d'*illuminés*, qui s'accroît et se fortifie timidement dans les ténèbres, et d'une puissance politique qui agit violemment et au grand jour, quand il le faut et aussitôt qu'il le faut. Dans cette combinaison, la plus infernale que la méchanceté humaine ait jamais pu concevoir, tant que le principe de son existence ne sera point attaqué, l'association révolutionnaire peut tout braver; et toute puissance que l'on aura essayé d'élever contre elle, ne cherchant à la combattre que par des mutations timides et partielles, ne pourra jamais avoir qu'une existence fragile et passagère. En effet, que l'on donne à cette machine politique et mystérieuse, des chefs qui lui soient étrangers, aussitôt ses chefs véritables s'établissent dans l'ombre, et au moyen d'une simple communication avec quelques principaux *sous-ordres*, les rapports directs se trouvent immédiatement rétablis; qu'on essaie de rompre ses rangs en y jettant des intermédiaires dont l'action soit en sens contraire: ses agens subalternes, habiles à dissimuler, cherchent à l'instant même, parmi leurs *frères*, et j'oserois dire presque d'instinct, le point de contact le plus prochain pour s'y rattacher et rentrer par-là dans le mouvement commun qui doit tout entraîner. C'est par cet en-

chaînement si habilement combiné de tant de ressorts, tous dirigés vers le même point, que, pendant l'année de la première restauration, Rovigo a pu gouverner la police, Maret ou Carnot, l'intérieur, chaque préfet dévoué à Buonaparte le département voisin du sien, où l'on avoit placé par dérision un préfet royaliste. Ainsi, l'exécrable araignée répare avec une activité continuelle les moindres altérations qu'éprouve son tissu meurtrier, et cachée au centre de ce piége inextricable, reçoit l'ébranlement le plus léger de ses fils les plus imperceptibles, y enveloppe sa proie, l'assassine lâchement et la dévore sans danger.

Mais, que dirai-je de ces trois mois à jamais lamentables, qui ont précédé le second rétablissement du trône? L'étonnement va croître encore. Le tyran arrive et trouve à la source même de son pouvoir des divisions qui l'affoiblissent; le parti royaliste, qui cherche encore depuis onze mois un point de ralliement, n'a point à la vérité de forces réelles; mais il est répandu partout, et partout il agite une population indécise qui s'aperçoit déjà qu'on la trompe, parce que déjà on l'opprime. Cependant toute l'Europe en armes s'avance vers les frontières, et les révolutionnaires se voient ainsi pressés de toutes parts, foibles pour la première fois dans l'intérieur,

parce que l'ennemi du dehors, plus menaçant et dont le succès seroit plus décisif, exige l'emploi simultané de toutes leurs ressources. Hé bien, leur union indissoluble fera leur force, et lorsqu'il est question des royalistes, le républicain Carnot n'aura pas une autre pensée que le buonapartiste Bertrand. Il n'est pas sûr d'employer la violence : on se servira de mille artifices. On commencera par feindre de la modération pour inspirer une fausse sécurité; la tactique des mensonges politiques si connue, si usée, et cependant toujours nouvelle par ses effets toujours immanquables, sera mise en jeu pour ébranler les espérances, diviser les intérêts, répandre la terreur et jetter tous les esprits dans une insupportable incertitude. Les chefs les plus inquiétans du parti royaliste seront recherchés sans bruit et mystérieusement arrêtés; le concert se rétablissant ainsi par degrés dans cette société de brigands à mesure qu'il achève de se détruire parmi les honnêtes gens, on voit paroître des colonnes armées et mobiles dont l'activité masque la foiblesse, qui se portent successivement sur les points les plus dangereux pour désarmer ou arrêter publiquement, frappant toujours des coups aussi prompts que certains, parce que tous les révolutionnaires leur servent de guide, et jouent

ainsi le rôle d'espions avant qu'on leur fasse remplir celui d'assassins (1). Voilà ce qui s'est fait sur tous les points de la France pendant cette longue agonie, avec une habileté que l'enfer même n'eût pas désavouée; mais aussi avec cet inconvénient que, se perdant par le succès même de leurs manœuvres, les fauteurs de la révolution ont achevé de mettre à découvert tous les ressorts de leur politique et de leur gouvernement.

Oui, partout où il y a assez d'hommes réunis pour qu'on y ait un maire et un commissaire de police, la franc-maçonnerie révolutionnaire est maintenant dévoilée; partout on frémit en pensant que la France porte dans son sein ce germe d'une destruction inévitable; partout on n'élève qu'un cri vers le Souverain, c'est pour le conjurer de nous sauver en frappant sans pitié tous les traîtres, et en dispersant jusqu'au dernier de leurs satellites. Il n'y a pour nous de salut et de repos qu'à ce prix; si nous obtenons enfin une administration toute nouvelle qui remplace celle qui fait notre honte et nos calamités, nous ne croirons pas l'avoir achetée trop cher par les

(1) Les victoires de leurs armées devoit être le signal des assassinats.

derniers fléaux qui viennent de nous accabler. O fatale influence du génie révolutionnaire! tandis que nous élevons vers le trône ces prières suppliantes, les noms les plus déshonorés paroissent à la tête des premiers emplois du gouvernement; si l'on désigne enfin quelques-uns des principaux conjurés à la vindicte publique, c'est avec une lenteur et des répugnances qui laissent entrevoir le dessein bien arrêté de sauver tous les autres; des traîtres qui servirent Buonaparte jusqu'au jour de son abdication, sont appelés à administrer au nom du Roi les provinces qu'ils ont à peine cessé de désoler; des factieux qui l'insultoient encore, le mois passé, dans la tribune des *Représentans*, président aujourd'hui des colléges électoraux, et vont peut-être remonter insolemment à cette même tribune avec le nom de *Députés*, changeant leurs injures sacrilèges en une louange hypocrite et impudente. Où sommes-nous, grands Dieux! le crayon de Tacite n'a jamais tracé des temps plus malheureux, ni une plus effroyable corruption.

Ministres du Roi, je ne vous accuse point de le trahir : s'il m'étoit prouvé que vous fussiez des traîtres, j'éleverois à l'instant ma voix contre vous, et dût votre pouvoir emprunté me menacer de ses plus implacables vengeances, je

dénoncerois hautement vos trahisons, prêt à subir vos interrogatoires auxquels j'ai déjà su répondre et à rentrer dans vos prisons qui ne me sont point inconnues. Mais je vous le dirai franchement, et je continue de m'adresser plus particulièrement à ceux qui sont chargés de l'administration intérieure de la France, quels que puissent être votre zèle et votre dévouement pour le service de notre excellent monarque, il ne semble pas que vous ayez ni dans votre situation ni peut-être dans votre caractère ce qui seroit propre à rendre vos services aussi efficaces que l'exigeroient les graves circonstances où la Providence a voulu le placer. J'avois pensé d'abord à employer ici quelques artifices du langage pour vous présenter avec le plus de ménagement possible de fâcheuses et choquantes vérités ; mais comme le résultat de mes tours oratoires seroit toujours de vous contraindre d'avouer que vous avez servi la Révolution à peu près dans toutes ses époques, trouvez bon que, laissant ici de côté ces vaines ressources d'une rhétorique insidieuse, je tire sur le champ de cet aveu nécessaire une conséquence dont il vous seroit difficile sans doute de contester la justesse : c'est qu'à moins d'un miracle, il est impossible que les habitudes de vingt-cinq ans,

espace si long dans la vie humaine, ne vous aient laissé quelques préjugés nuisibles, n'aient fait naître en vous quelques-unes de ces affections qu'on ne peut plus vaincre, et comme il faut croire à la sincérité d'un retour qui vous a mérité du Roi des preuves si éclatantes d'une confiance sans bornes, que vous n'éprouviez aussi quelque remords de vos fautes passées (vous le voyez, j'adoucis autant que je le puis mes expressions) et quelques-unes des craintes inséparables de ses remords. Vous avez long-temps haï et persécuté tout ce qui paroissoit attaché à la cause que vous servez aujourd'hui; vous avez été long-temps unis d'amitié, d'intérêt à ceux qui l'ont toujours détestée et qui viennent tout récemment de la trahir. Des travaux dont vous partagiez avec eux la continuelle activité, des périls sans cesse renaissans et qui vous furent communs, ont cimenté ces rapports, et je ne vous dissimulerai point que je vous croirois des cœurs tout-à-fait endurcis, si de tels rapports n'avoient pas laissé en vous quelques-unes de ces impressions qui, troublant le jugement de l'homme et attestant sa foiblesse naturelle, prouvent du moins qu'il est accessible à la pitié, à l'humanité, sentimens qu'il ne peut perdre que dans une dégradation sans ressource de ses plus

nobles facultés. Il est donc difficile que, forçant ainsi la nature, vous puissiez à l'instant même haïr sans mesure ce que vous avez aimé, et aimer à un degré suffisant ce que vous avez si profondément haï. L'hésitation de votre âme entre des sentimens si opposés et que vous essayez vainement de combattre, se communique à votre esprit, en obscurcit les lumières; et vous retrouvant ainsi dans des embarras qui sont absolument les mêmes que ceux qui, l'an passé, amenèrent la perte du Gouvernement, vous retombez, *malgré vous* et comme incapables de profiter de *la plus* terrible des expériences, dans les fausses routes que s'étoient ouvertes *à dessein* les chefs de l'ancien parti. Hommes d'état tant vantés, et qui, dans d'autres temps, montrâtes effectivement une habileté qu'il nous est difficile d'oublier, votre génie ne peut-il donc concevoir, pour sauver la France, d'autres plans que ceux qui, tout à l'heure, ont manqué de la perdre à jamais? Quoi! vous proposez des conciliations démontrées impossibles! Vous provoquez encore une indulgence qui nous fut si fatale! Vous renouvellez contre les serviteurs du Roi d'anciennes objections aussi absurdes qu'outrageantes!.... Fidèles Ministres du Roi, tout bon Français doit faire ses efforts pour vous em-

pêcher de courir à votre perte et à la nôtre.

La France, si, dans le tableau que j'ai présenté de la Révolution entière, je n'ai rien dit contre la vérité (et je crois avoir été au-dessous de la vérité), la France se divise aujourd'hui en deux partis sans doute très-opposés, les victimes et les bourreaux. Dans la plus petite bourgade, tout ce qui avoit un rang, de l'éducation, de la fortune, tout ce qui avoit conservé quelque sentiment de probité, d'humanité, quelques idées d'une justice divine et de la différence qui existe entre le bien et le mal, a été opprimé, dépouillé, assassiné : j'ai dit mille fois ce qu'étoient les assassins et les oppresseurs. Et l'on conçoit le projet de réunir des élémens aussi opposés entre eux que le ciel et la terre ! Et ce projet, on prétend l'exécuter au moment même où nous sortons d'une crise qui vient de faire éclater l'endurcissement, la férocité incurable des uns, en redoublant la haine, l'horreur et le mépris des autres ! Qu'on ne l'espère pas ; il y a de la folie à l'espérer. En l'essayant on ne réussira qu'à faire de la France entière une effroyable arêne, où, les choses restant dans cette fatale indécision, il n'y aura ni paix ni trève que l'un des deux partis n'ait été abattu. Le peuple est au milieu d'eux, ce peuple qui, comme l'a dit un homme auquel

il étoit bien connu (1), « ne respecte que la » force, n'a de confiance qu'en elle, et dans » les révolutions s'attache toujours au parti » qui en montre le plus. » On a vu quels pièges grossiers lui ont été tendus depuis un an ; avec quelle stupide facilité il s'y est laissé engager, ne reconnoissant le danger qu'au moment où il n'y avoit plus aucun moyen de l'éviter. Pense-t-on que l'expérience l'ait fort éclairé, qu'il soit maintenant en garde contre ses ennemis et inaccessible à toutes leurs séductions ? Qu'on sache que ceux-ci, s'ils continuent de conserver le pouvoir, ne conçoivent à ce sujet aucune espèce d'inquiétude : personne ne connoît mieux qu'eux l'éternelle enfance de ce peuple dont ils se sont établis les hypocrites défenseurs ; on ne l'a jamais dirigé avec un art plus détestable, et jamais on n'en a plus cruellement abusé. Ce peuple est en quelque sorte devenu leur patrimoine, et dans le vague d'opinions et de pensées où ils ont su le plonger, ils peuvent encore l'égarer, l'agiter à leur gré, le conduire où ils voudront. Qu'on l'arrache de ces mains barbares ; qu'on le

(1) M. Bertrand de Molleville, *Histoire de la Révolution française*, tome 6, page 134.

confie à ceux qui peuvent seuls le ramener à l'ordre, à la morale, aux sentimens religieux qui en sont la source et la récompense : hélas! ce peuple malheureux n'a besoin que de repos; tout l'y invite, et le sentiment profond de ses longues calamités et les ressources incomparables qu'offre le beau pays qu'il habite à son commerce et à son industrie (1); on le verra alors changer comme par une sorte d'enchantement; j'ose assurer que ses qualités naturelles, si long-temps obscurcies, sont loin d'être éteintes ; il a encore en lui le germe de ces vertus douces et généreuses qui le plaçoient au premier rang des peuples de l'Europe, qui firent autrefois de la France, la source et le modèle de toute civilisa-

---

(1) « La bonté des terres d'un pays y établit naturellement la dépendance. Les gens de la campagne, qui y font la principale partie du peuple, ne sont pas si jaloux de leur liberté; ils sont trop occupés et trop pleins de leurs affaires particulières. Une campagne qui regorge de biens, craint le pillage, elle craint une armée. « Qu'est-» ce qui forme le bon parti, dit Cicéron à Atticus? se-» ront-ce les gens de commerce et de la campagne, à » moins que nous n'imaginions qu'ils sont opposés à la » monarchie, eux à qui tous les gouvernemens sont » égaux, *dès qu'ils sont tranquilles.* » Montesq., *Esprit des Lois*, liv. XVIII, chap. 1er.

sion; et le voyant ainsi remonter rapidement au point d'où il étoit descendu, on en sentira davantage l'indignité de ceux qui, l'ayant fait *tomber* si bas, voudroient pour satisfaire leur lâche cupidité, leur insatiable soif du pouvoir, le retenir à jamais au fond de ces abîmes. Encore un coup, il faut qu'en ceci la révolution soit complète; on ne peut le sauver qu'à ce prix; il n'y a sur ce point, dans la France entière, qu'un cri, qu'un sentiment, qu'une volonté, et la différence est ici du crime à la vertu.

Que répondent à ces vives attaques ceux qui tiennent, ou par intérêt ou par préventions, à ce système destructeur et scandaleux de l'inamovibilité des autorités administratives? Ne pouvant justifier les hommes qui les composent, ils calomnient ceux que, de toutes parts, on désigne pour les remplacer. L'*incapacité* des royalistes (2) est devenue en quelque sorte un des arti-

---

(1) J'étends encore ici la signification du mot *royalistes*, dont on prétend avec tant de perfidie restreindre l'application au très-petit nombre de nos plus illustres exilés. Tout homme qui a de la probité, de l'honneur, de la religion, qui sait garder la foi des sermens, qui n'a point dépouillé la veuve et l'orphelin, et qui en raison de sa conduite a été négligé ou persécuté, depuis vingt-cinq

cles de foi de leurs sectaires, et l'on voit ce préjugé absurde se répandre même parmi les personnes qui seroient le plus intéressées à le combattre et à le repousser. O vous! politiques profonds et universels, qui, après vous être occupés sans relâche à tout détruire pendant vingt-cinq ans, vous présentez aujourd'hui avec tant d'assurance pour tout réparer, ne nous accorderez-vous pas, quoi qu'il puisse vous en coûter, que la révolution entière est un tissu d'extravagances et de cruautés; que, sous ce double rapport, l'histoire n'offre aucune de ses époques, même les plus désastreuses, qu'on ôse lui comparer? Cependant ces royalistes que poursuivent vos dédains affectés, ont-ils fait autre chose que combattre, détester, couvrir de tous les opprobres qu'elle méritoit cette même révolution, faisant ainsi preuve d'honnêteté et de bon sens, tandis que votre conduite n'offroit à tous les yeux que folie

---

ans, est propre à servir le Roi et peut être considéré comme *royaliste*. La France, grâce au ciel, renferme encore de ces dignes citoyens plus qu'il n'en faut pour occuper toutes les places de l'Etat avec intelligence, activité, fidélité. Qu'on dise un mot, et j'ose assurer qu'ils seront à l'instant désignés de toutes parts : *Mais ce mot n'est pas dit!*.......

et méchanceté? Ils reparoissent avec leurs principes, leurs sentimens d'honneur, un caractère éprouvé par de longs malheurs, une expérience qui doit leur avoir profité au moins autant qu'à vous; et ne pouvant leur refuser ces qualités qui, de tout temps, furent considérées comme les plus essentielles dans ceux qui sont appelés à gouverner les hommes, vous ne craignez pas de leur opposer les opinions erronées du siècle avec lesquelles ces généreux Français ne sont plus effectivement en rapport, comme s'il s'agissoit de se laisser entraîner à ces opinions funestes et non pas de les réformer. Vous allez plus loin: vous osez porter en compte le travail *matériel* de l'administration, et en exagérant à plaisir les difficultés, vous essayez de persuader que tout est perdu si l'on se hasarde de le confier à ces mains inhabiles! Répondez: lorsque Buonaparte prenoit au hasard dans son antichambre un de ses valets tout chargé d'oripeau, dans l'armée, quelque officier mutilé qu'il lui plaisoit de protéger, au milieu de Paris, quelque plat écrivassier qui faisoit à ses gages du panégyrique ou de la politique, et qu'il donnoit à de tels personnages des Préfectures, des Directions générales, des divisions même dans les Ministères, l'Administration fut-elle bouleversée? Les fautes que put d'abord

leur faire commettre un moment d'inexpérience ont-elles même mérité d'être remarquées ? et rivalisant bientôt, pour servir leur digne maître, de zèle et d'activité avec ses plus expérimentés serviteurs, n'ont-ils pas justifié, presque sans exception, ce principe qui, dans de tels choix, fut sa règle à jamais invariable : *que le plus dévoué étoit toujours le plus habile ?* Que seroit-ce, si, descendant dans les dégrés subalternes de l'administration, j'exposois au grand jour les vils coquins dont elles sont en quelque sorte infestées, la plûpart sortis des dernières classes de la société, en ayant toute l'ignorance, toute la grossièreté, abrutis par tous les vices, mais prêts à tout et par conséquent jugés propres à tout ? Ainsi tombent d'elles-mêmes vos objections, contre lesquelles vous n'attendez pas sans doute que j'élève une réfutation plus sérieuse. Cependant il est impossible d'en disconvenir : dans l'année mémorable qui vient de s'écouler, dès qu'une partie quelconque de l'administration tomboit entre les mains d'un royaliste, tous les ressorts sembloient s'en détraquer ; quelles que fussent sa vigilance et son activité, le désordre, la lenteur, les fausses mesures en altéroient l'ensemble, en dérangeoient la marche ; et comme le disoit naïvement un ministre dont les bévues prodigieuses

vivront éternellement dans l'histoire: *il n'y avoit que les anciens Préfets qui allassent bien.* Politiques ministériels, triompherez-vous de cet aveu? J'en retournerai les conséquences contre vous-mêmes, et j'en fortifierai tous mes raisonnemens.

Oui, sans doute, les royalistes *alloient mal*, et dans une position aussi fausse, aussi périlleuse que celle où un système insensé les avoit placés, le génie des Richelieu, des Ximenès, des Mazarin se seroit également trouvé sans puissance et sans ressources. Quel moyen d'agir dans une opération dont les effets dépendent du concours d'un grand nombre d'hommes, lorsqu'au moment où vous paroissez à la tête des travaux, tous les rapports qui devoient vous unir avec vos coopérateurs, cessant par un perfide et secret accord, vous ne trouvez que des ennemis continuellement occupés à vous contrarier et à vous nuire, dans ceux-là même que vous considériez comme vos appuis et vos auxiliaires? Pour donner à ce que j'avance ici la force d'une démonstration, est-il nécessaire que je retrace l'organisation monstrueuse de ce que j'ai appelé la *franc-maçonnerie révolutionnaire*? Dirai-je de nouveau la marche que ses chefs ont suivie, les manœuvres qu'ils ont employées, le concert qu'ils ont trouvé par tout? Je ne le redirai point, je ne chercherai point à

m'appuyer de preuves nouvelles : celles que j'ai données suffisent ; elles auront frappé tous les esprits, parce que d'avance tous les esprits *étoient* convaincus. Vous-mêmes, Ministres du Roi, considérez votre position et frémissez : vous eûtes autrefois une grande puissance et vous parûtes déployer une grande habileté, parce qu'alors, placés parmi les chefs de ce *Grand-Orient*, vous travailliez franchement au grand œuvre, forts de la confiance et de l'accord unanime de tous les initiés. Aujourd'hui que vous vous présentez avec ce plan bizarre de flotter entre tous les partis, d'essayer de les rattacher au Roi en les balançant l'un par l'autre, et de gouverner la monarchie dans ce périlleux équilibre, apprenez que, sans arriver à satisfaire les Français fidèles qui connoissent les dangers affreux d'une semblable composition, vous vous aliénez à jamais l'esprit des révolutionnaires à qui de simples ménagemens ne peuvent suffire, parce qu'ils sont aujourd'hui, comme de tout temps, résolus à ne rien ménager, et que c'est une nécessité absolue d'être leur complice ou leur ennemi. Ce reste de foiblesse affectueuse que vous leur conservez, tournera contre vous ; ils dédaigneront des chefs qui prétendent les protéger et non pas conspirer avec eux ; et en effet, dès que le pouvoir *légitime* paroît, il n'y a de ressources

pour ces monstres que dans les conspirations. Il n'est pas impossible encore de les abattre; mais qu'on n'espère pas les séduire : ils échapperont toujours à l'imprudent qui aura formé le vain projet de les conduire vers un but où ils pensent trouver tôt ou tard leur perte inévitable. Déjà même ils vous échappent : oui, tous ces fils qui les unissent et dont vous teniez le faisceau dangereux vont secrètement passer dans des mains plus dévouées. Servez-vous le Roi sans réserve? vous devenez pour eux des *royalistes*, et traités bientôt aussi dédaigneusement que ceux-ci, votre étonnement sera grand de vous trouver pour la première fois des administrateurs sans force, sans expérience, sans habileté. Que dis-je? déjà vous n'êtes plus rien pour eux, et la route dans laquelle ils marchent n'est plus la vôtre. Les scènes criminelles et dégoûtantes du jardin des Tuileries, si insolemment renouvellées et si long-temps impunies; l'audace sans exemple d'un petit nombre de proscrits, dont plusieurs ont été vus se promenant dans Paris, au moment même où le glaive de la justice venoit d'être suspendu sur leur tête; la fureur anarchique des journaux dits de l'*Opposition*, plus virulente peut-être qu'avant la conquête; la fermentation sourde qui vient d'agiter Paris, tout a prouvé, dès les premiers jours, que

vous ne teniez plus d'une main si ferme le gouvernail de l'Etat; et lorsque le cri public a paru vous réveiller enfin de cet assoupissement, les mesures que vous avez prises, les seules apparemment qu'il vous fût possible de prendre, par les efforts même que vous avez paru faire pour leur donner l'apparence de la force (1), ont prouvé cette foiblesse réelle où vous êtes tombés, suite nécessaire du défaut d'harmonie entre celui qui commande et ceux qui doivent obéir. Oui, je le répète, déjà l'on conspire; déjà, grâce à vos aveugles et funestes préjugés, tous ces élémens du mal que vous vous obstinez à conserver en variant seulement leurs combinaisons, échappent à votre surveillance, se réu-

(1) Il faut faire cesser les cris de *vive l'Empereur :* Hé bien, on fermera les grilles du jardin, et ces cris cesseront avec ce léger inconvénient qu'on ne pourra plus crier *vive le Roi !* Des journalistes révolutionnaires abusent de la liberté qu'on leur accorde de délirer : au lieu de les poursuivre aux termes de la loi, on les fera taire en la violant; et ce sera un prétexte pour mettre en même temps un baillon à la bouche de ceux qui défendent de toutes leurs forces la cause Royale. Ils ne diront plus que ce qui plaira aux ministres, et alors tout ce que ceux-ci feront sera bien fait. C'est comme dans le *bon temps*, et il faut assurément une grande force de génie pour avoir su trouver ces grandes mesures.

nistent, se coordonnent, et disposent déjà les scènes d'une tragédie nouvelle dont le dénouement doit être, comme à l'ordinaire, un changement de dynastie; car l'imagination de ces grands faiseurs ne va point au-delà de cette conception, et à leurs yeux, il n'existe pour ce trône dont ils se regardent comme les suprêmes dispensateurs d'autre titre d'exclusion que le droit légitime qu'on peut avoir d'y monter. Comment d'aussi hardis desseins pourront-ils s'exécuter? Quels seront les chefs, les moyens, les résultats de cette périlleuse entreprise? Les chefs, je les ignore; je crois que le parti n'aura que l'embarras du choix, et comme ce n'est jamais par la lenteur qu'il a manqué le but qu'il vouloit atteindre, je ne doute pas qu'il ne les ait déjà choisis. Les résultats, grâce au ciel, ne sont encore que probables; quant aux moyens, je crois les entrevoir et peut-être ne me sera-t-il pas impossible de les expliquer.

Le vulgaire, et ce vulgaire imbécile est plus nombreux qu'on ne pense, en est encore à se rendre raison du motif de ces cris exécrables répétés avec tant d'obstination dans le jardin des Tuileries, et de l'agitation réelle ou factice qu'on a su produire pendant plusieurs jours dans le peuple de Paris. Ces cris et cette agitation avoient pour motif de commencer à jeter quelques incerti-

tudes dans l'esprit des Alliés, et contrariant ainsi toutes les idées qu'ils avoient pu adopter avant leur entrée à Paris, de les préparer à recevoir cette opinion que le Roi est loin de retrouver, à son retour parmi nous, les vœux unanimes qui l'avoient accompagné lors de son funeste départ, que par conséquent le peuple Français doit être considéré et traité comme le plus ingrat et le plus incorrigible de tous les peuples. Tandis qu'on essaie ainsi de leur inspirer pour nous de la haine et du mépris, ils deviennent eux-mêmes, par les suites inévitables de leur séjour au milieu de nos provinces, le moyen principal dont on se sert pour aigrir ce peuple contre son Roi, qui déjà lui est secrétement présenté comme l'instigateur de tout ce qu'on lui fait éprouver, comme s'étant lié avec toutes les puissances dans le cruel dessein de le dépouiller, de l'accabler, afin d'exercer sur lui une plus facile domination. Si l'on considère ensuite que les journaux du parti ont osé plus d'une fois élever des plaintes insolentes contre les Alliés et compromettre Louis XVIII lui-même dans ces plaintes; qu'un moment, l'armée d'outre-Loire, supposant une espèce d'accord entre elle et la noble armée des Vendéens, feignoit, au moyen de cet accord simulé, d'agir par des ordres

secrets du Roi, ordres contraires à tous les traités, ne reconnoîtra-t-on pas dans cette triple complication de ruses et de calomnies, le projet non-seulement de faire naître des haines réciproques entre les Français et les Etrangers, mais encore d'exciter dans ceux-ci à l'égard de notre Souverain des ressentimens qu'on espère pouvoir entretenir et dont on saura tirer parti quand il en sera temps ?

Ces précautions prises à l'égard de ces redoutables alliés, et le peuple étant ainsi déjà préparé, les *frères*-administrateurs, dans tous les degrés de l'administration, avec leurs conseils, assesseurs, etc., seront chargés de continuer à le travailler sourdement, s'engageant de le mettre, par les mêmes absurdes mensonges, par les mêmes vexations perfides que l'an passé (1), en telle

---

(1) Ceci regardera spécialement les percepteurs de contributions qui, dans l'échelle de l'association révolutionnaire, se trouvent placés aux derniers degrés et immédiatement en point de contact avec le peuple des villes et des campagnes. C'est dans cette partie de l'administration que se trouvent, en plus grand nombre, les révolutionnaires de la plus vile espèce; ils furent les agens les plus actifs, et sans doute les plus dangereux, de la première conspiration; et je ne pense pas que jusqu'à présent un seul de ces misérables ait encore été destitué.

disposition qui sera nécessaire pour obtenir, sinon son secours, du moins sa profonde indifférence lorsque le moment sera venu de frapper les grands coups; et l'on a déjà remarqué, dans Paris même, que le système de calomnies depuis long-temps mis en œuvre contre la famille royale y reprend sa première activité, et les exceptions sont, à l'ordinaire, uniquement pour le Roi (1). Cependant on s'agite dans les colléges électoraux avec une activité et des intrigues qui surpassent

(1) C'est une chose qui tient du prodige que la puissance de l'espionnage et l'empire qu'il exerce sur l'opinion publique depuis les salons du faubourg St.-Germain jusqu'aux cabarets du faubourg St.-Marceau. Avec des agens de police bien endoctrinés, on pourroit prendre au hasard tel homme, dont le nom seul est capable de faire tressaillir, et persuader à des milliers d'individus qu'il appartient à cet homme seul de pouvoir, en ce moment de crise, régler et sauver l'Etat. Qu'on ne s'étonne donc point de rencontrer des gens qui vous répètent en écho que nos Princes manquent de franchise, de loyauté, d'amour pour la France, et surtout de courage; qui vous soutiennent sérieusement que MADAME, cet ange de vertus dont on peut dire que la terre n'est pas digne, a de l'*orgueil* et non de la dignité, etc., etc., trouvant mauvais que la fille, la sœur et la nièce des Rois n'offre pas, dans son maintien et dans son langage, l'indécence apprêtée et l'impertinence triviale de la princesse Borghèse ou de madame Murat.

tout ce qu'on avoit pu voir jusqu'à présent, et jamais les révolutionnaires ne montrèrent tant d'ardeur pour obtenir dans la Chambre des Députés une majorité dont ils n'eurent jamais un aussi grand besoin. En même temps l'armée s'organise avec les mêmes préjugés funestes qui dirigent toutes les opérations ministérielles, et quelles que puissent être les précautions que l'on cherche à prendre pour la diviser, la dénaturer, en modifier l'ancien caractère, toutes ces précautions prises sur le papier n'empêcheront pas, vu sa nombreuse composition, qu'on n'y fasse nécessairement rentrer une grande partie de ces traîtres qui, dans ce moment même, répandus depuis la Garonne jusqu'à la Loire, blasphêment le nom sacré du Roi, mêlent la menace à l'outrage, prédisent hautement la chute de son trône, en fixent même la durée, et ne se rendront dans leurs cantonnemens que pour attendre le signal de nouvelles trahisons. C'est dans cette armée surtout que les associations secrètes, plus actives que partout ailleurs, fortifient les liens déjà formés par l'intérêt et les passions. Leur union triomphera de tous les obstacles que le système d'organisation militaire le mieux combiné pourra leur opposer, et suivant une expression de l'Histoire Sainte, avant peu, ils pourront se mettre

en mouvement *comme un seul homme*, dès que les chefs auront parlé. Déjà des témoignages dignes de foi et donnés par des témoins oculaires, font savoir que des officiers de cette funeste armée se rendent en grand nombre à Paris, sous des noms supposés, avec des passeports indiquant diverses professions fort différentes de la leur, passeports qu'ils obtiennent sans difficulté dans une foule de municipalités où l'ordre secret est sans doute déjà donné de protéger leur voyage. Grâce à ces précautions, échappant à l'œil de la police et peut-être même, en dépit de son chef, protégés par ses agens subalternes, ils pourront, placés au centre de tous les mouvemens, correspondre simultanément avec tous les corps, et peut-être rattacher les fils de l'association fraternelle jusque dans la maison du Roi, qui est menacée de perdre toutes les garanties qu'offroit son ancienne composition.

Encore quelques mois, et la France abandonnée à elle-même, moins considérée des alliés qui, d'ailleurs, croyant n'avoir plus le même sujet de la craindre, croiront aussi n'avoir plus le même intérêt à la sauver, et seroient sans doute dans l'impossibilité d'y mettre le même accord, la France, dis-je, est menacée de se trouver dans une situation, sous tous les rapports, peu différente

de celle où elle étoit placée au 1er. mars de cette même année.

Sans doute ce ne sera pas pour faire revenir Buonaparte de Sainte-Hélène, me répondront ces intrépides optimistes qui veulent à toute force conserver le doux repos de leur âme pour l'intérêt de leur santé, et qui ont décidé de ne rien croire que ce qui leur permet de digérer à l'aise et de dormir profondément. Non, sans doute, et je dirai plus : Buonaparte s'échapperoit par un miracle des mains puissantes qui le retiennent, il reparoîtroit tout à coup même au milieu de l'armée d'outre-Loire, qu'il n'y trouveroit peut-être pas un partisan. Il a été décidé depuis long-temps dans le grand conseil révolutionnaire qu'il n'étoit plus possible de tirer aucun parti de ce fou enragé auquel on avoit confié des pouvoirs au-delà de ses moyens, et dont les extravagances ont si cruellement compromis le salut de la chose publique. On va plus loin : puisque la circonstance est telle qu'on ne peut se défendre d'accorder quelques victimes au parti opposé, on verra, sans beaucoup de regret, sacrifier ceux d'entre les frères qui se sont faits uniquement *Buonapartistes*, parce que c'est une faute grave, en principes de révolution, de s'attacher à un seul homme, et que le but étant de détruire par tous

moyens la *légitimité* du pouvoir, tout usurpateur qui aura les qualités suffisantes et qui voudra courir les chances de l'usurpation, devient alors nécessairement le héros du parti. Je réponds ainsi d'avance à l'objection qu'on se préparoit sans doute à me faire : que les *Buonapartistes* viennent d'être exclus avec le plus grand soin des premières places de l'administration civile. Oui, sans doute, je n'y retrouve plus qu'un très-petit nombre des partisans frénétiques de cet odieux charlatan ; mais est-il possible d'être entièrement rassuré en parcourant la liste des choix que nous devons à l'imprudente précipitation des Ministres? Si je considère avec soin ces magistrats nouveaux, je vois dans la plupart d'entre eux les instrumens les plus propres à l'exécution de toute grande manœuvre que les chefs de l'*ordre* auroient conçue et qu'ils voudroient mener à une bonne fin. Là reparoissent en grand nombre ces révolutionnaires systématiques que l'on pourroit appeler les *modérés* de la révolution, espèce de philosophes impassibles au milieu de tant de bouleversemens successifs, qui, dans leur scepticisme politique, considérant l'état comme une abstraction métaphysique, le gouvernement comme une machine destinée à marcher sans relâche, quel que soit l'ouvrier qui

la monte, se sont détachés de tout, excepté de leurs places, les ayant exercées dans tous les temps avec le même sang-froid, soit qu'ils fussent affublés de bonnets rouges, soit qu'ils eussent des cordons et des habits brodés, personnages jusqu'à présent honorés et caressés par tous les partis, parce qu'ils sont là toujours prêts à faire la besogne de celui qui triomphe, et que, selon l'heureuse et naïve expression du député Dumolard, dussent-ils *ne pas bien mériter du roi*, ils s'arrangeront toujours de manière *à bien mériter du royaume*. Ces gens-là n'examineront jamais quel est le parti le plus juste, mais quel est le parti le plus fort. Ils ont servi la république, le directoire, Buonaparte dans toutes ses phases, Louis XVIII : s'il leur est démontré qu'il existe un cinquième parti auquel il est plus avantageux de s'attacher, ils s'y attacheront à l'instant même, dût-il ne pas être le dernier ; et le drapeau blanc sera mis par eux en réserve à côté du drapeau tricolore pour faire place à d'autres couleurs, que l'un ou l'autre peut-être doit quelque jour encore remplacer ; vils caméléons que l'on doit détester comme notre plus dangereux fléau, à cause de l'art funeste qu'ils ont de conserver une apparence d'ordre au milieu de tous les désordres, et d'empêcher constamment le bon

parti de prendre le dessus, en sauvant à la faction qui vient de triompher les embarras insurmontables d'un changement d'organisation.

Tout étant donc entre les mains des révolutionnaires, l'armée ainsi que l'administration, et tout s'organisant dans l'ombre la plus profonde, un calme factice renaîtra par degrés; les sermens, les protestations, un zèle ardent pour le service du Roi, des effusions de tendresse qui, au besoin, pourront être accompagnées de cris et de larmes, une apparence même de sévérité envers quelques frères auxquels seront destinés les rôles de *victimes*, et qui se sentiront assez de grandeur d'âme pour supporter pendant quelques mois les destitutions, l'exil et même la prison, tout semblera annoncer le retour de l'ordre et l'oubli des vengeances; des journaux complaisans s'extasieront sur la belle conduite d'un *digne* préfet, d'un *digne* général, sur le *bon esprit* et la *discipline* de la brave armée, etc., etc. On admirera comment l'accord le plus parfait s'est rétabli au milieu de nous sans la moindre *réaction*, et l'on ne trouvera point d'expressions assez fortes pour célébrer l'heureuse *fraternité* qu'un gouvernement *sage* vient de cimenter avec tant d'habileté entre les loups et les brebis. « Nous revenons bien certainement aux

» jours de Saturne et de Rhée, s'écriera-t-on » de toutes parts ; le but des alliés est rempli ; ils » n'ont rien de mieux à faire que de nous aban- » donner à nous-mêmes. » Si une juste méfiance et l'attachement sincère que leur inspire les vertus du Roi, les déterminent à ne suivre que *partiellement* un conseil aussi désintéressé, on continuera de patienter, de dissimuler, en continuant toujours à fortifier toutes les parties du gouvernement secret, à simplifier les moyens de communication, à donner plus d'unité à tous les mouvemens. Enfin, tous les dangers ont disparu, et le moment fatal est arrivé : qu'opposerez-vous alors, Ministres du Roi, à ce colosse de puissance ? Les menaces, les décrets de proscription, les protestations d'une assemblée délibérante. Les frères et amis se riront de ses protestations, de ses menaces, et casseront ses décrets, suivant leurs us et coutumes, avec quelques escadrons de cavalerie ; et tel est le profond mépris que leur inspirent de telles assemblées lorsqu'elles se composent d'honnêtes gens, qu'après en avoir chassé les membres, ils ne daigneront pas même les proscrire à leur tour. Si au contraire les factieux y dominent, la marche changera ; on pourra trouver plus avantageux de procéder dans les formes ; et le trône qu'on

s'apprêtoit à renverser à coups de canon, pourroit bien s'écrouler sans bruit au moyen d'un amendement nouveau ajouté aux amendemens divers que déjà l'on se propose de faire à la Charte constitutionnelle.

Eternels artisans de nos maux! vous vous trouverez alors dans de nouveaux abîmes; car, habiles et hardis comme vous l'êtes pour détruire, tout votre génie vous abandonne lorsqu'il s'agit d'édifier. Convaincus enfin malgré vous, par tant d'expériences cruelles répétées avec tant d'obstination, qu'il faut un chef unique à un grand Etat, et comme je l'ai déjà dit, que dans les sociétés modernes, une haute naissance est, pour un gouvernement monarchique, la seule garantie de sa stabilité, peut-être votre audace criminelle cherche-t-elle déjà dans l'Europe et conçoit-elle l'espérance d'y trouver parmi ceux que leur destinée a placés près du trône, une âme assez follement ambitieuse pour échanger le repos et le bonheur de cette situation honorable et brillante contre un trône désormais sans honneur, sans prestiges, où l'on ne pourroit monter qu'en protégeant vos crimes et en partageant vos dangers. Vous serez repoussés, malheureux! Sans parler de ce qu'un rang auguste doit naturellement inspirer de sentimens généreux,

soyez assurés que vous ne rencontrerez plus un prince assez dupe pour se faire l'instrument de votre sûreté aux dépens de la sienne ; car, qui ne sait maintenant que pour un chef, quel qu'il soit, qui se seroit condamné lui-même à régner sur des révolutionnaires, il y aura nécessité absolue d'être leur esclave, s'il n'a pas ce qu'il faut pour devenir leur tyran ; et qu'avec des lâches et des forcenés tels que vous, s'il n'a pris le parti de se baigner dans le sang, ce chef doit finir tôt ou tard par être traîné dans la boue. Vous n'aurez donc plus que la *République* pour dernier refuge ; et la ramenant encore au milieu de nous avec toutes ses horreurs anarchiques, vous périrez enfin par l'excès de vos propres fureurs ; vous périrez abandonnés aux mains terribles de ce même peuple dont vous aurez ainsi achevé la punition, et que la Providence chargera alors du soin de vous punir.

Quel sera donc notre refuge au milieu de tant de maux qui nous accablent, et lorsque des malheurs plus grands encore nous sont déjà préparés? Qui peut fermer l'oreille d'un père aux cris de ses enfans, ou plutôt quel bras invisible et perfide a pu arrêter son bras paternel, lorsqu'il s'apprêtoit à nous séparer de nos cruels ennemis, lorsqu'il allait enchaîner enfin leur rage

et dissiper à jamais leurs complots? Nobles Alliés, vous lasseriez-vous d'une générosité qui, en effet, peut être considérée comme le dernier effort de la vertu humaine? Vous laisseriez-vous entraîner encore aux séductions de ces traîtres; et recevant avec votre confiance accoutumée les impressions qu'il leur plaît de vous donner, deviendriez-vous une seconde fois et avec la même fatalité, les instrumens de leurs continuelles trahisons? Se pourroit-il que des intérêts partiels fissent naître au milieu de vous de funestes divisions, et que le grand intérêt qui a produit vos résolutions admirables, votre accord sans exemple, pût être oublié au profit appparent de quelques-uns, et en dernier résultat, au détriment de tous? Si l'on cherche à vous persuader que le peuple français est tellement dégradé par sa corruption, tellement obstiné dans ses erreurs, qu'il soit impossible de le jamais rétablir dans de solides relations avec les autres peuples de l'Europe, on vous trompe, et je crois vous avoir évidemment montré pourquoi et comment vous êtes ainsi trompés. Vous vous trompez vous-mêmes, si vous avez conçu la pensée (puisse le ciel l'éloigner à jamais de vous!) qu'un tel peuple ne pouvant être ramené par la douceur et la persuasion, il est nécessaire

d'employer la violence, et de se procurer, par son entier épuisement, une garantie qu'on désespéreroit d'obtenir de la loyauté de son caractère. Je dois vous en avertir : La France est une terre favorisée du ciel, qui a voulu la faire, pour ainsi dire, inépuisable, et à laquelle quelques années de repos rendront son abondance et sa prospérité. Dans l'état actuel de l'Europe et du monde, on peut assurer qu'il n'est aucune force humaine qui puisse empêcher vingt-cinq millions d'individus, unis par la même langue, par les mêmes lois, par les mêmes mœurs, par des habitudes dont l'origine se perd dans la nuit des temps, favorisés d'ailleurs par la disposition heureuse et compacte du territoire qu'ils habitent, d'exister en corps de nation, et d'exercer sur les peuples qui les environnent une influence dangereuse ou salutaire, suivant les circonstances où l'honneur, l'intérêt, les passions les auront placés. On a prétendu que cette nation étoit la seule dont les mœurs pouvoient se corrompre, sans que son courage en fût altéré (1) : je ne ferai point pour elle de ce don précieux un privilége exclusif, injurieux pour les autres nations; mais du moins est-il incontestable qu'elle est restée courageuse

(1) Duclos, Consid. sur les Mœurs, chap. Ier.

au sein d'une corruption très-profonde, et qu'il y aura toujours du danger à allumer ses ressentimens, de l'imprudence à les dédaigner. Puisque l'Europe ne peut l'empêcher d'exister, l'Europe ne doit avoir maintenant qu'une pensée, c'est de chercher les moyens d'exister avec elle. Formeroit-on le projet de l'affoiblir par un démembrement, et se trouvera-t-il quelque souverain qui veuille courir le risque de s'agrandir de quelques-unes de ses provinces? A moins que l'Europe entière ne s'engage à demeurer continuellement en armes pour protéger cette injuste spoliation, on n'y peut voir que le germe d'une guerre nouvelle et prochaine; et cette guerre, qui n'en prédiroit d'avance l'inévitable issue? Espéreroit-on la comprimer en s'emparant de ses places fortes, et en l'entourant ainsi d'une barrière de canons et de soldats étrangers? De tels moyens pouvoient avoir de l'efficacité dans un temps où les armées françaises se renouveloient par les recrutemens et par le tirage à la milice; mais ils peuvent sembler insuffisans à l'égard d'un peuple chez qui, depuis quinze ans, on lève à volonté trois ou quatre cent mille hommes, dans l'espace de cinq à six semaines, au moyen d'une simple ordonnance, de quelques estafettes et d'un avis aux municipalités.

Non, l'Europe ne peut rester dans cet état violent vis-à-vis de la France : ce n'est pas en l'humiliant, en la ruinant, en l'exaspérant, en l'abandonnant encore à ses tyrans et à ses corrupteurs, qu'on la fera changer; mais en aidant franchement son excellent monarque à remonter jusqu'au principe du mal qui la dévore, à employer pour la guérir, non de vains palliatifs, dont l'effet seroit d'envenimer encore davantage une plaie aussi invétérée, mais ces remèdes héroïques qui consument pour purifier, qui détruisent pour régénérer; en un mot, ce n'est qu'avec de la probité, de l'honneur, de la religion, que la France peut et doit offrir de satisfaisantes et immuables garanties. Depuis plus de trois siècles que s'est successivement formé et perfectionné le système d'équilibre de l'Europe moderne, que se sont établis les rapports compliqués qui le composent, si la politique des cabinets a pu se montrer impunément insidieuse, perfide, intéressée, souvent même en opposition avec les lois de la probité la plus vulgaire, on peut dire que la morale des peuples, établie et consolidée par le ciel même, soutenoit la société contre les atteintes que lui portoit sans cesse l'esprit machiavélique des Cours; cette morale religieuse de ceux qui obéissent, perdue

maintenant en France, est sur le point de se perdre partout; et c'en est fait de l'ordre social, si, par une heureuse et juste compensation, ceux qui gouvernent ne se montrent, à leur tour, justes, francs, généreux, pleins d'honneur et de religion. Encore un coup, les destinées de notre triste patrie sont invinciblement liées aux destinées de tout ce qui l'environne; et le mauvais principe qu'on avoit d'abord si solennellement résolu d'y détruire, et que des vues fausses et personnelles pourroient seules déterminer à laisser fermenter dans son sein, si jamais il se soulevoit de nouveau, donneroit encore le spectacle des réactions les plus funestes et d'effroyables bouleversemens. Qui ne sait maintenant que l'association des philosophes-athées, réformateurs et réparateurs du genre humain, étend ses ramifications dangereuses dans toutes les parties du monde civilisé, et que partout, comme en France, elle aspire à s'emparer du pouvoir politique, établissant d'avance ses institutions et ses lois sur les débris des trônes et des autels? La France, selon qu'elle sera monarchique ou révolutionnaire, peut seule faire avorter ou réussir cette immense conspiration contre tout ce qui est légitime et sacré; et telle est, je le répète, son influence singulière, que

d'elle seule dépend *sur le continent* l'esclavage ou la liberté, le bonheur ou le malheur des nations. Sans parler de la religion sans laquelle ne peut subsister aucune société, le bonheur et la liberté de ces nations reposent uniquement sur la légitimité du pouvoir, sur l'heureux droit de *primogéniture* et de *représentation dans les successions*, que ne connurent point les anciens, à qui, par conséquent, la monarchie légale et régulière, la véritable monarchie fut toujours inconnue (1); droit qui, rendant presque impossibles les usurpations et les guerres civiles que produisoit jadis la vacance du trône ou la foiblesse des princes, leur donnant ainsi une sécurité la plus grande possible, rendoit par cela même le gouvernement monarchique le plus modéré des gouvernemens. Leur malheur et l'esclavage dont ils sont menacés, le plus affreux peut-être auquel les hommes aient jamais été condamnés, prendra sa source, je ne craindrai point de le

(1) Telle qu'ils l'avoient, c'est-à-dire différant peu d'une véritable tyrannie, elle étoit encore regardée par leurs sages comme le plus parfait des gouvernemens. Ces sages, nés, la plupart, dans des républiques, trouvoient les gouvernemens populaires encore plus tyranniques et plus dangereux.

dire, dussé-je élever contre moi les clameurs et les huées de la foule immense de nos penseurs sublimes, prendra, dis-je, sa source dans la prétendue souveraineté du peuple, et dans ces prétendues idées libérales, nées des révolutions, et qui les enfantent à leur tour, toujours préconisées, sans avoir encore été définies, et dont le dernier et inévitable résultat sera de rendre toute puissance tyrannique, en lui ôtant tout prestige et toute solidité. Augustes souverains, arbitres de la terre, mais qui devez à Dieu un compte sévère du bien et du mal que vous lui aurez fait, si j'ai dit la vérité, puissiez-vous m'écouter favorablement, et reconnoître que le salut de la France étant, dans cette grande circonstance, le salut même de l'Europe, le parti le plus généreux que vous aurez pris à son égard, deviendra en même temps pour vous le plus avantageux et le plus sûr!

MACÉDOINE
RÉVOLUTIONNAIRE.

Cet Ouvrage se trouve aussi,

Chez M. Desauges, libraire, rue Jacob, au coin de la rue Saint-Benoît;

Et au Palais-Royal,

Chez MM. Delaunay et Pélicier, libraires;

Et chez tous les marchands de Nouveautés.

2

MACÉDOINE RÉVOLUTIONNAIRE,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE NOS JOURS;

OU

LA VÉRITÉ TOUTE NUE

SUR NOS MALHEURS, SUR LES GRANDS COUPABLES, ET SUR LES TROIS MILLE INDIVIDUS ENTRE LES MAINS DESQUELS BUONAPARTE A DÉPOSÉ LES SEPT CENT MILLIONS QUE LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES NOUS DEMANDENT AUJOURD'HUI.

Non missura cutem nisi plena cruoris hirudo.

PAR J. V***** (du Midi.)



A PARIS,

CHEZ C.-F. PATRIS, LIBRAIRE,

RUE DE LA COLOMBE, N° 4, DANS LA CITÉ.

28 Décembre 1815.

DE L'IMPRIMERIE DE C.-F. PATRIS.

TABLE
DES MATIÈRES
CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

PRÉFACE.

ILS y sont tous; et si j'en avais su davantage sur leur compte, je l'aurais écrit. Aux termes où nous en sommes avec ces messieurs, les ménagements m'ont paru hors de saison. Voulant, d'ailleurs, préparer des matériaux pour l'histoire, j'ai dû ne faire parler que la vérité. Cela n'empêchera pas les *Trois Mille* de crier à la calomnie; s'ils me

citent par-devant quelque tribunal, je leur conseille d'excepter celui de l'opinion publique, je l'ai tout dans ma manche. Si quelque habile écrivain, quelque littérateur distingué, qui n'aura de philosophie que tout juste ce qu'il en faut pour ne pas cesser d'être honnête homme, se charge un jour de publier l'histoire de nos quinze années, sous la domination du Corse; je me plais à croire que mon livre ne lui sera pas inutile. Il n'aura pas à se casser la tête, pour deviner des noms écrits à moitié, ou désignés par leur initiale; j'ai tout dit : j'ai tout nommé. (Voyez la table des matières).

Français, vous qui pendant vingt-cinq ans avez gémi sur les malheurs

de notre belle patrie; vous pour qui chérir nos Bourbons est un besoin, lisez mon livre, il ne vous ennuiera pas; lisez-le, vous aussi, que j'ai désignés comme devant payer, par la seule raison que nos malheurs vous enrichirent, sans que vous y prissiez aucune part; lisez-le; et sauf votre chapitre, je suis presque convaincu qu'il vous amusera.

Ne le lisez pas, vous qu'il frappe, prenez-y garde; il vous épouvantera, tant vous vous trouverez ressemblants.

Quant à moi, j'aurai atteint le but, si l'on ordonne que le fossé soit com-

blé par ceux qui s'enrichirent à le creuser.

C'est à vous, Lecteurs, à juger si j'ai frappé fort et juste.

POT-POURRI RÉVOLUTIONNAIRE,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE NOS JOURS.

CHAPITRE PREMIER.

LA RÉVOLUTION.

La révolution française, sur le commencement de laquelle on a déjà tant écrit, n'a rien de semblable aux révolutions des autres peuples, qui avaient toutes un but; la nôtre n'en eut jamais.

Que voulait le peuple français en 1789?..... Sous le spécieux prétexte de deux nouveaux impôts, quelques intrigants subalternes, soudoyés par un grand intrigant, lui crièrent: aux

armes! le peuple s'arma, et pourquoi? pour sapper, dans leurs fondements, les bases de son bonheur et de sa tranquillité. Quelques mois après, ses impôts furent doublés.

Que voulait le peuple français en 1792?.... D'autres intrigants, plus scélérats que les premiers, le firent gémir sur des horreurs inconnues jusqu'alors, et lui donnèrent des chiffons pour son numéraire et pour les produits de son industrie.

En 1796, de nouveaux intrigants, moins sanguinaires, mais plus voleurs, dilapidèrent la fortune publique.

En 1800, l'enfer vomit sur nos plages un monstre carnassier, qui, pendant quinze ans, à l'aide des intrigants de toutes les époques, se gorgea, lui et toute sa famille, du sang et des sueurs des Français. Aujourd'hui, le monstre est muselé, sa famille est errante et vagabonde; mais les intrigants sont toujours là. C'est en vain que la justice divine paraît s'être appaisée, puisqu'elle nous a rendu l'objet de tous nos voeux, l'auguste famille qui nous gouverna si doucement pendant tant de siècles; une fatalité, sans exemple, nous fait encore craindre que ces mêmes intrigants,

dont la soif de gouverner sera toujours inextinguible, après avoir mis la France sur l'extrême bord du précipice, ne parviènent à l'y plonger entièrement. *Hâtons-nous donc de finir la révolution, si nous ne voulons pas que les intrigants révolutionnaires nous achèvent.*

CHAPITRE II.

M. L'EX-COMTE CARNOT.

Qu'on ne s'attende pas à trouver ici une réfutation de son dernier pamphlet ; je crois que Dieu, dans sa juste colère, l'a frappé d'un esprit de vertige, et que, pensant se créer des moyens de défense, guidé par ce même esprit, il a tout simplement rédigé son acte d'accusation.

Vous savez bien, Monsieur Carnot, vous qui êtes membre de l'Institut, que Cicéron se plaignait à Catilina de ce qu'il abusait de la patience du sénat ; vous savez aussi que ces mêmes sénateurs ne voulaient plus être le jouet des fureurs de cet intrigant audacieux. Eh bien ! M. Carnot, appliquez-vous, de notre part, le fameux *quò usque ;* nous ne voulons plus, nous Français, de vos vertus modestes ; ne nous parlez plus ; je vous en conjure, de votre amour pour les sciences,

de la douceur de vos mœurs, de votre mépris pour les grandeurs de ce monde, et surtout de la paix de votre conscience.

La paix de ta conscience!!!!!!! Lie de la révolution, assassin en 1793, voleur en 1796, plat valet de l'usurpateur en 1813 et 1815, que nous veux-tu encore? Vas, porte au loin tes vertus et ta rage, tu ne gouverneras plus. Le deuil et la misère, dont tes crimes ont couvert la France, livreront ta mémoire à l'exécration des siècles à venir; vas, laisse-nous: et si, ne pas gouverner est pour toi le plus affreux des tourments, que pour toute vengeance, Dieu t'inflige une longue vie, traînée dans l'oubli général.

Toi, des mœurs douces!!! toi, la conscience pure!!! Avais-tu des mœurs douces, quand, associé aux antropophages de ton comité, tu envoyais à l'échafaud ton Roi, le plus vertueux des monarques?...... Avais-tu la conscience pure, quand tu signas l'arrêt de mort des vierges de Verdun?????.....

Toi, modeste!!!! toi désintéressé!!!!! Étais-tu modeste, quand, affublé de la pourpre directoriale, tu te pavanais sottement au Luxembourg, et tranchais du petit souve-

rain ???? Étais-tu désintéressé, quand, avec tes collègues Barras, Merlin et consorts, vous vous partagiez la fortune publique, en livrant les marchés à celui qui vous donnait les plus forts pots de vin???.... Ah! si, plus hypòcrite que les autres, tu n'as pas mis en évidence tout le fruit de tes concussions, ce n'est pas ton désintéressement que tu nous as prouvé, c'est ta prévoyance.

Toi, républicain!!! Étais-tu républicain, quand tu acceptais le titre de comte que te donnait Buonaparte, qui, par ton secours, venait asservir de nouveau notre malheureuse patrie, et qui joignait à ce titre quelques centaines de mille francs pour déterminer ta modestie et ton désintéressement à accepter le porte-feuille de l'intérieur??? L'estime des gens de bien te console, dis-tu, dans ta retraite? Ah! pour cette fois, tu te contentes de peu : car les honnêtes gens qui t'estiment, s il en est, sont à coup sûr en petit nombre, si toutefois encore.... Mais est-il possible d'être homme de bien, et d'estimer Carnot?

Je te devais ces vérités. Crie à la calomnie, si tu l'oses; la France entière jugera.

CHAPITRE III.

M BORY-SAINT-VINCENT.

Lecteur, avez-vous assisté, dans les premiers jours du mois de juillet dernier, à quelques-unes des séances de cette fameuse assemblée, présidée par M. le comte Lanjuinais, que le *caveant consules* épouvante? Vous y eussiez connu M. Bory-Saint-Vincent. C'est là le théâtre de ses premières armes d'éloquence et de législation. M. Carnot qui, s'il n'est pas un grand homme, le croit cependant bien, a pénétré M. Bory-Saint-Vincent de tant de vénération et d'estime, que celui-ci n'a cru pouvoir mieux faire que de prendre le modeste ex-membre du comité de salut public, ex-directeur, ex-général, ex-tribun, ex-ministre de la guerre, ex-ministre de l'intérieur, ex-membre de la commission provisoire, ex-comte, ex, ex, etc., pour modèle.

Si quelque puriste, à courte haleine, se

trouvait choqué de l'éloignement du dernier membre de ma phrase, qu'il s'en prène à la modestie de M. Carnot. Mais, revenons à nos loups (en bonne conscience, je ne peux pas appeler ces gens-là des moutons), M. Bory-Saint-Vincent, justement porté, comme M. Carnot, sur une liste de fauteurs de troubles anarchiques, tendant à renverser le gouvernement légitime, vient de faire paraître une justification; et, comme son maître, il s'empresse de nous parler de ses vertus, de son goût pour les sciences, de sa modestie; mais aussi, comme son maître, il se hâte d'accuser ceux qui l'accusent; et par une audace inouie, au lieu d'implorer l'excessive clémence du monarque, il brave sa justice, et finit ironiquement par lui offrir ses services.

Avec la même audace, M. Bory de Saint-Vincent nous apprend qu'il tient à l'honneur de partager la proscription d'un grand-homme, et ce prétendu grand-homme n'est autre que l'ex-maréchal *Soult*, ce militaire déloyal et de foi-mentie.

Mais, M. Bory, y pensiez-vous, quand vous offrîtes vos services au monarque, à Louis XVIII, à un Bourbon?..... et les gardes du corps dont Sa Majesté est environnée, ces gardes que le

7 juillet *vous avez vus dans Paris, vus, de vos propres yeux vus ; et quand un colonel comme vous dit qu'il a vu, c'est qu'il a bien vu.* Ce sont vos mêmes expressions, je n'y ajoute rien ; le moniteur est là. Comment voulez-vous donc que ce bon prince accepte vos services ? Ces gardes du corps, dont la vue d'un seul vous épouvante, environneront toujours la personne sacrée du monarque, à moins que vous ne prétendiez remplacer, à vous seul, ces loyaux et braves serviteurs ; je doute que Sa Majesté daigne y consentir, surtout quand elle apprendra que vous avez été à l'école de l'honneur et de la fidélité chez *Soult*.

Retenez bien, si vous le pouvez, ce que je vais vous dire, monsieur l'ex-colonel, l'ex-législateur, etc. Désormais, des bottes à talons bruyants, les rubans de Buonaparte, deux épaulettes, la tête haute, le regard impudent, le ton brusque et tranchant, ne suffiront point à un homme de votre trempe pour arriver aux premières places de l'État. A Buonaparte usurpateur, tyran, traître, farouche, impudent, de tels serviteurs devaient convenir ; mais à Louis XVIII, souverain légitime, sage, éclairé et surtout honnête-homme, il en faut d'autres, M. Bory, et vous me permettrez de douter,

d'après la formation de ses chambres, de son ministère, de sa maison et de sa garde, que le tour de vos pareils revièue de long-temps.

Vous nous dites que vous êtes trop jeune pour avoir pu prendre part aux horreurs de la révolution ; votre conduite au dernier club de jacobins, *présidé par M. Lanjuinais*, nous prouverait cependant que vous aviez quelques regrets d'être venu trop tard, puisque nous ne vous y vîmes voter que comme les Barrère, les Merlin, les Cambon, les Garat et autres du même acabit (Le moniteur est là). Si, plus modeste, vous fussiez resté dans la foule, vous jouiriez aujourd'hui de l'inépuisable clémence du monarque qui ne veut que la conversion du pécheur, mais à qui le bonheur et la tranquillité de son peuple commandent une juste sévérité à l'égard de ceux dont l'amendement est jugé impossible ; et je crains que, par votre sotte justification, vous ne vous soyez rangé dans cette dernière classe. Allez, Monsieur, allez faire oublier votre petite célébrité, et, si vous m'en croyez, que ce ne soit point dans les *vendées* prétendues patriotiques que vous nous avez prédites ; moi qui ne suis point un grand sorcier, je vous prédis que leur durée sera courte. Gare la bombe.

CHAPITRR IV.

M. BOUVIER-DUMOLARD.

M. Bouvier-Dumolard est un élève des grans faiseurs Defermont, Regnault, Boulay. C'est à l'école de ce fameux conseil d'état qu'il se forma dans l'art de l'administration. Il y puisa, non un ardent amour pour les idées libérales, mais une obéissance passive et servile à toutes les passions du maître; c'est ce qui lui valut de ne pas végéter long-temps en sous-ordre, et d'arriver d'un vol rapide à la préfecture du Tarn. Instruit, de bonne heure, au métier de la chicane et de l'astuce, il trouva les moyens de faire succomber M. de Beauchamp dans une lutte où le bon droit était du côté de ce dernier; mais les apparences, au moyen d'une soustraction de pièces, mirent la justice dans la nécessité de prononcer en faveur de l'ex-préfet. Ecoutez M. Bouvier Dumolard; il vous dira que le retour de Buonaparte ne fut point préparé à Paris; que, ni lui, ni Etienne,

ni Hortense, ni Harel, ni Maret, n'y eurent aucune part; et si vous le pressiez un peu, il chercherait à vous prouver que ce fut la famille des Bourbons qui le rappela; à la vérité, il vous le prouverait, comme Carnot vous à prouvé que les émigrés firent périr l'infortuné Louis XVI.

L'usurpateur envahit le château des Tuileries à 9 heures du soir; le lendemain matin, à la même heure, M. Bouvier-Dumolard partait préfet de Nancy; juste récompense de tant de services.

Le Corse ne put donner beaucoup d'argent au nouveau préfet de la Meurthe, mais le malin sut s'en procurer en jouant un tour de passe-passe à son maître. Il se fit voler aux portes de Nancy, et par une vaste nomenclature des effets ou bijoux qu'il prétendait lui avoir été pris, nomenclature que les journaux d'alors nous transmirent d'un ton vraiment piteux), il mit le sensible Napoléon dans la nécessité de lui ordonnancer quelques milliers de francs qui n'ont vraisemblablement point été portés sur le budget. On assure que le vacillant empereur ne fut cependant pas tout-à-fait la dupe; dans une conversation d'épanchement avec Brutus Régnault, il lui reprocha l'espièglerie de son

élève. Ils en rirent ensemble. Aussi, M. Bouvier-Dumolard s'acquitta-t-il de ses devoirs en conscience ; dans son ardeur napoléonique il voulait armer toutes les cuisinières de Nancy, pour maintenir Buonaparte aux Tuileries et rester ainsi lui-même au palais de la préfecture. Jugeant sa cause perdue, il vint se réfugier à petit bruit dans le sein de ses collègues Bory, Barrère, etc. Je le vis à cette époque, et je lui fis l'honneur de le croire bourrelé du remords d'avoir appelé ce fléau sur sa patrie : je me trompais.

Et notre bon Roi, dont les lumières et la sagesse ne peuvent être révoquées en doute, ne veut pas se laisser persuader qu'il ne saurait avoir de ministre plus dévoué que M. Carnot, de général plus fidèle que Bory-Saint-Vincent, et de préfet plus zélé et plus intègre que M. Bouvier-Dumolard ! c'est étonnant. Cependant ces messieurs demeurent bien convaincus que la France ne se relèvera jamais, s'ils ne gouvernent un peu. — M. Bouvier-Dumolard, votre linge (pour me servir de l'expression choisie de votre ancien maître), votre linge, dis-je, ne me paraît pas aussi sale que celui de vos collègues ; ne le mêlez pas, si vous m'en croyez, et vous vous en trouverez bien.

CHAPITRE V.

LES BOURBONS N'ONT RIEN APPRIS.

S'il était possible de pouvoir mettre sous les yeux des lecteurs toutes les sottises que les adhérents de Buonaparte ont débitées, durant et avant l'interrègne, on serait honteux de faire partie d'un peuple qui ne sut pas tirer une prompte et éclatante vengeance de tant d'horreurs et de perfidies, ils imprimèrent et répandirent jusqu'à satiété que depuis ving-cinq ans la famille des Bourbons *n'avait rien appris, rien oublié*. Eh! misérables, que vouliez-vous qu'apprît cette auguste et malheureuse famille? à quelle école auriez-vous désiré qu'elle allât pour s'instruire? De quels exemples, de quelles lumières vouliez-vous qu'elle profitât? Est-ce l'assemblée constituante qui aurait pu lui apprendre quelque chose? Elle ne fit que préparer les démolitions de notre édifice social qui détruisirent de fond en comble ses horribles successeurs. — Est-ce au comité de salut pu-

blic que vous auriez voulu envoyer nos jeunes princes, pour y terminer leurs études? Qu'en pensez-vous, M. Carnot? Si vous les eussiez tenus à cette époque, à coup sûr, ils ne vous gêneraient pas aujourd'hui. Ah! je devine: c'est auprès de Buonaparte, de Savary, de Caulaincourt, qu'il eût fallu les envoyer en 1804, pour faire leur cours d'idées libérales sous Vérat. Malheureusement pour vous, la loyauté et la reconnaissance de Caulaincourt ne purent metre alors à votre disposition que le jeune et brave duc d'Enghien; aussi vous empressâtes-vous de lui apprendre que l'on peut, avec juste raison, mépriser la vie, quand on se voit au pouvoir de pareils êtres. Et vous avez le front de parler!!! et vous osez écrire!!!

Notre bon Roi, après vingt-un ans de larmes les plus amères, s'empresse-t-il de rendre aux mânes d'un frère chéri, les devoirs que commandent la nature, la piété, l'honneur et la religion!.... *Bah! Louis XVIII n'a rien appris.*

Madame, cet ange de piété, de douceur, de résignation, va-t-elle pleurer sur le tombeau d'une mère adorée, d'un frère chéri ou d'une

tante bien aimée! *Son Altesse Royale n'a rien oublié.*

Ne veut-elle pas souffrir la présence des assassins de son vertueux père !! *Son Altesse Royule n'a riea appris.*

Son Altesse Royale, le modèle de toutes les vertus, refuse-t-elle d'admettre dans son intimité Hortense Beauharnais, le modèle de tous les vices !! *Eh! vite : les Bourbons n'ont rien appris.*

Ames d'enfer !!! Les Bourbons ont appris que les annales les plus reculées n'offrent rien de comparable à la férocité et à l'immoralité de tous les hommes qui, pendant ces vingt-cinq années de désolation, nous ont fait gémir sous leur pouvoir destructeur; ils l'ontappris et veulent bien l'oublier. Ils ont appris, à l'école du malheur, à nous conserver ces vertus héréditaires qui sont leur plus bel ornement. Ils out appris à souffrir avec cette pieuse résignation qui caractérise le sage et l'élève au-dessus du vulgaire; ils ont appris à pleurer sur le long égarement de la partie de ce bon peuple que vous entraînâtes dansle crime, et ils croiront n'avoir plus rien à apprendre quand ils l'auront rendue à la nature, à la morale et à la religion.

CLAPITRE VI.

LES ARMÉES FRANÇAISES.

Depuis 1792, la France a toujours entretenu des armées sur le pied de guerre ; ces armées, travaillées, en tout sens, par les intrigants de tous les partis, servirent bien plus souvent la cause des agitateurs que celle de la patrie. La postérité, qui les jugera, trouvera peut-être leur justification dans l'oubli général de cette même patrie chez tous les gouvernants qui, depuis 1792 jusqu'à ce jour, se sont disputé ou partagé le pouvoir. Trompées sur le sort de leur malheureux pays, nos armées n'en conservèrent pas moins un caractère national qui, mieux dirigé, nous eût ramené quinze ans plutôt le bonheur et la paix avec la famille désirée. Il était réservé à l'usurpateur, familier avec tous les genres de crimes, de changer ce beau caractère de nos armées, et de faire des braves soldats français, autant

d'esclaves vendus à sa hideuse personne, et fauteurs de ces envahissements funestes dont nous portons aujourdh'ui la trop douloureuse peine.

Ancieus généraux français qui me lisez, de quelle vraie gloire ne vous fussiez-vous pas couverts, si, au moment ou l'audacieux transfuge venait chercher un trône en récompense de son lâche abandon de l'armée d'Egypte, un sage conseil militaire lui eût fait trouver la mort ignominieuse des traîtres; et si vous rangeant alors sous la bannière de cette brave et loyale Vendée, inaltérable dans sa fidélité, vous eussiez rendu à la France, (déjà éclairée sur la véritable valeur de tous ces grands mots, *liberté*, *égalité*), les Bourbons, la paix et le bonheur!

Dieu (1), qui juge et afflige les peuples et les rois, réservait à l'Europe ces quinze années de désastres; aux rois, pour les punir de leur mésintelligence dans la cause de l'infortuné Louis XVI, qui était là leur à tous; et à nous, pour avoir lâchement souffert qu'une

---

(1) Discours de M. Lainé.

poignée de brigands, de factieux, inondât la France de sang et de larmes.

Soldats ! les intrigants qui vous crient aujourd'hui que l'honneur du nom français est avili, auraient eu bien meilleure grâce à vous le dire, à Sarragosse, à Rome, à Berlin, à Naples, à Vienne, à Hambourg, à Amsterdam, à Moskou, à Madrid, à Lisbonne, où, sans motif légitime, vous portâtes la mort, le pillage et la flamme, et où vous contractâtes, sans vous en douter, l'obligation de faire, quelques années après, commettre les mêmes horreurs dans votre patrie, dans vos propres familles. Soldats, pleurez, pleurez avec nous sur d'odieuses victoires, dont les fruits sont si amers ; prouvez à l'Europe qui vous contemple, que vos fautes furent celles des intrigants dont la France se débarrasse aujourd'hui ; prouvez à votre Roi, ce bon père, qui ne cessa de vous chérir, que, mieux guidés, vous n'eussiez jamais abandonné la bannière de l'honneur et de la fidélité.

La paix, cette paix que, par votre défection, l'on nous fait payer si cher, ramènera plusieurs d'entre vous dans le sein de leurs familles ; vous y entendrez vos mères et vos

sœurs vous reprocher doucement les larmes qu'elles versent aujourd'hui ; que vos embrassements et votre repentir en adoucissent l'amertume. Dites-leur, pour les consoler, que, guidés par de fausses idées de gloire, vous suivîtes l'étendard du Tyran, mais que vous n'eussiez point prodigué votre sang si vous aviez pu penser qu'on vous le faisait répandre pour l'asservissement de votre patrie.

Écoutez vos pères ; ils vous apprendront que la famille des Bourbons est étrangère au mensonge, qu'elle est Française de tout cœur, comme de toute origine ; qu'elle n'est mue et dominée que par un seul sentiment, l'amour des Français. Soldats ! Votre Roi légitime et la France entière ont les yeux sur vous, bien déterminées à se débarrasser aussi de tous ceux qui resteraient inaccessibles au repentir et au véritable honneur.

CHAPITRE VII.

LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

La révolution Française, mieux jugée par les Rois de l'Europe, aurait dû les amener tous à nos portes au commencement de 1792. Par cette sainte coalition ils eûssent épargné bien des maux à leurs peuples et de grands crimes à la France. Le cercle étroit que je me suis tracé dans cet ouvrage et surtout les circonstances m'empêchent d'analyser ici les motifs de leur dissidence à cette époque funeste. L'Historien fidèle, qu'aucune crainte ne doit retenir, dira la vérité, afin que nos malheurs épouvantent les générations futures, et pour que les Rois instruits par l'expérience, n'oublient jamais qu'ils se doivent réciproquement un secours prompt, unanime et *désintéressé*, quand l'immoralité et la dépravation attaquent leurs peuples. Une sage politique le leur conseille, et l'humanité le leur commande.

Cette coalition générale, que les malheurs de la France et les vertus de l'infortuné Louis XVI ne purent obtenir, le Corse la força, en portant le fer et la flamme dans toutes les capitales de l'Europe.

Effrayées des ravages de ce volcan, dont la lave entraînait les empires, les puissances sentaient le besoin de se réunir. Pour cette fois, l'alliance fut sincère, l'accord unanime et la victoire certaine : le Tyran fut détrôné. Les Rois alliés, n'écoutant que les vœux des Français, rappelèrent au trône de Saint-Louis les seuls héritiers légitimes, les petits-fils d'Henri IV. Satisfaits de leur ouvrage, ces magnanimes souverains quittèrent la France et leur auguste allié, emportant avec eux, pour tout butin, l'admiration générale et les bénédictions de ce grand peuple auquel ils venaient de rendre le bonheur et la paix.

Par une imprévoyance fatale, l'asyle qu'on assigna à l'Usurpateur déchu, trop voisin de la France, facilita les criminels desseins des agents de ce monstre. Il osa reparaître sur une terre qui commençait à jouir des bienfaits de sa chûte ; et bien loin d'y trouver la mort due à tous ses crimes, la plus honteuse

défection et le plus lâche silence le reportèrent au trône.

Les Rois, que de sages résolutions pour la paix des peuples, retenaient encore à Vienne, en apprenant cette affreuse nouvelle, mus par les mêmes sentiments qui avaient dicté leur alliance, marchèrent au Tyran déchaîné et le terrassèrent de nouveau.

Un traité solennel garantissait aux Bourbons le trône de leurs ancêtres; les rois y replacèrent à la vérité ce sage Monarque Louis XVIII, *leur allié*. Mais, Dieu, qui ne laisse rien d'impuni, voulant frapper le peuple français du plus grand châtiment, en expiation de la défection de l'armée et du silence de ce même peuple, Dieu, dans sa colère, retira la magnanimité dont, quelques mois auparavant, il avait doué les souverains.........
L'histoire, l'impartiale histoire dira le reste.... et la postérité jugera.

CHAPITRE VIII.

LA GLOIRE DU NOM FRANÇAIS.

O France! ô ma patrie! ta gloire, ton antique gloire est perdue, s'écrient aujourd'hui quelques hommes qui sentent la proie s'échapper de leurs mains. Le nom Français est avili, disent-ils : Bayard, Henri, Louis, d'Assas, Colbert, Sully, Condé, Turenne, le souvenir de vos vertus, de vos hauts faits, est anéanti. France, tu ne compteras plus parmi les grandes nations, Carnot n'est plus ministre, et Bory Saint-Vincent ne sera jamais cordon bleu. Voilà pourtant ce que répètent tous les jours à quelques hommes égarés, ces mêmes intrigants, fauteurs de toutes nos misères. — N'était-elle pas grande en 1792, n'était-elle pas puissante, cette France, lorsqu'elle passa sous votre domination? n'avait-elle pas une marine formidable, ouvrage de ce bon Louis XVI et désespoir de nos voisins? Qu'en avez-vous fait de cette marine,

Carnot, Barras, Decrès, Cambacerès; et vous tous gouvernants révolutionnaires? Répondez : vous avez fait périr sur l'échafaud ses meilleurs officiers, orgueil du nom Français, rivaux des Nelson, des Smith; et vous avez livré à l'Angleterre, non-seulement nos vaisseaux, mais ceux de la Hollande et de l'Espagne; vous lui avez vendu nos colonies, dont la possession d'une seule valait plus à la France, que ne lui valurent jamais les conquêtes ruineuses de votre maître, de celui à qui vous répétiez lâchement tous les jours, qu'il éclipsait la renommée des Alexandre, des César, des Trajan, des Titus, des Henri.

Où était la grandeur de cette même France, quand, à l'apogée de la prétendue gloire de ce faux grand homme, comptant les départements français depuis Hambourg jusqu'à Rome, vous nous donniez des betteraves pour du sucre, et vous laissiez mourir de la fièvre, les malades qui encombraient les hopitaux, faute d'un peu de kinkina pour les guérir?

Quel fut alors l'homme doué du sens commun qui ne jugea que tôt ou tard nous payerions ce vaste accroissement de territoire, nul pour notre gloire par les horreurs et les exactions que vous y fîtes commettre; nul pour nos in-

térêts particuliers, puisque vous ne nous en fîtes pas moins payer treize ou quatorze cent millions d'impôts tous les ans; nul pour la paix et le bonheur de la France, puisque votre conscription, *chef doeuvre de l'entendement humain*, nous moissonna de plus belle; mais à la vérité, profitable, et très-profitable à vous, messieurs les millionnaires du jour, à votre clique, et à la famille du tigre. Et parce que vous ne serez plus rien, parce que nous allons y mettre bon ordre, parce que nous allons redevenir nous-mêmes, c'est-à-dire, Français, parlant tous français, comme au temps du bon Henri et de Louis le grand, notre gloire serait avilie!!!! Oh! que non, messieurs restez vils, vous autres, *concedo*: aussi bien, changeriez-vous difficilement aujourd'hui; mais laissez-nous l'orgueil, le juste orgueil de penser que les puissances étrangères, que vous avez appelées sur notre malheureuse patrie, nous rendent la justice de croire fermement, que si elles ne se fussent présentées comme nos alliés, nous ramenant un Monarque adoré et sa famille chérie, *la France serait encore vierge de leur présence.*

CHAPITRE IX.

L'IMPOT DE GUERRE.

Il paraît certain aujourd'hui que c'est à l'exorbitante somme de sept cent millions de nos francs que les puissances étrangères *alliées entre elles*, ont réduit la contribution de guerre dont elles sont convenues de frapper la France, en se retirant.

Des officiers supérieurs des armées alliées assûrent que cette somme, quelque énorme qu'elle soit, est encore moindre que celle que Buonaparte leva sur leurs pays pendant plusieurs années. J'ignore jusqu'à quel point leur assertion, à cet égard, peut être fondée. Ce qui me porterait, cependant, à la croire assez juste, c'est la grande quantité de dépôts, de ces mêmes sommes levées en pays étranger, que fit le Corse entre les mains de ses adhérents. Ces dépôts existent en nature. J'ai contracté, par cet ouvrage, l'obligation de prouver, jusques à l'évidence, quels sont les dé-

tenteurs de ces divers dépôts, qui, réunis, formeront la presque-totalité de la somme dont les puissances étrangères demandent indistinctement aujourd'hui la restitution à tous les Français.

La charte, ce bienfait de notre sage Monarque, vont s'écrier ces mêmes adhérents, la charte prescrit l'égale répartition des impôts. Doucement, doucement, messieurs, nous la respecterons toujours et avec plus de franchise que vous, cette charte derrière laquelle vous vous retranchez aujourd'hui. Oui : la charte ordonne une égale répartition des impôts ; mais la charte ne dit point que les receleurs d'un vol ne seront pas tenus à restitution, surtout quand ces mêmes receleurs seront trouvés nantis des objets volés ; et voilà positivement le cas où vous êtes. Buonaparte, à l'aide de vos manœuvres, a été à Berlin, à Vienne, à Moskou, dans l'Hanovre, prendre, par le seul droit, *nominor quia leo*, des sommes considérables qu'il vous a partagées, aujourd'hui les puissances étrangères viènent et disent à la France : *et nos hodiè leones :* rendez-nous nos sept cent millions : que faire? Il faut les rendre. Les Français qui savent tous que vous êtes les dépositaires de

cette énorme quantité d'argent, supplient humblement Sa Majesté de ne pas faire peser sur eux la restitution des sommes qu'ils n'ont pas touchées, et que l'on sait être en d'autres mains. Les malheurs qui affligent la France sont de nature à ne permettre aucune hésitation sur cet acte d'éternelle justice. Les chambres et le ministère de Sa Majesté sentiront que, dans cette circonstance, la dénomination de *restitution de guerre* est la seule qui conviène à la somme que nous demandent aujourd'hui les puissances étrangères; que cette dénomination, la seule admissible, calmera bien des craintes et rendra plus supportables les autres malheurs qui nous oppriment.

CHAPITRE X.

LA SPOLIATION DU MUSÉE.

Abordons la question. Ces objets précieux dont la réunion étonnait l'Europe, cet *Apollon du Belvedère*, cette *Vénus de Médicis*, ce *Laocoon*; ces *Rubens*, ces *Michel-Ange*; comment les avions-nous acquis? De quel droit se trouvaient-ils rassemblés dans le musée de Paris? S'il m'en souvient bien, le canon nous les apporta, c'est le canon qui les emporte. Qu'avez-vous à dire?

Soldats, ne perdez pas de la mémoire que c'est votre honteuse défection qui nous les enlève, ces monuments éternels des beaux arts!!! On nous les avait laissés, nous en jouissions en paix quand, parjures à vos serments, vous vous rangeâtes sous les sinistres aigles du Corse qui venait les faire reprendre.

Il ne nous reste donc de toutes vos brillantes conquêtes que sept cent millions à payer, et si les dépositaires de cette somme étaient

d'aussi bonne foi que le gardien du musée, notre bon Roi ne se verrait pas dans la dure nécessité d'imposer à ses fidèles sujets la restitution de ce qu'ils n'ont pas reçu.

Je conçois l'affliction des artistes qui ont vu partir ces modèles inimitables autour desquels ils venaient puiser de si utiles leçons; mais pour quelques douleurs vraies, bien senties, combien de fausses! combien de perfides!! Écoutez ces factieux, ces fédérés, guidés par l'or des Hortense, des Maret etc. Entendez-les s'appitoyer sur l'enlèvement de *la vénus de Mézici*; du *Laeon*, de *l'Apolon du Bleviner*. Si vous fussiez entrés avec eux dans le musée quand ces objets y étaient réunis et que vous leur eussiez demandé la Vénus de Médicis, ils vous auraient montré Diane; pour le Laoçoon, ils vous eussent fait voir Pan; et pour Adonis, Vulcain.

Et toi, mauvais peintre de paravents, toi que j'ai été chercher, ces jours passés, pour venir me barbouiller une porte; réponds : pourquoi ne voulus-tu pas traverser le Louvre? Pourquoi, à la vue du musée, roulas-tu des yeux à la Talma, et me fis-tu rétrograder en détournant la tête comme frappé de stupeur, en me disant : « Ah! monsieur, je ne saurais passer par

» ici ; nous nous sommes fait une loi, entre
» artistes, de ne plus jeter les yeux sur cette
» salle de douleur ; cela fait trop de mal ? »
Dis, malheureux, quelle analogie peut-il y avoir entre les arts et toi ? Entre l'Apollon du Belvédère et tes bons hommes auxquels tu fais des têtes comme des boules et des jambes comme des cotterets ? Vas, misérable, tu ne barbouilleras plus mes portes..... Oui, je ne crains pas de le dire ; ces grands rassemblements que nous avons vus dans les environs du Musée, lors de l'enlèvement de ces mêmes objets, ne renfermaient pas vingt individus de bonne foi dans l'expression de leur douleur.

A vous, braves militaires, qui, dans vos nombreuses campagnes, n'eûtes jamais en vue que la gloire, qui êtes restés fidèles à la foi que vous aviez jurée à votre Roi légitime, à vous seuls, je dirai : « Votre gloire n'a souf-
» fert aucune atteinte dans ces temps de dou-
» leurs, puisqu'il est vrai qu'il a fallu tous
» les canons de l'Europe pour venir repren-
» dre ce que les seuls canons français avaient
» pris. »

CHAPITRE IX.

Biographie des fortunes révolutionnaires et colossales acquises dans l'exercice des fonctions publiques ou dans les fournitures, depuis 1792, jusqu'à nos jours.

AVANT d'entrer en matière sur un chapitre qui va faire crier tant de gens, je dois prévenir le public que dans la longue nomenclature des personnes enrichies, il en est beaucoup qui n'ont d'autre tort que celui d'être énormément riches par le fait de Buonaparte, et de ne pas venir au-devant des besoins pressants de la patrie; je ne prétends point les confondre d'opinion et d'actions avec les autres enrichis, fauteurs de nos troubles actuels. Assurément la France distinguera MM. Talleyrand, Fouché, Masséna, des Savary, Maret, Caulaincourt, Hortense, etc.; mais elle devra les confondre, et les confondra effectivement, quant à l'énormité et à la source des fortunes. J'ai cru

devoir faire ici ma profession de foi sur des hommes d'état qui, s'ils ont fait de grandes fautes, les ont atténuées par de grands services, et une conduite que l'on dit irréprochable dans ces derniers temps. Mes articles, à leur égard, ne porteront que sur l'immense différence qui existe entre la fortune qu'ils avaient à l'époque où ils prirent le timon des affaires, sous le Corse, et celle dont ils jouissent aujourd'hui. Je me permettrai seulement de leur faire observer qu'il eût été plus honorable pour eux de ne pas attendre que la nation, que le monarque, prononçassent, tranchons le mot, sur l'illégitimité de ces mêmes fortunes.

Quant aux autres (les pervers incorrigibles), à tous les motifs péremptoires qui exigent impérieusement la rentrée de tous les dépôts faits par le tyran, pour pouvoir opérer la restitution demandée par ces puissances étrangères, *hodiè leones* à tous les motifs se joint la grande raison d'état, celle de mettre ces mêmes incorrigibles dans l'impossibilité de continuer leurs manœuvres désorganisatrices. Je tiendrai sur leur compte tout ce que j'ai promis dans ma préface ; je les nommerai, et je frapperai fort et juste. Commençons.

CHAPITRE XII.

HORTENSE BEAUHARNAIS.

Le plus pervers des incorrigibles.

Hortense Beauharnais naquit d'un père ingrat et d'une mère de mœurs dissolues. La postérité qui apprendra que M. de Beauharnais, comblé de biens et d'honneurs par la famille de Louis XVI, abandonna et osa dénigrer cette même famille quand elle fut malheureuse ; la postérité trouvera peut-être le juste et terrible châtiment de M. de Beauharnais, dans la mort que lui firent subir les scélérats auxquels, par son ingratitude, il venait de frayer le chemin du pouvoir.

La mère d'Hortense, veuve de M. de Beauharnais, n'existe plus ; je me tairai. La France sait par quelles voies elle partagea la couche et par suite le trône de l'usurpateur. La dissolution des mœurs n'exclut pas toujours la sensibilité ; la mère d'Hortense nous le prouva.

Parvenue à ce degré d'élévation auquel jamais elle n'eût dû s'attendre, Joséphine oublia ses vices et pratiqua quelques actes de vertu : la France, dans ces temps calamiteux, lui dut quelques horreurs de moins. La France n'oubliera jamais que lors de l'attentat horrible commis sur l'infortuné prince Bourbon-d'Enghien, elle se fit traîner d'une salle à l'autre, attachée aux genoux du tigre pour obtenir de lui la révocation de l'arrêt de ce jeune prince.

Tu fus témoin de cette scène, Hortense, et tu demeuras insensible. Ton cœur incestueux partageait déjà la haine que le tyran vouait à cette auguste famille; tu nous l'as bien prouvé depuis.

Élevée dans une de ces maisons où l'on s'attache à former de grandes coquettes plutôt que dé bonnes mères de familles, Hortense sortit de chez madame Campan pour faire son entrée dans le monde, à peu près vers l'époque où le transfuge d'Égypte venait s'asseoir sur le trône, pour prix de sa lâcheté. Il vit sa belle-fille, leurs cœurs vicieux s'entendirent; huit jours plus tard, Hortense avait remplacé sa mère.

Vous qui vécûtes dans l'intimité de cette famille, vous, Cambacérès, Fouché, Regnault, Decrès, dites si je calomnie, si je ne frappe pas juste. Demandez à M. de Gontaut-Biron par quelle raison il s'opposa si obstinément au mariage de son fils avec cette même Hortense? Demandez à tous ces jeunes colonels d'alors qui la refusèrent, quels furent leurs motifs; ils vous répondraient, avec Duroc (s'il vivait encore), qu'ils ne voulaient point épouser *la vache et le veau*. Je demande pardon à mes lecteurs de la trivialité de l'expression; mais j'ai dû la rapporter telle qu'elle sortit de la bouche de ce même Duroc, qui ajoutait : « Qu'il l'offre à ceux qui ne sauront rien; mais » à moi qui fus le conducteur de cette intrigue, » à moi sous les yeux de qui tout s'est passé : » c'est trop fort. »

Pressée enfin de se trouver un manteau, Hortense se hâta d'épouser Louis Buonaparte qui, ne sachant rien des horreurs qui se commettaient à la cour de son frère, devint, tout à la fois, l'oncle de l'enfant et le père *quem nuptiæ demonstrant.*

Il fallut un trône à la fille de Joséphine pour la payer de son incestueuse complaisance; eh!

vite ! la guerre à la Hollande ! la conscription, les impôts ; tout fut mis en œuvre. Le sang français coula de nouveau..... et pour qui ?..... Grand Dieu !.... Hortense fut reine..... Soldats, braves soldats Français, est-ce là de la gloire ???....

Le débonnaire Louis Buonaparte s'aperçut, quand il n'était plus temps, qu'il avait fait ce que Duroc et tant d'autres avaient refusé..... Justement indigné, il se sépara d'une femme qui ne lui inspirait que le plus profond mépris. Des raisons que je ne connais pas, la lui firent reprendre ; il en eut des enfants dont il se croit sans doute le véritable père, puisqu'il en révendique aujourd'hui l'autorité pardevant les tribunaux. Des désordres ultérieurs lui firent abandonner totalement la mère.

Séparée de son mari, Hortense ne cessa d'être la concubine de son beau-père qu'au départ de celui-ci pour l'île d'Elbe.

Je dois à la louange de Joséphine de dire ici que le souvenir de l'ingratitude de son premier époux envers la malheureuse famille des Bourbons dont elle-même avait osé occuper la place, la connaissance du caractère de sa fille, les horreurs ou passées ou présentes, tant de sen-

timents divers ne pouvant se concilier dans son cœur, la sensible et repentante Josephine mourut presque subitement, nous laissant hélas! sa coupable fille qui, huit jours après la mort de sa mère, travaillait déjà au retour de son incestueux amant.

Vous, fidèles amis du roi, vous anciens serviteurs qui environnez le trône; comment vous déterminâtes-vous à voir une femme sans mœurs, une femme d'autant plus à craindre, d'autant plus a éviter, que, plus astucieuse, elle cachait sa perfidie sous les grâces du bon ton et de la douceur? moins confiants, il vous eût été facile de savoir comment elle parlait de l'auguste famille et de vous aussitôt que vous aviez quitté sa demeure. Comment ne vous aperçûtes-vous pas que, quand vous prononciez devant elle le nom vénéré de Son Altesse royale Madame la duchesse d'Angoulême, un sourire forcé peignait dans tous ses traits le malaise qu'elle éprouvait?

Quels ne durent point être vos regrets, quand vous apprîtes que, principalement à elle, à ses manœuvres impies, nous devions le retour du tigre, la défection de l'armée, le départ de notre bon monarque et de sa famille chérie, enfin tous les maux qui nous affligent aujour-

d'hui ?..... Je vous rends justice, Messieurs, je suis convaincu que votre douleur dut alors surpasser votre imprévoyance.

J'arrive à ce 20 mars, à cette affreuse journée qu'il faudrait arracher du souvenir de toute âme honnête. Hortense, dès la veille, savourait à longs traits, dans le palais de Fontainebleau, les dégoûtantes caresses de son beau-père ; se faisant une fête de voir le lendemain, souiller de sa criminelle présence, le sanctuaire des vertus, l'appartement de Madame. Elle n'y manqua pas : on la vit aux croisées du château des Tuilleries, donnant sa main à baiser à Labédoyère. On la vit tenant un bonnet ou un chapeau oublié, et témoignant par des éclats de rire forcés, combien ce décent et modeste ajustement contrastait avec ceux des filles de joie, avec les siens.

L'effervescence des premiers moments passée, il fallut penser à se maintenir sur ce trône dont tout présageait la nouvelle et dernière chute. Rien ne fut épargné : séductions pour les uns, dignités pour les autres, argent pour tous. Que de soins inutiles pour faire taire dans le cœur des Français cet amour des Buorbons si légitime, si naturel, quand on compare les nobles vertus des uns avec les

vices dégoûtants des autres ! Hortense écrivit à un jeune prince d'Allemagne, ministre de son maître ; elle l'engageait, par le souvenir des doux moments qu'elle lui avait procurés autrefois, de maintenir le cher beau-père sur le trône, en faisant déclarer l'Autriche pour lui : la femme de Murat écrivit dans les mêmes termes, et par le même souvenir ; la femme Borghèse en fit autant. La mère *Lætitia* n'écrivit point ; les seigneurs auxquels, dans sa jeunesse, elle fit passer de doux moments, n'existaient plus. Le jeune prince sourit de pitié à la lecture des tendres billets de ces trois C......, qui n'avaient, aux trônes qu'elles demandaient, pas d'autres droits que ceux des filles de l'opéra, qui, pendant son séjour à Paris, lui étaient tombées sous la main.

Hortense, ne sachant plus comment s'y prendre pour faire passer dans le cœur des Français, la haine qu'elle portait à cette famille que notre amour appelait à grands cris, imagina de faire ouvrir une caverne au bout du Palais royal. La salle Montansier devint un club de Jacobins cent fois plus hideux que ne l'avait jamais été l'ancien de ce nom, présidé par Billaud de Varennes. Qu'on interpelle ce misérable Pradelles, on saura de

lui que les horreurs qui y furent vociférées étaient toutes de la facture d'Hortense, d'Étienne, de Maret, de Fain, etc. Les plus ordurières sont d'Hortense; entre autres, celle dont le refrain était *ah! ah! vraiment!!!!* On me dispensera de citer le reste. Il n'y a qu'une dévergondée, qui en a fait avec tout le monde, qui puisse avoir conçu une pareille idée. Pardon, lecteur, si cette phrase est énigmatique pour vous; elle ne le sera ni pour Hortense ni pour ses agents. La décence et le plus profond respect me prescrivent de m'arrêter. Les horribles gravures qui tapissaient alors les murs de Paris, sortaient encore des crayons d'Hortense; Étienne *Conaxa* fut chargé de les faire distribuer *gratis* à tous les marchands qui étalent sur les boulevards ou dans les carrefours.

La journée de Waterloo, où tant de braves trouvèrent la mort en expiation de leur funeste égarement, et où ce grand lâche, le Corse, chercha la vie dans une fuite honteuse, pour venir humblement se mettre à la disposition de ses ennemis : cette journée dispersa tous nos intrigants. Dans le peu de moments qui précédèrent la bassesse de l'usurpateur, sa famille s'occupa de se partager l'or que quelque

temps auparavant l'on avait extrait du trésor public, pour le mettre dans des chariots portant ces mots : *Trésor de l'armée.* J'ai vu moi-même ces chariots sur la place des Victoires; et ils n'ont jamais pu arriver à leur destination; disons mieux : ils n'ont jamais quitté Paris.

Hortense, craignant le juste châtiment que lui méritaient ses crimes, munie de bons passeports, que ses anciens amis s'empressèrent de lui délivrer; Hortense, la rage dans le cœur, sortit de Paris, après avoir mis en sûreté sa fortune que plusieurs banquiers connaissent, et que l'un d'entre eux évalue à deux millions de revenu.

« Dieu qui la connaissez,
» Est-ce donc sa vertu que vous récompensez ? »

Français ! de sa superbe terre de Pregny, en Suisse, Hortense vous crie : « Payez, » payez, malheureux, restituez aux Alle- » mands, aux Russes, aux Prussiens, les » sept cent millions que leur prit mon amant, » mon beau-père, et que nous nous sommes » partagés avec nos adhérents. Je n'aurai, dans

» ma brillante retraite, d'autre consolation
» que vos larmes et vos souffrances. »

En 1796, Joséphine n'avait pas trente mille francs de dot à donner à sa fille; Hortense possède aujourd'hui la valeur de quarante millions; et sept cent millions à rendre pèsent sur la France !!!!!!!!!!

CHAPITRE XIII.

M. CAMBACÉRÈS.

Grand révolutionnaire. Grand napoléonien Amendé (on le dit) ; mais pour sûr bien enrichi.

M. Cambacérès, simple conseiller à la cour des aides de Montpellier, fut nommé député à la première législature, et confirmé conventionnel par son département. Comme je n'écris point l'histoire de la révolution, mais bien celle des fortunes révolutionnaires, je me hâterai de dire que M. Cambacérès fut tour-à-tour membre des fameux comités, ministre, consul, et enfin archi-chancelier. Buonaparte lui confia, pendant quinze ans, un million et demi, deux millions par an, pour représenter, d'une manière convenable, le premier grand dignitaire de l'Empire. L'ex-prince s'en acquitta à la satisfaction générale de ceux qui eurent le bonheur de dîner chez lui. Comme on peut fort bien dîner tous les

jours de l'année, sans pour ce fait dépenser quinze ou dix-huit cent mille francs par an ; il est resté à l'ex-altesse de quoi se former, pour ses vieux jours, un modeste revenu de huit à neuf cent mille francs. A la vérité, il faut déduire du capital seize mille francs que M. Cambacérès s'est empressé de payer pour sa quote-part de l'impôt levé sur la ville de Paris, empressement que l'ex-prince n'a pas manqué de faire consigner dans les journaux.

On assure que le retour de l'usurpateur n'eut pas l'assentiment de l'archi-chancelier, qui prévoyait sans doute que tout cela finirait mal pour la clique : aussi le vit-on presque toujours malade pendant l'interrègne. Forcé, par le despote, d'acheter une voiture neuve pour aller rendre visite à Lucien qui venait d'arriver tout exprès pour remplir ses bottes, M. Cambacérès, descendant de chez Canino, malgré tous les honneurs dont il était affublé, M. Cambacérès, pâle et blême, porté dans sa voiture par deux énormes laquais, n'en ressemblait pas moins à un patient qu'on conduit au supplice.

Au demeurant, M. Cambacérès est arrivé à Paris, jouissant pour toute fortune d'un

revenu de sept à huit mille francs au plus ; M. Cambacérès possède aujourd'hui de quinze à vingt millions, et sept cent millions à restituer pèseraient sur la totalité des Français !!!!

CHAPITRE XIV.

M. FOUCHÉ, DUC D'OTRANTE.

Grand révolutionnaire. D'énormes fautes. De grands services. Amendé? Je l'ignore. Avec les hommes qui ne se laissent pas deviner, il faut attendre, et se tenir sur ses gardes.

QUAND M. Fouché arriva dans nos assemblées, il sortait d'une communauté de prêtres savants. La fatale célébrité qu'il a acquise dans notre révolution a porté son nom jusque dans le plus petit hameau de la France; je n'écris ici que l'histoire de sa fortune. Il n'avait pas deux mille francs de revenu quand il vint à Paris: aujourd'hui il assure à la jeune épouse qu'il prend un douaire de deux millions. Les diverses missions qu'il a remplies pendant la révolution, les grandes places qu'il a toujours eues sous Buonaparte, tout porte à croire que ce n'est pas sans motif que les banquiers, que les agents de change de Paris l'ont surnommé le second

capitaliste de France. (J'aurai bientôt occasion de parler du premier). Je dois dire ici que, pour l'évaluation des fortunes, il n'existe pas de boussole plus sûre que la bourse de Paris. Si. M. Fouché, qu'on ne devine pas facilement, a mis en évidence assez de valeurs pour acquérir le surnom de grand capitaliste de France, à coup sûr on ne connaît pas tout. Les frères Perriu fermiers des jeux assuraient, dans le temps, lui avoir payé pendant plusieurs années, outre le prix de la ferme, trois mille francs par jour pour la continuation de sa bienveillance. Les jeux ne sont qu'un des mille canaux qui venaient former l'immense rivière de fonds qu'avait à sa disposition le ministre de la police sous Buonaparte consul et empereur. La plus chétive conspiration ourdie dans le cabinet du ministre faisait trembler le tyran sur son trône : et lorsque M. Fouché venait annoncer qu'elle était déjouée, l'usurpateur signait aveuglément tout ce qu'on voulait; les dépenses, quelque énormes qu'elles fussent, ne le trouvaient jamais récalcitrant quand il avait peur. D'ailleurs il avait son conseil d'état pour imaginer les impôts, son très-humble sénat pour les octroyer, et ses plus que débonnaires Français pour les payer.

Si l'on joint, au grand maniement de fonds qu'avait alors M. Fouché, la connaissance des secrets du gouvernement qui, pour son intérêt particulier, jouait *à la hausse ou à la baisse de la fortune des citoyens*, l'on ne sera point étonné que la voix publique donne aujourd'hui trente millions de capital à M. le duc d'Otrante.

Daignez, M. le duc, ne pas oublier dans votre retraite que les puissances étrangères demandent à la France sept cent millions et que ce n'est pas nous, (vingt-quatre millions neuf cent mille petits individus) qui les avons.

Il serait à désirer que l'histoire de M. Fouché se bornât à l'interrègne ; la finesse avec laquelle il passe pour avoir, pendant ces trois mois, fait avorter les mesures de l'usurpateur et de ses adhérents est un titre à la reconnaissance des Français et de leur monarque légitime qui lui en a donné la plus grande preuve possible. L'histoire dira un jour tout ce qu'il fut.

CHAPITRE XV.

Le prince TALLEYRAND.

Grand homme d'État, le premier Capitaliste de la France, passant pour l'homme le plus adroit de son siècle.

M. Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun en 1789, guidé par cette grande finesse qu'on lui attribue, jugea d'un coup-d'œil l'irrévocable déconfiture du clergé; il l'abandonna, et oncques n'y a pensé depuis. Sans commettre de ces grandes fautes, qui caractérisent ses collégues en millions, il a traversé nos vingt-cinq années d'orage presque toujours dans les grandes dignités, à l'exception de l'horrible époque de 1793, à laquelle il fut encore assez adroit pour se soustraire. Le porte-feuille des relations extérieures, qu'il garda si long-temps sous le Directoire, sous les consuls, et sous Buonaparte, le mit à même de jouer à coup sûr, à toutes les époques de paix ou de guerre, sur ces mêmes fonds publics, dont

les variations, ruineuses pour les particuliers, ne manquaient jamais d'enrichir l'homme d'état qui les provoquait. J'ai promis la vérité, je la dirai toute entière. Oui, prince, chaque million, dont à ce jeu vous avez grossi votre fortune, a réduit cent familles à la misère; et la voix publique vous dit riche de plus de quarante millions, car vous passez, à la bourse de Paris, pour avoir plus de trois millions de revenu; et, avant la révolution, vous n'aviez pas, en sus du produit de votre évêché, six mille francs de rente.

Prince, vous êtes né d'une caste, où presque toujours l'amour des Bourbons s'inoculait avec le sang; vous ne la démentirez pas. Vous aiderez efficacement notre bon Roi à fermer les plaies de l'état. Les puissances étrangères nous demandent aujourd'hui sept cent millions; nos campagnes sont ravagées; leurs malheureux habitants sans asyle; la famille royale gémit, et vous donne un grand exemple à suivre. Je ne vous dis pas de vous reporter à 1789, ce ne serait ni juste ni convenable; mais ne rejetez pas tout-à-fait cette époque de votre mémoire, les sacrifices vous paraîtront moins pénibles, si toutefois on peut appeler sacrifice un acte de toute justice.

CHAPITRE XVI.

Le maréchal AUGEREAU.

Grand révolutionnaire. Amendé? on le dit. Fortune colossale. Bravoure à toute épreuve. Conduite irréprochable dans ces derniers temps.

Le maréchal Augereau est un enfant de Paris, né d'honnêtes et pauvres parents qu'il eut le bon esprit de ne point méconnaître, quand la révolution l'eut enrichi. Si j'écrivais sa vie, je lui reprocherais la part trop active qu'il prit à plusieurs de nos désastres révolutionnaires. Mais, encore une fois, tous ces Messieurs sont du domaine de l'histoire; attendons. Ce qu'il nous importe aujourd'hui de bien connaître, c'est leurs intentions actuelles et leur fortune.

Celle de M. le maréchal, avant l'expédition d'Egypte, était déjà passée en proverbe parmi les soldats, qui, lorsqu'ils voulaient exprimer que telle chose n'était pas d'une excessive

valeur, au lieu de se servir du dicton usité : *Ce n'est pas le Pérou*, disaient : *Ce n'est pas le caisson d'Augereau.* Au commencement de la révolution, M. le maréchal était simple soldat; en 1793, il était général de division, commandant un corps d'armée au camp de Tolose, dans les Pyrénées orientales. La rapidité de son avancement étonnera moins, quand on saura que les grands événements le trouvèrent toujours debout. Buonaparte, dont il ne voulait pas épouser la cause au 18 brumaire, l'emporta par ses bienfaits et ses promesses; il abandonna les farouches républicains, et vint se ranger, comme beaucoup d'autres, sous l'étendard de l'usurpateur. Des millions, et le bâton de maréchal, récompensèrent tant de services; et j'avouerai franchement, que si Buonaparte n'avait pas été, à l'aide de ces Messieurs, prendre chez les puissances étrangères les sept cent millions qu'elles nous demandent aujourd'hui, je ne contesterais pas la légitimité de ces mêmes fortunes. Mais, malheureusement, les guerres furent injustes, et les résultats de ces guerres ont ruiné la France, et enrichi quelques hommes qui ne resteront pas sourds aux gémissements de leur malheu-

reuse patrie, et qui n'attendront pas un appel direct pour venir à son secours.

L'abdication de l'usurpateur ayant délié le maréchal de tout engagement avec lui, le 20 mars l'a trouvé fidèle au serment qu'il avait prêté à son roi légitime, et les injures vomies par le Corse sont à M. le maréchal un brevet d'honneur et de fidélité pour cette époque. On parle néanmoins d'une certaine proclamation faite à Caen pendant l'interrègne, je n'y crois pas, puisque Sa Majesté a daigné maintenir M. le maréchal dans ses augustes fonctions.

CHAPITRE XVII.

Le maréchal MASSÉNA.

Grand révolutionnaire. Brave comme son épée. Riche comme Crésus. Amendé ? l'expliquera qui pourra.

Le maréchal Masséna, presque aussi riche que M. de Talleyrand, était, en 1789, sergent dans un régiment d'infanterie française; et quelque magnifiques que fussent les châteaux en Espagne qu'il faisait alors, assurément il ne conçut jamais l'espoir d'avoir un jour deux millions de revenu. Les premières années de notre révolution le virent échanger ses galons de sergent contre deux épaulettes étoilées, et les grands événemens le trouvèrent, comme son collégue Augereau, debout et sans peur. De tous nos généraux, c'est le plus riche. La gloire, qu'il a acquise pendant vingt-trois ans, trouvera sa place dans les annales militaires. Surnommé le favori de la victoire, le maréchal fut un des

plus vaillants coopérateurs de toutes ces éblouissantes conquêtes dont les résultats sont si pénibles. Il fut, osons le dire, l'ordonnateur de ces impôts de guerre que, par le droit du plus fort, on nous redemande aujourd'hui. Si monsieur le maréchal me disait : c'est à la pointe de mon épée que j'ai acquis cette fortune, je prendrais la liberté de lui répondre que c'est à la pointe de la leur que les puissances étrangères viènent chercher ce que ces Messieurs leur ont pris. Je lui dirais : ces conquêtes attestaient votre valeur, celle de deux millions de braves Français qui méritaient de mourir pour une plus belle cause ; mais elles n'attestent pas la légitimité de vos fortunes. Et puisqu'il faut absolument que nous rendions aujourd'hui tout ce que vous avez pris ; villes, statues, tableaux, argent, etc. Les villes, les statues, les tableaux, sont déjà rendus ; il ne reste plus que l'argent ; rendez-le, vous qui l'avez pris et qui le possédez.

M. le maréchal, né à Nice, en Savoie, a sollicité de notre monarque la faveur d'être naturalisé Français ; il l'a obtenue, je ne dirai pas pour prix de ses services, mais au souvenir de ses exploits. M. le maréchal connaît

les malheurs de sa patrie adoptive. La moitié des immenses richesses qu'il possède, offerte aux besoins pressants de cette même patrie, purifierait et annoblirait l'autre moitié ; et pour cette fois, monsieur le maréchal pourrait s'écrier avec raison : j'ai servi la France !

CHAPITRE XVIII.

M. LE MARÉCHAL DAVOUST.

Grand Napoléonien. Grand enrichi. Grand leveur d'impôts en pays étranger. Tourmenté, comme son collégue Carnot, du besoin d'être quelque chose; et, n'en déplaise à M. Lanjuinais, *causant consules.*

La voix publique et la bourse de Paris rangent M. Davoust dans la classe des grandissimes capitalistes, et le font marcher de pair avec les millionnaires Talleyrand et Fouché. Les Hambourgeois, et les habitants des villes anséatiques, le disent le plus riche particulier du continent. Quoi qu'il en soit, M. Davoust, un peu plus, un peu moins, est énormément riche; et généralement toute sa fortune est le résultat d'impôts levés chez les puissances étrangères.

Quand l'usurpateur s'échappa de l'île d'Elbe pour venir une seconde fois inonder la France de sang, de misère et de larmes, M. Davoust

étail encore sous le poids d'une accusation grave d'oppression et de forfaiture ; et bien loin de se conduire, à cette époque, de manière à dissiper les soupçons qui planaient sur sa tête, il les justifia tous, en arborant un des premiers l'étendard de la révolte. Le 21 mars, il était ministre de la guerre, calculant froidement, avec le modeste Carnot, les moyens à employer pour faire égorger toutes les gardes nationales du royaume, et cela pour se maintenir quelques heures de plus dans l'exercice d'un pouvoir qui doit être bien attrayant pour eux, puisque rien ne leur a jamais coûté pour y arriver. Trompé par le malin duc d'Otrante, alors président de la commission du gouvernent, M. Davoust, dans les derniers jours de juin, hésita long-temps avant de consentir à entamer la négociation qui renvoya son armée au-delà de la Loire. Honneur des maréchaux de France, braves et loyaux Macdonald, Oudinot, comment vous reçut cet énergumène, lorsque vous fûtes le trouver dans son camp, pour sauver à votre patrie, à votre Roi, le dernier des malheurs ? Ah ! si la capitale, si l'asyle des fils de Henri IV, n'a pas éprouvé les horreurs d'un siége, grâces vous en soient

rendues. Vous bravâtes sa colère, lorsqu'il menaça de vous faire fusiller à la tête du camp; et vous parvintes enfin, en lui montrant l'imminence du danger, tant pour lui que pour les siens, à le déterminer à cette retraite que les circonstances commandaient si impérieusement.

Je ne dis plus qu'un mot. Les puissances étrangères nous imposent aujourd'hui sept cent millions, par le même droit que M. Davoust exerça dans leurs pays, il y a quelques années. M. Davoust, plein de vie et de santé, est nanti d'une partie de ces mêmes millions qu'il a imposés lui-même; et les paysans de la Bretagne, les habitants de nos campagnes dévastées, le paisible petit marchand de la rue Saint-Denis, seraient obligés de restituer entre eux cet argent que M. Davoust garderait ???.... Oh! c'est trop fort : c'est au-dessus de toute conception.

CHAPITRE XIX.

M. LE COMTE DARU.

Homme d'état. Littérateur distingué. Napoléonien bien amendé, bien enrichi, ayant néanmoins traversé la révolution en honnête homme. Les ministres des puissances lui reprochent de grandes vexations commises ou ordonnées par lui, dans leur pays, de par et pour l'usurpateur.

En 1789, M. Daru était commissaire des guerres à Montpellier, en survivance de son père, vieilli dans le même emploi, et qui, pour tout héritage, légua à ses enfants sa place, peu de fortune et une juste réputation d'honneur et de probité. Long-temps après les horreurs de 1793, M. Daru vint à Paris; ses talents le firent bientôt distinguer. Ce fut sous le ministre Pétiet qu'il entra dans l'administration de la guerre, d'où il ne sortit qu'à la chute de Buonaparte. Je ne sache pas que la France ait d'autres torts à lui reprocher

que celui d'avoir été trop fidèle exécuteur des volontés du Corse dans les pays conquis. Les maux qui nous accablent aujourd'hui doivent être d'autant plus sensibles pour M. Daru, que les ministres des puissances étrangères désignent les impôts dont ils nous frappent sous le nom de *représailles*.

Le 20 mars, d'exécrable mémoire, a trouvé M. Daru inflexible; il a constamment refusé l'intendance de l'armée dont l'usurpateur voulait, à toute force, le charger de nouveau.

Quelque grandes qu'ayent été les erreurs qu'a commises M. Daru, il serait à désirer que la France n'eût jamais eu de plus grand coupable, elle ne gémirait pas sur tant de crimes. Je finis: la voix publique donne à M. Daru de cinq à six cent mille francs de rente. En 1789, il ne possédait pas cent mille francs de capital. Des torts à faire oublier, la patrie à secourir, ne trouveront pas, j'en suis certain, M. Daru inacessible; il entendra la voix de son Roi légitime, lui criant: « Aidez-moi à faire le bonheur de la France. » Par son empressement à répondre à cet honorable appel, M. Daru justifiera qu'il a vraiment hérité de l'honneur, de la probité et du véritable patriotisme de son père.

CHAPITRE XX.

M. CHAPTAL (DIT COMTE DE CHANTELOUP.)

Grand révolutionnaire. Grand napoléonien. Grand enrichi. Bien travaillé de la manie d'être quelque chose. Amendé? *Nescio.*

M. CHAPTAL, tout-à-la-fois chimiste et négociant à Montpellier, épousa la révolution à son aurore. Un état honorable, une fortune de quinze à vingt mille francs de rente ne suffirent point à son immodeste ambition. Il eût, à cette époque, tout sacrifié pour la suprême dignité de représentant du peuple, qu'il ne put jamais obtenir. Ses émules Cambon et Cambacérès l'emportèrent; il fallut céder et attendre.

Il dut, en 1793, se ranger du côté des honnêtes gens de Montpellier, qui se liguèrent avec ceux de Bordeaux, de Lyon et de Marseille, contre Robespierre et sa horde. Ces braves et honnêtes citoyens du Midi succombèrent dans cette lutte appelée *fédéralisme.*

Le plus vertueux des magistrats, le plus honnête, le plus bienfaisant des hommes, M. Durand, maire de Montpellier, fut traîné à Paris pour y mourir sur le glorieux échafaud de Louis XVI, de Malesherbes. Son digne cousin M. Durand-Fajon siége aujourd'hui dans l'honorable assemblée de nos députés. Il apporta pour brevet de bourbonisme vingt-cinq ans de probité sans tache, et les éclats de bombe dont le misérable Gilli a gratifié sa maison dans le mois de juin dernier. Je reviens à M. Chaptal, qui, dès qu'il s'aperçut que le parti de Robespierre avait le dessus, se hâta d'abandonner les honnêtes gens de Montpellier, et vint se ranger à Paris du côté des révolutionnaires, qu'il n'a plus quitté depuis. Tourmenté, comme tant d'autres, de ce besoin de faire parler de soi, il écrivit sur la chimie, pas tout-à-fait comme Lavoisier, ni comme Fourcroi, mais enfin il fit des livres qui sont là; et que le théophilantrope Laréveillère, alors directeur, récompensa du fauteuil de l'institut, si ardemment convoité. M. Chaptal, nommé membre de l'académie des sciences, ne s'arrêta pas en si beau chemin; il conçut l'espoir d'arriver bien plus haut. L'apparition du transfuge d'Égypte fa-

vorisa ses projets. Il se rapprocha de son compatriote Cambacérès, devenu second consul. Les courbettes ne furent point ménagées; il sollicita la protection de l'altesse, que quelques jours auparavant il traitait comme son égal. Ce dernier, en reconnaissance de tant d'humiliation et de preuves du plus profond respect, parla de lui au souverain premier consul, qui promit de penser au chimiste. Le hasard combla ses voeux.

Un beau jour Lucien Buonaparte, alors ministre de l'intérieur, ne s'avise-t-il pas de jeter quelques assiettes à la figure de sa majesté son frère (Ah! mal-adroit Canino, pourquoi ne l'atteignis-tu pas à la tempe!) (1). « Eh! » vite, qu'on enlève ce fratricide de ma présence; qu'il aille en Espagne, en Portugal, » voler dix-huit à vingt millions de diamants, » et qu'il les vende à des Juifs d'Amsterdam. » Je le nomme mon ambassadeur auprès de » ces cours, je l'exile: second consul, vous

(1) Cette scène de Lucien avec son frère est connue de toute la cour d'alors; et Lucien, à son retour de l'ambassade, a montré, à qui a voulu les voir, des brillants sur papier, pour une somme énorme, qu'il a vendus à des Juifs.

» me chercherez un ministre de l'intérieur.
» —Sire, dit Cambacérès, le chimiste Chap-
» tal. — Bah! vous croyez ?... Il alambiquera.
» —Un autre fera peut-être pis, dit le second
» consul. — Eh bien! va pour le chimiste,
» je le nomme »; et M. Chaptal reçut le porte-feuille de l'intérieur. *Honores mutant mores.* Le nouveau ministre qui, pendant quinze ans avait été le plus fidèle des époux, s'imagina qu'un homme comme lui, qu'un grand seigneur du jour, devait avoir une maîtresse; il s'adressa à mademoiselle Bourgoing, du Théâtre français, qui, pour quelques milliers de louis, se chargea de déniaiser son excéllence.

Ce fut sous le ministère de M. Chaptal qu'on joua la première représentation *d'Édouard en Écosse*, en 1803. Je rapporte cette anecdote pour preuve de la mauvaise foi de tous les suppôts de l'usurpateur. Vous qui osez nous soutenir qu'il monta au trône par le vœu des Français, je vous interpelle; étaient-ce trois mille turcs qui assistaient à cette représeutation, ou trois mille bons Français qui, à ce fameux passage : *C'est le fils de vos Rois qui vient vous demander un asyle,* firent retentir la salle d'applaudissements si

unanimes, et qui, les yeux baignés de larmes, eurent la noble audace de vous crier : *Rendez-nous notre Édouard, rendez-nous notre Roi???* Je vous le demande, Cambacérès, Chaptal, Fouché ? le vœu de ces Français appelait-il le Corse au trône ? C'était cependant le moment où vous vous prépariez à le couronner. Que fîtes-vous ? Vous emprisonnâtes les uns, vous exilâtes les autres, furieux que vous étiez de ne pouvoir assouvir votre rage sur ce sexe aimable dont la constante fidélité à nos Rois légitimes fait aujourd'hui votre honte et votre supplice. je me trompe : une noble dame fut votre victime. Madame de Champcenetz expia, par un glorieux exil, la courageuse hardiesse d'avoir osé, en fixant ses regards sur vous, MM. Chaptal et Cambacérès, s'écrier : *Oui, oui, rendez-nous notre Roi! rendez-nous nos Bourbons !* Il me semble voir encore cette vertueuse Française, le corps à moitié hors de sa loge, vous montrer au doigt et vous désigner comme les fauteurs de l'absence de notre bon Monarque. Je m'en souviendrai toujours, vous faisiez, M. Cambacérès, une fort sotte figure ; vous dont la loge touchait précisément à celle de madame de Champcenetz ; et vous, M. Chaptal, enfoncé

dans la vôtre, vous vous rongiez les ongles. Y étais-je ? Et il y a douze ans de cela ! Voilà du vrai courage ! voilà de l'héroïsme, de la fidélité, et surtout du véritable amour, ou il n'en exista jamais. Je ne peux pas mieux finir qu'en comparant cette représentation à l'une de celles que, l'année dernière, notre bon Roi honora de sa présence. Même exaltation, mêmes transports. Oui, famille vertueuse et adorée, tandis que, dans les déserts de la Courlande, vous faisiez des vœux pour le bonheur de ce peuple, l'héritage de vos pères et le vôtre, vos fidèles sujets, les bons Français, bravaient les sicaires du tyran pour vous appeler ouvertement par l'expression du plus ardent amour.

Notre bon Monarque daignera se rappeler que c'est à cette époque que, guidé par vos conseils, l'usurpateur osa lui offrir des millions pour abdiquer. Misérables, vous aviez donc jugé de son âme par la vôtre ?....

Mandé à la barre du fameux conseil d'état pour y rendre compte des motifs qui l'avaient porté à autoriser la représentation de cette pièce, le ministre Chaptal s'en tira par une escorbarderie. « Grand seigneur, dit-il au » consul, votre puissance m'a paru si affer-

» mie, vos droits au trône de France sont si
» légitimes, que je n'ai pas cru devoir m'ar-
» rêter à ces petitesses. Le peuple français,
» d'ailleurs, doit apprendre qu'il faut que
» tout fléchisse devant votre immortel génie.
» Le rejet de cette pièce eût pu faire soup-
» çonner des craintes, l'âme du grand Na-
» poléon peut-elle en concevoir (1)? — Il a
» raison, dit le Corse : Second consul, vous
» êtes une bête. Allez, chimiste, je vous
» continue : vous m'avez bien jugé ; je n'ai
» pas peur ; qu'on rejoue la pièce, j'irai la
» voir. » Il la vit effectivement le lendemain et la défendit. Les agents de la police, disséminés dans la salle, comprimèrent les cris d'amour, mais non les applaudissements, qui furent si unanimes et si répétés à tous les traits qui portaient allusion, que, lorsque le préfet de police Dubois interrogea ses agents pour savoir quelles étaient ces personnes qui avaient applaudi à ces mots : *C'est le fils de vos Rois*, ils répondirent : Toute la salle,

---

(1) A la plaisanterie près du mot *grand seigneur*, le discours que je fais tenir à M Chaptal est textuel ; le dialogue de Buonaparte et l'apostrophe à Cambacérès sont de toute vérité.

monseigneur : Excepté la loge du premier consul, dit l'un d'entr'eux, où j'ai bien remarqué que personne n'applaudissait.

Et le vœu des Français l'appelait au trône!!!!!!!! Fourbes insignes!!!!......

Le 20 mars trouva M. Chaptal disposé à seconder Buonaparte de tous ses moyens. Il envoya son fils siéger au club, présidé par M. le comte Lanjuinais, et le fit asseoir à côté des Barrère, Cambon, etc. Le Champ de Mai n'eut pas de plus valeureux champion que M. Chaptal le père; et les mots (à la Nain jaune) *dynastie éteinte*, *famille qui n'a rien appris*, *urgence du retour du grand homme*, ne furent point ménagés dans le discours d'apparat qu'il prononça à la tête de dix-sept électeurs de Paris.

En somme; M. Chaptal ex-ministre, ex-sénateur, etc., est arrivé à Paris avec quinze ou vingt mille francs de rente; la bourse de Paris lui en donne trente fois autant, puisque on le dit riche de dix à douze millions. M. Chaptal sentira la nécessité de faire oublier qu'il a constamment servi l'usurpateur : il s'empressera de venir enfin au secours de cette patrie, aux malheurs de laquelle il a, *peu* ou *prou*, toujours contribué.

CHAPITRE XXI.

L'ex-comte REGNAULT, né a Saint-Jean-d'Angély.

Le Brutus du poltron. Grand pervers. Grand incorrigible. Grand enrichi. Grand dissipateur. Grand endetté. Parti, dit-on, pour les États-Unis; mais, fût-il encore plus loin, on ne saurait trop répéter (pardon, M. Lanjuinais), *caveant consules*.

Si l'immoralité, si la dépravation n'avaient caractérisé le règne de l'usurpateur, un homme tel que Regnault fût-il jamais parvenu aux premières dignités de l'état? et les Français n'auront-ils pas toujours à se reprocher d'avoir monseigneurisé de pareils êtres? — Fils d'un huissier de campagne, Regnault étudia pour passer avocat; il vint à Paris député aux États généraux. Perdu dans la foule, le 18 brumaire l'en tira. Il servit, aux Anciens, la cause du tyran, et tous les cordons, toutes les dignités furent la récompense de toute sa bassesse. Ambitieux de toutes les classes qui couriez après ces mêmes cordons, comment n'en

fûtes-vous pas dégoûtés en les voyant suspendus à la boutonnière et au cou de Regnault? Tous les quartiers de Paris retentissent encore de ses prouesses. Je ne citerai qu'une des mille anecdotes qui attestent sa turpitude. Sa femme lui demande une parure de diamants évaluée trente mille francs, il la trouve trop chère et refuse de l'acheter. Un riche étranger, amant de sa femme, promet de payer l'excédent; on s'arrange avec le joaillier; Regnault revient; il obtient pour douze mille francs ce dont on lui avait demandé quarante. Il sort, va chez un autre marchand, et revend à gros bénéfice l'objet en question. Sur ces entrefaites, madame Regnault trompe le riche étranger pour lequel, depuis long-temps, elle trompait son mari. L'étranger désabusé ne veut plus payer l'excédent du collier, et Regnault, sourd aux plaintes du joaillier, n'en garde pas moins les vingt mille francs qu'il a gagnés dessus. Et voilà les grands dignitaires de ce fameux empire!.... Voilà les hommes qui pendant quinze ans nous ont gouvernés! et qui ont encore l'audace de nous dire aujourd'hui que la France est perdue, s'ils ne sont maintenus dans leurs places, dans leurs honneurs!!!

Quelques rapports bien mensongers, bien

insidieux, dont les phrases, artistement arrangées, portaient le nom du Corse au dix-septième ciel, ouvraient les portes de l'Académie française à la bassesse titrée. Regnault, l'impudent Regnault, vint grossir le nombre des individus qui souillaient le sanctuaire des sciences. Pourquoi faut-il que la France gémisse aujourd'hui sur la faiblesse des savants vertueux qui s'avilirent au point de s'associer de pareils êtres? Espérons que, débarrassés du joux honteux que leur avait imposé Buonaparte, ils sentiront la nécessité d'une épuration sévère. Les lettres et les sciences la réclament, et les mœurs la commandent.

Français, quelle ne doit point être notre honte en pensant que nous avons souffert que des hommes tels qu'un Regnault nous répétassent tous les jours que la famille des Bourbons *n'avait rien appris*, qu'elle ne pouvait nous gouverner, que sa dynastie était éteinte! Ah! que désormais notre amour fasse oublier notre coupable silence! Livrons au seul mépris tous ces misérables, s'ils se tiènent éloignés de nous; mais que le glaive de la loi les frappe, s'ils se rapprochent d'une terre dont le souvenir de leurs crimes et de leur bassesse les bannit à jamais.

Regnault, né à Saint-Jean, n'avait rien quand il vint à Paris. Malgré toutes ses déprédations, il lui reste de belles acquisitions dans son pays natal et dans les environs de la capitale; il emporte avec lui de grosses sommes; il laisse des dettes, beaucoup de vraies, mais beaucoup de feintes pour parer au coup, si par cas il arrive qu'on fasse justice de fortunes illégales.

Le *caveant consules* des ministres de notre bon Roi me rassure sur les menées ultérieures de Regnault et consorts; ils trembleront à la lecture de ce palladium de notre tranquillité; et la jeune vigilance déjouera cette fois les complots de la vieille obstination. *Liceat, præses illustrissime.*

CHAPITRE XXII.

CAULAINCOURT, EX-DUC DE VICENCE.

Séide de l'usurpateur. — Monstre d'ingratitude. — Assassin du jeune duc d'Enghien, qui était le bienfaiteur de sa famille. — Riche à plusieurs millions. — Redoutant la présence des Bourbons, comme le hibou la vue du soleil. Ah ! *consules*, dans quels nouveaux dangers ne mettriez-vous pas notre pauvre France, si, n'écoutant que M. Lanjuinais, vous manquiez ici de ce *caveant* salutaire!

Caulaincourt est un de ces hommes auxquels Buonaparte, pour de l'argent ou des rubans, pouvait impunément commander tous les crimes. Ils étaient là pour lui obéir, sans jamais se permettre la moindre observation, le moindre geste improbateur. La France entière sait aujourd'hui, qu'élevé dans le palais du prince de Condé, Caulaincourt dut à cette noble famille son éducation et son état; la France n'oubliera jamais que ce même Caulaincourt, violant le droit des gens, arracha le jeune

prince de son modeste asyle et vint le faire assassiner sur les glacis de Vincennes. O honte des nations! Français, le lendemain de cette journée de si détestable souvenir, nous donnions à ce scélérat, les uns par crainte, les autres par bassesse, les noms de Monseigneur et d'Excellence. Grand dieu! ne serait-il pas possible d'arracher quelques pages de notre histoire???... Et faudra-t-il que la postérité connaisse toute notre lâcheté???......

Pour prix de tant de forfaits, Caulaincourt trouva la fortune qu'il cherchait. D'innombrables cordons vinrent chamarrer ses vêtements. De grands crachats désignèrent brillamment la place de son infâme cœur; et les millions, qui n'auraient dû sortir du trésor public que pour faire une guerre éternelle à tous ces misérables, leur furent prodigués pour les encourager à de nouveaux crimes.

Et voilà les hommes en faveur desquels on crie à la violation de la liberté individuelle, dès que le gouvernement veut prendre la moindre mesure pour les empêcher de nous replonger dans les mêmes horreurs! et les vieux sycophantes qui les défendent se targuent encore de leurs vingt ans de coopération à tant de désordres!

Tremblez, malheureux; craignez de tarir cette source intarissable de clémence! si elle n'était plus-qu'humaine, dès long-temps vous l'eussiez épuisée. Mais surnaturelle, mais léguée par un frère chéri que ses vertus et vos crimes conduisirent à la demeure céleste, elle ne peut, malheureusement pour la France, s'arrêter que par la volonté divine qui l'inspira. Tremblez, méchants; Dieu, fatigué de votre audacieuse obstination et de votre criminel endurcissement, s'apprête à faire taire, dans le cœur de notre sage Monarque, cet invincible penchant au pardon, à l'oubli des injures, et va vous livrer, si vous persistez encore, à toute la rigueur de sa justice indignée!

C'est à la bourse de Londres que Caulaincourt faisait étaler, dernièrement et sans mystère, une légère partie de sa fortune. Un particulier connu fut chargé de lui acheter pour cent soixante-treize mille livres sterling de tiers-consolidés, ce qui ne fait que la modique somme de quatre millions cent cinquante mille de nos francs. Joignez à cela trois ou quatre gros domaines, des châteaux, des hôtels, des fonds placés dans diverses maisons de Paris; plus, deux millions en actions sur

la banque de France, et vous aurez, à peu de chose près, des notions certaines sur la totalité de cette fortune. Il paraît que les cent soixante-treize mille livres sterling de tiers consolidé qu'il a fait acheter à Londres, sont le résultat de ce qu'il obtint pour sa part lors du partage des fonds publics, la veille du départ du Corse pour Rochefort; partage qui eut lieu entre la famille et les grands adhérents. M. Caulaincourt se propose, dès que les chambres auront reconnu son innocence, sa loyauté et son attachement à la famille des Bourbons, de venir habiter paisiblement Paris, et, en bon Français, de contribuer aux charges de l'état, et s'il arrive qu'il soit taxé à la somme de seize mille francs, comme M. Cambacérès, il s'empressera de les payer, et ne manquera pas de nous en avertir par la voie des journaux.

CHAPITRE XXIII.

MARET, ex-duc de Bassano.

Chef de file de la bande des pervers. Il marche tout de suite après le major-général Hortense.

Si des crimes, inconnus à la terre, paraissaient nécessaires à Maret pour arriver à son but, il les forgerait. Sa fortune va de pair en légitimité et en énormité avec celle des plus fameux anrichis; mais bien adroit qui lui en arrachera un sou. Il renonce à la France jusqu'à ce qu'il puisse y revenir membre de quelque régence, n'importe pour qui, pourvu que ce ne soit pas pour un Bourbon; et il espère bien, par ses talents diplomatiques, rendre cette époque beaucoup plus prochaine que nous ne croyons. Une petite contrariété le gène; d'abord c'est l'arrivée de Monseigneur le duc de Richelieu au ministère des affaires étrangères, ensuite le renvoi de certains subalternes sur l'infidélité desquels il

comptait un peu. Un coup de partie pour lui serait de pouvoir tirer du mauvais pas où ils se trouvent ses chers affidés, Savary et Schulmeister, hommes précieux pour l'achèvement d'une scélératesse ; et l'on peut compter que Maret et Hortense n'ont rien plus à cœur, et qu'ils feront tous les sacrifices possibles pour y arriver. De bonne-foi, M. Lanjuinais, vous qui vous opposez si fort à ce que nous nous tenions sur nos gardes contre les trames de ces braves gens, ne mériteriez-vous pas un peu, que cette auguste assemblée dont vous êtes membre, au grand étonnement de toute la France, vous rejetât de son sein et vous renvoyât au milieu de vos frères et amis, de vos fédérés, que vous présidiez naguères, croasser et injurier tout à votre aise ? Je me suis écarté de mon sujet, mais cette digression est bien naturelle toutes les fois qu'on parle de grands scélérats, et qu'on trouve à la traverse M. Lanjuinais pour les défendre. Bref : Maret ex-Bassano a été l'âme de la conspiration qui nous a ramené tous les crimes et toutes les misères avec le Corse ; Maret a reçu des millions pour ce service ; la France est désolée, ruinée, obligée de payer ce qu'elle ne peut pas, ce qu'elle n'a pas ; et

Maret, bien tranquille dans quelque beau château, attend l'occasion favorable de venir, à l'aide de ses nombreux millions, fomenter la guerre civile, payer l'assassinat de notre bon Roi, de nos Princes, et se vanter après de ses talents diplomatiques. Il n'y a rien d'exagéré dans ce que j'avance; Hortense et Maret n'ont pas d'autre but. Et s'il n'y a rien d'apparent dans les menées de leurs affidés, ils n'en agissent pas moins.

Consules, n'écoutez pas M. Lanjuinais, *cavete*, *cavete*, *cavete*.

CHAPITRE XXIV.

SAVARY, EX-ROVIGO.

Je ne suis pas né méchant : mais en écrivant ce nom je me sens porté à faire un vœu, hélas ! tardif et inutile. Dieu ! que ne retirâtes-vous, de cette terre de douleur, la mère de ce monstre lorsqu'elle était sur le point de lui donner le jour ! Que de crimes de moins pleurerait aujourdui l'humanité ! ! !

Toute la France connut dans le temps les motifs apparents qui portèrent Savary au ministère de la police, en remplacement de M. Fouché disgracié ; mais ce qu'une grande partie de la France ignore, c'est que, pendant cinq ou six ans, ce bon Roi, cette famille chérie, ces Bourbons désirés que nous possédons aujourd'hui, furent environnés des poignards des Savary, des Schulmeister, Bernard et autres misérables ; et que ce n'est que par un miracle de la divine providence,

dont les impénétrables desseins firent avorter tant de crimes, qu'ils nous furent conservés.

Buonaparte, à qui le remords vengeur rongeait les entrailles, au souvenir du forfait commis sur le jeune duc d'Enghien, imagina qu'il ne serait jamais tranquille, s'il n'éteignait cette malheureuse famille, tourment de sa pensée. Il s'adressa à Fouché qui préféra abandonner sa place plutôt que d'accroître ses fautes et ses remords. Sa disgrâce suivit de près son refus. Savary, content de pouvoir signaler son arrivée au ministère par un coup d'éclat de ce genre, promit à Buonaparte que dans peu il lui prouverait son zèle. Trois mois après, Louis XVIII, notre Monarque légitime, le frère de Louis XVI, avait reçu une balle au front.

Réponds, Savary : qui dirigea ce plomb régicide ?.... Tu le sais, toi ; et Schulmeister et Bernard aussi le savent !!! Le ciel permit que ce crime ne fût point consommé ; notre bon Roi ne fut que légèrement blessé de l'atteinte, et ses fidèles serviteurs épouvantés, prirent toutes les mesures pour mettre en sûreté l'existence du père des Français. Savary désespéré de la non-réussite, mais comptant bien être plus heureux une autre

fois, s'emporta contre son émissaire, le gronda de sa maladresse, et lui paya les cinq cent mille francs promis. Les personnes qui connaissent Schulmeister assurent qu'il n'avait rien, et qu'un beau matin il lui tomba, comme des nues, une fortune considérable qu'il n'a jamais pris le soin de cacher. Sans avoir été dans la confidence, il est bien permis de penser que cette fortune subite fut le prix d'un grand crime ; et comme on sait que le cabinet de Savary était l'atelier de toutes les scélératesses imaginables, il est encore conséquent de dire que les agents de ce même Savary furent les exécuteurs de ces mêmes scélératesses. Je ne répéterai point ici tout ce qui a été écrit sur cette bande d'assassins que Savary a, pendant long-temps, entretenus en Angleterre, et dont Schulmeister et Bernard, des jeux, étaient les chefs.

Savary reçut du Corse les récompenses d'usage pour de pareils services ; il fut, comme Caulaincourt, chamarré de rubans et chargé d'or.

Ministres de notre bon Roi, je vous le demande ; si Savary parvient à s'échapper des mains des Anglais, écouterez-vous monsieur Lanjuinais, et ne joindrez-vous pas, à

tout le *caveant consules* de Rome, toute la vigilance que de braves et loyaux Français doivent apporter à la conservation des jours précieux de leur monarque chéri ? Oui, tout me le dit : vous serez vigilants, vous surveillerez ces grands méchants, vous les mettrez dans l'impossibilité de commettre de nouveaux attentats ; et malgré les cris séditieux du vieux radoteur, la France vous devra la tranquillité. N'oublions pas que Savary a sept à huit millions de fortune, que tel banquier de Paris, qui me lit peut-être en cet instant, est dépositaire de sommes énormes appartenantes à ce même Savary ; et, chose incroyable et pourtant bien vraie ! que la majeure partie des fonds de la banque des jeux appartient, au moment où j'écris, à Savary ex-Rovigo.

CHAPITRE XXV.

ÉTIENNE, DIT CONAXA; GARNISAIRE A L'INSTITUT.

Grand pervers. — Grand incorrigible. — Ame damnée d'Hortense et de Savary pour les scélératesses écrites. — Grand nain jaune. — Grand indépendant. — Grand courrier. — Grand journal des arts, et surtout grand chansonnier du café Montansier, et (dussé-je assumer sur ma tête toute l'ire de M. Lanjuinais) *consules*, force *caveant*.

L'HISTOIRE dira à quel point était dégénérée l'Académie française lors qu'elle se fit présider par cet individu ; moi, je vais tout bonnement raconter les petites menées et les grandes machinations qui le portèrent au fauteuil de Voltaire, et à la suprême police des journaux.

Etienne vint à Paris à peu près vers l'an 1800, Que faisait-il pour exister ? je l'ignore. Dînait-il tous les jours ? non. Le propriétaire d'un chétif café, dit de Flore, situé au Palais-

Royal, galerie de pierre, côté de la rue Montpensier, en sait là-dessus beaucoup plus long que moi; s'il vit encore, il pourrait nous en apprendre de belles. Tant il y a que ce café était la réunion de petits auteurs qui, manquant de génie, manquaient aussi d'argent pour payer leur demi-tasse, puisqu'il est vrai que les crédits multipliés et les non-valeurs réduisirent la limonadière à plier bagage; MM. Etienne et Nanteuil le savent bien.

Le premier titre d'Etienne à la succession des Corneille, des Racine, des Voltaire, des Molière, etc., fut la moitié du *Pacha de Surêne*, pièce jouée au théâtre Louvois, et deux moitiés d'opéras-comiques joués à Feydeau. Vinrent ensuite des vers en l'honneur de nos apprenties-reines Hortense, Julie Clary, Henriette, Caroline et Elisa Buonaparte. Ces dames, d'immoral et lubrique souvenir, firent la réputation de notre savant, qui ne cessa de nous corner aux oreilles que Vénus; Psyché, Hébé, Junon, Minerve, étaient sans attraits, sans majesté, à côté de toutes ces incomparables princesses.

Son second titre au fauteuil, un modeste jésuite le lui prêta; et mon coquin, digne

élève de Savary, n'a jamais voulu le rendre.

Nos académiciens, déjà bourrelés de certaines adoptions mal sonnantes, se firent tirer l'oreille ponr ajouter ce nouveau caillou du Rhin, aux quelques vrais brillants qui leur restaient; mais un beau jour, le Corse signa lui-même un billet de logement pour l'institut au voleur des Deux Gendres, et depuis il y est resté en garnison. Il fallut, à cet académicien par ordre, de quoi soutenir son nouvel état; eh vite! des actions sur plusieurs journaux, la grande main sur tous. Il devint le propagateur de ces maximes subversives de toute probité, émanées du criminel cerveau de l'infâme Savary. Tranchant, vindicatif, comme ses maîtres, la moindre atteinte, portée à son sot orgueil, était punie d'une destruction totale. Combien d'estimables littérateurs gémissent encore des cruels traits de sa colère, les uns éloignés des places qui assuraient leur existence, les autres ruinés dans leurs entreprises! Pour prix de toutes ses espiègleries, Etienne obtint pour soixante mille francs d'emplois, par an; les pour boire et les tours du bâton portèrent son

revenu à cent cinquante mille francs. Vous l'avez dit vingt fois, M. Nanteuil, et plusieurs personnes qui vont habituellement chez Tortoni, l'ont entendu comme moi.

En bonne conscience, M. Etienne, incorrigible dans son napoléonisme, n'est-il pas tenu à restitution d'argent envers la France, et d'esprit envers l'auteur de Conaxa ?

CHAPITRE XXVI.

L'EX-MARÉCHAL SOULT.

Militaire sans honneur. — Homme déloyal et de foi mentie comme beaucoup d'autres. — Enrichi par notre misère, et appelant sur sa tête la stricte exécution de cette sage loi, qui fait le tourment de l'ex-président de la jacobinière.

Vous demandez à être jugé, M. Soult? Il faut que vous ayez le *robur et æs triplex* d'Horace. Allez : vous n'en imposez à personne. Les braves Français du pays que vous habitez, en ce moment, les bons Auvergnats, honorés depuis tant de siècles pour leur juste réputation d'hommes francs, esclaves de leur serment, de leur parole, vous ont prouvé, lors de votre passage, le mépris que vous leur inspiriez; ils vous ont jugé, et la France entière a confirmé leur sentence : vous êtes et demeurerez un traître, un parjure. Ne vous targuez pas de votre valeur. Le moindre soldat de votre armée

a bravé plus de dangers que vous, et n'a pas à se reprocher les mêmes crimes. *La valeur n'est vertu que qnand elle accompagne toutes les autres.*

Vous voulez être jugé !..... Préparez bien la réponse que vous aurez à faire à vos juges, lorsqu'ils vous demanderont si un serment solennel et sacré vous liait à votre Roi légitime, quand vous acceptâtes le titre de major de l'armée de l'usurpateur.

Rassurez-vous, M. Soult, on vous jugera, et plutôt que vous ne voudriez, malgré votre jactance. Écoutez, écoutez les ministres de notre bon Roi; ils vous crient, avec la France entière : *Factieux de toutes les classes, vous fléchirez devant un gouvernement bien déterminé à ne point fléchir devant vous.*

Ils sont passés les temps où les Français couraient à la boucherie pour vous maintenir dans vos titres, dans vos énormes richesses. Ils sont passés ces cruels temps, et, grâces au ciel, ils ne reviendront plus. Vos richesses mal acquises, nous vous les ôterons, et nous mépriserons vos titres et vos dignités quand ils ne seront pas la récompense de toutes les vertus.

CHAPITRE XXVII.

M. DE MONTALIVET.

Le Corse et sa digne famille, voilà le Dieu et les saints de M. de Montalivet. Grand enrichi, et membre né du conseil de régence, dès que Maret, ex-Bassano, aura jugé convenable de le convoquer. Amendé ? Non. Mais point turbulent ; il attend qu'on viène lui annoncer qu'il est temps de reparaître.

M. de Montalivet sortit de la préfecture de Versailles en 1805, pour arriver au ministère de l'intérieur qu'il garda jusqu'en 1814, où s'établit, à Blois, ce fameux conseil de régence, et où, n'écoutant que son amour pour Buonaparte, il protesta contre les baïonnettes des puissances, et contre l'amour des Français pour Louis XVIII, leur Roi légitime.

On assure que dans le moment même où M. de Montalivet rédigeait l'acte d'accusation des Français qui allaient au-devant de

son altesse royale Monsieur, Combacérès, à la même table, écrivait son adhésion aux actes du gouvernement provisoire ; et que, lorsqu'il en donna connaissance à M. de Montalivet, celui-ci, tout ébahi, lui dit ; comment, archi-chancelier ! vous, aussi, vous trahissez César ? — Non, répond Cambacérès, je ne le trahis pas ; mais, c'est une affaire bâclée ; — et qu'allons-nous devenir ? — Talleyrand arrangera tout cela, dit l'archichancelier. — Ce qui fut dit, fut fait. Ces messieurs revinrent à Paris jouir tranquillement de leurs millions, et se reposer à l'ombre.... A l'ombre de quoi ? de leurs lauriers ? — Non, ils ne sont pas militaires. - Eh bien ! de leurs vertus ?... — Non : ils ne sont pas vertueux. — Parlez donc : vous m'impatientez ! — Quoi ! Vous ne devinez pas ? — Non, non, je ne sais pas deviner. — Eh bien ! lecteur, à l'ombre de leur bassesse.

M. de Montalivet est un de ces hommes qui vous affirment, d'un ton doctoral, que la famille des Bourbons ne peut plus régner sur la France ; et cela, parce que la génération n'est plus la même. Elle a été vraiment si heureuse, cette génération, sous la république

de Robespierre et de Carnot, sous le directoire de Barras et de Merlin, et sous l'empire du pacifique Buonaparte, qu'il est bien permis de croire, avec le profond M. de Montalivet, que les Bourbons ne sauront jamais la gouverner de même; et que ces vieilles maximes d'honneur, de morale et de religion qu'ils nous rapportent avec eux, contrasteront toujours avec les grandes conceptions des Savary, des Maret, Régnault, etc. Mais n'en déplaise à M. de Montalivet, toute la génération n'est pas changée, c'est-à-dire, pervertie. La partie mauvaise, incessamment comprimée par la partie saine, prouvera à M. de Montalivet et consorts, que la grande majorité de cette génération veut les Bourbons, et avec eux, la paix, la morale, toutes les vertus, l'honneur et la religion; et non un conseil de régence au nom de je ne sais qui, présidé par Maret et compagnie, avec la guerre civile, la guerre étrangère, la dépravation, l'immoralité et le déshonneur que tous ces régenciers traînent à leur suite.

J'arrive à mon refrain ordinaire; M. de Montalivet est riche de sept à huit millions, récompense des grands services rendus par

lui à Buonaparte et à sa famille. Buonaparte prit dans les coffres de Berlin et de Vienne tout l'argent qu'il donna à M. de Montalivet. D'innombrables commissaires de ces mêmes villes, munis des bruyants pouvoirs qu'avait Buonaparte quand il alla chez eux, vièneut redemander leur argent ; rendez-le M. de Montalivet, vous l'avèz reçu.

CHAPITRE XXVIII.

M. GAUDIN, DUC DE GAETE.

Ministre des finances du Corse pendant douze ans. Enrichi? je vous le demande. — M. le duc de Gaëte est aujourd'hui membre de la chambre des députés.

M. GAUDIN, de simple employé dans les bureaux des finances, parvint au ministère qu'il a gardé quatorze ou quince ans sous le Corse. La partie du trésor public lui échappa dès les premières années. Il importait à Buonaparte, bourreau d'hommes et d'argent, de débarrasser les coffres de l'Etat de tout le contentieux des finances : à cet effet, d'un ministère il en fit deux ; et par ce moyen, les espèces arrivèrent à la trésorerie débarrassées de toutes sortes d'entraves. M. le duc de Gaëte garda les chiffres, en fit tant et les arrangea si bien, qu'il possède aujourd'hui des millions qui ne sont point hypothéqués sur les brouil-

lards de la Seine. Tout porte à croire que M. Gaudin se conduisit, pendant ces quinze années, à la grande satisfaction du maître, puisqu'il ne fut jamais question de lui donner un successeur.

Le 20 mars trouva M. Gaudin reconnaissant de toutes les bontés qu'on avait eues pour lui; il s'empressa de témoigner au grand homme le plaisir que lui faisait éprouver son retour; il offrit ses services et reprit ses fonctions. Deux ou trois jours après, M Gaudin, dans un fameux rapport, apprit à son maître et à toute la France, que Louis XVIII s'était permis d'emporter les diamants de la couronne impériale. Il existe dans le Moniteur d'alors un certain procès-verbal de perquisition qui fera époque dans l'histoire.

Un particulier témoin de la ridicule et scandaleuse scène que fit Hortense, au château des Tuilleries, en accusant de mauvaise foi les Bourbons qui avaient osé s'approprier ces mêmes diamants sur lesquels elle avait jeté son dévolu, assure que M. Gaudin fut un des ministres les plus empressés à la consoler. Pauvres diamants! où seriez-vous à présent si notre bon roi ne vous eût mis à couvert de la rapacité de cette belle dame!

M. le duc de Gaëte est aujourd'hui membre de la chambre des députés. Il est a même de juger la nature des sentiments qui animent la presque-totalité de ses collégues, et M. le duc n'a pas encore donné sa démission, *fiat*. Nous vivons dans le siècle des surprises. Pour peu que M. Gaudin tarde à se retirer, il aura bientôt à prononcer sur le sort de cinquante de ses anciens frères d'armes, tels que Maret, Régnault, Defermont etc.

Il y a des paris considérables que M. le duc se déclarera incompétent pour cette affaire, à peu près par les mêmes motifs que MM. Massena et Augereau à l'égard du maréchal Ney.

M. Gaudin devra prononcer incessamment aussi sur les moyens à employer pour arriver au payement des sommes énormes que nous demandent les puissances étrangères. Si M. le duc Gaudin n'a pas fait le sourd, il a déjà entendu la lecture de diverses adresses tendantes à faire payer les sept cent millions par les adhérents du Corse. M. Gaudin sait bien qu'en 1800 il n'avait pas des millions, des châteaux, des domaines et des hôtels ; M. Gaudin sait, mieux que personne, qu'il en a beaucoup aujourd'hui ;

et M. le duc de Gaëte saura qu'une reprise de ministère au 20 mars 1815, qu'un procès-verbal qui accuse l'auguste famille des Bourbons d'avoir fait un enlèvement de diamants, sont aux yeux de toute la France des actes d'une *adhérence* (1) servile à tous les derniers crimes de l'usurpateur.

---

(1) *Adhérence* me paraît plus technique qu'*adhésion*.

CHAPITRE YXIX.

M. DUBOIS, EX-PRÉFET DE POLICE.

Napoléonien de la création. — Grand préfet de la police du Corse pendant dix ans. — De grandes fautes. — Enrichi ? jugez-le : il naquit procureur, et pendant la durée de son administration il a fait et défait sept à huit conspirations. — Oublié pendant quatre ou cinq ans, il a eu la maladresse de reparaître au 20 mars, et où, s'il vous plaît ? à la fédération jacobite, présidée par M. le comte Lanjuinais, Dumolard, secrétaire ; Barrère, Cambon, Merlin, Félix Lepelletier, et Bory-Saint-Vincent, orateurs. — M. Dubois est-il amendé ? Il dit que oui. Nonobstant son assertion et les exclamations de M. Lanjuinais, *caveant consules !*

M. Dubois, procureur au Châtelet en 1789, juge au tribunal criminel dans les premières années de la révolution, ne parut sur la scène du grand monde que quelques mois après le 18 brumaire. Buonaparte voulant mettre à la tête de la police de Paris un de ces hommes que rien n'épouvante, un de ces hommes qui ne reculent jamais quand on leur prescrit une mauvaise action, n'ayant pas Savary sous

a main, nomma Dubois préfet de cette même police. Cette nomination obtint l'assentiment du grand autocrate de toutes les polices, de M. Fouché, duc d'Otrante.

Aréna, Topino-Lebrun, l'explosion de la rue Saint-Nicaise, l'affaire de Georges Cadoudal, de Pichegru de Moreau, prouvèrent à Buonaparte que ses intérêts ne pouvaient être placés en de meilleures mains. M. Dubois reçut de son maître des félicitations et des grâces bien méritées; et comme toutes ces conspirations, à découvrir ou à suivre, nécessitaient de grandes dépenses; que toutes ces dépenses étaient secrètes, M. Dubois, se rappelant son premier état, sut mettre à profit la générosité du Corse qui, comme je l'ai déjà dit, devenait infatigable quand le tyran avait peur; de manière que les compte des pharmacien que présentait Dubois, en annonçant l'arrestation de quelque grand conspirateur, étaient signés sans le moindre examen, et les fonds ordonnancés sur-le-champ. Il en est résulté, pour l'ex-préfet de police, des millions qu'il n'a pas mis dans un jour bien évident, mais qu'un très-proche parent a la complaisance de faire valoir à la bourse aux époques les plus opportunes.

Fidèles amis des Bourbons, braves Vendéens, et vous bons royalistes de tous les départements, si vous pleurez un père, un frère, une épouse, un parent, un ami, dont vous ayiez été privés depuis 1800 jusqu'à 1810, adressez-vous à Dubois, il sait comment ils ont péri, comment ils sont disparus. Voulez-vous enfin connaître tout le mérite de Dubois?.,. c'est lui qui forma Vérat.

Buonaparte qui, à mille autres vices, joignait celui de l'ingratitude, oublia les innombrables preuves de dévoûement que lui avait données Dubois; il le renvoya, parce que le feu avait pris à une gaze d'argent dans une salle de bal où il était. Et, comme tout ce qui mettait en péril les jours de cette bénigne Majesté était à ses yeux une conspiration, le Corse fut inexorable, et Dubois dut s'estimer très-heureux de s'en tirer la vie sauve.

L'ex-préfet apporta dans sa retraite, non pas la paix d'une conscience sans reproche, mais la grande aisance qu'assurent des millions, acquis n'importe comment. Il se fit oublier pendant quatre ou cinq ans, et n'a reparu qu'au 20 mars dernier. Ses amis assurent qu'il ne siégeait pas, à la cordelière de M. Lanjuinais, pour le compte de l'usurpa-

teur ; nous qui avons suivi les burlesques séances de ces messieurs, nous sommes bien convaincus que M. Dubois n'y a pas voté pour le retour de la branche régnante des Bourbons. Pour qui donc ?.... Domandez à M. de Lafayette père, *cet ancien apôtre de l'égalité*, qui se cassa les jambes en allant faire des courbettes à un ancien ministre de l'usurpateur ; il sait bien lui, pour qui votait M. Dubois...... Il sait bien, M. de Lafayette, quel est le monarque qu'il allait demander aux puissances étrangères, si elles avaient jugé à propos d'admettre une pareille ambassade !!!!.... Ah ! si je n'étais retenu par..... Mais n'importe : sages ministres, en qui repose la confiance de toute la France ; vous qni chérissez notre bon Roi, son auguste nièce, son aimable frère, ses braves neveux ; vous qui êtes convaincus que l'existence de cette chère famille et son maintien au trône sont la seule garantie du bonheur des Français ; vous qui savez que l'autre garantie, si ardemment désirée par les cannibales, est l'épouvantail de tous les honnêtes gens : ministres, méprisez les vociférations ; *cavete, cavete, et semper cavete* ; oui, tout me le dit : vous partagerez l'horreur qu'inspire le souvenir d'une pareille garantie.

CHAPITRE XXX.

M. l'ex-comte FRANÇAIS de Nantes.

Grand incorrigible. — Sang-sue des Français.

M. Français, qui n'est pas de Nantes, mais bien du département de l'Isère, ne fut étranger à aucun des grands crimes de l'usurpateur. Il fut de plus qu'un autre le grand fabricateur de ces impôts désastreux que Buonaparte fit peser sur notre malheureuse patrie. Ses instructions aux employés des droits réunis sont un monument de scélératesse et de perfidie. La manière dont il les engageait à s'insinuer chez les petits débitants est un tissu d'horreurs et de bassesse. Il s'avilissait au point de leur prescrire que, par tous les moyens possibles, ils devaient capter la confiance de ces malheureux, et les amener insensiblement à leur avouer s'ils avaient quelque chose contre les droits, et dès qu'ils seraient instruits, de se faire connaître et de dresser procès-verbal.

Qu'il me démente, s'il ose!.... Il a reçu la démission de plusieurs qui ne voulurent jamais consentir à d'aussi basses manœuvres. Il nommait à vingt mille places, et recevait un pot-de-vin de chacune. Ne pouvant suffire à tout, il avait pris pour adjoint une dame d'un certain âge, qui vendait les places pour lui; pour peu que M. Français, dit de Nantes, crie à la calomnie, je suis tout prêt à nommer la dame et les individus qu'elle a rançonnés. Buonaparte reçut plusieurs plaintes à cet égard, et un beau jour, en compulsant les registres de cette administration, il s'aperçut que la très-grande majorité des employés était du département de M. Français, il lui en fit durement l'observation: « Sire, lui dit l'ex-» comte, le limon de l'Isère est si bon qu'on » ne saurait trop le répandre. — Oui, lui dit » Buonaparte, je crois effectivement qu'il » bonifie vos terres; mais c'est assez de ce » limon-là; employez-en d'autre. »

De l'activité dans les rentrées, de l'argent, quand il en demandait, raccommodèrent bien vite M. Français avec le Corse. En parlant de pots de vin, j'ai oublié de dire qu'un cuisinier de Montélimart fit répondre à madame de Montalivet, qui lui demandait des truffes: Qu'on

« n'en voyait plus une dans le pays ; que les
» employés des Droits réunis faisaient acheter
» toutes celles du Comtat, pour les envoyer
» en cadeaux à M. le comte Français de
» Nantes. »

Si ces messieurs, Français de Nantes, Cambacérès et tant d'autres avaient voulu se contenter de truffes, ce ne serait rien; mais ils sont gorgés d'or, et l'on aura beaucoup de peine à le leur reprendre. M. Français, venu à Paris en sabots, ne le cède à qui que ce soit en millions et en *adhérence* à tout ce qui a été fait et se fera au nom de l'usurpateur ou de sa famille, et même au nom de qui l'on voudra. Sa règle, qui est celle de beaucoup d'autres, n'a qu'une seule exception : *les vertus et la branche régnante des Bourbons.*

CHAPITRE XXXI.

M. L'EX-COMTE DEFERMONT.

Incorrigible au premier chef. — Artisan de toutes ces conceptions infernales qui pendant dix ans ont désolé les malheureux contribuables. — Liquidateur éternel pour ne payer personne. — Conseiller d'état à vie, président de la section des finances, intendant du domaine de la couronne, et ministre d'état. — Enrichi ! enrichi ! enrichi ! et fauteur de tout ce qui s'est fait de mal, non seulement pendant l'interrègne, mais dix ans auparavant.

QUE les peuples sont à plaindre, quand, au joug d'un tyran usurpateur, se joint la calamité de ministres ambitieux, avides et méchants! N'était-ce pas assez, grand Dieu, du génie machiavélique de Buonaparte pour tourmenter la France, sans celui des Merlin, des Regnault, des Defermont, etc.? Qu'on ouvre les registres des délibérations du conseil d'État, on y verra que ces hommes renchérirent toujours sur les propositions désastreuses

de leur maître. Non seulement ils n'eurent jamais la courageuse pensée de le contrarier dans ses projets criminels, mais ils auraient cru démériter, s'ils n'avaient dépassé le but. Demandait-il de l'argent? Dès que le sénat l'avait bassement octroyé, Defermont présentait un mode de recouvrement plus onéreux, à la vérité, mais infiniment plus productif; et par la perfide science de ce coupable ministre, tel impôt, limité à la somme de cent millions, en a souvent fait entrer deux cent dans les coffres du Corse; et ces hommes prétendent n'avoir pas été les auteurs, les fauteurs et les complices de tous ses crimes!!!

Aussi Defermont n'avait-il qu'à parler, les places, les dignités, les cordons, l'argent, tout pleuvait sur lui, sur les siens. Son fils, dans l'âge où les jeunes gens sont encore régentés dans les colléges, administrait l'un des départements de la Bourgogne; à vingt-quatre ans, il était préfet. On a vu plus haut que M. Défermont cumulait quatre ou cinq places, dont la moindre lui rapportait trente mille francs par an. On cite, je ne sais quel pays vignoble, dont la presque-totalité des terres appartient à M. Defermont; il a de plus, comme tous les autres enrichis, des

châteaux, des domaines, des hôtels et des millions. Je me plais à croire que lorsqu'on demandera à M. Defermont une grande partie de cette immense fortune, pour secourir la France dans la détresse où il l'a mise, il ne répondra pas qu'il tient cette même fortune de ses pères; son arrivée dans nos assemblées législatives est encore présente au souvenir de trop de gens.

Il est malheureux que M. Defermont ait mal tourné, ce serait un ministre précieux pour un gouvernement, s'il avait des vues honnêtes. Je ne sache pas d'homme plus capable que lui de tirer promptement la France du mauvais pas où elle se trouve, quant à l'argent. Personne, mieux que lui, ne connaît les grosses fortunes de France de quelque nature qu'elles soient, légitimes ou révolutionnaires. Je citerai, à ce sujet, une petite anecdote qui, dans le temps, n'amusa pas nos fournisseurs généraux.

Buonaparte avait besoin de quelques millions de plus que ne portait son budget déjà bien surchargé; il s'adresse à Defermont, qui, dans trois fois vingt-quatre heures, lui fit son affaire. Il imagina pour cela un moyen

fort simple ; une petite *commission ardente*, de trois membres seulement, qu'il présida. Les fournisseurs Michel, Seguin, Ouvrard, Collot, etc., furent mandés à la barre du tribunal de ces redoutables appréciateurs. Defermont leur parla en ces termes : « Messieurs, Sa Majesté l'Empereur, mon maître » et le vôtre, a besoin d'argent ; vous en » avez beaucoup, donnez-nous-en. — » Mais, Messieurs, s'écrièrent les fournis » seurs, nous ne devons rien, nous avons payé » nos impositions ; c'est, au contraire, le gou- » vernement qui nous doit. — De l'argent, ré- » pondit Defermont, c'est de l'argent que nous » vous demandons. — Je n'en donnerai pas, » dit Ouvrard. » Le lendemain, sans autre forme de procès, Ouvrard fut incarcéré, sous je ne sais quel prétexte. Les autres fournisseurs, jugeant qu'il fallait avaler la pillule, payèrent. M. Ouvrard, ennuyé de méditer sur les vicissitudes humaines qui font asseoir un homme quand il a bonne envie de courir, se détermina et satisfit M. Defermont, qui pour son argent lui rendit la liberté.

En admettant l'ancien adage, qui dit : *En vendange on se sert de tout panier*, ne serait-

il pas possible de se servir de M. Defermont pour nous procurer les sept cent millions à payer aux puissances étrangères?

Je suis convaincu que, si M. Defermont veut servir son Roi légitime avec la moitié du zèle qu'il porta au service de l'usurpateur, avant six mois, la France sera libérée, et que les seuls enrichis révolutionnaires auront suffi pour parfaire la somme. En attendant, *consules*, vous m'entendez, et M. Lanjuinais me devine.... *cavete*.

CHAPITRE XXXII.

M. LE DUC DECRÈS, EX-MINISTRE DE LA MARINE.

Grand Napoléonien de la création de Joséphine. — Grand déblayeur des ports de France; il n'y a rien laissé. — Malheureux dans ses conceptions maritimes. — S'il eût passé trois nuits de plus (1) dans les premiers jours du mois de juillet dernier, il eût vraisemblablement fait charger beaucoup d'autres objets sur le navire qui porta le prudent Buonaparte au Bellérophon.

Si M. Decrès n'avait pour retranchement le despotisme absolu de l'usurpateur, je l'accuserais d'impéritie et de forfaiture. Comment ne pas être indigné, en pensant qu'à son arrivée au ministère de la marine, il y a douze ou treize ans, M. Decrès trouva plus de quatre-vingts vaisseaux de ligne dans nos ports; qu'il

(1) Voyez la dernière séance des pairs de Buonaparte. Rien de plaisant (si l'on pouvait rire de son malheur) comme la réponse de M. Decrès à quelques interpellations qui lui furent faites sur le départ de l'usurpateur! Je la relate ci-contre.

en a fait construire lui-même plus de cinquante, et qu'au 30 mars 1814 il y avait déjà long-temps qu'il ne nous en restait presque plus !

Je voudrais bien que ce fameux conseil d'Etat, qui prétend avoir étonné l'Europe par sa manière d'organiser les différents rouages de l'administration générale du grand peuple, nous apprît ce qu'il a fait de merveilleux en marine !... Savez-vous, Messieurs les grands faiseurs, ce qui étonne l'Europe? Je vais vous le dire : c'est que ce même grand peuple, après quelques années d'une cruelle expérience, après avoir acquis les preuves les plus positives de votre mauvaise foi, de votre cupidité, de votre égoïsme et de votre ambition, ne vous ait point chassés, pour ne rien dire de plus; et ne vous ait enfin mis dans l'impuissance de consommer sa ruine. Peut-on, sans frémir, penser à ces funestes époques, où des victoires lointaines, insignifiantes, qui nous coûtaient des milliers d'hommes et des monceaux d'or, étaient toujours précédées ou suivies de la perte d'une partie de notre marine, ou de quelque colonie, dernier espoir de notre commerce? Le combat d'Aboukir nous fit pleurer sur la conquête de

l'Égypte; la malheureuse expédition de Saint-Domingue, qui vit périr l'élite de nos troupes, suivit l'affaire de Marengo, et précéda l'envahissement du Hanovre. Trafalgar vit prendre ou couler nos derniers vaisseaux à peu près vers l'époque de la brillante, chère et inutile victoire d'Austerlitz. Eylau, Iéna, Wagram, marchent avec la Guadeloupe, la Martinique, l'Isle de France. De toutes ces compensations, qu'existait-il au premier janvier 1814? Répondez, ministres et conseillers de l'usurpateur?...

Ce qu'il restait, je vais vous le dire : votre bassesse, vos énormes fortunes, et notre inconcevable patience.

Après cela, vantez-vous, Messieurs, d'avoir été de grands politiques, d'habiles administrateurs; mais permettez-nous de douter que la postérité confirme le jugement que vous portez de vous-mêmes. La vérité est que vous n'avez rien fait de bien; que vous avez fait beaucoup de mal; que vous n'aviez rien; que vous êtes millionnaires, et que l'on ne saurait trop tôt vous faire contribuer à la tranquillité et au soulagement de cette malheureuse patrie, que vous avez si long-temps désolée. Écoutez M. Decrès à la chambre des pairs de Buonaparte, à l'époque du départ de ce dernier

pour Rochefort. (Voyez le Moniteur du 6 ou du 7 juillet dernier.) « Messieurs, je ne sais » ce que je dis : voilà trois nuits que je n'ai » pas fermé l'œil ; je n'en peux plus : par- » donnez si je déraisonne ; je ne peux pas bien » vous dire les choses, parce que je n'ai pas » la tête à moi. Napoléon est ici, il n'y est » pas ; enfin, je ne veux pas vous dire où il » est. Tant il y a que depuis soixante-douze » heures je travaille à assurer sa fuite, et à ce » qu'il puisse emporter avec lui le plus d'or et » d'objets précieux qu'il sera possible. »

Ne faisiez-vous pas l'endormi, M. Decrès ? et n'étiez-vous pas bien éveillé, quand vous favorisâtes les dernières déprédations du Corse ? Ou seriez-vous, par hasard, un de ces intimes adhérents qui se partagèrent, avec la famille, le dernier gâteau ? Qu'en pensez-vous ?.... Si ce gâteau eût appartenu à Buonaparte, je conviendrais avec vous que votre part serait bien acquise ; mais comme vous savez que cet argent appartenait à ces pauvres Français, aujourd'hui si malheureux par votre faute et celle de beaucoup d'autres, vous vous empresserez sans doute à faire connaître, par une prompte restitution, que vous n'eûtes jamais la pensée de conserver d'immenses ri-

chesses aux dépens de votre honneur; et par là vous ferez taire les méchants, qui assurent que vous êtes un des plus zélés admirateurs des vertus d'Hortense. Vous n'ignorez pas, M. Decrès, que nous sommes convenus qu'une reprise de ministère au 20 mars 1815 serait réputée acte d'adhérence avec un degré de noirceur de plus, lorsqu'après tant et de si grandes fautes on avait eu l'honneur d'être nommé pair de France, en 1814, par son Roi légitime, par Louis XVIII.

Personne ne demandera si M. Decrès est riche : tout le monde sait qu'il a plus de millions que de croix, et que ses dernières veilles lui ont été largement payées.

CHAPITRE XXXIII.

BARRAS, EX-DIRECTEUR.

Conventionnel, il vota comme Roberspierre. — Directeur, il vola comme Cartouche, et pour mettre le comble à ses iniquités, il nous donna Buonaparte. — Il est actuellement grand Hortensier.

Buonapartistes, Napoléoniens, Régenciers, vous tous admirateurs du Corse; vous ses créatures, enrichis par lui, comblés de ses faveurs, chargés de ses rubans, de ses dignités, prosternez-vous devant Barras. Sans lui, sans ce directeur vertueux, vous n'eussiez jamais connu ce grand homme; c'est Carnot qui le devina, c'est Barras qui le mit en œuvre. Quel trio!!! *Carnot, Barras, Buonaparte!!!* Quels souvenirs ces trois noms rappèlent!!! Français vous ne les oublierez jamais, n'est-ce pas ?? Vous vous souviendrez du 21 janvier 1793, du 13 vendémiaire an 5, et de novembre 1804 (1). Vous aurez toujours

(1) Assassinat du duc d'Enghien.

présente à la pensée cette garantie mutuelle, cette garantie d'assassinat que se demandent réciproquement tous les individus de ce parti ; garantie, sans laquelle, disent-ils, il ne peut désormais y avoir de gouvernement stable en France ; garantie que tous les voteurs de 1793 s'empressèrent d'exiger de l'usurpateur, lorsqu'il voulut s'asseoir sur le trône. Barras, à cette époque, dissipait dans son brillant exil une partie des millions que notre lâche engourdissement lui permit d'emporter ; et Carnot, fâché que son élève eût assez peu d'égards pour vouloir régner sur lui, bouda pendant quelque temps ; mais convaincu, par l'assassinat du jeune duc d'Enghien, que l'homme qu'il avait si bien deviné, ne travaillerait jamais au retour des Bourbons, il se consola et finit, comme l'on sait, par devenir son ministre.

Barras, éloigné de Paris, y reparut à peu près à l'époque du 20 mars dernier ; il habitait auparavant les environs de Marseille ; je conçois parfaitement que l'homme, qui, au procès de Louis XVI, vota comme Carnot et Marat ; qui, au 13 vendémiaire, mitrailla les Français et les fit mitrailler par son aide-

de-camp Napoléon, n'a pas dû se trouver à son aise dans un pays où l'amour pour les Bourbons s'est manifesté d'une manière si peu ambigüe. Mais ce que je ne conçois pas, c'est que cet homme ait eu la faculté de venir s'établir à Paris, d'y tenir des conciliabules avec les Tallien et autres misérables du même acabit, d'y distribuer ostensiblement des copies du dernier rapport de Fouché, et de dire, à qui a voulu l'entendre, que Louis XVIII resterait, cette seconde fois, beaucoup moins de temps à Paris que la première.

Barras, criblé de dettes et de mépris quand il vint siéger à la convention, possède aujourd'hui, malgré toutes ses dilapidations, des domaines immenses et beaucoup d'or. Je présume qu'il ne criera pas à la calomnie, quand il saura que j'affirme que toute sa fortune est illégitime, et qu'on ne saurait trop se hâter de lui faire rendre gorge. L'ex-directeur est trop connu, pour que je remue encore la bile de M. Lanjuinais, en priant les ministres de notre bon Roi de vouloir bien se rappeler qu'à Rome, toutes les fois que des factieux, des intrigants, des scélérats, voulaient bouleverser l'État, une loi sage, dont le texte était *ca-*

veant consules, appelait sur ces misérables toute la vigilance des magistrats. Grâces à leur prévoyance, nous en avons une toute pareille. *Oui, M. le comte Lanjuinais, toute pareille*, et de laquelle nous vous ferons l'application, *tout comme à un autre*, si jamais il vous prend envie de vous faire de nouveau président d'un club.

CHAPITRE XXXIV.

L'ex-comte MERLIN, de Douay.

Pervers infâme. — Incorrigible comme Carnot. — Maratiste. — Robespierriste. — Jacobin. — Cordelier. — Du comité de salut public, de sûreté générale. — Inventeur des suspects. — Ministre. — Directeur. — Buonapartiste. — Procureur impérial. — Conseiller d'état à vie. — Conseiller intime de la famille. — Napoléonien. — Régencier. — Et en dernier lieu Lafayettiste. — Grand demandeur de l'horrible garantie. — Enrichi?...... Demandez à sa femme; par le trou de son guichet, elle vous dira que non : mais ne la croyez pas, elle MENT.

Si depuis 1792 jusqu'au 8 juillet 1815, il s'est commis deux millions d'horreurs révolutionnaires, Merlin de Douay en a signé quinze cent mille, et n'a point improuvé les autres, auxquelles, en raison de leur éloignement, il n'a pu prendre une part aussi active.

Quel fléau pour l'humanité que l'existence de pareils êtres, quand le hasard ou l'intrigue

les mettent à même de pouvoir satisfaire leurs passions haineuses et leur insatiable avidité!

Lecteurs, si quelqu'un d'entre vous peut croire un seul instant que le portrait que je viens de tracer soit exagéré, qu'il parcoure, s'il en a le courage, l'histoire de nos vingt-cinq années de désastres; et s'il n'en trouve pas toutes les pages ensanglantées par Merlin, je me soumets à tout. Et ce misérable crie à l'injustice!!!.... Et si vous lui parlez, il vous dira qu'il est toujours procureur impérial de la Cour de cassation; que tout ce qui se fait est illégal, que la dynastie de Buonaparte ne saurait être remplacée sans le consentement du peuple français, que les seuls représentants de ce peuple sont: lui Merlin, Carnot, Barrère, Cambon, Lepelletier, Garat, Bory, etc., et qu'il ne peut y avoir de roi légitime en France que celui sur la tête de qui l'un de ces manants posera la couronne.....

On a beau former le projet de ne plus s'occuper de tous ces misérables que pour les anéantir, nos malheurs sont si grands, nous sommes si obérés, que naturellement il faut, malgré soi, revenir sans cesse aux auteurs de toutes nos misères; et malheureusement encore la majeure partie de ces suppôts de toutes les

usurpations nous brave ouvertement, et affiche à nos yeux un luxe d'autant plus insultant, qu'il est le fruit de leurs assassinats et de leurs concussions. Je finis. Merlin de Douay est tout couvert de sang et gorgé d'or; Merlin est le fauteur et le complice des premiers et des derniers crimes de l'usurpateur. Son immense fortune, dont l'illégitimité est si manifeste, doit rentrer dans le trésor public, comme celle de tant d'autres, pour y servir à acquitter les dettes de leur maître, de leur héros.

CHAPITRE XXXV.

M. TAILLE-PIED DE BONDY.

Napoléonien à dix-neuf karats. — Chambellan. — Conseiller d'état. — Ex-préfet de Lyon. — Pas excessivement étranger au retour de l'île d'Elbe. — Bien jugé par les Lyonnais, fort mal par M. Fouché. — Grand enrichi. — Grand fédéreur (1). — Grand Hortensier. — Très-susceptible du *caveant*.

QUE Buonaparte, premier consul, ait trouvé dans l'ancienne noblesse de France des serviteurs, cela se conçoit. On pouvait alors, ne le connaissant pas, lui prêter des intentions pures, et s'attendre à ce qu'un beau matin il comblât les vœux de tous les bons Français, en remettant le trône à son roi légitime. Mais que l'empereur Napoléon, tout dégouttant encore de l'illustre sang dont il venait de se couvrir, pour donner à Carnot, à Fouché, à Merlin, cette garantie cruelle, sans laquelle

(1) *Fédéreur*, pour *faiseur de fédérés*.

ils ne lui eussent point permis de s'asseoir sur le trône; que Napoléon, à cet horrible moment, ait trouvé des valets dans cette même noblesse, c'est ce qui ne se conçoit guère, et ce qui n'est malheureusement que trop vrai.

Nous rangerons M. Taille-Pied dans cette dernière classe, parce qu'il s'y rangea de lui-même, bien différent en cela, de ces fidèles serviteurs de notre bon Roi, qui se placèrent aussi sous les aigles de l'usurpateur, à la seule fin de mieux servir la cause des Bourbons.

M. de Bondy, tout devoué à son nouveau maître, tout vendu à cette cour dépravée que présidait Hortense, s'occupa de l'accroissement de sa fortune et parvint à cumuler trois ou quatre grandes places qui l'enrichirent et le comblèrent d'honneurs.

Je ne sais comment il advint qu'à la première restauration, M. de Taille-Pied demeura préfet de Lyon; cela m'étonna beaucoup, et les Lyonnais aussi; ils en furent fâchés, et attendirent le moment favorable pour s'en débarrasser. La gracieuse visite que leur fit S. A. R. Monsieur, leur en fournit l'occasion, qu'ils

s'empressèrent de saisir, et sela sans la moindre préparation, et d'un mouvement spontané. Le prince arrive aux portes de Lyon, le peuple se précipite au devant de la voiture de Son Altesse Royale, qui était entourée de grands officiers, parmi lesquels étaient M. Taille-Pied et M. Augereau. Les cris *vive le Roi! vive Monsieur! vivent les Bourbons!* exprimaient la joie universelle. Son Altesse Royale, émue jusqu'aux larmes, témoignait la sienne par un sourire enchanteur, en disant: « Oui, mes bons amis, le Roi mon frère » saura combien vous le chérissez, combien » vous nous aimez. — Oui, oui, Monsei-» gneur, dites-lui bien à ce bon père que » nous l'aimons, que nous vous chérissons » tous; que tout notre espoir est dans son » auguste et chère famille; mais, au nom » du ciel, mon Prince, débarrassez-vous, » débarrassez-nous au plutôt de ce C.... » de M. de Bondy, que vous avez à côté de » votre Altesse; c'est un traître, il vous » trompe, il est en correspondance avec » cet autre brigand de l'île d'Elbe. Au nom » de votre salut, du salut de la France, dé-» barrassez-vous-en. Vive le Roi! — Observez bien que M. de Bondy ne perdit pas une syl-

labe de cette requête énergique et unanime.
— Notre prince si bon souffrait de la sotte figure de M. Taille-Pied; son altesse royale cherchait, en élevant la voix, à faire en sorte que le préfet pût échapper à la mystification; mais impossible : l'accord des voix lyonnaises l'emportait. Le prince avait beau faire signe de la main, et leur dire : « Oui, oui, braves » Lyonnais, le Roi saura le charmant accueil » que vous avez fait à son frère. — Bien, bien, » Monseigneur! *Vive le Roi! vive Monsieur!* » à bas le traître de Bondy! » C'est ainsi que les fidèles Lyonnais conduisirent son altesse royale jusqu'à son palais. *Vox populi, vox Dei*; M. Taille-Pied, le 20 mars a confirmé la sentence. Les Lyonnais vous ont aussi bien jugé que les Auvergnats jugèrent Soult. Vous êtes un parjure, et vous nous l'avez bien prouvé, en venant vous emparer de la préfecture de Paris, à peu près comme votre maître s'empara du château des Tuileries.

Votre fortune, déjà colossale par la multiplicité des places lucratives que vous avez gérées pendant plusieurs années, vient, dit-on, de recevoir un nouvel et grand accroissement dans nos derniers troubles, par la gestion de l'habillement des fédérés; objet si pressant,

que vous fûtes obligé, dit-on encore, de puiser dans toutes les caisses de Paris pour en accélérer la confection.

Point de comptes rendus, un très-petit nombre de fédérés habillés, beaucoup d'argent reçu, point de reversé, etc., etc., etc. D'ailleurs, à qui vous seriez-vous adressé le 7 juillet?....

Allons, M. de Bondy, pas de rancune; ces bons Lyonnais, qui vous ont fait cette petite niche, sont malheureux comme les autres Français. Votre infâme trahison, comme celle de tant d'autres, vient d'exposer leurs campagnes à des ravages et à des réquisitions innombrables. Cet argent, que votre Corse vous a distribué, et qu'il faut rendre, péserait encore sur eux. Allons, un bon rémora; envoyez au trésor royal seulement deux millions, nous vous donnerons du temps pour le reste. Vous devez être convaincu que cet argent sera bien employé; il ne sera pas, comme de votre temps, la récompense de quelques infamies; au contraire, joint aux privations que notre bon Roi et sa chère famille s'imposent, il servira à soulager les maux de la grande famille. Croyez-moi, suivez le conseil que je vous donne, il n'est pas mauvais. Cette offre, faite

de bonne grâce, vous évitera peut-être le déplaisir de la faire autrement. Il faut rendre sept cent millions. A qui s'adresser, si ce n'est à ceux qui les ont pris?

A propos, que pensâtes-vous dernièrement M. de Bondy, de votre nomination à la préfecture de la Moselle (1)? Vous dûtes être bien étonné? Moi, je ne le fus pas du tout. Elle ne me surprit pas plus que celle de Richard à la préfecture de la Charente. Comment, monsieur, me disait-on, Richard préfet de Louis XVIII! Fouché ministre de Louis XVIII! M. de Bondy sortant de la pré-

---

(1) Comment ce misérable a-t-il pu se permettre d'accepter cette nomination, me disait un ami le jour même qu'elle fut consignée dans la gazette officielle! Savez-vous l'horrible propos qu'il se permit contre le monarque infortuné, le jour même du 20 mars, au moment où ce prince abandonnait son trône et ses foyers pour se soustraire aux poignards de l'usurpateur? « Le voilà donc parti, ce..... (Je supprime ici par res» pect des expressions familières à tous ces messieurs.) » Nous avions bien besoin chez nous d'un préfet du » roi d'Angleterre. » — Cela n'est pas possible, répondis-je! — Cela est plus que possible; cela est sûr; M. Taille-Pied ne le niera pas. Je lui nommerais le salon, j'y étais.

fecture de Paris sous les trois mois du Corse, encore préfet de Louis XVIII ! Oui, messieurs, oui, messieurs, oui messieurs. Et dans un état agité par toute sorte de troubles, la faction *des impatients*, quoique très-bien intentionnée, est une des plus dangereuses, et vous en êtes tous. Demandez à M. Fouché si Louis XVIII, dans l'intérêt de ses chers enfants tous les Français, n'a pas bien fait de le nommer, *lui Fouché*, ministre pendant quatre mois ? .... Réfléchissez sur tout ce qui s'est opéré dans cet intervalle ; comment vous étiez au 8 juillet, comment vous êtes aujourd'hui ; pleurez, bénissez et taisez-vous.

CHAPITRE XXXVI.

M. DE COMTE LACÉPÈDE.

Buonapartiste de la création. — Napoléonien comme Maret. — Sénateur de la création. — Possesseur d'une sénatorerie dès la création. — Ministre d'état dès la création. — Chancelier de la légion d'honneur dès la création. — Président du Sénat pendant plusieurs années. — Rentré au 20 mars dans toutes ses prérogatives. — Enrichi ? Quinze ans de gestion de cinq places, dont la moindre rapportait cent mille francs, sans le tour de bâton, répondent pour lui.

M. DE LACÉPÈDE qui ne devrait être connu en France que sous le rapport le plus favorable, celui des sciences, y a malheureusement joui d'une autre célébrité ; il épousa la fortune de l'usurpateur et fut pendant quinze ans l'un des plus imperturbables prôneurs de tous les vices du Corse, qu'il avait grand soin d'ériger en vertus. Les registres du sénat seront un monument éternel de ce que peut la bassesse quand elle est guidée par l'ambition et la cupidité. — Qu'on ne s'y trompe pas ; dans

les camps nos jeunes militaires, tout bouillants d'ardeur, regardaient, dans la sincérité de leur âme, Buonaparte comme un héros qui leur traçait le chemin de la gloire; mais au sénat c'était bien différent : tout était calculé; point d'engouement, point de prévention; Buonaparte y était connu, apprécié. Ces hommes avides, mûris par l'âge, péchèrent toujours en toute connaissance de cause. Napoléon, aux yeux de Cambacérès, de Lacépède, de Pontécoulant, de Dejean, de Fabre et tant d'autres, ne fut jamais un grand homme, un monarque fait pour régner sur la France, mais bien un maître impérieux, gonflé d'orgueil et de vanité, auquel, à force de bassesse et de complaisance, on arrachait et des dignités et des millions. Ces immenses et annuelles concessions d'hommes et d'argent ne furent point faites par les sénateurs dans l'espoir de terminer les maux de la patrie; ils savaient tous que la majeure partie des hommes périrait à la conquête des pays que nous ne pouvions garder et qui ne nous rapportaient rien. Ils savaient tous que l'argent irait fournir à Hortense, à Elisa, à Caroline, à Henriette, les moyens de soutenir leur luxe effréné, et à Buonaparte de quoi faire brûler Sarragosse;

ils le savaient, mais impassibles dans leur bassesse, ils octroyaient tout pour garder leur part de tant de concessions. Que pourrai-je ajouter à toutes les vérités déjà publiées contre ce sénat impie! Je me bornerai à montrer au doigt les membres les plus enrichis pour qu'en dernière analyse, on les force à restitution; car, pour obtenir d'eux quelque offre volontaire, ne vous y trompez pas : vous n'y parviendrez jamais.

M. de Lacépède ne conspire pas, ne fomente pas de troubles; il ne demande qu'à garder son argent et ses grands biens. Mais, comme on ne sait pas ce qui peut arriver, si Buonaparte revient de Sainte-Hélène comme de l'île d'Elbe, ou si *Maret* parvient à établir son conseil de régence, M. de Lacépède est tout disposé à reprendre la sénatorerie de Paris, la chancellerie de la légion d'honneur, la présidence du sénat et le ministère d'état. Bien entendu qu'on l'indemnisera pour la non-jouissance, à partir du 8 juillet dernier.

CHAPITRE XXXVII.

M. DE JOUY.

Littérateur distingué, mais dangereux. — Napoléonien. — Hortensier. — Améliniste. — Ingrat. — Enrichi ! Non ; l'interrègne a été trop court. Quel dommage ! Nous avions de belles espérances..... Maudit 8 juillet !!.... — Tout coup vaille ; *consules* malgré, L'ÉCLAT DE (1) VISIBILITÉ de l'opinion de M. de Lanjuinais contre votre sage loi ; NOS BOURBONS AVANT TOUT ! *cavete*.

JE ne veux, pour preuve de la mauvaise foi et de la perfidie de M. de Jouy, que ses

---

(1) L'ÉCLAT DE LA VISIBILITÉ ! Galimatias perfide, assertion mensongère, qui ne tend à rien moins qu'à justifier, à préconiser même tous les actes d'adhérence à la dernière usurpation. Assertion pour laquelle M. Lanjuinais aurait dû s'appliquer l'*impudentissimè* du père capucin, dont il gratifie ses réfutateurs. (*Voyez* le Mémoire justificatif de M. Lanjuinais.)

LE GOUVERNEMENT DE NAPOLÉON AVAIT ACQUIS L'ÉCLAT DE LA VISIBILITÉ. *Mentiris*. Témoins tous les gros marchands qui s'empressèrent de fermer leurs boutiques à double tour, lors de l'arrivée de votre *Éclatant* et qui n'étalèrent de nouveau que par un ordre positif de la police. Demandez à Foudras, qui, malade le 19 mars, ne put se

écrits, ils se vendent publiquement. On y verra ce système de dénigration de l'auguste

---

rendre à son devoir dans l'antichambre de M. d'André, ministre du Roi; mais qui, jouissant d'une très-bonne santé le 21, se hâta de mettre à exécution les ordres de M. Fouché, son nouveau maître.

L'ÉCLAT DE LA VISIBILITÉ! *Mentiris.* Je n'en veux pour preuve que le prompt départ de toutes les chancelleries des puissances étrangères.

L'ÉCLAT DE LA VISIBILITÉ! *Mentiris.* Témoin la précipitation que mirent les régents de la banque de France à soustraire leurs fonds à la rapacité de l'usurpateur.

L'ÉCLAT DE LA VISIBILITÉ! *Mentiris.* Témoin la consternation générale.

L'ÉCLAT DE LA VISIBILITÉ! *Mentiris.* Témoin l'envoi des commissaires extraordinaires dans les départements.

L'ÉCLAT DE LA VISIBILITÉ! *Mentiris.* Témoins. Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Avignon, Marseille, toute la Vendée, et beaucoup d'autres provinces.

L'ÉCLAT DE LA VISIBILITÉ! *Mentiris.* Témoin la mascarade du Champ-de-Mai, qui n'obtint que le sourire du mépris et quelques vociférations rogomiques payées par Réal.

L'ÉCLAT DE LA VISIBILITÉ! *Mentiris.* Témoin la caverne septembrique de Montansier.

L'ÉCLAT DE LA VISIBILITÉ! *Mentiris* enfin, *et mentiris* avec tout l'adverbe du père capucin. Témoin l'épouvantable revue des fédérés, à laquelle les Pasque, les Foudras, forcèrent les braves charbonniers d'assister, en les menaçant de leur ôter leur médaille.

Et de pareilles mesures attestaient l'éclat du gouvernement de l'usurpateur ?????.....

Je veux croire que la dignité de pair de France donne à l'homme,

famille conçu en 1814 par Maret et Hortense, et propagé par Étienne, Harrel, lui de Jouy et tant d'autres.

J'ai fait à notre académicien le reproche d'ingratitude, je vais le prouver.

En 1812 et 1813 M. de Jouy brigua le fauteuil académique, j'avouerai qu'il y avait beaucoup plus de droits que son collègue *Étiennaxa*, mais il ne put l'obtenir. On ne voyait, à cette époque, que des académiciens par ordre, et M. de Jouy ne put jamais parvenir à se faire ordonner savant. Il eut beau crier dans les feuilletons de la gazette, que

---

qui en est revêtu de grandes prérogatives; mais l'on me permettra de douter que ce même pair de France, dans le moment où de fidèles ministres, organes d'un roi vertueux, cherchent à relever l'état de l'*iscompiglio* général où l'ont jeté quelques misérables; que ce pair, dis-je, puisse impunément, et de la manière la plus évidente, mentir à la France entière, mentir à sa propre conscience pour anéantir l'effet des sages et pressantes dispositions de ces mêmes ministres. Et qu'on ne s'y trompe pas, je défie M. Lanjuinais et l'abbé Girard lui-même de me contester la synonymité de ces deux phrases:

Gouvernement qui a acquis l'éclat de la visibilité, ou *gouvernement qui a obtenu l'assentiment général*. Ce principe établi, plus de coupables; et si j'eusse été l'un des défenseurs du maréchal Ney, je me fusse fait un titre de ce que le 3 décembre 1815 un pair de France faisait vendre publiquement un écrit par lequel il appert que le gouvernement de Buonaparte, au mois de mars dernier, avait obtenu l'assentiment général; et que, par conséquent, il n'a pu exister ni trahison ni traîtres.

les cotteries, que les déjeûners faisaient les académiciens, il fallut attendre et rester à la porte du temple. La première restauration arrive : l'ordre et la justice renaissent dans toutes les intitutions. Un fauteuil vient à vaquer, l'intention de notre sage monarque est que les trente-neuf y fassent asseoir celui qu'ils en croiront le plus digne. Les savants y appelèrent M. de Jouy; sous le rapport du méritè littéraire ils firent un acte de justice. Le Roi confirma la nomination. Trois semaines après, M. de Jouy, dans un de ses feuilletons, accusait le gouvernement du Roi d'agir en secret pour le rétablissement des moines en France. Assertion d'autant plus perfide, qu'en la produisant, M. de Jouy était convaincu de sa fausseté. Quelques jours après, dans un autre bulletin, intitulé *le Cauchemar*, M. de Jouy accuse encore le même gouvernement de tolérer des horreurs dégoûtantes (Voyez l'article). J'ai toujours été surpris que la police d'alors ne fît point une éclatante justice de tant de perfidie... Voilà pourquoi j'ai accusé notre académicien d'être un ingrat.

Arrive le 20 mars, avec le Corse, avec Hortense, avec Maret, avec Savary, avec la femme Amelin, avec tous les crimes, enfin. Lisez M. de Jouy : il renaît, la France

est sauvée; son pays, cette belle France, ce grand peuple, vont être heureux. Le Nain jaune n'est qu'un enfant en expressions gigantesques pour l'usurpateur et en irrévérence pour les Bourbons. M. de Jouy s'exprime bien autrement : lisez, lisez. *Que nous veulent ces gens-là ? Sont-ils faits pour nous ? Sont-ils à la hauteur de notre siècle ?* Lisez, lisez : tout l'interrègne est de la même force.

Arrive le 8 juillet, avec toutes les vertus, avec toutes les espérances, avec nos Bourbons; lisez M. de Jouy ; il est précieux. Il n'a pas la force de dissimuler son chagrin, la plume tombe de ses mains. Il n'écrira plus, il ne sera plus franc parleur; il remet tous ses droits à un certain ermite de la Guianne, qui de temps en temps montrera le bout d'oreille; les maux de la patrie, si heureuse, si florissante au Champ-de-Mai, déchirent l'âme de M. de Jouy.

Au 8 juillet, à trois heures de l'après-midi, il souffre de voir le grand peuple exprimer sa douleur par ses sanglots, depuis Saint-Denis jusqu'au château des Tuileries. Il est tellement absorbé qu'il en perd la tête; il n'est plus à lui, les pleurs de ce peuple consterné lui paraissent les acclamations

de la joie la plus vive ; ne pouvant plus y tenir, il rentre chez lui pour reprendre ses sens.— A neuf heures du soir, c'est bien autre chose ; les sanglots recommencent, le grand peuple tout entier à ses pleurs, veut y voir clair pour les répandre. Une illumination spontanée générale fait douter M. de Jouy qu'il soit nuit. Il s'achemine vers le café Tortoni ; il traverse des flots de ce même peuple qui paraît se complaire dans l'expression de sa douleur ; enfin M. de Jouy n'est parfaitement convaincu de la vérité, que lorsque, cerné par une joyeuse farandole, des cris énergiques et peu ambigus, un bon *vive le Roi! à bas le Corse et ses adhérents!* lui firent comprendre que ce même peuple, qu'il calomniait depuis si long-temps, se livrait effectivement à la joie, vivement sentie, que lui causait le retour de son Roi légitime. M. de Jouy se débarrasse, court au café ; en entrant il se heurte avec le porte-coton de l'ex-grand homme, leurs yeux se rencontrent ; un hélas bien douloureux et mutuel prouva à tous les voisins que ces Messieurs ne partageaient pas la joie publique.

Je vous entends, lecteur, vous exigez que, fidèle à ma promesse, je vous nomme le

porte-coton de Nicolas; rassurez-vous, je vais vous le dépeindre à tel point que vous ne puissiez vous y tromper.

Il est porteur d'un nom immense qu'il ne justifie d'aucune manière. Il est souverainement bête, et sous ce rapport il ne devrait point être l'intime de M. de Jouy, à moins que ce ne soit comme ombre au tableau. Il fut, dès son entrée dans le monde, agité de la sotte démangeaison d'être quelque chose. Il tourmenta Barras, Cambacérès, Chaptal et beaucoup d'autres. Enfin, après cinq ou six ans de sollicitations, de courbettes et de génuflexions, Cambacérès le jeta dans la garde-robe de Buonaparte. — Lecteurs, gardez-vous bien de faire l'injure au vrai grand homme dont il porte le superbe nom, de le croire son descendant !.... vous vous plongeriez dans une erreur grossière. Il n'est pas même bâtard d'une branche bâtarde, s'il en existe.

Si, non-obstant tous ces renseignements, qui me paraissent assez clairs, vous désirez que je vous donne l'initiale de son nom, j'y consens. La voici : M. LE COMTE DE TURENNE, sot Hortensier, sot Marétiste, et très-sot ricaneur, quand, à tous les spectacles où il se trouve, l'orchestre cède au vœu général, en jouant l'air chéri : *Vive Henri quatre*.

CHAPITRE XXXVIII.

M. NOMPÈRE CHAMPAGNY, ex-Cadore.

Constituant. — Napoléonien par excellence. — Conseiller d'état. — Ambassadeur. — Ministre de l'intérieur. — Ministre de l'extérieur. — Chancelier d'un certain ordre de la Réunion, dont le signe devrait bien disparaître, par la seule raison qu'il fournit à quelques mal-intentionnés la petite satisfaction d'afficher les trois couleurs. — Grand conducteur de la brillante escroquerie du royaume d'Espagne; escroquerie pour l'exécution de laquelle on lui avait adjoint Savary; escroquerie qui lui valut des dignités et des millions, tandis que le *gibet* seul aurait dû payer de tels services.

M. de Champagny servit tant et si bien l'usurpateur, qu'il arriva à toutes les grandes places de l'empire. Buonaparte s'imaginait qu'en demandant aux souverains du continent des plaques et des cordons pour ses complices, il parviendrait, par ce moyen, à déguiser leur criminelle bassesse. Étrange abus! tous ces hommes ne nous inspirèrent que la crainte et le mépris. La crainte!.... ils voudraient bien nous l'inspirer encore; mais impossible. Elle s'est envolée au 8 juillet dernier pour ne plus revenir; le mépris

seul nous est resté ; et c'est tout ce que nous pouvons conserver pour ces excellences de fabrique.

Le bruit court dans Paris que tous ces suzerains d'un million d'écus d'or acquis, Belzébut sait comment, demandent des passeports pour les Etats-Unis..... Ombre de Wasingthon, ta cendre se soulève à la nouvelle que Savary, Maret, Regnault, Hortense, Nompère, et tant d'autres, s'apprêtent à venir souiller la terre de la liberté ! Rassure-toi, s'ils y viènent ils ne seront plus dangereux. Nous allons auparavant leur enlever cette suzeraineté, fruit de tous leurs crimes. Sans cela, je ne voudrais pas répondre que quelque beau soir Jefferson ne vînt t'annoncer dans l'Élysée qu'il a péri sur l'échafaud comme tyran des États-Unis ; que ce pays si tranquille est en pleine insurrection ; qu'on y crie vive Napoléon Ier, II, III même, et qu'un conseil de régence y délibère sur les moyens les plus prompts à employer pour consommer le grand œuvre de la régénération anglo-américaine ; que Davoust y est généralissime, Carnot ministre ; que Dumolard y motionne, et que Vicence et Rovigo y assassinent.

CHAPITRE XXXIX.

L'ex-comte JAUBERT.

Avocat de Bordeaux. — Napoléonien par-dessus les toits. — Tribun. — Inspecteur des écoles de droit. Conseiller d'état. — Gouverneur de la banque de France, qui s'en souviendra long-temps. — Au 29 mars 1815, directeur des contributions indirectes. — Enrichi? Pouvez-vous le demander?... des millions, des millions, et encore des millions. — Amendé?... comme Hortense. — En sorte que?... certainement. Il faut sauter à pieds joints sur *l'éclat de la visibilité* de son amendement, *et cavere*.

M. Jaubert qui, pendant la première restauration, s'était caché dans la Cour de cassation, en sortit bien vite au 20 mars. Là, dans sa sphère, M. Jaubert s'empara d'une grande place à argent : la direction des contributions indirectes. Retourner au gouvernement de la banque de France n'était guère possible; des souvenirs cartouchiens l'en excluaient à jamais; il se contenta de faire à

cette même banque tout le mal qu'il put par ses perfides conseils, toujours saisis avec empressement par le Corse, quand le résultat était de l'argent. M. Jaubert est du petit nombre de Bordelais que la grande majorité renie. Incorrigible dans son napoléonisme, il a préféré l'argent à l'estime générale. Il en sera bien puni, puisqu'il ne lui restera ni l'un ni l'autre; car il ne faut pas que M. Jaubert s'abuse au point de croire que la France, réduite aux abois par ses concussions et celles de ses collégues, ne prendra pas un parti définitif; et que ce parti ne sera pas celui de faire rendre les millions par ceux qui les ont pris.

Lecteur, il ne faut pas vous étonner si mes articles sont presque tous rassemblés dans un même cadre. Veuillez remarquer, je vous prie, que les deux ou trois cents individus que je cite se présentent tous du même côté. C'est toujours la bassesse, la cupidité, la sotte ambition; toujours le même égoïsme et la même espérance de voir quelques nouveaux troubles les porter de nouveau à la suprême puissance.

Mon but sera rempli, si je parviens à les désigner tous de telle manière qu'on ne puisse s'y méprendre. Otons-leur ces coupables ri-

chesses, acquittons-en nos énormes impôts de guerre, et livrons tous ces vampires au mépris; débarrassés alors de toute sollicitude, vivons dans une douce paix, sous l'égide de notre bon Roi. *Amen.*

CHAPITRE XL.

L'EX-ARCHI-TRÉSORIER LEBRUN.

Commis dans les bureaux du ministère sous l'ancien régime. — Du conseil des anciens. — Troisième consul. — Archi-trésorier. — Gouverneur à Gênes. Gouverneur en Hollande. — Le maître le bouda pour n'avoir pas su se faire tuer à la Haye. — Raccommodé au 20 mars. — Pair du Corse. — Grand maître de l'Université. — Napoléonien ?... pas trop. Son grand désir serait de rester tranquille, sans bourse délier. Enrichi ?... Miséricorde !!... Cambacérès et lui, les deux font la paire. Viendra-t-il volontairement au secours de la patrie ? Non. Patrie est un mot dont ces Messieurs se servaient pour prendre l'argent des autres ; une fois arrivés, patrie n'est plus dans leur dictionnaire. — Si cependant on ne le taxe qu'à dix ou douze mille francs, il payera tout en criant contre les malheurs du temps. Il retranchera certaines dépenses ostensibles, renverra deux ou trois laquais, et fera passer quelques millions de plus en Hollande. — On assure que tout ce qu'il a fait au 20 mars est un effet de ce sentiment qui poussa Buonaparte de Waterloo à Sainte-Hélène, la peur.

L'AMBITION, l'insatiable désir des richesses entraînent ordinairement les hommes au-delà

de la ligne ; M. Lebrun en est un exemple. Simple commis aux finances, bon fils, bon père, bon époux, admirateur des vertus de son Roi Louis XVI, et plein de respect pour l'illustre famille de Condé ; si quelqu'un lui eût dit, il y a trente ans, en lui montrant le jeune duc d'Enghien : « Tu vois ce noble en» fant ; dans vingt ans un audacieux insulaire, » un Corse, le fera assassiner pour s'asseoir » sur le trône de France, d'après une conven» tion passée avec les assassins de Louis *XVI*, » et ce Corse ensanglanté te nommera l'un de » ses premiers ministres, et tu deviendras le » vil flatteur, le lâche prôneur des prétendues » vertus de ce même Corse..... » Je ne crains pas d'être démenti, M. Lebrun eût reculé d'horreur, et rien n'eût pu soustraire l'infernal prophète à sa juste indignation.

Eh bien ! M. Lebrun, y a-t-il quelque chose d'exagéré dans ce que j'avance ? Et n'est-ce pas pour avoir bu à la coupe empoisonnée des grandeurs révolutionnaires sous le consulat, que, malgré le cri de votre conscience, vous avez accepté en 1804, en présence de Cambacérès, de Caulaincourt, d'Hullin et de Fouché, la place d'archi-trésorier ? N'est-ce pas à cette époque que vous avez dit à Buonaparte

qu'il effaçait la renommée de Trajan? Et n'est-ce pas à cette époque que l'Europe entière pleurait le récent assassinat du jeune prince??.. Et vous oserez crier à la calomnie?.... Je vous attends. Je me résume. Tous ces immenses dignitaires, tous ces grands enrichis ont l'assurance de l'impudeur; ils sont convenus entr'eux de nous présenter leurs vices et leurs crimes comme des vertus, et si nous ne voulons pas nous en accommoder, de passer outre. Il me semble cependant qu'il faudrait en finir avec eux..... Le meilleur de tous les moyens, le plus simple, le voici : C'est de leur ôter la considération dont les environne l'éclat de leurs fausses dignités; c'est de leur ôter tous leurs millions mal acquis, et de ne penser à eux que pour les surveiller.

CHAPITRE XLI.

LE CARDINAL CAMBACÉRÈS.

Chanoine de la cathédrale de Montpellier. — Frère de l'ex-archi-chancelier. — Devenu cardinal. — Archevêque de Rouen. — Sénateur. — Il devait officier à la parade du Champ-de-Mai; son frère lui écrivit de faire le malade, et M. de Barral le remplaça. Malgré le peu de bien qu'il fait aux pauvres de Rouen, il peut, sans se gêner, prendre, sur ses petites épargnes, de sept à huit cent mille francs pour les besoins de cette pauvre France, que toutes ses prières n'ont pu préserver du retour des Bourbons. Du reste, grand mangeur de truffes comme son frère, et, comme son frère, grand....

La révolution trouva M. Cambacérès, chanoine à Montpellier. Son frère partit bientôt après pour la capitale en qualité de représentant; il jugea le vent, et le jugea bien. Il était à la république; il jura donc haine à la royauté; il jura l'abolition de la noblesse; il jura l'anéantissement du haut clergé. Fidèle à

ses serments, il fit Buonaparte empereur; il se fit prince, et fit son frère cardinal. Voilà de la conscience!

M. le cardinal est tellement dévoué à son frère, qu'il ne sortirait pas du palais de l'archevêché sans en avoir auparavant déféré à l'ex-altesse. Les Rouennais prétendent que leur archevêque dort toujours; la vérité est qu'il est très-peu communicatif. Il a, comme son frère, la manie de la grande représentation en public; beaucoup de laquais, de rouges et de noirs. Singe de l'ancienne cour royale, qu'il ne vit jamais, dans les premiers temps de son élévation à l'éminence, sa seule occupation était de compulser le mémorial de la grande étiquette pour ne pas paraître emprunté dans l'exercice de ses hautes fonctions. Devenu, par sa place, la seconde personne de la province, il doit faire une assez triste figure à côté du gouverneur, monseigneur le duc de Castries, que tant d'honorables souvenirs environnent. Tout porte à croire qu'incessamment son éminence se déterminera à la retraite, et voudra bien se rappeler que tout l'argent que son frère lui a fait donner par le Corse provenait des contributions levées en pays étrangers; que les souve-

rains de ces mêmes pays redemandent ce que nous leur avons pris, et qu'un précepte sacré pour tout honnête homme, mais plus particulièrement pour un grand dignitaire de l'église, nous dit :

« Le bien d'autrui tu ne prendras ni RE-
» TIENDRAS A TON ESCIENT. »

CHAPITRE XLII.

M. DUCHATEL, EX-COMTE.

Napoléonien de la création. — Conseiller d'état à vie. — Directeur général à vie de l'enregistrement et des domaines. — Maintenu par le Roi lors de la première restauration, le 20 mars le trouva tout porté. — Enrichi?.... les habitants de Sceaux vous le diront. Les plus belles terres des environs appartiènent à M. Duchâtel. — Puis des millions en quantité. — Amendé? Je ne sache pas que son amendement ait acquis le degré d'*éclat de visibilité* convenable, pour qu'on soit en tout repos sur son compte. — M. Duchâtel est aussi un des grands admirateurs de la vertueuse madame Hortense.

M. L'EX-COMTE Duchâtel est un de ces hommes fortement pénétrés de l'idée que la France est le patrimoine de la clique, et que c'est un acte de rébellion notoire que de chercher à en expulser les Buonaparte, les Cambacérès, les Regnault, les Maret, les Duchâtel, etc. Resté en place lors de la première restauration,

j'ignore pourquoi M. Duchâtel administra toujours dans le sens de son ancien maître. Hortense sut le maintenir dans une scrupuleuse fidélité. Tous ces messieurs avaient prêté serment à Louis XVIII avec une restriction mentale; imitant en cela les Espagnols quand ils jurèrent fidélité à Buonaparte; avec cette différence que le scrutateur suprême des consciences ne vit dans le parjure des Espagnols qu'un acte commandé par la force envahissante, et dont le but était de soustraire ces malheureux à la fureur; tandis qu'il n'a vu dans le cœur de tous nos traîtres qu'ambition, avidité, scélératesse.

M. Duchâtel est un de ces hypocrites qui cherchent à se faire des créatures en affichant de beaux dehors. Il fait travailler dans ses domaines; il emploie beaucoup d'ouvriers. Jusque-là c'est fort bien; mais voici ce qui est fort mal. « Bonjour, mes amis (à ses ouvriers);
» eh bien! avancez-vous? — Monseigneur,
» M. le comte, ça va tout doucement à la
» vérité, mais nous faisons de notre mieux.—
» Je ne crois pas que je puisse vous occuper
» long-temps, malgré tout le désir que j'ai de
» soulager votre misère, qui va devenir bien
» plus grande. — Vous croyez, Monseigneur?

» On dit cependant que notre bon Roi s'oc-
» cupe... — Ah! oui, notre bon Roi, je lui
» crois de bien bonnes intentions assurément;
» mais il est si mal entouré..... Voyez quelle
» paix on lui a fait signer!.... que d'argent
» nous avons à payer!.... combien de places
» fortes on nous prend!... — M'est avis, Mon-
» seigneur, que tout ça ne serait pas arrivé, si
» tous ces autres partisans de ce chien de l'île
» d'Elbe ne l'avaient pas fait revenir. — Et voilà,
» mes enfants, comme on vous trompe; per-
» sonne n'y a contribué. Je ne vous dirai pas
» qu'il ait bien fait de revenir; mais un grand
» homme ne peut pas voir sans frémir que le
» beau pays qu'il a gouverné si long-temps;
» que le grand peuple, par lequel il fit de si
» belles choses, tombe dans l'avilissement. Et
» puis, mes enfants, vous ne voyez pas cela
» comme nous : cette ancienne noblesse!
» cet ancien clergé!.... Ah! mes amis, nous
» sommes ruinés; Dieu veuille que je me
» trompe, mais j'ai bien peur..... Adieu, mes
» amis, travaillez; j'irai jusqu'au bout. Quand
» je cesserai de vous donner de l'ouvrage,
» ce sera bien malgré moi. » Tout en disant
ces mots, M. Duchâtel rouvre son livre et
continue sa promenade. Voilà qui est fort mal,

M. l'ex-comte, et surtout fort vrai. Vos ouvriers sont là.

Ce que le hasard m'a procuré à Sceaux sur le compte de M. Duchâtel, on peut sans crainte l'appliquer à tous ces enrichis gangrenés, pour lesquels tous les moyens sont bons pour arriver à leur but : la dépréciation de la chère famille. Misérables ! vous n'y parviendrez pas ; nous sommes éclairés sur vos manœuvres, nous vous suivons pas à pas. Et quand les tribunaux ou les chambres nous auront fait justice des plus marquants, nos sages lois, nos fidèles ministres, seront l'épouvantail du reste, et malheur à qui bronchera ! M. Duchâtel est, dit-on, du nombre de ceux qui demandent des passeports pour les États-Unis ; M. Duchâtel saura qu'avant de l'obtenir, il y a une certaine condition préalable *sine quâ non*.

CHAPITRE XLIII.

L'EX-COMTE SYEYES.

Ex-abbé. — Constituant. — Conventionnel. — Directeur. — Ambassadeur. — Consul. — Sénateur. — Pair de Buonaparte. — Enrichi?.... d'un seul coup de filet le Corse lui donna cinq cent mille francs de rente. — Bourbonnien comme Carnot. — Amendé?... Je vous en souhaite — Dangereux?... beaucoup. — Par conséquent?... en l'air toutes les voiles du *caveant consules*. — Et M. Lanjuinais?... M. Lanjuinais portera dans tous ses traits l'*éclat de la visibilité* du malaise; mais cela nous importe peu, nous sommes convenus de ne pas y faire attention.

« 1788. Je jure sur l'évangile de Dieu, au » pied de ses saints autels, et en sa divine » présence, fidélité, obéissance aux canons » de l'église.

» 1789. Je jure à mes commettants de n'agir » à l'assemblée constituante que pour leurs » intérêts.

» 1791. Je jure fidélité à Louis XVI, roi des » Français.

» 1792. Je jure haine à la royauté et fidélité
» à la république.
» 1793. Je jure sur mon âme que Louis XVI
» a mérité la mort.
» 1794. Je jure fidélité à la constitution de
» Robespierre.
» 1795. Je jure que Robespierre, que j'ai
» tant aidé et qui n'a pas réussi, est un infâme.
» 1796. Je jure fidélité au directoire, si
» j'en suis nommé membre.
» 1800. Je jure fidélité au gouvernement
» consulaire, si je suis consul.
» 1804. Je jure fidélité à mon souverain
» maître l'empereur Napoléon, qui, à lui tout
» seul, réunit toutes les légitimités possibles.
» Mes collègues Carnot, Fouché, Merlin,
» Cambacérès, etc., exigeant une petite ga-
» rantie, j'y souscris, quelque horrible qu'elle
» puisse paraître aux yeux des honnêtes gens,
» qui, d'ailleurs, savent bien à quoi s'en tenir
» sur notre compte; bien entendu que pour ce
» dernier serment j'aurai la terre de Crosne.
» Non, non. J'aime mieux l'équivalent en
» argent; on ne sait trop ce qui peut arriver.»

J'oubliais un serment beaucoup moins connu que les précédents, et que M. Syeyes prêta, lors de son ambassade à Berlin. « En ma qua-

» lité de Français, patriote par excellence;
» je jure à son altesse monseigneur le prince
» de Brunswick, d'employer, à mon retour
» en France, toute ma prépondérance et tous
» mes moyens pour déterminer les patriotes
» français, mes frères et amis, à poser sur
» sa tête allemande la couronne de saint
» Louis. »

Vous ai-je calomnié, M. Syeyes?.... M'intenterez-vous un procès?.... Prenez-y garde : *scripta manent.*

Français, savez-vous ce qui nous fait passer aux yeux de toutes les nations pour un peuple futile, un peuple sans esprit national?.. c'est la longue considération dont nous avons environné tous ces misérables. A chaque page, je suis obligé d'en venir au même refrain, et pourquoi? parce que je trouve toujours les mêmes crimes et les mêmes richesses. Eh bien! n'importe; à chaque page je crierai : ôtons-leur ces immenses richesses; méprisons leurs dignités, et abandonnons-les à leurs remords.

Syeyes médite, dans ce moment, au fond de son cabinet, pour quelle famille, pour quelle branche il se déclarera, si jamais ses vœux sont exaucés, si la France en deuil

pleure encore une fois le départ de cette auguste famille en qui elle a placé tout son amour et toutes ses espérances. Cela n'arrivera pas, non; tout nous en donne l'assurance; mais pourquoi ne pas faire cesser nos craintes, en ôtant à tous ces grands criminels les moyens de recommencer?.... Ils recommenceront, gardez-vous d'en douter; ils recommenceront, parce qu'ils ne peuvent rester sans gouverner; ils recommenceront, parce que ces cris unanimes de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* les assassinent; ils recommenceront, parce qu'ils croiront réussir avec leur argent. Je suis bien convaincu qu'ils échoueront; mais pourquoi courir cette chance?.... La révolution ne nous coûte-t-elle pas assez de notre sang le plus pur?.... J'en reviens toujours à mon refrain : *Déconsidérons*-les, *démillionnons*-les (1), et nous serons tranquilles.

---

(1) Si mon néologisme n'est pas clair, voici une traduction : *Déconsidérons-les*, pour *ôtons-leur la considération*; *démillionnons-les*, pour *ôtons-leur les millions*. Et qu'on ne viène pas me dire : Monsieur, je ne considère pas Syeyes, Cambacérès, Merlin, Savary, etc? J'ai toujours regardé ces gens-là comme de grands criminels; je répondrai : Si vous ne les considérez pas,

tant mieux pour vous; mais le peuple qui ne voit que les plaques, les cordons, les broderies, les voitures, les laquais; le peuple considère, vénère même, et c'est ce qu'il ne faut pas.

Voulez-vous un exemple pris dans les grandes dignités militaires? Que le maréchal Macdonald et Davoust paraissent dans un cercle, ils seront ostensiblement investis de la même considération, et c'est ce qu'il ne faut pas. En voulez-vous un autre? Le duc de Reggio et Augereau recevront dans le monde les mêmes marques de déférence, et c'est ce qu'il ne faut pas.

Que monseigneur le premier président de la Cour de cassation, M. de Sèze, traverse la place du Carrousel dans sa modeste voiture, le peuple ne s'en apercevra pas; que dans le même moment Cambacérès y passe dans la voiture avec laquelle il fut rendre visite à Canino, le peuple ôtera le chapeau, reconnaîtra Cambacérès, et le croira encore tout-puissant. N'est-ce pas une monstruosité?.... Et n'allons pas si loin, ce même Cambacérès n'est-il pas, au moment où j'écris, traité d'Altesse, de Monseigneur, de mon Prince, par tous les individus qui dînent chez lui?.... Demandez au chevalier de Malte d'Aigrefeuille.....

CHAPITRE XLIV.

L'EX-COMTE HULLIN.

Grand incorrigible.

SERGENT en 1789, Hullin commença de bonne heure. Il trempa dans l'assassinat de M. Delaunay, gouverneur de la Bastille. Il ne fut étranger à aucun des autres mouvements séditieux de Paris. Il présida le conseil des égorgeurs du duc d'Enghien. Il reçut pour ce crime le titre de comte, le commandement de Paris, des millions et un bon dîner chez Cambacérès (On voit que le Corse appréciait les grands exploits.). Il fut gouverneur de Berlin et commandant de Vienne. Il a des terres immenses dans l'Auvergne et sur les bords de la Loire. Il a un domaine qui s'appèle *les Agneaux*; à propos de ce nom, j'ai lu quelque part qu'un tigre avait pris le nom de Robin pour mieux tromper les paisibles habitants des forêts. — Le 20 mars, à sept

heures du soir (entre chien et loup), Hullin alla visiter le château des Tuileries pour voir s'il n'était pas miné. On l'entendit faire l'exclamation suivante : « Enfin, nous voici chez nous, et pour une bonne fois. » Une heure après, quand dix à douze de ses acolytes eurent apporté tous les crimes dans le noble asyle des vertus, l'usurpateur dans l'appartement de notre bon Roi; Hullin, se prosternant, s'écria : « Enfin, vous y voilà, not' maître ! nous ver-
» rons maintenant quel sera le b..... qui vous
» en fera déguerpir. (Il porte la main à son
» épée.) Ce ne sera pas du moins tant que je
» vivrai. » Belliard, Excelmans, Davoust, Carnot, toute la clique enfin, la main à la garde de l'épée : « Oui, oui, Sire; oui,
» l'homme du siècle, nous mourrons tous
» plutôt que de souffrir qu'il soit porté la
» moindre atteinte à la légitimité de votre dy-
» nastie. » On affirme que le Corse, peu rassuré, fit une vilaine grimace, en leur disant : « C'est bien, Messieurs, je vous sais gré de
» votre noble et surtout très-*désintéressé* dé-
» voûment; mais j'aurais désiré un peu plus
» d'*éclat de la visibilité* dans l'accueil que
» mes bons Parisiens viënent de me faire; je
» ne vous cacherai pas que ces rues désertes,

» ces portes fermées avec précipitation, ce
» bruit de verroux..... contrastent un peu avec
» l'enthousiasme dont je croyais ma bonne
» ville de Paris pénétrée..... Ne serait-il pas
» possible, à force d'argent, de me faire jouir
» un jour de la présence de cette fameuse
» *conspiration des mouchoirs*, qui, le 3 mai
» dernier, accompagna depuis Saint-Denis
» jusqu'ici l'usurpateur qui venait me ravir
» ma couronne?.... Je promets à celui qui me
» procurera cette satisfaction, si douce pour
» un cœur sensible comme le mien, autant
» d'or que j'en ai laissé prendre à mes maré-
» chaux Davoust et Masséna. Ah! bien oui,
» dit Hullin, que diable nous demandez-vous-
» là, Sire? c'est la chose impossible. Il y
» avait les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des
» habitants de Paris, tous ceux des environs
» à vingt lieues à la ronde, et une infinité
» d'autres des villes les plus éloignées de la
» capitale; si Votre Majesté daigne m'en
» croire, elle renoncera à cette idée. Assu-
» rément la récompense est belle; autant d'or
» que Votre Majesté en a laissé prendre à
» Davoust, à Masséna! Ça va loin, Sire. —
» N'importe: je sais tout ce à quoi je m'engage,
» je tiendrai, foi de Napoléon! — Foi du diable!

» ça ne se peut pas, répond Hullin, ça ne se
» peut pas. Vous mettriez à leurs trousses tous
» les *Fouché*, tous les *Savary*, tous les *Du-
» bois*, tous les *Verat*, tous les *Réal*, tous les
» *Laborde*, tous les *Foudras*, et tous les
» *Pâque* de votre empire, que vous n'en
» viendriez pas à bout. Renoncez-y. D'ail-
» leurs, Votre Majesté n'a rien à craindre de
» ces gens-là; à la vérité, ils ne vous aiment
» pas, ils nous méprisent; mais c'est égal, ils
» ne sont pas dangereux. Mirabeau, qui avait
» plus d'esprit que moi, vous le croirez sans
» peine, les appelait *la faction des honnêtes
» gens*. Il les avait tous contre lui. Eh bien! il
» rentrait à toutes les heures de la nuit, seul,
» sans armes; et jamais il ne lui est rien ar-
» rivé. Ne craignez rien, Sire, allez votre
» train, et passez-vous des honnêtes gens,
» puisqu'il est vrai qu'ils ne se rangeront ja-
» mais de notre bord. — Assez, dit Buona-
» parte, j'ai besoin de repos; à demain,
» Messieurs. (Il les rappèe.) Écoutez, mes
» amis, je vais vous donner un bon conseil.
» On ne sait pas ce qui peut arriver; je suis
» votre empereur aujourd'hui; je ne le serai
» peut-être pas demain. Si par cas il advient
» un jour qu'on vous fasse un crime de m'avoir

» prêté les mains, n'ayez jamais la bêtise de
» donner pour excuse que mon gouvernement
» avait l'*éclat de la visibilité*. On se moque-
» rait de vous ; toute la France vous démenti-
» rait. Adieu, Messieurs, à demain. »

CHAPITRE XLV.

M. FONTANES.

Journaliste au commencement de la révolution. — Professeur de belles-lettres. — Président du Corps législatif. — Sénateur. — Comte. — Grand maître de l'université. — Conseiller de cette même université. — Enrichi ?..... partez du point de journaliste à tant la feuille, et jugez par la nature de toutes ses places. — Joignez ensuite cette rétribution exigée de toutes les maisons d'enseignement de France, et vous trouverez un résultat de quelques millions. — Au 20 mars ?.... Ah ! par exemple, vous m'en demandez trop. Cette affaire n'est pas bien lucide. — Au reste, M. de Fontanes n'est pas régencier, ne fomente pas de troubles ; il ne veut qu'une chose ; garder ses grandes richesses. — Il regrète bien un peu la simarre ; mais que faire ? on ne peut pas tout avoir.

M. Fontanes est, sans contredit, le plus intrépide architecte de ces grandes phrases, dont la superbe structure porta toujours celui qui les payait à un si haut point d'élévation,

qu'il n'était plus possible de l'apercevoir. A Dieu ne plaise que je veuille parler ici des vérités incontestables que M. Fontanes adressa à notre sage monarque, lors de la première restauration. On ne saurait offrir son hommage à Louis XVIII, sans que le cœur se mette un peu de la partie ; et M. Fontanes dut sentir, en écrivant pour son Roi légitime, qu'il est b plus facile de trouver l'expression convenab à la louange de toutes les vertus effective que celle qu'il faut employer pour colorer, d vernis de ces mêmes vertus, tous les vices et tous les crimes. Ses pompeux discours, dans ce dernier cas, se ressentirent toujours de la gêne où le mettait son héros si peu ressemblant aux immenses portraits qu'il nous en fit. Son expression alors gigantesque, fausse et guindée, contrasta toujours avec la Vérité, fille de la Nature ; et M. Depradt nous ayant appris, d'après le Corse, *qu'il n'y a qu'un pas du sublime au ridicule*, M. Fontanes, sublime en parlant le langage de la vérité à notre vertueux monarque, n'était que ridicule en prônant la modestie et l'humanité de Buonaparte. Le temps nous apprendra, je l'espère, que M. Fontanes n'est point un de ces hommes pour lesquels la patrie n'a

été qu'un pont pour arriver aux dignités et aux millions, rompu dès qu'il n'a plus été utile. Il connaît nos malheurs, la source de sa grande fortune, et le généreux exemple de son Roi.

CHAPITRE XLVI.

L'EX-COMTE QUINETTE.

Grand révolutionnaire. — Grand Napoléonien. — Ministre de l'intérieur sous le Directoire. — Conseiller d'état. — Préfet à Amiens. — Ensuite chargé de la comptabilité des communes et des hôpitaux. — Pair du Corse. — Et en dernier lieu, membre de la fameuse commission provisoire du gouvernement à laquelle on ne contestera pas, je l'espère, *l'éclat de la visibilité* DU CRIME. *Carnot, Fouché, Caulaincourt, Quinette.* — Enrichi?... Ni plus ni moins que ses trois collègues, et tout aussi légitimement. — Et le *caveant consules*?.... Indispensable. Et M. Lanjuinais?.... M. Laujainais finira par se taire et fera fort bien.

Le jour où la France éplorée vit partir (cependant avec joie) le reste d'un si beau sang, le reste de nos vertus, son altesse royale, Madame; ce jour nous ramena Quinette et quelques-uns de ses complices. Quel échange!!! Ah! si les bons Français eussent été libres dans l'expression de leurs vœux, bien loin

de rappeler Quinette et consorts, ils eussent de tout leur coeur livré Merlin, Carnot, Fouché, et tout le reste de la bande, pour pouvoir conserver cette auguste princesse et adoucir, à force de respects, d'hommages, de vénération et d'amour, les malheurs inouïs dont ces monstres venaient de l'accabler. Ils se fussent empressés d'appeler par leurs acclamations ces oncles et ces cousins chéris dont la présence seule devenait un baume consolateur pour son altesse. Hélas! il était arrêté, par la divine providence, que la France, que l'Europe, devaient expier par vingt années de guerres et de troubles l'assassinat de cette vertueuse famille; il était arrêté que les voeux de tous les bons Français ne seraient exaucés que vingt ans plus tard; et que ce ne serait qu'au 8 juillet 1815, que nous jouirions définitivement du bonheur d'être gouvernés par les restes précieux de cette branche adorée, échappés à la hache parricide de tous nos monstres. Conclusion. Quinette vota la mort de son Roi légitime; Quinette favorisa de tous ses moyens l'exécution de toutes les scélératesses de l'usurpateur. En criant liberté, égalité, Quinette s'empara de plusieurs millions. Quinette, au 30 juin, négociait pour l'extinc-

tion de la branche regnante ; Quinette demandait à hauts cris la fameuse garantie. La France plie sous le faix des impositions, et Quinette garderait ses millions ???? Non, non. Pairs de France, députés des départemens, ministres de notre sage monarque, vous ne le souffrirez pas, vous sauverez la France. Et pourquoi hésiteriez-vous ? Quelle crainte pourrait vous arrêter ? Ai-je besoin de vous dire que vous marchez sur des volcans ; que ces hommes criminels ont tout l'or de la France, et qu'avec cet or, si indignement acquis, ils s'apprêtent à renouveler les épouvantables horreurs sur lesquelles vous pleurez depuis vingt-trois ans ??? Rappelez-vous bien que, premières victimes immolées à leur fureur, la mort ne sauverait pas votre mémoire de la tache d'avoir pu prévenir le retour de pareilles infamies, et de ne l'avoir pas fait.

CHAPITRE XLVII.

L'EX-COMTE PELET DE LA LOZÈRE.

Conventionnel. — Conseiller d'état à vie. — Chargé d'un arrondissement de la police. — Enrichi ?... lui et les siens. — Au 20 mars ?... *On revient toujours à ses premières amours*. MM. Pelet, père et fils, s'empressèrent le 21 d'aller mettre aux pieds du grand homme leurs respects et leur joie : ils se hâtèrent aussi de reprendre toutes leurs places. — Intriguent-ils pour quelque régence ?... Je ne le crois pas. Mais si elle arrive, nous ferons valoir nos droits. Nous sommes-là.

M. Pelet de la Lozère tient toute sa fortune des grandes places qu'il a gérées pendant la révolution, et surtout sous le Corse, auprès de qui la protection de Cambacérès lui fut d'un grand secours. Arrivé, comme tant d'autres, avec la chaussure qu'a si bien désignée M. de Labourdonnays, dans son projet de loi, M. Pelet n'eut pas plutôt endossé l'habit brodé, qu'il voulut, comme tous ses pareils, nous

faire croire qu'il n'en avait jamais porté d'autre. Les rubans, dont le Corse le décora, pour des services dont la France se serait bien passée, n'eurent pas plutôt atteint sa boutonnière, que M. Pelet rêva qu'il les tenait de ses ancêtres; et le lendemain de ce beau rêve, il s'emporta contre tous ceux qui ne voulurent point l'appeler M. le comte *de Pelet.* Singes de l'ancienne noblesse, tous ces petits grands parvenus, dans le moment même où ils se confondaient en injures contre ces vertueuses victimes de leur cupidité, cherchaient à imiter toutes leurs manières. Mais, comme l'on dit, *la caque sent toujours le hareng.* Il ne fallait pas leur parler long-temps pour les juger bien vite. Beaucoup de morgue, d'impudence, et rien de cette aménité gracieuse qui rend la supériorité plus supportable. Voulez-vous un exemple de ce que peut la sottise ? J'ai entendu ce même Pelet s'exprimer, dans un cercle, de la manière suivante, en parlant de sa majesté la reine de Naples, la fille de Marie-Thérèse, la tante de son altesse royale madame la duchesse d'Angoulême, à l'époque où l'usurpateur envahit les états de son époux pour y faire régner l'un de ses frères, et par suite le

charcuitier de Cahors. « Quelqu'un donna la nouvelle que la reine de Naples s'était embarquée pour l'Angleterre : *Eh bien*, dit Pelet en caressant son jabot, *c'est une intrigante de plus sur le pavé de Londres*. Dieu !!!!...

Français, ma tâche sera remplie, si je suis assez heureux pour parvenir à vous faire partager seulement la moitié du mépris que ces gens-là m'inspirent : je serai content. Dès ce moment, ils ne seront plus dangereux ; ils ne jouiront pas long-temps de leurs concussions et de leurs rapines.

Le fils Pelet, sorti des bancs du conseil d'état, n'a été ni moins rampant, ni moins orgueilleux, ni moins singe d'ancien grand seigneur, que son père ; sa fortune vient de la même source. Il administrait les forêts de la couronne du Corse. Le 25 mars, il courait déjà se faire reconnaître, en s'écriant : *C'est moi! c'est moi! nous voici revenus! — Hélas! nous le voyons bien*, dirent les pauvres paysans, *et ce n'est pas ce qui nous plaît le plus*.

Si les voeux des Français sont exaucés; si ces gens-là se retirent comme ils sont venus, il ne faudra pas grand' chose à cette famille. M. Pelet, lors de la première restauration, ne jugeant pas le retour de l'empereur si

prompt, chercha à se faire un appui bourbonnien ; et pour cela, il maria sa demoiselle à un officier supérieur des mousquetaires ou des gardes-du-corps du Roi ; je présume que ce général, qui s'appèle M. Ménadier, a dû suivre Sa Majesté à Gand, et être fort supris à son retour, en apprenant que son beau-père avait napoléonisé de plus belle pendant l'interrègne.

Si j'avais eu l'honneur de servir le Roi, ou quelque membre de son auguste famille, je répugnerais à de pareilles alliances, ou tout au moins je voudrais être bien convaincu que la jeune personne ne partagea jamais les sentiments de son père, et qu'il n'y a rien de *campanique* (1) dans son éducation.

---

(1) *Campanique*, pour *de madame Campan*. Pardon, belle institutrice ; mais vous formâtes Hortense.

CHAPITRE XLVIII.

M. JEANOT-MONCEY, EX-MARÉCHAL DE FRANCE.

M. Jeanot-Moncey était avant la révolution grenadier dans le régiment de Champagne ; il parcourut la carrière militaire avec distinction, et arriva à la suprême dignité sans avoir de trop grands reproches à se faire. Il profita de la circonstance, il s'enrichit, et beaucoup. Lors de la première restauration, M. Moncey, délié par l'abdication de tout serment de fidélité à l'usurpateur, fut le premier de tous les maréchaux qui jouit de l'inappréciable honneur de saluer le Roi de France. Ce fut à Calais que l'ex-maréchal, voulant se précipiter aux genoux du monarque, tomba dans les bras que lui tendait Sa Majesté, et se sentit pressé sur ce cœur royal..... Je m'arrête : 10 mois après M. Jeanot-Moncey acceptait la pairie du Corse. Six mois plus tard,

M. Moncey donnait à la France entière, à une armée rebelle, encore non soumise, l'exemple de l'indiscipline. M. Moncey, subissant dans ce moment la peine de cette grande faute, m'impose l'obligation de ne pas lui rappeler tout ce que sa grande fortune doit à nos malheurs.

CHAPITRE XLIX.

M. FRANÇOIS DE NEUCHATEAU.

Avocat au parlement de Paris. — Membre de nos assemblées législatives. — Ministre. — Directeur. — Comte. — Sénateur. — Titulaire de la sénatorerie de Bruxelles. — Enrichi?.... beaucoup. — Dangereux?.... non, pas du tout. — Par conséquent le *caveant*?.... inutile. — Offrira-t-il volontairement pour le soulagement des maux de la patrie qui les a tant enrichis lui et tous les autres?......... Rien.

Vous ne ferez jamais entendre à nos modernes enrichis qu'ils sont tenus à restitution. M. de Neufchâteau, le plus honnête de nos révolutionnaires, vous dira que le directoire, que le sénat, que la sénatorerie de Bruxelles furent la récompense de grands services rendus à la patrie. Si vous lui demandez où sont ces services, il vous renverra aux registres des délibérations du directoire, et aux archives du sénat. C'est là que gissent, étendus sur le parchemin, ces actes émanés

de consciences sans reproches, ces actes qui attesteront à la postérité la plus reculée, que tous ces messieurs ne furent jamais animés d'aucun autre amour que de celui de la patrie ; et que l'espoir des richesses, l'espoir des dignités ne leur arracha jamais un *oui* contre le cri de cette même conscience. Que voulez-vous attendre des autres, si M. François de Neufchâteau vous fait cette réponse ? et très-certainement il vous la fera. Quelque convaincu que je sois que M. de Neufchâteau ne viendra pas de gaîté de cœur, au secours de cette pauvre France qu'il aime tant, à l'argent près ; quelque exagérées qu'ayent été ses longues phrases révolutionnaires ; je persiste à croire que nous pleurerions beaucoup moins, si tous ses collègues lui eussent ressemblé. Il ne s'en suit pas de là qu'on ne doive prouver à M. de Neufchâteau, et plus particulièrement aux autres enrichis, que Buonaparte leur donna, pour prix de leur lâche complaisance, des richesses qu'on vient nous reprendre aujourd'hui, et que ce n'est pas à ceux qui ne les ont pas reçues à les rendre. Quant à leurs prétendus services rendus à la patrie, qu'ils se taisent, à moins qu'ils n'ayent juré de pousser à bout notre patience.

CHAPITRE L.

L'ex-comte BOULAY, de la Meurthe.

Napoléonien incorrigible et dangereux. — Conseiller d'état à vie. — Président de la section de législation. — Représentant au dernier club de M. Lanjuinais. — Coopérateur de ce beau monument : acte additionnel, etc. — Ministre de la justice au 20 mars, pour donner à Cambacérès le temps de dîner. — Il ne voulait pas que le patron abdiquât au 21 juin.

Quand Garat proposa, dans la fameuse assemblée, que ce fût Lanjuinais qui mît la couronne sur la tête du roi qu'ils allaient élire, Boulay fit ajouter que le ministre de la justice lui mettrait l'épée au côté; ils appelaient cela *bill des droits*. On observera qu'au moment où ils nous donnaient ces *billevésées*, Fouché déclinait leur jurisdiction, et leur écrivait de prendre garde à eux ; et les Prussiens arrivés sur le péristile du Corps législatif, répondaient à Felix Lepelletier, qui leur disait que l'asyle des représentants était inviolable, « *Nix, nix, Buonaparte capout* ».

Pourquoi faut-il que ces scènes, vraiment plaisantes, se soient passées dans des moments si terribles? Elles eussent été le sujet d'une parodie curieuse. Quoi de plus ridicule en effet que trois ou quatre saltimbanques, se disputant entre eux à qui mettra la couronne sur la tête du monarque, à qui l'armera chevalier? Le souvenir de cette pasquinade m'a distrait un moment de mon sujet; j'y reviens. Boulay est très-riche par le fait de toutes ses bassesses envers le Corse. Boulay agira toujours dans le sens d'Hortense et de Maret; et finalement Boulay provoque, par ses intentions et ses menées perfides, toute la vigilance des organes de nos sages lois.

CHAPITRE LI.

Le maréchal LEFÈVRE.

Sergent aux Gardes Françaises. — L'un des vainqueurs de la Bastille. — Il a traversé la révolution, toujours dans la carrière militaire. — Sénateur. — Préteur du Sénat. — Maréchal de France. — Enrichi ?.... étonnamment.

M. le maréchal Lefèvre fut, comme beaucoup d'autres, l'artisan de sa grande fortune militaire. Buonaparte se chargea de le combler de dignités et d'argent; et sous ce rapport, M. Lefèvre n'eut pas à se plaindre. En avril 1814, le maréchal délié, par le fait de l'abdication de l'usurpateur, s'empressa de souscrire aux actes du gouvernement provisoire, et quand son Roi légitime fut monté sur le trône de ses ancêtres, M. le maréchal lui jura fidélité. Le 5 mars on apprend la nouvelle que l'usurpateur a touché la terre qu'il inonda de sang et de larmes, on court aux armes; j'ai vu moi-même M. le maréchal Lefèvre,

descendant de chez son altesse royale Mgr. le duc de Berry, s'adresser à des jeunes gens rassemblés dans la cour du château, et leur dire : « Courage, mes enfants, il n'arrivera » pas jusqu'ici ; nous irons à sa rencontre, » je vous conduirai : je fus son ami, c'est » vrai ; il m'a fait du bien ; mais il m'a délié » de mes serments, il ne m'est plus rien : » je ne vois en lui que l'ennemi de la France, » de notre bon Roi, et j'irai le combattre à » votre tête. *Vive le Roi* ». M. le Maréchal, après cette courte harangue, partit laissant ces jeunes gens dans la ferme persuasion que notre bon monarque n'avait pas de serviteur plus fidèle. — Le 5 juin M. Lefèvre était pair du Corse.

CHAPITRE LII.

L'EX-GÉNÉRAL GROUCHY.

Incorrigible. — Révolutionnaire. — Ingrat. — Parjure. — Bien digne de tout le *caveant* qu'exercent sur lui les ministres de notre bon Roi. — Enrichi ?.. comme ils le sont tous.

La révolution trouva Grouchy, comme tant d'autres, disposé à l'ingratitude. Officier des gardes-du-corps du Roi, compagnie écossaise, il tenait cette honorable place de la munificence de Marie-Antoinette, sa reine, qui la lui fit obtenir lors de son mariage avec mademoiselle de Pontécoulant. L'exemple de tous ses braves camarades ne put rien sur lui. Il trahit, il abandonna le vertueux Louis XVI, son Roi, son père, puisqu'il venait d'assurer son existence, et se livra tout entier aux abominables principes de ses deux beaux-frères, Condorcet et Pontécoulant. Il parcourut la carrière militaire, en servant tous les partis ; et arriva aux pieds du Corse comme tous ces

fameux républicains qui avaient juré haine à la royauté. Il rampa, il adula, et obtint comme les autres des rubans et des millions. Louis XVIII, inépuisable dans sa clémence, dans son oubli des injures, fidèle dans l'accomplissement des dernières volontés d'un frère martyr de son amour pour son peuple, Louis XVIII voulut ne plus se rappeler l'ingratitude de Grouchy. Sa majesté reçut les serments de l'ex-général, le confirma dans toutes ses dignités; il fut même question de lui donner le commandement de l'une des compagnies de la maison royale. D'après cela, vous fussiez-vous attendu qu'au 20 mars, Grouchy, joignant la trahison à l'ingratitude, ne prendrait les armes que pour favoriser la nouvelle invasion du monstre, et qu'altéré du sang de son royal bienfaiteur, il oserait combattre l'un de ses neveux chéris, idoles des Français? Eh bien! voilà Grouchy!

Des personnes bien instruites assurent que, guidé par des vues ambitieuses, Grouchy ne visait à rien moins qu'à pouvoir offrir à Carnot, à Quinette, à Merlin, cette garantie au moyen de laquelle on arrivait à tout avec eux. Le dévoûment des braves habitants du Midi, leur amour pour les Bourbons, sauva son altesse

royale monseigneur le duc d'Angoulême du funeste sort du duc d'Enghien.

Quant à moi, je demeure convaincu que le célèbre avocat qui naguère pouvait à peine s'exprimer, tant était profond le respect que lui inspiraient son client et les juges en qui, *disait l'avocat*, réside tout l'honneur français; je suis convaincu, dis-je, que notre avocat eût tout-à-fait perdu la parole, si, en remplacement de MM. de Joinville, Gründler, Claparède, l'auguste aréopage eût réuni MM. Grouchy, Soult et Vandame. Que d'honneur français de plus !!!....

CHAPITRE LIV.

Les maréchaux de France MACDONALD, OUDINOT, MARMONT, PÉRIGNON, VICTOR, CLARKE.

Braves gens ! enrichis ; mais qui ne seront pas sourds.

Véritable honneur de nos armées, ces maréchaux nous feront oublier que beaucoup d'autres ne leur ressemblèrent pas ; entraînés par le torrent, ils suivirent le faux grand homme ; mais dès que la bannière de leur roi légitime leur fut offerte, ils l'embrassèrent pour ne jamais s'en dessaisir. Les prières, les promesses et les menaces de l'usurpateur les trouvèrent inflexibles. Violer la foi jurée à Louis XVIII leur parut toujours un crime épouvantable. La France leur devra une franche coopération au retour de la tranquillité ; la patrie désolée les trouvera disposés à tous les sacrifices qui pourront assurer son bonheur ; et en les continuant dans les premières dignités

de l'État, notre sage monarque a justifié l'opinion publique, une sur leur compte.

Voilà ce que valurent toujours à l'homme de bien la fidélité, l'honneur, l'inviolabilité des serments. Les tribulations, les persécutions même, ne peuvent rien sur une âme honnête fortement pénétrée de ses devoirs; et c'est avec juste raison qu'un adage nous dit : « La » vertu trouve tôt ou tard sa récompense. »

CHAPITRE LV.

L'ex-comte ROEDÉRER.

L'un des révolutionnaires les plus intrigants. — Membre de toutes les administrations insurgées de Paris. — Républicain pour de l'argent. — A plat ventre aux genoux du Corse pour de l'argent. — Sénateur. — Titulaire de la sénatorerie de Caen. — Ministre d'état. — Intendant du grand duché de Berg. — Au 20 mars?.... commissaire de l'usurpateur pour aller à Metz changer les administrations et faire des fédérés. — Enrichi?.... comme les plus fameux. — Amendé?.... comme Boulay, son intime. — Intrigue-t-il?.... toujours, et en dessous, comme Tartuffe. — Qu'était-il avant la révolution? journaliste. — Que voudrait-il? comme M. de Lafayette, seulement un changement de br..... Sus! sus! tout le *caveant*. — Et M. Lanjuinais?

M. Lanjuinais fera peut-être proposer à Louis XVIII d'essayer ce changement là, tout comme il fit donner à Sa Majesté le conseil de se mettre à la merci de sa jacobinière, *qui lui eût amené l'argent et les bons sujets de*

l'armée ,et qui lui eût donné pour capitaines de ses gardes, Vandame, Bory-Saint-Vincent, Clauzel, Gili, et Carnot pour chambellan. — Mais monsieur Lanjuinais n'a pas dit cela?.... Les gens *qui lisent* trouvent dans le Mémoire justificatif de M. Lanjuinais, publié le 3 décembre 1815, que lui Lanjuinais, qui parle, avait fait donner à Louis XVIII le conseil de ne pas convoquer d'autre assemblée que la sienne, qui lui eût amené l'armée et l'arg . . Cela est-il clair?.... Messieurs les députés des départements, M. Lanjuinais ne vous l'envoie pas dire; le Roi s'en serait beaucoup mieux trouvé. C'est le 3 décembre qu'il l'a écrit et signé. Lisez son mémoire. Ce conseil de véritable ami, se trouve quelques pages avant *l'éclat de la visibilité* du gouvernement de Nicolas, qui ne fut jamais, *comme vous savez, un chevalier sans peur et sans reproche.* Témoins *l'Égypte, Waterloo, le* 13 *vendémiaire, monseigneur le duc d'Enghien et Moreau.*

Encore une digression et toujours M. Lanjuinais qui en est la cause! Pardon, lecteur, mais vous avouerez qu'il est bien pénible de voir un pair de France vendre, en décembre

1815, de pareilles opinions, et les justifier de la sorte. Je reviens au fameux Rœderer.

Rœderer fut l'ami, l'adjoint de tous les grands intrigants, de tous les grands criminels de la révolution; il est, comme Lafayette, un vieil apôtre de l'égalité; en machinations, en criminelles sottises, ces messieurs datent de loin; l'un favorise le départ de son Roi, pour aller, dix minutes après, le dénoncer à ses bourreaux; l'autre, à la tête d'une administration perfide, abreuve ce vertueux monarque d'amertume. Ils crient tous les deux : liberté! égalité! l'un pour singer Vashington, l'autre pour s'enrichir. Arrive la république; Lafayette riche est obligé de fuir pour soustraire une partie de sa fortune et sa tête à la rapacité des sans-culottes ses anciens amis; Rœderer qui n'avait rien, cria mort au tyran et vola comme les autres. Arrive enfin le Corse pour combler la mesure, et Rœderer se prosterne; dès-lors les cordons, les dignités, les millions, viènent assouvir la cupidité de mon intrigant; constant dans sa bassesse, il brûle aux pieds de l'usurpateur l'encens qu'il offrait à Pétion, quand il conspirait pour le porter à la dictature.

Députés des départements, le jour où, par

une sage loi, vous ferez rentrer dans le trésor royal, pour acquitter l'immense dette de l'État, tout l'or dont se sont gorgés ces misérables, votre justice sera toute resplendissante de cet *éclat de la visibilité* dont Lanjuinais cherche vainement à environner le gouvernement instantané de l'usurpateur qui le confirma président des jacobins.

CHAPITRE LVI.

RÉAL, EX-COMTE.

Quel beau nom ! comme ça sonne bien en révolution, Réal ! et quel début ! procureur de la fameuse commune de Paris ; quels gracieux souvenirs ! — Le Corse qui se connaissait en honnêtes gens, fit le républicain Réal conseiller d'état à vie. — Directeur d'un arrondissement de la police générale. — Préfet de la police de Paris au 20 mars, et j'ose dire qu'il s'en est tiré avec honneur ; je vais vous conter ça. — Enrichi ?... Outre les trois ou quatre millions qu'il avait déjà au 20 mars, il a, dans ces derniers temps, volé plus de quinze cent mille francs à Nicolas ; quand je dis à Nicolas !... mais enfin c'est de ses mains qu'il les reçut.

Réal, fils de quelque portier de grand seigneur, dénonça son maître au comité de la section, en reconnaissance de ce que ce bon maître avait pris soin de l'élever bien autrement que n'aurait pu le faire son père. Le bienfaiteur périt sur l'échafaud par les soins pieux de son

élève, et Réal fut nommé procureur de la célèbre commune. Lecteur, vous frémissez? et vous n'aviez (à quelques exceptions près) que de cette graine dans le sénat, dans le ministère, dans le conseil d'état, et dans toutes les administrations du Corse. L'ingratitude avait des autels à cette cour. Le maître avait donné l'exemple, et les valets de le suivre. Revenons à Réal : il traversa la révolution avec tous les crimes et tous les criminels jusques à l'arrivée de Buonaparte. Ici commence une nouvelle nomenclature de forfaits qui n'eurent rien de républicain dans leur prétexte. Lancé dans le conseil d'état, il fit connaître qu'en fait de scélératesse et de perfidie il pouvait marcher de front avec le plus expert; on lui donna un arrondissement de la police et il s'en tira à la grande satisfaction de Savary. Je me hâte d'arriver au 20 mars. Buonaparte qui ne s'abusait pas au point de croire à *l'éclat de la visibilité* de son gouvernement, cherchait tous les moyens possibles pour le lui faire acquérir; sans être sûr de Fouché, il lui donna la police générale, et la préfecture à Réal. Livré à ses réflexions, le Corse se disait à lui-même : Je ne peux plus régner sur la France, Fouché a trop de perspicacité pour n'en être pas convaincu comme

moi, donc Fouché me trompe ; le raisonnement n'était pas sans quelque apparence de fondement ; il manda Réal, et après s'être bien assuré de lui, par belles promesses et par dons effectifs, il l'aboucha avec Savary, sur les moyens à employer pour arriver à la découverte des projets de Fouché ; mais le vieux renard d'Otrante, plus astucieux à lui tout seul que le Trio réuni, avait environné l'usurpateur de tant de craintes, et s'était tellement assuré les meneurs du parti, tels que Carnot, Cambacérès, Davoust, Lanjuinais, Cambon, Barrère, etc, en leur promettant, que quoi qu'il arrivât, il leur garantissait leurs têtes et leurs fortunes, que lorsque Buonaparte, convaincu que Fouché ne travaillait pas à perpétuer sa dynastie, s'adressa dans un conseil particulier, à Carnot en lui disant : *Fouché me trahit, j'en ai la preuve, je vais le faire fusiller* ; Carnot lui répondit : « vous êtes le maître ; » mais demain à pareille heure, vous n'existerez plus. » Comment ? dit le Corse : « Il » n'est plus temps de feindre, reprend Carnot, » le parti des républicains ne vous laissera » régner qu'avec l'assurance que vous respecterez ses libertés ; si vous faites périr Fouché » qu'ils regardent comme leur grand-prêtre,

» demain il vous anéantiront, soyez en sûr. »
Il n'en fallait pas davantage pour porter la mort dans l'âme du tyran qui, d'après ce qui se passait autour de lui, commençait à regréter son paisible séjour dans l'île d'Elbe. Il fila doux; et comme il voulait en imposer par une levée en masse, pour tenter la fortune, il amadoua le parti républicain qui lui donna quelques hommes. Dès-lors abandonnant Fouché aux affaires bannales, il concentra sa police particulière entre Savary et Réal. La levée insurrectionnelle du faubourg Saint-Antoine appartient toute à Réal. Les républicains y souscrivirent, dans l'idée qu'elle pourrait leur être utile pour leurs projets ultérieurs. N'est-il pas curieux de voir l'usurpateur craindre et flatter les démagogues pour en obtenir des hommes et de l'argent, et ces mêmes démagogues vouloir le détruire et ne pas l'oser, dans la crainte de se voir houspillés par son armée? Pauvre France! en quelles mains t'es-tu trouvée? et si la providence ne t'eût rendu ton père, que serais-tu devenue?...
Lucien, que le besoin d'argent ramenait en France, rehaussa un peu les espérances de la famille; il parla république aux uns, tyrannie aux autres; l'altesse ne doutait de rien. Il fit croire à quelques sots qu'il avait dans la poche

un traité avec le prince régent d'Angleterre ; il s'enferma dans son cabinet, fit répandre le bruit que sa correspondance avec les cours étrangères le mettait dans l'impossibilité de recevoir, but avec quelques débauchés le vin de son Altesse Monseigneur le duc d'Orléans, vit les filles de l'opéra, pilla les caisses publiques, et, secondé par notre Réal, nous donna la petite soirée du 22 juin, dont les détails ne sont pas connus de beaucoup de monde ; je vais rapporter ce que j'en sais et ce que j'en ai vu.

En partant pour Waterloo, Buonaparte n'était rien moins que sûr de son affaire ; il fallut que le fidèle Davoust lui répétât à plusieurs reprises que sa présence à l'armée devenait indispensable ; il se détermina, et partit en laissant à Réal le soin de ses fédérés, beaucoup d'argent pour faire crier *Napoléon ou la mort*, et surtout la grande main sur la rédaction de ses bulletins. On les connaît ; on entendit le canon, et on a lu le Moniteur du lendemain. Buonaparte parut en même temps que le journal qui annonçait sa défaite. Vaincu, il venait se soustraire à l'audace des républicains, qu'il eût vus ramper à ses pieds, s'il eût été vainqueur. Il venait prendre les millions

qu'il se proposait d'emporter dans sa nouvelle retraite, et distribuer le reste à sa famille et aux fidèles adhérents.

Que la chambre de M. Lanjuinais cesse de nous vanter son courage, en nous disant qu'elle força le Corse d'abdiquer une seconde fois; la chambre n'eût pas existé, que Buonaparte ne serait pas resté à Paris vingt-quatre heures de plus; il n'eût jamais cherché à se soutenir quelques jours encore, en se renfermant dans la capitale dont il aurait provoqué le pillage. Il craignait trop de mourir dans un mouvement populaire. Comment, d'ailleurs, eût-il été reçu de cette armée toute insurgée, à laquelle il venait de donner ce fameux exemple de couardise? Non. Il n'en eut jamais la pensée. Et lorsque Lucien manda Réal à l'Élysée pour rassembler les fédérés sous les croisées du palais, on eut toutes les peines du monde à le déterminer à y consentir; et ce ne fut qu'en lui faisant observer que l'abdication pure et simple le faisait rentrer dans la classe des simples particuliers, et qu'il ne pourrait assurer sa fuite, et le transport de ses richesses, s'il ne conservait pas au moins l'ombre de la puissance; que d'ailleurs l'abdication en faveur de son fils pourrait

amener l'Autriche à le faire traiter plus favorablement par les puissances alliées. A toutes ces raisons il se rendit, et Réal partit sur-le-champ avec tout l'art nécessaire pour ameuter aux Champs-Élysées toute la canaille de Paris. Lucien monte en voiture, et court à la chambre des prétendus pairs leur dire : *l'empereur est mort : vive l'empereur! proclamez Napoléon II, ou vous allez voir beau jeu.* Les soi-disant pairs, se rappelant leur ancienne docilité du sénat, crièrent *vive Napoléon II!* Lucien revient triomphant, court aux Champs-Elysées, y trouve deux ou trois mille bandits, que les pièces de cent sous de Réal y avaient rassemblés, les endoctrine, et leur fait promettre de se porter à l'assemblée de M. Lanjuinais pour forcer les soi-disant députés à déclarer le matin, contre leur délibération de la veille, que c'était en faveur de Napoléon II qu'ils avaient proclamé l'abdication, tandis que la lettre que leur avait apportée Regnault ne contenait qu'une abdication simple, par laquelle Buonaparte recommandait son fils à la générosité de la nation. Lucien rentra dans l'Élysée et amena Buonaparte plus mort que vif sur la terrasse. Là, il fit quelques signes de main, salua la si-

nistre bande, les entendit vociférer : *vive notre empereur et son fils! nous n'en voulons pas d'autre.* Dans le moment Réal fait donner l'ordre de défiler vers le palais du Corps législatif; ils s'y rendirent en tumulte; les prétendus législateurs effrayés avaient déserté le temple. La nuit dissipa l'attroupement, qui, en traversant les rues de Paris, manifestait à haute voix qu'il ne lui fallait rien moins que la tête de tous les aristocrates qui ne voudraient pas proclamer Napoléon II.

Le lendemain, M. Lanjuinais assembla ses ouailles de bonne heure, et leur dit : « Mes » amis, vous avez entendu comme moi ce que » ces gens-là demandent; il faut les satisfaire; » il faut dire que hier, en recevant l'abdica- » tion du Corse, nous avons entendu que » c'était pour remettre le trône à son fils. » L'un de ces Messieurs, qui n'avait pas toute honte bue, répond : « Mais nous n'avons pas » parlé de cela; nous allons prouver à la » France que nous sommes des machines. » « La France, dit Lanjuinais, la France nous » a jugés; il s'agit d'observer que c'est la » masse du peuple qui demande Napoléon II, » et que cela presse. D'ailleurs nous ne nous » engageons peut-être pas à grand chose,

» l'enfant est jeune, d'ici à sa majorité il peut
» arriver des événements qui nous fassent
» perdre nos places ; ne voyons que le mo-
» ment et crions : *Vive Nopoléon II!* — *Vive*
» *Napoléon II!* » répétèrent tous les arle-
quins en constitution, qui par-là prouvèrent
à la France qu'avec quelques bandits et quel-
ques pièces de cent sous on fait dire blanc
et noir à des hommes qui n'ont ni foi ni loi,
ni morale ni religion.

La famille et les intimés adhérents profitè-
rent de ce répit pour prendre et emballer
tout à leur aise. Réal recevait tous les jours
depuis long-temps de quoi payer cinq ou six
mille fédérés, il en payait trois ou quatre cent
et tout marchait. Decrès envoyait des cour-
riers à Rochefort pour assurer l'embarque-
ment; il recevait pour cela des millions et
dépensait quelques mille francs. Savary, pour
assurer le service des routes, recevait les
billets de banque par milliers, et dépensait
quelques centaines de pièces de vingt francs.
Mollien faisait apporter de nuit la moitié de
l'argent qu'il avait dérobé à la sagacité ra-
pace de la commission provisoire. Enfin Buo-
naparte prit; la mère *Lætitia* prit; Fech prit;

Joseph prit; Lucien prit, prit; Jérôme prit; Hortense prit; Savary prit; Maret, Regnault, Bertrand et tous les autres prirent; et quand il n'y eut plus rien à prendre, tous ces braves gens partirent en nous disant : Adieu, bénévoles Français, tirez-vous de-là. Réal qui, comme le ministre de la marine, avait passé plusieurs nuits à prendre et à faire prendre, alla se coucher, et céda pour les quelques jours qui restaient, sa place à un autre qui ne valait guère mieux que lui, et qu'on appèle Courtin.

CHAPITRE LVII.

M. CLARY PÈRE.

Petit particulier de Marseille, qui n'avait rien et qui possède aujourd'hui beaucoup de millions pour avoir marié ses deux filles contre son gré, l'une à un sergent de vieille marine, qui va, dit-on, monter sur le trône de Suède; l'autre à un Corse, clerc de procureur, que l'ogre de Corse, son frère, fit prince de France, roi de Naples et roi d'Espagne. Ne dirait-on pas que j'écris des contes de fées ? Enfin, je suis le contemporain de tous ces gens-là; j'écris pour leurs contemporains; et il me vient toujours à l'idée que l'on ne pourra jamais me croire, et qu'on m'accusera d'avoir écrit des sornettes. Ah! l'histoire de tous ces parvenus est bien la preuve la plus convaincante de cet axiome : *Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.*

Je n'ai aucun reproche à faire à M. Clary, je ne sache pas qu'il ait contribué d'une manière ostensible aux vexations de toute espèce

que son gendre Joseph Buonaparte et ses autres frères firent éprouver aux divers peuples du Continent, que l'usurpateur avait mis sous leur domination ; mais aujourd'hui que l'illusion est dissipée, aujourd'hui que le rêve est fini, que mademoiselle Julie Clary n'est plus embarrassée de savoir comment elle se présentera, comment elle marchera ; aujourd'hui que sa sœur a repris tous les droits de la nature et l'appèle tout bonnement, ma chère Julie, ma sœur, et non votre majesté, M. Clary a dû sentir se dissiper dans sa tête ces fumées d'ambition si ridicule, quand elle est exagérée ; à moins qu'il ne persiste à vouloir, en dépit du bon sens et du retour des peuples au sage principe de la légitimité, saluer son gendre Bernadoté..... Mais cela ne nous regarde pas..... Ce qu'il nous importe pour le moment de faire observer à M. Clary, c'est que les millions dont il jouit ont été volés par la famille Buonaparte au bonheur et à la tranquillité des Français, et qu'un honnête Marseillais, comme lui, doit s'empresser de restituer des biens illégitimement acquis, surtout lorsque de cette juste restitution résultera la fin des maux de la patrie.

CHAPITRE LVIII.

M. LE COMTE LECOUTEUX-CANTELEU.

Banquier de Paris. — Napoléonien de la création.— Riche de son propre fonds. — Et très-enrichi par Buonaparte. — Sénateur depuis quinze ans. — Titulaire de la sénatorerie de Lyon. — Amendé?.... honnête homme. — Le *caveant?*.... inutile.

M. Lecouteux-Canteleu, riche banquier de Paris, membre du conseil des Anciens, servit le Corse au 18 brumaire; il l'aida, dit-on, de sa bourse et de son crédit. Joséphine qui, pendant l'absence de Buonaparte, avait reçu quelques services de M. Lecouteux, le désigna à son époux, premier consul, qui le nomma sénateur, et par suite titulaire de la sénatorerie de Lyon. M. Lecouteux, pendant ces quinze années cruelles, a fait comme tous ses autres collégues; à chaque sénatus-consulte qui demandait de l'or et des jeunes gens, M. Lecouteux s'écriait : Quel homme! quel

CHAPITRE LIX.

L'EX-COMTE DEJEAN.

Napoléonien. — Général du génie. — Sénateur. — Trésorier de la légion d'honneur. — Ministre directeur de l'administration de la guerre. — Enrichi ?... vigoureusement. — Amendé ?..... Non. Mais il n'intrigue pas, il attend. — Il est à cheval sur la phrase qui répond à tout : *Les Bourbons ne peuvent plus régner sur la France.*—Au 20 mars?... pair du Corse. — Peut-on attendre de lui qu'il viène au sécours de la France ?.... Rien. Rien. En sorte qu'il faudra ?.... oui, et le plus tôt ne sera que le mieux.

M. Dejean, officier du génie, dut son premier avancement à son propre mérite ; le reste, comme chez tous les autres sénateurs, est le fruit de l'intrigue, de l'adulation, et d'une coupable condescendance. Si quelques hommes du caractère de M. Dejean eussent élevé la voix contre les iniquités annuelles, la France gémirait sur quelques-unes de moins ; mais il faut croire que l'usurpateur se connais-

sait en bassesse; il n'a eu à se plaindre d'aucun. Lanjuinais s'avisa une seule petite fois de dire *je suis en vie;* je ne sais ce qu'on lui fit avaler, mais huit jours après il était tout aussi pliant, tout aussi mort que Lacépède, Dejean et tous les autres; car la bassesse au sénat était une règle qui, contre l'ordinaire, n'avait pas d'exception. M. Dejean n'avait pas avant la révolution cinquante mille francs de capital; il en a aujourd'hui trois cent mille de revenu; et si le hasard fait qu'on l'impose à dix ou douze mille francs, il criera à l'injustice, à la réaction, à la contre-révolution, au vol, au pillage, il criera : *Je vous le disais bien que* CES GENS-LA (1) *ne sauraient jamais gouverner la France!* Mais si une bonne loi force M. Dejean à rendre gorge, à restituer cette fortune colossale, illégitimement acquise, M. Dejean sentira la nécessité de se taire; il jugera que tout espoir de retour au désordre lui est interdit, et regardera comme une faveur spéciale qu'on veuille bien l'oublier en le laissant dix fois plus riche qu'il n'était avant sa participation à tous les crimes de l'usurpateur.

---

(1) Expression adoptée par les grands adhérents.

génie! quelle gloire! il trouvait la demande bien sobre, disait *amen*, et admirait; les huissiers et les gendarmes faisaient le reste. Et lorsqu'un pauvre père de famille, qui avait déjà deux enfants aux armées, et dont le troisième venait de fuir pour éviter les cordes avec lesquelles les gendarmes l'eussent conduit à la gloire, lorsque ce paisible cultivateur, traîné en prison par les gendarmes qui n'avaient pas trouvé son fils, s'adressait à la commission de la liberté individuelle, M. de Canteleu et les autres membres de la commission de s'écrier unanimement: « C'est un réfractaire, gardons- » nous d'entraver la marche des opérations » sublimes de l'immortel génie; et décidons » promptement qu'il n'y a pas lieu à délibérer.» Et le malheureux vieillard restait dans les prisons, privé de travailler à la subsistance de sa femme et de ses filles, jusqu'à ce que son fils eût été se faire tuer pour le rendre à la liberté et à sa famille. A la vérité, la guerre qui moissonna cet infortuné jeune homme fut entreprise par Buonaparte et sanctionnée par le sénat, dans la seule intention de repousser l'agression usurpatrice de Ferdinand VII contre Joseph Buonaparte.

Dans une pareille circonstance, et quand

le péril était si imminent pour la patrie, qui oserait faire un crime aux sénateurs d'un silence aussi magnanime? Leurs cœurs généreux et compâtissants durent beaucoup souffrir des gémissements de l'honnête vieillard; mais aux âmes fortes et bien nées : *la patrie avant tout.*

Que M. Lecouteux garde son immense patrimoine, rien de plus juste; mais qu'il rende aux puissances étrangères ce que Buonaparte leur a pris et lui a confié.

---

cette continuité de bienveillance, lui avez toujours dit *ainsi soit-il*. Vous savez aussi bien que moi que tout l'argent qu'il vous a donné provenait des impositions qu'il levait chez des peuples qui ne lui devaient rien; que ces peuples reprènent ce qu'on leur a pris; rendez donc, monsieur l'amiral, rendez. Je voudrais bien avoir quelques centaines de mille francs à rendre, moi; je vous assure que je ne me ferais pas tirer l'oreille. D'ailleurs, s'il est vrai, comme l'ont dit les journaux, que dans ces derniers temps vous vous soyiez mis en quatre pour les intérêts de notre bon Roi, vous aurez un double plaisir à suivre son généreux exemple, en venant au secours de cette malheureuse patrie, saccagée, ruinée par les méfaits du fuyard d'Égypte, du fuyard de Waterloo.

CHAPITRE LXI.

L'ex-baron COSTAZ.

Napoléonien renforcé. — D'abord chef de bureau. — Ensuite Préfet. — Conseiller d'état. — Intendant des bâtiments de la couronne. — Au 20 mars?... Commisaire extraordinaire dans les départements du Nord, pour les faire insurger pour l'usurpateur. — Enrichi?... extraordinairement. — Amendé?... comme Merlin. — A surveiller?... comme le reste de la clique.

Quand de pareils agitateurs, enrichis par les crimes auxquels ils ont coopéré, par les troubles qu'ils ont fomentés, par les exactions qu'ils ont commises, se présentent à ma pensée, je me demande : Serait-il possible que nos honnêtes députés, nos sages ministres, nos illustres pairs, tous pénétrés du brûlant désir de terminer les peines de notre bon Roi avec les malheurs de la France, ne forçassent pas ces vampires à restitution?... Non, non, cela n'arrivera pas. Ces vertueux soutiens du

CHAPITRE LX.

LE VICE-AMIRAL GANTHEAUME.

Napoléonien. — Grand dévoué. — Bien enrichi. — Conseiller d'état. — Au 20 mars?... il a vite repris son service. — Au 8 juillet? ... on assure qu'il s'est bien montré pour le Roi. Tout cela n'est pas clair.

La France doit conserver pour le vice-amiral Gantheaume une reconnaissance bien profonde pour un signalé service rendu par lui à la patrie, service dont pendant quinze ans nous avons apprécié les heureux résultats; service qui, s'il n'accrut point notre population, doubla du moins nos impôts; service enfin que nous pleurerons long-temps; il nous ramena le fuyard d'Égypte, le Corse. Je n'ai pas, M. Gantheaume, l'honneur de vous connaître, vous ne m'avez jamais fait de mal; mais si un furieux ouragan vous eût jetés, vous et votre grand homme, sur les côtes d'Afrique; que là quelque Algérien vous eût pris et eût été

vous vendre, toujours vous et votre héros, au roi de Visapour; et que ce bon Roi, auquel le Corse n'aurait pas manqué de chercher noise, vous eût envoyés à trois ou quatre mille lieues plus loin; je vous avoue, dans toute la sincérité de mon âme, que je n'en aurais pas été fâché. Nous nous serions petit à petit débarrassés, *décarnotisés* et *démerlinés*, et peut-être serions-nous arrivés à jouir dix ou douze ans plus tôt du bonheur que nous avons aujourd'hui de posséder notre bon Roi et sa famille chérie, bonheur que votre service, d'exécrable mémoire, nous a fait attendre si long-temps et payer si cruellement. Je vous rends cependant la justice de croire que, si vous aviez pu vous douter de la millième partie des maux que ce monstre fit à la France, les flots vous en eussent fait une prompte justice. Mais enfin, vous ne le connaissiez pas bien, et tel qu'il était, vous nous l'amenâtes; et tel qu'il était, il fût si content du service que vous veniez de lui rendre, qu'il vous combla de richesses, de croix grandes et petites, de cordons rouges, bleus, coquelico, verts, pistache, etc.; et cela pendant quinze ans. Vous êtes encore, vous, Monsieur le vice-amiral, un de ceux qui, pour mériter

Et, Messieurs, ne cherchez pas de *mezzo termine*, il n'en est point. Tous les palliatifs, tous les lénitifs échoueront devant la misère publique et l'endurcissement des enrichis. Forts de votre conscience, de la pureté de vos intentions, abordez franchement la question ; frappez d'une main sûre ; vos coups ne sauraient porter à faux, l'évidence est là.

CHAPITRE LXII.

M. COLIN, EX-COMTE DE SUSSY.

Napoléonien à pendre..... et à dépendre. — Préfet. — Conseiller d'état à vie. — Directeur général des douanes. — Ministre du commerce et des manufactures. — Enrichi ?.... depuis dix ans, à raison de trois ou quatre cent mille francs par an. — Et les fils ?... à peu de chose près, comme le père. Amendés ?.... comme tous ceux qui ne le sont pas. — Le *caveant* ? de rigueur.

M. Colin est encore un de ces génies infernaux qui, comme Defermont, eussent plutôt vendu la France entière, que de ne pas procurer à l'usurpateur tout l'argent qu'il demandait, tant ils étaient persuadés qu'ils en auraient leur bonne part. Si les rentrées éprouvaient quelque difficulté, et que l'on fût embarrassé sur les moyens à employer pour les activer, c'était ordinairement ou Colin, ou Defermont, ou Merlin, dont l'atroce imaginative présentait l'expédient le plus prompt, toujours abominable, mais toujours sûr. Dieu, qui dans votre colère permettez quelquefois

trône n'abuseront point de l'amour des Français, disposés à tous les sacrifices, pourvu qu'on leur assure les Bourbons et la paix. Ils sentiront, tous ces grands magistrats du royaume, qu'il ne faut plus que le peuple Français joigne à ces mêmes sacrifices la douleur de se voir outragé par le luxe scandaleux, insolent et criminel, de deux ou trois mille individus plus tarés les uns que les autres. Quel est le peuple ancien ou moderne dont l'histoire nous offre un exemple pareil à celui que nous avons devant les yeux?

Un Roi vertueux est assassiné par quelques misérables qui abusent le peuple et profitent de son égarement; la famille de ce bon Roi est obligée de fuir pour se soustraire à l'horreur d'un pareil sort; les assassins profitent du tumulte, pillent, s'enrichissent, mettent à leur tête un brigand, qui, profitant toujours de l'égarement de ce même peuple, vole, tue, pille, et enrichit de plus belle les premiers assassins. Enfin, ce peuple revenu de son long égarement, reconnaît son erreur, rappèle la famille chérie de ce bon Roi qu'il pleure; Dieu touché de ses larmes lui rend son Roi légitime, le vertueux frère du saint martyr; et comme le pays de ce malheureux

peuple se trouve ravagé par de longues guerres et des impôts énormes que leva sur eux le chef des assassins, tous les habitants sont obligés de se réduire à l'extrême misère pour laisser aux premiers assassins, et à tous les pillards (1), les châteaux, les hôtels et les voitures qu'ils ont volés, et avec lesquels depuis vingt ans ils insultent à la misère publique. Je défie qu'on trouve rien de pareil chez aucun peuple de la terre.

Eh! Messieurs, n'est-il pas constant que de deux écueils, il faut toujours éviter le pire? Eh bien, magistrats suprêmes, voici les deux écueils : Ou vous désolerez la France entière en lui faisant supporter le payement des sept cent millions ; ou vous ferez crier MM. Talleyrand, Masséna, Fouché, Augereau, Davoust, Chaptal, Hortense, Cadore, Costaz, et trois mille autres, en les forçant à restitution.

Choisissez : les bénédictions de tout un peuple avec les cris des millionnaires ;

Ou l'approbation des enrichis avec la désolation du peuple.

---

(1) Je n'ai pas besoin de répéter ici, que je n'entends pas parler des biens nationaux qui ont été vendus, et que la Charte consacre.

CHAPITRE LXIV.

LES FRÈRES CAFFARELLI.

L'un général, l'autre préfet maritime, et le troisième évêque.

HONNÊTES gens, mais tellement dévoués au Corse, qu'il n'a fallu rien moins que leur extrême probité pour les faire échapper à la participation de quelques-uns des grands crimes de leur idole. Du reste, ces trois messieurs sont excessivement enrichis ; et tout porte à croire qu'à présent qu'on leur a dessillé les yeux sur les prétendues vertus du prétendu Thémistocle, ils s'empresseront de restituer à la France, que leur faux grand homme désola, des richesses qu'il ne put leur donner sans crime, et dont la jouissance doit troubler leur sommeil.

CHAPITRE LXV.

M. POMEREUIL, EX-COMTE, EX-BARON.

Celui-ci, par exemple, n'est pas comme les messieurs Caffarelli; il est incorrigible et bien dangereux; il n'a ni leur probité ni leur enthousiasme sincère. Il fut général, conseiller d'état à vie, préfet, directeur de la librairie. Les habitants de Tours se souviendront longtemps de lui, et les pauvres auteu rsqui voulurent s'aviser d'écrire qu'a midi l'on doit y voir clair, menacés de pourrir dans un cul de basse fosse, se hâtèrent de dire le lendemain qu'ils s'étaient trompés, et qu'à midi il faut allumer la chandelle. Comme général, M. Pomereuil marche avec les Clausel, les Gili, les Grouchy, les Vandame; comme conseiller d'état, il va de pair avec les Merlin, les Thibaudeau, les Réal; comme préfet, il laisse bien loin derrière lui les Jean de Bry, les Taille-Pied, les Bouvier-Dumolard; et comme

que les peuples tombent sous la domination d'un tyran, daignez les préserver au moins du surcroît de pareils ministres !

M. Colin gémit, dans ce moment, sur la rigueur du sort qui, en précipitant son maître d'un trône qu'il occupait si dignement, l'a renvoyé lui Colin du bel hôtel Choiseul; et M. Colin de s'écrier comme Carnot, comme M. de Montalivet, comme tant d'autres: *Ces gens-là* (expression convenue) *ne sauront jamais gouverner la France.* « A la bonne heure, s'ils » eussent voulu suivre le conseil de M. Lan- » juinais, garder le club et nous; peut-être, » à l'aide de ce moyen honnête, fussent-ils » parvenus à vaincre l'aversion générale; mais » ils ne l'ont pas fait, tant pis pour eux; ils » ne règneront pas. »

Allez, M. Colin, allez, prophète de malheur, notre amour assure à ces augustes *gens* (puisqu'entre vous *gens il y a*) une longue suite de beaux règnes sans interruption, dussiez-vous en crever de dépit, vous, vos fils, vos petits-fils, et tous ceux qui vous ressemblent. En attendant, tâchez de ne pas oublier que votre immense fortune est le fruit d'immenses concussions exercées par vous ou votre maître; et que là où s'arrête le crime, la justice reprend ses droits.

CHAPITRE LXIII.

M. MOLLIEN, EX-MINISTRE DU TRÉSOR.

L'OPINION publique, qui veut que M. Mollien ne soit pas enrichi, ne peut cependant pas faire qu'il n'ait été long-temps le ministre du Corse ; qu'il n'ait repris ses fonctions au 20 mars. Ne voulant pas la mort du pécheur, mais bien sa conversion sincère, je ésire que M. Mollien, à qui l'on accorde généralement la réputation d'honnête homme, puisse prouver qu'il n'a fait qu'obéir, et le plus souvent contre son gré. M. de Mollien aurait bien moins de reproches à se faire, s'il eût été du petit nombre des anciens serviteurs du Corse, pour qui le retour du monarque légitime fut un motif d'abandon total de la cause du tyran, sans que sous aucun prétexte il pût les ramener à lui.

directeur de la librairie, les Étienne, les Fain, les Savary, furent toujours ses modèles ; ministres, partez de là pour le *caveant*. Est-il enrichi ?.... comme l'eût été Grasel, s'il eût passé trois nuits dans les caves de la banque de France, quand elle est en fonds.

CHAPITRE LXVI.

MM. DE BAYANE, DE BARRAL, MAURY, ET DE PRADT.

Prêtres enrichis par l'usurpateur, qui, en récompense de leur adhésion, les combla de richesses, et les éleva aux premières dignités du clergé et de l'état.

Il était écrit que le Corse devait trouver des adhérents et des complices dans ce que les royaumes ont de plus respectable, la noblesse et le clergé. Les honteux mandements d'un homme d'esprit, qui débuta si bien et qui finit si mal dans notre révolution, sont un monument de ce que peuvent l'ambition et la cupidité sur les hommes. Tous ces abbés, pour avoir des croix, des millions et des calottes rouges, consentirent à profaner leur saint ministère au point de devenir les aumôniers de toutes les femmes déhontées de cette cour. Ah! que notre pauvre France, que notre sainte religion, ont besoin du retour de ces pieux

évêques pour lesquels les dignités ne furent qu'un motif de plus de nous prêcher d'exemple! Espérons que désormais l'autel deviendra ce qu'est redevenu le trône, l'asyle de toutes les vertus. Espérons que nos archevêques n'emploieront pas leur temps à faire des livres pour nous raconter audacieusement par combien de bassesses, et après combien d'humiliations et d'outrages ils arrivèrent enfin au comble de leurs voeux, à une ambassade. Si M. de Pradt eût refusé dans le temps l'argent et les dignités dont le satura Buonaparte, son livre ne l'exposerait pas aujourd'hui à la conséquence qu'en tirent ceux qui le lisent; c'est que le Corse fut un grand criminel; et lui son adhérent, un grand ingrat.

Je conclus : par les lois de l'église, par les lois de l'état, par la divine loi, *suum cuique*, et par les malheurs de la France, tous ces abbés enrichis qui, faisant taire leur conscience, ont poussé l'impudeur jusqu'à nous vanter en chaire les prétendues vertus du tyran, tous ces évêques, archevêques, cardinaux et aumôniers de la clique, sont tenus à restitution.

CHAPITRE LXVII.

M. ROGER-DUCOS.

Révolutionnaire. — Consul. — Sénateur de la création. — Pour ne pas cesser d'être quelque chose, il accepta la pairie au 20 mars. — Enrichi?... il n'a travaillé que pour cela, et a complétement réussi. — Tranquille?.... oui, mais ne lui demandez rien.

M. Roger-Ducos date de nos assemblées législatives; il tâcha toujours de ménager *la chèvre et le chou*, et s'arrangea si bien qu'il parvint à être troisième consul; il n'occupa cette suprême dignité que le temps nécessaire pour se faire un fonds de fortune que quinze années de sénat arrondirent au point de la porter à quatre ou cinq cent mille francs de rente. Il devient inutile de dire ici qu'en génuflexions et en *amen*, M. Roger-Ducos ne le céda à aucun de ses collègues. D'ailleurs depuis long-temps, nous sommes convenus en France que qui dirait *Sénateur*, voudrait dire *homme rampant, vil flatteur qui, pour de l'argent et de prétendues dignités, vendit à un Corse le bonheur de sa patrie*. Restituez donc, M. Ducos, restituez; et engagez vos camarades à vous imiter.

CHAPITRE LXVIII.

M. ANDRÉOSSY.

Général d'artillerie. — Grand Napoléonien. — Conseiller d'état à vie. — Ambassadeur. — Chancelier de l'arlequinade des trois Toisons. — Enrichi? tout comme son compatriote Dejean, l'ex-directeur de la guerre. — Amendé ? Non. — Intrigue-t-il? Je ne le crois pas. Viendra-t-il volontairement au secours?.... Non, non, non. Vous n'en trouverez pas un ; ils l'ont juré.

Il eût été à desirer pour le bonheur de la France que les hommes du mérite de M. Andréossy n'eussent point donné le mauvais exemple d'applaudir à toutes les criminelles extravagances du Corse ; mais, *Quid non auri et honorum sacra fames?* .....

M. Andréossy paya le tribut comme les autres, et fut plus coupable qu'un autre, par la seule raison qu'il ne s'abusa jamais sur le faux grand homme. Ah! si tous les enrichis par les calamités de la patrie doivent payer

un juste tribut à la restauration de cette même patrie, à combien plus forte raison doivent s'empresser d'acquitter une dette aussi sacrée, ces hommes qui, par leurs grands moyens, favorisèrent, provoquèrent même l'exécution de toutes les iniquités de l'usurpateur!

M. Andréossy n'était rien moins que riche avant Buonaparte; M. Andréossy compte aujourd'hui par millions; Buonarparte n'a fait que du mal à la France, M. Andréossy ne saurait donc conserver son immense fortune qui n'est que le prix d'une longue coopération à ce même mal; de là je conclus que M. Andréossy doit, comme trois mille autres, être contraint à restitution.

CHAPITRE LXIX.

M. OTTO, EX-AMBASSADEUR.

Comment se fait-il que M. Otto jouisse d'une grande réputation de probité, et qu'il ait possédé pendant quinze ans toute la confiance de l'usurpateur? Voilà la question que se font tous ceux qui, comme moi, sont obligés de juger sur les apparences, lorsqu'ils entendent dire que M. Otto est un parfait honnête homme, qu'il s'est fort bien conduit dans les diverses missions dont il a été chargé; missions dont la délicatesse demandait un homme tout à la fois prudent et fin. Peu versé dans la science de la diplomatie, je ne m'aviserai point de contester à M. Otto la prudence et la finesse; je lui contesterai bien moins l'illégitimité des millions que lui ont valus ces deux qualités; mais je demanderai si dans les vertus qui constituent le parfait honnête homme il ne doit pas entrer celle-ci; de n'avoir, en aucun cas, rien fait contre sa

conscience et contre le bonheur et la tranquillité de son pays. Toutes ces brillantes négociations peuvent constituer un homme d'état, mais ne suffisent point, à mon avis, pour faire une juste réputation de bonne foi et de probité. Je demanderai à M. Otto quel bien il devait résulter pour la France de la mission qu'il accepta le 20 mars dernier ; mission qui ne tendait à rien moins qu'à déterminer l'Angleterre à se prononcer contre les Bourbons et à faire cause commune avec l'usurpateur. Je demanderai à M. Otto s'il pensait réellement, en se rendant à Londres, qu'il allait contribuer à rendre la France heureuse et tranquille? En somme : M. Otto enrichi à plusieurs millions par sa complaisance et sa promptitude à exécuter toutes les volontés du Corse, doit, comme tous les autres adhérents, être tenu à restitution.

CHAPITRE LXX.

M. DE PONTÉCOULANT.

Constituant. — Révolutionnaire. — Sénateur. — Préfet. — Pair de France à la première restauration. — Pair du Corse au 20 mars. — Commissaire extraordinaire pour faire des fédérés et crier *à bas les Bourbons*. — Enrichi? En 1789 il n'avait rien. Il compte aujourd'hui par millions.

L'INGRATITUDE chez M. de Pontécoulant est un mal de famille ; j'ai déjà dit que Grouchy, son beau-frère, avait épousé sa sœur qui n'avait rien, et que la reine Marie-Antoinette eut la générosité de doter d'une lieutenance dans les gardes-du-corps de Louis XVI ; Grouchy, comme l'on sait, en a dernièrement témoigné sa reconnaissance à Mgr. le duc d'Angoulême ; et M. de Pontécoulant l'imitait dans les départements où il s'égosillait à force de crier : *Les Bourbons ne peuvent plus nous gouverner; vive le grand homme ; fédérez-vous, mes amis, voici un second dix août.*

Ces cris là n'étaient pas nouveaux pour M. de Pontécoulant ; il s'y était familiarisé dès 1789, en fraternisant avec les sans-culottes; mais il faut dire avec vérité que dès que Buonaparte se fut emparé du trône, il n'eut pas de valet plus rampant que M. de Pontécoulant, qui, dès lors, abandonna les frères et amis, et se ressouvint qu'autrefois il fut noble ; il se hâta de témoigner à son maître qu'il renonçait à la noblesse d'Henri IV pour obtenir un titre de la sienne ; le Corse, content de sa souplesse, lui donna le titre de comte, une préfecture, une place au sénat et des millions, que M. de Pontécoulant s'empressera de restituer, si on l'y force, sans quoi l'on n'en obtiendra rien ; il est tout aussi coriace, tout aussi tenace que tous ses collègues.

CHAPITRE LXXI.

LES INTENDANTS EN PAYS CONQUIS.

Les puissances étrangères, alliées entre elles, demandent à la France sept cent millions qui leur ont été pris par le Corse et ses adhérents. les officiers et les ministres de ces diverses puissances ont dit à qui a voulu l'entendre que les plus grandes exactions exercées dans leurs pays, l'avaient été principalement par les hommes que Buonaparte avait préposés à l'administration de leurs provinces dès qu'il s'en était emparé. Lors dela première restauration, des officiers allemands et prussiens signalèrent plusieurs individus qu'ils rencontraient dans des calèches magnifiques derrière lesquelles ils voyaient de grands et petits laquais tout chamarés de galons ; ils disaient aux Français qui étaient avec eux : « Ces messieurs qui se » pavanent dans leurs beaux équipages, n'ont » pas toujours mené un aussi grand train ; nous » les avons vus arriver à Berlin, à Vienne, à

» Francfort, à Hambourg, à Zara, à Laybach,
» à Trieste ; il s'en faut de beaucoup que leur
» situation d'alors fût pareille à celle d'aujour-
» d'hui. Le séjour de nos pays leur a été favo-
» rable à ce qu'il paraît. — Ah! disait un autre,
» il faut leur rendre justice ; s'ils n'en ont pas
» pris davantage, c'est qu'ils n'ont pas pu.
» — Quant à moi, disait un troisième, je sais
» bien que si jamais les Français revièneut chez
» nous, j'irai trouver le bourguemestre, et je
» lui dirai : monsieur, si votre intention est
» d'envoyer chez moi l'intendant français, je
» viens vous prévenir que je préfère un régi-
» ment entier: » et ces messieurs de rire...

Ce fut pour moi un trait de lumière; et je me proposai de faire usage, en temps et lieu, de cette petite note que le hasard me transmettait.

Si, donc, il est de notoriété publique que les impôts dont on nous accable aujourd'hui sont entre les mains de tous ces individus, qu'hésitons-nous à les leur reprendre pour acquitter cette dette! et pourquoi nous arrêterions-nous un seul instant a l'accablante idée de faire supporter cette charge énorme par les malheureux habitants de nos campagnes déjà ravagées? Avant de donner dans cet article la

nomenclature de toutes ces harpies qui fondirent sur les pays conquis pour s'y gorger de rapines, et y faire abhorrer le nom français ; je vais rapporter un fait avéré, qui prouvera que parmi toutes les horreurs commises lors de la dernière invasion, plusieurs l'ont été par représailles ; et que si, les administrateurs et les officiers français eussent donné l'exemple de la modération dans les pays qu'ils administraient ou commandaient, nous pleurerions respectivement, Français et étrangers, sur beaucoup moins de désastres.

Une dame de Paris qui possède une superbe terre dans les environs de Saint-Germain, crut devoir rester dans son château au mois de juillet dernier, et cela dans l'idée d'éviter la dévastation qu'en pareille circonstance amène ordinairement l'absence du maître. A cet effet, elle manda son homme d'affaires, doubla son domestique, fit préparer les écuries, les mansardes, et attendit de pied ferme, après avoir donné des ordres positifs qu'on eût à déférer à toutes les demandes qui seraient faites. Elle n'attendit pas long-temps ; le surlendemain, dès six heures du matin, on vient lui annoncer qu'un officier prussien suivi de vingt hussards se présente avec un billet de logement. « Vingt

» hussards ! » s'écrie la dame, « c'est beau-
» coup! mais enfin il faut céder, nous ne sommes
» pas les plus forts. Allons : logez ces gens-là,
» et priez monsieur l'officier de vouloir bien
» se reposer un instant dans le salon, je vais
» descendre. — J'y cours, madame. — Vingt
» hussards! vingt chevaux! disait la dame, en
» se regardant dans la glace, que de monde!
» mes greniers s'en ressentiront long-temps! »
Tout en faisant ce petit soliloque, la dame arrangeait une boucle assassine sur l'effet de laquelle on comptait beaucoup pour le renvoi de dix hussards et dix chevaux au moins; lorsque mademoiselle Justine, honnête femme de chambre, se précipite dans l'appartement de sa maîtresse, en s'écriant : « Ah! madame,
» descendez, je vous en conjure, cet enragé
» d'officier nous en prépare de belles, il ne
» trouve rien de bien; je lui ai montré l'appar-
» tement que vous lui destinez, monsieur ne
» le trouve pas assez joli; n'a-t-il pas eu l'au-
» dace de me demander si le vôtre était plus
» beau ?... Je suis dans une colère !.... Il a de
» grandes vilaines moustaches,.... il dit à tous
» moments, *sacramen tarteifle*, il traîne son
» sabre; enfin, madame, il fait un sabat
» épouvantable; hâtez-vous de descendre pour

» lui en imposer. — Je vous suis, allez. »

La dame effrayée du récit de sa femme de chambre, court au salon et trouve effectivement un homme de fort mauvais ton qui, sans respect pour un beau lampas gris de lin, étendait ses bottes crottées sur le canapé. A l'aspect de la maîtresse de la maison il se lève, fait une légère inclination, se rassied, et baragouinant un français presque inintelligible, dit à la dame que l'appartement que Justine lui a montré ne lui convient pas, qu'il lui en faut un autre. Tout en disant ces mots, il se lève et appèle quatre ou cinq de ses gaillards et demande à visiter la maison. La dame l'accompagne; arrivé à l'appartement de la maîtresse qu'il reconnaît aux débris de toilette, il dit que c'est l'appartement qui lui convient et qu'il n'en prendra pas d'autre. Sur ce que la dame veut lui faire observer que c'est le sien, il l'arrête en lui disant: « madame, j'ai l'ordre de m'emparer de toute » la maison; si cela ne vous convient pas, » partez. » La dame épouvantée cède et lui abandonne son appartement. Il s'y établit; quelques minutes après, il sonne et demande à déjeûner; on lui sert une volaille, du vin et des fruits; il trouve le vin mauvais, en demande de Bordeaux, de Champagne. Les hussards qui

s'étaient établis à la cuisine agissaient dans le sens de leur commandant. Les domestiques étaient dans la consternation, et la dame désolée. L'heure du dîner arrive; il veut absolument dîner avec la maîtresse qui avait cherché à éluder sa société; il fallut céder encore. Après le repas, il dit à la dame : « Vous avez une » voiture, faites-y mettre les chevaux. » Et tout cela d'un ton à se faire obéir tout de suite. La dame résolue à tous les sacrifices pour éviter l'effet de la menace des hussards qui avaient dit qu'ils mettraient le feu aux quatre coins du château si l'on n'exécutait pas sur-le-champ les ordres de leur commandant, fit promptement atteler la voiture, et l'on vint annoncer à monsieur l'officier prussien que les chevaux l'attendaient. C'est bon, répondit-il; quelques minutes après, il se lève, fait une légère salutation à la maîtresse et part en donnant l'ordre au cocher de crèver les chevaux pour arriver promptement. Le voilà parti. La dame se consulte avec son homme d'affaires sur les moyens à employer pour se débarrasser d'un pareil hôte; il fut décidé que la dame irait au camp des Prussiens pour obtenir du général le changement de cet officier, tout au moins une injonction de se conduire d'une manière plus

convenable ; dans le moment où on s'entretenait de lui et environ une heure après son départ, la voiture rentre dans la cour ; il descend, dit au cocher d'attendre et paraît dans le salon en demandant une plume et de l'encre ; on le sert. La dame lui demande pourquoi il n'a pas été à l'opéra ? Il répond qu'il a changé d'avis ; qu'il va écrire un billet que le cocher portera à Paris, d'où il ramènera quelqu'un. Le billet fini, il fait appeler le cocher et lui lit l'adresse, en lui disant, vous amènerez ici la personne que je demande. Le cocher apprenant que le billet s'adressait à une dame dont la demeure était près de l'arcade Colbert, hésita un instant ; la dame qui ne pouvait se douter du motif qui retenait son cocher, lui ordonna de partir, et le voilà sur la route de Paris. Peu satisfaite du ton brusque et peu décent de son hôte incommode, la dame se retire dans son nouvel appartement, pour réfléchir sur les maux de toute espèce qu'avait attirés sur la France le retour de l'usurpateur ; elle maudit les misérables qui en avaient assuré l'exécution et fit des vœux pour le bonheur du Roi légitime. A deux heures du matin elle fut réveillée par le bruit de sa voiture que son cocher ramenait de Paris ; elle sonna sa femme de chambre et l'envoya de-

mander au cocher quelle était la personne qu'il ramenait si tard. Quelle ne fut point sa surprise en apprenant que c'était une fille publique ! l'indignation l'empêcha de dormir le reste de la nuit. Dès qu'il fut jour, elle se mit en devoir d'aller porter ses justes plaintes à l'autorité qui pouvait punir un pareil outrage ; et comme elle se disposait à partir, on lui annonce la visite de son hôte qui se présentant d'un air grave, lui dit : « Madame, je voudrais » donner à la personne qui est venue me trou- » ver, une marque de ma satisfaction, je vous » prie de vouloir bien me donner pour cela le » cachemire que vous portiez hier, il est d'un » très-joli goût, je suis assuré qu'il lui fera » plaisir. » La dame outrée ne savait que répondre ; elle se contenta de lui lancer un regard de mépris, et allait le quitter lors ue l'arrêtant il lui dit : « Je serais fâché, madame » que votre refus mît mes soldats dans le cas » de se porter à quelques excès ; » la dame l'entendit et lui jeta son cachemire. Dès-lors elle ne se crut point du tout en sûreté, manda tous ses domestiques et prit les mesures nécessaires pour résister à l'oppression, si elle devenait plus violente. On vint lui apprendre que l'officier venait de partir avec la voiture ; elle

désira ne plus le revoir et fit de bon cœur le sacrifice de son équipage. Ne pouvant s'en procurer un autre de suite pour aller au quartier général prussien, elle fut obligée d'attendre; quelques heures s'étaient écoulées, quand elle vit arriver sa voiture et en descendre son officier qui, débarrassé de ses grandes moustaches et de tout son attirail de campagne, se présente d'un air galant et modeste, en la priant de vouloir bien lui accorder quelques minutes d'entretien ; « Cessez de craindre, madame, lui » dit-il, mon intention ne fut jamais de vous » inspirer ce sentiment ; je vais vous raconter, » comment, en vertu d'un serment indiscret, » je me suis porté à l'extrémité dont je vous » demande mille pardons. D'abord, madame, » daignez reprendre ce schall; ce n'est plus le » vôtre, il était profané ; mais c'en est un tout » pareil. » La dame interdite ne savait comment ce monsieur pourrait se justifier, lorsqu'il commença en ces termes : « Je suis d'une » petite ville des environs de Berlin ; une » sœur que j'aime beaucoup, veuve d'un de » mes intimes amis, habitait une campagne à » quelques lieues de notre capitale, lors de » la première invasion des Français dans la » Prusse ; ma sœur fit comme vous, madame,

» elle pensa qu'en restant chez elle sa préve-
» nance empêcherait de grands dégâts ; vaines
» précautions ! soins inutiles ! Le hasard fit
» qu'on lui adressa un chef d'administration
» qui, accompagné d'une vingtaine d'individus
» lui fit éprouver pendant trois semaines con-
» sécutives le traitement indigne auquel je
» viens de vous soumettre, sans que les prières,
» les larmes et les plaintes ayent jamais pu ob-
» tenir le moindre adoucissement. J'étais ab-
» sent ; à mon retour de l'armée, lorsque
» j'appris avec quelle inhumanité ma bonne
» sœur avait été traitée, je jurai d'en tirer
» une vengeance éclatante ; je courus à Ham-
» bourg où l'on m'assura qu'était l'homme qui
» avait outragé ma sœur ; je ne l'y trouvai pas ;
» et c'est là que, perdant enfin l'espoir de le
» rencontrer, je fis le serment que si jamais le
» sort des armes nous conduisait en France,
» j'agirais de même chez le premier Français
» qui aurait le malheur de me loger. Je viens
» d'éprouver, madame, combien de pareilles
» représailles sont injustes et indignes d'un
» homme d'honneur ; daignez agréer, je vous
» en conjure, toutes mes excuses, et être per-
» suadée que je porterai tous mes soins à vous
» faire oublier le chagrin que je vous ai causé ;

» Dès ce moment, madame, reprenez votre
» appartement et je vais donner l'ordre à dix-
» huit de mes hussards de partir sur le champ;
» je n'en garderai que deux, qui, à l'exemple
» de leur chef, se conduiront de manière à
» rendre plus supportables les maux qu'en-
» traîne toujours l'invasion d'une armée étran-
» gère. » Apres toutes ces excuses, il salue la dame et la quitte stupéfaite de tout ce qu'elle venait de voir et d'entendre, et surtout très-enchantée que son hôte n'eût pas poussé la vengeance plus loin.

J'ai rapporté cette anecdote, non pour excuser les étrangers des exactions qu'ils ont commises chez nous, mais pour mettre en évidence ceux des Français qui ont été à même d'en commettre chez eux et qui crient à l'injustice, à la réaction, lorsqu'on veut leur faire entrevoir seulement que c'est à ceux qui ont pris qu'on s'adresse pour faire rendre.

Je préviens mes lecteurs que presque tous les intendants ou directeurs nommés par le Corse n'avaient rien quand ils partirent pour les pays conquis. Ils sont tous aujourd'hui puissamment riches, et ce sont ceux-là qui ont crié le plus fort contre les vexations des troupes

des puissances étrangères. Quant à l'adhérence, il n'y a guère à s'y tromper; ils ont presque tous environné le trône du 20 mars de leurs hommages, de leurs félicitations, et surtout de leur joie.

Procédons : d'abord, M. Lebrun, l'architrésorier, dont j'ai parlé plus haut; il gouverna long-temps la Hollande; et lui ainsi que ses subalternes, bien convaincus qu'ils n'étaient pas là pour long-temps, prirent une grande partie de ce qu'on nous demande aujourd'hui.

Le baron Janet, intendant à Rome, prit des millions, des tableaux, des statues et des antiques.

Le comte Chaban, à Hambourg, aida si fort le maréchal Davoust à prendre, que les Hambourgeois crient encore. Les subalternes prirent à l'avenant.

M. Chauvelin, intendant en Catalogne, prit, et beaucoup.

M. Voute prit à Amsterdam, comme directeur d'une caisse.

M. Alphonse prit, comme intendant à Roterdam.

M. Caron Saint-Thomas, prit comme intendant à Florence.

M. Tournon, prit à Rome en sa qualité de Préfet.

M. Rouen des Mallets, prit à Laybach comme intendant.

M. Rougier de la Bergerie, prit à Zara, comme intendant.

M. Taboureau, prit dans les départements au-delà des Alpes comme intendant.

M. Dunod de la Charnaye, prit à Wilbach.

M. Garnier des Chaines, prit à Hambourg.

Un autre prit dans les provinces Illyriennes, etc.

Enfin, pour peu qu'on veuille se donner la peine de voir quels étaient tous ces gouverneurs, tous ces intendants, tous ces commissaires, tous ces liquidateurs, chefs et subalternes, au moment de leur départ pour les pays conquis, et quels ils sont aujourd'hui; on ne craindra pas de se tromper dans la répartition de la restitution de guerre.

On trouvera à la fin de cet ouvrage un aperçu de cette même répartition dont le mode, en satisfaisant à la demande des sept cent millions, laissera tous les contribuables infiniment plus riches qu'ils n'étaient avant nos

troubles, et ne portera que sur tous les fauteurs des rapines et levées qui ont provoqué celles que les puissances étrangères exercent contre cette malheureuse France aux calamités de laquelle on ne saurait mettre fin qu'en forçant à restitution tous les détenteurs du produit de ces mêmes levées et rapines.

CHAPITRE LXXII.

LA FAMILLE DU CORSE.

La France entière retentit des vérités épouvantables que cent auteurs différents ont écrites depuis dix-huit mois sur le compte de cette famille aussi vicieuse, aussi insatiable que ridicule. Dans quelques années, quand notre bon Roi, quand nos princes chéris auront tari toutes les larmes, quand ils nous auront accoutumés à la pratique de toutes les vertus, nous ne voudrons pas croire aux quinze années de la domination de cette race de Satan; nous voudrons avoir rêvé, et nous ferons bien.

Adhérents incorrigibles, qui vous bercez de l'espoir d'une régence, ou d'un nouveau 20 mars, je vous attends à la Saint-Louis de 1818; vous me direz alors, si vous êtes en France, où en sont vos espérances; et si nos Bourbons savent se faire aimer, et régner sur les Français.

Si je vous demande ce laps de deux ans et demi, gardez-vous de croire que nous en ayions besoin pour accroître notre amour; c'est pour leur donner le temps de cicatriser les plaies que vous avez faites à notre malheureuse France; c'est pour n'avoir plus devant nos yeux que des sujets de joie; car pour notre amour, il est aujourd'hui ce qu'il sera dans dix ans, ce qu'il sera toujours. Et pour vous donner une preuve de sa vivacité et de sa durée, il est tout aussi profond et durera tout aussi long-temps que le mépris que nous inspirent vos Buonaparte et toute leur séquelle. Je ne perds pas de vue que c'est dans la seule intention de prouver que les seuls enrichis doivent restituer les sept cent millions, que j'ai entrepris cet ouvrage. Je poursuis.

MADAME MÈRE *LÆTITIA*.

La conception de votre fils Nicolas-Napoléon Buonaparte fut une inspiration divine.

(FABRE de l'Aude, sénateur.
Moniteur du —— 1810.)

Toute divine! M. Fabre? Comment! vous croyez, M. l'ex-sénateur, que le diable ne se mêla pas un peu de la partie? Vous n'êtes

pas d'accord, M. l'ex-comte, avec les contemporains de la jeunesse de la mère Lajoie, qui assurent que Satan, sous les traits de M. de Marbœuf, eut sa bonne part à cette œuvre : je veux bien croire que d'autres démons y participèrent, mais soyez convaincu, M. Fabre, que l'ardent désir d'une sénatorerie vous fit voir blanc ce qui était noir, et que les œuvres de Dieu portent un autre cachet. L'inspiration divine de M. Fabre m'a un peu éloigné de mon sujet; j'y reviens. Madame mère aime beaucoup l'argent; elle en a emporté tant qu'elle a pu; mais elle en a laissé. Ses affidés réalisent ses prétendus biens. S'il faut renoncer à ce qu'elle a pris, c'est bien dur; mais du moins ne souffrons pas, qu'après avoir appelé sur nous les impôts qui nous accablent, cette misérable famille fasse encore, effrontément, enlever le peu qui nous reste.

L'usurpateur, quelque temps avant d'aller à Léipsick mériter les hommages de son sénat, en faisant sauter un pont qui anéantit douze mille hommes de son armée; l'usurpateur, qui connaissait parfaitement madame sa mère, lui joua un tour de sa façon. Il fut la voir, et, après les compliments d'usage, la pria

de lui prêter de l'argent ; madame sa mère, digne sœur de l'éminence Fesch, jura par tous les saints du paradis, qu'elle n'avait pas un sou. Le satané Corse qui la faisait espionner depuis long-temps, savait que le coffre-fort était dans une niche pratiquée dans le mur, et masquée par un grand portrait en pied : il n'insiste pas, se promène, parle de la pluie et du beau temps ; au bout de quelques minutes, il se campe devant le portrait, le regarde, et, comme par réflexion, prétend qu'il est dans un mauvais jour, qu'il faut le changer de place. Madame mère, épouvantée, se lève et soutient que le tableau est fort bien où il est, que c'est la seule place qui lui conviène pour qu'elle puisse contempler, tout à son aise, les traits et la majesté d'*un figlio tan caro, tan grande, tan....* (c'était le portrait de l'usurpateur). Buonaparte, tout entier à son projet, repousse madame sa mère, et d'un signe impérieux. ordonne à deux valets d'enlever le tableau ; les pleurs de madame Lætitia ne purent fléchir le fils bien-aimé : le tableau disparaît et laisse voir l'embrâsure de la niche. Ah! ah! dit-il, une porte secrète! Il y a du mystère : voyons ; il approche, voit la caisse et de-

mande la clef. Madame mère pleure et refuse; un *je le veux*, prononcé de *ton de maître*, force l'éminence à remettre la clef; il fait ouvrir et aperçoit une trentaine de sacs remplis de quadruples. Se retournant alors vers madame Lætitia, il lui dit : « Vous venez » de me jurer par tous les saints du paradis » que vous n'aviez pas un sou ; vous m'avez trompé ». Il s'adresse aux personnes de sa suite : « Qu'on fasse emporter cet or chez » le trésorier de ma couronne ». La mère Lajoie, désespérée de voir partir les quatre ou cinq millions qu'elle avait mis en réserve comme une poire pour la soif, ne vit plus dans ce fils, *tan caro*, *tan grande*, qu'un abominable ravisseur, vous l'apostropha de ces belles épithètes, *Birbante*, *Bricone*, *Ladrone*, *Barronnaccio*, et lui prédit qu'il ferait une mauvaise fin. Des méchants assurèrent, à cette époque, que madame Lætitia était une vieille sorcière, dont les prédictions s'étaient toujours accomplies. Si M. de Sainte-Hélène pense quelquefois à madame sa mère, il doit lui en vouloir de la prophétie. Les dernières nouvelles de Rome nous ont appris que cette bonne madame mère Lajoie voyant venir le carrosse du saint-père, était précipitamment

descendue du sien, et se prosternant dans la poussière, avait demandé non sa bénédiction dont elle n'était pas digne, mais bien cinq places dans un couvent de filles repenties, pour elle, ses trois filles Elisa, Pauline et Caroline, et sa belle-fille Hortense; et que sa Sainteté lui avait fait répondre par son camerlingue : « Il y a long-temps que vous auriez dû prendre ce parti. *Le monde est gros de vos iniquités.*

M. FESCH, ex-Cardinal.

J'ai eu l'avantage de connaître l'ex-éminence quand il était fournisseur des vivres-*foin* et *paille* à l'armée d'Italie. Sa calotte, que son benin neveu n'avait pas encore rougie avec le sang du duc d'Enghien, avait cédé la place à un mauvais cadogan, et l'ex-éminence s'amusait à rogner la portion des mulets et des chevaux en attendant mieux. Le retour d'Egypte monseigneurisa toute la race, et j'ose affirmer sans craindre d'être démenti, que si nous avions en ce moment tout l'argent qu'il en coûta à la France pour monter les maisons de tous ces princes de boue, nous paye-

rions facilement la moitié de nos impôts de guerre (1).

L'ex-roi JOSEPH.

De toute la famille c'est celui qui a laissé le plus; il n'a jamais douté qu'on pût lui contester un instant ses propriétés si légitimement acquises : on assure même qu'il se propose de demander incessamment des passe-ports pour venir terminer ses affaires qu'on ne fait jamais bien, dit-il, par procuration, quel que soit le dévouement des personnes en qui l'on place sa confiance. On a déjà tant écrit sur le compte de tous les individus qui composent cette famille, que l'on s'expose à répéter ce que d'autres ont déjà dit, si l'on veut parler de leur sotte présomption, de leur impudence, de leur acharnement à singer

(1) En 1804, il en coûta plus de quatre cent millions à la France pour équiper en majestés et en altesses Buonaparte, Joséphine, la mère Lajoie, Joseph, Lucien, Louis, Jérôme, Fesch, Élisa, Pauline, Caroline, Hortense, Eugène, Julie Clary et sa famille, trois ou quatre Beauharnais, Bacciochi, Murat, Cambacérès et Lebrun seulement. Environ trente individus.

les véritables princes, sans en avoir la moindre vertu ni la moindre grâce ; enfin, de leur insatiable avidité qui prouva toujours leur extrême bassesse.

A quels nouveaux reproches, de la part des autres peuples, ne nous exposerions-nous pas, si nous souffrions que Joseph Buonaparte fît vendre publiquement des châteaux des domaines qui ne lui appartiènent point, pour en affecter le produit à l'entretien de nos dissensions ? Espérons que la sagesse de nos ministres arrêtera tant d'audace, et que, désormais, tous ces enrichis, privés d'une grande partie de leur illégitime fortune, et de l'espèce de considération qu'ils avaient usurpée comme le pouvoir, cesseront d'être dangereux pour la France, devenue, par leur défaite, florissante, libre et heureuse sous le meilleur des rois et son auguste famille.

L'ex-Prince LUCIEN.

Il est des hommes qui naissent avec le privilége de tout faire impunément. La jeunesse de Lucien en fut un exemple ; on trouve, dans plusieurs ouvrages, qu'il se porta dès l'âge

le plus tendre à toutes sortes d'excès qui ne furent point réprimés.

Parvenu à l'âge de raison, Buonaparte le fit nommer membre du conseil des cinq cents, il lui dut son triomphe au 18 brumaire; et certes, sans Lucien, le grand homme, le grand génie eût porté à la plaine de Grenelle cette tête maudite, dont la chute nous eût préservés de quinze ans de désastres. Lucien nous rendit ce mauvais service et s'en paya en nous pillant tout comme un algérien. Quand Buonaparte voulut se faire empereur, Lucien qui ne présageait pas que les prétendus républicains seraient assez lâches pour le laisser s'asseoir sur le trône, l'abandonna en pensant qu'il allait devenir leur victime; il se trompait. Les Merlin, les Fouché, les Cambacérès, entrevoyant l'espoir d'arriver plus haut, l'étayèrent. Il régna; et Lucien alla dévorer à Londres, à Rome, les millions qu'il nous avait volés. Il résista pendant douze ans à toutes les belles promesses, et n'a reparu en France qu'au 20 mars dernier, et cela parce qu'il n'avait plus rien. Il a si bien employé les quelques semaines qu'il a passées parmi nous, qu'il est reparti plus riche qu'il n'ait jamais été; celui là, par exemple, ne laisse rien

que le souvenir de ses arlequinades au Champ de Mai, à la prétendue chambre des pairs, et aux Champs Elysées. Je ne désespère pas de voir paraître quelque jour un mémoire justificatif de M. Canino, qui nous dira effrontément, comme certain président, que pendant vingt-six ans qu'il remplit des fonctions publiques, il n'eut jamais en vué que le bonheur des Français : au siécle où nous vivons il faut s'attendre à tout. L'audace et l'effronterie ont juré d'anéantir l'évidence.

L'ex-Roi Louis BUONAPARTE.

De tous ces rois de contrebande, Louis Buonaparte est celui qui nous a fait le moins de mal ; il sentit de bonne heure qu'il n'était pas né pour le trône, il l'abandonna, sans que les promesses et les menaces de son frère ayent jamais pu parvenir à le lui faire reprendre. Les Suisses, en lui laissant la liberté de rester chez eux, l'ont récompensé de sa bonne conduite au 20 mars : traitement bien différent de celui qu'ils font éprouver à sa femme qui, dès qu'elle se présente dans un endroit, reçoit l'injonction formelle de porter plus loin ses vices, ses colonels, ses aumôniers, ses dames

d'atour et ses cinq voitures. Quand les journalistes cesseront-ils de nous entretenir, les uns par raison de clique, les autres pour remplir leurs feuilles, de tout ce que fait madame la duchesse de Saint-Leu? nos ministres qui savent combien Hortense est dangereuse, ont seuls besoin d'être éclairés sur sa conduite; et les journalistes ne trouveront pas mauvais que Leurs Excellences fassent prendre leurs renseignements ailleurs que dans leurs gazettes.

L'ex-Roi JÉROME.

Déplorons le sort des rois qu'une cruelle fatalité et le besoin impérieux d'arrêter l'effusion du sang de leurs peuples, forcèrent à souiller leur propre sang en s'alliant à cette famille.

Jérôme Buonaparte, gendre du Roi de Wurtemberg!!! Ils seraient bien ingrats les habitants de ces contrées, s'ils ne sentaient tout le prix d'un pareil sacrifice, et si, à force d'amour, ils ne cherchaient à alléger à leur monarque le poids d'un souvenir aussi déchirant.

Quant à nous, débarrassés de l'usurpation de tous les vices, rendus à la légitimité de toutes les vertus, chantons *Alleluia.*

Les ex-Princesses

ÉLISA, CAROLINE et PAULINE.

Les trois filles de la mère Lajoie chassèrent de race. On trouve dans vingt brochures différentes des extraits de leur vie privée, qui attestent la dépravation de leurs mœurs. Leur avidité surpassa celle de leurs frères. On a vu Pauline pleurer parce qu'une garniture de brillants que lui avait donnée l'usurpateur, était moins belle que celle que certain joaillier montait pour une princesse d'Allemagne. Cette même Pauline, aujourd'hui Borghèse, en revenant de Saint-Domingue, où elle avait enterré son premier époux (Leclerc), se fit porter en litière de Toulon à Marseille, parce que la route était pierreuse ; l'ex-altesse redoutait le cahotement.

Caroline, aujourd'hui veuve Murat, disait avant de partir pour Naples, à une personne remplie d'esprit, qui, par faiblesse et par

besoin, avait consenti à devenir dame d'honneur de l'ex-majesté : « Ah! ma chère Eugénie,
» pourquoi faut-il que Napoléon soit mon
» frère ! et que sous tous les rapports le trône
» de France est préférable à celui de Naples!
» Heureuse Hortense !!! car, ne t'abuse pas,
» Eugénie, c'est elle qui règne ». — Ah! Français! trop débonnaires Français! nous avions une Salpêtrière; et nous souffrîmes toutes ces infamies!!!!!!!!

L'ex grande duchesse Élisa, que les Marseillais ont vue pendant long-temps promenant sa misère dans les rues de leur belle cité, se maria à une espèce d'imbécille nommé Bacciocchi. Je les rencontrai, à cette époque, dans une société où ils faisaient tous les deux une fort sotte figure. C'était, parmi les jeunes gens, à qui ne danserait pas avec la femme, qu'on appelait *grande chèvre*, et à qui ne jouerait pas avec le mari, qu'on désignait sous le nom de *flandrin*. Tout cela se passait chez Madame Henrigue et chez les dames Barrié, aux allées de Meillan. On assure que sitôt après l'usurpation, Elisa décrassée et impudente, fit payer à quelques jeunes Marseillais les mistifications dont ils l'avaient abreuvée : devenue grande duchesse,

on ne put jamais parvenir à lui faire lire autre chose que la vie des reines les plus célèbres.

Toutes ces belles dames ont laissé leurs agents à Paris; les uns vendent, les autres vont nuitamment retirer du sein de la terre l'argent et les effets précieux que la peur, ce sentiment qui pousse la famille d'un pôle à l'autre, avait fait enfouir; d'autres font peut-être pis; mais ce qui me rassure, c'est que nos lois, nos ministres et nos cours prévôtales acquièrent tous les jours une solidité, une force dont *l'éclat de la visibilité* doit frapper les connaisseurs. Je commence à croire que notre bon Roi n'aura pas besoin de recourir au conseil que M. le comte de Lanjuinais fit donner à Sa Majesté pour se former une armée fidèle et dévouée, et avoir de l'argent. Le moyen que prend son excellence le ministre de la guerre, pour s'assurer de la fidélité de cette armée, me paraît presque aussi convenable que celui que proposait M. le comte Lanjuinais, qui, pendant vingt-six ans, a constamment travaillé au bonheur du peuple Français; quand je vous crie que ces gens là ne cherchent qu'à tuer l'évidence!!!. Vingt-six ans de bonheur!!!!!! pour ces vingt six années, M. Lanjuinais, qui n'a rien volé,

(et cela sans ironie) nous coûte neuf cents et quelques mille francs, y compris le premier trimestre de la fameuse présidence; j'ai fait son compte. Il est étonnant qu'après avoir payé tant de bonheur, l'on nous en ait donné si peu, mais si peu, que je suis tout prêt à rompre une lance pour prouver qu'il n'a jamais acquis l'*éclat de la visibilité*.

CHAPITRE LXXIII.

LES GÉNÉRAUX ENRICHIS.

Deux cents généraux de division, tous enrichis, et parmi lesquels on en compte à peine trente qui, au 20 mars, ne se soient pas rangés sous les aigles de l'usurpateur, doivent, ce me semble, contribuer à cicatriser les plaies qu'ils ont faites à leur patrie. Ils se sont bien battus, j'en conviens, mais ils ont presque tous fait chez les autres ce que l'on est venu faire chez nous; ils ont levé des impôts, fait des réquisitions; ils ont enfin mis la France dans la dure nécessité de rendre tout ce qu'ils avaient pris. Il serait donc de toute injustice de ne pas appeler ces messieurs au rétablissement de l'ordre et au soulagement des maux qu'ils ont causés, d'autant que, comme je l'ai dit, plusieurs d'entre eux sont extrêmement enrichis, tels que MM. Defrance, Lemarrois, Gueheneuc, Friant, Vattier de

Saint-Alphonse, Dériot, Walther, Ornano, Sébastiani, Boursier, Duhem, Delaborde, Maurice Mathieu, Sorbier, Turreau de Linière, Belliard, Moran, Julien, Molitor, Chambarlac, Curial, Decaen, Fouler, Milhaud, Darricau, Doumere, Travot, Mathieu Dumas, Gassendi, Rapp, Souham, Chabot, Habern, Teste, Gili, Fririon, Kellermann, Lahoussaye, Denzel, Excelmans, Clausel, Compan; Dubreton, Lebrun et cent autres, tous bien enrichis, et tous grands napoléoniens.

CHAPITRE LXXIV.

LES ANCIENS GRANDS PRÉFETS.

Il existe en France une vingtaine de préfets qui arrivèrent à leur administration nus comme de petits saint-Jean, et qui au bout de huit à dix ans de gestion, se virent possesseurs de trente à quarante mille livres de rente. Je demande ce qu'auront à dire ces messieurs lorsqu'on leur prendra la moitié de cette fortune. Ils crieront vraisemblablement à la réaction, à l'arbitraire !! !...

CHAPITRE LXXV.

LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS.

Ces grandes places à argent furent toujours sous le Corse, le patrimoine des grands adhérents ; je vais en donner la preuve.

A Versailles (la plus lucrative de toutes), depuis treize ans, elle était sur la tête d'un nommé Gillet d'Avignon, beau-frère de M. Cambacérès, l'ex-prince. Et pour peu que mes lecteurs me pressent, je leur apprendrai comment ce M. Gillet, greffier d'un juge de paix de canton dans les environs de Carpentras, s'est trouvé tout-à-coup le frère d'un prince, d'un cardinal, et d'un receveur général du département de Seine-et-Oise, place dont le cautionnement n'était rien moins que de cinq cent mille francs.

En mil sept cent quatre-vingt un, M. Cambacérès, père de l'ex-altesse et de l'éminence, était premier consul de la ville de Montpellier, ce qui équivaut à la place de maire. J'ignore comment il advint que cette

place honorable, dont la représentation n'entraînait aucune dépense ruineuse, mit M. Cambacérès dans le cas de faire de mauvaises affaires; mais ce qu'il y a de bien sûr, c'est que le père de nos grands dignitaires fit banqueroute, et par suite misérable cession de biens, et que, pour sa sûreté, il se réfugia à Avignon, terre franche pour les banqueroutiers. Il s'y établit et y convola en secondes noces, eut des enfants, qui ne surent que fort tard qu'ils avaient des frères à Montpellier. La révolution arrive, M. l'ex-conseiller à la cour des aides vient à Paris comme député à la première législature : nous savons comment il y fit son rapide chemin, et nous nous hâterons d'arriver à l'époque du gouvernement consulaire; Buonaparte, premier, lui second, et Lebrun troisième. On lit les gazettes dans les environs de Carpentras, à la vérité dix jours plus tard qu'à Paris, mais enfin, on les lit.

Mademoiselle Cambacérès d'Avignon, dont notre second consul ne soupçonnait pas même l'existence, naquit quelques années avant la révolution. Orpheline de bonne heure, et peu fortunée, elle jouit de l'avantage de pouvoir unir son sort à celui d'un homme de son

choix ; elle épousa M. Gillet, écrivain chez le greffier du juge de paix de son canton. J'ai déjà dit qu'on lisait les journaux dans ce pays-là. Un beau jour, M. Gillet arrive tout enchanté, et apprend à sa femme que M. Cambacérès (de Montpellier) vient d'être nommé second consul. « Il est vraisemblablement ton
» parent ; il fera peut-être quelque chose pour
» nous, écris-lui. — Si c'est l'ancien conseil-
» ler à la cour des aides, ou le chanoine,
» maman m'a toujours dit qu'ils étaient mes
» frères. Mais, bah ! écrire de si loin, ils ne
» me répondront pas ; j'aimerais autant y
» aller. » Nouvelle Ève, elle tenta son Adam ; ils réalisèrent leur petit pécule, et deux mois après ils étaient à Paris, rue ****. La maîtresse de la maison, dans laquelle ils descendirent, leur eut bien vite donné l'adresse du second consul. Le lendemain à midi, heure à laquelle ils jugèrent que la seconde personne du gouvernement de France pouvait être visible, ils se présentèrent à l'hôtel d'Elbeuf. Obligés de décliner leur nom à un valet, qui les toisait déjà des pieds jusqu'à la tête, la jeune dame d'un ton très-décidé prononça : *Madame Gillet, née Cambacérès, et son époux*. A ces mots magiques, *née Camba-*

céres, le valet s'incline, et court annoncer. — L'ex-altesse consulaire, tout aussi surprise que son valet, se fait répéter *née Cambacérès*; et quand elle ne put douter de la vérité par l'affirmation réitérée de son valet, elle ordonna qu'on introduisît. Il voit paraître une jeune dame très-décemment mise, et qui d'un ton aussi libre que respectueux lui demande si c'est à M. de Cambacérès, ci-devant conseiller à la cour des aides de Montpellier, qu'elle a l'honneur de s'adresser? — Oui, Madame, répond très-gravement notre consul. — En ce cas-là, dit la dame d'un ton presque leste, permettez, mon chère frère, que je vous embrasse, et que j'aye l'honneur de vous présenter mon époux. M. Cambacérès, qui, quoi qu'on en dise, fut toujours très-galant envers les dames, se prêta de la meilleure grâce du monde à la reconnaissance; et ce ne fut que quelques instants après que madame Gillet put lui présenter les pièces probantes de leur consanguinité. Un gros joufflu, ancien procureur du Roi de je ne sais quel parlement, se trouvait présent à cette scène vraiment comique, où la gravité du magistrat dut céder à la simplicité déterminée d'une jeune femme de province, que l'appareil de la suprême puissance n'épouvanta point.

Le second consul, après s'être fait rendre compte de la situation des affaires de ses jeunes parents, pensa à les placer d'une manière convenable et pour eux et pour lui; et comme il en cherchait les moyens, Buonaparte les lui donna le jour même.

Cambacérès dînait à la Cour; entre la poire et le fromage, Buonaparte, qui avait des espions partout, lui dit : « A propos, second » consul, il vous est arrivé un parent? » Qu'en faites-vous? — Général premier con- » sul, j'attendrai qu'il se présente quelque » occasion..... — J'ai votre affaire. Je lui » donne la place de receveur général de Seine » et Oise; elle m'est demandée par une infi- » nité de gens riches qui n'en ont pas besoin; » d'ailleurs, je suis enchanté de faire quelque » chose pour vous, qui me servez de bon » cœur. (Il pensait à l'empire.) — Arrangez » cela pour le mieux. » Le lendemain M. Sabathier, riche banquier demeurant place Vendôme, avait fourni le cautionnement de cinq cent mille francs, et M. Gillet était entré en fonctions d'une place qui rapporte plus de cent mille francs par an, l'intérêt du cautionnement prélevé. Et d'un.

A Angers, la place de receveur général du

département a été pendant long-temps gérée par un M. Taille-Pied de Bondy;

A Montpellier, elle l'est encore par M. Despoux fils, créature de M. Cambacérès;

A Troyes, elle l'était encore, il y a trois mois, par M. Pierlot, agent d'Hortense;

A Dijon, par M. Lejeas, grand adhérent;

A Valence, par M. Blachette;

A Rouen, par M. Corbineau, frère du général;

A Tours, par M. Peyrusse, frère du trésorier du Corse;

A Alençon, par un M. Decrès;

A Tarbes, par M. Barbanègre, frère du général;

A Vesoul, par M. Junot;

A Montauban, par M. Anduse, créature de Murat, etc.

Toutes les autres ont été, pendant quinze ans, gérées de la même manière; elles ont toujours servi à enrichir les parents des grands adhérents; et sur quatre-vingt-dix places de cette nature, on n'en trouvera pas dix dont les titulaires ne portent le cachet des douze que j'ai cités, et les 700 millions pèseraient sur la masse des Français!!!!!

CHAPITRE LXXVI.

LES DIRECTEURS PRINCIPAUX DES DROITS-RÉUNIS, ET LES ENTREPOSEURS DE TABAC.

En toute justice, si quelqu'un doit payer dans cette circonstance, n'est-ce pas encore ces deux cents individus qui, dans les premiers temps de la mise en activité de tous ces impôts, se gorgèrent tellement de rapines, qu'il ne leur fallut que deux ou trois ans de gestion pour s'assurer de grosses fortunes?

Voulez-vous une preuve certaine que toutes ces places furent, sans exception, le prix de quelque crime révolutionnaire, ou d'une grande adhérence, ou d'une parenté de grand faiseur? Ouvrez les registres de cette administration, et vous frémirez. Non, non, j'en reviens à mon refrain : le peuple français ne saurait être réduit à la dernière extrémité, pour laisser à deux ou trois mille individus le fruit de leurs concussions et de leurs crimes.

CHAPITRE LXXVII.

DES FOURNITURES PUBLIQUES, ET DES GRANDS FOURNISSEURS.

On a dû s'apercevoir que, lorsque j'ai voulu désigner de grands enrichis, soit par leur connivence, soit par leur adhésion à tous les crimes, je ne leur ai pas caché tout ce que je savais sur leur compte; je déclare donc ici que je ne vais parler que des circonstances qui ont enrichi quelques fournisseurs à tel point, qu'ils en furent étonnés eux-mêmes. Quant à leurs opinions et leurs actions dans ces derniers temps, je ne les connais pas. Je présume aussi que leurs grandes opérations financières les auront toujours empêchés de pouvoir se livrer à la politique; en cela, ils n'en sont que plus heureux; ils se sont évité beaucoup de tracasseries, et peut-être de grands repentirs.

Rien de mieux acquis assurément que la fortune d'un particulier qui, par son travail

assidu, par l'avance de ses fonds, parvient, après un laps de temps plus ou moins long, à doubler, tripler, quintupler même ses capitaux; mais l'homme que les malheurs de son pays, quoiqu'il n'y ait pris aucune part, ont extraordinairement enrichi, ne doit-il pas de prompts et vigoureux secours à ce même pays, réduit à l'extrémité par les mêmes malheurs qui firent sa fortune?....

De plus, je demanderai si, lorsque la France était heureuse, florissante et paisible, en 1780 par exemple, il eût été possible à un fournisseur de vivres-pain, de vivres-viande; à un fournisseur de draps, de cuirs, et enfin de tout ce qui est nécessaire à la troupe, de gagner en trois, quatre et cinq ans au plus, cinq, dix, quinze, et vingt millions?.... — Mais, Monsieur, me dira-t-on, les temps n'étaient plus les mêmes. La révolution, les guerres..... — Ah! je vous tiens; la révolution, les guerres injustes, nous ruinèrent et vous enrichirent. Eh bien!.... il faut payer. Nous n'avons rien, vous avez tout. — « Mais ce que nous avons nous appartient, » nous l'avons gagné honnêtement. » — Je ne conteste pas; je ne veux pas même dire à quelques-uns d'entre vous qu'il serait possible

que vous eussiez profité de la cupidité de certains représentants en mission aux armées, dans les départements, et vous faire, pour un millier de louis, adjuger des fournitures sans adjudication publique. Je ne veux même pas admettre que vous ayiez jamais eu la pensée de corrompre l'incorruptible Barras au moyen d'un portefeuille de *maroquin lilas, doublé de satin blanc, avec son chiffre brodé en or, et un solitaire de vingt mille francs formant la tête d'un porte-crayon d'or qui aurait servi de fermoir audit portefeuille, contenant* DEUX CENTS BILLETS DE LA BANQUE *de l'hôtel Massiac, le tout offert par la plus jolie prêtresse de notre révolution*; je ne veux pas, dis-je, admettre la possibilité de ce fait-là, qui pourtant ne comporte en soi rien de bien extraordinaire; mais vous avez des millions qui vous tombaient comme des nues, quand les misérables qui vous les octroyaient, n'étaient occupés qu'à traîner la France dans l'abîme; vous êtes les seuls à qui cette horrible révolution ait été profitable (les révolutionnaires à part); comment hésiteriez-vous à rendre à votre patrie rentrée sous la garde tutélaire de son Roi légitime, et sous son gouvernement paternel, une portion de cette grande for-

tune que vous ne devez qu'à nos troubles, malgré, je le répète, que vous n'ayiez pris aucune part à ces mêmes troubles?.... — « Mais, Monsieur, nous avons fait l'avance de » nos grands capitaux, nous avons couru des » risques..... et nous ne sommes pas, d'ail- » leurs, aussi riches que vous nous faites... — » Alte-là, Messieurs, l'avance de vos grands » capitaux!.... c'est trop fort. Auriez-vous, » par hasard aussi, vous autre messieurs les » fournisseurs, l'envie de tuer l'évidence?..... » Vos grands capitaux!!! procédons. »

Les frères MICHEL.

Les grands capitaux des frères Michel, quand ils arrivèrent à Paris!.... Braves Bordelais, vous le savez, et les anciens agents de change de Paris aussi; ils n'avaient pas vingt mille francs à eux deux. Ils fournirent la république de je ne sais quoi; et cinq ou six ans après, M. Audibert de Marseille, chargé, lorsque les deux frères se séparèrent, de présider à l'inventaire, leur partagea dix-sept millions (c'est un fait connu de toute la bourse de Paris.) Les deux frères ainsi divisés, entreprirent la banque chacun de leur

côté, et mirent en avant leurs grands capitaux. Pour cette fois ils ne mentaient pas. On connaît tous les procès scandaleux qu'a occasionnés la fortune de ces messieurs qui courent le monde, sans s'inquiéter des malheurs de leur patrie, qui serait beaucoup moins malade si les messieurs Michel avaient dix millions de moins, et que par contre-coup vingt mille pauvres habitants de nos campagnes dévastées eussent chacun cinq cents francs de plus.

Avec cinq cents francs on reconstruit une chaumière, on refait un petit potager, on remplace la vache que les Prussiens ont mangée, on bénit son roi légitime, on lui souhaite tout le bonheur que ses vertus lui méritent et l'on s'endort paisiblement.

M. SEGUIN.

M. Seguin, surnommé le marchand de cuirs vint à Paris, le sac sur le dos; fournit la république à l'aide de quelques protecteurs, et au bout de quatre ou cinq ans, il fit comme les autres, compta par millions; mais par beaucoup de millions.

L'ex-ministre d'état Defermont qui, de temps en temps, chatouillait ces messieurs

pour le compte de l'usurpateur, en sait long sur leurs fortunes ; il assurait que celle de M. Seguin égalait presque celle des deux frères Michel. J'ignore si M. Défermont avait quelque raison particulière de grossir la fortune de M. Seguin ; mais, à quelques millions près, M. Seguin jouit à la bourse de Paris, de la réputation d'être un des plus riches particuliers de France.

A toutes les saignées que l'ancien gouvernement faisait à la grosse fortune de M. Seguin, pour des besoins le plus souvent criminels, M. Seguin de payer et se taire. Et si aujourd'hui, pour la plus sainte des causes, la tranquillité, le bonheur de la patrie, on demande à M. Seguin quelques sacrifices, il criera peut-être, je n'en voudrais pas jurer ; il dira qu'on lui prend son bien, ce qu'il a gagné à la sueur de son front. Attendons : il peut se faire que je me trompe : je le desire. Dans tous les cas, nous le verrons bien.

M. COLLOT.

Riche et honnête banquier de Paris, aujourd'hui receveur-général du département

des Bouches-du-Rhône, fils d'un honnête épicier de Montpellier, reçut, très jeune encore, soixante mille francs pour sa part à la succession de feu son père qui mourut quelques années avant la révolution.

En 1792, M. Collot avait déjà dissipé sa fortune.

En 1793, il partit de Paris en qualité de fournisseur des vivres - viande à l'armée d'Italie.

En 1797, M. Collot était de retour à Paris, faisait la commandite à la maison de banque de Martin Puech de Paris et à la maison Martin Salavy de Marseille, dans lesquelles il avait versé plusieurs millions.

En 1802 ou 1803, il eut la fourniture générale de la marine. A cette époque M. Collot passait à la bourse de Paris pour être riche de six à sept millions.

Assurément M. Collot justifie, sous tous les rapports, et la bonne réputation dont il jouit, et la marque de confiance et de considération que viènent de lui donner les ministres de notre sage monarque ; mais, ou je serais bien trompé, ou tout cela n'empêchera M. Collot de crier *à la violation de patrimoine! à la*

violation de sueurs de front, si on lui demande seulement quelques centaines de mille francs, en lui faisant observer qu'il ne fallut rien moins que le renversement de tous les principes sous Robespierre et sous Buonaparte, pour mettre un particulier à même de gagner, dans le court espace de trois ans, six millions de bien.

A Dieu ne plaise que j'accuse ici M. Collot d'avoir coopéré en rien au malheur de la France! mais il ne peut se dissimuler que les misérables qui lui facilitèrent les moyens d'arriver à cette grande fortune, n'ayent été les plus cruels ennemis de son pays.

M. OUVRARD.

Même début, même résultat; mais plus grand, plus magnifique, plus dissipateur, si l'on veut, que ses collègues, il n'est plus aussi riche. Cela n'empêche pas que, sans toucher à son patrimoine, qui ne fut pas bien lourd, il ne puisse offrir aux besoins de la France quelques centaines de mille francs et cela, sans se gêner, et même sans cesser de faire

courir nos Therpsicores dans des équipages superbes.

Il existe encore une infinité de fournisseurs en sous-ordre qui, sans avoir des millions, sont millionnaires ; et le million qu'ils possèdent leur est venu comme les millions des premiers, je veux dire avec rien, toujours par suite de nos malheurs.

CHAPITRE LXXVIII.

DES MAISONS DE JEUX.

Louis Seize, de glorieuse mémoire, préserva la France, pendant tout son règne, du fléau des maisons de jeu. Cet infortuné Monarque, qui dans toutes ses actions avait pour mobile l'amour de son peuple, ne voulut jamais permettre qu'on ouvrît de ces cavernes publiques. Il était réservé à ces hommes immoraux, criminels, qui assassinèrent leur roi, en se proclamant les vertueux par excellence, il leur était réservé, dis-je, de consommer la ruine de ce peuple, en lui fournissant l'occasion de chercher dans le hasard, *souvent fixé contre lui*, des moyens d'existence et d'entretien que, sous son bon Roi, il ne trouvait que dans un travail tout-à-la-fois honorable et productif. La révolution nous amena donc l'immoralité, les crimes et les tripots. Trente de ces brillantes sentines furent ouvertes dans la capitale, et par suite

dans les grandes villes du royaume. Lyon, Bordeaux, Marseille, Nantes, Toulouse, gémirent pendant long-temps de l'arrêté de M. Fouché qui les forçait à faire jouer leurs paisibles habitants. Votre courageux dévouement trouvera ici sa place, honorable conseiller de préfecture d'Agen, dont je suis bien fâché de ne pas savoir le nom.

A l'époque du sacre de l'usurpateur, les grands préfets venus à Paris, par ordre (toute la clique y était, quelle légende!) furent mandés un beau matin, un beau soir, si l'on veut, chez M. Fouché, ministre de la police; là, en présence de M. Perrin l'aîné, administrateur général des jeux de France, il leur fut demandé si le chef-lieu de leur département pouvait supporter deux ou trois roulettes, une banque de trente et un et un passe-dix? M. Perrin, sans être né orateur, et sans avoir rien fait pour le devenir, développa, dans un discours plein d'énergie, les avantages immenses qui résulteraient pour ces messieurs, d'un pareil établissement. L'éloquent administrateur entraîna son auditoire; par la force.... des pensées? — Non. A grands coups de ces arguments dont l'irrésistibilité est si bien démontrée par le

Basile de Beaumarchais. — L'affaire se termina à la grande satisfaction des nobles parties contractantes. M. Perrin porta les émoluments de M. Fouché à trois mille francs par jour; il ajourna messieurs les préfets à dîner pour le surlendemain chez une fille qu'il entretenait à mille écus par semaine, rue de Provence, et cela pour leur donner, disait-il, le denier à Dieu (ils avaient déjà le denier au diable); la part du Corse, c'est-à-dire, le prix de la ferme, fut augmentée de cinq cent mille francs par an; et toute la bande de se réjouir.

Messieurs les préfets n'eurent garde de manquer à une aussi honorable invitation; au jour marqué, ils se rendirent tous, *in fiocchi*, chez la demoiselle qui les reçut en fille instruite; le dîner fut ce qu'il devait être, charmant. Les mots heureux, les saillies piquantes, les vins exquis, les femmes chargées de diamants et, ne craignons pas de le dire, les jolis arguments de M. Perrin, tout contribua à l'enchantement de nos préfets.

Entre le café et les sorbets, M. Perrin pria ces messieurs de vouloir bien passer, pour quelques instants, dans un cabinet, et là, il leur parla à-peu-près en ces termes. « Messieurs, les fêtes et les plaisirs de la capitale

» vous retiendront vraisemblablement éloignés
» de chez vous plus long-temps que vous ne
» l'auriez cru ; veuillez, je vous prie, avoir
» la complaisance d'apposer votre signature
» sur les circulaires que j'ai l'honneur de vous
» présenter ; je me charge de les faire par-
» venir moi-même ». Elles étaient ainsi con-
çues :

« Par la volonté de l'empereur, la décision
» de son excellence M. Fouché, et notre
» assentiment, le conseil de préfecture de.....
» laissera établir dans la bonne ville de......
» *Roulettes, Banques de Trente-un, Passe-*
» *dix, Craps, Creps, Pharaons, Lansque-*
» *nets, Biribis*, et toutes autres sages inven-
» tions de ce genre pour le délassement de
» nos bons administrés ; bien entendu qu'il
» n'y aura que la compagnie Perrin et ses
» agents qui puissent faire de pareils établis-
» sements dans toute l'étendue de notre ju-
» risdiction. Ordonnons au commandant de
» la gendarmerie de faire saisir tout ce que
» les agents de notre dit sieur Perrin diront
» être saisissable. Voulons de plus qu'il soit
» loisible à ladite compagnie Perrin de trans-
» porter lesdits établissements dans toutes
» les foires de notre ressort, sans que le

» moindre cultivateur puisse y trouver à re-
» dire, sous le sot prétexte que l'on vient
» démoraliser la jeunesse des villages, après
» avoir corrompu toute celle des villes. Ainsi,
» le mandons, parce que telle est la volonté
» de notre maître Napoléon, la décision de
» son excellence, et notre *amen*.

» Fait à Paris, dans le boudoir de madame
» Prévot, concubine de M. Perrin, et signé
» par nous préfet de..... ».

M. Perrin, si vous m'attaquez en calomnie, présentez-vous avec votre bail de 1805, je vous attends. Quant aux préfets, je suis tranquille, ils ne diront rien. L'article des 3000 francs par jour à M. Fouché n'a été divulgué que par Perrin lui-même.

On assure qu'un des préfets trouvant l'article des foires de campagne inconvenant, hésitait à signer ; quand Perrin, d'un ton persuasif, lui dit en lui serrant la main : « Allons, M. le préfet, vous faites l'enfant ». Dès l'instant plus d'inconvenance, plus d'hésitation ; M. le préfet se hâtant de renfermer dans son gousset quelques papiers bien minces qu'il avait dans la main et qui le gênaient

pour signer, prit hardiment la plume et consomma son infamie.

Perrin se hâta de faire partir les circulaires. Ses affidés les suivirent de près. Ils arrivèrent bientôt à leur destination respective. Un détachement de la bande de Bordeaux fut envoyé à la foire d'Agen. L'agent principal de Perrin se nommait Saint-Ange ; il se présente à la préfecture, se dit chargé d'un mission de son excellence le ministre de la police ; on l'introduit. Le préfet était absent, le premier conseiller de préfecture lui demande de quelle nature est sa mission? Saint-Ange exhibe l'ordre de M. Fouché, et ajoute que M. le préfet a dû en intimer un tout pareil. L'honnête conseiller lui répond, en lui rendant ses papiers : « Allez, Monsieur (il » regarde sa montre) ; il est trois heures, si » à cinq heures vous êtes dans Agen, je vous » fais conduire à la maison d'arrêt, vous et » tous vos compagnons. — Mais, Monsieur, » voilà l'ordre du ministre, je ne partirai pas ; » je suis en règle, nous verrons ; je vais » écrire à Paris. — Allez, Monsieur, à cinq » heures, n'oubliez pas ». Saint-Ange sort bien déterminé à ne pas obéir ; il court à son auberge, monte à sa chambre et se dispose

à écrire à Perrin. Sa correspondance finissait à peine, lorsque quatre gendarmes se présentent et lui disent : « Monsieur, il est cinq » heures ; partez-vous ? ou bien, il faut nous » suivre. — Comment, messieurs! voilà l'ordre » du ministre ; je suis un citoyen estimable, » et vouloir me renvoyer comme un mal» faiteur... — encore une fois, Monsieur, » partez-vous ? ou nous suivez-vous » ? Enfin, après un assez long pourparler, M. Saint-Ange obtint des gendarmes que l'un d'entre eux irait trouver M. le conseiller de préfecture pour lui représenter que la diligence devant passer à quatre heures du matin, M. Saint-Ange demandait la faveur d'être souffert dans Agen jusques à ce moment. M. le conseiller y consentit, en enjoignant aux gendarmes de tenir la main au prompt départ de tous ces messieurs. Cet honnête conseiller, au lieu d'être fait préfet, fut destitué quelques mois après : on n'osa pas pousser l'impudeur jusqu'à le destituer de suite.

Les maisons de jeu du Palais-Royal datent à-peu-près du commencement de la révolution. On a beaucoup écrit pour prouver le mal infini que font au commerce, à la morale et à l'honneur, toutes ces institutions révolu-

tionnaires. Quant à moi, je n'en parle que pour faire contribuer au soulagement de la misère commune tous ces banquiers de jeux enrichis de nos larmes et de leurs crimes, et presque tous entachés d'un napoléonisme révoltant.

Quant à cela, il ne faut pas s'en étonner ; enfants du crime, vivant de rapines, ils ont dû chérir leur père ; et si fortunes mal acquises durent jamais acquitter les dettes d'un état, à coup sûr on peut frapper sans crainte sur celles des Perrin, Bazoin, Ragouleau et Bernard.

Je vais les signaler, quelque dégoûtante que soit cette besogne.

Les frères PERRIN.

Perrin l'aîné vint à Paris avant la révolution, et avec les maisons de jeu. Les *honnêtes gens* sortaient alors de leurs tannières ; la maison qu'il abandonnait à Lyon, son pays natal, n'était pas tout à-fait aussi belle que Petit-Bourg. Tant il y a que pour vivre, M. Perrin entra en qualité *de monsieur de la chambre*, dans un tripot (on appèle *monsieur de la chambre*, un valet). Là, M. Perrin se

livra à son goût favori, le désir de gagner de l'argent, n'importe à quel prix. Il avait apporté une centaine d'écus qu'il commença à faire valoir. Il prêta à quelques jeunes gens de famille, sur leurs montres, sur leurs bagues, et cela au modique intérêt de trois francs par louis pour vingt-quatre heures; il allait tous les matins battre les habits d'un bailleur de fonds, qu'on appelait, à ce que je crois, M. de la Neu..... Enfin, il fit tant et si bien qu'au bout de deux ou trois ans, il sauta de l'office au salon, et de valet bien souple devint maître bien impudent. Il se fit, comme bien d'autres, bailleur de fonds; il eut des biribis, des roulettes, des trente-un. Les badauds des provinces venant se faire dévaliser à qui mieux mieux, Perrin, qui, en 1790, était venu à Paris avec cent écus, se vit, en 1796, riche à plus de trois millions, donnant à jouer dans le palais de monseigneur le duc d'Orléans, et entretenant publiquement à trois ou quatre mille francs par semaine, madame Prévôt, dont le luxe effréné n'a jamais été éclipsé que par celui des sœurs du Corse.

Ne doutant de rien, Perrin ose acheter Petit-Bourg. L'effronté ne s'avise-t-il pas d'y faire des embellissements, en disant que ce

château n'était pas habitable ? L'asile des Condé pas assez beau pour Perrin !!!! Quel bouleversement !

On sera moins étonné du grand dévouement de tous ces *tripotiers*, chefs et subalternes au parti de l'usurpateur, quand on saura qu'à la conformité de vices, se joignait l'important service que leur rendit le Corse. Le voici :

Avant Buonaparte, l'argent ne donnait pas la considération à tous ces valets enrichis ; ils étaient bafoués, même dans leurs cavernes ; le jeune homme qui perdait son argent, les appelait voleurs, brigands, leur crachait même à la figure : et impassibles dans leur fange, ils souffraient tout. L'employé qui se serait permis la moindre observation aurait été renvoyé sur-le-champ par Perrin, qui leur disait : « Vous êtes des automates ; souvenez-vous-en ; vous devez tout entendre, » tout souffrir et ne rien dire ; j'en ai bien vu » d'autres, moi, avant d'arriver à pouvoir » être maître de maison ; vous venez dans » le bon temps, vous autres, et puis, » Messieurs, trente francs par jour, font » passer par-dessus bien des petites choses. » Allez, *immobiles*. » On a vu vingt fois le général Souham prendre les cartes et les leur

jeter à la figure. Avec le Corse, tout changea ; le tripot fut organisé en administration, et les employés, ainsi que leur honneur et leur amour-propre, mis sous la sauve-garde de Dubois, préfet de police, qui se fit représenter par le vertueux Comminge.

Dès ce moment on fit observer à messieurs les joueurs que les employés étaient de très-honnêtes gens qu'il fallait ménager, et que la police n'entendait pas qu'on les insultât.

Les choses allant de mal en pis, Savary remplaça Fouché, Bernard remplaça Perrin, et les maisons des jeux devinrent un coupe-gorge où les valets parvenus, rendus à leur impudence première, insultèrent ouvertement les hommes qu'ils venaient de dévaliser. La police était là pour leur donner raison et faire enlever le malheureux qui osait se plaindre.

Voilà le motif pour lequel toute cette prétendue administration, à quelques légères exceptions près, est restée constante dans son dévoûment à l'usurpateur, à Savary et à Bernard.

Revenons à Perrin. Les jeux lui échappèrent quand le ministère de la police fut enlevé

à M. Fouché. A cette époque, Perrin l'aîné possédait huit à dix millions.

Si la divine Providence eût permis que la France fût assez heureuse pour n'avoir pas de révolution, M. Perrin aurait-il dix millions?... Non. Ce sont donc les malheurs de la France qui ont enrichi M. Perrin?... Oui. aujourd'hui que le courroux du ciel est appaisé, que notre bon Roi nous est rendu, où Sa Majesté pourra-t-elle prendre l'argent nécessaire pour réparer tout le mal? Chez messieurs Perrin et trois mille autres qui l'ont acquis d'une manière illégitime. — C'est donc votre dernier mot? Oui; et tout autre moyen ne serait qu'un palliatif dangereux.

PERRIN CADET, DIT L'ABBÉ.

Quand l'aîné eut commencé sa fortune, il manda son frère à Paris, et l'employa dans ses maisons. Même bassesse, même cupidité et même résultat, en proportion de l'intérêt cédé; mais, surtout, même endurcissement à l'égard des malheureux que le désespoir portait à se détruire, et trop souvent à faire pis. Je ne citerai que le fait suivant connu de plusieurs personnes.

En 1802, un émigré rentré tout nouvellement en France, qui se nommait M. le chevalier Beaumont, jouait au trente-un dans une maison du Palais-Royal, dite *le Club polonnais*. Il perdait ; cela n'étonnera personne. Comminge et Perrin le cadet étaient présents ; poussé à son dernier coup de *martingale* (1), M. de Beaumont tire de son porte-feuille cent soixante-dix mille francs en billets de banque, les met sur le tapis et les perd. Il incline sa tête sur ses mains, pousse un douloureux soupir et sort. Un de ses amis le suit. Il le voit traverser le jardin du Palais-Royal, entrer dans la rue de Richelieu et au grand hôtel de Vauban où il logeait. Inquiet, cet ami se présente à l'hôtel, et demande si M. de Beaumont est visible ? La portière lui répond : non, Monsieur, il vient de rentrer ; mais il m'a bien défendu de laisser monter personne. Comme il conversait avec elle, le bruit d'un coup de pistolet vient lui apprendre que ses pressentiments n'étaient que trop fondés ; il court et trouve M. de Beaumont étendu dans un fauteuil et baignant dans son sang. La maî-

---

(1) *Martingale*, signifie *progression*.

tresse de la maison était accourue et ordonnait à la portière d'aller chercher M. Comminge, commissaire de police du quartier. « Je sais où il est, Madame, je vais vous » l'envoyer », dit en s'en allant l'ami de M. de Beaumont ; il remonte au club polonnais, prévient Comminge de ce qui vient de se passer : plusieurs joueurs s'étaient rassemblés autour de lui pour apprendre cette fâcheuse nouvelle ; et comme ils avaient cessé de jouer, et qu'ils manifestaient hautement leurs diverses opinions sur cet acte de courage ; Perrin le cadet leur parla de la sorte : « Doucement, doucement, Messieurs, re» prenez vos places : de quoi vous occupez» vous-là ? C'est un fou qui vient de cou» ronner toutes ses autres folies, FAITES » VOTRE JEU, MESSIEURS, RIEN NE VA PLUS ». Tout en disant cela, Perrin mettait en ordre les trois cent quarante billets de cinq cents francs de M. de Beaumont, qui étaient épars sur la banque. On assure que deux femmes qui faisaient les honneurs de cette maison, ne purent retenir leur indignation, et que l'une d'elles s'écria : (c'est, je crois, l'ancienne Adeline des Italiens) « *Oh! l'abo» minable homme que cet abbé Perrin* » !

Se doutant de ce qui va leur arriver, les frères Perrin font courir le bruit qu'ils sont ruinés, qu'ils ont perdu des millions et des millions à la dernière baisse des fonds publics. ne les croyez pas ; ils mentent.

BAZOIN.

Garçon de caisse, enrichi comme Perrin l'aîné, en commençant par prêter quelques louis sur un nantissement de quatre fois la valeur au moins. Quand Perrin engraissé voulut singer ce qu'il avait vu faire à ses maîtres, il se reposa sur Bazoin du gouvernement de sa grande administration. Celui-ci travailla d'abord pour lui-même. Cinq mois après son arrivée à la présidence, il acheta la superbe terre de Gravels évaluée huit à neuf cent mille francs, il compte aujourd'hui par millions et millions.

Si vous avez affaire à lui, vous le trouverez dans son superbe hôtel, rue de Provence. Là, noir comme un corbeau, enveloppé d'une immense robe de chambre de piqué blanc, il vous fera les honneurs de son palais, sur tout si vous arrivez en voiture. Mais malheur à vous si les valets aperçoivent la moindre

tache de boue sur vos souliers. Vous seriez porteur d'un nom superbe, je doute que vous fussiez admis ; tant est invincible l'horreur que ces ingrats portent à l'élément d'où ils sont sortis. — Conclusion. Les millions de Bazoin, comme ceux des Perrin, doivent concourir à fermer la plaie qu'ils ont faite.

RAGOULEAU.

Huissier d'abord, puis procureur. Son collègue Dubois, l'ex-préfet de police, le lança, je ne sais trop comment, dans la ferme des jeux. Fidèle aux principes de la chicane, il y établit un bureau du contentieux. Et qu'on n'aille pas croire que je plaisante, on y trouve divers bureaux du matériel, du personnel, des fonds, et du contentieux. Savary eut l'impudence de faire assimiler les employés infidèles aux employés du trésor public ; avec la seule différence que ceux des jeux jouiraient de l'avantage d'être jugés à huis clos.

Ragouleau gagna beaucoup d'argent dans les quelques années qu'il y resta. Tout Paris a retenti d'une affaire scandaleuse dans laquelle cet avare luxurieux préféra mettre au jour ses

vices et sa turpitude, plutôt que de payer ce qu'il avait peut-être promis. Tant il y a que le public, tout en prononçant comme les juges sur le compte de ces deux malheureuses, sut à quoi s'en tenir sur celui de Ragouleau.

Le jour qui verra Ragouleau obligé d'offrir au malheur de la France une grande partie de son illégitime fortune, sera celui d'une éclatante justice.

BERNARD.

Cartouche, Mandrin, Desrues, Camalet, Schinderane, Grasel, vous tous héros de gibet, chapeau bas ! prosternez-vous, voilà Bernard qui passe.

Aide-de-camp de Savary, Bernard géra les jeux pour son maître. On sait à quel prix ce misérable jouissait de la faveur de l'ex-ministre; Schulmeister et lui furent les exécuteurs de tout ce que Rovigo inventa d'atroce. Trois années suffirent à Bernard pour accumuler sept à huit millions. Il est dans ce moment chargé de réaliser ce que Savary et Schulmeister ont laissé de biens en France.

J'ignore ce que nos sages ministres réservent

à de pareils monstres ; mais s'il faut que Bernard conserve le prix de tous ses forfaits ; je plains la France ; elle ne tardera pas à pleurer sur quelque nouvelle catastrophe.

Gémissons sur la fatalité des circonstances qui ne permet pas à notre bon Roi de céder au besoin de son cœur en faisant fermer pour jamais ces antres de deuil, de misère et de crimes.

CHAPITRE LXXIX.

Simple aperçu de répartition des sept cent millions, d'après lequel les contribuables, tous plus ou moins enrichis, et presque tous plus ou moins fauteurs ou adhérents, resteront, après parfait payement, quatre, six, dix et vingt fois plus riches qu'ils n'eussent pu le devenir sous un gouvernement légitime, ennemi des concussions et du brigandage.

Le prince Talleyrand. . .	8,000,000 fr.
M. Davoust.	8,000,000
M. Masséna.	8,000,000
M. Fouché.	6,000,000
M. Cambacérès.	6,000,000
M. Lebrun, père.	6,000,000
Hortense.	6,000,000
Savary.	4,000,000
Maret.	4,000,000
Caulaincourt.	4,000,000
M. Augereau.	4,000,000
ci-contre.	64,000,000 fr.

de l'autre part. . . .	64,000,000 fr.
Champagny.	4,000,000
Defermont.	8,000,000
Français de Nantes.	6,000,000
M. Daru.	4,000,000
M. Moncey.	4,000,000
M. Chaptal.	4,000,000
Hullin.	4,000,000
Dubois, l'ex-préfet de police.	4,000,000
M. Lacépède.	4,000,000
M. Taille-Pied de Bondy. .	4,000,000
M. Jaubert, ex-gouverneur de la banque.	4,000,000
M. Decrès, ex-ministre. . .	4,000,000
M. Gaudin, ex-ministre. . .	4,000,000
M. Colin-Sussy.	4,000,000
M. de Montalivet.	4,000,000
M. de Chaban, liquidateur à Hambourg.	4,000,000
M. le baron Janet, intendant du trésor, et liquidateur à Rome.	4,000,000
Syeyes, l'ex-abbé.	4,000,000
M. Clary de Marseille. . .	4,000,000
M. Duchâtel des domaines. .	3,000,000
ci-contre.	149,000,000 fr.

de l'autre part. . . .	149,000,000 fr.
M. Peyrusse, intendant chez le Corse.	2,000,000
M. de Labouillerie, trésorier, *idem*.	2,000,000
Regnault, né à Saint-Jean-d'Angély.	2,000,000
Merlin de Douay.	2,000,000
Boulay de la Meurthe. . . .	2,000,000
M. Mathieu Dumas, intendant de la grande armée. .	2,000,000
M. Daure, intendant au 20 mars.	2,000,000
Barras.	2,000,000
M. Pelet de la Lozère. . . .	2,000,000
M. Ducos.	2,000,000
M. Costaz, intendant. . . .	2,000,000
M. de Montesquiou, l'ex-chambellan.	2,000,000
Pommereuil.	2,000,000
M. Girardin.	2,000,000
M. Dejean, ex-ministre directeur.	2,000,000
M. Cessac Lacuée.	2,000,000
M. Gantheaume, vice-amiral.	2,000,000
M. Lecouteux-Canteleu. . .	2,000,000
ci-contre.	185,000,000 fr.

De l'autre part	185,000,000 fr.
M. Fontanes.	2,000,000
M. Kellerman, duc de Valmy.	2,000,000
M. Lefèvre, duc de Dantzik.	2,000,000
MM. les frères Caffarelly. .	3,000,000
Quinette.	2,000,000
Rœderer.	2,000,000
M. Mortier, duc de Trévise.	2,000,000
M. Andréossy.	2,000,000
M. Émeriau, vice-amiral. . .	2,000,000
Thibaudeau.	2,000,000
Soult.	4,000,000
M. Guéheneu.	2,000,000
M. François de Neufchâteau.	2,000,000
M. Otto.	2,000,000
M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr.	1,000,000
M. Beugnot, intendant dans le duché de Berg.	1,000,000
M. Pasquier, ex-préfet de police.	1,000,000
M. Portalis.	1,000,000
M. Bigot-Préameneu. . . .	1,000,000
M. le comte Chabrol, intendant des finances en Illyrie.	1,000,000
M. le baron Louis, ex-admi-	
Ci-contre.	222,000,000 fr.

De l'autre part.	222,000,000 fr.
nistrateur du trésor impérial.	1,000,000
M. Bergon, conservateur général.	1,000,000
M. Bérenger.	1,000,000
Réal	2,000,000
M. Lallemant, vice-amiral .	1,000,000
M. Deluçay	1,000,000
Grouchy.	1,000,000
M. Suchet, duc d'Albuféra.	3,000,000
Carnot.	1,000,000
M. Voute, intendant en Hollande	1,000,000
M. Alphonse, *idem*.	1,000,000
M. Tournon, préfet et intendant à Rome.	1,000,000
M. Taboureau, intendant au-delà des Alpes	1,000,000
M. Caron de Saint-Thomas, *idem* à Florence.	1,000,000
M. de Ségur, grand maître des cérémonies.	2,000,000
20 intendants, ou commissaires de police dans les pays conquis.	2,000,000
Ci-contre	243,000,000 fr.

De l'autre part: . . .	243,000,000 fr.
M. Suchet, administrateur général de la régie des tabacs.	2,000,000
M. Gasson, administrateur général des octrois de Paris	2,000,000
M. Legrand, directeur général des droits réunis à Paris.	1,000,000
M. Garnier-des-Chênes, liquidateur à Hambourg . .	1,000,000
La famille du Corse, sur ce qu'elle n'a pu emporter. .	5,000,000
Le général Duhem	1,000,000
Le général Lemarrois . . .	1,000,000
Le général Friant.	1,000,000
Le général Sébastiani . . .	2,000,000
Le général Delaborde. . .	1,000,000
Belliard.	1,000,000
Le général Walther. . . .	1,000,000
Le général Morand. . . .	1,000,000
Le général Gassendi. . . .	1,000,000
Le général Guéhéneu. . .	1,000,000
Decaen	1,000,000
Le général Milhaud. . .	1,000,000
Le général Mathieu-Dumas.	1,000,060
Ci-contre	268,000,000 fr.

De l'autre part	268,000,000 fr.
Le général Rapp.	1,000,000
Le général Habert	1,000,000
Le général Cambacérès . .	1,000,000
Le général Kellermann . .	1,000,000
Excelmans	1,000,000
Clausel	1,000,000
Vandame	2,000,000
Denzel	1,000,000
Le général Sorbier	1,000,000
Le général Ornano.	1,000,000
Le général Julien, préfet à Vannes	1,000,000
Le général Curial.	1,000,000
Le général Chambarlac	1,000,000
Le général Lamarque. . . .	1,000,000
Le général Fouler	1,000,000
Le général Durutte.	1,000,000
Le général Dériot	1,000,000
Derlon	1,000,000
Les frères Lallemand	1,000,000
Le général Serras.	1,000,000
200 autres généraux tous plus ou moins enrichis, et tous plus ou moins adhérents, l'exception portant à peine sur cinquante, ci	20,000,000
Ci-contre	309,000,000 fr.

De l'autre part. . . .	309,000,000 fr.
MM. le baron de Durant, Hédouville, Mercy d'Argenteau, Latour-Maubourg, de Serra, Rheinard, Bignon, de Nicolaï, Germain, de Narbonne, Alquier, Laforêt et comte de Talleyrand, tous ambassadeurs du Corse. . .	6,000,000
Quatre-vingts receveurs-généraux des départements, dont les sept huitièmes, grands adhérents	30,000,000
Quatre-vingts directeurs des droits réunis, *idem*. . . .	20,000,000
Quatre-vingts entreposeurs de tabacs, *idem*	16,000,000
Quatre-vingts payeurs principaux, *idem*.	16,000,000
Soixante préfets, grands adhérents, tous enrichis .	18,000,000
Les cardinaux, archevêques, évêques, tous adhérents, tous aumôniers de la sequelle.	6,000,000
Ci-contre	421,000,000 fr.

De l'autre part. . . .	421,000,000 fr.
Soixante premiers présidents ou procureurs impériaux des Cours d'appel, et notamment M. Gilbert des-Voisins	6,000,000
Le conseil d'état, tel qu'il était au premier janvier 1814, non compris les membres portés séparément	10,000,000
Les chambellans au 1er janvier 1814	6,000,000
Les directeurs des monnaies.	2,000,000

LE SÉNAT.

M. de Lamartillière, titulaire d'une sénatorerie, à Agen.	500,000
M. de Beauharnais, titulaire à Amiens, et de plus enrichi comme parent. . .	2,000,000
M. Lemercier, titulaire à Angers.	500,000
M. Aboville, titulaire à Besançon.	500,000
Ci-contre	448,500,000 fr.

De l'autre part. . . .	448,500,000 fr.
M. Pérignon, titulaire à Bordeaux.	500,000
M. Sémonville, titulaire à Bourges.	500,000
Rœderer, titulaire à Caen (pour mémoire.)	
M. Jacqueminot, titulaire à Douay.	500,000
M. Férino, titulaire à Gênes.	500,000
M. Abrial, titulaire à Grenoble.	500,000
M. Monge, titulaire à Liège.	500,000
M. de Bournonville, titulaire à Limoges.	500,000
M. Frenelle, titulaire à Lyon.	500,000
M. Chasset, titulaire à Metz.	500,000
M. Berthollet, titulaire à Montpellier.	500,000
M. Vimar, titulaire à Nancy.	500,000
M. Dubois-Dubay, titulaire à Nîmes.	500,000
M. Roger-Ducos, titulaire à Orléans.	500,000
M. Sainte-Suzanne, titulaire à Pau.	500,000
Ci-contre	455,500,000 fr.

De l'autre part. . . .	455,500,000 fr.
M. de Vaubois, titulaire à Poitiers.	500,000
M. Rampon, titulaire à Rouen.	500,000
M. Démeunier, titulaire à Toulouse.	500,000
M. Garnier, titulaire à Trèves.	500,000
M. d'Harville, titulaire à Turin.	500,000
M. Garan de Coulon, titulaire à Riom.	500,000
Cent autres sénateurs qui n'avaient pas de sénatorerie, à raison de trois cent mille francs chacun. C'est bien peu, dira-t-on, pour tant de mal; mais enfin... c'est.	30,000,000
M. Lanjuinais doit en sus, pour six semaines de certaine présidence, dont l'éclat de l'illégitimité sautait aux yeux.	50,000
M. de Saint-Vallier, titulaire de la sénatorerie de Gênes.	500,000
Ci-contre	489,050,000 fr.

De l'autre part.	489,050,000 fr.
Cinquante grands adhérents bien enrichis, qui, sans être ni chambellans, ni grands dignitaires, entouraient l'usurpateur et tous les membres de sa famille.	15,000,000 fr.

Messieurs les fournisseurs, il ne s'agit plus ici d'adhérence ni de complicité, c'est tout simplement d'énormes fortunes acquises par les malheurs de la patrie.

Les frères Michel.	6,000,000
M. Seguin.	4,000,000
M. Collot.	2,000,000
M. Ouvrard.	1,000,000
Cent autre fournisseurs en sous-ordre, tous enrichis par la même cause, et bien connus par les conseils de préfecture de leurs départements respectifs. . . .	10,000,000
Cinquante manufacturiers de draps pour la troupe, tous	
Ci-contre.	527,050,000 fr.

De l'autre part. . . . 527,050,000
honnêtes gens, de Lodève, de Bédarieux, de Vire, etc.; mais tous bien enrichis, par l'immense quantité de jeunes Français que l'ogre aimait à conduire à la boucherie en habit neuf. Ici, nous irons doucement, parce qu'il y a dans l'acquisition de cette fortune beaucoup de vraie sueur de front; nous dirons donc les cinquante. 1,000,000

LES FERMIERS DES JEUX.

Perrin l'aîné.	6,000,000
Perrin le cadet.	3,000,000
Bazoin.	3,000,000
Ragouleau.	2,000,000
Davlouy.	1,000,000
Bernard, pour lui et son camarade Schulmeister, il faut les empêcher de rejoindre Savary, ou Maret,	

Ci-contre . . . . . . 543,050,000 fr.

De l'autre part. . . . . 545,050,000 fr.

ou Hortense; sans quoi, gare aux assassinats et aux troubles. Si on ne leur donne pas le temps de tout emporter, on pourrait arrêter sur ce qu'ils ont volé au moins.	3,000,000
Quatre-vingts directeurs principaux des domaines et de l'enregistrement, tous bien enrichis.	14,000,000
M. Villantroys, inspecteur aux revues, président du directoire de l'habillement.	500,000
Étienne-Conaxa.	100,000
MM. Saulnier, père et fils, de la police.	300,000
M. Siméon, ministre en Westphalie.	1,000,000
La chambre des comptes. .	2,000,000
M. Regnier, fils du duc de Massa.	1,000,000
Les chefs de division dans tous les ministères. . . .	2,000,000
M. Ferrier des douanes. . .	3,000,000

Ci-contre . . . . 569,950,000 fr.

De l'autre part. . . .	569,950,000
MM. les préfets maritimes et chefs d'administration.	3,000,000
200 notaires de France, enrichis par les innombrables acquisitions de tous les adhérents.	30,000,000
	602,950,000
Les conseils de préfecture trouveront facilement dans leurs départements respectifs quatre ou cinq mille enrichis, soit par leur adhérence, et pourront leur appliquer le solde qui n'est que de . .	97,050,000
TOTAL	700,000,000 fr.

Voilà les sept cent millions. Ils sont là; pas le moindre doute. Les prendra-t-on? Tant mieux. Hésiterait-on? Tant pis. Ce serait, comme je l'ai déjà dit, vouloir acheter le silence des fauteurs de vingt-cinq années de troubles au prix du bonheur des Français, que ces quatre ou cinq mille individus tourmenteront d'une manière si cruelle.

CHAPITRE LXXX.

MES CRAINTES.

La peur est, comme l'amour, un sentiment qui ne se commande pas. J'ai peur; et malgré que tous les jours de sages dispositions faites par notre bon Roi, ou par les dépositaires de son autorité, pour calmer toutes les inquiétudes, dussent éloigner de mon âme ce pénible mouvement, *je crains*..... Et que diable craignez-vous?

Je crains que l'excessive clémence de notre bon Roi n'encourage les menées des incorrigibles.

Je crains qu'avec la vie que, de tout cœur, je souhaite qu'on laisse à ces braves messieurs, on ne leur abandonne aussi leurs immenses richesses mal acquises, ce que je ne verrais qu'avec la plus vive peine; parce qu'au siècle où nous vivons, tout l'argent d'un royaume se trouvant entre les mains de tous les factieux,

de tous les criminels, de tous les intrigants de ce même royaume, il est presque impossible de ne pas voir se renouveler les horreurs sur lesquelles nous gémissons depuis si longtemps; tant est grande la soif de gouverner qui dévore tous ces hommes dangereux; soif qu'ils ne pourront plus satisfaire, si nous parvenons à les *démillionner.* — Mais une soif qu'on n'étanche pas conduit..... — A tout ce que vous voudrez, Monsieur, plutôt que de les voir se désaltérer à la même fontaine.

Je crains, si l'on ne se hâte de publier l'abolition de l'ordre de la Réunion, de me trouver dans l'horrible alternative de prendre (moi qui ne les connais pas), Syeyes et Rœderer pour MM. Dambray et Desèze; nos deux champions révolutionnaires pouvant porter le même grand cordon que leurs excellences.

Syeyes et Desèze! Rœderer et Dambray! Quels sujets de méditations!!! — Eh bien! qu'avez-vous? Dieu ne fit-il pas la GRÊLE ET LA ROSÉE???

Je crains qu'on ne purge pas assez vite l'église de tous ces cardinaux, archevêques, évêques de révolution, qui firent de tout pour des calotes rouges, des croix et des rochets,

et qui s'apercevant aujourd'hui que leur empire n'est plus de ce monde, font des livres pour régenter les rois de la terre. Eh! messieurs les écrivains mitrés, n'avons-nous pas devant les yeux la place où conduisirent notre vertueux monarque ces hommes à idées libérales comme vous, vos collègues enfin en ministère, en ambassade, au sénat, et en bassesse?....

Elle est donc bien terrible cette rage de faire parler de soi, pour qu'elle puisse porter un homme à dire d'aussi lourdes bêtises que celle-ci : « *Si j'avais été au congrès de » Vienne, les Rois n'eussent point commis » toutes les fautes qu'on leur reproche.* »

J'avais toujours cru qu'il y avait à Charenton une maison où l'on traitait indistinctement tous les individus atteints d'une dose de folie plus ou moins forte; à coup sûr je dois l'avoir rêvé, puisque M. de Pradt n'y est pas.

Je crains qu'on ne m'ait dit la vérité, en m'apprenant que notre bon Roi souffrait qu'on payât encore trois mille francs par mois à certains membres du sénat du Corse.

Je crains que certains individus ne jètent des bâtons dans la roue pour la formation

de l'armée royale, dont nous avons tant besoin.

Je crains que les deux chambres ne tardent trop à présenter à Sa Majesté un projet de loi portant défense à tout particulier d'acheter les biens des adhérents.

Je crains que madame Hamelin n'ait pas emmené avec elle tous les roquets à ruban et à talon ferré qui jouaient dans ses salons, le mois de mai dernier, et s'empressaient de lui apporter la gravure du jour. Plusieurs d'entre eux n'ont-ils pas eu l'audace de demander des régiments dans la nouvelle garde et dans l'armée royales?

Je crains que Schulmeister et Bernard ne trouvent, à force d'argent, les moyens de communiquer avec Hortense, avec Savary et Maret.

Je crains qu'avec tous ses voyages de la Suisse en Savoie, de la Savoie en Suisse, et de la Suisse je ne sais où, la soi-disant belle duchesse de Saint-Leu ne nous joue quelque tour de sa façon.

Je crains que messieurs les Anglais ne nous rendent pas tout l'argent qu'ils ont pris au Corse. Ils savent bien cependant qu'il est à

nous. Si absolument ils persistent à le garder, ils devraient bien l'imputer sur ce qui leur revient pour leur part des sept cent millions. Cette somme, qui ne doit pas être mince, allégerait d'autant les grands adhérents enrichis qui doivent payer. Qu'ils viènent dire encore que je suis injuste, que le royalisme m'aveugle !...

Je crains que les Anglais ne nous aident pas de bon cœur quand nous voudrons reprendre Saint-Domingue. Eh bien ! qu'ils restent neutres ; ce sera encore beaucoup.

Je crains que l'on ne comprène pas Bruxelles dans la nomenclature des villes frontières que les bannis ne pourront point habiter.

Je crains que notre bon roi et sa chère famille ne s'imposent de trop grandes privations pour ménager certaines gens qui ne méritent aucun égard.

Je crains, je crains. Bah ! cessons de craindre.... tout ira bien.

CHAPITRE LXXXI.

MES ESPÉRANCES.

J'ESPÈRE qu'avant deux ans les neveux de notre bon roi seront à la tête d'une armée que Louis XVIII présentera avec la même confiance à ses amis, et aux ennemis de la France, si elle en a.

J'espère qu'à cette époque on n'entrera pas chez nous, sans dire, *s'il vous plaît.*

J'espère qu'un rêve que je viens de faire pourrait bien se réaliser. J'ai rêvé la nuit dernière qu'il y aurait quelque chose à rabattre sur les sept cent millions. Encore tant mieux pour les enrichis.

J'espère qu'avant peu nous n'aurons que des magistrats comme MM. de Sèze, Séguier et Bellart, et des prélats comme Monseigneur de Rheims.

J'espère que très incessamment, les qua-

rante seront réduits à trente-deux par l'absence de huit indoctes, pour ne rien dire de plus, qui furent reçus *par ordre* et qu'on nomme, *Syeyes*, *Merlin*, *Cambacérès*, *Garat*, *Rœderer*, *Régnault*, *Maret et Etienne*. On pourrait au sujet de ce dernier, faire une mention honorable dans les registres de l'académie, du jésuite auteur de la pièce intitulée *Conaxa* ou *les deux Gendres*.

J'espère qu'une certaine dame ne nous fatiguera plus de ses vertus et de son prétendu Bourbonisme, malgré l'inconcevable lettre qu'a dictée à l'un des plus honorables et des plus honorés pairs du royaume, une reconnaissance bien naturelle sans doute, mais peut-être trop vivement sentie. Que prouve cette lettre? La belle âme d'un père qui a cru ne pouvoir trop payer la conservation d'un enfant chéri, et les soins qui lui ont été donnés dans des temps de désastre. Le reste appartient à l'évidence, et nous sommes convaincus que nous ne la laisserions plus tuer à nos yeux. Et puis, où trouve-t-on cette lettre? dans le Constitutionnel.

Dieu! un écrit de M. le comte de L. T... dans le Constitutionnel!!!! Cela jure presque autant que Cambacérès et Malesherbes.

J'espère, qu'à force d'amour, nous prouverons à notre bon Roi que vingt-quatre millions de bons Français ne prirent aucune part à l'horrible interrègne; que tous nos vœux tendent à ce qu'il vive long-temps, long-temps encore, heureux de ce même amour et de notre bonheur son ouvrage.

CONCLUSION.

La France veut son Roi, la France veut la paix, la France veut ses Bourbons, la branche régnante, et la France les aura. Et toutes les machinations, toutes les scélératesses, viendront échouer devant cette volonté ferme et constante. Oui, nous le répétons avec notre bon monarque : clémence et pardon au repentir, au retour sincère; mort à l'endurcissement dans le crime et dans la rébellion. Il faut que les révolutionnaires, de quelque parti qu'ils soient, *constitutionnels de* 1791, *Robespierristes*, *Maratistes*, *Carnotistes*, *Directoriens*, *Buonapartistes*, *Napoléonistes et Régenciers*, se pénètrent bien de cette vérité éternelle, que les Français ne se laisseront plus tuer pour les faire régner; qu'ils ne régneront plus; que c'est *fini*, *fini*, on ne peut pas plus *fini* pour eux; qu'ils seront traités à la *Porlier*, à la *Murat*, au moindre signe de révolte; et que

ceux d'entre eux qui resteront en France devront s'observer de manière à ne pas donner prise, sans quoi, la première sera la bonne; ils n'auront pas la peine d'y revenir une seconde fois. Ne doivent-ils pas s'estimer bien heureux de conserver leur tête sur les épaules, après avoir pris une part aussi active à tous les crimes qui pendant vingt-cinq ans ont désolé la France? Ne doivent-ils pas regarder comme une grâce étonnante qu'on leur laisse une partie de l'énorme fortune qu'ils ont si mal acquise?

Qu'ils ouvrent l'histoire, ils ne trouveront dans les diverses révolutions des peuples aucun exemple d'une aussi longue impunité. Après les tourmentes révolutionnaires, les *tourmenteurs* disparaissaient au retour du bon ordre. Voyez l'Angleterre, la Suède le Portugal, etc.

Après vingt-cinq ans de malheurs inouis, la paix, le bon ordre revienent en France avec les vertus, avec le Roi légitime; et les *tourmenteurs*, enhardis par une excessive clémence, voudraient recommencer!!!

Il faudrait auparavant nous persuader que nous avons rêvé pendant ces vingt-cinq années; car si nous étions bien éveillés sous

Robespierre, sous Carnot, sous Buonaparte, si les calamités dont ces trois monstres inondèrent la France sont réelles, notre lâcheté, notre turpitude seraient inexprimables, si nous n'anéantissions les misérables qui voudraient les renouveler.

Le voile est déchiré, l'illusion cesse, le prestige tombe. Les Français ne seront plus que ce que les vertus les feront. L'homme chargé d'honneurs n'en sera pas plus honoré s'ils n'est point honorable, puisque nous resterons convaincus que plusieurs des grands dignitaires du Corse ont encore plus de taches criminelles sur le cœur que de rubans à la boutonnière.

Nos jeunes gens que de fausses idées de gloire entraînèrent au-delà de la ligne, retrouvent en rentrant dans leurs foyers les vertus de leurs pères, ils s'empresseront de les mettre en pratique. Ils se persuaderont bien qu'une plus longue coopération à des désordres aussi graves, les ferait confondre avec ces hommes criminels, incorrigibles, dont nos sévères et sages lois nous feront justice.

Quant à ce rebut des armées, tous ces hommes sans aveu, qui ne vivent que de

pillage et de dévastation, l'histoire de tous les peuples nous apprend que c'est un fléau inévitable que les longues guerres traînent à leur suite. Et puisque celles intentées par les motifs les plus injustes, n'en furent point à l'abri, on ne s'étonnera pas que vingt années de guerre à la Buonaparte, toutes d'agression révoltante, ayent inondé la France, résolue à vivre en paix, d'une infinité de ces hommes dangereux qui, méprisant toute espèce de travail honnête propre à assurer leur existence, ne veulent vivre que de désordres et de rapine. Les gardes nationales du royaume et l'activité du ministère en purgeront notre patrie qui, délivrée enfin de tous les vampires qui la désolaient, rendue au bonheur et à la morale par les vertus de son sage monarque, s'efforcera d'oublier tout ce qu'il lui en a coûté pour arriver à connaître la véritable valeur de tous ces grands mots *liberté, égalité, fraternité, droits de l'homme, salut public, idées libérales, gloire nationale, grand peuple, génie du siècle, etc. etc. etc. etc.*

Oui Français, j'y consens, oublions nos malheurs, le souvenir en est trop déchirant. Mais rappelons-nous bien que ce fut à l'aide

de ces mots allongés que Robespierre, Carnot, Fouché, Cambacérès, Savary, Maret, Caulaincourt, Hortense et mille autres, nous prirent notre argent, s'affublèrent de dignités, envoyèrent nos enfants à la boucherie pour se maintenir; et, chose incompréhensible! tout couverts de crimes et de fange, exigèrent de nous les marques du profond respect que l'on doit à la vertu distinguée. Buonaparte voulut être honoré comme Louis XVIII; Hortense comme Son Altesse Royale madame la duchesse d'Angoulême; Joseph, d'abord comme Son Altesse Royale Monsieur, ensuite comme Ferdinand VII; Cambacéres, comme M. de Malesherbes; Decrès, comme monseigneur le maréchal de Castries; Davoust, comme Turenne; et Soult, comme Bayard. Et, disons-le, mais bien bas, de manière à n'être pas entendus, ces marques de vénération, ils les obtinrent ostensiblement avec notre argent et nos enfants.

Je ne cesserai de le répéter, il n'est pas possible que la postérité puisse croire que ce fut le même peuple qui fit tant de grandes choses et souffrit tant d'avanies. L'historien aura beau être fidèle, on ne l'accusera pas moins de mensonge ou de folie.

Francais, qu'une aussi longue et aussi cruelle expérience doit avoir rendus sages, et qu'elle doit avoir éclairés sur vos vrais intérêts, quel est celui d'entre vous qui oserait se ranger encore sous la dégoûtante bannière de ces hommes de sang dont les crimes sont si bien dévoilés ? Pourriez-vous hésiter à vous rendre à l'évidence? Jetez un coup d'œil en arrière, voyez quels sont les hommes qui vous gouvernèrent pendant vingt-six ans, et quels sont les princes que la Providence vous rend aujourd'hui! d'un côté l'assassinat, le mensonge, la cupidité, la bassesse, le mépris du sang français, la dépravation totale; de l'autre, l'amour des Français avant tout, et au suprême dégré la noblesse, la candeur, la franchise et la majesté de toutes les vertus.

Hommes égarés que les grands criminels entraînèrent, venez avec nous, abandonnez ces misérables; encore quelques instants, et vous les verrez dans tout leur jour. Dépouillés de la fausse considération que donne l'argent, ils ne vous paraîtront plus des colosses que par leurs crimes : venez, venez, il ne vous faudra pas long-temps pour chérir nos Bourbons; depuis des siècles leur auguste famille

est en possession de commander l'amour et le respect à la première vue.

Jeunes imprudents, qu'une sotte obstination, qu'un faux raisonnement tient éloignés des sages avis de vos pères, écoutez-les ; il en est temps, ils ont connu le vertueux Louis XVI, qui, s'il eût été moins aimant, moins avare du sang français, du plus impur même, règnerait encore. Ses étonnants malheurs et ceux de toute sa famille trouvèrent leur source dans cet amour excessif pour tous les Français. Dieu! à quoi tiènent les destinées des peuples et des Rois!!!!!

Philippe Egalité, Mirabeau et Lafayette pendus, la France n'était pas révolutionnée. Nous n'eussions connu ni Robespierre ni Buonaparte! nous ignorerions des crimes qui ont fait frémir la terre; et vous, jeunes insensés, loin des camps, dans le sein de vos familles, vous eussiez reçu une éducation convenable, des principes de morale et de religion qui vous eussent rendu familière la pratique de toutes leurs vertus.

Quant à vous, jeunes incorrigibles, enfants de nos grands criminels, qui croyez avoir tout

appris en siégeant quelques mois sur les banquettes de ce conseil d'état, qui prétendait n'avoir pas d'égal au monde ; et qui cependant ne vous enseigna qu'à nous faire quelques ennemis de plus dans les pays conquis ; IMPRUDENTS AUDITEURS ! allez, allez, suivez vos pères sur les bords de l'Orénoque ; portez-y vos hautes conceptions, votre jactance ; mais souvenez-vous bien que vous arriverez chez un peuple qui se connaît en vraie liberté, et que vous aurez de la peine à faire convenir les Américains que les sénatus-consultes de vos prétendues excellences de pères, fussent des chefs-d'œuvres de l'entendement humain. Partez, fuyez, faites comme Lavalette, et *sia al diavolo, qui vous regrète !*

Restez, restez parmi nous, ô vous, égarés de bonne foi, qui ne faites pas votre unique étude d'ériger en vertus tous les crimes de l'usurpateur ; restez, votre bon Roi, votre Roi légitime et la France entière vous y engagent ; abandonnez à leurs remords et à la juste sévérité de nos lois, tous ces hommes vicieux, pour lesquels la tranquillité de la France est un tourment ; restez parmi nous, et vous ne tarderez pas à bénir la Providence

de l'heureux changement qui vient de s'opérer dans notre patrie. Suivez l'exemple de ce jeune ministre de Louis XVIII; il paya, comme vous, comme tant d'autres, le tribut à la fausse gloire, à la fausse grandeur; mais rendu à la lumière par les malheurs de la France et par les vertus de son roi légitime, voyez avec quel noble courage il sut, au 20 mars, rester fidèle à ses serments, et mépriser les menaces et les promesses d'une famille sur laquelle ses yeux étaient dessillés. Notre bon Roi, qui se connaît en hommes et en fidélité, l'en a bien dignement récompensé, en le nommant sentinelle suprême de sa personne sacrée. Malgré le nuage passager que semblerait jeter sur sa fidélité, un événement (1) qui démontrerait encore, s'il en était besoin, le danger de laisser des trésors, et par conséquent des moyens puissants de séduction, aux chefs de l'abominable bande; nous aimons à nous flatter que l'examen de sa conduite, justement provoqué par la sollicitude de la chambre des députés

---

(1) L'évasion de Lavalette.

ne mettra que dans un plus grand jour son honneur et sa loyauté :

Un seul jour ne fait pas, d'un mortel vertueux,
Un perfide assassin, etc. etc.

Le temps, cet éternel instructeur du genre humain, nous a fait connaître par vingt-cinq ans de larmes et de misères, que ce n'est jamais impunément que l'on quitte le sentier des vertus pour celui du crime; je dis du crime, parce que c'est presque le commettre que de le souffrir; et la France, ravagée dans ses biens, dans sa génération, a expié l'assassinat de son vertueux monarque.

La justice divine est appaisée; Nous renaissons à l'espérance; les monstres que l'enfer vomit sur notre malheureuse patrie s'éloignent, trop doucement à la vérité, mais enfin, ils disparaîtront tous, et avec eux nos pénibles souvenirs.

Les gouvernés ne sont ordinairement que ce que les gouvernants les font. Sous Buonaparte et sa cour criminelle et vicieuse, nous n'encensâmes que vices et crimes; Sous nos Bourbons aimants et vertueux, nous sentirons combien il est doux d'aimer qui nous aime,

combien il est honorable de payer un juste tribut à la vertu.

Et puis, ce besoin impérieux d'une longue paix, pour apprendre à nos enfants qu'il existe d'autres sciences que les *mathématiques*, le *canon* et *Machiavel;* que le peuple qui ne saurait que cela appèlerait les autres peuples à sa destruction; et que si la perfidie des hommes rendit indispensable l'art *pernicieux* de la guerre, la société doit lui payer en pleurant le tribut nécessaire, lorsqu'il est légitime, et se rappeler sans cesse qu'un usurpateur, à l'aide de quelques misérables comme lui, fut au moment de l'anéantir toute entière.

Avec les Bourbons, plus de craintes. S'ils nous conduisent, suivons-les en toute confiance : ce ne sera pas pour satisfaire une vaine ambition ni pour donner des trônes à des catins qu'ils exposeront le sang français à couler; s'ils ont à gémir sur cette cruelle nécessité, ce ne sera jamais que pour repousser d'injustes agressions ou rentrer dans l'exercice de tous les droits dont la privation blesserait la majesté de leur trône et le véritable honneur français. Si nous en sommes réduits là; nous

saurons où trouver, dans le fort de la mêlée, ce beau panache blanc qu'Henri leur légua avec son cœur.

Nos soldats, courant à la victoire, n'y arriveront plus par des ordres secs et impérieux, mais bien en cédant à ces mots enchanteurs et électriques : « *en avant, mes amis, suivez-moi.* » Ils sentiront que l'usurpateur, qui le lendemain d'une bataille, en parcourait la ligne en disant froidement, « *nous avons fait hier une grande consommation* » ne pouvait être qu'une émanation de Lucifer, tandis que le généreux prince qui, les yeux baignés de larmes, fait rendre les honneurs de la sépulture à tous ses braves amis, ne peut être que l'ouvrage de la divinité sur la terre.

Français, je vous ai parlé de mes *craintes*, tous les jours elles vont se dissipant, pour faire place à mes *espérances* qui ne tarderont pas à se réaliser. Tout rentrera dans l'ordre, nous serons heureux, parfaitement heureux ; et nous forcerons à le devenir avec nous tous ces obstinés qui n'ont que la tête de gâtée et qu'une bien fausse honte tient encore en suspens.

Quant aux autres, qu'ils déposent et qu'ils

s'en aillent. *Amen, amen, amen, alleluia! alleluia! alleluia!*

D'ailleurs que feraient-ils en France où leurs oreilles et leur gésier seraient continuellement déchirés par le joli refrain du meunier?

« Que Dieu maintiène
» Au trône ses enfants (1),
» Jusqu'à ce qu'on prène
» La lune avec les dents. »

---

(1) Escobardistes régenciers, n'allez pas prendre le change! Ce sont les enfants du bon Henri que nous désirons voir sur le trône *usque ad vitam æternam* avec la même sincérité d'*amen* que pour votre *démillionnement* et votre départ.

FIN.

3

PRÉCIS

DE LA SITUATION POLITIQUE

DE LA FRANCE,

DEPUIS LE MOIS DE MARS 1814 JUSQU'AU MOIS DE JUIN 1815.

PARIS,

Chez DELAUNAY, Libraire, Palais-Royal, galerie de bois, n.° 243;

ET CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

Juin 1815.

AVIS

DE L'ÉDITEUR.

CET écrit se compose de deux parties distinctes, les faits et les raisonnemens. Les faits ne sont pas susceptibles de contestation ; quant aux raisonnemens, comme ils sont l'expression d'une opinion individuelle, c'est au lecteur à en apprécier le plus ou moins de justesse.

PRÉCIS
DE LA SITUATION POLITIQUE
DE LA FRANCE,

DEPUIS LE MOIS DE MARS 1814 JUSQU'AU MOIS DE JUIN 1815.

UNE grande question est agitée en Europe depuis vingt-cinq ans. Le procès était décidé; la sentence, prononcée par les armes, avait été reconnue par les princes; la souveraineté des peuples avait cessé d'être un problème.

La fortune a changé un moment; le principe est de nouveau mis en doute; et les diverses nations de l'Europe, réunies contre une seule, sont encore une fois appelées en champ clos pour forcer cette nation à renoncer au droit de choisir elle-même son souverain.

Les rois disent au peuple français: « Nous te défendons d'avoir pour chef de ton gouvernement l'Empereur NAPOLÉON. » Quel parti doit prendre le

peuple français? Il n'en est qu'un pour lui. Un peuple est perdu le jour où il compose sur son indépendance : les leçons des temps passés et l'expérience des temps modernes tracent les mêmes devoirs.

Pour bien juger l'état actuel de la France, il faut approfondir la nature des choses; et la nature des choses, c'est dans les faits, qu'il faut la chercher. Lorsque les rois proclament dans leurs astucieuses déclarations que ce n'est pas la France, mais l'Empereur, qu'ils vont attaquer, les rois trompent la France. C'est la France qu'ils attaquent sous le règne de l'Empereur, comme c'est la France qu'ils attaquaient sous le règne des Bourbons : aujourd'hui, c'est par la force qu'ils veulent l'accabler; hier, ils voulaient la faire périr de langueur et d'épuisement. Ils permettaient à la France d'exister encore; mais ils ne voulaient lui laisser qu'une existence avilie, parce qu'ils savent bien qu'une nation avilie n'existe pas long-temps.

Et quels sont ces monarques qui osent frapper de leurs anathèmes un prince à qui ils ont si long-temps payé le tribut plus ou moins volontaire du respect et de l'admiration? Quels sont ces monarques qui, au nom de la dignité royale, proscrivent un roi; qui, au nom de la liberté des peuples, veulent ravir au peuple français tout usage de sa liberté? Ce sont les mêmes monarques qui, après avoir appelé l'Europe aux armes contre la France, sont devenus les oppres-

seurs de ces nations qu'ils se vantaient de vouloir affranchir.

Avant d'entrer dans l'examen des faits récens qui constateront le véritable objet de la nouvelle coalition prête à éclater contre nous, il est indispensable de reprendre les événemens de plus haut, et de jeter un coup-d'œil rapide sur le principe réel de la double révolution qui a eu lieu en France en avril 1814 et en mars 1815. La question politique de notre situation au dehors ne peut être bien établie et bien jugée qu'après avoir considéré sous son vrai point de vue la question domestique de notre administration au dedans.

Deux dynasties ont, en moins d'une année, occupé le trône de France. L'une a pour elle la légitimité d'une ancienne possession ; l'autre, la légitimité d'un choix récent. Ces deux principes ont l'un et l'autre leurs partisans ; ou plutôt, les partisans de l'un et de l'autre, autant qu'ils n'ont pas perdu toute raison, se réunissent à celui des deux qui offre le plus de sécurité à la liberté publique et le plus de gages à l'honneur national.

Au commencement de 1814, le sort des armes avait amené l'étranger à Paris. La trahison, aggravant nos revers, faisait retentir le nom oublié des Bourbons, et substituait d'odieux emblèmes à des signes consacrés par les plus nobles souvenirs. Cependant de grands moyens, d'immenses trésors d'héroïsme et de dévouement existaient encore : le trône impérial

pouvait être sauvé; mais il ne pouvait l'être sans que la France fût livrée aux calamités d'une guerre civile. L'Empereur abdiqua.

Son abdication eut pour base un traité dont les stipulations étaient les unes à la charge des puissances alliées, les autres à la charge du gouvernement des Bourbons. Aucune de ces clauses n'a reçu son exécution. L'oppression la plus odieuse a entouré l'Empereur dans l'île d'Elbe, et lui a interdit toute communication, même avec sa famille. Une seule puissance, et nous nous faisons un devoir de lui rendre cet hommage, l'Angleterre, ne s'est point associée à ce lâche système. Seule elle a senti qu'un gouvernement ne peut que s'honorer par le respect pour une haute infortune. Tout traité étant de sa nature un acte synallagmatique, dès qu'il est violé par l'une des parties, cesse d'être obligatoire pour l'autre. L'Empereur a été rendu à la plus entière indépendance.

Nous dirons plus; cette indépendance n'avait pas cessé d'exister pour lui. Son abdication n'était pas valide : une abdication, même faite de propre mouvement par un souverain, n'a d'effet que par l'acceptation libre du peuple dont il est le chef. La volonté du peuple a été tout aussi peu libre que celle du prince. Qui oserait dire qu'aucune liberté existât en France dans les premiers jours d'avril 1814? La séparation du peuple et du monarque s'opéra sous la médiation des baïonnettes étrangères.

Jamais aucun des souverains, dont des circonstances extraordinaires amenèrent l'abdication, ne s'est cru enchaîné par un acte que n'avait pas dicté un consentement pleinement volontaire.

Si Louis le Débonnaire est contraint d'abdiquer en 833, l'année d'après il revient sur une démarche arrachée par la force, et reprend des mains de ses fils le sceptre qu'ils lui avaient enlevé.

Victor-Amédée II s'était, en 1730, prêté à une abdication que la politique lui avait prescrite pour le bien de ses peuples. Lorsqu'il veut rentrer dans ses droits, son indigne fils, Emmanuel III, s'y refuse, et le fait enfermer. L'histoire a fait justice de cette perfidie.

Frédéric-Auguste II avait, en 1706, renoncé par le traité d'Alt-Ranstadt à ses droits sur la couronne de Pologne. En 1709, il rentre en Pologne, les armes à la main, remonte sur le trône, et s'y maintient jusqu'à sa mort en 1733.

Stanislas Poniatowsky, long-temps le jouet de la Russie, est contraint par Catherine II d'abdiquer en 1797.

Catherine ne régnait elle-même en Russie qu'en vertu de l'abdication de Pierre III. Si Poniatowsky, si Pierre III avaient pu ressaisir leur couronne, qui aurait osé méconnaître la justice de leurs droits?

Il est un autre genre d'abdication que les publicistes ont nommée *abdication tacite.* Telle est celle de Jacques II, en vertu de laquelle les Anglais dé-

clarèrent le trône vacant. S'il est dans l'histoire de quelque nation un autre trait qui s'y rapporte, c'est l'abdication de Louis XVIII par le fait de sa retraite hors du territoire français. A la rigueur, l'application de ce principe serait aussi juste aujourd'hui envers ce prince qu'elle l'était de la part des Anglais envers le roi Jacques; mais ce n'est pas là en France l'état de la question.

Quoique l'abdication de l'Empereur NAPOLÉON ait été primitivement nulle, elle aurait pu devenir légitime. Nous ne craindrons pas de reconnaître cette vérité sévère pour les rois, mais salutaire pour les peuples. Il dépendait de la famille des Bourbons de donner à l'œuvre de la violence le caractère de la légalité. Quelque coupable que cette famille eût été envers nous par les guerres sanglantes qu'elle nous avait suscitées, quelque odieux que fût le mode de son retour, le bonheur des nations absout les rois de l'irrégularité de la fondation du pouvoir, ou de celle de son rétablissement. Les Bourbons n'ont pas jugé que ce titre leur fût nécessaire : ils n'ont voulu avoir de droits que ceux qui dérivent de l'hérédité; et, en refusant de s'associer aux nouvelles mœurs, aux nouveaux intérêts du peuple dont ils reprenaient le gouvernement, ils ont forcé ce peuple à prouver, par un second renversement du trône royal, que, de son côté, il ne connaissait de droits héréditaires que ceux qui se lient à la conservation des siens, que ceux qui

partent de son choix primitif, ou de la continuation de son choix dans la maison qui lui offre le plus de garanties. Au lieu de nous donner les garanties que nous devions attendre d'elle, la maison de Bourbon s'est placée hors de toute communauté avec les habitudes, les passions et les besoins du peuple français. Elle n'a pas senti que le premier des besoins d'un peuple magnanime était, sur-tout aujourd'hui, d'être respecté par son gouvernement. Elle s'est trompée de date ; et tandis qu'un long siècle s'était écoulé pour nous, le temps n'avait point marché pour elle. Un seul titre était à ses yeux le fondement de toute puissance. Un seul mot composait tout le vocabulaire de ses droits ; et ce mot, dont le sens encore était dénaturé par une fausse interprétation, le mot de *légitimité* semblait lui offrir tout-à-la-fois une arme offensive et un impénétrable bouclier. Armés de ce trait menaçant, ou retranchés derrière ce fantastique rempart, les Bourbons croyaient pouvoir humilier impunément un peuple généreux, et chaque jour un affront nouveau essayait l'étendue de sa patience. Cette patience s'est lassée ; et l'on s'est demandé si les princes légitimes ne devaient se faire reconnaître qu'à de pareils traits ; si l'on ne devait réputer légitimes que des princes qui, n'ayant pas su honorer leur malheur, savaient encore moins faire usage d'un moment de prospérité. On a de nouveau comparé les choses et les hommes : on a comparé la légitimité qui résulte du

temps et celle qui résulte du choix. On s'est rappelé que la légitimité de la dynastie nouvelle avait été le produit du suffrage du plus grand nombre de votans qui jamais, en aucun pays, ait pris part à l'élection d'un souverain. Jamais dynastie ne put en effet s'enorgueillir d'un titre plus légal. Si c'est l'assentiment des peuples qui constitue la véritable légitimité, NAPOLÉON était le plus légitime des monarques. La France, la fortune et la victoire l'avaient proclamé Empereur. Les gouvernemens étrangers s'empressèrent de le reconnaître. La grandeur récente effaça tous les prestiges de la grandeur des temps passés. Une auguste alliance consacra l'égalité de la race nouvelle avec les races les plus antiques, et l'héritier de l'Empire naquit sous les plus fortunés auspices. Le continent tout entier célébra sa naissance : le canon étranger et le canon français annoncèrent l'alégresse des peuples, des bords de la Vistule et de la mer Baltique jusqu'aux colonnes d'Hercule. Quel prince eut en naissant des droits plus sacrés à l'héritage paternel que cet enfant précieux qui fut accueilli par la France avec des transports de joie et d'amour; par l'Autriche, avec orgueil; et par l'Europe entière, avec les bénédictions de l'espérance? L'histoire dira quelle universalité de vœux et d'hommages entoura son berceau. La puissance de son père avait été portée au-delà de toutes les bornes connues : chaque victoire avait nécessité une victoire nouvelle; et la France, tantôt provoquée par des menaces

offensantes, tantôt entraînée par un élan dont elle n'était plus maîtresse, n'avait plus que l'alternative ou de la domination universelle, ou d'une rapidedé cadence. Douze années de triomphe avaient fait peser l'Empire français sur toutes les nations européennes. Tout-à-coup un mouvement contraire rassemble toutes ces nations en une seule masse, et les précipite sur l'Empire français. Le colosse s'écroule : la famille impériale est dispersée. Un roc de la Méditerranée devient l'asile du monarque à qui toutes les capitales du continent avaient tour-à-tour ouvert leurs portes. Ce renversement avait-il détruit le principe de ses droits? Nous reproduirons ici notre première réponse, parce qu'elle est la seule qui puisse être admise dans le dix-neuvième siècle : c'est par la famille des Bourbons que la question pouvait être décidée.

Fatiguée de combats, la France était avide de repos. C'est tout ce qu'elle pouvait attendre des Bourbons : elle sentait bien qu'il fallait renoncer à la gloire, et elle s'y était résolue ; mais il est un sacrifice auquel il lui sera toujours impossible de souscrire. Renoncer à la gloire, ce n'est pas renoncer à l'honneur. L'honneur, non cet honneur féodal dont une classe particulière prétend seule avoir le privilége ; ce véritable honneur qui appartient à tous les pays, à tous les âges, à toutes les conditions, est devenu, au milieu de nos autres pertes, le domaine national le plus précieux, le trésor le plus cher pour

tous les cœurs français. Un roi faible, une famille égarée, un ministère inepte, osent essayer de nous le ravir. C'en est fait ; le coup est porté : les Bourbons n'appartiennent plus à la France ; le pacte est rompu entre la France et eux. Ils siégent encore dans le palais des rois : mais une révolte morale brise le sceptre dans leurs mains ; tous les ressorts se détendent ; leur chute devient inévitable, et malheureusement encore elle menace d'être orageuse et sanglante. Tout-à-coup une voile apparaît sur nos côtes, et le sol français frémit à l'aspect du pavillon tricolor. L'île d'Elbe, comme l'Égypte, nous rend au moment du péril le dépôt qui lui était confié. La France vole au-devant de son libérateur, et le nouveau règne des Bourbons est irrévocablement fini. Ainsi l'expérience du passé avait été perdue pour eux ; l'exemple des Stuarts n'avait pu les instruire : du moins ceux-ci, après leur restauration, conservèrent-ils encore la couronne pendant vingt-huit années. Bien moins de temps a été nécessaire aux Bourbons pour se perdre une seconde fois. Leur rétablissement n'a été qu'un songe ; c'est au court espace de onze mois qu'ils en ont volontairement restreint la durée.

A peine l'Empereur a touché le sol français, les Bourbons ne sont plus : le peu de force qui leur reste, s'épuise à signer un vain arrêt de proscription. Ils mettent à prix les jours de l'homme qui vient leur

redemander une couronne qu'ils ne savent pas défendre, et demain un de leurs princes ne devra la vie qu'à sa générosité. Nous avions vu la famille des Bourbons rentrer sur le territoire français sous l'escorte des troupes étrangères ; nous l'en avons vue sortir sous l'escorte des troupes françaises, empressées d'accélérer sa fuite. Est-il besoin de rien ajouter à de semblables faits?

Qu'une famille qui voit sa perte certaine, oublie dans son désespoir les saintes lois de la morale et commande l'assassinat, le crime est affreux, et, grâce au ciel, les exemples sont rares; mais qu'une assemblée de rois, ou du moins que les ministres d'une assemblée de rois, fulminent une sentence inouie contre un monarque auquel ils ont long-temps prodigué leurs hommages, c'est un trait unique dans les annales des nations. A quel point les passions des cabinets ne doivent-elles pas les avoir égarés, pour qu'ils aient pu se déterminer soudainement à un acte tel que la déclaration du 13 mars? Admirable et digne dénouement du congrès de Vienne!

Les opérations de ce congrès seront à jamais une leçon terrible pour les peuples : nous allons essayer d'en offrir une esquisse fidèle. C'est là surtout, c'est dans la marche des négociations, dans la manière de procéder des rois et de leurs ministres, que nous pouvons apercevoir ce que la France avait

à attendre pour l'avenir : l'historique des rapports du gouvernement des Bourbons avec les autres gouvernemens est le meilleur élément que l'on puisse avoir pour porter un jugement éclairé sur notre situation. Nous y trouverons en même temps un tableau curieux des rapports des puissances étrangères entre elles ; et ce sera pour nous une source de données précieuses, à l'aide desquelles nous pourrons apprécier la nature des nouveaux traités par lesquels viennent de s'engager respectivement ces diverses puissances.

Lorsqu'un aveuglement inexplicable a conduit si rapidement à sa perte une famille dont tant de circonstances heureuses auraient pu favoriser l'affermissement, il était difficile que sa politique extérieure ne fût pas empreinte des erreurs qui ont à-la-fois compromis la considération au dehors et la sûreté au dedans.

Le trait le plus prononcé du dernier règne des Bourbons est qu'il n'est entré dans l'esprit de leur gouvernement aucune idée d'intérêt national. Un seul mobile, le même qui, sans aucun gage de compensation, avait fait signer, dès le 23 avril, la remise aux troupes étrangères de cinquante-trois places de guerre occupées par nos troupes, a constamment dirigé toutes ses démarches : l'intérêt de dynastie. Partout on trouve les Bourbons, et nulle part la France. Une seule pensée composait la politique royale : le

rétablissement de ses anciennes appartenances, et le renversement de ce qui rappelait le souvenir de l'Empereur NAPOLÉON.

La disposition des cabinets étrangers envers la France était, pour ainsi dire, double et complexe ; elle reposait sur deux principes dont l'un se rapportait à la maison régnante, l'autre à la nation française. Sous le premier point de vue, tout leur inspirait de la confiance : comment, en effet, auraient-ils pris de l'ombrage d'une famille dont ils connaissaient l'inhabileté et la faiblesse, et que leur seule crainte était de ne pouvoir maintenir sur le trône? Sous le second rapport, les préventions étrangères étaient toujours subsistantes et actives. La nation française, malgré tous les sacrifices qu'on lui avait imposés, continuait à être un objet d'effroi. Son esprit guerrier, ses longues habitudes de grandeur et de gloire, entretenaient contre elle une animosité qui se signalait dans toutes les rencontres.

Cette différence de la manière d'être des gouvernemens étrangers à l'égard des Bourbons et à l'égard de la nation française, était pour la nation même un surcroît de calamité. C'était sur la nation que retombaient tout-à-la-fois les suites de la crainte qu'elle inspirait, et du peu d'égards auxquels on se croyait obligé envers les princes qui régnaient sur elle.

Les communications qui existaient entre Paris et Londres, portaient l'empreinte de l'inégalité de po-

sition des deux pays. L'exigence de l'Angleterre essayait jusqu'où pouvait aller la déférence du ministère français; mais c'est sur-tout dans les grandes questions d'état que la France a été à portée de se convaincre de la tendance unanime des puissances à écarter son concours et à la placer en dehors de tous leurs arrangemens, comme une partie accessoire qui ne devait entrer que secondairement dans l'équilibre général.

La paix de Paris n'avait donné à l'Europe qu'un genre d'existence vague et indécis. La forme antérieure du monde politique était changée; sa forme nouvelle n'était point déterminée encore, ou du moins n'avait reçu qu'un développement incomplet. La France seule avait été l'objet d'une déplorable exception. Son état avait cessé d'être incertain; son cercle était tracé, sa grandeur évanouie, et son avenir même anéanti.

Le déplacement de la domination était consommé : on savait où elle n'était plus; on ne savait pas encore où elle allait être transférée. Le sceptre enlevé à la France semblait errer entre plusieurs mains également avides de le saisir. Pour l'arracher sans retour à son redoutable possesseur, un même sentiment de haine, d'envie et d'ambition, avait réuni tous les efforts; d'autres efforts devaient décider à qui passerait ce superbe héritage. Le combat fini allait faire naître un combat nouveau : les ambitions

particulières se croisaient entre elles; un grand choc était inévitable, si la question eût dû se résoudre à l'instant même : le besoin du repos donna place aux conseils de la prudence. Sans avoir la certitude de dissiper l'orage, on songe d'abord à l'éloigner; on remet à un autre temps des discussions sur lesquelles on prévoyait qu'il serait difficile de s'entendre. Tout reste suspendu. Diverses contrées sont, en quelque sorte, sans maître, ou n'ont qu'un souverain temporaire : toutes les occupations sont provisoires; et c'est aux décisions d'un congrès que l'on réserve le pouvoir de régler la possession et de lui donner un caractère définitif.

L'article 32 du traité du 30 mai porte : « Dans le » délai de deux mois, toutes les puissances qui ont » été engagées de part et d'autre dans la présente » guerre, enverront des plénipotentiaires à Vienne, » pour régler, dans un congrès général, les arrange- » mens qui doivent compléter les dispositions du » présent traité. »

Le délai de deux mois ne tarda pas à paraître trop court.

Après avoir quelque temps goûté à Paris l'orgueil d'un triomphe dont la trésorerie britannique pouvait en grande partie revendiquer l'honneur, l'empereur de Russie et le roi de Prusse allèrent recueillir à Londres de bruyans hommages, sans remarquer qu'ils rendaient eux-mêmes un hommage bien moins

honorable pour eux à la nation qui avait payé le sang de leurs peuples, acheté leurs trophées et salarié leurs succès. D'abord ils ne voulurent pas s'apercevoir que la puissance financière dont ils avaient été les instrumens, n'applaudissait en eux que les soutiens de son despotisme commercial, que les défenseurs de son monopole ; mais bientôt le ridicule engouement que fit éclater pour quelques-uns de leurs généraux, et la multitude des villes, et même l'élite de la société, dut leur apprendre à connaître le prix des témoignages d'admiration qu'on leur avait prodigués.

Au milieu des fêtes de Londres, les ministres des principaux cabinets, mesurant avec effroi la disparité de leurs prétentions respectives, sentirent le besoin commun de retarder des explications qui rompraient trop tôt leur intelligence. Le congrès fut fixé au 27 septembre ; et tel était le peu d'égards qu'on avait pour la France gouvernée par les Bourbons, que ce changement d'un article du traité du 30 mai eut lieu sans son concours. Tandis que la France mettait ses troupes sur le pied de paix, tandis qu'un faux système d'administration intérieure se plaisait à décomposer les glorieux restes de la plus belle des armées, une convention signée le 29 juin entre l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse, stipulait le maintien d'une partie de leurs forces sur le pied de guerre, et réglait la démarcation des pays que devaient occuper leurs troupes.

On

On arrêtait que la Belgique serait occupée par les Anglais;

La rive gauche du Rhin, entre la Meuse et la Moselle, par les Prussiens;

Le pays entre la Moselle et la frontière, par les Autrichiens et les Bavarois;

Mayence, par 10,000 hommes de troupes autrichiennes et prussiennes;

La Saxe, par les Russes. On verra plus tard les Prussiens remplacer les Russes dans ce dernier pays.

Le ministère français ne pouvait se dissimuler tout ce qu'il y avait d'humiliant pour la nation dans l'isolement où déjà l'on affectait de la laisser, et dans le soin que l'on prenait de ne pas lui accorder même une vaine apparence de participation à la distribution des territoires qui avaient été sous ses lois directes ou sous son influence. Faut-il le dire? un lâche calcul faisait dévorer la honte : un ambassadeur accrédité en France, commandait en même temps une armée stationnée sur un territoire voisin; il datait ses lettres de son quartier général de Paris. La cour n'avait eu ni le courage ni la prudence de se confier au peuple et à l'armée : elle ne cacha point qu'elle voyait un appui contre tous deux dans la présence de corps étrangers sur nos frontières. C'était à des troupes suisses qu'elle voulait devoir sa sûreté. Sa défiance avait commencé par être injuste : elle blessa les cœurs français, et finit par être fondée.

Cependant les souverains se réunissent à Vienne. Tout doit autoriser l'espoir d'un arrangement facile : leur langage, celui de leurs ministres et de leurs généraux, étaient un gage de la modération de leurs principes ; la philantropie la plus pure avait respiré dans leurs proclamations ; aucune puissance n'avait été animée que par les plus nobles motifs ; loin d'elles toute idée d'agrandissement et de conquête ! c'était pour la liberté et les droits des peuples qu'elles avaient combattu. C'est à consacrer maintenant la liberté et les droits des peuples que doit se borner toute leur politique. Les peuples, toujours confians, quoique souvent trompés, le supposent ainsi.

Les principaux objets qui doivent faire le sujet des délibérations du congrès, sont :

1.° La disposition des territoires auxquels la France a renoncé, ainsi que des autres territoires que l'Empereur NAPOLÉON avait possédés à autre titre que celui de chef du gouvernement français, ou qui étaient possédés par des individus de sa famille, et auxquels il a renoncé pour lui-même et pour eux :

C'est dans la masse de ces territoires que se trouvent les indemnités, restitutions ou acquisitions réclamées par l'Autriche, la Prusse et la Sardaigne ;

2.° La fixation du sort de la Pologne, ou fixation des acquisitions de la Russie ;

3.° L'organisation de la confédération des États d'Allemagne ;

4.° La garantie de l'organisation de la Suisse ;

5.° Les réglemens relatifs à la navigation du Rhin et de quelques autres fleuves ;

6.° L'abolition de la traite.

Le complément des déterminations adoptées sur ces divers objets devait être d'établir, d'une manière fixe, les rapports desquels résulterait un équilibre durable en Europe.

Nous ne nous proposons pas ici de présenter un exposé complet de ce qui s'est passé à l'égard de chacune de ces questions, mais d'examiner, dans la manière de procéder des divers cabinets, les principes et l'esprit qui les ont dirigés relativement à la France. C'est le nom de la France, la peur du retour de la grandeur de la France, qui a tout couvert, tout justifié : la France, pour ainsi dire, n'existait plus ; et son ombre était encore un épouvantail que l'on mettait en avant pour légitimer toutes les usurpations.

Les grandes questions de la Pologne et de la Saxe n'étaient point les plus importantes aux yeux d'une famille accoutumée à ne voir dans les affaires de l'état que son intérêt domestique et ses liens de dynastie. La seule question qui l'intéressât vivement, était l'expulsion du roi de Naples. Ce n'est pas avec d'aussi modestes prétentions que s'annoncent les cours de Pétersbourg et de Berlin. A peine leurs intentions se laissent apercevoir, que tout enchantement est détruit.

Dès le premier jour, il fut évident qu'il ne serait

guère question de peser des droits, d'établir des principes et de concilier les intérêts des princes avec la justice; mais qu'il s'agissait seulement, pour quelques cabinets, de consommer des projets arrêtés séparément ou de concert avec d'autres États, et de marcher droit au but marqué par l'ambition la plus effrénée, sans vouloir reconnaître d'obstacle. D'orgueilleuses indiscrétions révélèrent tous les secrets des cours de Prusse et de Russie. On ne venait que de se réunir dans les derniers jours de septembre; et déjà les paroles capitales étaient prononcées; déjà l'on savait que la Prusse projetait l'envahissement de la Saxe; déjà l'empereur Alexandre avait déclaré hautement que tout le duché de Varsovie était occupé par ses troupes, *et qu'il faudrait l'en chasser.*

Quelque disposés que fussent les plénipotentiaires français à une grande condescendance, ils sentirent avec amertume l'état de nullité auquel on voulait les réduire : ce ne fut pas sans surprise qu'ils virent les principales puissances se grouper encore sous la dénomination d'*alliés*, lorsque la cessation de la guerre avait dû rendre chacune d'elles à son existence particulière, lorsque la France ne connaissait et ne pouvait reconnaître, depuis le traité de Paris, aucun arrangement sur lequel ce titre fût fondé. L'*alliance* subsistait en ce sens, que toutes les grandes cours continuaient à être d'accord pour humilier la France et repousser son intervention. Un monarque qui, pen-

dant quelques années, avait recueilli tous les éloges que s'attire l'apparence de la modération, se trouvait emporté, comme malgré lui, à l'oubli de tous les ménagemens : tantôt il annonçait ses intentions décidées pour la réunion entière des provinces polonaises à la Russie ; tantôt il laissait entrevoir l'idée de créer un simulacre de royaume de Pologne, dont un de ses frères serait roi en son nom, essayant les moyens qui lui offraient le plus de facilité pour s'assurer la possession de ce pays. En général, il n'hésitait pas à poser en principe que, dans les arrangemens à faire, il devait trouver ses convenances. Opposer le *droit* à ses prétentions, c'était s'attirer la réplique : « La » guerre donc ! Vous voulez donc la guerre ? » Une grande vérité fut alors démontrée à nos plénipotentiaires : ils reconnurent et ils avouèrent à leur cour, « que le retour des Bourbons, qui aurait dû donner » à des gouvernemens pacifiques tant de motifs de » sécurité du côté de la France, n'apportait aucune » restriction aux vues que les quatre grandes cours » avaient formées pour le cas même où un souverain » qu'elles avaient beaucoup plus de sujet de craindre » serait resté sur le trône ; » ils reconnurent et ils avouèrent à leur cour, « que le but de l'armement « des alliés, si ce but avait été en effet le rétablisse» ment de l'indépendance des peuples, était évidem» ment abandonné par eux ; que, dans l'Empereur » NAPOLÉON, ils n'avaient franchement détesté que

» ses succès. » La débonnaireté des Bourbons ne garantissait pas encore assez les puissances contre la nation française, et il leur fallait à toutes de nouveaux agrandissemens pour se trouver convenablement en balance avec elle. Ces cours dissimulaient si peu l'audace de leurs projets, que, dans la déclaration qui ajournait le congrès au premier novembre, les plénipotentiaires français eurent un choc violent à soutenir pour y faire insérer que les propositions sur lesquelles on aurait à délibérer, seraient conformes au *droit public*.

Tout en faisant cette concession aux ministres français, les prétentions de la Russie et de la Prusse n'en étaient pas moins contraires à ces principes, et les manœuvres des deux cours n'en étaient que plus actives pour s'assurer l'assentiment de l'Angleterre. L'empereur Alexandre mêlait ensemble les idées de l'indépendance de la Pologne et celles de son assujettissement, préparant ainsi la réalité de son assujettissement à l'aide du roman de son indépendance. Des mémoires conçus dans cet esprit étaient remis aux plénipotentiaires qu'il s'agissait de gagner. La Prusse, de son côté, épuisait tous les sophismes d'une logique léonine pour démontrer la justice de l'anéantissement de la Saxe ; et de fortes autorités attestent que ces merveilleux raisonnemens avaient agi sur l'esprit flexible du chef de l'ambassade anglaise, au point que la noble et irréprochable conduite du roi de

Saxe était devenue à ses yeux une *trahison* qui méritait qu'on en fît un exemple aux yeux de l'Allemagne et de l'Europe. Si les plénipotentiaires français osaient élever la voix en faveur de la Saxe, et représentaient la nécessité d'empêcher la destruction de cette monarchie, les gouvernemens auprès desquels ils hasardaient ces excitations, leur répondaient avec une ironie insultante : « Vous ressemblez à des chiens qui » aboient assez habilement, mais qui ne mordront » pas, et nous ne voulons pas mordre seuls. » L'incurable faiblesse des Bourbons était ainsi déjà redevenue une calamité pour l'Europe : les puissances les plus modérées sentaient qu'elles ne pouvaient attendre d'eux aucun appui ; et, abandonnées à elles-mêmes, elles se rattachaient au système des cabinets spoliateurs, faute de trouver à Paris l'assistance nécessaire pour s'y opposer. La France cessant de mettre un poids principal dans la balance de l'Europe, le résultat naturel était de livrer une domination absolue à la Russie et à l'Angleterre. L'Autriche, incertaine, n'a point assez de résolution pour leur rompre en visière : elle plie, elle se soumet, et laisse un libre cours à des desseins qu'elle voudrait, mais qu'elle n'ose contrarier. On parle, on projette, et heureusement on hésite avant de conclure. Des dissentimens assez marqués arrêtent une détermination définitive ; mais, pour correctif à ces dissentimens, on s'accorde mieux que jamais dans un système

d'opposition aux intérêts de la France, et de répulsion pour tout ce qui vient d'elle. On va jusqu'à *se repentir de la paix qu'on lui a accordée.* Il semble que l'ombre de NAPOLÉON poursuive les plénipotentiaires britanniques ; ils ne rêvent que système continental, et veulent organiser le monde de manière que jamais l'influence française ne puisse mettre d'entraves aux communications du commerce anglais sur le continent. De là leur volonté active d'agrandir la Hollande par l'acquisition des Pays-Bas, d'étendre les possessions du Hanovre et de la Prusse ; de là encore l'interdiction faite à l'Espagne, par une stipulation spéciale, de renouveler le pacte de famille, stipulation qui fut l'objet du voyage de lord Wellington à Madrid.

C'est en favorisant cette pensée unique de l'Angleterre contre la France, que les cabinets de Pétersbourg et de Berlin rendaient l'ambassade anglaise accommodante et facile sur leurs demandes. Cette ambassade ne voyait que dans la Prusse le garant de ses relations en Allemagne, et elle sacrifiait sans peine toutes les idées de justice à un calcul d'utilité : cependant, malgré sa disposition à se prêter aux vues du roi de Prusse et de l'empereur de Russie, le plénipotentiaire britannique aurait desiré en borner l'étendue. Il fut tout étonné du peu d'égard avec lequel ses représentations furent accueillies ; et, blessé d'un affront qu'il n'avait pas prévu, il montra quelque

regret de n'être pas entré dans un projet proposé à Paris, et qui aurait tendu, après avoir détruit l'ascendant du gouvernement français, à détruire de même l'ascendant du cabinet de Pétersbourg. Il n'était plus temps; on avait manqué le moment : il ne restait plus que le parti de la complaisance.

Pour faire distraction aux débats que faisaient naître les deux questions délicates sur lesquelles on avait tant de peine à se mettre d'accord, on s'essaya sur des pays d'un ordre inférieur, dont les intérêts ne pouvaient pas avoir des défenseurs très-puissans. La fixation du sort de Gènes fut le prélude de celui dont la Pologne et la Saxe étaient menacées.

Un article secret du traité de Paris était conçu en ces termes : « Le roi de Sardaigne recevra un accrois» sement de territoire par l'État de Gènes. Le port » de Gènes restera port libre, les puissances se ré» servant de prendre à ce sujet des arrangemens avec » le roi de Sardaigne. » Au milieu de l'ivresse de leurs succès, les grandes puissances n'avaient pas négligé de laisser aux questions qu'elles ne décidaient pas sur-le-champ, un sens vague et susceptible de diverses interprétations, de manière à pouvoir leur donner plus tard celle qui leur conviendrait le mieux. Un espoir de salut était encore permis à la république de Gènes, si quelque grande puissance avait voulu se déclarer pour elle. En vain l'un des plénipotentiaires représenta que, d'après l'article secret, s'il y avait lieu

à prendre sur le territoire de Gènes une compensation pour la partie de la Savoie cédée à la France, on n'était pas autorisé à disposer de la totalité de ce territoire; l'Autriche et la Russie furent d'avis que ce n'était pas *sur* le territoire, mais *par* le territoire de Gènes que le roi de Sardaigne devait être indemnisé, et que, le fond de la question étant décidé par le traité de Paris, le congrès n'était appelé à délibérer que sur les moyens d'exécuter ses dispositions.

Le plénipotentiaire britannique ne pouvait nier que *lord Bentinck n'eût flatté les Génois d'une entière indépendance :* mais, pour atténuer les engagemens contractés au nom de l'Angleterre, il prétendait que ce général avait outrepassé ses pouvoirs; toutefois il ne soutenait que faiblement cette assertion. Tout le secours qu'il prêta aux Génois fut de les assurer qu'il tâcherait d'adoucir le sacrifice qu'on exigeait d'eux. Il comparait la réunion de leur pays avec le Piémont à celle de l'Irlande avec l'Angleterre, et il se faisait fort de leur procurer à Turin tous les avantages que l'Irlande avait obtenus à Londres. Les plénipotentiaires français, qui d'ailleurs avaient sacrifié Gènes sans scrupule, demandaient avec ironie dans quel parlement le noble lord ferait figurer les députés de Gènes : ils trouvaient que ce ministre ne connaissait de la terre-ferme que le blocus continental, dont il portait par-tout le souvenir et l'effroi.

L'incorporation de Gènes au Piémont est le seul

point sur lequel il y ait eu, pendant la session du congrès, une presqu'unanimité d'opinions. La raison en est simple : quoique la république de Gènes eût dû, comme tous les pays auxquels la France avait renoncé, reprendre l'existence qu'elle avait avant sa réunion au territoire français, cette république n'étant point en état de faire valoir ses droits, le congrès, qui ne reconnaît de droits que ceux qui sont appuyés par la force, a disposé d'elle comme d'un domaine acquis par la conquête. Pour la première fois comme pour la dernière, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la France ont été d'accord, et c'est pour la destruction de l'indépendance d'un peuple libre. Les États qui se prêtent volontairement à une telle violation de tous les principes de justice, s'interdisent à eux-mêmes la faculté de les invoquer ensuite dans les circonstances où ils auraient intérêt à les faire respecter. C'est ce qu'ont éprouvé plus tard les cours de France et d'Autriche.

Le cabinet de Vienne, soit éloignement pour les Bourbons, soit manque de confiance dans leurs intentions ou dans leurs moyens, s'était laissé entraîner à une sorte de dépendance de la Russie et de la Prusse : sur-tout il s'entendait parfaitement avec elles lorsqu'il s'agissait de causer des désagrémens à nos plénipotentiaires, pour fermer tout accès à leur influence, même indirecte. Il mettait en principe, dans les conférences d'office, que le congrès n'était

pas un congrès ; que la forme délibérante n'y pouvait pas être admise ; que l'ouverture du congrès n'avait pas été une ouverture ; que les commissions nommées pour préparer le travail n'étaient que des chances de négociation ; que dans la réunion des puissances à Vienne, il ne fallait voir que *l'Europe sans distance*, réunion qui ne mettait en contact obligé que les États qui avaient droit d'y être. Ce langage toujours hostile contre l'intérêt de la France, était le seul lien qui tenait réunis les principaux cabinets. Au moment où il fallait en venir à des décisions définitives, l'exigence russe et prussienne se faisait plus vivement sentir. On était forcé, par un dernier sentiment d'honneur, de faire quelques efforts pour y mettre des bornes. La voix des habitans de Vienne, la voix de l'armée, reprochaient au ministère son extrême condescendance. Les vieux Autrichiens étaient effrayés de l'extension de deux puissances qu'ils étaient accoutumés à redouter et à haïr. Un conseil d'état avait été d'avis « que la Russie ne pouvait s'avancer » au-delà de la Vistule sans menacer la sûreté des » positions militaires de l'Autriche, et qu'il était en» core plus important pour l'Allemagne d'empêcher » que les défilés de la Saal ne fussent dans les mains » de la Prusse. » Réveillé par le cri public et par les remontrances du conseil, le ministère essaie de reprendre quelque énergie. L'essai réussit mal auprès d'un souverain qui ne croyait plus devoir trouver d'obstacle

à ses volontes : les observations de l'Autriche n'ont pas plus d'effet que celles de la Grande-Bretagne. La résistance qui se manifeste d'un côté, ne fait qu'accroître, de l'autre, les éclats d'une indiscrète présomption. Un voyage en Hongrie montre à l'Autriche l'empereur Alexandre entouré de sectateurs du rit grec, auxquels il prodigue les égards et les cajoleries. On paraît au moment de ne plus s'entendre. Le grand-duc Constantin part brusquement pour Varsovie (9 novembre); vingt-cinq mille hommes de troupes autrichiennes se rendent dans la Gallicie; des deux côtés on est dans l'attente : mais il n'est pas malaisé de prévoir quelle est celle des parties qui cédera la première.

Plus puissans que l'opposition des cours, les murmures des peuples d'Allemagne avaient forcé la Prusse à renoncer au projet d'envahir la totalité du territoire saxon. La cour de Berlin se montra disposée à en laisser subsister *un noyau*. L'Autriche consentit à négocier sur cette base, et demanda que la Saxe conservât les trois quarts de ses possessions. Tandis que la question était dans cet état indécis, la Russie et la Prusse songeaient à s'assurer, par une occupation effective, le terrain que l'on prétendait leur disputer par la négociation. Le duché de Varsovie recevait une nouvelle organisation par les ordres de l'empereur Alexandre, et les troupes russes remettaient la Saxe aux troupes prussiennes. Cette dernière dis-

position fut annoncée par une proclamation du prince Repnin, en date du 3 novembre, portant que « l'ad-
» ministration du royaume de Saxe était mise entre
» les mains de S. M. le roi de Prusse, en vertu d'une
» convention entre la Russie et la Prusse, et à laquelle
» l'Autriche et l'Angleterre avaient accédé. » Cet audacieux coup de parti excita les réclamations de l'Autriche et de l'Angleterre. A la honte de ces deux puissances, leurs ministres des affaires étrangères avaient, par des notes du 10 et du 22 octobre, souscrit au détrônement du roi de Saxe. Ils ne purent se plaindre que de l'indiscrétion qui trahissait leur consentement avant qu'on fût d'accord sur les conditions dont ils le faisaient dépendre. Ces conditions étaient celles du réglement des limites en Pologne. Une transformation aussi abusive d'un consentement conditionnel en un consentement définitif, et l'exécution immédiate des dispositions sur lesquelles il portait, auraient été, dans toute autre circonstance, une cause plus que suffisante de rupture. Tout se réduisit à des plaintes peu honorables pour les ministres qui s'y trouvaient obligés. On parla de se liguer contre les deux États qui bravaient ainsi tous les droits des autres nations; et l'ambassade anglaise fit entendre qu'en cas de guerre à cette occasion, son gouvernement fournirait des subsides.

L'effet ne suivit point la menace. Lorsque les plénipotentiaires français, prompts à saisir une lueur

favorable, parurent vouloir offrir leur concours, ils acquirent la triste conviction que c'était, avant tout, un point formellement arrêté de les rendre entièrement étrangers à la décision de ces importans objets. Leurs offres étaient par-tout mal accueillies, mais par des considérations différentes : l'Autriche repoussait la coopération qu'ils proposaient, parce qu'elle la regardait comme ne pouvant qu'être illusoire et sans efficacité ; l'Angleterre, qui craignait qu'elle ne fût trop active encore, la rejetait, de son côté, sous prétexte qu'elle pourrait être nuisible au repos de la Belgique et de la rive gauche du Rhin. D'après la franchise de cet aveu, on voit que les secours même de la France étaient réputés dangereux, et qu'on eût mieux aimé périr que de se laisser sauver par elle. Depuis la publication de la pièce scandaleuse signée par le prince Repnin, une sainte indignation avait éclaté à Londres, comme dans toutes les autres contrées de l'Europe, et les plénipotentiaires britanniques purent croire que leur responsabilité courait quelque péril. Ils se réveillèrent un moment, et prirent un langage un peu moins indigne d'une nation libre. Le ministère autrichien, se sentant appuyé, s'arma d'une force qu'il n'avait pas eue encore : mais la lutte n'était pas à son terme ; les notes prussiennes étaient loin de perdre de leur dévorante énergie. Les formes en étaient même quelquefois tellement prononcées, qu'un retour de pudeur empê-

chait la Russie d'y donner sa sanction. En vain la commission chargée des travaux statistiques prouve que l'incorporation de la Saxe à la Prusse n'est pas nécessaire pour que celle-ci obtienne plus que les traités ne lui assurent ; en vain l'empereur d'Autriche montre personnellement une courageuse opposition à la ruine d'une famille qui lui est chère : le cabinet de Berlin ne craint pas de présenter un nouveau plan dans lequel la Saxe entière se trouve encore une fois comprise comme destinée à devenir province prussienne. En persévérant avec une inflexible ténacité dans la totalité de ses demandes, ce cabinet, aguerri aux reproches et à la haine, suit une marche fixe, lasse la patience des autres parties, et finit par arracher beaucoup plus qu'on n'aurait cru jamais devoir lui accorder. Des projets, des contre-projets s'échangent entre les plénipotentiaires. Le ministre d'Angleterre fléchit de nouveau : il admet le principe du démembrement ; et, parce que la monarchie saxonne n'est pas entièrement anéantie, il se flatte d'avoir payé sa dette au principe de conservation : il met, d'ailleurs, peu d'importance à la fixation de l'étendue de territoire qui échappera à l'incorporation. Dès qu'un appui étranger lui manque, le ministère autrichien est sans vigueur ; et il consent que la Prusse acquière aux dépens de la Saxe une population de sept cent quatre-vingt mille ames. La monarchie saxonne se trouvera ainsi réduite de deux

millions

millions d'habitans à treize cent mille. La spoliation est consommée. Le Nestor des souverains, le prince le plus fidèle à tous les devoirs de l'honneur et du trône, se voit enlever près de la moitié de ses États; et l'on regarde comme un prodige de succès d'avoir pu lui en assurer le reste : on proclame à Paris, avec une ridicule jactance, qu'*on a sauvé la cause royale, la cause de la légitimité*. Oui, la cause de la légitimité a pu paraître sauvée aux yeux de princes qui demain seraient prêts à sacrifier la moitié de leurs États pour régner honteusement sur l'autre; mais il n'en a pas jugé ainsi, cet estimable monarque dont, à la honte de la dignité souveraine, on a flétri l'existence et voulu avilir les derniers jours. Le prince qui tenait, avant les maîtres actuels, le sceptre de la plus vaste domination, a été accusé d'avoir quelquefois gardé trop peu de mesure dans le cours de ses prospérités; mais, à une autre époque, la guerre avait aussi mis dans ses mains les destinées du roi de Saxe. Abusa-t-il alors de cette faveur de la fortune? Il en remercia le ciel; il rendit à Frédéric-Auguste ses États héréditaires : il lui rendit même une autre couronne qu'avaient portée ses aïeux, et il s'honora de son amitié comme de la plus belle de ses conquêtes.

Dans le temps que l'on mettait en question à Vienne l'existence de la monarchie saxonne, ou que l'on délibérait sur la portion de cette monarchie

que l'on voudrait bien laisser au roi, ce prince avait, par une protestation tout-à-la-fois ferme et mesurée, donné à ses sujets une nouvelle preuve de son amour pour eux, et à sa famille, comme aux autres rois, un bel exemple de la dignité que peut conserver la vertu dans l'infortune. La noble élévation de son langage formait un éclatant contraste avec la hardiesse effrénée de celui de ses adversaires, et la mollesse, pour ne pas dire la lâcheté de la plupart de ses défenseurs. S'il arrivait jamais que ce prince se décidât à transiger sur la cession d'une partie de son territoire, on devrait respecter en lui l'effort de ce grand sacrifice, parce qu'il ne s'y déterminerait qu'au moment où l'intérêt de ses peuples et la sagesse même lui en feraient un devoir.

Nous venons de suivre, sans nous arrêter, les progrès de la négociation dont la Saxe a été la victime. Nous avons vu la Russie et la Prusse, unies dans leurs projets, en forcer la réussite par leur invariable obstination; l'Angleterre et l'Autriche, tour-à-tour humbles et menaçantes, sacrifier les droits du plus faible à la volonté du plus fort; enfin la France, du moins à l'égard de la Saxe, estimable dans ses intentions, hasarder sans fruit l'offre d'une intervention que l'on refusait de reconnaître, ou des secours auxquels on ne croyait pas. Pour dissiper les impressions pénibles qu'un tel tableau n'a pu manquer de produire, il sera doux de reposer un moment nos

regards sur un spectacle plus honorable pour l'autorité royale : c'est la Bavière qui nous le présente. La Bavière est, de toutes les puissances, celle qui a conservé, au milieu des iniquités du congrès, le plus noble caractère ; celle qui a fait le plus d'efforts pour le salut de la Saxe ; celle dont la volonté a été le plus décidée, dont les vues ont été le plus pures, les dispositions le plus énergiques. Dès les premiers momens, elle n'a pas hésité à s'offrir comme prête à entrer dans un concert militaire avec l'Autriche et la France pour empêcher l'exécution des projets annoncés à l'égard de la Saxe et de la Pologne. C'est une circonstance toujours douce à saisir, que d'avoir à donner, à des individus ou à des gouvernemens, des témoignages d'approbation et d'estime. Ici nous trouvons ce double avantage. Les sentimens de la cour de Munich étaient louables et généreux, et son plénipotentiaire s'en est montré le digne organe. C'est un monarque dont la souveraineté ne s'étend que sur quelques millions d'hommes, qui proposait avec le plus de vigueur une levée de boucliers contre les deux États qui fondaient leur agrandissement sur la ruine de leurs voisins. Qu'on ne dise pas, pour affaiblir le mérite du dévouement de la cour de Munich, que c'était pour elle-même qu'elle combattait en combattant pour la Saxe. Assurément c'est sa propre cause que soutenait cette cour en défendant la cause de la justice ; et s'il eût

été admis que la Prusse pouvait démembrer la Saxe impunément, le même principe eût pu autoriser l'Autriche à démembrer un jour la Bavière. Mais que peut-on demander de plus à un souverain, que de savoir maintenir l'existence et l'indépendance du pays qu'il gouverne? C'est là que réside la plus belle gloire des princes. Pour avoir été dictée par le sentiment d'un intérêt bien entendu, la conduite de la Bavière n'en est pas, par conséquent, moins digne d'éloges. Dans les ouvertures qui avaient eu lieu, on était allé jusqu'à convenir « qu'une opération offen-» sive faite par les débouchés de la Franconie sur » l'Elbe, couperait les armées prussiennes de leur » corps sur le Rhin, et d'une grande partie de leurs « ressources. »

Cette question n'est pas la seule sur laquelle la conduite de la cour de Munich ait été honorable et ferme.

L'organisation du système fédératif de l'Allemagne exigeait une double discussion ; savoir :

1.° Sur la constitution politique des États de la confédération ;

2.° Sur l'état territorial des pays qui devaient en faire partie.

Sous le premier point de vue, la Bavière a su parer le coup dont les États germaniques étaient menacés par le cabinet de Berlin. Les ministres prussiens mettaient si peu de soin à déguiser leurs

vues de domination sur les États du second ordre, qu'ils proposaient d'exiger, dans la nouvelle confédération germanique, la renonciation des États confédérés au droit de légation et à celui de la guerre ou de la paix. C'était enlever aux princes tous les droits de la souveraineté, tous les droits qui leur avaient été accordés même par la bulle d'or, qui leur avaient été assurés par la paix de Westphalie, et qu'ils avaient conservés dans la confédération du Rhin. C'était enfin, pour prix de leurs efforts contre la France, les constituer vassaux des deux ou trois grandes cours dans le cercle desquelles ils se trouveraient placés. La Prusse, dont la confiance se croit tout permis, voulait en outre soumettre la ligue germanique à une direction suprême qu'elle aurait partagée avec l'Autriche. Ce fut encore la Bavière qui fit échouer ce plan, en demandant que la direction alternât. Comme il était évident que la tendance du cabinet de Berlin était d'abord d'arriver à l'envahissement de la Saxe, et ensuite de l'affermir par l'ascendant qu'elle se serait assuré sur la confédération allemande, la Bavière, également décidée à lutter contre l'un et l'autre de ces projets, ordonna une forte levée de recrues, et porta son armée à soixante-dix mille hommes.

L'exemple de la Bavière ranima le courage des États dont les intérêts étaient les mêmes. Le Würtemberg se prononça aussi avec force dans le même

sens. Le grand-duc de Bade, le grand-duc de Hesse et les autres princes d'un ordre inférieur, se montrèrent pareillement jaloux de mettre leur indépendance à l'abri de semblables entreprises. Ces princes réclamèrent sur-tout vivement contre le procédé injurieux qui, au mépris de l'article du traité de Paris par lequel ils étaient appelés à délibérer sur la formation du lien fédéral, les rendait étrangers à ces délibérations, et ne leur laissait que l'humiliante perspective d'être obligés de se soumettre à une organisation à laquelle ils n'auraient point concouru.

De tout temps la France avait été l'appui des États germaniques : dans cette dernière circonstance, nous les avons abandonnés entièrement à eux-mêmes ; aucune démarche de la part de nos plénipotentiaires ne les a protégés contre le système oppresseur qui les menaçait : c'est à la Bavière qu'il était réservé de les en garantir.

A l'égard de la fixation de l'état territorial des États de la confédération, on sait que les intérêts du plus faible ont rarement à gagner à des arrangemens de cette espèce. Diverses propositions ont été débattues ; et toutes auraient eu pour effet nécessaire de reporter plus près du territoire français la démarcation des limites de plusieurs États, comme la Bavière, le Würtemberg et Bade. L'Autriche avait sur-tout vivement à cœur d'améliorer sa frontière aux dépens de la cour de Munich, toutefois en offrant ailleurs à cette cour

une indemnité satisfaisante. L'abandon de l'Innviertel et du pays de Salzbourg était un sacrifice auquel il coûtait beaucoup à celle-ci de se déterminer.

L'une des circonstances qui ont contribué le plus à entretenir entre les diverses puissances une sorte d'harmonie, malgré le croisement de leurs intérêts les plus sérieux, a été la multiplicité des objets sur lesquels se partageait leur attention. La facilité de passer sans cesse d'une question à une autre, sans prendre d'ailleurs aucun parti absolu, était une ressource commode; et lorsque le froissement d'opinions contradictoires paraissait prêt à rendre un éclat inévitable, une transition adroite, en portant les débats sur un sujet qui offrait moins de difficultés, apaisait l'orage déjà soulevé, et rappelait la paix prête à s'enfuir. De la Pologne, de l'Allemagne et du Nord, on se jetait en Italie, ou d'Italie on remontait vers le Nord, vers la Pologne et l'Allemagne. Les débats sur l'Italie n'occupaient que médiocrement la Russie et la Prusse, en sorte que l'Autriche, contrariée ailleurs, ne trouvait là qu'une opposition dont elle se faisait un jeu. Le détrônement du roi de Naples était le seul point qui lui parût offrir des difficultés; cependant la perte de ce prince finit par être résolue. Instruit du sort qu'on lui réservait, celui-ci a cru pouvoir s'y soustraire en courant au-devant du danger : le combat était trop inégal, et nous venons d'en voir l'issue.

Quelques autres objets d'une importance moins

grande encore servaient d'intermède aux discussions animées qui avaient lieu sur les grandes questions de la Saxe, de la Pologne et de l'Italie.

Telle était la décision à prendre sur la navigation du Rhin et de l'Escaut. L'exécution du paragraphe de l'article 15 du traité de Paris, qui porte que « dorénavant le port d'Anvers sera uniquement un » port de commerce », avait été remise à une commission spéciale.

On avait de même soumis à une discussion particulière la fixation des tarifs de l'octroi du Rhin.

La question du salut en mer avait été produite sans avoir été discutée. Au moment de s'en occuper, chaque plénipotentiaire se trouvait avoir besoin de recevoir de nouvelles instructions de sa cour.

L'abolition de la traite a été le sujet d'une discussion suivie. Le ministère britannique, qui n'y voit qu'une affaire de calcul, en a fait pour sa nation une sorte de fanatisme, auquel il semble maintenant ne faire lui-même qu'obéir. L'Espagne et le Portugal s'opposaient vivement à ce qu'on admît à débattre cette question, des puissances qui n'ont point de colonies. La complaisance qu'on était accoutumé à montrer pour l'Angleterre, ne permit pas d'avoir égard à leurs objections. Le plénipotentiaire de Portugal a déféré au vœu du gouvernement anglais ; il a renoncé pour sa cour à la traite au nord de l'Équateur.

Cette influence de la cour de Londres se faisait sentir dans toutes les affaires où il pouvait exister un intérêt pour elle. L'Angleterre attaquait ou défendait les droits des peuples et ceux de l'humanité, selon que l'un ou l'autre parti lui offrait plus ou moins d'avantages. Elle se laissait aller à livrer les Saxons à la Prusse, parce que la Prusse lui paraissait l'un des principaux arcs-boutans de sa puissance continentale; parce que la Prusse, d'un autre côté, lui faisait une cession importante sous le double rapport de ses communications directes avec le continent et de l'agrandissement du Hanovre. Cette cession est celle de l'Ost-Frise, qui introduit par l'Ems le commerce anglais en Allemagne, indépendamment de toute volonté étrangère.

Entre les puissances qui se montraient le plus avides d'englober des territoires étendus et de nombreuses populations, on est d'accord pour placer en première ligne la cour de Berlin, dont l'esprit fiscal chiffre les hommes comme les écus, et calcule leur valeur comme celle de l'argent, selon qu'il est placé à tel ou tel intérêt. On en était venu au point d'évaluer les hommes, non sous le rapport de quotité, mais sous le rapport d'utilité; en sorte que l'habitant de tel pays ne représentait que le quart ou le cinquième de l'habitant de telle autre contrée.

La cour de Berlin se distinguait encore par son adresse à transformer ses prétentions en droits, et à

ne se désister d'une prétention même mal fondée qu'en arrachant un prix quelconque de ce désistement. Il lui avait plu de demander Leipsig, et les autres puissances se refusaient à imposer encore à la Saxe ce dernier sacrifice. L'orgueil prussien fut blessé de ce refus; on vit alors *un des chefs de la société de la vertu* écrire, de sa propre autorité, aux plénipotentiaires britanniques, que la Prusse ne consentirait jamais à se dessaisir d'une ville qui était un si beau monument de sa gloire. On fut choqué à Vienne d'une telle insolence, et cependant on y céda en partie: La cabinet de Berlin n'abandonna cette demande qu'en recevant, au lieu de Leipsig, la place de Thorn, point militaire auquel il mettait beaucoup d'importance, et que l'empereur de Russie consentit à lui rendre.

En 1782, la population de la monarchie prussienne n'était encore que de quatre millions huit cent un mille cinq cents ames; de 1782 jusqu'à la guerre de 1806, elle s'était accrue de trois millions cinq cent vingt mille, ce qui lui donnait alors huit millions trois cent vingt-un mille cinq cents habitans. Par les traités qu'elle a conclus dans la dernière guerre, sa population devait être portée à dix millions; et c'est pour obtenir ce nombre et au-delà, qu'elle a perfectionné au plus haut point le secret de l'estimation des hommes et le calcul de leur valeur relative.

Tout ce qui pouvait offrir aux alliés une occasion

de réprimer les moyens d'ascendant de la France, ou de lui montrer l'intention même gratuite de la circonscrire dans les plus étroites limites, était saisi par eux avec empressement. L'amour-propre se joignait à l'intérêt politique, et l'on voulait refaire même ce qui était bien, afin de ne plus voir nulle part l'ouvrage d'une main ennemie. L'acte de médiation qui faisait, depuis dix ans, le bonheur de la Suisse, ne pouvait échapper à ce système de destruction ou de réforme. Un monarque puissant déclara aux députés de la diète qu'il ne quitterait pas Vienne sans avoir arrangé leurs affaires. Ces affaires furent confiées à une commission. Afin de s'assurer une influence durable sur la diéte, on sentit qu'il fallait lui procurer des avantages pour la conservation desquels la Suisse eût besoin de la même protection qui les lui aurait fait obtenir : on lui accorda, en conséquence, du côté du territoire français, tout ce qu'il était possible de lui céder. Les ministres de France, quoiqu'ils ne pussent méconnaître le but d'une telle conduite, entrèrent presque dans les mêmes vues, et montrèrent aux cantons aristocratiques une préférence marquée sur ceux qui avaient une organisation plus populaire. Ils se prêtèrent avec une incroyable facilité à l'idée d'un échange de territoire entre la France et l'évêché de Bâle, resté à la disposition des puissances, échange basé sur l'acquisition d'un nombre d'habitans double de celui qui serait cédé par nous : comme si des

Français pouvaient trafiquer de leurs concitoyens et les enlever malgré eux à leur patrie ! L'échange n'a pas été admis tel qu'il avait été proposé ; mais nous n'en avons pas moins appris que l'un des derniers actes des plénipotentiaires des Bourbons a été de céder plusieurs communes du pays de Gex. Dans les projets précédemment débattus, les plénipotentiaires de France demandaient pour condition de la complaisance du gouvernement royal, que le canton de Berne fût remis en possession de la portion du territoire d'Argovie qu'il possédait autrefois. Ainsi la générosité du gouvernement royal envers la Suisse, ou plutôt sa cruauté envers des Français, avait en outre une intention hostile contre une partie d'un canton indépendant que nous voulions priver de ses droits, pour donner des sujets de plus au canton de Berne, et gagner les bonnes grâces de quelques familles qui dominent dans ce canton.

L'indemnité du roi de Danemarck, pour la perte de la Norwége, avait donné matière à des discussions dont on ne connaît point encore le résultat. La Suède refusait de lui céder la Poméranie suédoise, quoique cette cession eût été stipulée par le traité de Kiell. Le motif sur lequel la cour de Stockholm fondait ses refus, était que ce n'est point en vertu du traité de Kiell que la Norwége lui appartient, puisqu'elle a été forcée de la conquérir.

En échange de l'accroissement de territoire accordé

à la Hollande dans les Pays-Bas, on demandait au prince d'Orange sa renonciation aux possessions héréditaires de sa maison en Allemagne. Les révolutions fréquentes de la Hollande ont appris à cette maison à connaître tout le prix de possessions particulières qui, échappant aux bouleversemens des États, peuvent toujours être une ressource précieuse dans les grands revers. Le prince d'Orange ne s'est pas montré disposé à cette renonciation.

Parmi les dissidences d'opinions des souverains entre eux sur des matières plus ou moins graves, il en est une qui peut-être mérite d'être remarquée, précisément parce que cette dissidence ne tenait à aucun calcul de puissance ou d'intérêt particulier. L'Europe a retenti du bruyant appareil avec lequel l'ambassade française a fait célébrer à Vienne l'anniversaire du 21 janvier. Tous les princes ne furent pas du même avis sur la convenance de cette cérémonie. Elle fut improuvée par l'un des monarques qui occupaient les premiers rangs au congrès; et la veille de cette lugubre fête, ce prince affirmait encore hautement qu'il n'y voyait aucun but utile. Son envoyé auprès de la cour de Vienne avait allégué des prétextes pour s'abstenir d'y assister.

Telle était à Vienne la position des choses au moment où l'on y reçut la nouvelle du débarquement de l'Empereur Napoléon à Cannes.

Quelques objets seulement avaient été réglés; tous

les autres étaient encore indécis. Les objets réglés étaient l'incorporation de Gènes au Piémont et celle d'une partie de la Saxe à la Prusse. Ces deux articles exceptés, on n'avait pu se mettre d'accord sur le reste; les difficultés s'augmentaient chaque jour. On ne savait pas alors quelle serait la portion du territoire polonais cédée à la cour de Berlin, quelle serait la portion que se réserverait la Russie : ce sont les gazettes seules qui nous ont appris que l'une des divisions du territoire prussien porte le titre de grand-duché de Posen. On ne savait pas quelle serait la démarcation tracée en Gallicie entre la Russie et l'Autriche; question si importante, que le gouvernement autrichien aurait sans contredit fait la guerre pour reporter plus loin la frontière russe, si les Bourbons avaient été en état de le soutenir.

Dans les mois de mars et d'avril derniers, il paraît que le sentiment d'animosité, toujours subsistant contre la France, et redoublé par le retour de l'Empereur, a facilité la conciliation de quelques intérêts et amené des transactions du moins apparentes sur des points long-temps contestés. Pressés de s'unir pour agir ensemble, ces cabinets ont pu envelopper dans des arrangemens de circonstance des principes d'opposition permanente et réelle; mais ces principes ne sont pas détruits, et ils se reproduiront à la première occasion qui en favorisera le développement. Les affaires qui semblent avoir été le plus récemment terminées sont celles de la Suisse :

comme il n'y avait là aucun motif de conflit entre les puissances, il est tout simple que le concert n'ait pas été difficile. On a été aussi sur le point de s'entendre à l'égard des cessions à faire par la Bavière à l'Autriche et des indemnités de ces cessions; mais le grand-duc de Bade ayant protesté contre le déplacement de possession qui résulterait pour lui de l'arrangement projeté, la cour de Munich, s'armant elle-même d'une plus vigoureuse résistance, est parvenue à rester saisie des territoires dont on lui demandait l'abandon. Parmi les actes les plus récens du congrès, il en est deux qui, quoique fondés aussi sur des bases trop peu satisfaisantes, ont cependant un caractère plus honorable que tous ceux qui les avaient précédés. Bien que la Russie eût fait espérer aux Polonais, sinon de rétablir le royaume de Pologne, du moins d'appliquer le titre de royaume à une portion de l'ancien territoire polonais, on hésitait à remplir cette espérance. D'un autre côté, l'Autriche avait repoussé les demandes que faisaient les peuples du royaume d'Italie d'avoir un gouvernement particulier. Les noms en politique ne sont pas de vains mots, et le titre que conserve un pays peut être d'une grande importance pour ses destinées futures. L'empereur NAPOLÉON reparaît; la résistance qu'on avait mise aux vœux des peuples présente quelques dangers aux cabinets de Pétersbourg et de Vienne. Le mois d'avril dernier voit proclamer un royaume

de Pologne et un royaume de Lombardie. Ce triomphe sans combat, qui rend à deux peuples une existence nationale, n'est pas le moins flatteur dont l'Empereur puisse s'honorer.

Quoique la notification par laquelle l'empereur Alexandre annonce qu'il va prendre le titre de roi de Pologne, porte que ce sont de simples formalités à remplir qui empêchent de faire connaître les arrangemens définitifs arrêtés à l'égard de ce pays, il n'est pas déraisonnable de supposer qu'il n'a encore été admis à cet égard qu'un état provisoire ou conditionnel, dont la fixation reste subordonnée à l'issue du combat auquel on se prépare. C'est l'impossibilité de s'entendre sur le fait délicat de leur délimitation mutuelle, qui, l'an dernier, porta la Russie et l'Autriche à renvoyer tout ce qui les concernait à une discussion éloignée, afin de rester en bonne intelligence, du moins jusqu'au moment de cette discussion. C'est cette impossibilité de s'entendre qui a déjà prolongé au-delà de six mois une réunion à laquelle on n'assignait qu'une durée de quelques semaines; qui a, des deux côtés, fait faire des démonstrations menaçantes; qui a porté les deux parties à maintenir un certain nombre de troupes sur le pied de guerre; qui a donné lieu à plus d'un projet de ligue contre l'une de ces puissances, et offert plusieurs fois l'apparence d'une prochaine rupture; en sorte qu'aujourd'hui leur nouvelle association contre la

France

France peut n'être en effet qu'un expédient utile qu'elles auront été empressées à saisir, pour éviter un éclat entre elles.

Il est une crainte que des hommes sages et prévoyans avaient conçue pendant le régne momentané des Bourbons, et cette crainte semble aujourd'hui n'avoir été que trop bien fondée. La politique générale des puissances alliées était de laisser se déconsidérer la France sous la dynastie dégénérée qui lui avait été rendue; de laisser se dissoudre les restes de la brave armée qui imprimaient encore de l'effroi à ses prétendus vainqueurs, et d'assoupir la nation dans les langueurs d'une honteuse indolence, ou de la livrer aux déchiremens de la guerre civile. Dans l'une ou l'autre hypothèse, c'est la France qui était destinée à terminer les contestations existantes entre l'Autriche et la Russie, et à sceller leur accord. Il serait impossible d'admettre que jamais la cour de Vienne eût pu consentir à laisser au cabinet de Pétersbourg la presque totalité du duché de Varsovie, si elle-même n'eût vu, pour prix d'une pareille cession, l'acquisition prochaine d'une grande et riche indemnité. C'est dans cet esprit que les grandes cours ont regretté d'avoir signé la paix de Paris. Si, au moment d'éclater l'une contre l'autre, elles ont su contenir leur ressentiment mutuel, c'est qu'elles se figuraient chaque jour que des circonstances nouvelles leur permettraient de reprendre aux

Bourbons une partie de ce que la paix de Paris avait respecté. La Bourgogne, l'Alsace et la Lorraine ont paru aux puissances une proie que l'incapacité de nos rois leur abandonnerait tôt ou tard, et tout annonce qu'elles ne comptaient pas attendre long-temps. Ce n'est pas là un soupçon qu'ait enfanté une peur chimérique : les indiscrétions des journalistes allemands (1) l'ont autorisé avec une audacieuse franchise. L'Empereur NAPOLÉON revient en France : le mode de la question est changé ; le fond est toujours le même. Cette circonstance devient elle-même un prétexte heureux dont on se hâte de tirer parti. Ce n'est plus sur la faiblesse du gouvernement français, ce n'est plus sur les fautes d'une administration inhabile, que l'on peut compter pour nous arracher

(1) Les habitans de l'Alsace n'ont point cessé d'être un peuple allemand..... Ils nous appartiennent de droit, et il faut attendre le moment favorable qui va les ramener dans le sein maternel. (*Mercure du Rhin, 18 janvier 1815.*)

Par cette réunion, l'organisation définitive de l'Empire germanique ne tardera pas à faire naître aux Lorrains le desir irrésistible de revenir à leur première patrie, et la France sera enfin forcée à renoncer pour jamais à l'injuste possession de ces deux pays. Alors la Prusse pourra, pour le bien de l'Empire, rétablir cette ancienne et puissante Austrasie, et régner dans le cœur de l'ancien pays des Francs. (*Ibid.*)

Si la France n'est pas vaincue et partagée cette fois-ci, les événemens de l'année dernière n'auront fait qu'une courte interruption de la monarchie universelle. La France partagée ou les chaînes de la France, voilà notre alternative. (*Ibid. 28 mars 1815.*)

quelques provinces encore nécessaires au complétement de l'accord des cours de Pétersbourg, de Berlin et de Vienne : c'est de l'état de désarmement où l'Empereur trouve la France, des embarras d'un premier moment, de quelque conflit d'intérêts dans l'intérieur, qu'il faut profiter pour accabler sous la réunion d'une masse immense de troupes ce qui reste encore sous nos drapeaux de bons officiers et de braves soldats échappés à la désorganisation d'une cour anti-française. Les puissances, par leur affectation à ne se déclarer ennemies que de l'Empereur, espèrent jeter de l'odieux sur son retour, en le présentant comme la seule cause de la guerre. La guerre aurait eu lieu de même sans son retour, mais seulement un peu plus tard; ou si elle n'avait pas eu lieu, c'est que tel eût été bientôt notre affaiblissement, que nous aurions été incapables de la soutenir; c'est que nous aurions été soumis au malheur et à l'opprobre d'un démembrement, sans pouvoir du moins ennoblir notre chute par une glorieuse défense. L'Empereur, en revenant parmi nous, vient nous sauver de la honte qui planait sur nous de toute part; il nous sauve de la honte d'être, dans l'intérieur, asservis aux priviléges d'une caste insolente, aux préjugés féodaux et au joug de la superstition; il nous sauve au-dehors de la honte de périr sans combat et de voir morceler notre belle patrie.

Si tel n'était pas le but incontestable des alliés, qui

pourrait expliquer le mystère de leur union ? Leur union serait un ouvrage contre nature, sans la base du démembrement futur de la monarchie française. Comment, sans cette base, l'Autriche pourrait-elle entrer dans une guerre dont l'issue plus ou moins heureuse tend, de toutes manières, à consolider l'ascendant de la Russie sur elle comme sur le reste de l'Allemagne ?

Après avoir dirigé long-temps vers l'Est ses projets d'extension, c'est vers l'Occident que l'Autriche se laisse entraîner aujourd'hui par le grand appât qui lui est offert : c'est là qu'elle veut regagner le terrain qu'elle est obligée de céder ailleurs. La marche envahissante de la Prusse lui indique un vaste système, qu'elle suit avec succès ; c'est de se former, même en y comprenant des possessions aujourd'hui indépendantes, un cadre immense dont toutes les enclaves puissent finir par devenir un jour parties intégrantes de sa monarchie. Sans la justification d'un tel calcul, la guerre contre la France serait, de la part de la cour de Vienne, un acte de la plus étrange absurdité ; et les cabinets ne sont jamais tout-à-fait absurdes dans de pareilles questions : ils ont beau vouloir honorer leurs motifs en donnant à leurs déclarations les couleurs d'une passion plus ou moins noble, c'est au fond un projet d'acquisition territoriale qui est toujours le mobile réel de leurs armemens. Ainsi, les causes de la guerre, malgré

la variété de leur principe, se réunissent sous un point de vue principal.

Lorsqu'on prétend n'en vouloir qu'à l'Empereur, c'est toujours la France que l'on se propose d'atteindre en effet. Certes, l'amour-propre blessé joue en cette circonstance un rôle tel que l'on n'en avait jamais vu d'exemple; et pourtant l'intérêt, le calcul, l'ambition, renforcent sur-tout les prétextes de guerre qu'il se forge à lui-même, et en deviennent les véritables moteurs. Il en est de même, sans contredit, pour l'Angleterre et pour la Prusse; mais les autres gouvernemens et les États du second ordre, fatigués d'ailleurs des hauteurs de leurs nouveaux maîtres, ne peuvent pas, de bonne foi, partager leurs projets, quoique la nécessité les oblige à leur prêter le concours de leurs moyens et de leurs efforts.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur l'étrange déclaration du 13 mars, et sur les autres procédés des puissances pendant le premier mois qui suivit le retour de l'Empereur. Les observations extraites des registres du conseil d'état, et qui ont été publiées par le Moniteur du 13 avril, dispensent à cet égard de toute autre réponse. Des rapports officiels ont fait connaître à la France les démarches de son gouvernement pour ramener les puissances étrangères à de meilleures dispositions, et le peu de succès que ces démarches ont obtenu. Assurément on ne peut pas

accuser l'Empereur de n'avoir pas poussé assez loin la patience et la longanimité.

Comme il est évident que le cabinet britannique est l'un des plus ardens promoteurs de la guerre, comme c'est sur-tout à Londres que l'on fait le plus d'efforts pour la justifier, nous opposerons la nation anglaise à elle-même, et nous la combattrons par ses propres argumens.

Il est impossible de n'être pas frappé de la ressemblance qui existe entre l'époque actuelle et la révolution de 1688 ; mais on ne remarque peut-être pas assez les nombreux traits de cette ressemblance ; on ne relève pas assez ce qu'il y a d'injustice, de la part d'une nation, à condamner chez un autre peuple les mêmes actes dont elle s'honore elle-même. A la vérité, il y a aussi entre les deux événemens des différences prodigieuses ; mais ces différences sont toutes à l'avantage de la révolution de 1815.

Le prince d'Orange est un prince étranger ; c'est un gendre de Jacques II qui vient dépouiller son beau-père. L'Empereur NAPOLÉON avait été détrôné par la force étrangère ; c'est un prince légitimement élu qui remonte sur le trône où le choix de la nation l'avait placé.

L'arrivée de Guillaume fut une invasion à main armée ; son autorité, une usurpation, jusqu'au moment du contrat qui le lia au peuple anglais. Le

retour de l'Empereur n'est que sa réintégration dans ses droits, sanctionnée par l'assentiment national ; son autorité, la continuation de celle que le peuple français lui avait antérieurement déférée, et dont l'exercice n'avait été que suspendu.

Guillaume III aborde en Angleterre avec une flotte de près de cinq cents bâtimens, dont cinquante bâtimens de guerre : il débarque avec plus de quatorze mille hommes, en y comprenant un bon corps de cavalerie. Un millier d'hommes et une cinquantaine de chevaux sont toute l'armée de l'Empereur Napoléon, et sept à huit barques suffisent à leur transport.

A l'approche du péril, Jacques II, pour regagner l'affection du peuple, rend aux communautés et corporations les priviléges dont elles avaient été dépouillées ; il fait des avances au parti épiscopal. Qui ne reconnaît dans ces mesures tardives les démonstrations de bienveillance et les caresses que les Bourbons ont prodiguées particulièrement aux militaires dans la dernière quinzaine de leur règne ?

Un grand nombre de seigneurs et d'évêques font au roi Jacques les plus éclatantes protestations de fidélité. Hélas ! Louis XVIII a entendu aussi, jusqu'au dernier jour, des protestations semblables.

Dans les premiers momens, le peuple anglais montre peu d'empressement au prince d'Orange : dès les premiers pas, l'Empereur Napoléon est accueilli avec transport ; et du lieu de son débarque-

ment, il est porté, par l'amour du peuple français, jusque dans sa capitale.

En Angleterre, le prince d'Orange ne voit d'abord se réunir à lui que quelques régimens et un petit nombre de généraux, parmi lesquels on distingue ce Churchill, qui sera un jour Marlborough ; en France, la nation entière salue son souverain, et l'armée, son général.

Jacques fut arrêté et ramené à Londres ; Guillaume favorisa sa retraite : le duc d'Angoulême est pris les armes à la main ; on le conduit hors de France.

La question n'est décidée à Londres, en faveur de Guillaume, que par une majorité de cinquante-une voix contre quarante-neuf. En France, il n'y a pas une centième partie de la nation qui ne se réunisse avec empressement à son libérateur.

Des mesures sévères semblent indispensables dans une révolution qui a pour objet un changement de dynastie. On a vu avec quelque peine, en France, que treize personnes aient été exceptées de l'amnistie générale : trente-deux personnes en furent exceptées à Londres.

On faisait pendre, à Londres, les espions du roi Jacques ; on traitait avec beaucoup de rigueur les distributeurs de ses proclamations ; les arrestations étaient très-nombreuses ; on n'épargnait pas les dames de la cour ; on emprisonnait les amies de la reine : grâces au ciel, on est loin, en France,

d'une telle sévérité. Cependant Guillaume III était paisiblement assis sur le trône constitutionnel de l'Angleterre, et Jacques II publiait contre lui des manifestes. C'est le point où les choses en sont pour nous aujourd'hui. Nous citerons quelques passages des manifestes du roi Jacques, et des réponses de Guillaume ou de son ministère.

« On a raison d'espérer des princes confédérés, » disaient les partisans du roi Jacques, qu'ils auront » égard à ce qu'ils doivent à leur propre sûreté, à » leur honneur, à leur conscience, en contribuant » à ce qu'ils pourront au rétablissement de Sa Ma- » jesté. »

« Ne dirait-on pas, répondait l'avocat de Guil- » laume, que le choix des États d'Angleterre ait » besoin de la confirmation de tous les princes de » l'Europe? L'Angleterre a pour les alliés toute sorte » d'égards; mais elle n'ignore pas jusqu'à quel point » ils doivent entrer dans les affaires qui concernent » la forme de son gouvernement (1). »

« Mais après tout, poursuivait le manifeste, n'y » a-t-il pas incomparablement plus de raison aux » alliés de s'attendre que la paix de l'Europe sera en- » tretenue dans une juste balance par un roi légitime,

(1) *Voyez* les réponses au manifeste du roi Jacques, publiées en 1697.

» dont l'intérêt aussi-bien que l'inclination le portent » à l'entretenir, plutôt que par un usurpateur qui » aura toujours intérêt de la troubler? Que l'on examine la vie et la conduite de l'un et de l'autre; » on trouvera d'un côté une droiture, une bonne foi » et une tendresse de conscience dignes d'un prince » dont la vie a toujours été remplie de traverses et » de souffrances, mais qui a toujours eu l'avantage » de souffrir pour la justice ou pour la religion ; de » l'autre, un ambitieux qui a toujours sacrifié hon» neur et conscience pour parvenir à ses fins. »

Les reproches faits à Guillaume ressemblent beaucoup à ceux que l'on fait aujourd'hui à l'Empereur. L'Angleterre nous fournit notre réponse. « Le roi » Jacques devrait se connaître assez bien lui-même, » pour ne pas souffrir une comparaison si désavan» tageuse. Je n'entreprendrai pas de pousser ce pa» rallèle. La haute estime où est Sa Majesté dans » toute l'Europe, parle assez pour elle. Dans sa jeu» nesse, elle ne pouvait pas se promettre une fortune » très-heureuse; cependant elle ne désespéra pas de se » relever, malgré les injustices du sort; et par un » bonheur que la postérité ne croira qu'à peine, elle » monta au rang de ses ancêtres. Le caractère de » Guillaume est celui d'un héros; je ne veux pas » donner à Jacques son véritable nom, &c. &c. (1). »

(1) *Voyez* les réponses citées.

Si le panégyriste de Guillaume lui donne tant d'éloges pour avoir recouvré le stathoudérat, qui avait appartenu à sa famille, que dirait-il du prince qui, créateur de sa fortune, était devenu le maître de l'Europe; qui, descendu momentanément du trône, n'a eu besoin que de reparaître pour chasser les Stuarts français, et reprendre une couronne qu'ils n'étaient pas capables de porter?

« Pourquoi donc ne pas attendre tout ce qu'on peut » espérer avec justice, plutôt de Sa Majesté que du » prince d'Orange? Pourquoi ne pas se fier sur la » parole et sur la bonne foi d'un prince qui est reconnu » pour homme de bien, même par ses ennemis, » plutôt qu'aux promesses trompeuses d'un homme » que ses meilleurs amis n'osent dire n'avoir jamais » eu d'autres règles de sa conduite que celle de son » ambition démesurée? »

Voilà de terribles interrogations; l'Angleterre se charge encore d'y répondre.

Elle trouve que le manifeste pose comme accordé ce qui est en question: « Pour nous, dit-elle, nous » n'avons pas si bonne opinion du roi Jacques; au » contraire, nous sommes convaincus que c'est un » dévot superstitieux, et qu'on ne peut pas plus se fier » à sa personne qu'à celle de son protecteur. » Jacques II n'avait pour protecteur que Louis XIV. Si la parole d'un protecteur unique était suspecte, comment la France pourrait-elle ajouter foi à celle de tous les pro-

tecteurs de Louis XVIII ? Sans répéter les objections des manifestes de Jacques II, nous citerons différens traits des réponses qui leur étaient faites, et qui sont justement applicables à notre position. « Je donnerai » un conseil au roi Jacques ; c'est qu'il devrait faire » des réflexions sur ses actions passées ; et il recon- » naîtra qu'il ne doit imputer ses malheurs qu'à lui- » même. Il pouvait régner glorieusement, s'il n'avait « pas prêté l'oreille à de perfides conseils pour entre- » prendre d'envahir les priviléges de ses sujets...? » Il n'y a pas moyen de compter présentement sur » sa parole.... Si Dieu était assez irrité contre nous » pour nous le redonner pour roi, il ne ménagerait » plus rien.... Il tâche de liguer contre nous les princes, » afin de traiter l'Angleterre en pays de conquête.... » Il ne paraît que comme un ennemi qui, à la tête de » troupes étrangères, veut subjuguer la nation.... Si » on lui a fait tort, il n'en peut accuser que la nation « anglaise; et c'est à Dieu seul qu'elle en doit ré- » pondre. » Le défenseur de Guillaume établit comme incontestable un principe d'une grave conséquence ; c'est que, « pour être en droit de traiter avec un » prince, il suffit de le trouver en possession (1). »

Il cite des exemples tirés de l'histoire de plusieurs nations, et entre autres celui de la France elle-même, qui « avait envoyé une ambassade à Cromwel, pen-

(1) *Voyez* les réponses citées.

» dant qu'elle refusait l'hospitalité à un roi injuste-
» ment dépouillé, qui se trouvait petit-fils de Henri IV,
» neveu de Louis XIII et cousin germain de Louis
» XIV. Ainsi la possession où on trouve un prince,
» est précisément ce qui autorise à traiter avec lui;
» et l'obligation d'observer les traités, passe au suc-
» cesseur, non pas parce qu'il a droit à la succes-
» sion, mais parce qu'il a actuellement succédé....
» Jacques II est mort civilement à l'État aussi-bien
» que ses enfans nés ou à naître..... La nation anglaise
» ne reconnaît pas de supérieur, lorsque, par une
» circonstance extraordinaire, comme a été la fuite
» de Jacques, elle rentre dans le droit primitif qu'ont
» tous les peuples du monde de régler le gouverne-
» ment de la manière la plus conforme au bien de
» l'État (1). »

Pour terminer ces citations, nous rapporterons ici la première phrase du manifeste, qui établit le droit légal du prince d'Orange à la couronne d'Angleterre, et qui déclare *crime de haute trahison* tout acte tendant à s'opposer à ce droit : « Il est généralement
» connu que les royaumes d'Angleterre et d'Écosse
» sont des monarchies héréditaires par ordre de pri-
» mogéniture, en vertu de lois et de coutumes im-
» mémoriales. Toutefois il est vrai de dire que la
» succession au trône, dans les monarchies héré-

(1) *Voyez* les réponses citées.

» ditaires, est, comme toute autre chose, soumise à
» la loi de la nécessité, et à telles modifications que,
» dans des circonstances imprévues, la loi universelle
» de la raison et de l'équité peut prescrire au mo-
» narque et au peuple. »

Comment la même nation qui a professé de telles maximes, et dont l'existence politique repose sur le principe de la souveraineté des peuples ; comment une dynastie qui doit le trône à cette doctrine, peut-elle aujourd'hui stipendier l'Europe pour en empêcher ailleurs l'application ? En vain on prétendra l'admettre encore, sauf la personne de l'Empereur Napoléon ; en vain on dira que l'on n'entend point gêner la liberté du choix de la nation française, pourvu que l'Empereur Napoléon soit exclu de ce choix : le principe est détruit dès qu'une exception est admise. L'honneur une fois violé, où est la garantie pour le lendemain ? Si une nation était assez lâche pour obéir à l'ordre étranger qui lui dit, « Tu » ne garderas pas pour monarque tel prince, parce » que telle est ma volonté, » quelle portion d'indépendance pourrait-il rester encore à ce peuple ? qui lui répond que la volonté orgueilleuse à laquelle il aurait cédé approuverait son second choix, approuverait le troisième ? quelle honte, quel avilissement pour lui, de ne pouvoir vivre que sous un roi dont les puissances étrangères auraient sanctionné l'élection ! Quel homme que celui contre lequel tous

les autres princes se croient obligés de s'unir! de quel poids il doit être dans la balance des destinées du monde ! et combien la nation qu'il gouverne doit mettre de dévouement à le défendre, puisque le reste des rois fait de si grands efforts pour le lui enlever! Que l'on ne vienne pas nous alléguer, comme explication de la ligue des rois, les injures et les outrages prodigués au Monarque que leur raison estime et admire malgré eux : nos bibliothèques sont chargées encore des nombreux volumes d'invectives publiées contre Guillaume III. A peine les écrivains de nos jours sont-ils arrivés à la hauteur de ceux du dix-septième siècle. On serait tenté de croire quelquefois qu'un de ces volumes est sorti de la poussière, et qu'il fournit depuis un an à tous les folliculaires de l'Europe, le venin journalier qui fait leur aliment. Combien d'écrits dans lesquels le portrait de Guillaume est tracé avec du fiel ! les titres de nouvel Absalon, de nouvel Hérode, de nouveau Cromwel, de nouveau Néron, sont les expressions banales dont les amis du roi légitime Jacques se servaient pour qualifier l'usurpateur et le tyran Guillaume.

Ce n'est pas assez pour les ennemis de la France de faire retentir en Europe cette ridicule répétition d'injures déjà usées dans un autre siècle ; on a prétendu que la bassesse des diatribes imprimées à Paris contre l'Empereur Napoléon pendant l'interrègne, devait être considérée comme l'expression de la pen-

sée nationale. Ici les faits répondent : mais quelle cruelle récrimination il nous serait permis d'employer, si l'on devait réfuter sérieusement de pareilles objections ! C'est la nation française que l'on attaque ; et sa justification serait facile. Sans doute, lorsque l'Empereur NAPOLÉON succomba un moment sous la force des destins contraires, la France dont il se sépara, ne put se dispenser de se soumettre aussi à la nécessité. Se soumettre fut alors un devoir pour la nation ; et si les Bourbons avaient été ce qu'ils devaient être, cet ordre de choses aurait pu se soutenir. La nation, en continuant de le respecter, serait sans reproche, comme elle est sans reproche de s'y être dérobée, lorsque le pouvoir royal n'a pas voulu être un bienfait pour elle. Mais ce qu'on n'a pas vu en France, ce qui n'appartient qu'à une terre étrangère, à une terre qui cependant remplit l'Europe du bruit d'un patriotisme fastueux, c'est une nation abandonnant son Roi, quand son Roi règne encore ; c'est une nation se séparant de sa dynastie, quand sa dynastie, malheureuse dans quelques batailles, continue à courir avec de puissans alliés les chances de la guerre ; quand elle peut encore recouvrer à la paix la totalité de son territoire ; quand enfin aucun acte du prince ne dégage ses sujets de la soumission qu'ils lui doivent. Eh bien ! cet inexcusable abandon d'un Roi par ses peuples, nous l'avons vu dans ces pays mêmes qui se présentent à nous comme nos

ennemis

ennemis les plus acharnés. Nous avons vu, dans la capitale la plus célèbre maintenant par l'exaltation du jacobinisme allemand, c'est-à-dire par sa haine pour la France, nous avons vu, quand le prince n'avait renoncé à aucun de ses droits, ses sujets, ses serviteurs, tous les fonctionnaires publics et même ses ministres d'état, prêter serment de fidélité à l'Empereur NAPOLÉON ! (1) Le reproche est dur, mais il est fondé. A dieu ne plaise au reste que nous fassions un crime aux peuples de ces déviations momentanées où les entraînent quelquefois des circonstances qu'il n'est pas en leur pouvoir de maîtriser. C'est toujours moins la faute des nations que la faute des cabinets; et ce n'est pas à nous de nous plaindre des sentimens des autres peuples à notre égard; tout nous répond que nous n'avons pas droit d'en être mécontens.

Dans la guerre qui se prépare, la question est bien loin d'être la même pour les peuples et pour les rois. Si l'excès de notre longue prospérité avait excité l'envie et fait naître de justes ressentimens, le congrès s'est chargé de notre apologie. En trompant toutes les espérances qui se rattachaient à des idées d'équité et de modération, il a ramené vers nous les affections qui avaient pu s'en éloigner : il a semé la haine à son

(1). Ce serment fut prêté à Berlin dans une séance solennelle, présidée par M. le général Clarke, gouverneur de cette ville. La cérémonie eut lieu dans le palais du Roi.

tour ; il l'a semée en Pologne, en Allemagne, en Italie, et sur la rive gauche du Rhin : il en recueillera les fruits. C'est le congrès qui a consommé notre réconciliation avec l'Europe : la ligue qui nous menace, n'est qu'une ligue de princes ; c'est encore une coalition, ce n'est plus une croisade.

Lorsque nous avons exposé tant de points de ressemblance entre la révolution de 1688 et celle de 1815, on demandera pourquoi il existe cependant entre elles une différence remarquable, dont on ne manquera pas de tirer une induction contraire aux intérêts de la révolution actuelle. Cette différence, c'est qu'en 1688 tous les rois légitimes se déclarèrent, Louis XIV excepté, pour l'usurpateur Guillaume, contre le roi légitime Jacques II ; tandis qu'en 1815 tous les rois légitimes, sans exception, se déclarent contre le soi-disant usurpateur NAPOLÉON pour le roi légitime Louis XVIII. Dira-t-on que les grands principes de la légitimité sont mieux connus aujourd'hui ? Ce serait faire le procès à la maison qui règne en Angleterre ; ce serait tourner contre cette famille la ligue formée contre l'Empereur NAPOLÉON : mais tels ne sont point les motifs de la différence essentielle qui distingue les deux époques. En 1688, tous les rois de l'Europe, hors Louis XIV, furent indifférens aux grands principes de légitimité héréditaire, parce qu'en foulant aux pieds ces principes, ils trouvaient dans Guillaume III un allié puissant contre

la France : en 1815, ils affectent le plus grand respect pour ces prétendus principes, parce que ce respect leur est utile pour réunir contre la France toutes les forces de leurs monarchies, en y joignant encore l'appui des mouvemens intérieurs que peuvent exciter parmi nous les partisans des Bourbons. Jalouses en tout temps de la puissance française, les grandes puissances combattent indistinctement pour ou contre les principes de la légitimité héréditaire, selon que l'un ou l'autre parti compte ou ne compte pas la France dans ses rangs. La question en elle-même n'est rien : le tort de la cause défendue par la France est d'être défendue par elle. Aussi, lorsque Louis XIV combattait pour les Stuarts, on lui adressait à lui-même les reproches que l'on adresse aujourd'hui à l'Empereur.

Le message du prince régent, remis aux chambres le 22 de ce mois, désigne l'Empereur NAPOLÉON par le titre d'*ennemi commun*. En 1695, Guillaume, en demandant au parlement de nouvelles taxes pour combattre Louis XIV, exhortait dans sa harangue la nation anglaise à redoubler d'efforts *pour réduire l'ennemi commun de toutes les puissances de l'Europe*. C'était également contre *les formidables ennemis de la nation et de tous les peuples de l'Europe*, que les lords juges ordonnaient des prières pour obtenir les secours du ciel.

Ainsi la France, quels que soient les principes

qu'elle défende, quel que soit le monarque qui la gouverne, doit s'attendre, lorsqu'elle ne veut pas se laisser avilir, à être déclarée l'ennemi commun de l'Europe par le gouvernement anglais et par quelques-unes des principales puissances du continent. La justesse de ces rapprochemens ne peut échapper à personne. Du moins, dans leur déchaînement contre la France gouvernée par des rois, les puissances étrangères admettaient la possibilité de la conclusion de la paix. Depuis 1792, il en est autrement; depuis 1792, tous les cabinets, dans les accès de leurs périodiques fureurs, n'ont cessé de redire qu'ils n'en voulaient pas à la France, mais à son gouvernement, avec qui il était impossible *de faire ni paix ni trève*: et cependant on fut heureux en Champagne, de conclure *une trève* avec la Convention nationale; on eut la condescendance de négocier à Bâle avec un comité de salut public, et à Campo-Formio avec un général en chef, agissant au nom d'un directoire exécutif; de reconnaître à Lunéville et à Amiens un premier consul; de saluer un Empereur à Austerlitz; de lui demander la paix après Iéna, et de l'obtenir à Tilsit; de lui devoir deux fois la paix à Vienne, et de consacrer celle de 1809 par la plus auguste des alliances. Deux ans d'événemens contraires ont tout changé, et l'on revient en 1815 au raisonnement de 1792.

Un terrible grief, on ne peut en disconvenir, pèse

sur l'Empereur NAPOLÉON ; et ce grief, le seul qu'on ne lui pardonne pas, c'est, quand les hommes ne pouvaient le vaincre, d'avoir été vaincu par les élémens ; c'est, après quinze ans de triomphes, d'avoir été un moment malheureux.

Ce tort est grand sans doute ; mais tous les souverains n'ont-ils pas été criminels comme lui ? ne l'ont-ils pas été plus long-temps que lui ? Et dans le moment de leurs infortunes, a-t-il porté aussi loin qu'eux l'abus de la victoire et l'ivresse de la prospérité ? Pour avoir obtenu sur lui des succès passagers, on jure irrévocablement sa perte, le monde doit s'ébranler pour exécuter l'arrêt de sa proscription ; et l'on semble ne pas se souvenir que la plupart de ces dynasties, aujourd'hui si orgueilleuses et si menaçantes, n'existeraient plus s'il avait été aussi peu généreux qu'elles.

RÉCAPITULATION.

La réunion des faits qne nous venons de parcourir, compose l'ensemble des élémens desquels résulte le tableau exact de la situation de la France. Ces faits n'ont presque besoin que d'être indiqués pour qu'un esprit juste en saisisse les conséquences. Au lieu de théories toujours susceptibles d'être contestées, au lieu d'abstractions sur lesquelles il est mal aisé aux meilleurs esprits de se mettre d'accord, c'est l'his-

toire que nous avons prise pour juge; c'est du rapprochement de circonstances anciennes avec les circonstances actuelles que nous avons fait sortir l'opinion qui doit s'établir sur ces dernières. Nous allons rassembler, dans un résumé rapide, ceux des principaux faits qui fournissent à notre jugement les données les plus essentielles.

Question de la guerre.

Il semble qu'il n'existe pour les peuples que deux manières d'être entre eux; l'état de guerre, ou l'état de paix. A ce compte, l'Europe étant presque tout entière en armes contre la France, la France aurait l'Europe entière pour ennemi. La question n'est pas aussi simple. Parmi les souverains armés maintenant contre nous, il en est beaucoup qui au fond sont ou doivent être nos amis, et dont les intérêts se rattacheront aux nôtres le jour où des événemens nouveaux pourront les affranchir de l'ascendant qui comprime leur volonté.

*Question de l'*abdication *de l'Empereur.*

L'abdication eut pour base un traité. Les conditions de ce traité n'ayant été remplies ni par les puissances étrangères, ni par les Bourbons, le principe en a été aboli, et l'Empereur a été dégagé des obligations qui étaient à sa charge.

De plus, une abdication qui n'est pas l'effet d'un consentement libre, n'a de durée que celle de la force qui l'a produite. Les faits et le droit sont d'accord sur ce point.

Question de la légitimité.

Ce n'est pas à l'époque où nous sommes, qu'il est besoin de démontrer le principe de la souveraineté des peuples. En droit, l'Empereur, légalement élu, était, même après son abdication, le souverain légitime de la France : mais nous avons fait à cet égard aux Bourbons toutes les concessions admissibles ; nous avons reconnu que leur rétablissement, quoique résultant d'une invasion et opérée par la puissance de baïonnettes étrangères, aurait pu devenir légal, si le bonheur de la nation française l'avait sanctionné. Le contrat imposé par la force pouvait être confirmé par le consentement : s'il n'en a pas été ainsi, ce sont les Bourbons qui ne l'ont pas voulu.

Disposition générale des Puissances étrangères à l'égard de la France pendant le règne des Bourbons.

Cette disposition avait un double caractère : c'était, si l'on veut, de la bienveillance, ou de l'indifférence du moins, pour la maison régnante, jointe à un fond

de jalousie haineuse pour la nation. Le peuple français était un géant tombé qui effrayait encore ses ennemis : il avait à souffrir et de la peur qu'il inspirait, et du mépris qu'on avait pour ses nouveaux conducteurs.

Politique des Bourbons à l'égard des Puissances étrangères.

Le seul mobile de la politique des Bourbons a été l'intérêt de dynastie : tout intérêt national a été nul pour eux.

C'est l'intérêt de dynastie qui signa ces odieux préliminaires par lesquels la France abandonna en un jour toutes ces places si bravement défendues, dont la cession disputée pouvait encore nous assurer une honorable paix et de plus belles frontières.

C'est l'intérêt de dynastie qui humiliait la France par l'indécent spectacle de l'ascendant de l'ambassade anglaise sur notre Gouvernement.

L'histoire des relations politiques de la France pendant les onze derniers mois, n'est que l'histoire de ses humiliations. A Paris, les étrangers forment auprès du ministère royal des prétentions déraisonnables, qui prouvent jusqu'à quel point on compte sur sa faiblesse. A Vienne, on réduit nos plénipotentiaires à la plus déplorable nullité.

Tous les torts de la famille des Bourbons sur ce

point se réunissent dans un seul fait : leur tort capital est d'avoir en France désorganisé l'armée. Il ne faut accuser leurs plénipotentiaires que du malheur d'avoir servi de tels princes : lorsque des négociateurs n'ont à mettre en avant que des principes contre les baïonnettes, le talent est inutile, et l'habileté sans effet.

La politique du ministère royal n'a été active que sur un point : elle était négative sur tout le reste ; elle était négative sur l'intérêt de la France, active dans l'intérêt de famille. Qu'importait alors à l'intérêt national que ce fût tel ou tel roi qui régnât à Naples ? Ce qui était important, c'était la fixation du sort de la Pologne, la conservation de l'intégralité de la Saxe, le maintien de l'indépendance des États d'Allemagne, et enfin la démarcation des frontières dans le Nord, en Allemagne et en Italie.

Politique des Puissances étrangères à l'égard des Bourbons.

Le principe de la politique des puissances étrangères était, de l'aveu de nos plénipotentiaires, d'empêcher la France de revenir jamais à l'état de grandeur qu'elle avait eu même sous quelques-uns de ses rois.

Un autre aveu non moins terrible est que les puissances étrangères, qui prétendaient n'avoir voulu

d'aussi grandes garanties que contre l'Empereur NAPOLÉON, ont persisté à consommer, malgré le rétablissement des Bourbons, tout ce qu'ils auraient cru nécessaire à leur sûreté dans le cas où l'Empereur serait resté sur le trône.

Un troisième aveu qui renferme seul tous les présages des malheurs dont était menacé l'avenir de la France, c'est que la difficulté de s'entendre sur leurs limites mutuelles, comme si les dépouilles à partager n'eussent pas été suffisantes encore, a porté les alliés à *se repentir de la paix signée à Paris.* Quoi! la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre se repentaient de la paix signée à Paris, et les Bourbons pouvaient dormir en repos! toutes ces puissances avaient sur pied de nombreuses armées, et les Bourbons s'attachaient à détruire le noyau heureusement indestructible d'une armée de héros, à dépouiller de leur honneur les drapeaux français, et à prodiguer les récompenses de la bravoure à des hommes qui depuis vingt ans n'avaient combattu que contre leur pays!

Cette arrière-pensée, qu'une sage prévoyance apercevait dans la politique des alliés, pouvait se déguiser encore quelque temps : le retour de l'Empereur n'a fait qu'en précipiter l'éclat. La France doit-elle s'en plaindre? Elle n'avait à attendre qu'une agonie honteuse. C'est du moins dans un noble combat que se décidera maintenant la question de son indépendance.

Nous ne nous arrêterons pas ici sur les publications faites par les puissances contre l'Empereur. Quels esprits assez confians pour croire que c'est à un seul homme que l'on veut faire la guerre? que c'est contre un seul homme, et non contre une nation, que l'on fait marcher de nombreuses armées? que, la cause de l'Empereur mise à part, tout serait terminé? Comme si l'indépendance d'un peuple était une propriété divisible! comme si la liberté de son choix existait lorsqu'on y met une exception! comme si, en renonçant à la plénitude de ses droits, la nation ne se reconnaissait pas dépendante d'un pouvoir tranger! comme si le projet de renverser l'Empereur n'était pas évidemment un chemin pour arriver au démembrement de notre territoire! On trouvait la France, telle qu'elle est réduite par le traité de Paris, encore trop puissante, même sous les Bourbons! Comment souffrir qu'elle existe, sous un prince tel que l'Empereur? C'est la France avec l'Empereur que l'on attaque ; c'est la France dans l'Empereur, et l'on ne hait l'Empereur que comme trop digne de gouverner la France. Au reste, la nature des déclarations des alliés n'appartient pas aux usages reçus, et sort des bornes prescrites par les droits des peuples. L'opinion de l'homme impartial de tous les pays en a déjà fait justice ; l'avenir confirmera son arrêt.

Contradiction de la conduite des Anglais avec leurs principes.

Le rapprochement que nous avons fait de la révolution de 1688 avec celle de 1815, présente la plus éclatante contradiction entre la conduite actuelle du gouvernement britannique et la doctrine sur laquelle ce gouvernement lui-même est fondé; mais il est un point sur lequel les Anglais ne sont jamais en contradiction avec eux-mêmes, c'est dans leur haine pour la France.

La haine pour la France est aujourd'hui la maladie universelle, non des peuples, mais des cours et des classes privilégiées; et cette maladie n'a pas seulement pour origine le mécontentement produit par la supériorité militaire que nous avons obtenue sur toute l'Europe; son principe est dans un sentiment indéfinissable d'envie; c'est une jalousie qui s'attache à tout notre sol, à tous nos avantages territoriaux et industriels, à nos arts, à notre langue même.

Cependant, en résultat général, si la France est forcée de compter parmi ses ennemis un grand nombre de gouvernemens, elle peut aussi voir dans les peuples un grand nombre d'amis : la France a des amis par-tout où les peuples ont déjà ou commencent à avoir le sentiment de leurs droits; elle a des amis dans la Belgique, sur la rive gauche du

Rhin, en Italie, parmi les peuples des États d'Allemagne et dans toute l'ancienne Pologne. C'est de notre côté que sont le bon droit et la justice ; les chances de l'opinion des peuples sont pour nous à notre tour. Nos prétentions d'ailleurs se réduisent aux termes les plus simples : la France ne veut point imposer son joug aux autres peuples ; mais elle n'entend point souffrir de joug étranger : l'indépendance est pour elle le premier des biens ; elle veut le conserver ; elle en a les moyens. La nation a pour chef un monarque qu'elle a choisi ; l'armée a pour général celui qu'elle choisirait jusque dans les derniers rangs, s'il avait cessé d'être Empereur. La nation, l'Empereur et l'armée n'ont qu'un sentiment et qu'un vœu : il n'est point de pouvoir au monde capable de prévaloir jamais sur l'indissoluble union de la nation, de l'Empereur et de l'armée.

FIN.

J'apprécie le zèle qui vous anime, quoique nous ne puissions l'employer dans ce moment. le Roi va rentrer....

4

LEURS EXCELLENCES

LES COMTES DECAZE,

MINISTRE DE LA POLICE, ETC., ETC.,

ANGLÈS,

MINISTRE D'ÉTAT, PRÉFET DE POLICE, ETC., ETC.;

ET

LE CHEV^ER DE GERINROZE-TOLOZAN,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS, ETC.;

OU

EXPOSÉ

DE LA CONDUITE DE CE DERNIER

PENDANT LA DERNIÈRE USURPATION DE BUONAPARTE,
PRÉCÉDÉ D'UN ÉPISODE SUR LE SIÈGE DE LYON EN 1793;
CONDUITE DE SA FAMILLE A CETTE ÉPOQUE.

DE FOUCHÉ, DE LA POLICE.

M. FAUCHE-BOREL ET PERLET.

Imprimé aux frais de l'Auteur.

A BRUXELLES,

CHEZ HORGNIES-REGNIER, MARCHÉ AUX BOIS;
ET CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1816.

A BRUXELLES,
DE L'IMPRIMERIE D'ADOLPHE STAPLEAUX,
LIBRAIRE DE S. M. LE ROI DES PAYS-BAS,
ET DE S. A. R. LE PRINCE D'ORANGE.

A Sa Majesté

LOUIS XVIII,

Roi de France et de Navarre.

Sire,

Le premier désir de VOTRE MAJESTÉ *est que vos sujets soient heureux ; le premier besoin de vos sujets, c'est la justice. Je l'implore aujourd'hui de* VOTRE MAJESTÉ *au nom des malheurs d'une famille dévouée de tous tems aux Princes de votre Maison.*

Animé par le seul sentiment du devoir et de l'honneur, je sacrifiai tout pour contribuer à rendre à ma patrie son légitime Souverain. J'ai su braver la captivité et la mort pour mon Roi, mais je ne saurais braver le déshonneur. J'ose supplier VOTRE MAJESTÉ *de se faire rendre compte du Mémoire que j'ai l'honneur de déposer aux pieds du trône. Innocent, ce n'est point une*

grace que j'implòre, je demande justice des calomnies qui m'ont forcé d'aller sur une terre étrangère pour faire parvenir à VOTRE MAJESTÉ *le récit exact d'une conduite qui doit me placer au rang des sujets les plus fidèles de mon Souverain, et c'est à ce titre que j'ai la confiance de me dire avec le plus profond respect,*

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-dévoué sujet,

LE CHEVALIER
DE GERINROZE-TOLOZAN.

Bruxelles, le 27 Mai 1816.

LEURS EXCELLENCES

LES COMTES DECAZE,

MINISTRE DE LA POLICE, ETC., ETC.,

ANGLÈS,

MINISTRE D'ÉTAT, PRÉFET DE POLICE, ETC., ETC.;

ET

LE CHEVER DE GERINROZE-TOLOZAN (1),

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS, ETC.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.
. . *sunt hic etiam sua præmia laudi.*

Si j'ai à gémir momentanément sur les calomnies dirigées contre moi, puis-je en être surpris? N'est-ce pas la tactique connue des ennemis de l'ordre d'affaiblir, autant que possible, le parti royaliste en déchirant avec acharnement ceux qui le servent avec le plus d'enthousiasme et de désintéressement?

Il existe près des ministres une classe d'hommes

(1) Le lecteur est prévenu que le *trait-d'union*, joignant les noms des deux familles, ne signifie qu'*allié à*, ainsi qu'il est dit dans l'ouvrage.

survivant à tous les changemens politiques (1), servant aujourd'hui le gouvernement qu'ils combattaient hier, et dont les principes machiavéliques, trop démontrés par une fatale expérience, donnent l'idée de ce qu'ils ont fait et de ce que l'on doit encore en redouter!..... Ces individus, qui ont tout à craindre des ministres, s'ils en étaient connus, employent les moyens que l'intérêt leur suggère pour perdre dans leur esprit les personnes zélées et intègres qui, par la force des événemens, par la position particulière dans laquelle elles se sont trouvées, ont appris à les connaître; aussi attaquent-ils les réputations en gens qui n'en ont point à perdre! mais, malgré leurs efforts, la vérité ne peut manquer un jour d'être entendue. Si, en piquant l'amour-propre de l'un des premiers dépositaires de la confiance de Sa Majesté, l'on est parvenu d'abord à atténuer les sentimens de bienveillance dont il récompensait et honorait le dévouement de l'un de ses sujets; si l'on a pu avec adresse disposer son esprit à se prêter à des insinuations aussi perfides que mensongères; si, après sa nomination à une dignité plus élevée, l'on a réussi près de son successeur à lui représenter ce sujet fidèle comme un ambitieux

---

(1) Que ceux qui ont usurpé des fonctions, des dignités, des richesses, en jouissent tant que la bonté royale les leur conserve; mais que ceux à qui on les ôte, pensent qu'après un bouleversement général, tout doit finir par rentrer dans l'ordre: qu'ils sachent que pour avoir occupé des places, ils n'ont pas acquis le droit de les conserver, moins encore d'en exclure les sujets qui, par une fidélité à toute épreuve, ont légitimé leurs prétentions, et dont les seuls torts sont de les trop bien juger.

qui voulait et pourrait peut-être lui nuire un jour; si enfin le résultat de tant de manœuvres a été de lui enlever avec les protections les plus éminentes le fruit d'une conduite toujours sans reproche, il doit espérer que ces persécutions auront enfin leur terme, et que leur principaux auteurs reviendront à des sentimens plus conformes à la justice et à la dignité de leur place.

Après vingt-cinq ans de crises politiques, de guerres continuelles, le retour des Bourbons annonça la paix et la tranquillité; si le jour qui nous rendit nos souverains légitimes fut placé par la nation au nombre de ses jours heureux (1), qu'il dut m'être précieux par les titres que j'avais à présenter au monarque pour qui la justice et la reconnaissance sont les premiers besoins! Après avoir servi moi-même de toutes mes facultés la cause du descendant de Henri IV, je jouissais donc enfin du triomphe qu'il avait obtenu, et voyais avec orgueil pour ma patrie le petit-fils de St. Louis remonté sur le trône de ses pères. Je croyais n'avoir plus d'autre vœu à former que celui de voir se consolider une puissance légitime qui devenait la garantie du bonheur de la France et de tous les états de l'Europe, lorsqu'après quelques mois de tranquillité, l'homme auquel notre patrie doit

(1) Quelle dut être l'allégresse de ceux qui, depuis vingt-cinq ans, avaient donné à cette illustre famille, devenue plus auguste encore par ses malheurs, tant de preuves d'amour, de constance; de ceux qui, fidèles à leurs sermens, se trouvaient ou victimes de la tyrannie, ou n'avaient que la triste perspective d'un avenir que chaque moment rendait plus redoutable encore!

ses derniers désastres, fut ramené par la conjuration la plus perfide (1).

Qu'on se rappelle ce jour funeste, où le Roi fut contraint de quitter sa capitale ; où l'usurpateur, au milieu de l'effroi général, entra protégé des ombres de la nuit, escorté d'une partie des traîtres qui avaient préparé son retour ! Le peuple à son approche se montra tel qu'il est quand il ne voit plus de chef à sa tête ; d'un côté l'on prenait les armes, d'un autre la crainte et le découragement les faisaient abandonner ; la consternation était universelle : on se regardait avec effroi, on ne voyait personne donner des ordres, la frayeur n'en devenait que plus grande ; déjà le silence de la résignation n'était interrompu que par des vœux et des larmes, toute la ville présentait une image triste et lugubre ; qui ne se sent encore frappé de terreur, toutes les fois que l'on songe à cette entrée funèbre (2)?

Celui qui, à une telle époque, osa lutter ouvertement

---

(1) Que de maux évités, si de misérables intérêts particuliers n'eussent point alors éloigné les personnes qui avaient des révélations importantes à communiquer !.

(2) Le tableau déchirant de cette fatale journée se noircit encore en pensant à ces fidèles sujets qui se donnèrent la mort plutôt que d'être témoins du triomphe des traîtres. Ils scellèrent, par leur sang, ce dévouement d'autant plus généreux, que leurs talens et leurs vertus leur donnaient la certitude de conserver les places qu'ils avaient toujours occupées. Qui ne se rappelle encore avec douleur ce moment de désespoir où le vertueux Julienne (*) crut qu'il devait tourner contre lui-même des armes devenues inutiles à la défense du roi et de la patrie!

(*) Célèbre avocat au conseil d'état, et conseiller de la préfecture de police.

contre le tyran victorieux; celui qui, par une noble assurance, forma le hardi projet de le renverser, d'arrêter le torrent des maux qui allaient fondre sur sa patrie, et qui se dévouait à une mort presqu'assurée, devait-il s'attendre à trouver un jour des ardens antagonistes dans quelques-uns des dépositaires de la confiance de Sa Majesté?

Après une crise de cent jours, Louis XVIII rentre dans sa capitale ; il était naturel que je comptasse sur la récompense due à mes services, et que je cherchasse à me prévaloir de la protection particulière que daignait m'accorder Son Altesse Royale Monsieur.

Si, après l'avoir obtenue, réprimant un zèle plus ardent que réfléchi, j'eusse attendu l'heureux résultat que devait m'assurer une telle protection, sans donner au gouvernement les détails précieux que j'avais été à même de recueillir pendant l'absence du Roi, mes vœux seraient aujourd'hui couronnés de succès, et je compterais plus d'un appui dans les ennemis que mon dévouement m'a suscités. Non seulement la conduite que je tins me parut un devoir, mais je pensai que ceux qui avaient partagé mes dangers devaient obtenir avant moi les récompenses qu'ils méritaient : d'augustes personnages les sollicitèrent pour eux, mais elles devinrent le partage de leurs persécuteurs, de ces gens qui, sous tous les gouvernemens, ont le talent d'arracher les grâces et les places, même après avoir lutté contre celui qui les leur accorde. Je m'en suis plaint souvent, et ce sont les suites de ces plaintes réitérées qui ont fait naître les calomnies que je me vois forcé de repousser aujourd'hui.

Devait-il donc être réduit à se défendre, l'homme honoré du suffrage de la députation de son département, de la protection du premier gentilhomme de Sa Majesté, de l'un de ses ministres, enfin des bontés particulières de son Altesse Royale Monsieur? et pouvait-il s'attendre à la conduite révoltante qu'on a tenue à son égard et qu'on est réduit à justifier aujourd'hui par de nouvelles impostures?

Prétendre lutter contre les attaques de deux ministres, dont il faut croire la religion surprise, peut paraître un acte de témérité; cependant, quelque soit leur puissance, insulté dans ma personne et dans ma famille, j'ai recours à l'opinion publique : c'est à ce tribunal que je m'adresse avec confiance: mes adversaires ne peuvent le redouter s'ils n'ont point de torts à se reprocher; leur rang les met à l'abri de toute injustice, et leur a donné déjà assez de moyens d'être entendus et de me nuire. Le public sévère, mais impartial, verra avec quelle légèreté des motifs d'intérêt personnel ont porté Mr. Decaze et le comte Anglès à se rendre l'interprète et l'écho des calomnies dirigées contre moi (1).

Issu d'une famille lyonnaise, qui se glorifie de ne devoir son illustration primitive qu'à un commerce aussi vaste qu'honorable, et à des services rendus à ses

---

(1) La lecture de ce mémoire convaincra, par la gravité des faits qu'il renferme, que l'on ne doit point me confondre avec ces hommes qui, à la suite d'une révolution, s'annoncent comme en étant les victimes, et veulent, à l'aide des faits souvent imaginaires, usurper un intérêt dont ils ne sont pas dignes.

légitimes souverains, soit comme magistrats, soit comme militaires, elle fut reconnue, lors du recensement des familles de Lyon, fait par *M. Tolozan* (1) *notre allié*, pour la plus ancienne de cette seconde capitale de la France, après celles des Dubreuil et des Delille (aujourd'hui éteintes). Riche et florissante sous Louis XIV, un de ses membres, qui suivait la carrière des armes et duquel je descends, s'empare de la ville de Roze en Catalogne, plante lui-même l'étendard royal sur les remparts de cette ville, d'où les troupes du Roi avaient été repoussées. Sa Majesté daigne lui donner le nom de Roze qu'il ajoute au sien, et les armes que la famille possède depuis ce moment, savoir : un casque, un panache, un glaive, trois roses, une fleur de lis, un chevron sur un champ d'azur : que l'on ouvre l'histoire de M. de Turenne, cet officier-général y est mentionné avec honneur.

A l'époque du tremblement de Lisbonne, un navire chargé d'or, venant du Mexique, est englouti dans le port de cette ville ; ma famille perd un million sept cent mille livres, et vend sa propriété de Colonge, située sur les bords de la Saône, à laquelle était attaché le privilège de prélever un droit sur tous les bateaux en station dans le port. Tout Lyon sait qu'alors la maison Roze, oncle, fils et neveu, couvrait les mers de vaisseaux, et qu'un membre de la famille résidait au Mexique, tandis que les autres tenaient leurs comptoirs à Madrid, Lisbonne, Naples et Lyon. Ce serait abuser de la patience

---

(1) Cette famille, dont la branche masculine est éteinte, vint s'établir à Lyon, il y a près d'un siècle, et sut s'élever rapidement par son mérite aux premières charges de magistrature.

des lecteurs que de citer toutes les familles respectables auxquelles la nôtre est alliée : je ne parlerai point également de tous les postes honorables de magistrature, qu'occupèrent mes ancêtres (1); les traits suivans donneront au public une juste idée de l'estime dont a toujours joui notre famille.

Jean Gerinroze, après avoir occupé quarante ans les fonctions de syndic du commerce de Lyon, est porté à l'échevinage par les vœux unanimes de ses concitoyens : « Je refuse, répond-il; les malheurs qu'a éprouvés ma famille ne me laissent point assez de fortune pour occuper honorablement un poste aussi distingué, et mes enfans ne pourront m'en faire aucun reproche, puisqu'ils apprendront que vous m'honorâtes de votre suffrage. » La ville de Lyon consacre un événement aussi glorieux pour nous, fait frapper une médaille représentant d'un côté le roi de France, et de l'autre une légende rappelant des faits aussi honorables à citer.

L'archevêque de Lyon fait une proposition nuisible aux intérêts des hôpitaux; le conseil est assemblé pour y statuer. Par respect pour son éminence, ce même Jean Gerinroze, recteur de la Charité, refuse de s'y rendre, parce que la proposition est contraire à sa conscience. L'archevêque, faisant allusion au nom de Roze, répond que *faute d'une fleur un bouquet ne s'en fait pas moins*, et pourtant le bouquet ne se fait pas, tant est universelle l'estime du conseil pour cet administrateur.

---

(1) Dans la branche maternelle nous comptons plusieurs magistrats et présidens en parlement.

Je ne parlerai point de l'honneur qu'eut mon aïeul (qui fut toute sa vie l'ami de feu M. le maréchal de Villeroi) de commander pendant quarante ans la garde lyonnaise, en qualité de capitaine ponton (1). Mais il doit m'être permis de m'arrêter sur le dévouement héroïque de mon père, qui périt pour la cause du Roi, ainsi qu'une partie de sa famille, laissant une femme jeune et quatre enfans en bas âge, sans autre appui que l'intérêt que porte au malheur non mérité les âmes sensibles. Ah ! sans doute, en rendant le dernier soupir, il ne prévoyait pas qu'un jour un de ses enfans serait traité d'aventurier et d'intrigant par un ministre des Bourbons.

Après avoir échappé au massacre des quinze cents notables de la ville, massacre dont le projet découvert, en prolongeant de quelques mois l'existence de mes concitoyens, leur donna les moyens de montrer un courage rare, mon père, avec la chaleur qu'il nous a transmise, défend les droits du trône au milieu d'une assemblée tenue dans l'église de la Charité. Nommé spontanément président, il est porté de bras en bras jusqu'au fauteuil : quelques jours après Lyon est assiégé. Mon père, secrétaire du départément, est à l'unanimité nommé l'un *des quarante* formant cette commission départementale, qui se couvrit d'honneur en soutenant la lutte périlleuse que s'imposait une cité fidèle à ses devoirs ; on sait quel sort fut réservé à cette commission dès son origine.

---

(1) Au nombre de ses privilèges, Lyon jouissait de celui de ne point recevoir de garnison et de se garder elle-même. Chaque quartier avait son capitaine.

La fortune ne seconde pas le dévouement des malheureux lyonnais. Il faut se frayer une route au travers de l'armée révolutionnaire pour se soustraire à l'échafaud, ou trouver une mort honorable sur le champ de bataille.

L'heure du départ est arrêtée. A minuit (1) les défenseurs de Louis XVII, devenus, à force de malheurs, insensibles à l'effroi que répandait de toutes parts l'incendie et les bombes, se réunissent et se mettent en route; à leur tête marche M. de Precy. Mon père l'accompagne, ils forment l'avant-garde: au centre sont placés les vieillards, les femmes, les enfans, et quelques mères infortunées portant sur leur sein les plus jeunes d'entre eux, et donnant la main à ceux dont les pas chancelaient encore. Leurs époux, leurs frères et cette vaillante jeunesse qui seule, pendant soixante-cinq jours, repoussa les efforts de l'armée révolutionnaire, forment l'arrière-garde; en s'embrassant, ils se jurent de défendre jusqu'à la mort le dépôt précieux qui leur est confié; ils périssent! Notre mère, tenant sur ses genoux sa fille née depuis trente jours, attendait sur la place des Terreaux, au milieu d'une grêle de bombes, qu'on attelât la voiture qui devait la conduire, lorsqu'on vint annoncer que le service de l'artillerie nécessitait l'emploi de tous les chevaux, et que tout le monde indistinctement suivrait à pied. Le rendez-vous général est indiqué au faubourg de Vaize, à la maison dite Laclair. M. le marquis de

---

(1) Pour cacher la marche aux ennemis, on fut obligé de n'admettre que les combattans et un très-petit nombre de parens et amis.

Virieux, dont on attend le détachement, est retardé sur les hauteurs de la Croix-Rousse : les assiégés ne peuvent effectuer leur sortie qu'à la pointe du jour (1); sans ce funeste retard peut-être n'aurais-je pas à pleurer la mort de mon père ! les hauteurs auraient été gagnées pendant l'obscurité, et le courage alors eût seul décidé du sort des armes (2); mais obligés de gravir les montagnes de St. Cyr, du Mont-Cindre, et d'être exposés pendant près de deux lieues au feu des assiégeans, maîtres de ces éminences, d'où ils dirigent facilement leur artillerie. Ce n'est plus un combat, mais un carnage. Je laisse à des mains plus habiles, le soin de retracer toutes les actions d'éclat qui illustrèrent cette journée, si glorieuse et si fatale aux Lyonnais.

Respectable famille des Finguerlin, je ne comptais jamais trouver l'occasion de m'acquitter publiquement envers vous, des sentimens de reconnaissance que vous doit ma famille pour les services qu'au péril de votre vie, vous lui rendîtes en des momens si dangereux; leur souvenir en sera toujours présent à ma mémoire.

L'avant-garde seule parvient à se faire jour au travers de l'armée ennemie ; mais le centre et l'arrière-garde ont à supporter tout le feu et la fureur des assié-

---

(1) C'est-à-dire, neuf heures du matin, 9 novembre 1793.

(2) Outre l'armée révolutionnaire, il y avait à combattre tous ces prétendus libéraux, qui avaient abandonné leurs chaumières afin de s'emparer des dépouilles des Lyonnais, au nombre de 30 ou 40,000 hommes ; ils firent beaucoup plus de mal que l'armée même.

geans. Entre Tarrare et l'Arbresle, cette avant-garde, cernée de toutes parts, est obligée de soutenir un combat des plus meurtriers ; tous périssent ou sont faits prisonniers. Mon père reçoit le coup mortel (1) aux côtés du général de Précy (2).

Les prisonniers faits à la suite de ce combat sont amenés et détenus dans notre propriété de la tour de Salvagny, transformée en prison, et d'où ils ne sortent que pour être conduits à la mort, à l'exception de quelques-uns qui parviennent à s'échapper, et au nombre

---

(1) Le paragraphe suivant du roi martyr ne m'est-il pas applicable? Pourquoi quelques-uns des dépositaires de la confiance du monarque ne le prennent-ils pas à mon égard pour règle de leur conduite? Pourquoi ont-ils réuni leurs efforts pour m'enlever tous les témoignages d'estime et d'intérêt, dont me combla son Altesse Royale MONSIEUR, à titre de récompense d'un dévouement qui a eu peu d'imitateurs.

« Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes » qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se » trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une » dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de » ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheu- » reux pour moi. »

(2) J'espère que le lecteur me pardonnera d'offrir à sa sensibilité le tableau touchant des malheurs d'une famille, et des dangers multipliés et presque incroyables que courut à cette époque la mère la plus tendre, l'épouse la plus courageuse. Je me garderai bien d'altérer la simplicité du récit qu'elle écrivit pour ses enfans dès qu'ils furent en âge de sentir la perte cruelle qu'ils avaient faite, et d'apprécier l'héroïsme de l'amour maternel; lui seul pouvait peindre ce que seul il put exécuter. *Voyez à la fin de cet ouvrage la note* (A).

desquels se trouvèrent plusieurs de nos parens. Un autre parent, Mr. Audras, aide-major à Lyon, descend par les plombs de l'hôtel-de-ville, se casse la jambe, se traîne chez un ami et va rejoindre les princes, au service desquels il meurt à Dresde. Malgré tant de désastres, je cite encore aujourd'hui dans ma famille un pair de France et commandant d'une des divisions militaires de Sa Majesté.

Je crois, d'après cet exposé, que s'il était permis de s'enorgueillir de son origine, j'aurais sans doute plus d'un titre à faire valoir; mais pourquoi se glorifier d'un avantage dû au hasard? Je n'ai désiré que répondre aux discours que la calomnie débite avec tant de profusion, et qui ont dû naturellement s'accréditer en passant par la bouche de deux ministres. Cependant cette famille ne pourrait-elle pas demander à son tour quels sont les titres de ses détracteurs; et s'il leur serait facile d'en produire de semblables? À Dieu ne plaise que je veuille les assimiler à ces personnages fameux que l'on voyait (par la force des circonstances), il y a peu de jours, honorés encore du titre d'excellence, et qui, en inondant ma patrie du sang de mes parens et de mes compatriotes, au point d'en teindre les flots du Rhône, se tracèrent la route qui les a conduits non à l'honneur, mais aux dignités et à la fortune (1). Si, depuis ces affreux désastres,

(1) Je n'analyserai pas l'affreuse correspondance des pro-consuls en mission à Lyon; il est inutile de s'appesantir sur des détails qui font frémir et que l'on voudrait effacer pour toujours de la mémoire : cependant le passage suivant d'une de ces lettres mérite d'être rapporté.

notre famille n'a pas rempli de postes éminens ; si elle n'a point vu ses portes assiégées par une foule de courtisans, c'est qu'elle ne sut point solliciter des dignités et des richesses à des gouvernemens aussi oppresseurs qu'illégitimes.

Je me félicite de n'avoir jamais dévié des principes que m'ont transmis mes ancêtres ; car si j'eusse reçu des bienfaits particuliers (1) du gouvernement ren-

---

Ecoutez Fouché : *Nous le jurons* (ils étaient trois collègues), *le peuple sera vengé ; notre courage sévère répondra à sa juste impatience ; le sol qui fut rougi du sang des patriotes, sera bouleversé ; tout ce que le vice et le crime avaient élevé sera anéanti, et sur les débris de cette ville superbe et rebelle, qui fut assez corrompue pour demander un maître, le voyageur verra avec satisfaction quelques monumens simples élevés à la mémoire des martyrs de la liberté, et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre heureux des bienfaits de la nature.* (Il emporte aujourd'hui 15 à 20 millions).

(1) On voit pourtant quelques-uns de ces personnages, animés par la passion, l'égoïsme, l'ambition, l'avidité, rappeler avec amertume des circonstances passées, pour donner le change sur la part qu'ils y ont prise ; lorsque des hommes qui rampaient, il y a deux ans, aux pieds de l'idole qu'ils conspuent aujourd'hui, cherchent à se faire un mérite près des puissans du jour, par des vociférations aussi exagérées que déplacées dans leur bouche ; à défaut d'un fer ardent pour marquer au front ces odieux sycophantes, ils mériteraient qu'on les mît en présence d'eux-mêmes : ah ! sans doute, ils ne pourraient décliner un tel tribunal. Sans l'amour de la paix, qui me porte à garder le silence sur des faits que leurs auteurs croyent ignorés, j'aurais à dérouler, aux yeux du public étonné, des demandes de places, d'honneurs, de titres, *ainsi que certaines adresses, restées dans le porte-feuille*, faites par des hommes qui sont demeurés fidèles, parce que Bonaparte n'a pas voulu d'eux....

versé, si j'en eusse accepté des emplois marquans (1), si je lui devais enfin ma fortune, la reconnaissance étant à mes yeux la première des vertus, comme l'in-

---

Ils vont aujourd'hui criant anathême contre ceux qui, ayant tenu une conduite tout opposée, prétendent humblement avoir des droits égaux aux leurs, et se plaignent d'être traités bien différemment que les coupables, *ou ces hommes qui ont cru qu'épier de loin les événemens, pour être en mesure d'en profiter, fut un mérite et l'inaction une vertu et un dévouement.*

(1) Je n'entends point parler des fonctions judiciaires, car quels services n'ont pas rendu à la France, les descendans de ces illustres familles qui, pour assurer l'honneur, la vie et la fortune de leurs concitoyens, s'exposèrent à lutter sans cesse contre le despotisme de celui qui ne les employait, que parce que leur nom servait à consolider sa puissance. En faisant exécuter les lois d'un prince, reconnu alors par les souverains, ils ont rempli leur devoir comme magistrats; comme citoyens ils ont obéi à des magistrats supérieurs. Si leur conduite a été droite et intègre; si, dans l'exercice de leurs fonctions, ils ont apporté les formes qui modifient la rigueur de la loi, les procédés qui confondent le père avec le magistrat; s'ils ont cherché à adoucir, plutôt qu'à exaspérer, ce que certaines mesures avaient de pénible, ils ont bien mérité de leur patrie, ils sont dignes de l'estime de leurs concitoyens et de la confiance du Roi (*), et me servant des expressions de Mr. le comte de Blacas, je dirai : « Quiconque (jus-

(*) Ah! sans doute, on doit mettre sur le même rang ces hommes de génie dont les talens éminens furent la seule cause de leur élévation. Leur conduite, lors de l'interrègne, prouve qu'ils étaient dignes sous tous les gouvernemens d'occuper les emplois qui furent la récompense, non pas de leurs principes, mais d'un mérite réel; l'opinion publique les a déjà désignés : ils sont assez rares. M. le comte de Fontanes, que je n'ai pas l'honneur de connaître, me pardonnera-t-il de le citer et de rappeler un trait qui honore autant son cœur que son esprit? — Il me faut un discours de vous, lui dit Bonaparte après l'assassinat du duc d'Enghien; je suis curieux de savoir comment vous vous en tirerez. — *Sire, je n'en parlerai pas.*

Et vous, braves militaires, dont la fidélité égala le courage, quels droits n'avez-vous pas acquis à la reconnaissance de la nation et du souverain

gratitude le premier des vices; malgré tout mon dévouement à la cause des Bourbons, je me serais bien gardé de former aucune demande, d'accepter aucun emploi qui put faire soupçonner la délicatesse et peut-être la sincérité de mes sentimens, en effet (1), les républicains, les bonapartistes auraient pu, à juste titre, me considérer comme un ambitieux qui ne s'attachait au nouvel ordre de choses que pour acquérir des places et de la puissance, les royalistes, demeurés fidèles à l'antique dynastie, auraient trouvé dans cette facilité à passer rapidemedt d'un ordre de choses à un autre, de justes motifs de compter peu sur une fidélité, qui s'évanouirait peut-être encore à une nouvelle épreuve (2).

» qu'à l'époque de la restauration) a servi Bonaparte, dans l'intérêt de la France, a servi le roi; comme les serviteurs qui n'ont » jamais quitté le roi, n'ont jamais cessé de voir en lui l'unique » moyen du salut de la France. Il y a donc entre tout ce qui a de la » probité, de l'instruction, pour point de ralliement, l'amour de son » pays.

« Telle est, telle fut, dit Mr. Fiévée, la doctrine que professe » et professa toujours Mr. l'abbé de Montesquiou; telle est et telle » dut être celle de tous les hommes raisonnables ».

(1) J'affaiblis ma pensée; mais un mémoire justificatif est fait pour être lu par tout le monde. Le premier besoin est donc la clarté.

(2) Je veux parler ici de ces grands personnages dont le premier mérite est de savoir prêter des sermens au dernier occupant, et qui trouvent toujours leur excuse dans les dangers que courait la patrie sans une telle conduite. « Si l'on était si sévère, on se priverait de beaucoup de gens de » mérite, me dit un jour Mr. le président T..... Je ne parle pas pour » moi, car je ne suis pas dans ce cas-là; mais vous vous ferez

Quels que soient donc les qualités et le mérite des personnes qui se trouvent dans cette situation nécessairement équivoque et embarrassante, elles ne conviennent point, je ne crains pas de le dire, à l'état actuel des choses. Des considérations puissantes, tirées de la morale, règle éternelle pour juger la conduite des hommes, établiraient jusqu'au dernier degré l'évidence de la proposition que je viens d'émettre : je me réserve de les développer dans un Essai que je soumettrai incessamment au jugement du public.

Je crois que les détails que je viens de donner sur quelques-uns de mes ancêtres, les montreront sujets aussi fidèles que bons citoyens, et suffisent pour repous-

---

» beaucoup d'ennemis, m'ajouta-t-il. Prenez-y garde, vous » n'êtes encore ni maître des requêtes ni préfet. »

Des circonstances inconnues peuvent, je le sais, faire admettre quelquefois des exceptions : un conseiller d'état, qui m'honora toujours de son intérêt, se trouve dans ce cas, et la reconnaissance me fait applaudir à votre projet d'exception ; mais en principe, je dis non, car en politique les regrets ne sont rien pour les ambitieux, et quand ils voient se fermer les chemins dans lesquels ils étaient accoutumés, ils s'efforcent, à tout prix, de s'en ouvrir d'autres, prêts à les quitter de nouveau, dès que leur intérêt le leur commandera.

Ce sont pourtant ces hommes que le précédent ministère, *dû aux malheurs des tems*, a mis en place, et par de tels choix a paralysé le zèle public et l'élan national. Il était tout naturel que des hommes qui devaient tout à Bonaparte, dûssent persister dans la résolution d'admettre ce qu'ils appellent des amalgames, des fusions, et par conséquent mettre ainsi en communauté la fidélité et la trahison, les vices et la vertu, les révolutionnaires et ceux qui ne le seront

ser le titre d'aventurier dont un homme en place osa me qualifier. Il me reste maintenant à retracer au public ma conduite particulière, qui lui fera juger si je mérite davantage celui d'intrigant qui me fut aussi libéralement prodigué par la même personne.

Robespierre monte enfin sur cet échafaud, où depuis si long-tems il faisait couler le sang des Français : la terreur suspend ses ravages; la France redevient une terre habitable, et ma mère y rentre le 1er janvier 1795. Mais son courage, exercé par tant de malheurs, a besoin de se montrer encore; plus d'une fois on la vit, le pistolet à la main, reconquérir le patrimoine de ses enfans,

---

jamais : le Roi peut compter sur leur fidélité, aussi long-tems qu'il comptera sur sa puissance; sur leur dévouement absolu et sans bornes, aussi long-tems qu'il les comblera de bienfaits.

Certains ministres ne vous demandaient pas quelles étaient les preuves de votre capacité; mais si vous aviez été administrateur ou magistrat. Répondiez-vous négativement ? Eh bien ! il faut placer avant tout ceux qui ont eu cet avantage. Mais, monseigneur, j'ai couru les plus grands dangers par suite de mon zèle ; l'un des princes a reconnu mes services, a daigné me recommander à votre excellence, et je lui observe que j'étais en prison, lorsque plusieurs de ceux qu'on vient de placer combattaient contre le souverain. Je vois que vous avez bien mérité du Roi, adressez-vous à S. M.; je regrette de ne pouvoir vous être utile pour le moment, et monseigneur terminait son audience.

Qu'en est-il résulté? Les gens sages et timides ont gardé le silence; quelques-uns de ceux que des considérations personnelles n'arrêtent pas et qui savent se sacrifier pour le bien public, ont élevé la voix, invoqué les principes, et à l'instant se sont vus écrasés.

dont les dénonciateurs de sa famille s'étaient emparés; plus d'une fois elle fit trembler ceux qui, souillant le titre de fonctionnaires, dont ils étaient revêtus, n'employaient leur crédit qu'à opprimer la vertu et à favoriser le crime.

En 1801, elle contracte une nouvelle alliance avec M. Ponchon, agent de change à Paris, décédé il y a quelques années, emportant l'estime et les regrets de sa compagnie et de tous ceux qui le connurent. J'accompagne ma mère dans la capitale. Ce père adoptif, dont la famille, l'une des plus respectables de Lyon, m'était déjà alliée, réunit ses soins à ceux de ma mère pour me faire donner une éducation qui pût me mettre en état de réparer mes malheurs. A seize ans, mes études sont terminées. A dix-neuf, je traduis quelques chefs-d'œuvre de Cicéron, et divers essais de littérature que MM. Amard et de Villeterque, attachés en qualité de censeurs littéraires, l'un au moniteur, l'autre au journal de Paris, daignent encourager par l'obligeance de leurs articles.

Quelle profession dois-je suivre? celle d'agent de change me paraît trop épineuse et peu d'accord avec mon caractère. Le frère de mon subrogé tuteur, honoré de l'estime et de l'amitié particulière d'un ministre digne de la confiance publique, Mr. Audras, juge à propos de terminer mon éducation par l'étude des lois. Son intention était de me faire entrer dans la carrière diplomatique, mais sa mort changea ce projet. Reçu avocat, un magistrat allié à mon beau-père, qui devait à un mérite distingué les divers emplois dont

il était revêtu, me fait remplir momentanément près de lui les fonctions de secrétaire, il surveille mes études, m'honore de sa protection, et à 23 ans demande pour moi au ministre de la justice le titre de suppléant du juge-de-paix du 2e. arrondissement de la ville de Paris, dans l'intention de solliciter par la suite ma mise en exercice; lui-même réclame en ma faveur l'appui d'un conseiller d'état recommandable par ses talens et les services qu'il n'a cessé de rendre à l'état. Ce fonctionnaire joint à une honorable recommandation près du ministre des lettres pour MM. les présidens Seguier et Try; malgré cinq ans de dispenses, demandées par notre allié au chef de l'état; malgré la bonne volonté du ministre, auquel j'étais recommandé de toutes parts; malgré que les premières maisons de Lyon se fussent intéressées au succès de ma demande, enfin, malgré une lettre pressante d'un député, gendre de ce ministre (1), je suis obligé de me retirer ne pouvant réunir trente années; mon protecteur, revêtu des titres de conseiller à la cour de cassation, à l'université, maître des requêtes, etc., décède, et, pour la seconde fois, je perds mes espérances.

Cependant mes études pour le doctorat se trouvèrent terminées; lié avec M. Blondeau, juge suppléant du tribunal de première instance, et digne successeur à l'école de droit de M. Berthelot, je profitai de ses lumières et des conseils qu'il voulut bien me donner; j'osai entreprendre sous ses yeux deux ouvrages, sur deux parties importantes de notre législation : le premier

---

(1) *Voir les Pièces justificatives.*

relatif aux diverses obligations et de celles communément appelées, obligations naturelles ; l'autre intitulée, commentaire sur le gage et le nantissement. Ces travaux furent interrompus par les événemens du 31 mars 1814, époque à laquelle je terminai ma 25e. année (1).

Jusqu'alors je ne m'étais point mêlé d'affaires politiques; persécuté sans cesse, soit pour les conscriptions, soit pour les enrôlemens forcés à titre de gardes d'honneur, je soupirais comme tous les honnêtes gens après un changement qui pût ramener la paix et la tranquillité. Les alliés entrent dans Paris, les cris de vivent les Bourbons se font entendre, les cocardes blanches et les proclamations de S. A. R. Monsieur se distribuent dès huit heures du matin ; je monte à cheval et me réunis au détachement qui, quelques heures après, parcourut les rues de Paris en annonçant le retour de Sa Majesté Louis XVIII ; deux fois retenu, je me fais jour.

Monsieur est à Livry, l'amour seul des français lui sert d'escorte jusqu'au palais de nos Rois ; le cœur peut bien apprécier, mais non exprimer l'enthousiasme d'une population immense, se précipitant sur les pas d'un

---

(1) L'estime de soi-même est la première consolation d'un homme d'honneur, et je m'étais cru dispensé de faire d'autre exposé de ma conduite; mais des personnes, dont les avis sont pour moi des ordres, m'ayant observé que je devais cette satisfaction à des amis aussi estimables que courageux, que je devais surtout éclairer la religion du prince, surprise ainsi que celle de son chancelier, j'ai rejeté dans des notes les détails les plus minutieux de ma vie privée.

prince dont la figure aussi noble que sensible, témoignait qu'il partageait vivement la joie publique. Le cortège d'honneur se composait de la garde nationale à cheval, formée subitement, de ces maréchaux et de ces braves militaires, la gloire et le soutien de la France.

Mais bientôt, hommes, femmes, enfans, tous se précipitent au milieu des chevaux, éloignent le prince de son cortège, bravent tous les dangers pour toucher ses vêtemens ou la bride de son cheval. Cette pompe triomphale était celle qui convenait au comte d'Artois.

Dès ce moment, le prince m'honora de ses bontés; j'eus la noble ambition d'appartenir à sa personne, j'exposai mes désirs à Son Altesse, elle daigna m'autoriser de m'adresser à son chancelier; mais ne m'étant occupé que de témoigner au prince mon dévouement par un service aussi volontaire que pénible, j'arrivai trop tard (1).

Le Roi entre dans sa capitale, j'ai l'honneur de lui être présenté, la garde nationale à cheval était organisée; admis l'un des premiers dans ce corps, j'en suis nommé brigadier; en cette qualité je fais mon service jusqu'à l'ouverture du corps législatif, époque à laquelle

---

(1) « J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 1er décembre, et suis bien fâché de vous annoncer que, depuis long-tems, MONSIEUR a arrêté définitivement la formation de son conseil. Ce ne serait que dans le cas où il y aurait quelques places vacantes que vous pourriez espérer d'y être admis. Je vous prie d'être persuadé que je ne vous oublierai pas.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé BALLAINVILLIERS. »

les gardes-du-corps purent nous remplacer. Obligé de m'absenter pour mes affaires, mon service est interrompu momentanément. Bonaparte débarque, les sujets dévoués à Sa Majesté sont appelés à le combattre; je m'empresse d'écrire à mon colonel pour le prier de m'inscrire à la tête des volontaires royaux du corps; dès ce moment je ne quitte plus le château, et la veille du jour où la trahison força le meilleur des rois à s'éloigner, je descends la dernière garde pour me mettre en route le lendemain avec mon escadron (1). Le Roi, accompagné de sa famille et de ses ministres, passe la revue de sa maison; le prince venait de passer la revue des gendarmes de la garde mis en bataille le long de la rivière, quai de Chaillot; il entrait dans l'allée des Veuves où se trouvait aussi en bataille les gardes-du-corps. Son Altesse Royale paraissait vivement affectée; pour la distraire je m'écriai, vive mon colonel! m'approchant aussitôt près du prince, qui tourna sa tête de mon côté, et je sollicitai l'autorisation de faire ce que je jugerai convenable aux intérêts de Sa Majesté. Volontiers, me dit le prince, en me serrant la main. J'accompagnai le prince jusqu'au milieu de l'avenue, où je m'arrêtai pour demander à M. de Martigny, mon ex-maréchal-des-logis-chef et sous-officier des gardes-du-corps, si réellement la maison du Roi partait dans la nuit. Autant que je puis me le rappeler, le prince était monté sur un

(1) Le chevalier de Sennones, secrétaire général de la chambre du Roi, faisait partie du poste et de notre escadron de volontaires; il peut attester ce premier fait.

cheval gris pommelé, et je n'aperçus que la maison du Roi sans spectateurs. Dans la nuit le Roi part au milieu de la désolation publique, je me rends sur les dix heures du matin à la place Louis XV, où l'escadron de guerre de la garde nationale à cheval devait se trouver réuni, d'après l'ordre qu'il en avait reçu la veille, au manège de Mr. de Sourdis; je m'y présente afin de communiquer mon projet à plusieurs volontaires qui, la veille, m'avaient fait connaître leurs sentimens: quel est mon étonnement de n'en trouver que deux ou trois! Après avoir attendu inutilement, nous nous rendons à l'état-major; une partie du corps s'y trouvait, mais la plupart des officiers supérieurs ayant dû suivre le Roi, je n'aperçus que consternation et désordre. Quelques personnes demandent par prudence qu'on déchire les registres contenant les noms des volontaires royaux: « Eh! pourquoi? répond l'un de ces messieurs; ceux qui se sont fait inscrire doivent-ils appréhender de faire connaître à Bonaparte que, s'il a trouvé des traîtres, il reste encore au Roi des sujets fidèles? Que je regrette de ne pouvoir citer le nom d'un tel camarade! J'appuyais vivement cette motion, lorsqu'un de nos officiers, employé je crois à l'état-major, nous demande quels sont ceux d'entre nous qui consentent à faire le service de l'étendard et du château. — Je suis étonné, répliquai-je, que dans un corps qui a eu l'honneur de garder Sa Majesté, il se trouve un individu capable de nous faire une pareille proposition. — Mais vous ne pouvez pas abandonner votre étendard, reprend-il; n'avez-vous pas juré d'obéir à votre colonel? le nouveau commandant

de la garde nationale vient de le nommer. — Eh bien! repris-je, je demande deux hommes de bonne volonté pour aller chercher cet étendard, brûlons-le plutôt que de le laisser insulter ! à son retour le Roi nous en donnera un autre. — Il est en sûreté, répond ce volontaire dont le nom m'est inconnu. — Messieurs, dis-je alors, quelque danger qu'il y ait de s'exprimer ainsi aujourd'hui, je le répète, le corps ne doit reconnaître et ne reconnaît pour colonel que S. A. R. Monsieur; c'est à lui que nous avons juré fidélité, c'est l'étendard des lis que nous avons promis de défendre; prétend-on nous faire servir aujourd'hui au triomphe de Bonaparte? Nous devons tous donner notre démission, et je donne la mienne. Nos officiers sont partis, et Monsieur, sans doute, espère obtenir une de leurs places à titre de récompense! Je sais qu'il est glorieux de commander un corps tel que le nôtre; mais, pour obtenir cet honneur, il faut d'abord mériter son estime, et ce n'est pas en l'engageant à manquer à ses devoirs qu'on peut y parvenir: vive le Roi! Je suis fâché que Monsieur, qui sans doute n'est pas français, se soit mis dans le cas d'entendre des choses peu agréables; mais je ne suis ici que l'interprète des sentimens de tous mes camarades; et (jetant mon gant sur la table), s'il n'est pas content, je lui offre, au nom du corps, la satisfaction qu'il jugera convenable. — Il se lève, me prie d'entrer dans un cabinet, où il cherche à me convaincre qu'il est aussi bon français que nous. — Cela se peut, mais ce n'est pas en vous chargeant de pareilles commissions que vous nous le persuaderez; au surplus, vous avez nos

adresses et pouvez les donner à ceux de qui vous tenez vos ordres. » A l'instant tous les gardes présens signent leur démission et se retirent.

Se conduire ainsi, ce n'était certainement que faire son devoir; mais dans la circonstance n'y avait-il aucun courage à le faire? Qu'on se rappelle qu'il fut impossible à Bonaparte de former une seule compagnie de ce corps (1).

Quelques heures après Bonaparte fait son entrée; je ne m'occupe plus que des moyens de le renverser (2); je me rends aussitôt chez M. Rivière, qui me fournissait tous les fonds dont j'avais besoin, lui demande 4000 francs en or. *Voici M. Aud..... fils qui m'enlève, pour M. son père, tout ce que je possède; il part à l'instant*

---

(1) La belle composition de la garde nationale de Paris, et surtout l'excellent esprit qui l'animait, font désirer sa prompte réorganisation. L'escadron de guerre de ce corps était commandé par M. Kergolais, dont le courage et le dévouement à son prince sont éprouvés. Le jour du départ du Roi, lorsqu'on vint annoncer à l'escadron assemblé qu'il avait un nouveau colonel, l'un d'eux, inscrit dans les volontaires royaux, M. le chevalier de Gerinroze-Tolozan, déclara que ses compagnons et lui ne reconnaissaient d'autre colonel que monseigneur le comte d'Artois, auquel ils avaient juré fidélité, et que, ne pouvant le suivre, le corps n'avait plus qu'à se dissoudre. Tous applaudirent au sentiment exprimé par leur camarade, et donnèrent, d'un accord unanime, leur démission.

Extrait du Journal général de France, du 21 juillet.

(2) La chute de Bonaparte, à laquelle l'Europe entière applaudit, en rendant aux Français l'espérance du bonheur et de la liberté, les trouva moins sensibles à des revers, auxquels la fortune avait la plus grande part. Quand il débarqua de nouveau, je vis avec désespoir que

pour l'Angleterre : mais à quoi bon 4000 francs? Ce qui s'est passé hier rend indispensable cette somme! Ou je répondrai à la confiance du prince, ou je périrai. *Si je n'étais pas père de famille, m'ajoute M. R., je suivrais le Roi; car je n'oublierai jamais la manière affable et expressive avec laquelle le prince me serra la main maçoniquement le jour de la revue du départ des volontaires de la garde nationale.* Je m'entoure de gens sur le courage et la fidélité desquels je pouvais compter. A nos frais, et par le secours d'un ami sûr, j'organise une contre-police pour mieux parvenir à mon but. Bonaparte, pour en imposer à la multitude et pour cacher ses craintes, se promène seul en apparence, mais escorté par une nuée d'agens de police. Il ne faut qu'un

---

l'Europe entière s'armerait encore contre nous, et que la mort seule de Bonaparte pouvait arrêter le torrent qui allait fondre sur ma patrie. Si je ne vis en lui qu'un tyran et qu'un usurpateur, le même sentiment d'amour de ma patrie ne me fit voir dans les étrangers armés, que... sous quelques bannières qu'ils se présentassent; mais que la nécessité forçait de recevoir à d'autres titres pour éviter de plus grands maux. Qui peut avoir oublié les touchantes proclamations du Roi? Hélas! il prédit alors à ses sujets tout ce qui est arrivé. Le peuple entendit sa voix; mais l'armée...., plutôt égarée que pervertie, et dont la rebellion ne fut *en général* que le résultat d'un faux principe d'honneur, et qui vient de réparer sa faute en obéissant si tranquillement aux lois qui la licenciaient, donnait par cela même l'assurance qu'elle se réunirait autour du Roi et de la patrie, aussitôt la chûte de son chef. La France alors eût été invincible, eût conservé sa gloire et sa prospérité. Il était glorieux de concevoir un tel projet et d'aspirer à son exécution; il ne pouvait entrer que dans la pensée d'un homme qui abhorre la tyrannie, sous quelque nom qu'elle soit exercée.

peu de courage, car la valeur n'est pas en général l'appanage de ces suppôts subalternes de la tyrannie : s'il est glorieux, me dis-je, de combattre les ennemis de son pays, il le sera peut-être davantage de combattre, corps à corps, l'homme dont la mort doit rendre la paix et le bonheur à la France. Je puis délivrer ma patrie de son oppresseur. Si j'ai le bonheur d'échapper au premier mouvement, je trouverai ma récompense dans le noble motif qui me guida. Si la fortune ne seconde pas mes efforts, je subirai le sort qu'éprouva mon père. Les amis du Roi étaient nombreux. La consternation de tous les honnêtes gens, lors de son départ, donnait l'assurance, à qui oserait tenter un coup d'éclat, de trouver en eux des esprits disposés à servir Louis XVIII.

Sans se connaître personnellement, divers commissaires du Roi agissaient à Paris dans ses intérêts; la crainte seule paralysait la bonne volonté et les efforts de ceux qui n'attendaient pour se montrer qu'une occasion favorable.

Je fais donc broder un drapeau blanc par une famille dont le dévouement m'était connu, et qui consentit, par son travail, à partager la gloire ou les dangers que l'événement nous réservait. La calomnie, qui ne ménage pas plus les têtes couronnées que les simples particuliers, n'a rien omis pour enlever au roi le cœur d'une partie de ses sujets, en prêtant au monarque une arrière-pensée et des intentions entièrement opposées à sa volonté et à la dignité de son caractère (1). Que l'éten-

---

(1) La restitution des biens nationaux, le retour des dîmes, des droits féodaux, et tant d'autres calomnies.

dard des lis, qui doit marcher à la tête de ceux qui lui sont restés fidèles, prouve à ceux qui ne sont qu'égarés que les plus zélés défenseurs des droits de la couronne sont aussi les premiers défenseurs des droits de la nation. Voici l'inscription qui fut brodée sur cet étendard :

« Vivent le Roi, une constitution libérale, strictement » observée, et tous les français fidèles à leur serment; » vivent les Bourbons ! »

Au moyen de la contre-police que j'avais créée, en me servant de gens non suspects au gouvernement de Bonaparte (1), je savais presque journellement les courses du chef de l'état, qui visitait souvent, le matin, les travaux de Montmartre, tantôt seul, tantôt accompagné d'une seule personne. Prévenu à tems, je le rencontre à cheval, venant de la rue Sainte-Croix, et s'arrêtant pour examiner le Lycée Bourbon. Il était monté sur un cheval bai à courte queue, et vêtu comme

---

(1) C'est ici que je crois devoir citer le courage de celui dont tous les efforts furent constamment réunis aux miens ; appartenant à une famille respectable, victime comme tant d'autres du dévouement de son père et du sien personnel, pour la cause des Bourbons, après avoir exercé dix-sept ans les fonctions de commissaire de police, il fut destitué arbitrairement lors du premier retour de Sa Majesté. Cet ami fut assez heureux pour éclairer la religion de M. d'André, ministre de la police ; il allait obtenir sa renomination lorsque le départ du Roi, qu'il servait indirectement sous ce ministre, y mit obstacle. J'ai besoin, lui dis-je, d'un homme tel que vous ; donnez-moi votre parole de ne point reculer, et si nous réussissons, vous pouvez compter sur la reconnaissance du souverain. Il se décide donc à continuer ses sollicitations; sous ce prétexte, va partout et parvient à se faire nommer commissaire de

un officier d'artillerie, le chapeau d'uniforme, mais sans épaulettes ; il tenait une cravache à sa main, il est salué des cris de vive l'empereur, je me retire. Le lendemain je le rencontre rue de Clichy, à trente pas de la barrière; je m'approche de lui et le reconnais malgré son changement de costume. Il portait une redingotte avec des gances qui se croisaient, chapeau rond et pantalon bleu. L'occasion était favorable pour l'attaquer; mais le drapeau n'était malheureusement point terminé. Par prudence personne n'était prévenu; je voulais qu'au même instant, l'impulsion fut donnée par l'école de droit, à laquelle il devait être porté par mon ami et les nôtres. Le drapeau fini, je fixai pour le surlendemain le jour de l'attaque (1); il fallait d'abord prendre l'éten-

---

police par Fouché. Réal, que l'on trompait difficilement en police, se méfie de lui ; apprend, dit-on, la conduite honorable de son fils dans le Midi ; sait qu'il me voyait et refuse de l'installer.

Le fils de cet ami, officier d'artillerie, servit sous son altesse royale monseigneur le duc d'Angoulême, avec un dévouement égal à celui de son père. Après la défection de l'armée royale, ne pouvant utiliser ses services, il ramenait sa compagnie et ses canons au lieu d'où il était parti, lorsqu'en traversant une ville qui avait arboré le signe de la révolte, plusieurs de ses volontaires sont arrêtés ; il pénètre dans la ville, mèche allumée, et se fait rendre par le commandant ces hommes et leurs armes, en présence de toute la garnison ; puis ramène sa compagnie au lieu d'où elle était partie. Le général Ernouf s'est empressé de rendre hommage à sa conduite.

(1) Notre retraite, en cas de besoin, était au centre de Paris, chez un ouvrier armurier-doreur qui nous avait donné de grandes preuves de zèle.

dard chez la personne qui l'avait fait; je m'y rends. Le hasard fait que la personne qui devait me le remettre est entraînée au spectacle; ce qui me contrariait me sauva, car je rentrai sur le minuit, après avoir promené deux individus qui paraissaient me suivre. Tous les papiers qui pouvaient nous compromettre sont brûlés; à six heures du matin le commissaire de police Alletz, escorté d'une brigade d'agens et de son secrétaire, cerne mon domicile; mais, ne se croyant pas assez fort, il requiert le secours de la gendarmerie; les gendarmes sont postés aux portes. Le sieur Soucques, officier de paix, se présente : mon appartement a trois issues; à l'opposé de celle à laquelle il sonne, je regarde au travers de la serrure et j'aperçois ces messieurs; j'ouvre la croisée du côté de la rue pour la franchir et vois les gendarmes; du côté de la cour il y avait une sortie dérobée conduisant à la rue Saint-Nicolas; je puis descendre par une terrasse, mais elle est gardée de même. Seul, toute résistance devient inutile; en conséquence, j'ouvre la porte; après la fouille la plus scrupuleuse des papiers, le sieur Soucques m'adresse la parole : *Morbleu, me dit-il, que vous êtes rusé; ma foi, vous l'échappez belle : il paraît que vous avez mis ordre à vos affaires*, et il recommence une nouvelle perquisition. Le commissaire Alletz tire à lui, du fond d'une armoire, un énorme ballot enveloppé d'une nappe blanche : — *Nous y voilà, messieurs, je le tiens*...... Ce n'était heureusement que mes traductions. — *Vous riez, Monsieur*, me dit Soucques, *mais il n'y a pas de quoi rire; voici un secrétaire, il faut le revisiter.* — Il n'y a rien,

Messieurs, et pour vous le prouver, outre une trentaine de tiroirs que vous avez bouleversés, je vais vous ouvrir une trentaine de secrets. Je les tire afin de leur ôter l'idée de les briser, et l'essentiel leur est soustrait. Le commissaire (1) rédige son procès-verbal, et je suis conduit à la salle Saint-Martin (2). Tout en gagnant mon cachot, je demande à M. Soucques ce qui peut avoir donné lieu contre moi à une telle mesure. — *Vous n'en reviendriez pas si j'avais trouvé la moindre chose.* Tandis que je cheminais, Mme. Du . . . . ., qui ne vivait plus depuis que le drapeau était terminé, et à qui la peur augmentait le danger, l'apporte elle-même chez moi. — Monsieur est à la campagne, répond le portier, il vient de partir à l'instant. Elle s'en retourne remplie d'effroi, soupçonnant ce que c'était que cette campagne, et n'a de tranquillité qu'après avoir brûlé l'objet de ses craintes. Ah ! que devenions-nous, si M. Soucques avait continué de visiter ma bibliothèque; mais heureusement les officiers de paix s'occupent peu de littérature. — J'ai eu l'honneur d'arrêter M. de Précy, m'observe Soucques, il paraît que je suis chargé des lyonnais. — C'est tout simple, monsieur; le père est mort à ses côtés, le fils doit aller en prison avec lui. Il

(1) Qu'on me dise qu'un tel individu servait le Roi; j'ai vu en lui un zèle bien prononcé, mais en faveur de qui.... Quant à son secrétaire, je ne puis que me taire sur son compte; il est trop connu aujourd'hui. Tous deux ils sont encore payés par le Roi.

(2) Entièrement privée d'air, cette maison ne fait pas plus d'honneur à l'humanité qu'au talent de l'architecte qui l'a construite.

reprend : Vous êtes plus heureux avec moi qu'avec celui qui, hier, a eu l'honneur de vous voir. Je suis perdu, me dis-je en moi-même ; le coquin était un mouton ; la veille de mon arrestation, sur les deux heures, un individu s'était présenté et désirait me parler absolument. Ma porte, fermée à tout inconnu, lui est refusée. — *Monsieur n'est pas chez lui*, répond mon domestique. — Ce que j'ai à lui dire est pourtant de la plus grande importance ; il n'y a pas une minute à perdre. Je sonne le domestique, dont j'entends le colloque : faites entrer. Cette personne mystérieusement ferme la porte. Mes amis seraient-ils en danger, fut ma première pensée. — « Vous voyez en moi l'ancien secrétaire intime de feu M. le duc d'Havré, et de suite il commence le récit de ses prétendus malheurs. — Que puis-je faire pour votre service ? lui dis-je en l'interrompant ; à moins que vous n'ayez un procès, je ne vois pas à quoi je puis vous être utile. » Alors il tire une liasse de certificats délivrés par toutes les personnes de la cour, revêtus surtout de deux signatures qui m'étaient très-connues ; la première de M. le comte de Pradel, la deuxième de M. le duc de Duras ; signature que je confrontai avec une pareille dont j'étais porteur : ces certificats appartenaient, sans doute, à la personne dont on prenait le nom.

Nous sommes dans un tel moment que je sens que l'on doit se méfier des plus honnêtes gens et même des certificats les plus honorables. « — Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai l'honneur d'exposer ma vie pour une aussi belle cause, ajouta-t-il en paraissant navré de douleur. — Que vous faut-il, réponds-je à cet adroit

coquin. On lui avait sans doute bien fait sa leçon. Vous savez que Sa Majesté a des commissaires à Paris; un de ces messieurs est attendu de Gand pour apporter nos pouvoirs et de l'argent. Je suis obligé de partir sur-le-champ, pour rejoindre Louis XVIII, et de là passer en Angleterre pour descendre à la Vendée et payer l'armée (1). Il me faudrait cent écus pour demain matin, prêtez-les moi au nom de Sa Majesté, je vous en ferai un reçu. — Cela se trouve bien, répondis-je, vous vous chargerez d'une lettre pour mon ami M. Boutilier-Duretail : repassez demain matin, et M. R...... vous donnera des fonds. — Je croyais, reprit cet individu, que vous faisiez partie du comité royal et que vous m'auriez remis un cachet pour faire la route; sans cette précaution je ne puis me mettre en chemin. » Je connaissais l'existence d'un comité royal, mais non ceux qui en faisaient partie. Cet homme se retire. La demi-confidence de l'officier de paix ne m'éclaira pas entièrement, car j'avais reçu deux visites de cette nature dans la même journée.

---

(1) Il m'exhibe une ancienne commission, signée Louis XVIII. Je ne m'étonnai pas de la question qui me fut faite dans mon interrogatoire : si j'étais détenteur de deniers appartenant au Roi ou aux grands seigneurs de la cour. Cet honnête individu était l'un des agens personnels de Bonaparte.

Comme je lisais ce mémoire à l'un de mes amis, administrateur, estimé par ses talens et sa moralité. — Vous avez été joué, me dit-il ; cet homme s'est présenté chez moi de votre part et après votre incarcération ; il me parut tellement suspect, que je le congédiai sans l'entendre.

Il faut avoir eu affaire à de tels gens pour apprendre jusqu'à quel point l'homme oublie sa dignité dès qu'il s'est écarté de la route de l'honneur. Ah ! sans doute, ce n'était pas le coup d'essai de ce scélérat.

Me voilà donc en prison, j'y trouve le respectable M. Gautron qui servit la cause du Roi, en compromettant 20 ans de suite son existence, repoussé sans cesse malgré de tels titres par MM. Decaze et Anglès; sans la puissante protection d'un député aussi célèbre par son courage que par son désintéressement, il serait, comme tant d'autres serviteurs de Sa Majesté, réduit à mourir de besoin. M. le marquis de Villeneuve, commissaire de Sa Majesté, dans l'affaire duquel on me croyait impliqué, m'avait précédé de quelques heures. Enfin MM. les marquis de Ravenel et de Saint-Simon vinrent nous tenir compagnie; ce dernier arrivait de Gand. Au bout de huit jours nous fûmes, les uns après les autres, transférés à la Force, et chacun en s'en allant faisait ses adieux à ses compagnons d'infortune, croyant ne plus les revoir.

Sûr de mon ami, qui seul connaissait mon secret, je pensais que je devais payer de hardiesse et attendre les événemens; je ne tremblais que pour le drapeau dont (1) j'ignorais le sort : que répondront les dames

(1) Ce serait ici le cas de parler des dangers que nous fit courir une personne qui m'avait les plus grandes obligations, et que divers motifs portèrent à me payer de la plus noire ingratitude, quels que soient les torts de ceux avec lesquels on a été intimement lié ; pour soi-même il faut savoir les taire. Je n'ai touché cette corde

Du..... si elles sont arrêtées? Pendant les huit jours que je fus retenu au secret, par l'impitoyable M. Maiseau, j'eus le tems de réfléchir sur les causes qui pouvaient avoir occasionné mon arrestation, et sur les réponses que j'avais à faire.

Premièrement, la conduite que je tins à l'état-major le jour de l'entrée de Bonaparte se rappelle à ma pensée.

Secondement, la scène que j'avais eu avec le général L... (1), ex-aide-de-camp de Masséna, ex-député

---

délicate, que parce que sa conduite a fourni un prétexte à mes détracteurs de me peindre sous des couleurs peu favorables aux yeux des personnes respectables, qui m'honorent de leur estime.

(1) Depuis six mois environ, je dînais dans une pension bourgeoise, rue des Filles-St-Thomas ; la société se composait de personnages honnêtes, d'officiers vendéens et du général L.... Ce dernier, ayant obtenu la croix de St. Louis, se glorifiait avec raison d'une telle faveur. Les événemens de 1814 arrivent ; sa conduite est très-réservée. Lefebvre-Desnouettes échoue dans sa tentative. — La France est sauvée, nous dit-il, j'en suis enchanté ; c'est à l'armée que nous avons cette obligation ! quant à moi, mon dévouement ne peut être douteux ! Le roi part, ce général m'adresse personnellement la parole et me demande ironiquement pourquoi je ne me suis pas fait tuer à Villejuif ? — J'ai fait mon devoir, et si tout le monde eût agi de même, je n'aurais pas l'occasion de voir réaliser mon opinion à votre égard Mais qu'est donc devenue cette croix de St. Louis dont vous décoriez hier votre boutonnière ? — Je l'ai foulée à mes pieds, elle était indigne de moi ! — Pourquoi l'avoir demandée, acceptée ? Enfin après une violente discussion, chacun se retire. Quelque tems après on publie le décret, ordonnant à tous ceux qui avaient été attachés au Roi de s'éloigner à 30 lieues de Paris, et remettant en

au corps législatif, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., et qui peut avoir donné des soupcons. En comparant la note ci-jointe avec mon

---

vigueur les lois des assemblées nationales contre les Bourbons. Autant par crainte que par prudence, un profond silence était observé à table, et personne, autre que moi, n'osait contredire les déclamations de ce général ; j'étais donc l'objet de ses attaques continuelles. — Eh bien ! me dit-il, en m'adressant la parole, vous avez lu le décret : qu'ils mettent jamais les pieds en France, et leur affaire sera bonne. Vous avez tort de compter sur leur retour, ce ne sont d'ailleurs que des ingrats : j'ai peu de jours à vivre ; mais je préférerais plutôt périr à l'instant que de les voir revenir. Admirez néanmoins la clémence de Bonaparte ; il a fait grâce au duc d'Angoulême, etc. — S'il est clément, répondis-je, c'est que son intérêt le lui dicte ; son pouvoir n'est pas assez consolidé pour qu'il ose renouveler un assassinat juridique. J'admets même qu'il voulût l'exécuter, trouverait-il des juges ? — Si je l'étais pourtant, reprit-il, la loi à la main.....

La nature ne m'a pas plus donné la possibilité de souffrir les injustices de MM. Anglès et Decaze, que d'entendre de sang-froid de pareilles horreurs. Saisi d'indignation, je me lève subitement : — Va, lui dis-je, va dire à ton maître que si jamais il osait porter la main sur ces têtes augustes, c'est à qui ambitionnerait l'honneur de venger un tel attentat, et si vous n'êtes pas rassasiés de sang, qu'il vous faille de nouvelles victimes, c'est vous que l'on frappera, et nous verrons !.... Saisissant une bouteille, il m'en menace ; d'une main je l'arrête et de l'autre le force au silence ; une scène violente s'en suit : les portes sont fermées, et un moment après on se retire. Le lendemain je viens pour rassurer la société qu'il faisait trembler, et ne retourne plus dans la maison afin de ne pas compromettre mes amis, en donnant des soupçons sur nous ; mais il n'était plus tems.

Ah ! sans doute, M. le comte Anglès ne trouvera pas mauvais que celui qui affronte le danger avec une telle audace, pour la cause

écrou et l'avis du ministre Fouché à Réal; peut-être trouvera-t-on quelques rapprochemens à faire (1). Enfin, d'après mon vote à l'acte additionnel, l'exil était ce qui

---

de son souverain, se plaigne d'être traité d'intrigant par un ministre des Bourbons! Que l'ex-procureur Réal m'ait tenu ce langage, qu'il ait peint, au retour de Bonaparte, ma fidélité comme un crime, rien de plus naturel; sa conduite était conséquente et conforme à ses principes; mais qu'un ministre d'état, que le préfet de Louis XVIII, sans aucun motif, agisse de même, je ne puis ni ne dois l'endurer sans me plaindre.

Je sais que les actions les plus courageuses sont souvent regardées comme l'effet d'une imagination ardente plus dangereuse qu'utile. Je réponds à ces juges calmes (*), qui, loin de les exécuter, n'osent même les concevoir, qu'il est des circonstances tellement impérieuses, qu'on ne peut en sortir victorieux qu'en s'abandonnant à cette énergie, que la prudence n'accompagne pas toujours; mais qu'il est injuste de la reprocher à celui qui, luttant contre une force redoutable, n'avait d'autres moyens de s'y soustraire.

(1) Un avis parvenu au ministre de la police générale signale, comme très-dangereux et devant fixer l'attention de la police, un Sr. de Gerinroze.

Le ministre de la police générale invite donc Mr. le conseiller d'état, préfet de police, à tenir le Sr. de Gerinroze en surveillance très-active, à se procurer des renseignemens sur lui, et à les lui faire

(*) Un citoyen doit à l'état non seulement sa fortune, sa vie, mais encore son exemple. L'ami de l'ordre social, et par conséquent du trône, doit dire à celui qui, trompé, sème les alarmes: Vos craintes sont déplacées, et l'on peut les dissiper, si vous êtes de bonne foi; elles sont un crime, si vous les exagérez par calcul. Quelque danger qu'il y ait alors de faire taire ceux qui sont dans ce dernier cas, il faut savoir les courir; mais une fois la tranquillité rétablie, il est permis aux vainqueurs, tout en demandant l'oubli du passé *pour tous ceux qui veulent vivre paisibles dans leur patrie*, d'exprimer leurs vœux de ne point confier dans les mains de leurs partisans nos destinées. L'expérience du passé ne doit point faire taire les lois de l'humanité, mais qu'elle serve du moins de leçons pour l'avenir.

pouvait m'arriver de plus heureux. Ce vote (1), que j'avais transcrit au greffe de la cour royale, se trouvait rapporté sur un petit carnet, contenant une très-petite brochure qui devait être distribuée dans Paris lors du mouvement, et dont voici l'intitulé.

Examen des principaux griefs de la nation contre

---

parvenir, si le résultat n'est pas favorable. (Extrait d'une note trouvée dans les bureaux du Sr. Desmaret, et dont l'original était remplacé par une copie.)

Nous, secrétaire de la préfecture de police, certifions que M. de Gerinroze-Tolozan, avocat à la cour royale de Paris, fut arrêté le 27 mai dernier, comme se faisant remarquer par une grande exaspération, tenant des propos et une conduite contraires au gouvernement impérial, et appelant l'assassinat sur la personne de son chef; et que par suite il fut déposé à la Force, où il est resté jusqu'au 20 du mois suivant, époque à laquelle il fut mis en liberté; en foi de quoi nous lui avons, sur sa demande, délivré le présent certificat, pour lui servir ce que de raison.

Le secrétaire-général, le Chev. de Pus.

(1) Plusieurs journaux ont fait connaître les votes courageux émis sur l'acte additionnel par MM. de Kergorlay, Pelletier de Rosembo, récompensé par le titre de pair, et plusieurs autres. Nous rapporterons aussi comme une pièce honorable pour le barreau français, dont l'opinion générale était assez connue, le vote de M. le chevalier de Gerinroze-Tolozan de Lyon, avocat à la cour royale de Paris.

« Attendu que lorsque Napoléon Bonaparte a abdiqué, il a invité » tous les Français à prêter serment de fidélité à S. M. Louis XVIII;

» Attendu que je l'ai fait aussi sincèrement que légalement;

» Attendu que ni la nation, ni le souverain, ne m'ont point délié » de ce serment d'une manière légale, je crois, tant qu'ils ne l'auront » pas fait, qu'il ne m'est pas plus permis d'approuver que de désap- » prouver aucun acte du gouvernement actuel, auquel je ne dois rien, » hors l'obéissance aux lois de police, exigée de tout individu qui habite

Bonaparte, ou Exposé des motifs qui le mettent dans l'impossibilité de convenir à un seul des partis qui divisent les Français, et par conséquent de faire leur bonheur, quand les puissances étrangères consentiraient même à le reconnaître. De la Nécessité de rappeler les Bourbons.

» un état quelconque ; en conséquence, je garderai le silence ; et s'il » m'était permis un jour, par la nation légalement représentée, d'émettre librement mon opinion, je dirais NON, par tous les motifs rapportés dans le Censeur. »

Ce vote fut un des nombreux motifs de la persécution qu'éprouva son auteur pendant l'interrègne.

Extrait du Journal de Paris, du 15 septembre 1815.

Qu'il me soit permis de faire un tableau de comparaison : Un magistrat défend les droits de Louis XVIII, avec autant de courage que d'esprit. Il est ministre ; j'imite sa conduite, et je suis obligé de fuir. « Au nombre des motifs que faisait valoir le procureur-général, M. Legoux, en faveur de Napoléon, était placé au premier rang, l'argument qu'il tirait de la rapidité avec laquelle Bonaparte était arrivé à Paris : — Depuis quand, répond ce magistrat, la couronne de France est-elle le prix de la course ? Fidèle à son devoir, M. Decaze part pour Gand ; imitant son exemple, je dépose au greffe de la cour royale l'expression de mes sentimens, et je puis dire, avec un courage tel, que, s'il eût eu beaucoup d'imitateurs, la France ne se trouverait pas dans la position où elle est placée ; et je ne serais pas réduit à me justifier aujourd'hui.

« Ce magistrat revient avec sa Majesté ; elle daigne le récompenser de son zèle, en le faisant monter rapidement aux premiers honneurs : pourquoi ce magistrat a-t-il donc contribué à nuire à l'homme qui avait imité sa conduite, qui était resté à Paris exposé à beaucoup plus de dangers ; qu'il avait accueilli lui-même avec bonté ? c'est que ceux qui l'environnaient, avaient intérêt à le porter à commettre cette injustice. »

M. Marcandier, à qui j'eus tant d'obligations, ferma les yeux sur le contenu de cette brochure qu'il ne lut pas ; il était seul. En remplissant un devoir qui lui était pénible, ce magistrat rendit de grands services aux détenus; je me trouvai tellement exaspéré, par les maux que je voyais fondre sur ma patrie, et que je lui retraçais avec chaleur, qu'il lui était facile de me compromettre. Loin de profiter des armes que je lui donnais contre moi, il refusa même d'inscrire une partie de mes réponses qui étaient parfaitement d'accord avec ma conduite.

Si j'eus le bonheur de rencontrer un honnête homme, que d'insultes, que de vexations n'éprouvai-je pas de ses collègues! la plupart sont abattus, je leur pardonne. Il fallait être à Paris, M. le comte Anglès, et être détenu à la préfecture (1), pour apprendre à juger ceux qui, tout puissans encore aujourd'hui, ne rougissent pas

---

(1) Ne dégradez pas la dignité de l'homme, en confondant dans le même local le filou, la débauche crapuleuse, avec le citoyen honnête qui est arrêté pour opinion, et dont la vie se trouve menacée s'il prétend s'opposer, je ne dis pas aux énormes abus, mais aux horreurs qui se passent sous ses yeux ; je n'ai point eu de tels désagrémens ; si j'en parle, c'est que plusieurs de nos compagnons d'infortune se sont trouvés dans ce cas. Un prisonnier n'est-il pas assez à plaindre, sans vouloir augmenter ses peines par des mesures tyranniques ou au moins *nuisibles à sa santé?* Ne pourrait-on pas, sans manquer aux mesures de sûreté, parer à de tels inconvéniens? Est-il donc impossible de forcer les concierges et leurs subalternes d'être plus humains, de ne point calculer leurs égards sur la dépense que font les prisonniers? Pourquoi, par exemple, exiger d'un détenu trente sous par jour pour une paire de draps, ou le contraindre à............? Pourquoi les dépenses sont-elles arbitraires? N'existe-t-il pas des réglemens? et, s'ils existent,

d'occuper les emplois dans l'exercice desquels ils se sont si bien fait connaître alors. (Ce sont leurs partisans maintenant qu'ils détiennent ; on doit croire qu'ils ont plus d'égards pour eux).

Je comparais donc devant mes interrogateurs. L'honnête Mr. Marcandier, ex-commissaire-général de police à Gênes, puis en Hollande, commissaire de police à Paris, nommé par le Roi et resté en fonctions, tenait la plume ; le sieur Maiseau (1), d'un ton digne du maître qu'il servait, et aussi insolent (toutefois les gendarmes à ses côtés) qu'il fut humble et rampant quelques jours après, me demande :

» — Quels sont vos motifs de haine contre Sa Ma-» jesté l'Empereur? » — *Je n'ai contre Bonaparte aucun motif de haine personnelle.* « — Qu'appelez-vous » Bonaparte? Il vous convient bien de parler ici de la » sorte ! Dites S. M. l'Empereur des Français. » — *Il*

---

pourquoi ne sont-ils point observés ? Les prisons de la préfecture, quoique sous les yeux du magistrat, sont tellement privées d'air et malsaines, qu'on se croit rendu à la liberté dès que l'on obtient sa translation à la Force : il est vrai que, sans négliger l'exacte surveillance qui lui est confiée, l'humanité et le désintéressement du concierge (M. Lebeau) font apprécier ce changement, et désirer trouver l'occasion de lui en marquer sa reconnaissance.

(1) Ex-secrétaire particulier du commissaire-général, le sieur Bellemaere, à Anvers, où il s'est fait apprécier (j'en parlerai dans mon ouvrage, De la Police depuis 89); il parlait aussi de morale.... Quelques jours après la rentrée du Roi, rencontrant M. Rat .., avoué : — Ce M. de G... a été bien adroit, car je n'ai pu, malgré tout ce que j'ai fait, le forcer à se compromettre.

Mon imprimeur se plaint aussi du peu de mémoire du Sr. Maiseau.

a abdiqué ; avant il était Empereur et même Roi, et aujourd'hui je ne vois en lui qu'un conquérant.

Le sieur Maiseau, s'élevant alors sur la pointe du pied, me lance un regard de 93 et disparaît.

» Calmez-vous, m'observe avec bonté M. Marcan-» dier ; qu'avez-vous à répondre? » — *J'ai admiré Bonaparte tant qu'il m'en parut digne ; et s'il n'eût pas par des actes arbitraires, tel que celui du duc d'Enghien....* « — JE N'ÉCRIRAI POINT CELA ; VOUS NE » RÉPONDEZ PAS A LA QUESTION? » — *J'ai*, repris-je, *admiré Napoléon, et je l'admirerais encore s'il eût fait le bonheur de ma patrie, comme pendant un tems il en fit la gloire. Je ne préfère point Louis XVIII à Bonaparte, parce que l'un se nomme Louis et l'autre Bonaparte ; mais parce que ce dernier, possédant tous les moyens pour faire le bien, n'a fait que le mal ; tandis qu'il n'a manqué au Roi que la possibilité de remplir les bonnes intentions qu'il avait : que sans quelques perfides, il eut fait le bonheur de la France, comme je suis persuadé* QU'IL LE FERAIT ENCORE S'IL REVENAIT, *etc. Je suis d'ailleurs l'ami de tout gouvernement librement et légalement constitué.* Et me rappelant que j'avais été suspendu momentanément de mes fonctions de brigadier de la garde nationale (1) le jour

(1) Depuis plusieurs jours nous faisions un service continuel. Ceux qui se trouvèrent relevés de leur garde, le jour de l'ouverture du corps législatif, furent obligés de remonter à l'instant à cheval, avec tout le corps. J'étais de ce nombre, et depuis vingt-quatre heures n'ayant rien pris, après avoir reçu la pluie la veille et depuis sept

de l'ouverture du corps législatif, faite par Sa Majesté, par un adroit mensonge, sous l'apparence de prétendues idées libérales, je glissais cette observation, un peu hardie pour le tems d'alors, et surtout le lieu où j'étais.

» — Eh! pourquoi avez-vous donc voulu renverser » le chef de l'état? » — *Je ne connais d'accusation légale que lorsqu'il existe des preuves : où sont-elles?* » — Vous ne répondez pas à la question. » — *A un fait inconnu il n'y a pas de réponse à faire.* « — Vous avez » pourtant dit que vous préféreriez mille fois la mort au » chagrin de voir Bonaparte régner sur les Français; » qu'il était même glorieux de périr sur l'échafaud pour » délivrer sa patrie d'un tyran, et y replacer le souve- » rain légitime. » Les questions étaient posées d'avance: M. Marcandier ne faisait que les transcrire : craignant sans doute que je me compromisse : « — Réfléchissez » à ce que vous allez répondre. » Ces paroles n'étaient connues que de madame de B... à qui, dans mon salon, je les avais prononcées, indigné du changement d'opinion qui s'était si subitement opéré en elle, je répondis :

— *L'ÊTRE ESTIMABLE* (1) *qui a rendu ces faits*

---

heures du matin jusqu'à midi, où le soleil se montra au moment même du départ du Roi : nous profitâmes d'un instant de repos pour aller déjeûner avec quelques gardes de ma brigade; mais nous n'arrivâmes qu'après que la trompette eut sonné à cheval. Déjà le major avait fait l'appel.

(1) Les chefs de la police de Bonaparte avaient pour principe de chercher à déshonorer les gens dont ils croyaient pouvoir se servir un

à M. Réal, ou au ministre, n'a point été véridique: voici les expressions dont je me suis servi :

« Lorsque la justice a son cours, les scélérats seuls montent à l'échafaud: dans les tems de révolutions, ce sont eux qui nous y envoient, et il n'y a point alors de déshonneur de partager le sort de l'homme le plus vertueux, comme du meilleur des Rois : j'ai ajouté, que ce qui était arrivé à ma famille me servait d'exemple. »

« — N'êtes-vous pas détenteurs de deniers apparte- » nant au Roi ou aux grands seigneurs de sa cour? » — *Non.* « — Vous faites pourtant beaucoup de dé- » penses. » — *Je suis libre de ma fortune et ne dois de compte à personne.* « — De quoi se compose-t-elle » donc? » Piqué d'une telle question : — *Puisqu'il faut vous rendre compte de mes affaires personnelles, je vais compter avec vous de clerc à maître.* » — D'après

---

jour utilement, aussi jamais ils n'en déviaient; et l'exemple suivant est un des mille dont je parlerai dans mon ouvrage, De la Police en France depuis 89.

« Madame la comtesse de B.... dont vous paraissez avoir fortement » à vous plaindre, ne recevait-elle pas chez elle M... ? Quelles étaient » ses relations ?.... »

— *En me faisant une telle question, M. Marcandier obéit certainement aux ordres qu'il a reçus ; mais j'ose espérer qu'il m'apprécie assez pour connaître d'avance ma réponse, qui ne pourrait être que le silence le plus absolu, si la personne pouvait être compromise, mais quand par orgueil, coquetterie, etc., etc.... on foule à ses pieds les devoirs les plus sacrés, on ne s'occupe pas d'affaires politiques.... l'on est incapable, pour de tels motifs, de compromettre sa liberté et son existence....*

» votre exposé, m'observe M. Marcandier, votre fortune » est disséminée partout. Qui vous fournit donc les fonds » nécessaires pour toutes les dépenses que vous faites? » JE ME GARDAI BIEN DE PARLER DE M. RIVIÈRE, et j'observai que je ne m'occupais que de mes affaires personnelles et que, vu les circonstances, j'avais même restreint ma maison.

» — Enfin, vous ne nierez pas que publiquement, » à table, vous avez témoigné votre haine pour Bona- » parte et votre amour pour les Bourbons? » — *J'ai fait ce que ma conscience me prescrivait : Bonaparte, le jour de son arrivée, a proclamé la liberté individuelle, la liberté des opinions; j'ai cru pouvoir m'en rapporter à sa promesse; et, au surplus, lui-même est convenu hier, au Champ-de-Mai, en présence du peuple assemblé, qu'il n'avait eu jusqu'à ce jour qu'un pouvoir illégitime, que sa dictature avait été nécessitée par les circonstances. Jusqu'à ce jour donc, même d'après son aveu, les Français ne lui devaient rien! Pourquoi me mettre en jugement pour des faits faux ou vrais arrivés avant que la nation l'eût reconnu d'une manière légale?*

Revient le sieur Maiseau, s'adressant à M. Marcandier : « — Avez-vous demandé à monsieur quels sont » ses relations avec *ce* M. Moret-Dubuisson? — Pas » encore. — Eh bien! quels rapports avez-vous avec » lui? » — *Il m'est inconnu.* « — Vous osez en impo- » ser à un tel point! » — *Trève de menaces; il m'est inconnu, vous dis-je.* « — Quelle audace! » Il se retire; et aucune preuve n'étant assez formelle pour terminer

promptement mon affaire, je fus transféré à la Force, en attendant un plus ample informé (1).

J'y rencontrai les plus sincères amis de la monarchie, ceux à qui leur amour et leur fidélité pour le Roi, avaient fait tout entreprendre. C'est rappeler les noms des marquis de Saint-Simon, de Ravenel, de Villeneuve, de Rouvroi, du comte d'Arimont, du baron de Lescourt (2), de M. Delyvois, gentilhomme ordinaire de

---

(1) C'est dans l'infortune que l'on juge les hommes. Si dans un tel moment les ingrats se font connaître, que de remercîmens ne doit-on pas à ceux qui, quoique ne professant pas les mêmes opinions politiques, réunissent tous leurs efforts pour rendre leur ami à la liberté. Je ne parlerai point de M. Collet de Framerville, qui, pour me tirer d'inquiétude, manqua de partager mes fers; ni de M. le docteur Duval, médecin du 1er arrondissement de Paris et de la Société royale maternelle; ni de M. Rivière, dans la bourse duquel nous puisâmes à volonté; enfin, de tant d'autres qui pensaient comme moi. Mais pourquoi la prudence m'empêche-t-elle de nommer ce général qui, près de Réal, me défendit avec un courage qui honorerait les plus zélés royalistes? pourquoi ne puis-je pas citer cet ami, qui, le premier, sut se faire ouvrir ma prison? Devant tout au ministre Maret, il crût que la reconnaissance lui imposait l'obligation de partager son sort. Nous nous séparons. La veille de mon incarcération, je le rencontre : — Je pars, me dit-il. Attends encore vingt-quatre heures, peut-être y aura-t-il de grands changemens; il part, apprend que je suis emprisonné, accourt à Paris, veut me voir : en vain lui représente-t-on qu'un homme comme lui, comblé des bienfaits de Bonaparte, ne peut s'intéresser à son plus cruel ennemi; il insiste, et obtient sa demande. — Tu n'es que trop compromis, me dit-il; je pars demain pour le quartier-général et j'espère t'y être utile. Il était digne de servir une meilleure cause.

(2) Ancien page du Roi (il est chargé par Sa Majesté, d'une

Sa Majesté, des Fouquet, des Lavillete, des Gautron, des Arneaudot(1), etc. Je regrette de ne pouvoir citer les noms des braves officiers vendéens, dont la douleur était de ne pouvoir partager les dangers de leurs concitoyens. Le malheur, en général, lie promptement les hommes, surtout lorsqu'une même opinion en est la source. C'est là que je pus apprécier le zèle de plus d'un détenu, dont les noms moins célèbres n'attiraient point les regards de l'autorité : j'ai fait valoir leurs droits avec force et courage; ils furent même reconnus en ma présence, et reçurent du ministre l'assurance d'une prompte récompense de leurs sacrifices, mais ils l'attendent encore.

Nous étions donc sous le pouvoir de ces ministres humains qui ordonnaient au général Lamarque d'incendier les propriétés des Vendéens et de les fusiller. Qu'on se rappelle la proposition faite à cette chambre par un de ses membres, non pas de s'emparer seulement des biens des royalistes, mais de mettre eux et leurs ascendans, etc., etc., hors la loi. Il est vrai qu'une telle proposition fut rejetée universellement; mais les mêmes hommes qui dirigèrent les massacres des 2 et 3 septembre étaient encore à la tête de la police; aussi les

---

mission secrète, est arrêté, mis en jugement, acquitté par le conseil de guerre de Lille, et néanmoins remis en prison à Paris, suivant l'usage du gouvernement de Bonaparte!

(1) Administrateur et ex-sous-préfet; il fut incarcéré pour avoir enrôlé quarante-deux grenadiers de la vieille garde et se disposant à les diriger sur la Vendée.

journées des 22, 23 et 24 juin furent-elles orageuses; et sans les événemens politiques, quel sort était-il réservé aux prisonniers?

Mon interrogatoire n'étant pas terminé, toutes communications me furent interdites; quelles durent être mes inquiétudes pendant ce tems (1)!

Au bout de quelques jours, sur les trois heures, je fus extrait de la Force, pour répondre à de nouvelles questions: ce n'était pas l'heure accoutumée; nous nous fîmes nos adieux! — *Où me conduisez-vous?* — Chez

---

(1) Je croyais avoir brûlé deux lettres du commandant de l'artillerie de la place de Rocroi; elles furent trouvées dans un autre appartement que j'avais à l'entresol, et quoiqu'elles ne parlassent que de la prudence qu'il fallait tenir dans cette circonstance, sa destitution, par Vandamme, suivit de quelques jours mon arrestation. Il reçut l'ordre de sortir de la place, et fut ramené avec l'armée aux environs de Paris. J'eus l'honneur d'exposer ses services à son altesse royale Monsieur, qui daigna le recommander à l'instant à son excellence le ministre de la guerre, après l'avoir fait présenter à M. le duc de Berry. Son Excellence lui répondit: — L'armée va être licenciée, allez de ma part donner votre nom à M. le comte de Rochechouard, chef de mon état-major. — La puissance d'un ministre est telle que depuis, monsieur le comte que je n'ai jamais vu que cette seule fois, crut momentanément, chez *M. de Richelieu*, que ma visite avait eu un but tout opposé à celui de faire rendre justice à un officier qui avait souffert peut-être par mon fait.

Tous mes papiers ayant été anéantis, il me fut facile de dire que je n'avais aucune relation avec M. Boutillier-Duretail, de la Vendée, dont on ne me représentait qu'un mémoire que j'avais rédigé pour sa famille, comme avocat, avant le départ du Roi. Son testament, qu'il m'avait confié au moment de son départ, fut soustrait à toutes les recherches, étant renfermé avec les pièces que j'avais cru devoir conserver.

M. Maiseau. Persistez-vous toujours à nier que M. Moret-Dubuisson vous est inconnu? — *Oui.* — Gendarmes, emmenez monsieur chez le commissaire interrogateur; et tout se borna à reconnaître dans M. Moret-Dubuisson, M. le comte de Pont-Gibaud (que j'avais fait prévenir), l'un des officiers, qui se distinguèrent à la guerre d'Amérique, et dont le frère, colonel de cavalerie avant la révolution, est aujourd'hui chef d'une des premières maisons de banque d'Allemagne, connue à Trieste sous le nom de *Labrosse et compagnie.* Ces messieurs inquiétaient fortement le gouvernement de Bonaparte. Qui se plaindrait d'avoir été traité alors d'intrigant, étant assimilé à de tels personnages!

C'est ici que je crois devoir rapporter un de ces traits magnanimes, que l'on voit se renouveler dans toutes les révolutions. Nous dûmes notre tranquillité à l'un des gendarmes, chargé de nous garder (1). Reconduit à la

---

(1) Par un heureux hasard madame de Dub... était sur la sellette, M. Marcandier, avec ce ton d'honnêteté qu'il eut toujours, m'offre de me promener dans le jardin du préfet: un gendarme m'accompagne, la conversation s'engage, il me rend compte de la fameuse journée du Champ-de-Mai. Ce gendarme, décoré de la croix d'honneur, avait été lieutenant de la garde impériale, fait prisonnier à Leipsick. Alsacien de naissance et ruiné par la guerre, il dut son retour au roi; mais il fut obligé d'entrer dans la gendarmerie de Paris. L'épaulette lui faisait désirer un autre ordre de choses que son cœur démentait; car il refusa de partir avec le détachement, qui, en frappant du coup mortel le brave Larochejacquelein, priva le Roi d'un ami et la patrie d'un guerrier.

Peut-on se battre contre des Français, me dit-il? Vous paraissez un galant homme, mon ami; quittez un corps qui, dans ce moment,

Force, j'y fus détenu jusqu'au 20 juin. Les démarches de ma mère et d'un ami (1), à qui Mr. Fouché avait eu des obligations sous Napoléon, furent cause que j'obtins ma sortie que les circonstances politiques, auxquelles, *sans doute*, il n'était point étranger, le décidèrent à m'accorder; ainsi, celui qui m'avait peint quelques jours

---

n'arrête que les honnêtes gens. Je le voudrais, pourtant si le Roi revient, je ne suis plus rien.

Mon interrogatoire se termine très-tard, il n'y avait personne pour me reconduire à la Force, et très-poliment le chef des prisons, M P...., dit: — qu'on mette monsieur à la salle Saint-Martin. Je m'en charge, répond ce gendarme, d'un ton brusque, je vais le reconduire; sans attendre l'écrou, il me pousse dehors, fait avancer un fiacre; nous y montons: ah! monsieur, que j'ai eu d'inquiétude pour vous, quoique nous ne pensions pas de même, je suis enchanté de pouvoir vous être utile, rendons-nous chez vous, vous y ferez vos affaires, je vous attendrai au coin des rues, où votre présence est nécessaire; je puis vous donner deux heures; je trouverai une excuse. Voilà ce qui s'est passé.....

Je vis tout le monde et nous fûmes tous tirés d'inquiétude; je reprends mon gendarme et le remercie: mais il me vient une idée, me dit-il; je n'ai pas reçu d'écrou, rien ne constate qu'on vous a mis entre mes mains; sauvez-vous, j'arrangerai l'affaire comme je pourrai. Brave chevalier, votre loyauté me charme; mais je n'en abuserai point. Ah! si j'ai regretté d'être sans pouvoir, ce fut en sa faveur: qu'il m'eût été doux de récompenser un tel trait. Vingt fois j'ai voulu aller trouver le ministre, le gendarme s'y est refusé; mon général est en prison; il a perdu mes papiers, je passerais pour un intrigant, je vais dans mon pays.

J'ignore ce qu'est devenue *le chevalier Menguer*; mais je dois rendre justice à sa conduite.

(1) M. Rivière.

avant comme un homme très-dangereux, me mit en liberté, au grand regret du sieur Réal et de son subdélégué le sieur Maiseau, qui espérait me voir condamner à l'exil.

Je suis chargé, au nom du ministre, me dit Mr. B..., de vous rendre la liberté; vous promettez, vous jurez... — Monsieur, je ne fais aucun serment; je promets d'être neutre tant que ce gouvernement subsistera : recevez, je vous prie, mes remercîmens pour l'obligation personnelle que je vous aï.

Le retour précipité de Bonaparte, et surtout la disposition des esprits et l'intérêt des puissances, faisaient prévoir que son règne serait de peu de durée; les amis du Roi pensèrent donc qu'ils devaient attendre le résultat nécessaire des événemens.

Napoléon abdique; le gouvernement provisoire se forme, et de nouveau la justice se rend au nom du peuple. Le Roi est à Saint-Denis, les habitans de la capitale sont obligés de se soustraire aux menaces des fédérés et de se dérober aux yeux d'une garde qui les surveille, pour aller déposer leurs vœux aux pieds du souverain. Les chambres, surtout celle des députés, luttent avec fureur contre leur Roi légitime. De toutes parts, il est question de l'attaquer; l'on parle de plusieurs partis prêts à agir, et pourtant personne ne se présente pour donner le signal. Cette disposition générale, qui ne pouvait manquer d'être soutenue par la partie saine et nombreuse de la garde nationale, me fait naître le projet d'en tenter l'exécution; un officier des gardes-du-corps, à qui je témoigne mon inquiétude à Saint-Denis sur les

suites d'une telle entreprise, n'ayant pas d'ordre par écrit, me répond : « Ce sont de ces choses que l'on prend sur soi-même ; si l'on réussit on est sûr d'être payé par la reconnaissance publique. » Déterminé, je communique mon projet à mes amis et à tous ceux dont le zèle ne demande qu'à se montrer, mais un chef de la police me fait prévenir de mettre plus de prudence dans ma conduite (Paris étant encore en état de siège); nous n'en réunissons pas moins nos efforts pour rendre nulle la résistance des factieux et parvenir à notre but. On comptait parmi nous plusieurs défenseurs de Louis XVI à la journée du 10 août, ceux qui avaient déployé le plus de courage au 13 vendémiaire, enfin l'homme qui, seul, accompagna Son Altesse Royale Monsieur, lorsqu'il fut trahi à Lyon par son propre aide-de-camp; plus heureux que moi, il jouit de la récompense due à son dévouement (1).

Un nouveau drapeau est brodé par la même famille qui avait couru tant de dangers pour le premier. Le rendez-vous est indiqué au Palais-Royal, chacun doit s'y rendre à six heures et arborer la cocarde blanche aux cris de vivent les Bourbons ! J'arrive à cinq heures et demie en habit de garde national à cheval, portant les fleurs de lis et le panache blanc ; cependant la prudence nous avait fait convenir que les deux autres couleurs y seraient placées d'une manière peu visible, afin

---

(1) La classe ouvrière pensait, en général, très-bien ; et un simple fourreur, le brave *Stenner*, de la rue de l'Odéon, s'était assuré de l'esprit de sa compagnie afin de me rejoindre au moment de l'exécution. — Hors un officier, je compte sur *tous*, me dit-il.

de ne point se priver du secours de ceux qui, quoique attachés au Roi, préféraient la cocarde tricolore. Nous comptions plus sur notre zèle que sur notre nombre (1). Arrivé trop tôt je suis cerné, avec quelques-uns de mes camarades, par un nombreux attroupement; nous cherchons à nous retirer sur le poste de la mairie d'Antin. Devenu l'objet de la fureur qui se manifeste, à peine ai-je le tems de m'élancer dans le passage du café de Foi; je gagne la rue de Richelieu: coupé dans ma retraite, je ne puis me faire jour que l'épée à la main; je m'élance au passage Olivier, remets mon épée, et reprends le premier passage d'où je vois la foule qui me poursuivait, se précipiter dans le jardin; je me crois alors sans danger, gagne le poste de la trésorerie; mais je retombe au milieu du reste de l'attroupement; on m'environne, et j'étais perdu sans la garde que quelques-uns de mes amis étaient allé chercher et qui arrive assez à tems pour parer non la blessure (2) que je reçus, mais un coup mortel (3). L'honnête officier, qui

(1) Nous avions des nôtres à chacun des principaux postes des environs du Palais-Royal, afin de les entraîner par notre exemple.

(2) Cette preuve de dévouement est la seule qui me reste, MM. Decaze et Anglès n'ayant pu me l'enlever.

(3) L'honnête homme à qui je dus la vie en ce moment se nomme Legrand; il est simple coiffeur, et demeure rue Taitbout, n° 9. Ses principes et son ton sont tellement au-dessus de son état, que j'avais peine à croire qu'il n'en eût pas un moins obscur. Son témoignage ne peut être suspect, car il fait le plus grand éloge de M. Decaze, qui fut son capitaine.

commandait le poste, me sauve en feignant de m'arrêter et de partager les sentimens de nos ennemis (1). Parmi mes libérateurs je reconnais un des combattans du 13 vendémiaire ; il veut savoir mon projet, je le lui explique en peu de mots : j'espère, ajoutai-je, que demain nous serons plus heureux. — Puisque vous pouvez approcher Son Altesse Royale, reprit-il, demandez-lui une autorisation par écrit, et comptez sur la majeure partie de notre compagnie ; c'est, peut-être, faute de cet ordre par écrit que beaucoup des vôtres ne vous ont pas soutenu. Les barrières, quoique fermées, pouvaient être franchies ; cependant je voulus sonder les dispositions du nouveau préfet de police nommé par le gouvernement provisoire ; je fus donc lui demander un laissez-passer, lui rappelant que j'étais le même individu contre lequel il avait donné des conclusions quelque tems auparavant, il me l'accorde avec empressement. J'arrive à Saint-Denis, et sollicite un entretien particulier de Monsieur. Quel est votre grade, me demande M. le duc de Fitz-James, dont je n'avais pas encore l'honneur d'être connu? — Simple volontaire, repris-je ; mais veuillez seulement m'annoncer ; *j'espère que le*

---

(1) J'ignore le nom de l'officier qui commandait le poste, mais je le rencontrai à St. Denis, faisant sa cour au comte d'Artois. Au moment où je prenais les ordres de Son Altesse, cet officier me dit : — Vous l'avez échappé belle hier. *Quelques jours avant, plusieurs personnes avaient été blessées et assassinées publiquement dans Paris.* Malade depuis cette époque, et par conséquent ayant discontinué mon service, je n'ai pu avoir occasion de le rejoindre.

Prince ne m'aura pas oublié! M. le duc me nomme, je suis introduit. — Depuis le départ de Votre Altesse, voici quelle a été ma conduite : tous mes efforts n'ont pu être couronnés de succès, mais un grand nombre de sujets dévoués n'attendent que vos ordres pour chasser les factieux des deux chambres, arracher le drapeau des rebelles et arborer celui des lis.

J'apprécie le zèle qui vous anime, me répond le Prince, *quoique nous ne puissions l'employer dans ce moment. Le Roi va rentrer dans Paris avec une satisfaction d'autant plus vive qu'il n'aura pas à regretter la perte d'un seul de ses sujets qui se sont exposés pour lui, tous peuvent compter sur ses bontés, sa bienveillance. Pour vous, chevalier, je vous recevrai aussitôt mon retour. Les mesures sont prises aujourd'hui pour que les chambres soient fermées sans éclat, Sa Majesté a chargé de ce soin le général Dessole. Allez l'annoncer pour calmer les esprits.*

La grace et l'aménité est un des dons du Prince auquel je parlais; quelle émotion n'éprouvai-je donc pas, lorsqu'il daigna me tendre la main que je posai avec transport sur mon cœur. Si MM. Decaze et Anglès eussent été les témoins de cette scène touchante, ils ne seraient pas surpris de l'excès de zèle auquel je dois les persécutions que j'éprouve aujourd'hui de leur part.

Le Roi entre à Paris; les personnes qui avaient été détenues pendant son absence, celles qui devaient partager mes dangers, se réunissent sous le drapeau qui devait les mener à la gloire, et vont au-devant d'elle.

Présenté à S. M., elle daigne me répondre: *Une telle conduite ne m'étonne pas; celle de votre famille m'était un sûr garant de la vôtre* (1). Présenté à la cour, devant à une conduite pure et franche l'accueil gracieux dont j'étais honoré de toutes parts, je ne m'occupais que des moyens de faire rendre justice à ceux qui, malgré mon âge, avaient daigné m'honorer de leur confiance.

Je crus qu'il était de mon devoir de faire tourner à leur avantage la bienveillance dont j'étais récompensé. M'oubliant moi-même, je ne m'occupai que de l'intérêt public et du leur. Le ministère se forme, le duc d'Otrante en fait partie; avant le départ de S. M., déjà sur les rangs pour être maître des requêtes, je renouvelle ma demande, la remets au ministre moi-même(2) avec l'exposé de ma conduite. Aucune autre démarche ne me parut nécessaire, la nomination a lieu le 23 août; si je fus étonné de n'y être pas compris, je le fus plus

---

(1) On a remarqué au nombre des drapeaux présentés à Sa Majesté, lors de son entrée dans la capitale, celui des prisonniers d'état, détenus pour opinions. Ce drapeau, porté par M. le chevalier de Gerinroze-Tolozan, avocat à la cour royale de Paris, qui se trouvait au milieu de la garde nationale à cheval de Paris, dont il faisait partie, a paru être celui de cette garde; mais il appartient à MM. les prisonniers d'état, qui ont voulu y déposer l'expression de leur amour pour leur Roi, et de leurs vœux pour le bonheur de la France. L'inscription de cet étendard était: *Vivent le Roi, une Constitution libérale, sincèrement observée, et tous les Français fidèles à leur serment! Vivent les Bourbons!*

Ces messieurs ont sollicité une audience de Sa Majesté.

Extrait du Journal général de France, du 11 juillet 1815.

(2) M. Huchet m'a dit chez lui qu'il ne l'avait jamais vue.

encore de voir un individu qui avait prêté plusieurs sermens dans une année, quitté la robe de magistrat pour combattre son Roi légitime, occuper la place de celui qui avait couru tant de dangers, donné tant de preuves de dévouement et qui présente les certificats les plus honorables de sa capacité.

Je me rends à l'audience de Son Altesse Royale Monsieur : « Mon Prince, lui dis-je, je suis forcé de » recourir à vos bontés ; vous connaissez ma conduite » et voici ce qui m'arrive. » — *Remettez votre mémoire à M. le duc de Fitz-James*, me répond Monsieur avec bonté ; *M. le duc veut bien s'en charger avec cet intérêt dont il accueille toujours les fidèles sujets du Roi.*

Quand on s'est conduit comme vous, m'ajoute-t-il, on ne devrait pas avoir besoin de protecteur. Que peut faire *Monsieur ?* quels égards le ministre aura-t-il à sa demande ? Il suffit qu'elle émane du Prince pour que ce soit un titre d'exclusion ? cela n'est que trop vrai, monsieur le duc, mais je veux avoir le plaisir d'observer au ministre, quoi qu'il en puisse arriver, que quand on est ministre d'un souverain on doit respecter les demandes du frère de ce souverain, surtout quand il les fait d'une manière aussi formelle, ou il faut alors donner ses motifs de refus. J'ai, m'ajoute monsieur le duc, demandé moi-même au nom du Prince, pour un homme très-estimable, une simple place de juge-de-paix dans un village ; vous ne croiriez pas que je ne l'ai pas obtenue et qu'elle a été donnée à . . . . Je vous promets que demain S. A. R. aura répondu à votre

mémoire. — Je compte sur votre parole, monsieur le duc. — Certainement, vous pouvez y compter, reprit le brave colonel des volontaires royaux de l'école de droit qui venait, tout satisfait, annoncer qu'il espérait obtenir des sous-lieutenances pour chacun de ses volontaires. Le lendemain je me représente pour retirer ma demande et les titres sur lesquels je l'appuyais. — Ah! ne me grondez pas, me dit monsieur le duc, Son Altesse Royale a été à la chasse et n'a pu vous lire, ce sera pour demain. Je me représente, et monsieur le duc me répond : — Le Prince a mis lui-même ces mots : JE RECOMMANDE PARTICULIÈREMENT CE MÉMOIRE A M. PASQUIER (1). *Signé*, CHARLES-PHILIPPE (2). Mais

---

(1) J'eus l'honneur de me présenter au cercle du ministre; il m'écouta, et m'assura qu'avant le mois de janvier il n'y aurait aucune nomination, que je n'avais qu'à attendre; et cette demande passa chez M. Hochet, car je reçus la lettre suivante :

Paris le 23 septembre 1815.

« J'ai l'honneur, monsieur, de vous informer que les circonstances ne permettant pas de créer aucun nouveau maître des requêtes, je n'ai pu mettre sous les yeux du Roi les titres que vous exposez pour obtenir cette place. Je m'empresserai de faire valoir vos droits lorsque Sa Majesté jugera à propos d'augmenter les membres de son conseil.

» Je vous prie d'agréer l'assurance de la considération distinguée avec laquelle je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Le garde des sceaux de France, ministre-secrétaire-d'état de la justice..

Signé PASQUIER. »

(2) C'est le 30 août que j'obtins cette récompense honorable. Quelques jours après, je vais remercier Son Altesse Royale : — Je souhaite que vous réus-

ce n'est pas tout, il a ajouté pour vous les paroles les plus obligeantes, entr'autres mots : JE DÉSIRERAIS POUVOIR LUI OFFRIR CE QUE JE DEMANDE POUR LUI ; IL L'A BIEN MÉRITÉ (1). Je vous enverrai vos pièces et vos titres officiellement afin que vous jouissiez de tous les honneurs. J'e n'ai qu'un mot à observer à MM. Anglès et Decaze, c'est que tous les titres que je prends aujourd'hui étaient mentionnés alors dans mon état de service, que, de bonne foi, je les croyais avoir obtenus du Prince; bien plus, avoir répondu à sa confiance, puisqu'il daignait m'accorder une telle récompense,

---

sissiez promptement, me répond Monsieur avec bonté. — L'an passé, mon Prince, j'étais sur les rangs pour être admis à votre conseil; j'ai toujours eu l'espoir d'obtenir cette faveur. — Adressez-vous à M. de Ballainvilliers. Je lui écris aussitôt; il daigne me donner audience pour le 9 (*a*). Voici sa réponse :

— J'ai regretté de ne pouvoir concourir au succès de votre première demande, je verrai M. le président Try (*b*), et j'en parlerai au Prince. »

(1) Son Altesse Royale ignorait pourtant alors la plupart des dangers que j'avais courus, et les ignorerait encore, si l'on ne m'eût forcé à me justifier. Au moment des dangers, l'on m'a toujours vu empressé de les courir, comme militaire; une fois passés, je me suis retiré, rentrant dans la carrière civile où m'appelaient mes études.

(*a*) « M. de Ballainvilliers aura l'honneur de recevoir M. le chevalier de Gerinroze-Tolozan, samedi 9 septembre, à neuf heures du matin, s'il veut prendre la peine de se rendre chez lui, rue de l'Université, n° 26. »

(*b*) *Le lecteur est prévenu qu'à la note (2) il trouvera l'exposé de l'affaire dont MM. Decaze et Anglès se sont servi pour lui enlever les bontés du Prince. La longueur des détails a nécessité ce renvoi.*

c'est en vertu de ces titres (que je ne croyais pas me voir disputer un jour), que j'avais tout sacrifié, tout abandonné pour m'en montrer digne, enfin tout promis à ceux qui m'avaient secondé. Sans doute, il était glorieux de l'exercer à Paris ; mais les dangers qu'il y avait à courir en l'exerçant compensaient un honneur qu'à un tel prix peu d'individus étaient jaloux de partager alors ; au surplus, je ne connais de juge compétent que le Prince, et je n'ai rien à démêler avec M. le préfet ni avec le ministre de la police.

Ai-je, dans les qualités que j'ai prises, interprété les intentions du Prince au-delà de ce qu'elles étaient ? je n'ai pu le croire jusqu'à ce jour ; ma conduite, du moins a été la conséquence de cette erreur........ Si j'eusse été certain que MM. Decaze et Anglès ne fussent que l'organe d'une autorité supérieure, je la respectai trop, je la respecte trop encore pour avoir eu seulement l'idée de la combattre ; mais, d'après tout ce que j'aurai l'honneur d'exposer, d'après les vexations sans nombre dont j'ai été victime ; j'ai cru et je suis persuadé que sous une aussi grande protection, ils n'ont travaillé que pour leur intérêt personnel. Il m'était facile de voir Son Altesse ; tous les Français peuvent l'approcher ; une audience particulière était indispensable, je l'ai sollicitée ; mais MM. Decaze et Anglès avaient si bien pris leurs mesures que je n'ai pu même avoir une seule réponse ; telle est la force de la prévention.

Je cite encore, pour prouver ma bonne-foi, le fait suivant :

Présumant, d'après les nominations extraordinaires

de M. Decaze, et d'après l'éloignement qui s'en était suivi, que mon ami, M. Gi...., ne pouvait plus espérer d'obtenir de la justice du ministre sa réintégration, je retourne chez M. le duc, et lui expose le but de ma visite : — C'est malheureux, me répond-il, mais je ne puis que suivre les ordres du Prince !.... — Pourtant, M. le duc, M. Gi..... n'a consenti à courir les mêmes dangers que moi, que parce que je lui annonçai qu'il partagerait ma bonne et mauvaise fortune. — Le Prince a fait pour vous ce qu'il a cru devoir faire; mais il ne veut apostiller aucune nouvelle demande, afin de faire respecter les premières; avant tout travaillez pour vous, vous n'avez pas encore ce que vous désirez; ce n'est point une défaite que je vous donne, car vous venez d'entendre que j'ai fait la même réponse à un officier vendéen, dont la famille a succombé dans les guerres de la Vendée, et qui, lui-même, a servi dernièrement sous M. de Larochejacquelein (1).

---

(1) Quand on se conduit droitement, on n'a pas besoin de mystère, et le fait suivant est encore une preuve de ma sincérité. Rencontrant chez Monsieur, son excellence le général Dessole, je lui expose mes désirs d'être nommé lieutenant dans mon corps : « — Ecrivez-moi promptement ; votre conduite ne peut être oubliée. J'écris : voici la réponse :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

GARDE NATIONALE DE PARIS.

Paris, ce 11 septembre 1815.

Monsieur,

Le général en chef a reçu votre lettre du 8 de ce mois, par laquelle vous sollicitez le grade de lieutenant dans la garde nationale à cheval de Paris.

J'ai exposé avec franchise comme les choses s'étaient passées (1) et M. Decaze a sans doute oublié que, lorsque je possédais ses bonnes graces, (que je n'ai jamais mérité de perdre) il m'observa un jour en plaisantant, que, n'ayant pas agi au nom du Roi directement, j'avais tort de me regarder comme tel. — L'ordonnance de Sa Majesté ne fait pourtant pas de distinction, lui répondis-je. A cette époque, il est vrai, M. Decaze partageait entre M. Anglès et moi les loges de spectacle dont il disposait comme préfet; et je ne croyais pas qu'un jour, après avoir employé tous les moyens pour perdre celui qui ne fut jamais conduit que par l'amour du bien public et des sentimens de justice et d'équité, il se rabattrait sur ce dernier grief. Si je suis entré dans tous

---

Son Excellence me charge de vous répondre que l'on s'occupe en ce moment de la réorganisation de cette garde, et que votre conduite, les titres et apostilles dont vous appuyez votre demande, étant de nature à fixer son attention, elle y aura le plus grand égard.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le maréchal de camp, chef d'état-major adjoint,

TOURTON.

M. le chevalier de Gerinroze-Tolozan, ex-commissaire du Roi, rue Joubert, nº 33.

(1) Rencontrant un jour, au sortir de chez son Altesse Royale Monsieur, un jeune homme (M. Delandine du Saint-Esprit, de Lyon) qui, à l'époque des événemens, logeait chez moi à Paris, je le félicitais du courage qu'il avait développé dans le Midi, de la récompense qu'il en avait reçue du Roi, lui montrais celle que j'avais obtenue du Prince, en lui ajoutant : — Il est doublement agréable d'être récompensé par une famille qui a essuyé tant de malheurs sans le mériter, et qui met tant de grace à tout ce qu'elle fait.

ces détails, c'est pour convaincre les députés de mon département de la vérité. Il n'est pas de contes, plus ridicules les uns que les autres, dont on ne les ait entretenus : un d'eux est venu tremblant demander à ma famille, si...... *je n'aurais pas pris la griffe du Prince pour l'appliquer sur mon mémoire.* LA POLICE DE BONAPARTE N'EUT PAS AGI AUTREMENT.

Vis-à-vis des députés de mon département, on m'a représenté comme inconnu au Prince : vis-à-vis de Son Altesse, comme un homme dont les mœurs...... Calomnions! calomnions hardiment, il en restera toujours quelque chose! MM. Decaze et Anglès connaissent et emploient parfaitement cette maxime à mon égard.

J'ignore jusque dans quelles contrées me conduira la puissance de ces messieurs; mais je n'en dirai pas moins que, comme homme, il n'en est pas de plus estimable que son Altesse Royale Monsieur; que, comme prince, il n'en est pas de plus loyal, de plus empressé à récompenser ceux qui ont eu le bonheur d'être utile à leur Roi.

MM. Decaze et Anglès appellent cela *être facile*..... et moi, *être reconnaissant.* La reconnaissance, il est vrai, est aujourd'hui une vertu si rare, qu'il est tout simple qu'elle soit inconnue à certains individus! Son Altesse Royale la possède, et à un tel degré, qu'il accorde ses bontés à ceux même qui, sans réussir, ont cherché à être utiles à la cause de sa famille; mais Son Altesse Royale le fait toujours avec un discernement qui égale sa reconnaissance : c'est cette vertu qui, empreinte dans son ame, communique à ses traits l'ex-

pression des sentimens qu'elle éprouve, lui donne la possibilité de faire naître l'enthousiasme que sa présence seule inspire, et à un tel point que, même persécuté sous son nom, l'on ne peut s'empêcher de s'écrier avec M. le comte de Béthizi : Vive le Roi ! Vive Monsieur ! *quand même !*.... Penser autrement, après l'avoir approché, c'est se montrer indigne du nom Français.

Si MM. Decaze et Anglès ont fait suivre mes pas à Bruxelles comme à Paris, ils auront du moins appris que je n'augmente point le nombre des ingrats !......... Quoique si injustement et si cruellement persécuté sous le nom du Prince et du Roi, quoique dans une position bien délicate, étant étranger, sans appui, sans fortune, grâce à leur conduite seule, je ne souffris jamais qu'on manquât en ma présence au respect qui leur est dû, et de toute manière je sus défendre leurs droits ; je ne connais qu'un langage, c'est celui du cœur, et je l'ai toujours écouté. En se conduisant de la sorte, on ne traverse pas heureusement vingt-cinq ans de révolutions, on n'obtient pas les faveurs de tous les gouvernemens, mais on a l'estime de soi-même, et aujourd'hui c'est beaucoup de pouvoir en dire autant.

M'étant particulièrement livré à l'étude des lois judiciaires et administratives, ayant travaillé sous les ordres d'un fonctionnaire qui a laissé une grande réputation dans cette partie, des amis puissans, mais pas assez forts pour lutter aujourd'hui contre le pouvoir de deux ministres, me conseillèrent de profiter des bontés de S. A. R. Monsieur, et de demander une préfecture.

Au témoignage de Son Altesse, je crus devoir joindre celui du premier gentilhomme de service de Sa Majesté ; c'était M. le duc de Duras : déjà, l'an passé, il avait eu la bonté de me présenter au Roi, de me donner une preuve honorable de son intérêt, et voici comment il a daigné s'exprimer à mon égard, (je possède cette pièce en original) :

Les titres dont s'étaie le chevalier de Gerinroze-Tolozan, pour la place qu'il sollicite, et dont la famille pendant plusieurs siècles occupa les emplois les plus honorables, sont de telle nature que je crois qu'il suffit de les rappeler à Son Excellence pour lui mériter sa bienveillance, que je sollicite pour lui, 13 *septembre* 1815.

Le duc DE DURAS,
premier gentilhomme de la chambre.

A cette époque, dans *le ministère un*, un ministre réunissait deux ministères. J'eus l'honneur de m'adresser à M. le conseiller-d'état baron de Barante, secrétaire général du ministère de l'intérieur; et voici la réponse que j'en reçus :

« Avec de tels titres et de telles recommandations » l'on est certain de trouver en vous un administrateur » digne de la confiance du souverain ; mon seul regret » est de vous faire attendre, car pour le moment il n'y » a rien de vacant. »

M. le comte de Vaublanc (1) est appelé au ministère;

---

(1) J'ai entendu, soit en France, soit dans l'étranger, juger M. le

je m'empresse de rappeler à M. de Barante, chargé provisoirement du porte-feuille, la promesse qu'il m'a faite, et voici sa réponse :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

BUREAU DES NOMINATIONS.

Paris, le 29 septembre 1815.

« J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 de ce mois, pour me parler du désir que vous auriez d'obtenir la préfecture qui deviendrait vacante par la nomination du titulaire, à celle des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. de Vaublanc.

Vous ne doutez pas du plaisir que j'aurais à contribuer au succès de vos vœux; mais je ne dois pas vous laisser ignorer qu'il est juste de replacer avant tout plu-

---

comte de Vaublanc d'une manière bien différente. Il s'est réuni, dit-on, à mes ennemis pour me nuire, je ne le crois point; quoiqu'il en soit, je m'empresse de lui rendre justice, en rapportant ses expressions :

» —Vous êtes sur mes tablettes particulières, me dit-il ; mais avant tout, il faut que tous ceux qui n'ont pu être réintégrés, que tous ceux qui ont été nommés par son altesse royale le duc d'Angoulême soient placés ; la justice sera toujours la règle de ma conduite : et, en ma présence, M. le comte ajouta à un membre de la chambre des pairs qui recommandait un de ses amis, il faut à la France des administrateurs, et il ne suffit pas d'être d'une grande naissance pour remplir ses fonctions dans les circonstances actuelles. »

sieurs préfets qui n'ont pu dans le premier moment être remis à leur poste. Vous pouvez néanmoins espérer d'être nommé par la suite.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, monsieur, votre serviteur,

Le conseiller-d'état, secrétaire-général, chargé provisoirement du porte-feuille de l'intérieur,

Le Baron DE BARANTE.

A M. le chevalier de Gerinroze-Tolozan, rue Joubert, n° 33. »

J'attendais donc avec impatience la réussite de ces deux demandes, savoir : celle de maître des requêtes pour la nomination de janvier, et celle de préfet après la réintégration de ceux qui n'avaient point pu être replacés dans les premiers momens.

Tout paraissait devoir réussir au gré de mes vœux, lorsque j'apprends que l'on cherche à me nuire dans l'esprit de S. A. R. Monsieur ; que, pour y parvenir, on circonvient les respectables dépositaires de la confiance de Son Altesse ; on accuse la mémoire du père ; l'on traite le fils d'aventurier et d'intrigant : le public jugera de la dernière qualité ; et, quant aux autres inculpations, l'exposé de la conduite qu'a toujours tenue ma famille y répond. On pousse l'infamie jusqu'à donner à entendre que c'est pour une affaire personnelle et particulière que j'ai été incarcéré, et non pour affaire politique (1).

---

(1) *Il faut prendre des précautions avec les hommes puissans qui n'ont pas de sincérité.*

Cette phrase, adressée à M. Fouché par M Fievée (correspondance administrative, 2.e partie), n'était que trop applicable à

Je ne cherche point à connaître l'auteur de tant de scélératesses; quel qu'il soit, il ne peut être que méprisable aux yeux de tous les partis.

Il n'est pas jusqu'à mes opinions politiques qu'on n'ait censurées. J'ai fait connaître mes sentimens d'une manière, je crois, aussi franche qu'énergique: j'ajouterai néanmoins que j'ai toujours eu une très-grande indulgence pour ceux dont les opinions *seules* étaient opposées au gouvernement actuel, parce que je suis convaincu qu'il en est des opinions politiques comme des croyances religieuses.

MM. Decaze et Anglès, elle me suggéra l'idée d'écrire à M. Hochet, secrétaire au conseil-d'état, afin de me procurer par sa réponse un titre irrécusable, et qui pût prouver la loyauté de ceux qui sont acharnés à ma perte; je n'ai point eu l'intention de déplaire à M. Hochet, ainsi qu'il peut l'avoir présumé jusqu'à ce jour : il ignorait mon motif! sa conduite ultérieure ne me fait voir en lui qu'un homme trompé et encore tout étonné de ce que *le pot de terre veuille lutter contre le pot de fer*. Voici quelle fut sa réponse :

« Comme je n'aime pas, monsieur, à être mêlé en aucune querelle publique, je m'oppose autant qu'il est en moi, à ce que vous insériez dans votre mémoire imprimé la prétendue conversation dont vous m'avez envoyé un fragment; l'officier supérieur des gardes-du-corps, qui m'a parlé du changement qui s'est opéré dans l'opinion de M. De Fargues à votre égard, changement qui dépendait de la révolution d'opinions sur votre compte, qui a été si fâcheuse pour vous, n'est pas son parent, mais son ami; *et c'est d'une manière vague et sans y attacher la moindre importance que je vous ai dit que quelques personnes avaient supposé que vous aviez été arrêté par suite d'affaires personnelles*. »

M. Hochet pouvait-il parler autrement? Deux ministres me poursuivent; que je suis heureux que cet aveu lui soit échappé! Plus loin je donnerai copie de toute sa lettre.

Les persécutions, dans cette dernière hypothèse, n'ont fait qu'augmenter le nombre des individus à persécuter, et la persuasion a été la seule arme employée utilement pour faire des prosélytes. Que d'exemples me fournirait la religion chrétienne!

Pour ramener à des opinions plus conformes au gouvernement actuel tous les hommes (je ne dis pas sans passions, étant plus ou moins froissés par les changemens politiques, mais honnêtes et aimant leur patrie), il suffit de leur faire apprécier la différence *du gouvernement passé* avec *le gouvernement d'aujourd'hui*.

Les gens que j'ai attaqués avec courage et que je trouve bien plus dangereux, ce sont ces hommes qui savent prendre tous les masques, parler tous les langages, affecter tous les sentimens, et qui ont le bonheur de survivre à toutes les révolutions.

Enfin, je n'ai jamais eu d'autres principes que ceux énoncés par la majorité de la chambre des députés dans sa séance du 20 janvier 1816; tous les Français doivent partager de tels sentimens, car, outre qu'ils sont dictés par la prudence et la modération, ils font disparaître toutes ces diverses dénominations de royalistes (1) dont

---

(1) Ces dénominations ne viennent-elles pas de ce que l'on s'entend mal : on appelle en France les constitutionnels, ceux qui, en servant Buonaparte, se sont respectés, et ont plus servi la chose publique que l'homme... Royalistes purs, quelques personnes exagérées qui, avec les meilleures intentions, ne s'aperçoivent pas que les hommes et les choses ne sont pas aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a vingt-cinq ans; mais cette définition n'est point admissible; car autrement c'est reconnaître diverses branches de royalistes sorties du même tronc

nos oreilles sont maintenant affligées et qui divisent les Français en royalistes purs, royalistes constitutionnels et royalistes libéraux, ce qui est encore autre chose, etc.

Il ne doit y avoir en France qu'une classe de sujets, ceux qui aiment et respectent le Roi et la charte; car les Français ont demandé Louis XVIII; le roi leur a présenté une charte, ils l'ont acceptée; et comme, si je ne me trompe, une charte est une constitution, obéir au Roi et à la constitution, c'est être royaliste constitutionnel. Un Français ne peut donc que s'appeler royaliste constitutionnel, toutes les fois qu'il pourra se dire: *Je suis pur d'or, de sang et de bassesse*, il s'appellera royaliste constitutionnel pur. Que de tels hommes occupent exclusivement les emplois publics, ils feront chérir le Roi et son gouvernement, et les factieux ne seront plus redoutables.

---

pour suivre des directions opposées. Que fera le Roi? faudra-t-il qu'il en choisisse une pour s'y attacher? à laquelle donnera-t-il la préférence? laquelle sera la plus forte et le soutiendra mieux? On ne songe pas assez que, pour le salut de la France, il faut n'y voir qu'elle et son Roi; on ne songe pas assez que ces qualifications, prodiguées par les uns comme injurieuses, acceptées par les autres comme honorables, sont autant de devises qui signalent des combattans, et devons-nous l'être? Le Roi a bien connu la majesté du rôle que la Providence et son nom l'ont appelé à remplir. Il s'est élevé au-dessus des passions pour monter à son trône, et il y est comme St. Louis, pour pacifier la France, et non comme les révolutionnaires, pour la tenir en état d'hostilité.

Buonaparte osait en despote; Louis XVIII ne veut oser qu'en Roi. Sans doute il est possible de fouler aux pieds les lois et de gouverner à sa volonté; il ne faut pour cela que de la force, et tant qu'on a la

Je vais porter mes plaintes à M. le duc de Rohan-Chabot, et le prie de mettre ma note sous les yeux du Roi. « — A quoi bon? laissez-les dire..., vous avez une demande formelle du prince, une apostille du premier gentilhomme de service, M. le duc de Duras; tout autre suffrage devient superflu; *il est des gens, d'ailleurs, auxquels je ne demande rien;* néanmoins, vous pouvez dire qu'on peut s'adresser à moi. Eh! voyez vos députés, ils répondront à tout. »

Je vais donc trouver les députés de mon département; ma demande est envoyée à l'un d'eux, ami de ma famille, et qui, lors de l'émigration, fut le témoin du noble courage de ma mère. La députation m'honore de son intérêt, m'en donne les preuves que je vais mettre

---

force en main on se fait obéir; mais gouverner selon les lois est bien une autre science : c'est celle des princes qui ont une raison supérieure. Le nôtre, du haut de sa sagesse, dirige tout, sans se laisser étourdir par les cris des fous, ni arrêter par les menées des méchans. Il sait que l'art de régner est l'art de conserver, chose que les hommes passionnés n'entendent pas; il voit ce qu'il faut faire, ce qui est possible : il mesure à chaque jour le bien; il ne précipite rien pour ne rien manquer; sa force, à lui, est dans sa prudence; et il n'avance pas moins dans ses projets d'amélioration par les choses qu'il n'entreprend pas que par celles qu'il exécute.

Désirons seulement que la puissance d'un ministre n'empêche pas les plaintes de l'opprimé de parvenir jusqu'au pied du trône! Persécutés justement ou non, nous n'en devons pas moins former, autour du petit-fils de Henri IV, une barrière sacrée pour défendre le territoire français, et ce prince, si grand par ses malheurs, si vénérable par ses vertus, qui, dans la balance de l'impartiale postérité, le mettront peut-être au-dessus même des souverains qui ont relevé son trône.

sous les yeux du public. Il pourra juger entre les accusateurs et l'accusé.

« La protection que S. A. R. Monsieur a daigné » accorder à la demande de M. le chev. de Gerinroze- » Tolozan, est un titre après lequel le suffrage des dé- » putés du département du Rhône devient superflu. » Ils témoignent cependant à Son Excellence l'intérêt » qu'ils prennent au succès de cette demande : il a perdu » sa famille et son père au siège de Lyon.

Signé, DE COTON; MAGNEVAL; le comte DE FARGUES; le comte Alexis DE NOAILLES et le vicomte D'ALBON. »

Après ces signatures se trouvent les recommandations suivantes des mêmes députés :

« Je ne saurais trop témoigner à Votre Excellence » tout l'intérêt que je porte à mon compatriote; ses » malheurs et ses services sont néanmoins les meilleurs » titres qu'il puisse présenter à son attention.

Signé, le vicomte d'ALBON, député, maréchal des camps et armées du Roi. »

« Le maire de la ville de Lyon s'empresse de déclarer que personne ne mérite plus les bontés de monseigneur le grand-chancelier de France que le chevalier de Gerinroze-Tolozan, rejeton d'une famille » justement estimée.

Signé, le comte DE FARGUES. »

Je dis à M. le comte de Fargues qu'un de ses collègues m'avait conseillé de demander à Lyon une place qui dépendait de son excellence M. Decaze, et qu'il m'avait promis de m'appuyer fortement, m'assurant

qu'on m'y verrait avec plaisir, mais que je trouverais dans M. Decaze un homme peu disposé à m'être favorable, depuis qu'il avait été trompé à mon égard. « — Je suis fâché de n'en avoir pas été instruit plus tôt, me dit-il, je dînais hier chez lui, j'aurais appuyé votre demande avec plaisir. — Mais, M. le comte, puisque vous avez la bonté de vous intéresser à moi, je vous prie d'écrire en ma faveur à ceux dont le suffrage peut contre-balancer la puissance d'un ennemi qui est d'autant plus redoutable pour moi, que je ne puis parer des coups portés dans l'ombre. » Le maire de Lyon a la bonté de me remettre des lettres pour douze personnes différentes, et dont voici copie :

« Monsieur, daignerez-vous me permettre de venir » réclamer votre protection en faveur d'un lyonnais, » M. le chevalier de Gerinroze-Tolozan, dernier rejeton » d'une famille qui s'est illustrée à Lyon dans les pre- » miers emplois de la magistrature? Il compte beaucoup, » et avec de justes raisons, pour la réussite de ses desseins, » sur une recommandation aussi puissante que la vôtre.

» Je me fais un devoir de vous déclarer que peu de » personnes en sont aussi dignes.

» M. le chevalier de Gerinroze-Tolozan a donné pen- » dant l'interrègne des preuves non équivoques de son » attachement au Roi, et de fidélité à une cause sacrée; » il a été, jusqu'au dernier jour de l'usurpation, la vic- » time de son généreux dévouement et des efforts que » lui avait fait tenter le zèle le plus louable.

» J'ose penser, monsieur, que ce sont là des titres » suffisans pour obtenir la bienveillance du gouverne-

» ment. Je suis convaincu moi-même que, si vous dai-
» gnez lui accorder la vôtre, il parviendra sans obstacle
» à l'accomplissement de ses vœux, et je puis vous attes-
» ter que le Roi n'aura pas de plus zélé serviteur, etc.

Signé, le maire de la ville de Lyon, membre de la chambre des députés, le comte DE FARGUES. »

M. le comte connaissait ma position; à tant de bontés il ajoute celle de me présenter le soir à son excellence monseigneur le garde des sceaux : la députation s'y rendait. Voici la réponse de Son Excellence : « — Il y a tant de concurrens avec des titres également honorables, que ce seront les protections qui décideront de mon choix. » J'observe que j'ai été oublié. M. Hochet, secrétaire général du conseil, arrive; une des lettres de recommandation était pour lui : M. le maire daigne la lui remettre. M. Hochet lui répond qu'il était beaucoup plus facile de me comprendre dans le premier travail, qu'il n'avait pas même vu ma demande et regrettait de n'avoir aujourd'hui aucune influence près d'un ministre dont le caractère était connu; qu'il ne pouvait donc que lui présenter mes titres, qui lui paraissaient mériter la plus grande attention.

M. le maire de Lyon m'offre une place dans la voiture de la députation, me présente chez un administrateur qui avait été préfet de mon département, et, là, il demande, en me présentant, comment j'étais allié à la famille Tolozan.

Si j'entre dans tous ces détails, peut-être minutieux, c'est pour prouver plus loin quelle est la puissance d'un ministre, quand il veut perdre quelqu'un.

Un magistrat très-respectable, M. Jacquinot-Pampelune, prévient un de mes amis, magistrat lui-même (et qui, jusqu'aux événemens de 1814, pouvait rendre compte de ma conduite jour par jour), que près de son altesse royale Monsieur, on cherchait à me nuire : je vais le trouver; il me confirme cette nouvelle. — Serait-ce M. le président qui m'attaque? — Non, je vous en donne ma parole. — Qui donc? — Je ne puis vous le nommer. Voici toute ma conduite jusqu'à ce moment, elle ne craint pas le grand jour; mais ces demi-confidences que la méchanceté emploie si habilement.

Le 10 décembre, je me rends aux Tuileries dans l'intention de supplier le Prince de me permettre de m'expliquer avec son premier gentilhomme. Comme je lui présentais mes respects, Son Altesse Royale m'interrompt : « — Ah! bon jour, chevalier, comment vous portez-vous? » Je juge qu'il est inutile de parler, et que l'on n'a pas osé s'adresser encore à Monsieur. Malheureusement pour moi, M. le duc de Fitz-James était malade, et d'après la réponse du Prince, j'avais jugé inutile de m'adresser à M. le comte Descars. Comme je sortais du château, un ami me demande : — Quel est donc le parti qui agit sourdement contre vous? — Je l'ignore : je crois pourtant connaître celui qui m'attaque, et ce soir, chez M. de Richelieu, je m'en expliquerai. L'on m'a déjà prévenu que M. le comte Anglès ne m'était pas favorable; mais je ne puis le croire, et je présume que le coup part de plus haut.

M. le duc de Richelieu, dans une audience particulière, avait daigné m'assurer de ses bontés, me permettre

de venir lui faire ma cour; il ajouta, au sujet du titre de maître des requêtes, que je réclamais comme oublié : « — La présentation appartient de droit au garde des sceaux, il faut lui en laisser l'honneur; mais comme ministre, j'y concourrai avec plaisir. Je vous félicite d'avoir dans M. le conseiller-d'état de G...... un garant de votre instruction. » Sur les huit heures j'arrive à son cercle; après avoir présenté mes respects à Son Excellence, salué M. le préfet de police, qui y avait dîné, ainsi qu'un ministre qui, quelques tems avant, m'avait honoré de la lettre la plus flatteuse (1), j'attendais le moment favorable pour supplier M. de Richelieu de m'accorder un entretien, lorsque M. le comte Anglès, que j'avais vu parler bas à M. le comte de Pradel, tire à l'écart son excellence M. de Richelieu, qui, aussitôt, charge son ami, M. le comte de la Rochechouard, de me demander quel est le motif de ma visite : je le lui explique. M. Anglès s'approche de nous et prend part à la conversation;

---

(1) Extrait de la lettre de M. le comte de Pradel.

LE COMTE DE PRADEL,
Directeur général du ministre de la maison du Roi, ayant le porte-feuille.

Depuis long-tems je connais les titres fort honorables que peut faire valoir M. de Gerinroze-Tolozan ; j'ai regretté vivement de ne pouvoir lui offrir dans l'administration qui m'est confiée, la récompence due à son rare dévouement et aux malheurs honorables qui ont pesé sur lui et sa famille. J'apprendrai donc avec plaisir le succès de sa demande.

Paris, 17 Octobre 1815.

« — C'est donc à vous, M. Anglès, que je suis obligé de répondre! m'écriai-je avec l'accent de la douleur et de l'indignation. » — *Je fais la guerre aux intrigans,* me répliqua-t-il. *Vous m'avez parlé de M. de Ger...,* *il ne vous connaît pas.*

« — M. le comte, il y a deux classes d'intrigans : la première se compose de gens qui vivent aux dépens du public, et quoique la conduite de mon père et de ma famille n'ait pas été celle qui mène à la fortune, je n'ai pu y être placé à aucune époque; j'ai même pu secourir ceux que vos injustices ont réduits au désespoir : la seconde renferme ceux qui (dont le nom aussi inconnu que les talens et les moyens d'existence) ont su, par des voies peu honorables, profiter de vingt-cinq années de troubles pour parvenir à des dignités auxquelles ils n'avaient aucun droit de prétendre; assurément on ne peut inscrire parmi eux, celui dont la famille, depuis des siècles, est aussi respectée que respectable, celui qui ne fit qu'un seul serment et dont la vie privée n'est pas plus répréhensible que la vie politique. Quant à M. le baron de G..., dites qu'il ne me connaît plus ; car il serait trop peu estimable s'il avait dit qu'il ne me connaissait pas. » — *Vous vous êtes présenté chez moi*, reprend M. Anglè *avec la croix de St. Louis.* — « Peut-être l'ai-je méritée, et cette persuasion suffit pour convaincre que je n'ai pas eu la témérité de commettre une pareille inconséquence: cette nouvelle calomnie me suffit aussi pour voir en vous celui qui, depuis long-tems, me nuit sourdement, et je n'aurais pas dû m'y attendre : vous montrez de l'ingratitude ; j'exposerai ma conduite! »

— *Vous vous mêlez de ce qui ne vous regarde pas.*
— Voilà donc le motif des procédés peu généreux que vous avez à mon égard. Il est vrai, monsieur, que si j'étais préfet de police, mon choix ne tomberait pas sur les ex-membres du bureau central et les agens de l'usurpateur. » — *Que vous importe? les ministres sont responsables et vous ne l'êtes point.* — « Permettez-moi de vous répondre que les ministres, quoique responsables, en traitant d'alarmistes ceux qui les prévenaient, ne se sont pas opposés au retour de Buonaparte; ils ont accompagné le souverain avec leurs dignités, leur fortune, et sans responsabilité nous avons servi le Roi, et nous attendions dans les prisons le sort réservé sous un tyran aux sujets fidèles de Louis XVIII.

« Je pourrais ajouter à M. le comte que j'ai dépensé 9000 francs pour la cause du Roi et pour soutenir ceux dont les moindres titres à la reconnaissance du monarque et aux bontés de M. le comte Anglès, sont les blessures qu'ils ont reçues au 10 août. Une partie a été payée pendant mon incarcération par M. Rivière, rue du Sentier, n°. 11; et, si je ne me trompe, j'ai envoyé à M. le comte Anglès une lettre d'un candidat aussi intéressant par ses malheurs que par ses services, néanmoins repoussé sans cesse, malgré les promesses de votre Excellence. Il m'annonçait que mes faibles secours l'arrachaient à une mort certaine. » Alors M. le comte de Rochechouard m'observe que ce n'est pas le lieu d'une explication, et M. le comte Anglès me donne rendez-vous pour le lendemain à dix heures. Je me présente à l'heure prescrite. « Je

vous apporte, monsieur le comte, les pièces prouvant qui je suis; voici le suffrage de mes députés, voici celui d'un ministre, du premier gentilhomme de Sa Majesté, et enfin du prince lui-même. » M. le comte, appuyé sur la cheminée, les mains derrière le dos, ne daigne pas me regarder. « Veuillez lever les yeux, M. le comte, et bien examiner si vous m'avez vu chez vous autrement décoré que je ne le suis aujourd'hui. » La nuit n'avait point calmé mon juste ressentiment, et l'apostrophe fut peut-être trop vive. — *Prenez un autre ton ou je fais monter...* — « C'est donc là la justification que vous prétendez accorder à un homme d'honneur que vous avez insulté gratuitement : j'ai vu le danger de plus près qu'aujourd'hui, et vous devriez croire que je ne suis pas de ces hommes qu'on effraie facilement. (Si Mr. le comte m'eût tenu ce langage lorsqu'il était l'un des ministres de la police de Buonaparte, cela ne m'eût pas étonné, mais, sous le gouvernement de Louis XVIII, il ne peut que me surprendre encore.)

Je donne à examiner à M. le préfet les pièces dont j'étais porteur et les lettres de celui qu'on prétendait ne pas me connaître. Comment concevoir que j'étais inconnu de celui qui me présenta, n'ayant que 23 ans, pour une place de magistrature, à qui, par reconnaissance, je dédiai ma thèse, et qui venait de m'offrir quelques jours auparavant en échange, comme un gage de son estime et de son amitié, ses ouvrages, auxquels il doit une réputation bien méritée. Ce même compatriote eut la complaisance de rédiger ma demande à M. Barbé-

Marbois, la trouvant trop longue, le 6 décembre il y mit la recommandation suivante (1), qui se ressentait, ainsi que je me permis de lui en faire quelques reproches, des démarches qu'avait déjà commencé de faire près de lui M. le comte Anglès. C'est le dix du même mois, que l'explication a lieu et il ne me connaît plus. Je l'ai cru coupable, et dans le premier moment l'ai accusé de duplicité, je lui en témoigne publiquement mes regrets. Qui n'eût pas agi comme moi? la veille je m'étais presque brouillé avec un gentilhomme du Roi en le défendant, et ce gentilhomme avait parlé de manière à me faire croire que M. Anglès n'avait que trop raison. Au surplus, voici ses lettres (2).

---

(1) J'ai connu M. le chevalier de Gerinroze à l'époque où il étudiait en droit à Paris. Je sollicite pour lui les bontés de son excellence monseigneur le garde des sceaux. Ce magistrat me fit remettre cette note, sous pretexte qu'il était très-occupé, craignant peut-être de justes reproches de ma part.

(2) N° 1. « Veuillez, monsieur, agréer mes excuses sur l'impossibilité où j'ai été jusqu'à ce moment de me procurer l'honneur de vous voir. J'étais à la campagne. J'en arrive. J'y retourne demain ; mais je serai à vos ordres mardi à quatre heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble serviteur,

Paris, *le* 21 *septembre* 1815.

Le baron DE GÉ..... »

N° 2 » J'ai malheureusement égaré la pétition que monsieur le chevalier de Gerinroze-Tolozan a bien voulu me remettre dans son cabriolet. Je le prie de m'excuser ; il lui sera facile d'en faire faire une copie. Je désire qu'il puisse la faire revêtir du témoignage de magistrats qui

— *Cela m'étonne*, me dit M. Anglès; *laissez-moi vos pièces.* « — Non, monsieur, je ne le puis; mais je vais vous confier la pétition relative à la demande d'une préfecture, et signée de tous les députés de mon département; j'ai besoin de présenter les autres au garde des sceaux; et sans doute que, d'après votre conduite, se sera chose inutile. — *Je vous déclare que je vous ai fait, il est vrai, beaucoup de mal.* « — Dites, M. le comte, un mal irréparable, si je ne me justifiais par un mémoire devenu indispensable, et qui m'obligera à révéler des

---

puissent certifier ses connaissances et son aptitude, sans quoi il n'y aurait rien de certain (*).

Le baron DE GÉ...

N° 3. « N'ayant point eu le plaisir de voir lundi M. le chevalier de Gerinroze, comme je l'avais espéré, j'envoyai le même jour à M. Seguier (**) la lettre qui était préparée pour lui, et j'en attends la réponse au premier moment.

Les additions à la pétition sont bien.

« Je prie M. le chevalier de Gerinroze de recevoir l'assurance de mes sentimens.

Paris, le 28 *octobre* 1815. B. DE GÉ.. »

N° 4. « J'ai offert dès l'origine à M. de Gerinroze-Tolozan d'apos-

(*) Je fus prendre deux certificats que je lui portai à l'instant. *Voir les pièces justificatives.*

(**) M. le baron De G..... avait estropié mon nom, je fus chez M. Seguier chercher sa réponse, il me remit à l'instant sa lettre du 23 octobre 1815, M. Seguier qui m'avait permis aux Tuileries de venir lui présenter mes respects sur les sept heures, daigna même m'observer que pour lui une demande faite par Monsieur était un ordre, et qu'il me donnait comme conseil de ne point nommer dans ma pétition M..... Je fus aussitôt en prévenir M. le baron De Gé.... qui me répondit, que c'était un des hommes les plus éclairés du conseil; néanmoins, ajouta-t-il, suivez l'avis de M. Seguier, je le partage.

Voyez la note (c) pour prendre connaissance de la réception qui fut faite, par MM. Seguier et Bellard, à la lettre de recommandation du maire de Lyon, relatée ci-devant page 74.

vérités qui vous rendront, vous et M. Decaze, mes ennemis irréconciliables. » — *Calmez-vous, la chose n'en est pas à ce point. Je vous promets de prendre des informations et de réparer le préjudice que je vous ai porté, lorsque j'aurai reçu des renseignemens de vos députés. Donnez-moi votre adresse et je vous écrirai.* « — J'ADMETS QUE VOTRE EXCELLENCE CONSENTE A TENIR AUJOURD'HUI UN LANGAGE DIFFÉRENT DE CELUI QU'ELLE A FAIT ENTENDRE, EMPÊCHERA-T-ELLE LA MÉCHANCETÉ D'EN

---

tiller sa demande, j'ai pris seulement la liberté de lui faire remarquerque le genre de ses services antérieurs, ne me paraissait pas lui donner une certitude de succès pour une magistrature aussi élevée que celle des requêtes. Je n'ai pas besoin de lui dire combien je me tiendrai toujours honoré d'associer mon nom à ceux qui s'intérressent à lui, mais auprès d'eux il ne peut avoir que bien peu de poids.

Son dévoué serviteur,

Paris, le 4 Décembre 1815.

B. DE G**.... »

Lequel faut-il croire de M. Anglès ou de moi. Le 10 décembre il m'a traité d'intrigant parce que je m'appuyais d'un homme de ce mérite que je mettais à la tête de mes protecteurs. Que dirait-il donc si je rapportais toutes nos conversations? Je ne citerai que le fait suivant :

» J'ai été intendant général, je sais par conséquent tous les désagrémens qu'il faut souffrir quand on ne voit pas dans une préfecture qu'une préfecture. Il vous faudra dépenser, pour vous instaler, 25 à 30,000 fr., et le lendemain, peut-être, serez-vous révoqué. Je veux que vous vous attachiez au conseil d'état, vous pouvez vous y distinguer par votre travail. Demandez une place dans l'administration qui ne vous obligera à aucune représentation; et vous vous êtes trop bien conduit pour qu'on vous abandonne. » Je jetai mes regards sur l'administration des postes; mais partout je rencontrai MM. Anglès et Decaze!

FAIRE USAGE? D'AILLEURS CONNAIS-JE LES PERSONNES QUI ÉTAIENT CHEZ M. DE RICHELIEU. » — *Je vous assure que vous leur êtes entièrement étranger.*

Vous avez eu une affaire désagréable? « — Oui, monsieur; mais permettez-moi de vous observer que la réflexion est un peu tardive.... (1). Cette affaire est assez connue, surtout du sieur Foudras, pour que vous eussiez pu m'en parler plus tôt : le plus honnête homme peut-il se flatter d'être à l'abri d'un pareil désagrément? et entre une affaire désagréable et une affaire peu honorable, il y a une si grande différence que cette nuance ne peut échapper à un magistrat aussi éclairé que vous. Persuadé que vous n'avez pas de momens à perdre pour vous occuper de détails intérieurs, dont je ne dois compte qu'à M. le garde des sceaux, je ne crois pas devoir vous en entretenir, mais je les lui transmettrai; il saura que si toutes les actions de ma vie n'ont pas été conformes aux lois d'une sagesse austère, il n'en est aucune qui se soit écartée de celle que l'honneur et la délicatesse lui imposaient. Si l'on mettait la même sévérité à rechercher la conduite particulière de tous les hommes, même

---

(1) Voici à ce sujet ce qu'on m'a rapporté. MM. Decaze et Anglès étaient embarrassés sur le moyen qu'ils choisiraient pour m'enlever l'estime du Prince. — *Quoi? un moyen.... en voici un*, reprit le sieur Foudras; il aurait dû ajouter : *J'ai bien offert généreusement, il est vrai, mes services à M. de G... pour envoyer hors de Paris la personne qui lui a joué un tour si perfide tandis qu'il était détenu au secret;* MAIS ALORS IL ÉTAIT BIEN AVEC VOUS...... La police de Buonaparte n'était jamais en défaut, ce sont les mêmes agens; pourquoi s'étonner de voir suivre les mêmes principes?

à un âge qui n'appelle pas l'indulgence que le mien réclame, je craindrais que la patrie ne fût privée de l'avantage qu'elle retire des talens d'un grand nombre de ceux qui la gouvernent en ce moment (1). Est-ce sérieusement qu'on me reproche une ex-liaison intime avec une personne qui, lors de ma détention au secret, oubliant ce qu'elle se devait à elle-même et au nom qu'elle porte..., m'a compromis de toutes manières?... Est-ce sérieusement que l'on me fait un crime d'en avoir exigé une réparation, que ces mêmes rapports rendaient indispensable? Non, je ne puis le croire! Ce fut un prétexte que mes ennemis s'empressèrent de saisir, et qui m'a forcé, avec douleur, de faire connaître au public une erreur que j'aurais voulu lui cacher par le respect

(1) Lorsqu'un individu, injustement persécuté, a le courage de se plaindre publiquement, c'est-à-dire, de se sacrifier, comme il n'est pas la seule victime de l'injustice et du pouvoir, c'est à qui lui fournira les matériaux nécessaires pour rendre un compte fidèle de la vie privée et publique de tous les grands personnages. Il me serait, je présume, bien permis, dans la position où quelques-uns m'ont placé, d'user de représailles. Plusieurs, sans doute, voudraient acheter mon silence sur certains faits de leur vie privée. L'arme du ridicule ne blesse point en France, mais elle tue; et peut-être saurais-je la manier tout comme un autre, si je voulais m'en servir. Troubler le repos des familles est un moyen qu'un galant homme doit dédaigner; et, quand on respecte un gouvernement, quelque injustice qu'on puisse éprouver en son nom, il faut se borner aux faits nécessaires à la défense de sa cause; aussi ne citerai-je qu'un seul exemple pour prouver que jamais un fonctionnaire ne doit juger un homme sans l'entendre et sur de simples présomptions : je le cite, parce qu'il ne peut faire aucun tort à celui qu'il concerne, autrement j'aurais gardé un profond silence :

seul que je lui porte, mais qui, j'ose l'espérer, sera loin de me rendre coupable à ses yeux (1). »

Je me retire; persuadé que M. Anglès m'a parlé avec franchise, je rends compte de notre entretien à ceux qui me portent intérêt. Quel dut être mon étonnement d'apprendre que, le jour même, Son Excellence ma traité d'aventurier en parlant à l'un des députés de mon département. « — Vous vous trompez, lui répondit-il; son plus proche parent, M. de B..., est un de mes meilleurs amis. » — *Vous ne connaissez donc pas sa conduite?* répond M. le comte. « — J'ignore ce dont il est coupable; mais après tant de titres, dont il est porteur, après une demande formelle du Frère de Sa Majesté, nous n'avions pas d'autre examen à faire. »

Un des premiers personnages de la cour, qui depuis trois ans m'honore de sa confiance en ma qualité d'a-

---

« L'épouse de M....., aujourd'hui ministre, accouche d'un enfant du sexe .... ; la mère accuse son mari d'avoir changé cet enfant contre un autre du sexe ...., et qui, par conséquent, n'était pas le sien. Elle est enfermée dans une maison de santé, y meurt au milieu des cris que lui arrache le plus violent désespoir, etc.... »

Une indisposition physique, occasionnée par l'accouchement, fut sans doute la cause de cette erreur; mais si j'en juge d'après la version que j'ai sous les yeux, le public ne partagea pas cette opinion. Si l'on eût calculé la moralité de M....., d'après les apparences, serait-il ministre aujourd'hui?

J'ai raconté ce fait avec toute la générosité possible; celui qu'il regarde n'a peut-être pas été aussi généreux à mon égard : comment se conduira-t-il à l'avenir?

(1) *Voir à la fin de l'ouvrage la note* (R).

vocat, se rend chez M. le vicomte d'A..., dont la recommandation était celle qu'un père donnerait à son fils. « On a voulu nous faire passer M. le chev. de Gerinroze-Tolozan pour un intrigant..., lui répond-il. » Un autre député, qui avait rédigé lui-même une des deux notes en ma faveur et chez qui m'accompagne M. le comte de P..., me répond : « Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous et ne pouvons parer à ce qui vous arrive. »

Enfin les plus grands efforts sont dirigés par deux ministres et leurs amis, vers la personne qui s'était mise le plus en avant pour m'être utile, c'est-à-dire, le maire de la ville de Lyon, l'un des députés : qu'on se rappelle ce qu'il a fait pour moi ainsi que ses collègues, et qu'on juge de la puissance d'un préfet et d'un ministre de la police, puisqu'ils ont forcé au silence de tels protecteurs. « Du moment qu'on n'est plus en faveur, disparaît » l'intérêt même des hommes estimables sur lesquels on » comptait avec confiance.

» Comment s'en étonner ou les blâmer, lorsque la » crainte de déplaire à des ministres vient opposer, au » désir qu'ils montraient de vous servir, une barrière » que peu d'entr'eux ont le courage de franchir ? »

Ne perdant point courage, j'adresse au chancelier de Monsieur, la lettre la plus pressante pour lui demander une audience ; je n'ai point de réponse, et quelques jours après mon entretien avec M. Anglès, M. Balainvilliers retire, au nom du Prince, la demande de Son Alt. Royale, que j'avais remise la veille à M. Hochet. Enfin, comme il fallait ôter tous moyens de défense à celui qu'on attaquait si violemment, le secrétaire du conseil

d'état me refuse d'abord les certificats constatant mes travaux jusqu'aux événemens de 1814, et qui m'étaient délivrés par des hommes dont la considération est telle que, ne pouvant dire que l'on avait surpris leurs suffrages, il fallait les anéantir (1).

Je n'ai plus d'espoir, me dis-je, que dans l'équité de ce ministre généralement estimé : je supplie donc son excellence le garde des sceaux d'ordonner qu'il soit fait *contradictoirement* une enquête de ma vie privée, et lui demande une audience afin de m'expliquer avec elle. Ce ministre me répond qu'*étant trop occupé, il ne peut m'entendre ; mais qu'il lira, avec toute l'attention que je puis désirer, le mémoire qu'il m'invite de lui adresser*. Ce refus poli ne me fait naître aucune crainte. Lavalette venait de s'échapper, et les députés paraissaient peu satisfaits du ministre de la justice. Je lui témoigne, avec respect, la peine que j'éprouve de ce qu'il n'a pas ré-

---

(1) Croyant devoir constater ce refus, je lui demande par écrit de le motiver, le priant de m'éviter de le constater par un acte extrajudiciaire.

Voici sa réponse :

« J'ai l'honneur de vous informer, monsieur, que j'ai reçu l'ordre » de M. le garde des sceaux de ne délivrer les lettres de recommanda- » tions, qui lui ont été adressées pour obtenir des places au conseil » d'état, qu'à ceux-mêmes qui les ont écrites, etc. Quant aux certi- » ficats généraux qui vous appartiennent, ils sont votre propriété, je » vous les remettrai si vous voulez vous donner la peine de passer à la » chancellerie.

» Je suis, monsieur, avec une parfaite considération, etc.

Hochet.

» *Paris*, 6 *février* 1816. »

pondu à la demande de l'enquête contradictoire que je sollicite. Je lui rappelle le dévouement de ma famille, ma conduite personnelle, lui expose que, par le refus d'une audience, il me forcera à publier un mémoire qui me perdra, vu la puissance de mes ennemis, et qu'il m'éviterait par cinq minutes d'entretien; que comme ministre de la justice, il ne peut refuser de m'entendre! M. Barbé-Marbois me marque de nouveau que quand il aura mon mémoire, il le lira, *s'il en a le loisir* (1). Cette restriction pénible me fit sentir qu'il n'était peut-être aucun homme à l'abri des redoutables effets de la prévention. Ah! MM. les comtes Anglès et Decaze, qu'il est dangereux de vous avoir pour ennemis!

D'après l'exposé qui vient d'être fait, le public étonné se demandera, sans doute, quels sont les motifs qui peuvent avoir occasionné une telle révolution à mon égard et opéré, d'une manière si étonnante et si subite,

---

(1) J'ai vu S. M. le Roi des Pays-Bas, souverain de cinq millions de sujets, leur donner audience indistinctement, et le simple cultivateur admis dans son cabinet particulier, sans autre formalité que celle de déposer à la porte du palais le bâton blanc avec lequel il est venu. J'ai vu Louis XVIII, roi de vingt-cinq millions d'habitans, permettre journellement à tous les Français de l'approcher, et son ministre de la justice ne trouve pas un instant pour recevoir celui dont la famille a tout sacrifié pour le souverain qu'il représente!

Voici la réponse de M Marbois :

« J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 26 de ce mois; vous y annon-
» cez la publication d'un mémoire, je le lirai *si j'en ai le loisir.*

» Je vous salue,

MARBOIS, garde des sceaux.

» *Paris*, 27 *décembre* 1815. »

le changement des sentimens de MM. Anglès et Decaze. C'est pour répondre à son attente que, mettant de côté toute considération personnelle, j'exposerai la vérité sans crainte et sans déguisement; je la dirai avec décence, mais avec la force qu'elle exige dans cette circonstance. Ce parti peut m'exclure pour long-tems des emplois où m'appelaient mes études, mon dévouement et ma naissance; déjà, depuis six mois, il m'a rendu victime des plus odieuses persécutions, on les a même étendues sur tous ceux qui ne m'ont point abandonné; et, depuis trois mois, il m'a forcé de fuir ma patrie, a causé la perte d'une partie de ma fortune.... Aujourd'hui mes ennemis sont plus puissans que jamais; que n'ai-je donc pas à redouter? je ne me le dissimule point; n'importe, ce parti est une suite de ma conduite passée. Je ne m'occupais de mes intérêts qu'après ceux de mon pays, je dois tout sacrifier maintenant pour prouver que j'étais digne de la bienveillance qu'on m'a témoignée; et si cette marche n'est pas celle que la prudence indique, elle montrera du moins les sentimens qui me guidèrent toujours: je fais d'abord ce que ma conscience me prescrit, puis il en arrive ce qui peut.

Lors de la première abdication de Buonaparte, les Français, pour la première fois, depuis vingt-cinq ans, respirèrent en toute liberté. Aussi un cri universel se fit-il entendre depuis la frontière jusqu'au palais du Roi, pour demander au monarque la prompte épuration d'une administration qui, en général, n'était composée que des vils agens de la tyrannie ou des êtres les

plus méprisables. Par délicatesse on ne voulut déplacer personne : quels en ont été les résultats?.... Tous les changemens qui s'opérèrent alors ne furent donc dirigés que par des vues d'économie. Le ministère de la police, *qui est beaucoup ou rien*, selon la manière dont on veut le considérer (1), fut supprimé et peut-être trop tôt, vu les circonstances. Le préfet et le ministre furent remplacés par un directeur-général. Messieurs Beugnot et d'André occupèrent successivement un poste si important alors....

Sans vouloir rien ôter au mérite réel, aux qualités estimables de ces deux magistrats, que je respecte infiniment, on est forcé de convenir que leurs commis et leurs employés ne furent pas tant les leurs que ceux de leurs prédécesseurs, et qu'ils étaient sous ces deux directeurs ce qu'ils avaient été sous M. Rovigo, tout le tems que ce ministre, simple exécuteur de volontés, remplaça M. Fouché.

D'après la composition des bureaux, d'après l'esprit du premier jusqu'au dernier employé, il ne pouvait pas en être autrement.

Un seul homme (2) découvrit qu'il se préparait une crise quelconque, l'annonça hautement, eut le courage de se plaindre de ce qu'on n'y faisait pas attention ; on le représenta aux yeux du directeur comme un ingrat, comme un ambitieux qui voulait desservir son

---

(1) Correspondance politique et administrative de M. Fiévée, 2.e partie. Après lui, il n'y a rien à dire sur les sujets qu'il a traités.

(2) M. Morin, chef de division de la police secrète.

chef pour monter à sa place ; il fut renvoyé.... *Découvrir la vérité, c'est être coupable ; oser la dire, c'est être criminel ; ainsi se mènent souvent les affaires de ce monde.*

La police resta donc ce qu'elle était sous Buonaparte, c'est-à-dire, composée en général des assassins des 2 et 3 septembre, de ces brigands qui répandirent la terreur en promenant la mort de province en province, qui, après avoir fait monter leur maître sur l'échafaud, changèrent leur livrée de valet contre la robe de magistrat, et poussèrent la cruauté jusqu'à immoler des centenaires (1). Aussi quel jour d'allégresse pour eux que celui de la rentrée de Buonaparte ! On ne se doute pas de la part qu'ils ont prise aux derniers événemens, et je ne me croyais pas destiné à relever un jour tant d'infamies.

A peine Buonaparte fut-il installé aux Tuileries, que le Moniteur fut rempli des nominations de ses partisans ; car il savait qu'aux premiers momens d'une révolution, les amalgames, les fusions sont une chimère politique, une alchimie morale que l'on poursuit en vain ; aussi s'environna-t-il de tous ceux sur lesquels il pouvait compter. Il était convaincu que les gens à deux visages ne servent jamais un parti quelconque

(1) Madame Vidaut de la Tour, âgée de quatre-vingt-quinze ans, aveugle, sourde, infirme, est portée à l'échafaud : — *Où me mènes-tu, mon ami ?* disait cette respectable mère à son fils, conseiller d'état : — *En paradis, ma mère !* lui criait ce malheureux fils, qui perdit la vie immédiatement après.

que dans leur intérêt personnel, et non dans celui de l'état et du chef dont ils ont sollicité la bienveillance.

La police, ce puissant auxiliaire de sa tyrannie, se trouvait donc organisée; elle se divisait en cinq polices distinctes: les trois principales furent celles de Fouché, de Réal et du prince d'Eckmul (1). Quoique toutes n'eussent qu'un but, elles ne marchaient pas d'après les mêmes principes; mais elles n'eurent qu'un même résultat, ce fut de mettre la France à la disposition de Fouché.

Détenu à la Force, ne pouvant plus servir effectivement mon souverain, je m'occupai de réunir tous les renseignemens que purent me donner les prisonniers

---

(1) Ce fut par sa police que s'opéra l'arrestation de tous les agens du comité royal. Ceci me donne l'occasion de prouver à M. le comte Anglès que la calomnie n'épargne personne, et qu'il n'en est pas plus à l'abri que moi : il y a cette différence entre nous deux, c'est que je repousse la calomnie et qu'il l'accueille ; c'est que ma famille a sacrifié sa fortune, sa vie en servant le Roi, et qu'il a eu le bonheur de faire la sienne en étant chargé du 4e arrondissement de la police générale sous Buonaparte, qu'il l'a conservée sous le Roi en remplissant son devoir et en suivant Sa Majesté à Gand ; que j'ai exposé ma vie et tout sacrifié pour servir utilement Louis XVIII à Paris; qu'il est assez puissant aujourd'hui pour faire taire ses ennemis ; que grace aux mesures qu'il a prises, il m'a même obligé de fuir, et a tout entrepris pour m'empêcher de faire parvenir au pied du trône de trop justes plaintes.

Quoi qu'il en soit, je ne citerai qu'un fait pour prouver que s'il fallait croire les *on dit*, les interpréter avec la perfidie que l'on emploie à mon égard, M. Anglès, malgré sa puissance, n'aurait pu résister à de telles attaques.

M....., chef de bataillon des volontaires royaux de la garde nationale de Paris, faubourg St. Germain, est envoyé en mission de Gand à

sur les agens de Buonaparte, entre les mains desquels ils avaient passé; les transmettant aussitôt aux personnes que j'employais au dehors. Je fus si bien secondé, qu'à l'époque de la rentrée du Roi, cette administration m'était parfaitement connue; je le prouverai. Dès ce moment je formai le hardi projet de proposer son épuration, ce qui me parut bien plus indispensable, lorsque, servi par le hasard, j'appris la conduite de certains individus lors du séjour du Roi à Gand, et qui jouissaient encore d'une pleine confiance.

M. Decaze remplace le préfet du gouvernement provisoire, il m'est inconnu; mais trois motifs m'engagent à aller le voir.

Paris; il reçoit un passe-port de M. Anglès, et avant son arrivée la police de Buonaparte, qui est prévenue, reçoit ordre de l'arrêter. Un agent de cette police, qui connaissait M...., le rencontre: « — *Que faites-vous ici? on a le signalement de votre passe-port; on vous attend: comment êtes-vous donc arrivé? — J'avais une feuille de route comme militaire, je m'en suis servi au lieu de mon passe-port. Je vous remercie de l'avis.* Il n'y aurait rien, j'en suis persuadé, de plus facile à M. Anglès (qui savait tout ce qui se passait à Gand et même à Paris, comme on le verra) que d'expliquer un fait aussi simple par lui-même; mais dont la calomnie aurait fait son profit, s'il n'était pas aussi puissant. M. Anglès a ses ennemis tout comme moi, et ils ont voulu, dans la note que j'ai reçue par la poste, me faire entendre qu'on avait invité M..... à taire cette anecdote et qu'on lui avait promis une place dans l'administration de la police, à titre de récompense du danger qu'il avait couru. Je connaissais depuis long-tems cette anecdote qui circule dans Paris; mais je ne l'ai point interprétée méchamment, et je ne l'ai racontée que pour prouver à M. Anglès qu'il me serait peut-être facile de le combattre avec des armes égales.

1.° Dans l'intention de connaître ceux qui nous avaient trahis;

2.° Ceux qui avaient occasionné l'arrestation de tous les membres composant le comité royal. Pour ce qui m'était personnel, je ne découvris, soit à la préfecture, soit au ministère, que les notes que j'ai transcrites.

Le sieur Foudras, inspecteur-général, s'excusa vis-à-vis de moi, en m'assurant qu'il n'avait point été chargé de mon affaire, qu'il s'était même compromis en donnant, à l'insu des Srs Réal et Maiseau, un *permis* à M. Rivière, malgré que je fusse détenu au secret, ce qui ne pouvait que le compromettre, puisque Réal ne prononçait jamais mon nom sans entrer dans une violente colère.

Je vis que le sieur Foudras ne savait pas mon affaire; car, croyant que je faisais partie du comité royal, il m'ajouta : c'est M. Pic....(1)qui vous a trahi, qui vous a vendu; et comme Réal n'était pas généreux, il ne lui avait encore donné que 900 francs. Ce n'est pas croyable, il était lié avec M. Fouquet (aujourd'hui juge d'instruction); nous vivions ensemble à la prison de la Force, et je l'ai entendu faire l'éloge de M. Pic.... : je le crois bien, c'était un *mouton*. Oh! quant à M. Fouquet, il est incapable d'une action aussi infame; mais *ici*, messieurs, vous n'épargnez personne. Je vais le chercher, je me suis

(1) Par égard pour sa famille, qui est très-respectable, je ne le nomme pas. Comment concevoir qu'un vil intérêt ait pu porter à tant d'infamie un homme qui, par son rang dans la société, n'était pas appelé à jouer le rôle du plus vil des scélérats ?

lié avec lui, et en ma présence vous vous expliquerez-nous tirerons cette affaire au clair! M. Lavilette était donc injustement soupçonné de faiblesse. Oh certainement! car personne n'a montré plus de chaleur, plus de courage, et à un tel point, que Réal, informé de toutes les circonstances par l'ic.... s'irritait de ce que le sieur Morin, commissaire de police-interrogateur, l'ex-secrétaire de M. Courtin, ne pouvait rien lui arracher. Je fus chercher ces messieurs, parce qu'un tel soupçon ne devait pas planer sur leur compte, et qu'il circulait déjà dans le public.

Le second motif de ma visite fut de demander, *au nom des pouvoirs que j'avais remplis*, l'expulsion du sieur Maiseau et de tous ceux qui avaient, je ne dis pas *pensé*, mais *agi* comme lui. J'étais accompagné de l'ex-sous-préfet, M. Arneaudot, au moment où je trouvai le sieur Maiseau dans le cabinet de M. Decaze. Indigné de lui voir remplir sous le Roi les mêmes fonctions que sous Buonaparte : « Je ne croyais pas, lui dis-je, vous trouver ici! » —*En politique on se trompe, monsieur*, reprit-il, *d'un ton très-poli.* « Cela est très-facile et très-fréquent, j'en conviens; mais la délicatesse doit alors nous décider à nous retirer; vous ne pouvez pas être l'ami de ceux que vous traitiez *si bien* hier, et le juge aujourd'hui de ceux dont hier encore vous dirigiez les efforts. » Je prouve à M. Decaze que mettre à la porte un tel homme, ce n'est point réagir, mais être conséquent, prudent et même humain, parce que ces individus ne voient que leur intérêt et persécutent sous quelque gouvernement qu'ils servent, etc. M. De-

caze le congédie, le remplace par un homme d'une moralité sans tache, doué de beaucoup d'instruction; j'ai nommé M. Bruzelin. Mais il est certaines places où il ne faut pas trop de sensibilité.... Ses principes d'ailleurs n'étaient pas ceux de l'administration en général. Au bout de deux mois il se retira, en emportant l'estime publique; aujourd'hui il est commissaire de police.

Que pensez-vous du sieur Foudras? me demande M. Decaze. Comme je ne paie jamais un service réel et même apparent par de l'ingratitude, je répondis: « Je ne crois pas avoir à m'en plaindre personnellement; mais je dois vous avouer que tous les détenus le regardent comme le plus cruel ennemi de la Famille Royale!... L'on vient de m'inviter à signer un mémoire contre lui, contenant des faits qui font frémir; j'ai refusé, j'ai même prié d'attendre, afin de vous en parler, parce qu'il est des momens où l'on se trouve forcé d'employer des gens qu'on n'estime point, et que si vous êtes préfet, il y a un ministre au-dessus de vous. »

Depuis un mois pourtant il sert le Roi; M. Anglès me l'a donné comme tel. — « M. Anglès, repris-je, a certainement les meilleures intentions, mais s'il ne savait pas tout ce qui se passait à Gand, comment pouvait-il connaître ce qui se passait à Paris, où il n'était pas? Que répondrait-il aux faits que je vous cite? — *Que dois-je donc faire?* — « C'est un homme à gagner parce qu'il a beaucoup de moyens (*et il ne demande pas mieux*), ou il faut l'envoyer à cent lieues de Paris. Il n'y a rien d'étonnant que vous ne connaissiez pas le sol sur lequel vous marchez, vous arrivez de Gand. Je puis passer en

revue tous vos employés? quelques-uns se sont autrefois mal conduits; mais, depuis qu'ils sont riches, ils pensent mieux, leur service se fait très-bien, ce sont gens utiles, gens à garder (1). Vous avez des commis qui ne doivent leur avancement qu'à un travail pénible, et auxquels on n'a aucun reproche à faire ; ils remplaceront leurs chefs. M. Decaze me remercie; *je fais un travail général*, et le lui remets en l'invitant à appeler chaque individu pour l'interroger sur les faits qui le concernent, seul moyen d'éviter les injustices. »

Je fus calmer le ressentiment des détenus les plus irrités, leur faisant entendre que le sieur Foudras était fortement soutenu, non seulement par M. Anglès, qui avait été ministre à Gand, qui l'avait recommandé à M. Decaze comme un homme sûr; mais encore par le ministère, puisqu'il était la créature de Fouché et du ministre.... ; qu'en conséquence ils devaient faire céder à l'intérêt général leur ressentiment particulier ; que d'ailleurs cet homme était tellement rusé, que non seulement il avait eu l'adresse de se tenir très-bien avec ceux qui, à diverses époques, furent chargés de la police

(1) Il y a dans la police des êtres qui ne sont que des machines que l'on fait mouvoir à volonté ; mais ils ne sont pas les plus dangereux ! Je n'ai point oublié que le sieur Soucques, chargé de mon arrestation, et à qui je reprochais son ingratitude puisqu'il devait sa place au Roi, me répondit : — *Ce n'est pas Buonaparte que je sers, c'est la cause de la république, de la liberté ;* et, pour me prouver qu'on était libre, il me mena en prison : néanmoins, dès que je lui eus fait entendre qu'un million de soldats étrangers ne voulaient pas de *cette liberté*, je n'eus qu'à me louer de ses procédés. Aujourd'hui il sert, dit-on, très-bien le Roi.

de Buonaparte; mais encore de gagner toute la confiance de M. le baron de V....., qui travaillait directement avec le Roi.

Voici ce que me répondirent ceux qui devaient occuper divers emplois dans cette administration : « — Votre excès de délicatesse vous fait manquer aux mesures de prudence que nous regardons comme indispensables, connaissant l'individu. Il est obligé, pour faire taire ses confidens, de les placer à notre détriment : le fussent-ils même tous, comme nous connaissons sa conduite, il saura toujours nous leurrer, pour nous éloigner définitivement dès qu'il ne vous craindra plus, et il s'y prendra si bien que ce ne sera pas long.—Foudras a de l'esprit, sent ses intérêts, et je le crois, par ce motif, de très-bonne foi. Au surplus, je le surveillerai et demanderai à M. Decaze, lorsqu'il s'occupera de l'organisation, la place de conseil de la préfecture : avant les événemens, M. d'André m'avait promis de m'adjoindre à M. Julienne. La place étant entièrement vacante, puisqu'il s'est tué, la chose est très-facile aujourd'hui; soyez donc sans inquiétude.

Fouché (1) s'aperçut bientôt que M. Decaze, pour répondre à la confiance du Roi (ce que je présumai), ou pour parvenir au ministère (ce qu'il pensait), agis-

---

(1) Il a des défauts comme tous les autres hommes, et l'on ne peut d'ailleurs oublier sa conduite, soit à Lyon, soit à .....; mais il faut convenir qu'il n'a point *de niaiserie* dans l'esprit; aussi, sous Buonaparte, personne n'a eu, je crois, à s'en plaindre individuellement? On ne dira pas de Fouché qu'il a des vertus; mais on ne peut lui refuser de grandes qualités; il en possède surtout

sait avec cette indépendance qu'en général donne seule à l'inférieur la certitude de n'avoir rien à redouter de son supérieur. Fouché, pour déjouer ce qu'il appelait l'ambition de M. Decaze, et moi son zèle, que je partageais vivement, annulla subitement son pouvoir.

L'argent est le nerf de la guerre; quelquefois pourtant l'énergie des peuples le remplace; mais en police, l'on ne fait rien sans ce métal. La France était occupée par les armées alliées; Paris l'était également : les seuls fonds dont l'autorité pouvait disposer provenaient des jeux, et Fouché les percevait; quelle position !.... que de ré-

---

une bien rare dans ce siècle, c'est une décision de caractère qui le fait aller droit à son but (*). J'ignore à quelles intentions, mais il est évident pour moi que depuis le retour de Buonaparte, sans discontinuation, il a suivi le projet d'être assez maître de la France pour qu'on ne pût pas en disposer sans lui, et pour pouvoir en disposer plus que personne.

Fouché possède en outre l'art de tromper les autres sans redouter d'être trompé à son tour, et c'est un grand avantage d'avoir un ministre qu'on ne peut tromper.

Au nombre de ses défauts, il était impossible, dit M. Fiévée, de ne pas compter celui *de faire toujours parler l'autorité dont il était ministre, selon ses propres intentions, et celui de manquer d'une certaine sincérité qui oblige à raconter toujours le même fait de la même manière.*

Ce reproche ne pourrait-il pas s'appliquer à M. Decaze et surtout à M. Anglès?

(*) Je ne vis au contraire dans M. Decaze, tant qu'il m'honora de sa bienveillance, qu'un homme droit, agissant franchement; mais d'un caractère si vacillant, que souvent il ne voulait plus le soir ce qu'il voulait le matin; si facile à influencer, que celui qui saurait s'emparer de sa confiance, le prendre avec adresse, lui ferait faire tout ce qu'il voudrait; *c'est ce que malheureusement l'expérience n'a que*

flexions à faire !... Ce ministre en refusa d'abord à M. Decaze, et l'on peut bien dire, sans crainte de se tromper, que si Paris fut tranquille dans de tels momens, on ne le dut pas à la police, qui n'avait éprouvé aucune épuration ; mais à la présence seule des troupes alliées et au zèle infatigable de la garde nationale. Fouché fait ensuite signer au Roi une ordonnance qui renomme le sieur Foudras inspecteur-général, et l'attache exclusivement au ministre de la police. L'inspecteur-général qui, jusqu'alors, avait rempli les fonctions que, dans

---

trop prouvé. Je lui fis entendre, dans son intérêt seul (*a*), avec tout le respect possible, mais avec cette chaleur que je mets à tout ce qui m'intéresse vivement, que tôt ou tard on lui tendrait quelques pièges, qu'on lui ferait faire quelques nominations qui le compromettraient : la chose est arrivée comme je l'ai prédite! Je l'ai observé, *inde labes mali*, M. Decaze n'a fait preuve de constance que dans l'acharnement qu'il a mis à me persécuter ; il est vrai qu'il n'agit pas pour son compte seul !.... qu'il a entièrement changé de caractère depuis qu'il est assez riche pour payer *certain conseiller*, assez puissant pour de la cause de *cet homme* en faire la sienne personnelle ; et d'ailleurs que ne fait-on pas *quand on ne voit dans un ministère, qu'un ministère ;* et que, imitant Fouché, on aspire au pouvoir suprême.

(*a*) Son accueil gracieux, ses attentions délicates, enfin la grâce qu'il sait mettre à tout ce qu'il fait, moyen bien plus puissant qu'on ne pense pour gagner ceux qui résisteraient à toute autre séduction, m'avaient entièrement attaché à lui ; je pensais alors que M. Decaze était tel que je le croyais être, tel qu'il serait peut-être encore sans ses conseils. Si l'on juge M. Decaze d'après les apparences, tout est à son avantage ; il a cet extérieur qui charme au premier abord, désarme même les plus prévenus ; personne n'est plus aimable, ne possède à un plus haut degré *ce genre de talent* et *cette urbanité* si nécessaire dans le monde pour y figurer avantageusement, souvent plus utiles que des vertus et un mérite réel ; aussi je ne m'étonne pas qu'il ait obtenu des succès de plus d'une sorte.... il leur doit, dit-on, sa première fortune ; je l'en félicite. J'ose espérer que ma franchise, malgré ses torts à mon égard, me vaudra des procédés plus justes et plus généreux que ceux dont je suis victime.

d'autres administrations, l'on confie au secrétaire-général, qui prépare tout le travail devant être soumis au préfet, qui par conséquent était son bras droit, ne fut plus pour lui qu'un espion et *devait être* son plus cruel ennemi!.... M. Fouché, le baron P......, premier auteur de la fortune du sieur Foudras, et le baron de V........, dont il avait su gagner adroitement la confiance, voulurent étendre le pouvoir de l'inspecteur-général en mettant sous sa dépendance exclusive les officiers de paix et les quarante-huit commissaires de police de la ville de Paris; s'il eût accepté, les fonctions de M. Deçaze se seraient bornées à présider à l'enlèvement des boues, à surveiller l'éclairage de Paris et les filles publiques de cette capitale.... : c'est à quoi l'on prétendait restreindre alors le pouvoir de celui qui est assez puissant aujourd'hui pour exiler ou emprisonner impunément les plus sincères amis du Roi! Foudras refusa. « — Pourquoi avez-vous donc refusé? demandais-je au sieur Foudras. — *C'est que j'ai pour principes de ne partager les passions de personne; d'ailleurs Fouché m'a dupé d'une cruelle manière jusqu'au dernier moment!... je prévois que tôt ou tard il y aura un changement quelconque. Je suis aussi fin qu'un autre; la prudence exige beaucoup de politique : je tiendrai donc un juste milieu entre ces messieurs pour ne déplaire ni à l'un ni à l'autre. J'ai déjà dit à M. Decaze que, malgré l'ordonnance qui m'attachait exclusivement au ministre, je reconnaissais sa suprématie, que j'agirais comme si elle n'existait pas; mais vous devriez lui conseiller de ne point donner d'ombrage à Fouché, le ministre*

sait que M. Decaze le dessert sous main ; il faut être bien fin pour lutter contre lui.

Je portais tant d'intérêt à M. Decaze que je fus à l'instant le trouver : « — Vous m'avez appelé hier *étourdi* (vous l'avez même répété à quelqu'un), parce que je vous presse vivement d'épurer votre administration, plus difficile à nettoyer que les écuries d'Augias. Vous appelez cela tout bouleverser? par mille moyens, on cherche à vous le faire entendre!...... Je m'inquiète fort peu des *propos*, des *on dit;* et, quand j'ai un but, je franchis les obstacles pour y arriver promptement; mais pourtant je me détourne quand il le faut, et c'est ce que vous ne faites pas à l'égard de Fouché. Croyez-moi, occupez-vous d'abord d'avoir dans votre administration des gens sur lesquels vous puissiez compter ; le tems fera le reste. » — *Si je vous ai appelé* étourdi, *c'est que je le pensais*, me répondit en riant M. Decaze; *me suis-je bien trompé? Mais comment savez-vous tout ceci?* « — Votre différent avec Fouché est connu. Foudras m'a fait part de la conduite qu'il a tenue à votre égard, je la trouve très-belle et surtout très-adroite. » Foudras devient médiateur entre le préfet et le ministre, une entrevue a lieu, et une *réconciliation momentanée* en est la suite. *C'est dès ce moment que M. Decaze lui a donné toute sa confiance et ne s'est plus dirigé que d'après ses conseils!....*

Le troisième motif de ma visite chez M. Decaze fut le résultat d'un sentiment de justice. Je lui présentai, 1° ceux qui avaient partagé mes dangers; 2° ceux qui m'avaient été utiles, et par conséquent qui l'étaient à lui-même. Je lui observai que si leur zèle les avait décidés

à servir la cause commune, je m'étais en outre engagé, au nom du Prince, de faire récompenser leurs services en cas de succès.

M. Decaze leur fit à tous l'accueil qu'ils méritaient. L'ordonnance du Roi avait de droit réintégré les uns dans leurs fonctions; il les félicita de leur conduite; et quant aux autres, il leur promit de les placer suivant leur capacité et leur rang, dès que la chose serait possible.

Si l'épuration de la police de Paris me parut aussi nécessaire qu'urgente, la réorganisation de cette administration, défectueuse sous les rapports les plus essentiels, me parut indispensable, pour opposer une digue à la puissance de Fouché, dont j'admirai toujours les talens, mais dans lequel je n'ai jamais eu confiance (1).

---

(1) A cette époque ce ministre suivait avec constance le plan qu'il s'était fait (et qui jusqu'alors lui avait bien réussi), *d'être toujours assez maître de la France pour que l'on ne put en disposer sans lui, et pour pouvoir en disposer plus que personne* (*). Au moment même où il traçait sur une carte géographique la division du royaume en lieutenances générales de police, avec lesquelles il aurait soumis toutes les administrations dans les départemens, il faisait former, par ordonnance du Roi, une commission de censure des journaux. à la tête de laquelle il plaçait M Fiévée; et toujours par ordonnance, *d'un administrateur d'un mérite aussi rare, voulut en faire un homme de lettres*, titre honorable que ses écrits lui ont mérité du public, qu'il refusa de M. Fouché, parce qu'il jugea que malgré le sentiment de ses devoirs et le courage de les remplir, on ne pouvait faire aucun bien dans cette commission qui ne pouvait être que passivement exécutive, sans au-

(*) C'est là son véritable tort envers le ministère dont il faisait partie, et il est vrai que c'est le ministère qui s'est séparé de lui, sans que cela ne prouve rien pour ou contre les autres actes de cette administration.

Veiller à la conservation du monarque et de la monarchie, était à mes yeux le premier comme le plus sacré des devoirs d'un citoyen, par conséquent du magistrat chargé spécialement de ce soin.

M. Fouché, dis-je à M. Decaze, s'est rendu nécessaire au gouvernement actuel : on lui a sans doute de grandes obligations ; mais il faut pourtant les apprécier à leur juste valeur, car cet homme n'a jamais travaillé que dans son intérêt personnel. Quand on a trahi alternativement tous les partis pour augmenter sa fortune et assurer sa tête, il faut, pour être sûr de conserver l'une et l'autre, conserver aussi le pouvoir suprême. A Fouché se rattachent plusieurs partis auxquels l'ordre de choses actuel ne peut convenir ; ils doivent donc faire cause commune, et malheureusement à beaucoup d'audace ils

---

cune influence sur l'opinion publique (parce que l'opinion ne s'acquiert d'ailleurs que par direction et non par répression), parce qu'il ne vit dans l'ordonnance rendue au nom du Roi, qu'une manière adroite de voiler la hardie combinaison de Fouché (*), et que la répression ne pouvait même porter que sur les journaux royalistes ; car, pour les journaux d'une couleur contraire, ils avaient des moyens d'être libres ; on les poussait même quelquefois jusqu'à la licence afin de savoir d'une part, ce qu'on pouvait oser, et, d'autre part, afin d'avoir un prétexte de crier contre les journaux en général : enfin, il refusa parce qu'il était évident pour lui que la commission, nommée par ordonnance du Roi, n'était qu'un voile adroit pour cacher au public l'action des bureaux de la police, pour rester chargé de l'horreur d'un parti pris de comprimer l'opinion royaliste, et de donner par conséquent plus de hardiesse pour suivre ce projet ; projet tel, qu'il fut défendu d'imprimer les discours adressés au Roi par les collèges électoraux ; projet tel, qu'on

(*) Correspondance politique, deuxième partie, page 81.

réunissent de l'activité, des talens et de grands moyens d'exécution : aujourd'hui rien ne se fait sans le consentement de Fouché, et tous ses efforts doivent tendre à consolider un tel état de chose, et à restreindre le pouvoir royal à la signature des ordonnances qu'il proposera. Attaquer de front M. Fouché, c'est chose impossible !

---

n'aurait pu bientôt imprimer les paroles du Roi lui-même ; projet tel, que les chambres n'auraient pu être entendues de la nation. Sur une observation de M. Fiévée, et les observations ne manquent pas quand on sent le fond des choses, Fouché ne dissimula pas que si la chambre devenait *factieuse*, il la ferait fermer. Je m'arrête...... ; car, sans m'en douter, je transcrirais sa correspondance entière ; il est si rare de trouver des administrateurs d'un mérite égal au sien, et qui n'administrent point avec leurs opinions, mais avec des connaissances certaines, qu'il est impossible de résister au désir de faire l'éloge de M. Fiévée; et l'éloge le plus flatteur qu'on puisse faire de lui, c'est, je crois, de le citer: je ne le connais que par ses écrits, me pardonnera-t-il la liberté que j'ai prise? Je pensais alors ce qu'il a écrit depuis avec autant de sagesse que de talens, et j'ai toujours agi d'après les mêmes principes ; ils produisent quelquefois les mêmes résultats !....

Fouché, exempt de niaiserie, avait trop d'esprit pour se fâcher de ces observations et de tant d'autres... *Les précepteurs de Buonaparte, bien différens de ses élèves, ne sont jaloux de personne ; ils essayent de tems à autre tels ou tels hommes pour savoir s'ils veulent se laisser humilier : si ces hommes résistent, les précepteurs de Buonaparte ne se fâchent pas, ils concluent seulement que ces hommes ne sont bons à rien, puisqu'ils ont de la fierté dans l'ame. Buonaparte avait appris cela à perfection, et il a mené loin quiconque n'a pas résisté à la première tentative d'humiliation.*

Fouché jugea seulement qu'un homme qui avait été deux fois prisonnier d'état, deux fois proscrit pour avoir combattu les factions révolutionnaires, et où il avait plusieurs fois risqué sa vie pour son Roi, ne pouvait être d'aucune utilité au ministère dont il faisait partie. Hélas ! puis-je me plaindre d'avoir été traité de même !

nsez donc d'adresse; emparez-vous de la police de la capitale, qui est la plus importante; car, lorsque le ministère de l'intérieur sera rempli, il faut espérer que les préfets que l'on choisira, sauront se rendre indépendans des lieutenans-généraux de la police. Étonné, continuai-je, de l'activité et de l'adresse avec laquelle la police a pu prendre part aux derniers événemens, sans que le magistrat respectable qui la dirigeait se soit même douté de ses manœuvres, j'ai voulu découvrir d'où provenait le mal, et j'y suis parvenu en remontant à sa source, c'est-à-dire, en décomposant votre administration : je l'ai donc étudiée dans tous ses rapports, et le résultat de mes observations est pour moi une conviction intime que le vice de cette administration provient de la puissance que s'est arrogée la bureaucratie (1). Si vous ne remédiez promptement à cet abus, Fouché dirigera votre police et annullera tous vos efforts pour la cause royale : jugez-en vous-même d'après l'exposé suivant.

Vous avez eu deux classes de prédécesseurs, les uns honnêtes, mais remplacés trop rapidement, n'ont pu s'élever à la hauteur de leurs fonctions et administrer

---

(1) M. d'Argenson, celui auquel on doit la véritable police de Paris, entendait un jour discuter devant lui, *si la France était une monarchie absolue ou une monarchie limitée ;* et l'on peut croire que les interlocuteurs disaient de fort belles choses pour ou contre telle ou telle forme de monarchie ; il est même probable qu'à force d'argumenter, on était arrivé à ne plus se comprendre : — *Messieurs*, dit M. d'Argenson, *la France n'est pas une* monarchie, *c'est une* bureaucratie. Que dirait-il aujourd'hui ?

avec des connaissances certaines; ils ont donc dépendu des chefs de division : le despotisme et l'ascendant de ces messieurs s'est accru en raison de l'utilité indispensable dont ils étaient à ces fonctionnaires.

Les autres, quoique doués de talens, ne voyant dans leur place qu'un moyen facile de s'enrichir promptement, ont préféré être les agens de la tyrannie et de simples exécuteurs de volontés, à l'honneur de mériter le titre de magistrat, en marchant sur les traces des d'Argenson, des de Sartine, des Lenoir. Ces derniers fonctionnaires ont fait place aux premiers; mais à la faveur de ces divers changemens, la bureaucratie a étendu insensiblement son pouvoir, et à un tel point, qu'aujourd'hui les préfets de police ne peuvent en avoir que le titre et les avantages pécuniaires qui en dépendent : elle a réduit aux fonctions de simples agens quarante-huit magistrats qui doivent être aussi respectés que respectables, dans lesquels vous devriez trouver l'assistance qu'assurent au gouvernement des hommes tout à la fois courageux, fermes, prudens et probes. Enfin, les fonctions de commissaire de police, qui donnaient avant la révolution le titre de conseiller au châtelet, sont tellement méprisées aujourd'hui, que l'homme qui se respecte préfère la dernière place de commis à une charge lucrative, et que l'honnête père de famille, qui l'a acceptée par nécessité, est obligé de rougir, puisqu'il a pour collègues les assassins des 2 et 3 septembre, et tant d'autres scélérats. De tels individus, guidés par l'appât du gain, qui ne doivent qu'à leurs crimes leur rang actuel, peuvent seuls supporter l'avilissement où les a réduits la puissance bureaucra-

tique, composée en général de gens bien peu estimables... Depuis vingt-cinq ans, voilà pourtant les magistrats que nous avons! Que l'on renouvelle, sauf les exceptions, cette magistrature secondaire, mais plus utile qu'on ne pense, quels en seront les avantages!

De quelle utilité voulez-vous que soit à l'état un fonctionnaire qui, au lieu d'administrer de la manière la plus indépendante, loin de l'influence des chefs de l'administration centrale, qui ne devrait avoir de rapports qu'avec vous seul, se voit mandé à la barre par un chef de bureau? Ce dernier est son inférieur; néanmoins si dans les affaires les plus simples ce magistrat ne prend point son avis, ou si, après l'avoir reçu, il ne s'y soumet pas servilement, on ne tarde pas à lui trouver des torts; la chose est si facile lorsque les chefs des trois polices, administrative, judiciaire et politique, sont d'accord; on le dénonce au préfet, et, sans l'entendre sur les prétendus torts qu'on lui impute, on arrête qu'il sera écarté.

Les fonctions des commissaires de police ne doivent point se borner à délivrer des certificats de résidence, à faire balayer les rues et constater les événemens malheureux. Ils n'ont plus la pénible fonction de tyranniser leurs administrés, mais ils doivent veiller à la sûreté du trône et déjouer tous les projets des factieux. Cependant ces messieurs, avec le zèle le plus réel, ne peuvent être d'aucune utilité. D'après l'organisation actuelle, la police politique a des agens publics et secrets, qui très-souvent, pour se faire valoir, s'ils ne trouvent pas des coupables, en font : ce n'est rien pour eux que de changer

de simples propos en des fautes plus graves. Leurs opérations, leurs rapports, qui n'ont pas besoin d'être appuyés de preuves et que personne ne peut contredire, sont plus ou moins inexacts : de là, les actes injustes, les actes arbitraires, etc. Ceux qui ont été injustement froissés, crient contre le Roi, qui n'est pas obligé de le savoir, parce que les détails de l'administration ne regardent pas les gouvernemens (1).

Supposons maintenant qu'un commissaire de police, d'après les ordres que vous lui aurez donnés, opère dans une affaire publique, et que son rapport se trouve en opposition avec les agens que cette affaire regarde principalement, ou que, par suite de son zèle, il découvre un projet de sédition qui aurait dû l'être par les officiers de la police de sûreté, quel en sera le résultat? on l'accusera d'avoir opéré prématurément, d'avoir donné indiscrètement l'éveil; on vous le représentera comme un brouillon, comme un homme dont le zèle est plus dangereux qu'utile; *accusation que n'est jamais admis à détruire celui qui en est l'objet !* Si vous ne suivez pas mon conseil, ceux que vous allez nommer, dans la crainte de déplaire à des gens si puissans, comprimeront leur zèle, souffriront ce qu'ils ne peuvent empêcher, et préfére-

---

(1) On verra, dans l'ouvrage de M. Fiévée, l'irrécusable distinction entre le gouvernement qui est et ne peut être que le Roi, jamais responsable, et l'administration qui est et ne peut être que le ministère, fort responsable de sa nature. Il y a cependant des gens, même des ministres, qui croient que le ministère est le gouvernement.

ront souvent faire ce qui répugne à leur délicatesse, plutôt que de s'exposer à la perte de leur emploi, quelquefois leur seul moyen d'existence et celui de leur famille. Redonnez donc au corps sa première considération, c'est à qui briguera l'honneur d'en faire partie. Vous pourrez compter sur lui, et il ne faut au gouvernement actuel que des magistrats qui s'estiment eux-mêmes ; car les lois de la morale, trop long-tems méconnues, et les finances de l'état ne permettent pas d'employer ceux dont on achète le dévouement qu'au poids de l'or. A votre place, M. Decaze, j'annullerais, dans les vingt-quatre heures, cette puissance bureaucratique. Les employés de votre administration, d'après leur dernière conduite, s'attendent généralement à être remerciés. Cette épuration ne les étonnera donc pas ; elle se fera sans secousse, car dans ce moment nous sommes tous à la discrétion des alliés : ces circonstances malheureuses et affligeantes favorisent même l'exécution de ce projet. Fouché a trop d'esprit sans doute pour être votre dupe ; mais aussi il est trop politique pour se mêler de l'intérieur de votre administration, et soutenir ceux sur l'esprit desquels il a toujours exercé une si grande influence, et dont il a constamment dirigé les actions. Voici, M. le comte, quels seront les résultats de cette mesure énergique : il ne régnera plus d'incertitude dans les esprits, l'opinion publique se formera à l'instant, car tout dépend des premiers momens ; et un changement ne produit aucun résultat avantageux, s'il n'est pas fait à propos. Vous déjouerez les projets ambitieux de Fouché, sans rompre ouvertement avec

lui, et si ce ministre agit dans les intérêts du Roi, tout concourra au même but (1).

M. Decaze, cédant à l'influence que des gens intéressés et bien adroits exerçaient sur lui, renvoie seulement quelques-uns de ces employés subalternes, et que les chefs dirigent à leur volonté: ce n'était pas là ce que j'entendais par épuration. Je lui représentai de nouveau que la présence des troupes alliées devait le rassurer, qu'il fallait se passer d'amis, plutôt que d'en avoir de perfides; qu'une mesure générale seule pouvait produire un heureux résultat. Je sais que ces messieurs, qui, depuis vingt-cinq ans, exploitent l'administration comme leur patrimoine, publient partout que la main qui toucherait à l'organisation actuelle serait sacrilège, que de toute part ils voudraient, connoissant mes projets, m'anéantir. Je n'ai jamais fait de ma conduite un mystère; je les attaque de front, parce que l'intérêt du Roi, de la France, me le commande, et que personne n'ose lutter contre eux. Qu'ils s'agitent donc tant qu'ils voudront, je redoute peu leurs efforts; parce que je suis persuadé que vous n'êtes pas du

(1) On peut dire, en l'honneur des hommes d'esprit connus en France, qu'ils préfèrent l'estime à tout; qu'ils sont d'une sagesse telle que, contens ou mécontens du premier ministère, ils étaient tous d'accord pour le seconder, autant que cela leur aurait été possible, tant ils craignaient d'ajouter le danger d'une division de plus à tous les dangers qui nous entouraient. Je ne sais qui s'élève constamment en France entre toutes les bonnes volontés; c'est l'enfer ou l'orgueil: l'Écriture sainte dit que cela ne fait qu'un. *Fiévée, Correspondance administrative.*

nombre des hommes qui pensent, qu'il n'y a de talent, de capacité que chez ceux qui ont été nourris dans les principes de la funeste école de la révolution? Tant que les amis du gouvernement ne seront pas revêtus de tous les emplois, jamais l'ordre et la tranquillité, dont on a un si grand besoin pour inspirer la confiance et le crédit, ne se rétabliront. On entretiendra toujours une agitation sourde, et l'incertitude régnera dans les esprits quel que soit le ministre appelé à remplacer un jour Fouché : dès à présent vous assurez l'indépendance de votre administration, la dégagez de toute influence étrangère, et vous verrez tout par vous-même; vos employés, animés du même esprit, ne craindront pas qu'on doute de leur zèle, vu leur conduite de la veille; ils ne persécuteront personne, ils feront chérir un Roi aussi bon que juste et équitable, et prouveront que si les charges honorent les citoyens, les citoyens peuvent aussi honorer les emplois les moins importans. Si le Roi vous appelle au ministère; le bonheur et la sûreté de la France seront plus que jamais entre vos mains : agir différemment, c'est vous exposer à ne connaître la vérité que quand on voudra bien vous la laisser parvenir; tout tremblera de nouveau devant cette bureaucratie, représentée par l'inspecteur-général et les chefs des trois polices, administrative, judiciaire et politique.
M. Decaze partageait mes sentimens; mais il se retranchait toujours sur ce qu'une telle réforme devait se faire insensiblement, qu'autrement ce serait tout désorganiser et mettre en danger la sûreté publique. Eh! n'avons-nous pas fait la triste expérience que des fonc-

tionnaires, que le gouvernement avait voulu s'attacher en leur conservant ou donnant des emplois, n'ont fait qu'égarer le peuple? Hier, l'on faisait encore courir le bruit que les alliés voulaient rétablir la régence ; aujourd'hui, l'on prétend que le Monarque veut abdiquer en faveur d'un de ses parens; demain, que dira-t-on? tout dépend, je le répète, des premières impulsions. Si vous agissez autrement, la masse incertaine ne saura si elle doit s'attacher au gouvernement, ou bien attendre encore quelques nouveaux changemens. Le peuple en est toujours avide, et votre administration actuelle ne peut qu'alimenter ces bruits qui circulent dans les provinces et font craindre, non le retour de Buonaparte, mais des insurrections. Ceux qui ont fait le mal prétendent être seuls capables d'y remédier; vous les croyez, les employez de nouveau; à la première occasion vous apprécierez leur zèle.

Voilà tout ce que j'ai dit, soit verbalement, soit par écrit à M. Decaze, que je regardais alors (1) comme le

---

(1) Je ne veux point dire que ce ministre n'est pas dévoué à Sa Majesté ; mais je prouverai que ce n'est qu'à un zèle aussi désintéressé qu'ardent, que je dois toute la haine de MM. Anglès et Decaze, et *celle de tous ceux qui ont cru devoir faire cause commune avec eux* (1). Pour moi, qui n'ai jamais haï que la *tyrannie* et *ceux* qui

(*) Si j'ai contre moi toutes les personnes qui se reconnaissent dans les divers tableaux que j'ai retracés; il est une classe d'hommes bien estimables, dont j'ambitionne le suffrage, je veux parler de ces hommes auxquels la crainte seule ferme la bouche, mais qui dans l'intérieur de leur ame jugent la conduite de celui qu'ils respectent comme représentant du souverain. Quant à ces personnes qui sacrifieraient tout au plaisir de briller aux bals, aux fêtes que donne le ministre de la police, leur suffrage peut être d'une grande utilité, mais il ne m'est d'aucun prix.

plus désintéressé et le plus zélé serviteur du Roi : dans cette persuasion, je rédigeais à la hâte un projet d'organisation dans lequel je levais, du moins je le présume, toutes les difficultés qui m'étaient opposées. J'indiquais sommairement les mêmes principes que, depuis, j'ai trouvés développés dans la Correspondance de M. Fiévée (1), et avec un mérite tel, qu'il ne m'est permis que de l'apprécier. Je n'entrerai point dans de plus longs détails, étrangers à cette justification; il me suffira d'observer que je plaçais le *point d'unité* de l'administration

---

l'exerçant ; qui ne hais même pas MM. Decaze et Anglès comme simples particuliers, je pardonnerai volontiers à ces ministres le mal qu'ils m'ont fait, s'ils font le bonheur de la France et chérir le Roi.

(1) *Unité d'administration, police et action sur l'opinion, tel sera toujours mon refrein ; l'action sur l'opinion dépend des moyens qu'on saura créer : la police, du caractère de l'homme qui en sera chargé, la haute police et l'unité de l'administration, de l'organisation du cabinet du Roi.* J'espère prouver dans une brochure que je publierai incessamment ;

1° Que le ministère de la police, sous le rapport de l'administration, n'est rien et ne tient à rien ; que ce n'est même qu'en troublant l'ordre administratif établi qu'il devient quelque chose : les agens qu'il crée, selon ses besoins, ne pouvant avoir de fonctions positives que celles qu'ils ôtent aux administrateurs indispensables.

2° Que le ministre de la police, par l'influence qu'il exerce nécessairement sur les autres ministres, détruit l'unité du *ministère-un* (*) et annulle les avantages que l'on doit attendre de cette nouvelle forme de gouvernement.

3° Que la sûreté du Roi, celle de sa famille, exigent que la haute

(*) *Ministère-un* signifie, je crois, *unité* et *ensemble* : espérons que le tems nous expliquera ce mot nouveau pour nous. Heureusement qu'un seul exemple ne prouve rien ; car le premier essai ne nous a montré ni une grande unité de vue, ni beaucoup d'ensemble dans le *ministère-un* qui vient de finir.

de la police dans le cabinet de M. le préfet ; et que, d'après son organisation, malgré les chefs chargés du travail des divisions respectives, je soumettais aux regards de M. Decaze, d'une manière aussi simple que prompte, *toutes* (1) les affaires du ressort de ses attributions. J'annullais enfin cette puissance bureaucratique qui rendait la police si redoutable à l'état, et qui,

---

police de la capitale soit détachée des attributions des ministres de la police, qui, devenant trop puissans, peuvent un jour, à l'exemple de Fouché, faire la loi à leur maître. Sous M. de Malesherbes, la haute police de la capitale formait une partie essentielle du ministère de la maison du roi : plus que jamais, il me semble, elle doit y être rattachée.

(1) Je dis *toutes*, parce que des administrateurs, des magistrats, des ministres, pour être à la hauteur de leurs fonctions, doivent tout voir par eux-mêmes ; c'est le seul moyen d'éviter de grandes fautes, d'empêcher de criantes injustices et de s'épargner de cruels remords. Une fois les fautes commises, l'amour-propre s'oppose, chez la plupart des hommes, à ce qu'ils écoutent le cri de leur conscience : ils emploient alors tous les moyens pour s'excuser ; mais souvent ils ne se rendent que plus coupables. N'a-t-on pas vu dernièrement un homme généralement considéré, sous le rapport des talens, doué de qualités rares et estimables (*), mais coupable d'un grand crime, qu'il pouvait facilement faire oublier, l'aggraver encore par une défense insensée? Cet homme bien coupable, mais bien différent d'un Fouché, n'a-t-il pas prétendu trouver dans ses nombreuses occupations, la justification du trop juste reproche qui lui était fait, d'avoir contribué à la mort de beaucoup de Français, en apposant sa signature sur des listes de proscription que dressaient, il est vrai, ses collègues, mais qui ne pouvaient être légales sans son consentement. Quelle défense ! Ne valait-il pas mieux se taire ?

Quand on accepte un ministère, il faut, comme les Richelieu,

(*) S'il n'eût versé le sang du meilleur des Rois, etc., je dirais *doué* de vertus rares.

en général, est si funeste à l'administrateur (1) qui, quoique doué d'un mérite réel, vu la marche établie, c'est-à-dire, avec les mêmes bureaux, les mêmes principaux commis, ne peut produire aucun résultat. *La disette de la France en idées justes, et en administrateurs, est plus grande que l'on ne se l'imagine!.....* Si je n'étais proscrit, cette réflexion me fournirait l'occasion de dire que je partage les sentimens de M. Fiévée à l'égard de M. l'abbé de Montesquiou, qui prouva qu'il était digne d'être estimé, même par ses commis, en saisissant la seule occasion qui s'offrit sous son ministère de faire une chose qui ne s'était jamais présentée sous Buonaparte (2); mais, dans ma position, je dois craindre de laisser présumer que le désir de m'assurer la bienveillance d'un homme de ce mérite, entre pour quelque chose dans un hommage qui n'est que l'expression d'une estime aussi réelle que respectueuse.

J'indiquais aussi comme objet d'utilité la suppression de quelques employés supérieurs, ou, du moins, la ré-

---

comme tous les hommes qui se sont distingués dans un poste aussi éminent, travailler quinze heures par jour; l'on sait que Colbert, à son dernier moment, se plaignait de ce que Louis XIV ne lui laissait pas même le tems de mourir.

(1) Les hommes d'exécution n'aiment pas la multiplicité des écritures; les hommes faibles au contraire ont besoin d'avoir beaucoup de bureaux, beaucoup de commis; c'est pour eux comme une certitude qu'ils sont quelque chose.

(2) Il s'agissait d'établir un mode de comptabilité pour les réquisitions et autres dépenses faites dans les départemens *contre les formes*, mais qu'une impérieuse nécessité n'avait pas permis de faire autrement.

duction de leur traitement, afin d'avoir la facilité, sans surcharger l'état, de mieux traiter les employés subalternes (1) dont le nombre, devenu également trop considérable d'après l'organisation du cabinet particulier, devait être réduit : cette dernière réforme donnait la possibilité, toujours sans aucune charge pour l'état, d'améliorer la police politique. Elle n'existe pas, dis-je à M. Decaze, dans les bureaux de l'administration, dans ses cartons; mais dans l'intelligence de ses agens. S'il faut dans les salons dorés, à la cour même des souverains, de ces individus d'une classe élevée, qui, oubliant leur naissance, leur rang, enfin ce qu'ils se doivent à

(1) Ces derniers, quelquefois aussi utiles (*) que leurs chefs, ordinairement plus occupés, ne reçoivent pas (très-souvent) la douzième partie de ce qui est à peine jugé suffisant pour acquitter le travail de celui qui, quelquefois encore, doit sa place autant à la faveur qu'à un mérite réel.

Le bonheur des employés dépend donc de l'intérêt paternel que leur porte l'administrateur ; et le public, non toujours à l'abri de la prévention, mais toujours juste dès qu'on l'éclaire, parce qu'il est désintéressé, vient de prouver, dans le procès de M. le comte Lavalette, que la conduite privée d'un administrateur peut non effacer un crime politique, mais faire regretter que cet homme ait pu le commettre : comme juge, j'eusse rempli les pénibles fonctions que ce devoir imposait, cependant les vertus civiles du condamné faisaient désirer, par ceux mêmes qui avaient tenu une conduite tout opposée à la sienne, qu'il pût se justifier. Il est bien de plus grands coupables que les lois auraient dû atteindre, mais ils ont toujours su être assez adroits pour se tirer des positions les plus fâcheuses, ou se rendre assez puissans pour n'avoir rien à redouter des lois ?

(*) Je parle des employés non de la police, mais de toutes les administrations.

eux-mêmes, servent l'état, guidés non par leur zèle, mais par un vil intérêt; il en est d'autres, non moins utiles et plus estimables puisqu'ils sont reconnus publiquement, dont il faut payer les services pour s'assurer de leur zèle et de leur probité.

La manière dont on les traite, c'est-à-dire, le trop peu de considération dont ils jouissent et l'exiguïté de leur traitement, ne peuvent faire trouver dans ces agens subalternes, que des individus qui n'acceptent de tels emplois que parce qu'ils sont dénués de tous moyens d'existence : ils comptent moins sur leur traitement que sur les chances avantageuses attachées à leur métier. Aujourd'hui l'on prend ces individus comme des domestiques de place, c'est-à-dire, à trois francs par jour; demain on les congédiera, parce qu'ils auront trompé; doit-on s'attendre à autre chose? Ah! sûrement, ce n'était pas ainsi qu'administraient MM. de Sartines et Lenoir. Profitez de l'esprit de parti qui gagne toutes les classes, payez bien les gens que vous emploierez, vous en trouverez d'honnêtes; ils éprouveront d'abord quelque répugnance, vu l'espèce de défaveur qui a frappé, jusqu'à ce jour, les employés subalternes de la police. Il suffira de leur dire que l'on est toujours estimable dès que l'on sert son pays, ils le penseront. Si vous avez des égards pour eux, si vous vous occupez de leur sort, de celui de leur famille, ils en seront persuadés et serviront alors toujours avec probité, et avec le zèle que les circonstances réclament. On prétend qu'il est impossible de faire la police avec des gens honnêtes, et si j'étais chargé de ce soin, hors

certains emplois qui ne peuvent être confiés qu'à des scélérats, je ne voudrais pas un homme taré dans l'administration.

Ils était très-important pour moi de rappeler ici toutes mes relations avec M. Decaze. Ces détails m'ont paru nécessaires pour faire juger de notre conduite respective. J'en supprime d'autres que je regarde comme fort essentiels, parce qu'il faut de la mesure dans tout.

Le désir d'être utile à mon pays, de prouver que j'étais digne, sous tous les rapports, du titre que j'avais sollicité et obtenu du prince, dans un moment où tant d'ingrats abandonnaient la cause de sa famille, m'avait fait oublier tout intérêt personnel. M. Decaze m'avait en outre charmé à un tel point par son zèle à servir le Roi, et par le courage avec lequel je l'avais vu lutter contre Fouché, que je n'épargnais aucun sacrifice pour le mettre à même de brider la puissance de ce ministre, de le forcer à agir droitement, pour éviter à ma patrie toutes nouvelles secousses, et enfin pour rétablir la tranquillité en France. Je n'avais d'autres moyens que ceux que je devais à ma bourse et à l'assistance d'amis qui agissaient comme moi. Pourtant dans un si court espace que celui du 7 juillet (1) au 20 août, je pus

(1) J'ai fait, page 4, le récit de l'entrée de Buonaparte; celle du Roi se fit aux acclamations d'un peuple immense, qui lui servit d'escorte jusqu'à son palais; mais les mêmes gens qui avaient accueilli le fléau du genre humain comprimèrent l'élan général jusqu'au dernier

remettre à M. Decaze le fruit de tant de soins. Je ne regretterai point, lui dis-je, ni mes peines ni mes sacrifices, si mon projet réussit ; j'ai fait tout ce qui dépendait de moi, c'est à vous à faire le reste, puisque l'honneur de l'exécution vous est réservé; si vous fléchissez devant la bureaucratie, tout est perdu : maintenant que je ne puis plus vous être d'aucune utilité, je vais soigner mes intérêts. Depuis cette époque je n'ai plus eu l'honneur de revoir M. Decaze.

Ma famille, mes amis m'avaient reproché jusqu'alors mon insouciance pour tout ce qui m'était personnel ; j'ai le tems de songer à moi, répondis-je toujours à cette douce sollicitude de l'amitié, Monsieur m'a assuré de sa protection: je n'en userai qu'à la dernière extrémité; mais c'est de vous dont il faut que je m'occupe. — Vos principes et votre conduite ne vous attireront pas les bontés du ministère actuel, mais celles de M. Decaze qui pense comme nous.

Le 23 août, le tableau du conseil-d'état fut arrêté,

---

instant. Une partie de la garde nationale, dont on avait changé les officiers pendant l'interrègne, refusa même de quitter un signe qui n'était plus que celui de la révolte. Enfin, un commandant d'artillerie qui logeait chez moi, et auquel j'avais *fait beaucoup plus d'honneur qu'il ne méritait*, refusa de m'accompagner pour aller au-devant du Roi. — *S'il vous a plu de vouloir vous faire écharper l'autre jour, je n'ai point envie de m'y exposer: j'ai reconnu d'ailleurs beaucoup d'officiers de mon corps d'armée ; que diraient-ils s'ils me voyaient en uniforme ? on ne sait pas comment les choses tourneront.* J'aurais dû prévoir alors que celui qui se conduisait de la sorte pouvait, dans d'autres circonstances, manquer de courage et de loyauté.

comme je l'ai déjà exposé; et quoiqu'en général il fût formé de magistrats, dont on ne saurait trop apprécier le mérite, sa composition donna lieu à plus d'une juste réflexion. Je fus trouver le prince, à la mémoire duquel l'on ne m'avait pas encore rendu inconnu; j'ai raconté ce qu'il fit alors pour moi, et la grace qu'il mit à tant de bontés; c'est la meilleure manière de répondre aux diverses calomnies de MM. Decaze et Anglès et de tous leurs échos! Il faut aimer *sa patrie, son Roi*; mais, avant tout, *il faut aimer ses intérêts*!... Je ne désapprouve point ceux qui suivent cette maxime, dont je reconnais plus que jamais la sagesse et l'utilité; mais est-on coupable pour y avoir dérogé continuellement? Il est des choses que l'on n'entreprend que dans un moment d'enthousiasme, parce que l'imagination ne se monte pas à volonté comme un rouage; mais quand on a pu aller jusqu'au point de mépriser tous les dangers pour sa patrie et son souverain, on ne varie jamais dans ses principes. L'ingratitude, et non l'intérêt, a produit quelquefois un changement aussi étonnant, même chez les hommes les plus célèbres; persuadé que le Roi ignore toutes les injustices commises en son nom, je me suis contenté de me plaindre de quelques-uns de ses ministres, non pas parce qu'ils étaient injustes, mais parce qu'ils étaient de mauvaise foi. Si, pourtant, au lieu de m'occuper de ce qui me paraissait utile, je n'eusse songé qu'à mes intérêts, je ne me serais pas attiré une nuée d'ennemis puissans; MM. Decaze et Anglès ne me poursuivraient point aujourd'hui jusque dans ma retraite; Monsieur m'aurait sans doute accordé sa protection

avant le 23 août, comme le 30; et M. Hochet, qui conjointement avec M. le baron Pasquier dressa le tableau du conseil-d'état, se serait peut-être empressé d'avoir égard à cette puissante protection, malgré que mon zèle ne se fût pas borné à épier de loin les événemens pour être en mesure d'en profiter, et à me retirer à la campagne pour y vivre ignoré jusqu'au moment propice, ou bien à faire de petits vers en l'honneur de Buonaparte, à combattre sous ses drapeaux, quoique magistrat; enfin à signer à jamais le bannissement des Bourbons. Je dois paraître sans doute aux yeux de toutes ces personnes un être bien coupable, mais je ne puis concevoir néanmoins qu'un grand dignitaire de la chambre des pairs, ait pu, trompé par M. Anglès qui était si intéressé à mettre contre moi un homme qui gouverne Paris par son influence, dire que j'étais digne du dernier supplice. Dussé-je éprouver un sort mille fois plus cruel que celui que ma famille dut à ses principes, à son amour pour nos Rois légitimes, il me sera toujours impossible d'estimer ceux qui tournent si facilement à tous vents, et surtout de pouvoir imiter leur conduite!

Tous les préfets de police de Buonaparte ayant été conseillers-d'état, comtes ou barons, le préfet de police de S. M. Louis XVIII devait prétendre aux mêmes honneurs; aussi M. Decaze fut-il compris parmi les conseillers-d'état honoraires. Je le complimentai par un billet, ne le trouvant pas chez lui. Il s'occupait alors de se faire nommer député, ce qu'il obtint; mais obligé de confier le soin de son administration au sieur Foudras et aux divers autres chefs, ceux-ci, étonnés d'être

restés en place pendant quelques mois ; reprirent courage et avisèrent aux moyens de conserver définitivement leur emploi : *cela serait très-facile*, répondit Foudras (1), *mais il faudrait se débarrasser de M....*; et ils y réussirent promptement en piquant l'amour-propre de M. Decaze. Les femmes seules devraient être accessibles à une telle faiblesse ; mais, à cet égard, bon nombre d'hommes sont femmes. Il en est qui vous pardonneraient plutôt l'action la plus noire que le tort le plus léger s'il blesse leur vanité, et qui, emportés par un premier mouvement d'humeur, ne se donnent même pas la peine d'examiner si ce tort existe réellement (2).

---

(1) Cet ami, qui avait partagé mes dangers, témoignant au sieur Foudras son étonnement de n'être pas compris dans les dix commissaires de police qui venaient d'être nommés, reçut pour réponse : — *M. de Gerintoze devenait trop dangereux, il fallait s'en débarrasser ; ses amis devaient suivre sa destinée.*

Mon ami, M. R..., rencontrant le sieur Foudras, celui-ci *daigna* lui faire mon éloge : — *Votre ami est un des plus zélés royalistes ; il est loyal, on ne peut plus obligeant ; mais il voulait bouleverser l'administration, on l'a culbuté ! Il a d'ailleurs beaucoup de moyens, j'en fais le plus grand cas.* On me permettra d'observer que je ne suis que l'écho du sieur Foudras.

(2) Ceci me donne l'occasion de citer un passage de M. Fiévée, qui m'a paru très-curieux : *Buonaparte ne savait vouloir que comme conquérant et comme fiscal ! Sur tout le reste, il était dominé par ceux qui l'entouraient ; sans pouvoir même dissimuler une faiblesse dont il était honteux, et pour laquelle il en voulait bien plus à ceux qui la remarquaient qu'à ceux qui en abusaient* (*).

(*) Cette remarque pourrait servir de texte à un ouvrage curieux, et qui expliquerait bien des destinées. Les gens qui jugent de tout par le

L'un des chefs me fait prévenir que le commissaire Alletz, celui qui avait présidé à mon arrestation, plutôt homme d'une nullité absolue que méchant, mais que son secrétaire, le sieur Feuillet (1) dirige à volonté, avait aussi été mis en avant à cet effet. Je vais chez M. Decaze: *Il est très-malade*, et me fait répondre qu'il ne peut recevoir personne; je me retire et recommande à l'huissier de lui témoigner mes regrets, de lui expliquer le motif de ma visite; enfin, de le prier de ma part de m'indiquer, par un mot d'écrit, l'heure à laquelle je pourrai le trouver s'il veut me parler. Ne recevant pas de ses nouvelles, je restai chez moi.

---

bruit, ne croiront pas que Buonaparte était faible ; ses courtisans intimes ne l'avoueront pas, cela mettrait à même de les apprécier, cependant rien n'est plus vrai. Il était aussi fort ignorant ; il fallait bien en faire la confidence à quelqu'un, sous peine d'être exposé à mettre involontairement trop de monde dans le secret. Ce fut M. Maret qui reçut cette confidance si terrible à faire quand on domine : de là, ce crédit qu'il obtint et qui était fondé sur une base durable, l'amour-propre, qui ne peut pas se résoudre deux fois à faire un pareil aveu. Les gens qui jugeraient de la capacité de M. Maret parce qu'il a été, se tromperaient donc. Sur combien d'autres personnages ne se tromperait-on pas, si l'on ne consulte que ce qu'ils ont *été*, et le bruit qu'ils ont fait !

(1) M. Decaze me dit un jour, à l'égard de M. Alletz : — *Cet homme est sans caractère ; je lui ai déjà ordonné de renvoyer son secrétaire, et il ne l'a pas encore fait.* « — Est-ce qu'il est homme à faire quelque chose de lui-même? répondis-je ; il faudra bien que vous vous chargiez de ce soin. » Le sieur Alletz devait s'attendre à être remercié avec pension, étant père de famille et honnête homme; mais mon différent avec MM. Decaze et Anglès lui a été extrêmement utile. Que le Roi doit être bien servi !

Le ministère actuel succède enfin au premier, et M. Decaze remplace M. Fouché (1). Je pris une part bien vive à sa nomination, persuadé qu'il allait faire tout le bien qu'il avait projeté lorsqu'il n'était que préfet, et que s'il avait différé jusqu'alors, ce n'avait point été par pusillanimité, mais par prudence, dans la crainte de voir ses efforts annullés par la puissance de Fouché. Ce ministre ne devait pas se mêler des bureaux et de

---

(1) La différence de nos opinions et de nos principes, nos mécontentemens personnels, ne doivent jamais nous empêcher d'être sincères, même à l'égard de nos plus cruels ennemis et des personnes que nous estimons le moins. Je crois ne m'être jamais écarté de cette règle que trace la justice et la raison, et autant qu'il m'a été possible, j'ai apprécié le mérite de Fouché; mais tout en convenant qu'il est le seul ministre de la police purement politique que nous ayons eu en France (*), je dois

(*) Armé pour défendre le gouvernement, il le défendit par devoir, et le fit souvent trembler, pour le diriger selon ses vues. Protégeant et contenant à la fois le parti révolutionnaire, il s'en servait pour se garantir des caprices d'un maître qu'il avait apprécié mieux que personne; présentant sans cesse aux royalistes Buonaparte comme un furieux, il s'offrait à eux comme un refuge, et se fit aimer d'un grand nombre par quelques adoucissemens qu'il mit aux mesures de rigueur qu'il avait lui-même provoquées; car toutes les fois que Buonaparte se portait par instinct vers le parti monarchique, M. Fouché l'effrayait du danger de trop se livrer à ce parti; et jamais les faits ne lui manquaient pour faire prévaloir ses conseils; il était en position et en mesure de faire dominer les faits qui viennent toujours à la connaissance du ministre de la police; à la rigueur il en *inventait* et *changeait* les *opinions* en *conspirations*. Ainsi l'arme remise entre les mains de M. Fouché comme défensive, fut quelquefois offensive.

S'il servait Buonaparte, il le fatiguait souvent aussi; Buonaparte

l'intérieur de l'administration de M. Decaze; mais la nomination des quarante-huit commissaires de police de Paris et des vingt-quatre officiers de paix dépendait de M. Fouché. Les candidats, présentés par M. Decaze, pouvaient être remplacés par d'autres au choix du ministre, c'est-à-dire, par ses créatures; et comme sans l'assistance réelle de ces messieurs, il n'y a pas de police à Paris, il était peut-être prudent de différer la présen-

---

avouer que je n'ai jamais pu voir sans la plus vive douleur le même homme, qui avait commis, soit à Moulins, soit à Lyon, etc., etc., tous les crimes imaginables, versé enfin le sang de son Roi, dresser les listes qui proscrivaient ceux qui étaient ses complices, et contresigner les ordonnances de S. M. Louis XVIII!..... On pouvait alors appliquer à ce ministre ces deux vers du poète Gilbert.

Obscur, on l'eût flétri d'une mort légitime ;
Il est puissant, les lois ont ignoré son crime.

La méchanceté pourrait peut-être engager quelques personnes à m'accuser de vouloir blâmer la conduite de mon souverain; mais elles auraient tort, car quelle plus grande preuve d'amour un Roi peut-il donner à ses sujets que d'oublier le plus juste des ressentimens, dans la crainte d'augmenter les malheurs de son peuple?

voulut s'en séparer, et le porte-feuille, remis au ministre de la justice, lui fut bien vite retiré, parce qu'il avait cru de bonne-foi qu'il devait être impartial. M. Fouché, qui était bien persuadé au contraire que son ministère était une affaire de parti et ne pouvait être que cela, fut rappelé. Enfin, ce ministère lui fut encore enlevé une fois et remis à M. Savary.

Cette note, que j'ai transcrite de M. Fiévée, m'a paru nécessaire pour faire apprécier plus loin les motifs qui, dirigeant ma conduite, m'ont fait trouver dans MM. Decaze et Anglès deux ennemis irréconciliables.

lation des candidats, le ministère surtout devant être changé.

J'attendais donc la nomination des commissaires de police avec impatience, parce que les intérêts du Roi réclamaient ces changemens; parce que ceux qui avaient le plus souffert pour la cause du Roi, qui n'avaient même pu être réintégrés dans leurs fonctions, devaient trouver dans une magistrature qui redevenait honorable la récompense de leurs sacrifices et de leur dévouement. Plusieurs amis, et diverses personnes très-considérées aujourd'hui, même par M. Decaze, étaient réunies chez moi lorsqu'on m'annonce la visite de M. H.... ; lui voyant la figure pâle et défaite. « Qu'avez-vous donc, lui demandai-je, que vous est-il arrivé? » — *Je vous apporte, monsieur, la liste des dix commissaires de*

---

d'ailleurs si l'on est obligé de respecter son Roi, première garantie de la tranquillité de tous, de ne point murmurer contre les mesures qu'il prend, de ne point exprimer un esprit de faction, de mécontentement prononcé, parce que se serait commettre un crime qui deviendrait plus considérable, si les circonstances dans lesquelles se trouve le pouvoir étaient plus difficiles ; l'on n'est pas obligé d'aimer son Roi, d'approuver toutes les mesures qu'il prend, d'applaudir à tous ses choix; ces objets sont soumis à l'opinion, *et ne venons-nous pas de voir des hommes qui ont été nommés députés, parce qu'ils étaient ministres du Roi, n'obtenir que dix voix, comme candidats à la vice-présidence de la chambre? N'est-il pas singulier que le même homme, qui était à lui seul deux ministres dans le* ministère-un, *ne se trouve plus être que de la trentième partie de la valeur numérique d'un candidat pour la vice-présidence de la chambre des députés? Quelle chute! que de réflexions à faire*! (Fiévée).

police nommés par M. Decaze, le jour de son installation au ministère; voici celle des dix destitués: devais-je me voir évincé, m'ajoute-t-il, *d'après une réponse affirmative faite deux fois, par M. Decaze, au secrétaire des commandemens de son Altesse Royale, etc.* (1). « —Je n'y conçois rien, car il existait trois listes; la première contenait toutes les demandes; la seconde, celles qui étaient appuyées de recommandations; et la troisième enfin, sur laquelle vous étiez inscrit, les candidats qui avaient été choisis. »

M. Decaze m'avait observé que mon ami, M Gi..., qui avait partagé tous mes dangers, devait, par prudence, faire demander sa présentation par Fouché, parce que sa conduite, qui, avant une explication de ma part, avait paru douteuse à M. Decaze, pouvait le faire rayer de la liste des candidats : cette présentation est enfin demandée par le ministre, et M. Séjourné, oncle de M. Decaze, et chef de son cabinet particulier, assure M. Gi... de sa nomination la surveille du jour où il se trouve exclu. Jamais magistrat ne fut plus intègre et plus capable de remplir ses fonctions, il sut, pendant dix-sept ans, conserver dans une ville difficile à gouverner la tranquillité qu'il avait rétablie par son courage; puis se dévouer au service de son Roi; mais il n'a pas trahi son ami quoique

(1) La peur l'a fait battre en retraite peut-être un peu trop tôt. Cela ne m'empêche pas de dire, maintenant qu'il a obtenu justice, grâce à une nouvelle demande à laquelle il a bien fallu se rendre, que le Roi n'a pas de magistrat plus incorruptible et plus capable de le servir utilement.

persécuté : c'est un *crime* si rare qu'on a pu le lui pardonner. MM. Paris, Cosseron, Poisson, Gautron, etc. (1), compris sur la même liste, se trouvent rayés; enfin, M. Lavillette qui, d'après sa conduite, méritait une récompense proportionnée à ses services, à qui M. Decaze avait répondu en ma présence, et sur ma présentation : *Je vous nomme à l'instant*, est remplacé par un de ceux qui nous envoyèrent en prison. M. Decaze pourtant m'avait ajouté : *C'est m'obliger que de me présenter un tel candidat : en connaissez-vous beaucoup qui lui ressemblent ?*

Parmi les destitués, je trouve le sieur Boniface Varnet, nommé par l'influence de la cour; il devait être odieux à la police de Buonaparte, qui sut s'en débarrasser promptement. L'ordonnance du Roi l'avait de droit réintégré dans ses fonctions; le rencontrant chez M. Decaze, je lui fis l'accueil qu'il méritait. — *Vous connaissez donc M. Varnet?* « — Certainement, M. le comte. A beaucoup d'intégrité ce fonctionnaire réunit un ton décent, de l'éducation, et le mérite de payer de sa personne quand les circonstances l'exigent. » — *C'est donc un homme rare ? Je suis bien aise que vous pensiez comme moi*, ajouta M. Decaze; *je l'emploie de préférence dans toutes les affaires délicates.* Malheureusement le sieur Varnet déplaisait au sieur Foudras, qui ne pouvait lui pardonner de l'avoir

(1) Je préviens que toutes les personnes dont j'ai cité les noms ne m'y ont point autorisé. Je le dis, afin que les ministres qui me poursuivent ne continuent pas d'étendre sur elles leurs persécutions.

trouvé en défaut *quelques jours avant la rentrée de Buonaparte*. Il avait d'abord cherché à me faire partager ses sentimens ; mais étonné de l'intérêt que je lui portais, il sut aussitôt changer de langage ; car personne ne possède comme le sieur Foudras l'art de courber sa personne et son esprit : il ira loin si M. Decaze, qui par reconnaissance s'est déclaré son protecteur, lui porte toujours le même intérêt. M. Boniface Varnet fut donc destitué comme prêtre marié (l'administration de la police était alors composée en général de personnes se trouvant dans ce cas); mais comme ce fonctionnaire s'était marié à l'âge de vingt-un ans, l'accusation devenant trop ridicule, on trouva subitement un autre prétexte de sa destitution dans son incapacité; ainsi le même magistrat, qui depuis vingt ans avait rempli plusieurs fonctions qui réclamaient de l'instruction et dont M. Decaze avait fait l'éloge quelques jours auparavant, devint tout de suite un ignorant incapable même de mettre l'orthographe. Ceci rappelle la fable du Loup et de l'Agneau! Oui, quand on veut se débarrasser de gens trop clairvoyans, on ne manque jamais de moyens.

Mais quelles durent être mes réflexions en voyant succéder à M. Boniface Varnet *un ex-membre du bureau central, qui avait été chargé de faire la police le jour de*..... La chose me paraissait incroyable ; mais d'une main on me présente les journaux de cette époque de l'autre, l'ordonnance qui le nomme : que répondre? Il est vrai que cet individu ne devait pas s'étonner de conserver les fonctions qu'il avait exercées avant et pendant l'interrègne, puisque les régicides siégeaient alors

sur les fleurs de lis (1). Les ministres qui, pour assouvir leur haine, entrent dans les détails les plus puérils de la conduite privée d'un simple particulier, devraient avant tout examiner celles de leurs subordonnés; ils éviteraient le scandale et le danger qu'entraîne toujours une pareille négligence. « — On a trompé M. Decaze, dis-je à ces messieurs; il réparera cette erreur. » — *Mais je n'ai jamais pu concevoir tout votre enthousiasme pour M. Decaze; d'où le connaissez-vous donc?* reprit M. ...... (2). « — Sous Buonaparte, il était conseiller à la cour impériale de Paris; lors de son débarquement, il s'empressa de lever une compagnie de volontaires royaux, puis accompagna Sa Majesté à Gand, après avoir répondu au procureur-général M. L..., *que le*

(1) Si à l'époque du retour de Buonaparte les préfectures et sous-préfectures, les tribunaux, les administrations secondaires, avaient été peuplées, je ne dis pas de royalistes, mais de gens qui voulaient bien souffrir un roi, qui ne faisaient pas leur principale occupation d'égarer les vœux de la multitude, en annonçant sans cesse le retour de l'auteur de tous nos maux, l'ex-empereur aurait-il osé tenter son entreprise? Ceux qui y prirent part alors, soutiennent aujourd'hui que la révolte du 20 mars n'était point préparée; et le premier ministère a agi comme si cela en effet eût été vrai. J'ai donc dû être surpris de voir l'un des ministres actuels déclarer qu'il marcherait sur les mêmes traces et d'après les mêmes principes que son prédécesseur; peut-être n'ai-je pas bien compris ce qu'il voulait dire.

(2) Je transcris cette conversation parce qu'elle prouvera à M. Decaze que je le défendais alors avec autant de chaleur, que je mets de franchise aujourd'hui à me plaindre de lui. Celui qui l'attaquait n'était pas de ses amis; il n'est plus en France; et pour moi, il ne peut pas me faire plus de mal qu'il ne m'en a fait.

France n'avait jamais été le prix de la course. Cette réponse m'a donné une idée avantageuse du caractère de M. Decaze; et vous connaissez mes relations avec lui. » — *L'intérêt personnel a dirigé sa conduite autant, que son zèle; et, qu'a-t-il fait pour la cause royale? Tout le tems qu'il a été préfet, tous les jours il réunissait à sa table les personnes qui pouvaient être utiles à ses vues; un bon cuisinier est une chose très-essentielle pour se faire des amis, et quand on est préfet de police, il est facile de se procurer tout ce que l'on désire : il est parvenu à se faire nommer député, puis s'est élevé au ministère, objet de ses vues.* « — Vous vous trompez; j'ai vu M. Decaze succomber sous le poids de ses occupations : s'il n'a point épuré l'administration; c'est que Fouché le gênait. » — *Oh! il débute très-bien. Je vous assure que M. Decaze est un de ces hommes qui tournent à tous vents.* « — Quelles preuves? appréhende-t-il que l'on exhume du Moniteur les tristes vestiges de ses discours, de ses motions, etc.? lui reprochez-vous ces paroles engourdies qui se dégèlent et voltigent autour de ceux qui ont néanmoins le talent d'étouffer la voix publique par celle de leur puissance? avez-vous vu son nom figurer dans les journaux, que tant de gens voudraient anéantir? » — *C'est qu'il ne s'est jamais trouvé dans cette position.* « — Dès qu'un homme s'élève au-dessus de ses égaux, il excite l'envie : plus l'élévation de M. Decaze est subite, plus il doit avoir d'ennemis. » — *Ignorez-vous donc qu'il était l'amant de la princesse Borghèse?* « — C'est un avantage qu'il a partagé avec beaucoup d'autres; et la

conquête ; quoique désirable, n'était pas très-difficile; l'eût-elle même été, M. Decaze avait bien assez de mérite pour réussir. Au surplus, ce sont de mauvaises plaisanteries que de s'occuper de l'intérieur d'un boudoir; la décence exige qu'on jette le voile sur les scènes de la vie privée d'un homme d'état : les plus grands hommes ont eu les plus grandes faiblesses!... » — *Mais vous ne me comprenez pas; ce n'était pour lui qu'une affaire de convenance; les faveurs impériales* (1) *lui attirèrent les bontés de M*[me] *Buonaparte, mère, qui le nomma son secrétaire intime; et, à cette époque, il ne savait comment prouver son dévouement.* « — Les Bourbons ne régnaient point en France, M. Decaze faisait son devoir. » *Oui, j'en conviens; mais c'est pour faire apprécier son zèle actuel, d'autant plus extraordinaire que M. Decaze fut toujours comblé des bon-*

(1) Peut-être serait-on tenté de m'accuser de méchanceté, si je ne disais que MM. Decaze et Anglès m'ont représenté aux personnes les plus respectables comme un homme dont les moyens d'existence étaient très-équivoques (*extrait de la lettre de M. Hochet, secrétaire-général du conseil-d'état*). Un ministère est sans doute une chose bien désirable, puisque, pour se débarrasser d'un individu qui vous gêne, on ne rougit pas d'employer de pareils moyens : quant à moi, je n'en voudrais pas si l'on pouvait me reprocher un seul acte d'ingratitude, une seule injustice *volontaire*, ou une action qui me parût contraire à la délicatesse. Je n'ai point eu, comme M Anglès, *l'avantage d'obtenir* les bontés *de l'archichancelier, qui, rapidement lui fit faire son chemin;* mais je n'ai jamais eu besoin des secours de personne. Élevé de la manière la plus généreuse par mon beau-père, à vingt-un ans les débris de mon patrimoine me furent remis intacts ; ils se composaient principalement d'un

tés particulières de Buonaparte : à l'époque des désastres de son beau-père, il fut à Dresde, et retourna si adroitement l'empereur, dont le caractère n'était pas facile à manier, qu'au lieu de sa destitution de premier président de la cour de cassation, M. Murer obtint, de la caisse de l'empereur, un secours de 400,000 francs « — Êtes-vous certain de ce que vous avancez? » — *D'où sortez-vous donc?* « — Ceci ne peut d'ailleurs qu'honorer M. Decaze; cette conduite est celle d'un bon fils. » — *D'accord ; mais devait-il aller se battre contre son bienfaiteur? Il a suivi le Roi à Gand, persuadé que son beau-père, réintégré dans ses fonctions, lui faciliterait sa rentrée en France si Buonaparte restait sur le trône; et que, dans le cas contraire, il recevrait la récompense de son zèle : c'est ce qui est arrivé.* « — Un peu moins de méchanceté, la passion vous égare (1); car on m'a rapporté de M. De-

---

bien rural qui appartenait depuis si long-tems à ma famille que, sur vingt-trois acquéreurs, pas un seul n'a réclamé les titres de cett proprieté l'un d'eux, pourtant, avait acquis un lot de 30,000 francs, et plusieurs autres, divers lots de moitié. Il est pénible d'entrer dans tous ces détails; mais j'ai affaire à des gens *de si bonne foi* qu'on ne saurait trop prendre de précaution. Ce qu'il y a même d'assez extraordinaire, c'est que je ne me suis jamais trouvé dans le cas d'exiger de mes amis, *ou de qui que ce soit*, d'autres preuves d'amitié que celles que procure une estime réciproque. M. Rivière, élevé dans ma famille, me permit toujours de disposer de sa bourse pour obliger bien des gens qui, quelquefois, ont abusé de ma facilité; mais il a été pour moi ce qu'un banquier est à l'égard d'un capitaliste, avec cette différence qu'il n'a jamais exigé de droit de commission.

(1) Celui qui parlait ainsi n'était pas l'un des amis de M. Decaze.

cane un trait qui l'honore beaucoup : possesseur de la terre de M. de Richelieu, dès le retour du Roi il la rendit à son légitime propriétaire. » — *Si le fait est vrai, M. de Richelieu aura racheté sa terre ; qu'y a-t-il donc de si beau dans une telle conduite? c'est montrer de l'esprit, voilà tout, et M. Decaze en a beaucoup ; il a dû penser que celui qui, par des plans aussi vastes que bien conçus et bien exécutés, mérita l'estime et l'amitié d'un monarque aussi éclairé que puissant et magnanime, devait nécessairement être apprécié par des Français, auxquels le nom de Richelieu rappelait de glorieux souvenirs ; et comme la reconnaissance est la première vertu des grandes ames, qu'elle mène souvent plus loin qu'on ne pense, M. Decaze ne pouvait pas manquer de saisir une occasion qui lui procurait l'estime de M. de Richelieu, et lui vaudrait un jour sa fortune. Les sommes immenses que Fouché a emportées, ses vastes et nombreuses propriétés, prouvent qu'une terre de plus ou de moins n'est rien pour un ministre de la police, qui peut s'en procurer bien d'autres au moyen des millions qu'il perçoit pour dépenses secrètes, et dont il ne rend aucun compte, puisqu'ils n'entrent pas dans le budjet. Enfin, il ne s'est occupé que de sa fortune et de celle de sa famille ; n'a-t-il pas fait donner à M. ..... une place de receveur, qu'il fait gérer par un commis, puisqu'il est attaché au ministère de la police?* « — Ce sont des abus qui regardent la chambre des députés. Mais n'est-il pas tout naturel qu'un ministre s'occupe de sa famille? et quand un ministre fait le bien général, qu'importe qu'il s'enrichisse un peu plus ou un

peu moins. Avons-nous eu des ministres plus désintéressés que M. Turgot et l'abbé Terrai ? quel bien ont-ils fait. On a dit du dernier : *Il a bien fait le mal ;* du premier : *Il a mal fait le bien.* Quelques-uns de leurs successeurs se sont occupés d'abord de leur fortune, et comme ils ont assez bien géré les finances publiques, on ne les a point blâmés. » — *Mais, enfin, voyez les personnes dont s'entoure M. Decaze ; son confident est ce Foudras* (1), *que l'on pouvait, disiez-vous, rappeler*

---

(1) Je m'étais imposé l'obligation de ne m'occuper ici que de ce qui m'était personnel ; mais je ne puis résister au désir de citer un trait qui fera connaître cet individu. Quelques jours avant mon départ de Paris, le fils naturel d'un des premiers artistes du théâtre français, me fut présenté par une personne que j'avais rencontrée chez des dames liées avec M. Decaze, et auxquelles, comme avocat, j'avais rendu un petit service : en deux mots, ce jeune homme, qui avait travaillé au ministère de l'intérieur sous M. le conseiller-d'état Benoît, m'exposa qu'il avait épousé par amour une jeune personne, comme lui sans fortune, et qu'une brouille passagère étant survenue, Foudras, après lui avoir fait perdre sa place, brouillé avec son père, l'avait fait enfermer à Bicêtre pour s'emparer de sa femme, et qu'il ne lui avait rendu la liberté qu'après avoir consenti à divorcer, consentement qu'on lui avait arraché en présence du terrible M. Laborde, chargé alors de la police militaire ; qu'il ne savait si Foudras avait épousé sa femme, mais que depuis il vivait avec elle à l'hôtel de la préfecture, et qu'à l'instant même où il me parlait, elle était près d'accoucher « — Vous prétendez donc intenter contre lui une action en indemnité pour les actes arbitraires, dont vous l'accusez? remettez-moi un mémoire circonstancié des faits : que la plus exacte vérité en soit la base ; joignez-y un certificat de bonne conduite de M. Benoît, et s'il n'y a dans votre affaire que des étourderies et rien qui blesse l'honneur, je me charge d'invoquer les lois en votre faveur ; mon usage est de concilier, autant que possible, toutes les

au bien!... Son secrétaire intime, M. Deschamps, était celui de Rovigo, et fut, dit-on, chargé de dresser l'acte d'accusation qui précéda l'assassinat du duc d'Enghien. « — Il est indispensable d'épurer les administrations; mais il faut craindre de tomber dans un systême de dénonciation, au moyen duquel tant de gens servent leurs passions personnelles. Ayant reçu une lettre anonyme qui mentionnait le fait que vous nous citez, sans en parler à M. Decaze, j'en prévins M. Deschamps; celui-ci convint que réellement il avait été attaché à Savary, mais qu'il était à la police avant que ce dernier ne remplaçât Fouché; que, quant à la dernière accusation, elle était calomnieuse. » —*Mais pourquoi donc se servir de ces gens-là? c'est donner des soupçons sur la sincérité de ses sentimens, ou faire douter de sa capacité* (1).

Cette conversation fut interrompue par l'arrivée de plusieurs personnes auxquelles je m'intéressais, et qui,

---

affaires dont on me charge, et surtout celles de cette nature. Foudras est intéressé à l'étouffer : si votre réclamation me paraît équitable et s'il se refuse à réparer ses torts, malgré sa puissance, je l'attaquerai. Votre position n'étant point heureuse, je me chargerai même des frais. » Obligé de partir subitement, je n'ai pu en savoir davantage; mais je conçois qu'avec de tels conseillers MM. Decaze et Anglès peuvent oublier tout sentiment d'équité, et par conséquent faire des ennemis au Roi: car il faut avoir du courage, et savoir raisonner pour ne pas accuser son souverain des injustices commises en son nom.

(1) Je lus même à cette époque dans un journal intitulé *l'Ambigu*, que le chef du bureau de l'opinion publique était le sieur L... qui, le premier, eut l'audace d'insulter publiquement Louis XVI. Ce journal lui attribuait cette circulaire de M. Decaze qui ne contenta personne. Je ne citerai point le passage parce que je n'ai pu moi-même vérifier le fait.

se trouvant évincées, venaient me faire part de leur douleur. — *Tout cela ne serait pas arrivé si vous aviez continué à voir M. Decaze.* « — Messieurs, quand on demandait à M. de Malesherbes pourquoi il avait quitté le ministère de la maison du roi, dont une partie essentielle alors était la haute police de la capitale ; il répondait avec autant de franchise que de gaîté : *Que voulez-vous ? j'étais dégoûté de vouloir le bien et de ne pouvoir jamais le faire ; tous les mauvais sujets étaient protégés, tous les honnêtes gens étaient protecteurs : je n'ai jamais mis la main sur un décroteur que je n'aie trouvé derrière un duc et pair pour le soutenir.* Pour moi, messieurs, qui n'avais aucun pouvoir direct, d'autre influence sur M. Decaze que celle qui naît de la persuasion, voyant que je ne mettais jamais la main sur un individu méprisable et dangereux sans trouver derrière des gens puissans, et même des ministres, pour les soutenir, je me suis retiré parce que vouloir le bien quand on n'a pas la force de l'exécuter, c'est folie, on se fait des ennemis, on se brouille même avec ceux dont on a eu la bienveillance, et ils vous font passer pour ce que vous n'êtes pas. »

Je n'avais point à me louer de M. Decaze, cependant je lui portais toujours beaucoup d'intérêt, *ce qui était pardonnable alors ;* car la puissance de ce ministre n'égalait pas encore celle de son prédécesseur : deux fois même on présuma que sa chute serait aussi prompte que son élévation avait été subite (1). Me rappelant donc

(1) Le duc d'Otrante avait acquis une telle réputation, comme mi-

que Louis XVI avait retiré le porte-feuille des mains de M. Turgot, dont la moralité était connue, en disant hautement à ce ministre : *Je n'aime ni les fripons, ni ceux qui les soutiennent* (1); je craignis que Louis XVIII

---

nistre de la police, que l'on croyait généralement qu'il serait impossible de le remplacer. Cette erreur naissait de ce que l'on ne juge jamais les gens que d'après leur réputation ; et que le premier talent, c'est de savoir s'en faire une favorable à ses intérêts. La difficulté de remplacer Fouché provenait de ce que la police était composée de gens dévoués, non à l'état, mais à l'homme dont ils avaient apprécié le caractère ; c'est ce qui m'a fait dire qu'il fallait la renouveler. Son successeur paraissant appelé à jouer un rôle important dans un poste aussi élevé (qui, comme je l'ai observé, n'est rien par lui-même, mais dépend du caractère de l'homme qui en est chargé), j'ai cru que l'on me saurait gré de rappeler que l'ex-oratorien Fouché, cet habile précepteur de Buonaparte, se distingua d'abord au collége de Vendôme, dont il était l'un des professeurs, et que M. Decaze fut un des élèves de ce collége ; qu'il annonça de bonne heure qu'à beaucoup de moyens, il réunirait cette souplesse d'esprit qui lui donnerait un jour la facilité de surnager à toutes les révolutions. Un avocat célèbre, établi à Bruxelles, et qui, dans l'intervalle de dix-huit mois, a reçu successivement les personnages les plus marquans des deux partis, me fit l'honneur de me dire, après avoir pris lecture de mon mémoire : *Je puis vous assurer que vous avez parfaitement, à mon avis, tracé le caractère de M. Decaze.* Ce suffrage dut m'être agréable, car ce jurisconsulte a été son camarade de collége ; et c'est là où l'on montre souvent ce que l'on sera un jour dans la société.

(1) Une odieuse injustice avait été commise, et malgré toutes les précautions prises, la personne lésée, protégée par M. le duc de Villeroi, put présenter à la reine un placet avec les pièces justificatives ; le tout fut mis sous les yeux du roi, qui, indigné d'un abus aussi révoltant, dit à M. Turgot : *Votre chef de bureau E... est un fripon qui abuse de votre nom pour dépouiller des gens honnêtes et vendre les places à son profit ; faites*

me dit à M. Decaze : *Je n'aime ni les fripons ni les traîtres, ni ceux qui les soutiennent;* et, certes, il s'était exposé à être traité de la sorte. Je courus aussitôt chez le ministre; il n'avait point encore quitté la préfecture étant malade; ce motif le rend invisible; mais je rencontre son oncle, M. Séjourné, et lui fais de vifs reproches : *De quoi vous plaignez-vous donc?* me répond un des parens de M. Decaze; *sur dix candidats, vous avez obtenu la nomination de trois de ceux auxquels vous portiez le plus d'intérêt.* — Hier, ils étaient nommés; aujourd'hui, ils ne le sont plus; et qui a-t-on mis à leur place? Le hasard amène M. Anglès; je lui expose avec franchise que l'on ne se conduit pas de manière à former l'opinion publique dans le sens où elle devrait être dirigée; qu'il est inconcevable que M. Lavilette (1), intermédiaire de sa correspondance à

---

lui faire restitution de ce qu'il a reçu pour la direction du spectacle de Lyon, que l'ancienne directrice soit remise dans ses droits, et chassez cet homme. » M. Turgot s'excusa et fut prendre des informations près du sieur L..... lui-même, qui se justifia facilement auprès d'un homme honnête dont il avait la confiance, et qui ne pouvait pas croire au mal. Le ministre revint chez le roi défendre son chef; le roi après l'avoir écouté patiemment et sans l'interrompre, tira de sa poche les papiers qui lui avaient été remis sur cette affaire, les lui montra et lui tourna le dos. C'est sans doute pour éviter un pareil désagrément, que MM. Decaze et Anglès persécutent tous ceux qui se montrent zélés partisans du Roi et de ses véritables intérêts.

(1) L'affaire de M. Lavilette est un des mille exemples que je pourrais citer pour prouver que les ex-ministres de Buonaparte semblent se faire un plaisir d'être injustes à l'égard des sujets les plus dévoués au Roi. A l'époque de la terreur, M. Lavilette commandait une partie de

Gand, chez qui tout le comité royal se réunissait, ait été remplacé par ..... Je reçois des plaintes continuelles sur ces nominations : — *Mais ce n'est pas moi qui ai fait le travail; je m'instale à l'instant, laissez-moi me reconnaître pendant quelques jours et nous causerons de tout ceci.* Pressé par ces messieurs, qui ne devaient leur détresse qu'à leur zèle, j'offre ma bourse aux plus gênés, et je rappelle par écrit à M. Anglès la conférence qu'il m'a promise, sa réponse polie m'indique un jour, je m'y rends; obligé d'aller au château, il ne se trouve pas chez lui, m'écrit le billet suivant (1) et je retourne chez

---

la garde nationale de Paris; vingt fois il empêcha le sang des Français de couler, avec un courage et une présence d'esprit qui forcèrent tous les partis de lui rendre justice; aussi les journaux d'alors apprécièrent sa conduite : vingt fois il sauva du pillage les propriétés de divers particuliers qu'il avait déjà soustraits à la mort. Nommé général de brigade, il refuse : ses principes lui ont valu depuis une persécution continuelle, et il a passé sa vie sous la surveillance de la haute police, en exil, dans les prisons-d'état. On l'a toujours trouvé prêt à courir tous les dangers pour la cause des Bourbons. Pendant l'interrègne, chez lui se réunissaient les membres du comité royal; et M. Anglès, pour se débarrasser d'un misérable, le sieur Pic...., qui, je ne sais pourquoi, le gênait, a bien su prouver à M. Lavilette que la trahison de Pic.... l'exposait à perdre la tête; mais ni lui, ni M. Decaze n'ont jamais su lui rendre justice.

M. Lavilette n'avait jamais servi Buonaparte; il aurait servi l'état, et peut-être pas le ministre : cet homme ne pouvait convenir, mais par politique, comme j'ose faire face à l'orage, on l'a invité à ne pas se plaindre, et ses services se trouvent payés par des politesses. L'on fera si bien qu'à la fin il ne restera plus en place aucun ami du Roi.

(1) « M. le comte Anglès est bien contrarié de ne s'être pas trouvé » chez lui samedi lorsque M. le chevalier de Gerinroze-Tolozan s'y est

M. Anglès, qui paraît s'exprimer avec franchise, et me laisse entrevoir que l'erreur venait de l'influence de ses bureaux. — *Je vous assure qu'au premier travail tous les principaux candidats seront nommés;* « — Mais en attendant qu'allez-vous faire de M. Boniface? il est sans fortune, chargé d'une nombreuse famille : pendant l'absence du Roi il a été privé de son emploi, et jamais destitution ne fut plus injuste » — *Il ne sait pas rédiger un rapport.* « — L'avez-vous employé vous-même, M. le comte? » *non; mais j'ai là un dossier qui prouve son incapacité : au surplus, je vais le mettre à l'essai, et lui offrir une place dans mes bureaux.* « — C'est-à-dire, M. le comte, que vous allez l'envoyer à l'école, et que pour donner un triomphe complet à la bureaucratie, vous le mettez sous la direction de ses ennemis : je conçois que l'autorité ne doit jamais avoir tort, et comme la municipalité et les principaux habitans du quartier du Roule ont réclamé M. Boniface, comme il n'y a qu'un cri contre sa destitution, il faut trouver une excuse : ce n'est pas ainsi qu'on fait des amis au Roi! On avait bien promis à M. Boniface Varnet une place à titre d'indemnité; mais c'était pour appaiser ce premier mécontentement, que produit toujours un acte arbitraire; je sais même que des parens de M. Anglès

---

» présenté, d'autant plus qu'il est rentré un quart-d'heure après son » départ.

» Si M. de Gerinroze-Tolozan veut se donner la peine de venir ce » soir à 9 heures, M. le comte Anglès le recevra avec plaisir.

» P. O. *Lundi* 16 *octobre* 1815. »

s'intéressèrent vivement au sort de ce magistrat; mais pouvait-il convenir? il n'avait jamais été employé sous Buonaparte, et avait été nommé, non par l'influence de la bureaucratie, mais par celle de la cour; aussi, malgré toute les protections fut-il éconduit avec politesse.

Quant à votre ami M. Gi...., continue M. Anglès, *il était commissaire de police en province, et malgré sa conduite, il a des concurrens tellement protégés que je ne puis t'assurer d'obtenir la préférence sur eux. Veut-il être officier de paix? la place vaut* 6,000 *francs.*
« — J'accepterais pour lui, à moitié prix, une magistrature; mais il a refusé de M. Pasquier l'emploi que vous lui offrez : cependant comme il est sans fortune, qu'à son âge on ne peut s'ouvrir une nouvelle carrière, je vous prie de me permettre de vous l'envoyer; peut-être la nécessité le décidera-t-elle à surmonter sa répugnance. » Mon ami me refuse. Un magistrat, que tout Paris considère, lui observe que, sous M. Lenoir, les six plus anciens officiers de paix avaient été chevaliers de Saint-Louis, et qu'une épuration totale étant présumée, il ne devait pas refuser : je lui remets alors une lettre pour M. Anglès qui l'accueille avec bonté.

Quelque tems après, M. Cliche (1) me prie de re-

(1) Il fut huit ans officier dans le régiment des chevau-légers de l'électeur de Bavière, rentra en France en 1791, fut blessé, au 10 août 1792, de trois coups de baïonnettes, faisant partie des chasseurs de la section Poissonnière, où il était lieutenant sous les ordres de M. de Montjourdain, qui fut décapité. Il se réfugia aux armées; revint à Paris; entra au trésor, où il resta treize ans : obligé de donner sa

tourner, chez M. le préfet, qui avait oublié de le comprendre parmi les officiers de paix qu'il venait de nommer, il me remet la liste de ces six candidats. « — La chose me paraît inutile, lui dis-je; mais que peut-on refuser à un homme qui se plaint avec tant de raison, et que l'on voit journellement lutter contre le désespoir? » Je l'emmène avec moi chez M. Anglès, le laisse

---

démission pour opinion, sous le ministère de M. Barbé-Marbois, il retourna à l'armée; fait prisonnier à Leipsick et dépouillé de tout ce qu'il possédait, il rentra en France le 29 avril 1814; et, malgré sa détresse, refusa pendant l'interrègne de reprendre du service, ayant prêté serment de fidélité au Roi.

Le trait suivant est à mon avis le plus bel éloge de M. Cliche :

« Dans un moment où la plus grande agitation régnait dans Paris, une réunion de factieux avait lieu chez un marchand de vin. *Vous ferez bien*, écrivit à ce marchand M. Cliche, *de fermer à l'instant votre maison à ceux qui s'y réunissent pour troubler la tranquillité publique. La police veut bien pour cette fois vous rappeler à vos devoirs : un père de famille ne doit s'occuper que de ses affaires.* » Cet homme effrayé écouta ce conseil, et dut apprécier la différence du gouvernement de Louis XVIII à celui de Buonaparte; et, si je ne me trompe, c'est là, *faire de la police* : car le premier secret du métier, c'est de parvenir à faire croire qu'elle est instruite de tout; le second, c'est de se montrer plus sévère, plus redoutable qu'elle ne l'est réellement.

M. Cliche réunissait loyauté, bravoure, probité, intelligence; c'étaient des titres honorables, ils ont été méconnus; et comme depuis MM. Decaze et Anglès se sont déclarés mes ennemis, ils ont juré de poursuivre, non seulement ma personne, mais encore ceux qui avaient eu et qui osaient avoir aujourd'hui des relations avec moi. Que de grandeur d'âme! que de générosité dans une telle conduite! Ah! j'avais bien raison de dire que *c'était une qualité, chez un homme puissant, de ne point avoir de niaiserie dans l'esprit.*

dans le salon, et demande à M. le préfet qui a pu lui présenter les hommes qu'il a nommés. « — Voici, lui dis-je, l'exposé fidèle de leur vie politique et privée. Est-ce donc un titre que d'avoir répandu dans les départemens les proclamations de Buonaparte, rempli diverses missions relatives aux fédérés? En juin 1814, deux des six que vous venez de nommer, furent, à cet effet, envoyés à Barrège, à Bourbonne-les-Bains et à la Palisse; ils reçurent à leur retour 1,000 écus pour récompense. En février 1815, l'un de ces deux individus fut envoyé à Nancy, Toul, Metz et Verdun, pour y remplir les mêmes fonctions: les uns sont flétris par des jugemens comme voleurs; les autres faisaient le métier de vendre des remplaçans. Je sais que l'un d'eux a arrêté le colonel L....; mais demain il vous trahira si son intérêt l'exige. M. Anglès parut très-étonné et me répondit: — *Où trouver des gens honnêtes pour faire la police? je ne veux qu'être éclairé.* « — Mais, M. le comte, par quelle fatalité ne place-t-on pas ceux dont vous connaissez les services et la conduite? Comment se fait-il que M. Cliche ait été oublié et tant d'autres?.. Ce dernier m'a prié de vous le présenter; il est dans votre salon: voulez-vous permettre qu'il vous parle? » — *Volontiers.* Il est introduit dans le cabinet de M. le préfet: celui-ci l'assure d'une prompte justice, lui demande son adresse et m'ajoute: — *J'ai là tout votre travail; au milieu de très-bonnes choses, il s'est glissé quelques erreurs.* « — On peut se tromper, M. le comte; mais on ne peut jamais commettre d'injustices, puisque vous n'avez qu'à interroger les prévenus. » — « J'ose espérer, reprend

» M. Cliche, que M. le comte n'oubliera pas la recommandation du général Lapeyrrière, qui a accompagné » Sa Majesté à Gand. » — *Soyez tranquille.* Puis m'adressant la parole : — *D'où connaissez-vous donc Perlet ?* » — M. Del...., gentilhomme ordinaire du Roi, mon camarade de prison, me l'a recommandé avec tant d'instances; il a éprouvé d'ailleurs tant de malheurs pour la cause royale, que l'on ne peut lui refuser beaucoup d'intérêt; c'est un homme, je crois, au-dessus de la place qu'il sollicite; la chose est assez rare. » — *Pour celui-là je le connais mieux que vous* « — Qu'a-t-il donc fait? » — *Je dois me taire; mais cet homme vous trompe ainsi que toutes les personnes qui s'intéressent à lui.* « — Dans ce cas-là, M. le comte, il faut le signaler comme un traître, la chose est indispensable (1). » — *C'est mon affaire.* M. le comte Anglès se conduisait alors en ministre, et n'avait point encore quitté à mon égard cette noblesse de caractère, cette franchise que l'on doit toujours trouver dans un ministre. M. le préfet, voulant se justifier plus tard près du général Lapeyrrière de ce qu'il n'avait point placé M. Cliche, lui dit : *Quelle confiance pouvais-je avoir dans un homme*

(1) On ne peut s'imaginer avec quel art les scélérats trompent les gens honnêtes. Lorsque je fus convaincu de l'infame conduite de Perlet, je dis à M. Fauche-Borel, que le moyen le plus simple de confondre ce coquin, c'était de réclamer judiciairement les sommes qui payèrent sa trahison. C'est juste; mais cette affaire n'était pour moi que secondaire. *Voyez la note* (D), elle peut être utile au gouvernement actuel pour lui prouver qu'il peut encore donner sa confiance à des traîtres.

qui m'était présenté par un individu *qui mettait votre ami sur le même rang qu'un Perlet !* C'est là que j'arrête le lecteur pour le convaincre de la mauvaise foi de ce ministre; il trouve l'excuse d'une injustice dans un pareil fait; mais c'est qu'il avait oublié alors qu'il y avait un témoin de notre conversation, ou plutôt il ne croyait pas que je connaîtrais sa réponse; il savait bien aussi que quelques agens de la police de Buonaparte (qu'il avait dirigée) pouvaient seuls connaître la conduite de Perlet, et le public ne put apprécier un pareil scélérat, qu'après la publication du Mémoire de M. Fauche-Borel; ce dernier m'était inconnu. Rentrant chez moi, j'y trouvai son Mémoire, et une lettre qui l'accompagnait : je ne veux attaquer personne; mais je suis obligé de convenir que ce qui m'arrive aujourd'hui ne peut plus m'étonner. Je partageai sincèrement les malheurs de ce fidèle serviteur du Roi, et ma correspondance (lettre D ......) prouvera quelle fut alors ma conduite. J'obtins de M. F.....-B.... autant d'exemplaires que je lui en demandai ; j'en remis un à chacun des députés de mon département et à toutes les personnes qui m'avaient recommandé Perlet : quoique M. F..... - B.... m'eût fait observé que M. Anglès avait son Mémoire, puisqu'il l'avait saisi, je lui écrivis un mot à ce sujet : si j'insiste sur cette circonstance, c'est qu'elle doit éclairer le lecteur impartial et faire apprécier la loyauté de mes adversaires. Les mémoires justificatifs nuisent beaucoup plus que l'on ne pense à l'autorité royale ! dans l'étranger on les traduit, on les réimprime, et les ennemis du gouvernement n'oublient jamais de dire : *Comment peut-on*

servir la cause des Bourbons? voyez comme on récompense ceux qui se sont sacrifiés pour eux. Les princes de cette famille, incapables de déloyauté, jugent les personnes qui les approchent, c'est-à-dire, les ministres d'après eux-mêmes. Ces derniers sont seuls responsables; mais quelle est leur responsabilité? Quelque juste que puisse être mon ressentiment contre MM. Decaze et Anglès, par respect pour le gouvernement actuel, et pour leurs excellences MM. de Richelieu et Dambray, j'ai accepté l'offre que son excellence l'ambassadeur de France a daigné me faire, d'adresser au ministère cette justification avant de la livrer au public. Cette démarche sera sans doute inutile, vu la puissance de mes ennemis; mais je ne veux rien avoir à me reprocher.

Deux ou trois jours après notre conversation avec M. Anglès, un des agens, que j'avais employé et qui sur ma demande était entré à la police depuis le retour du Roi, vient m'annoncer qu'il a donné sa démission (c'était celui chez qui je m'étais choisi une retraite). « Je n'ai pu rester plus long-tems avec mes collègues; je me retirerai, à moins que M. le préfet ne veuille me donner une place indépendante de ses employés. » Je remets une lettre à cet agent pour M. Anglès, qui le reçoit très-bien. Je devais le présumer, car M. le préfet m'avait déjà répondu qu'il savait que son administration ne pourrait jamais aimer le gouvernement actuel, et quelques jours avant mon départ il demanda au commissaire de police... ce qu'il pensait de ses bureaux. *Monsieur, ils sont animés du plus mauvais esprit.* — Il y a des exceptions. — *Pas une seule.*

Trois jours après, deux autres agens, les seuls (de toute l'administration de la police) attachés au Roi, sont destitués sous le prétexte qu'ils avaient fait des rapports au château. Eh! pourquoi donc craindre que la vérité parvienne jusqu'au souverain, si l'on ne s'écarte pas de son devoir? Je crus n'apercevoir dans une telle conduite qu'un plan constamment suivi d'éliminer les magistrats et les employés qui paraissaient ne devoir être que les agens du gouvernement et non ceux personnels du préfet et du ministre. Foudras, me dis-je, a sans doute fait entendre à M. Decaze que pour ne point craindre d'être déplacé de son ministère, il fallait qu'à l'exemple de Fouché il s'environnât d'individus sur lesquels il pût exercer la même influence que son prédécesseur. M. Decaze l'aura chargé de composer l'administration de gens à son choix, et c'est sans doute pour ce nouveau service que ce ministre a déclaré qu'il soutiendrait envers et contre tous ce digne conseil. Je retourne chez M. le préfet. Eh! que vous fait-on donc faire? M. le comte, il ne vous restera plus que des voleurs et des traîtres. — *Je n'entends pas que l'on fasse des rapports à d'autres qu'à moi.* — Êtes-vous sûr que l'accusation soit fondée? — *Oui! ces rapports que j'ai surpris étaient signés de la lettre initiale de leurs noms.* (1) — « Permettez-moi de vous faire observer, M. le

(1) J'ai remarqué que M. le comte Anglès, quoique très-poli, est loin de posséder cette urbanité qui fait tant d'amis à M. Decaze. M. Anglès veut-il vous convaincre qu'il a des preuves de ce qu'il avance, il frappe trois fois fortement sur son bureau chargé de dossiers:

comte, que cette preuve n'est pas suffisante; on contrefait une signature, et bien plus facilement encore une seule lettre. Mais comment pouvez-vous donner votre confiance au sieur Foudras? j'ai gardé le silence jusqu'ici sur cet individu, qui écarte tous les honnêtes gens, parce que je savais que vous le protégiez; mais c'est que vous ne connaissez pas sa conduite : voulez-vous qu'en sa présence je vous en fournisse les preuves ? — *C'est mon affaire*, répond M. Anglès; *je n'ai accepté les fonctions de préfet de police qu'à la seconde invitation qui m'en a été faite : je veux être le maître pour tout ce qui est du ressort de mes attributions.* « — Rien n'est plus juste, M. le comte; et en désirant le bien général, on ne prétend pas vous donner ombrage. » — *Oh! je poursuivrai ceux qui donneront des renseignemens à tout autre qu'à moi. Je frapperai les intrigans!* « — Cela est encore juste; mais craignez de les faire triompher en faisant des victimes, comme ces deux employés que vous avez renvoyés. Serait-ce un crime à vos yeux que d'être sincère, M. le comte? je ne le présume pas. Les souvenirs du mois de mars sont trop récens pour que je les aie oubliés; et quand on n'a pas le talent de survivre à toutes les révolutions, de s'y enrichir, on n'aime point à les voir se renouveler (1).

— *C'est là que sont les preuves de ce que j'avance; mais il ne vous montre jamais rien.* J'ai été dans le cas d'en juger deux fois moi-même, et l'on m'a dit que je ne m'étais pas trompé.

(1) J'ai appris depuis que M. le comte Anglès m'a représenté au général Lapeyrrière (toujours pour s'excuser d'une injustice) comme un

En rentrant chez moi, j'y trouvai M. Bu..., qui me prévint qu'il avait appris que M. Anglès me nuisait sourdement : « — Eh ! pour quels motifs ? » — *Vous lui donnez de l'ombrage.* « — Qui vous l'a dit ? » — *J'en suis certain ; mais je ne puis vous nommer celui dont je tiens ce fait.* Le lendemain je sus que la chose était possible, et voici comment : j'avais l'honneur de connaître depuis le retour du Roi, M. Morin (ex-chef de division de la police secrète) et il m'honorait quelquefois de ses visites : comme je savais d'une manière vague qu'il avait éprouvé un désagrément de M. Anglès : « — Expliquez-moi, je vous prie, ce qui vous est arrivé. »

---

homme impertinent, lorsqu'il n'obtient pas promptement ce qu'il demande ; c'est que M. le comte ne croyait pas qu'il me serait possible de connaître un jour cette nouvelle accusation, et de relever ce que j'appellerai *une simple erreur* de sa part. Il est très-probable qu'il régnait un peu de chaleur dans mes observations ; c'est ma manière, et je ne sais dire la vérité qu'entièrement. Lorsque la chose m'est personnelle, une fois dite, je n'y pense plus ; mais doit-on me faire un crime de ne pas me conduire ainsi lorsqu'il s'agit de ma patrie et de mon souverain ? Je sais qu'il ne faut pas heurter le pouvoir, même pour faire le bien, sans une nécessité absolue ; mais lorsqu'on a la conviction de cette nécessité absolue, l'intérêt personnel peut seul faire reculer devant le pouvoir : c'est donc alors une lâcheté. Et tel qui, dans les combats, a vingt fois par devoir affronté la mort, recule devant l'opinion publique, devant un ministre, parce que vouloir faire le bien, c'est vouloir être déclaré méchant. J'ai donc dit toute la vérité à M. Anglès ; je ne prétends pas m'en vanter ; je ne déciderai pas même si cela est bien, si cela est mal ; seulement je dirai : *cela est.* Je n'ai point, à l'égard de ce ministre, manqué aux convenances, parce qu'il n'y a jamais de raisons plausibles pour y manquer, et que l'autorité ne peut jamais en avoir de bonnes pour souffrir qu'on y déroge. Soit verbalement, soit par

— MM. Decaze et Anglès ont jugé à propos d'envoyer chez moi un escouade d'agens qui, en mon absence, ont bouleversé ma maison et enlevé tous mes papiers « — Pour quels motifs? » — *Sous le prétexte que je faisais la police particulière du Roi, et qu'ils étaient assurés que je les desservais à la cour.* J'ai répondu à M. Anglès: — *Si vous voulez ouvrir cette cassette, qui contient mes papiers, il vous sera facile de vous convaincre du contraire; mais puisque M. Decaze est de moitié dans cet enlèvement, je demande que l'ouverture de la cassette soit faite en sa présence, etc.* « — Et voilà tout ce que vous avez répondu? » — *Je suis père de*

écrit, comme je le prouverai lors du jugement que me préparent MM. Decaze et Anglès, je me suis borné à leur dire la vérité telle que je la sentais; l'expression seule en a été rude ou délicate selon que je voulais les séduire pour les convaincre, ou les effrayer du danger pour les arrêter; car il ne faut pas croire que la vérité exclut les combinaisons et les ménagemens, ce genre de cynisme m'est inconnu. Je courbe volontiers ma personne devant un ministre, même mon esprit! Les esprits quelquefois se courbent peut-être trop, parce que l'on prend de l'obéissance pour du dévouement. La définition que M. Fiévée donne du mot *dévouement* m'ayant paru aussi simple que juste, je me suis permis de la transcrire: *Le dévouement consiste à n'obéir qu'après avoir fait entendre la vérité, toutes les fois qu'on voit la vérité utile; et on obéit ensuite contre sa propre conviction, non par faiblesse, mais, parce que dans les affaires, les personnes chargées d'exécuter ne peuvent jamais raisonnablement se croire plus instruites que celles qui ordonnent l'exécution. Rien n'est simple dans ce monde, pas même la vérité; une seule considération de plus suffit en effet pour changer entièrement la manière d'embrasser une question.* Je n'ai pas besoin de faire observer que ceci ne s'applique qu'aux actes du gouvernement et de l'administration; ce qui concerne la morale et s'adresse aux consciences est invariable.

famille, et ces messieurs peuvent faire tout ce qu'ils veulent! si je ne suis pas venu vous voir plus tôt, c'est que je crains de compromettre les personnes chez qui je vais : j'ai pourtant fait observer à M. Anglès que j'étais étonné d'une telle conduite de sa part, qu'un magistrat devait calculer les suites d'une pareille démarche ; car le public n'est pas obligé de savoir, et ne sait pas pour quel motif la police s'introduit chez un homme dont les opinions ne peuvent être suspectes. Notre conversation s'est terminée par ces paroles de M. le préfet : nous poursuivrons quiconque se mêlera de ce qui est du ressort de nos attributions. (1) « — Il me semble,

(1) Buonaparte avait multiplié les polices à un tel point, qu'il n'y avait plus de police ; il ne restait que de l'espionnage contre les honnêtes gens, des dénonciations contre les administrateurs ; il en savait assez pour redouter l'unité d'une police purement politique ; mais il savait encore que la police politique était un des ressorts indispensables d'un gouvernement comme le sien : il la divisait, la mettait partout, pour ne la craindre nulle part contre lui ; c'est ce qui lui fit opposer à la police du ministre celle de l'inspecteur-général de la gendarmerie qu'il rendit comme indépendante. Pourquoi donc le Roi n'aurait-il pas, (comme tous les souverains) à sa disposition, des polices particulières ? Si la chose existe, si M. Morin en était chargé, ce que j'ignore, de quelle autorité MM. Decaze et Anglès ont-ils fait enlever ses papiers ? comment le Roi, la nation, doivent-ils interpréter une telle conduite ? Si le Roi n'a point de police particulière, c'est que Sa Majesté est mal conseillée : qui plus que le Roi doit veiller à sa sûreté, à celle de sa famille? Si M. Morin n'était point chargé de cette police qui existait ou n'existait pas, c'est donc de gaîté de cœur que MM. Anglès et Decaze ont manqué de la manière la plus formelle à un père de famille estimable. J'ose dire la vérité ; dois-je donc être étonné de ce que ma perte soit jurée ?

» M. le comte, ai-je répliqué, que vous ne devez pas trou» ver mauvais que l'on prévienne le gouvernement des » projets qui peuvent troubler sa tranquillité, et vous » aurez de la peine à l'empêcher. » M. le comte Anglès, dis-je à M. Morin, m'a évité ce désagrément; mais voici ce que je lui ai fait entendre chez M. de Richelieu: *lorsque ceux qui sont chargés de la police, et à cet effet comblés de dignités et de richesses, ne choisissent leurs subordonnés que parmi des traîtres et des fripons, au lieu de s'environner de sujets fidèles et probes, il faut bien, pour la sûreté de l'état, pour sa sûreté personnelle, que l'on s'occupe de ce qui ne devrait pas nous regarder.*—

Deux sentimens m'ont toujours animé : un amour héréditaire et sans bornes pour les Bourbons (1), et une

---

(1) Les Français idolâtrèrent toujours leur Roi, et la nation n'a jamais partagé les crimes du petit nombre de scélérats qui ont fait son malheur et celui de tant de peuples ! Cependant si je n'étais pas convaincu que la famille des Bourbons est la seule qui puisse nous convenir, quelles que soient mes affections personnelles, j'en conviendrais, tout en obéissant paisiblement comme tout bon citoyen doit le faire : je désire que tout le monde partage mes sentimens; mais ce n'est que par l'adresse de ceux qui sont chargés de diriger l'opinion publique, et par la persuasion qu'on peut amener ce résultat. J'ai porté mes principes dans la retraite que je me suis choisie, je les ai défendus ; et, certes, il y a quelque courage à agir de la sorte ; fût-il jamais position plus fausse. Etonnés de voir un individu défendre seul un gouvernement au nom duquel il est persécuté d'une manière si cruelle, ceux qui ne peuvent pas concevoir qu'on peut chérir son souverain et se plaindre de plusieurs de ses ministres, m'ont long-tems regardé comme un des agens du gouvernement français : une fois convaincus du contraire, voici ce que je leur ai dit : — Je ne juge que d'après les faits, parce que cela évite de re-

haine invincible pour tout acte arbitraire ! je dus partager vivement l'insulte faite à M. Morin : « — C'est donc là, lui dis-je, ce que MM. Anglès et Decaze appellent faire la police ? Pour servir leurs intérêts, ils froissent de la sorte les sujets les plus probes et les plus dévoués au Roi ; c'est une exécution de gendarmerie, c'est un acte à la Rovigo ; car la chambre des députés, dans sa séance du 20 janvier 1816, a donné une définition de la police qui me paraît condamner l'acte de M. le préfet. *La police*, disent les députés, *ne doit être ni une inquisition odieuse, ni un agent du despotisme ; mais*

---

monter aux intentions qu'il n'appartient qu'à Dieu de connaître dans toute leur sincérité. Que reproche-t-on aux Bourbons ? Ils ne sont rentrés en France qu'à la suite et par la force des armées étrangères : cette idée était sans doute pénible ; mais ils n'y sont venus que pour réparer les fautes d'un homme qui a rempli l'univers de son nom ; que l'ambition a perdu ; qui pouvait, comme l'a dit l'empereur d'Autriche dans son manifeste, s'asseoir tranquillement sur un trône, faire le bonheur d'une brillante monarchie, et mêler son sang à celui des rois.

Louis XVIII, en rentrant en France, a suivi le mouvement de son bon cœur, et les recommandations de son frère infortuné. Il a pardonné à tout le monde, il a laissé chacun jouir tranquillement des places et des dignités, dont il l'avait trouvé revêtu. On s'est écrié qu'il était pusillanime, que trop de bonté était un vice dans un roi ; on a même trouvé mauvais qu'il eût accordé quelques places à quelques serviteurs fidèles, qui ne l'avaient point abandonné dans son exil et dans son malheur. Au mois de mars 1815, Buonaparte rentra en France ; le Roi s'est vu abandonné par une partie de ceux qui venaient de lui jurer fidélité. Ni sa clémence, ni ses bienfaits, ni ses vues bien reconnues pour le bonheur de son peuple, et dont on commençait déjà à ressentir les bons effets, n'ont pu arrêter les auteurs de la catastrophe du 20 mars. Il est obligé de fuir une seconde fois. Il rentre par la force des armées

une garantie pour le trône, et une magistrature qui sert à faire connaître au gouvernement l'opinion publique, et à cette opinion ses véritables intérêts. C'est au lecteur à juger si MM. Decaze et Anglès remplissent ce but. Quelques heures après, M. Fauche-Borel, qui savait que je travaillais à un ouvrage sur la police, m'apporta quelques lettres autographes de l'infame Perlet, et diverses lettres des premiers magistrats de la Suisse, dans lesquelles on le prévenait que tout ce qui se passait sur les frontières de ce pays annonçait une insurrection qui devait être prochaine; qu'il était étonnant

---

alliées, il veut punir quelques grands coupables, il les livre aux tribunaux : on crie à la cruauté, au mauvais cœur !

Après tant de secousses politiques, il doit exister des mécontens : les mêmes hommes qui ont ourdi la conspiration du 20 mars, et qui ne sont contenus que par les otages que les puissances alliées se sont fait livrer, et la force qu'ils ont laissée en France pour les conserver, excitent à la révolte, et vous adressent ces prétendues lettres écrites de Paris, et dans lesquelles on assure que la guerre civile s'est rallumée de toutes parts, parce qu'une insurrection a éclaté à Grenoble; que le Roi n'est pas aimé, parce que quelques uns de ses ministres commettent des injustices; qu'il a été..que le peuple n'est contenu que par la force militaire des étrangers : que peut-on reprocher à Louis XVIII du côté des mœurs, de la religion ou de la bienfaisance ? ne possède-t-il pas autant de connaissances que les autres souverains? on lui reproche de ne point avoir de talens militaires ? la France fut-elle heureuse sous Buonaparte qui en avait ? Félicitons nous d'être gouvernés par un Roi qui ne veut régner que par les lois et cicatriser nos plaies. Voudrait-on que Louis XVIII en quelque mois eût effacé tous les maux qui pendant 25 ans ont accablé la France? Que lui a valu le retour de Buonaparte ? elle paie en 5 ans 700 millions de contribution; elle entretient pendant le même terme 150,000 hommes de troupes étrangères qui occupent

l'on me procure la connaissance d'un député sur le courage duquel je pouvais compter : il m'offre de réunir douze de ses collègues ; mais c'est alors que j'apprends que MM. Decaze et Anglès se donnent plus

---

mais tout marchait : l'espoir de fixer ses regards, la crainte de lui déplaire, le désir d'une de ces fortunes qu'il faisait si rapidement donnaient à tous les hommes une activité prodigieuse, et des projets toujours nouveaux tenaient les esprits en éveil ; cette étrange, mobile, et active administration faisait, en général, une illusion si complète que c'est de bonne-foi qu'on la présentait à l'admiration des siècles, et peu de personnes comprirent que tous les vices qu'elle renfermait éclateraient aussitôt que le pouvoir cesserait de faire trembler. Buonaparte, continue M. Fiévée, n'a jamais eu ni de bons ni de mauvais ministres, à ne les considérer que comme administrateurs : tout le monde était propre à servir sous lui ; et l'on sera quelques jours bien étonné que des hommes qu'on l'on trouvera sots, ignorans, incapables, parce qu'ils le sont, aient eu et conservé si long-tems du crédit ; cet étonnement portera à faux. S'ils avaient eu des moyens, ils auraient été brisés de suite ; leur bon sens n'aurait pu se prêter à leur position. J'admets même que toutes les personnes qui ont figuré sous les précédens gouvernemens soient des hommes d'état (*a*) ; je leur accorde en outre toutes les qualités qui composent l'homme estimable, conviennent-ils à la situation de la France ? inspirent-ils de la confiance à

(*a*) Pour dédommagement des malheurs qu'entraînent les troubles civils, le ciel accorde toujours aux nations, qui ne doivent point périr, quelques hommes qui sont devenus forts ; car dans l'ébranlement de l'ordre social, ils ont pu le considérer jusque dans ses fondemens ; et cette instruction acquise à si haut prix, profite du moins quand il s'agit de raffermir. Notre manie de faire des lois avec de la mémoire, l'administration par des généralités, la diplomatie par la violence et l'insulte, n'était pas propre à former des hommes d'état ; et, s'il y en a en France, la combinaison des événemens n'a pas encore permis qu'ils fussent en évidence (ceci ne peut s'adresser au nouveau ministère, si nouveau en effet au moment où j'écris, qu'il serait d'une témérité sans excuse de vouloir le juger). Il faut des hommes pour faire marcher les constitutions les mieux faites ; c'est pourquoi en Angleterre on parle beaucoup des hommes et peu de la constitution : il faut des hommes pour assurer l'exécution des meilleures lois, etc., etc. *Fiévée, page 74, deuxième partie. Correspondance administrative.*

de mal pour me perdre qu'ils n'en prennent pour sauver l'état. Je retourne chez ce député, lui observe que les maîtres des requêtes devant être nommés sous quelques jours, j'allais me trouver sacrifié sans aucune utilité pour la chose publique : *Vous avez raison*, me

---

la nation, c'est-à-dire, aux Français qui voient avec plaisir l'ordre de choses actuelles? je ne le crois pas; j'en juge par la déclaration des députés, du 20 janvier. Conviennent-ils aux républicains, aux mécontens? il suffit de lire les journaux imprimés à l'étranger, ceux même rédigés par les exilés, pour se convaincre du contraire; car il n'est pas d'avanies, de sarcasmes que les journaux et les feuilles périodiques ne versent à grands flots sur eux. Le cœur de l'homme est tel qu'on ne peut souffrir de voir en place celui dont on recevait la veille des ordres contradictoires à ceux qu'il donne aujourd'hui; ils se trouvent donc dans une fausse position, et rien n'est plus embarrassant ni plus funeste; c'est ce que malheureusement je puis, dans ma retraite, juger par moi-même. La France possède sans doute des hommes inconnus jusqu'à ce jour et auxquels il n'a manqué que l'occasion de développer un caractère honorable et des talens distingués; mais comment les connaître? Nous parlons toujours du gouvernement anglais, pourquoi ne pas l'imiter dans ce qu'il nous offre d'utile? Nous venons de voir en France plusieurs ministres nommés députés parce qu'ils étaient ministres du Roi. En Angleterre, un homme n'est pas élu membre du parlement parce qu'il est ministre du Roi, mais parce qu'il a une réputation personnelle; et, quand il est membre de la chambre, il devient ministre si son talent attache à lui la majorité des membres. S. M. Louis XVIII doit avoir comblé tous les vœux en donnant le ministère de l'intérieur au président du corps législatif. M. Lainé fut le premier qui eut le courage de lutter contre la tyrannie de Buonaparte, qui rappela à la nation qu'elle avait des droits à soutenir : quel heureux résultat ne doit-on pas attendre d'un tel choix? Le ministre de l'intérieur est le vrai ministre de la France, car il est le protecteur de la religion, des mœurs, de l'administration qui s'applique aux hommes et non aux choses.

répond-il ; depuis cette époque je ne l'ai plus revu : est-il encore à Paris? Prévenu que ces deux ministres, pour se débarrasser plus promptement de moi, m'avaient poursuivi, même jusque parmi mes confrères (voir les notes à la fin); qu'ils avaient circonvenu toutes les personnes qu'ils approchaient, suscité et excité toutes les haines, mis en jeu toutes les passions, et qu'enfin ils étaient parvenus à me faire méconnaître du prince ; trop certain que pour réussir ils ne s'étaient point contentés de ces interprétations ingénieusement malicieuses dont les agens de la police de Buonaparte savent si bien entacher les choses les plus innocentes, je vis que le sort de M. Fauche-Borel m'était réservé, et qu'il ne me restait plus d'autre ressource que celle d'une défense publique. Je n'avais alors d'autre intention que de me justifier des inculpations de MM. Decaze et Anglès, et mon exorde doit les en convaincre. Je voulais leur rappeler que les complices des meurtriers de nos Rois, les assassins de nos familles, enfin les oppresseurs de la liberté de ma patrie, vaincus et désarmés, pouvaient bien invoquer et obtenir une générosité qu'ils ne connurent jamais; mais qu'ils ne devaient point prétendre disposer plus longtems à leur gré des moyens qu'une tyrannie subalterne leur donne sur nos destinées en trompant les ministres qui les emploient. « — La France, disais-je à MM. Decaze et Anglès, en voulant son Roi légitime, veut aussi qu'une distinction, aussi juste qu'honorable, soit faite entre les hommes de la révolution et les hommes fidèles à la religion de leurs pères et à la foi de leurs sermens : eux seuls peuvent servir utilement l'état. Eh ! quelle

confiance voulez-vous inspirer, lorsque l'on vous voit vous entourer des plus cruels ennemis du Roi, et renvoyer injustement ses amis les plus sincères ? Vous avez sans doute les meilleures intentions; mais pourquoi donc donner toute votre confiance à celui qui, quelques jours avant la rentrée de Louis XVIII, répondit à la mère de ce brave officier du 66e régiment de ligne (1), le seul, à Bordeaux, demeuré dans le sentier de l'honneur et dont le frère était détenu avec nous : — *Vous verrez bientôt votre fils, même votre Roi; mais ce ne sera pas pour long-tems.* Qui de nous a oublié que l'ex-grand-vicaire de Toulouse, M. Harel de Tourzel, fut apporté dans les prisons de la Force, grièvement blessé à la jambe par l'un des agens du sieur Foudras, qui trouvait que ce vieillard ne marchait pas assez vîte ! Comme il se plaignait d'un traitement aussi odieux : —*Vous êtes bien heureux*, lui répondit votre conseiller; *si vous eussiez eu affaire à moi, je vous eusse brûlé la cervelle.* Qu'on emploie pour servir le Roi de tels gens, cela se voit encore; mais qu'on leur donne un pouvoir absolu, qu'on se déclare ouvertement les protecteurs de tels individus, n'est-ce pas permettre (à ceux qui avant tout aiment leur patrie) de penser que les ministres se mettent dans le cas d'être trompés de nouveau ; et lorsque ces mêmes ministres poursuivent avec un acharnement sans égal ceux qui leur donnent ces avis, ne s'exposent-ils pas à faire entendre qu'ils prétendent marcher sur les traces de Fouché, c'est-à-dire, *se rendre*

(1) Je tiens ce fait d'un camarade de prison et ami de cet officier.

assez maîtres de la France pour qu'on ne puisse en disposer sans eux, et pour pouvoir en disposer plus que personne (1)? C'EST AUX PARTIES INTÉRESSÉES A Y VEILLER. Je crois que la nouvelle insurrection, qui vient d'éclater et qui a manqué d'être si funeste, eût peut-être été déjouée plus tôt si le Roi n'était environné que *de sujets fidèles et qui n'ont jamais tergiversé dans leurs sentimens.*

Avant que de me déterminer à m'adresser à la chambre des députés, j'avais tout employé pour dissiper l'orage qui grondait sur ma tête; mais les mesures étaient si bien prises qu'une réclamation publique fut la seule ressource que mes ennemis me laissèrent; je m'attendais bien à augmenter le nombre des victimes de la puis-

---

(1) Quelques jours avant mon départ de Paris, un travail général eut lieu à l'égard des commissaires de police, et pour me donner un démenti, on a réparé quelques injustices; il faut bien accorder quelque chose aux convenances. *Le système de conduite est toujours resté le même;* mais, pour avoir osé dire la vérité, ma perte a été jurée. Une partie des candidats, auxquels je m'intéressais, a donc été placée; mais quant à ceux qui étaient mes amis personnels, on les a déclarés incapables d'occuper à jamais aucun emploi! on les a abreuvés de vexations! et de quoi sont-ils coupables? ils n'ont pas plus trahi leur ami que leur souverain. Les bureaux ont éprouvé une épuration; mais je parlerai du tout dans mon ouvrage, De la Police depuis 1789; et peut-être prouverai-je que, si l'on m'eût écouté, l'on eût pu assurer la tranquillité de l'état, sans rendre nécessaires des arrestations qui ne font qu'augmenter les ennemis du Roi, et diviser les Français qui, plus que jamais, ont besoin de se réunir autour du trône; car notre liberté, notre indépendance territoriale, notre existence comme nation, reposent sur la tête du Roi *légitime*, et de ses successeurs *légitimes*.

sance, mais non à toutes les persécutions que cette ressource, aussi légitime que douloureuse, m'a depuis attirées.

Fut-il jamais de position plus cruelle et plus embarrassante? Tant que la cause de Louis XVIII ne fut pas désespérée, il lui resta beaucoup de serviteurs fidèles, parce qu'on rendait justice à ses bonnes intentions; mais lorsque Buonaparte eut assis sa puissance sur des bases qui paraissaient indestructibles, le palais de nos Rois fut aussitôt rempli de courtisans qui vinrent cajoler l'idole du jour et se disputer ses faveurs. L'histoire du genre humain ne prouve que trop que la plus mauvaise cause est toujours bonne quand elle triomphe!.... Le colosse est tombé, et les courtisans sont partis, semblables à ces vils insectes qui abandonnent un cadavre qui ne leur présente plus qu'une nourriture immonde..... D'autres, prudens ou pusillanimes, se sont tenus à l'écart tant que le pouvoir a été incertain, et ils ont retrouvé tout à coup leur zèle pour accabler le malheur et pour flatter la fortune : de grands coupables sont même redevenus grands de l'état, et bravent, sous la sauve-garde des richesses et du crédit, les chagrins du pauvre, les souvenirs de l'opprimé!... Au lieu de les imiter, j'ai servi de tous mes moyens la cause que défendirent mes pères, abandonné ma profession, compromis les débris de ma fortune, perdu ma liberté, je me suis exposé volontairement à perdre la vie. avant et depuis le retour du Roi, *j'ai prolongé l'existence de plusieurs sujets dévoués à Sa Majesté*, et pour me récompenser d'une pareille conduite, deux ministres, qui se sont déclarés mes ennemis, non seulement me privent

des bienfaits qui m'étaient promis, et auxquels j'avais de si justes droits, mais veulent encore me ravir l'honneur, seul bien qui me reste. A cette idée accablante, je ne balançai plus; il fallait ou vivre privé de l'estime, de la considération de mes concitoyens, ou les reconquérir en faisant le récit fidèle de tout ce qui s'était passé, au risque de trouver dans mes antagonistes des ennemis plus ardens que jamais à me persécuter; ce qui est arrivé. J'ai dit la vérité, et toute la vérité; malgré que je ne dissimule pas que mes adversaires, soutenus par l'opinion que doit inspirer en leur faveur la confiance honorable du souverain, ne puissent parvenir à affaiblir, et la force des faits que j'avance, et les torts graves dont je ne suis pas la seule victime (1).

---

(1) Il était naturel que M. Carnot, ministre de Buonaparte, déplaçât les fonctionnaires qui ne lui convenaient pas; mais pour quelles raisons le ministre qui lui a succédé n'a-t-il pas replacé à la tête de l'administration de.... le chef qui en avait été déplacé? Si quelque chose pouvait étonner aujourd'hui, ce serait de voir exister encore cette criante injustice. Un de mes amis, sous-chef dans cette même administration, qui a rendu de grands services à la cause royale depuis 1789 jusqu'en 1795, et qui n'a point accepté l'acte additionnel, a été réformé, mais sans aucune économie pour l'état; car ses appointemens ont augmenté ceux des autres employés. J'aurais à citer mille exemples de cette nature... Je conçois que des chefs, des ministres, peuvent être trompés par ceux qu'ils emploient, quand même ils auraient tous cette rare probité qui fait qu'on ne se charge que de ce que l'on est assuré de pouvoir faire; et j'ai appris à mes dépens qu'on doit être indulgent, lorsque l'on connaît les obstacles, que l'on rencontre partout dès qu'il s'agit de faire le bien; mais comment se fait-il qu'un ministère qui succède à un autre laisse subsister les mêmes injustices, et qu'une par-

Des amis, inquiets des suites de ma détermination, m'avaient représenté qu'à mon âge je devais attendre du tems l'oubli des impressions défavorables dont j'étais l'objet, que mes ennemis ne conserveraient pas toujours le pouvoir (1) qui m'accablait, et que si je n'avais pu

---

tie de ce ministère déclare vouloir marcher encore d'après les mêmes principes du premier ? Quel bien ces changemens peuvent-ils produire? je l'ignore ; il est vrai que la science de la politique m'est inconnue; mais comme M. Fiévée a parfaitement rendu ce que je sentais, je transcris le passage suivant, qui ne peut que faire naître le désir de connaître sa Correspondance administrative à ceux à qui cet ouvrage est inconnu.

« Je réponds du salut de la France, si la majorité de la chambre des députés ne se presse sur rien, ne se divise pour rien ; et surtout si, reportant sans cesse sa pensée sur la conduite du premier ministère-un, depuis la rentrée du Roi, elle se tient dans un état de défiance hostile contre toutes les prétentions et toutes les nullités qui en ont fait partie. Avant le traité d'Amiens, M. Pitt quitta le ministère, et y fit entrer M. Adington ; mais M. Pitt ne perdit rien de son influence ; et le jour qu'il voulut rentrer dans le ministère, M. Adington lui rendit la direction des affaires. Il me semble qu'on veut aujourd'hui essayer le même jeu.. C'est aux intéressés à y prendre garde ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'a point affaire à un homme qu'on puisse comparer à M. Pitt, ni à des hommes comparables à ceux dont ce grand politique était entouré. »

(1) M. V....., à qui j'avais communiqué mon manuscrit, me le renvoya avec cette observation : *MM. Decaze et Anglès auraient mieux fait d'imiter la conduite de M. de Sartines, qui se trouva dans une position parfaitement la même que celle de ces deux ministres. Ils auraient même pu se déclarer en apparence vos protecteurs, et vous éloigner en vous attachant à une ambassade, ou en vous faisant donner un emploi quelconque dans l'étranger.* Voici l'anecdote, qui sans doute leur est inconnue :

M. M....... n'ayant pu obtenir une petite place qu'il désirait à

parer leurs coups, protégé par les titres de ma famille, et mon dévouement personnel qui m'avait mérité les protections les plus respectables, je devais, en exposant leur conduite, redouter les effets d'un ressentiment

---

Toulon et qui lui était bien due, résolut de s'en venger en critiquant avec amertume, dans un mémoire très-raisonné, les différentes opérations de M. de Sartines, qui avait alors le département de la marine. *Il eut l'indiscrétion d'en faire part à quelques amis*, et le ministre, qui avait encore des relations fort étendues à la police, qui d'ailleurs était l'ami intime de M. Lenoir, son successeur, en fut bientôt averti. Son premier mouvement fut de faire punir l'écrivain ; mais M. de Fleurieux, qui avait, à juste titre, toute sa confiance, lui fit sentir qu'il allait s'attirer un ennemi, non seulement irréconciliable, mais encore très-dangereux par ses talents. Il lui conseilla, au contraire, de le faire venir, de causer avec lui sur ses opérations, de les discuter avec franchise, comme pour le consulter, sans paraître avoir connaissance du Mémoire, de profiter de ses avis s'ils étaient bons, et enfin de se l'attacher comme un homme précieux, en lui donnant quelque emploi, où il serait à même de le surveiller et de le punir de son ingratitude, s'il ne se conduisait pas dès-lors comme il devait s'y attendre. M. de Sartines trouva le conseil fort sage, et l'exécuta de point en point, parce que l'amour du bien public seul le dirigeait, qu'il ne servait pas ses passions personnelles, et que son unique ambition était de répondre à la confiance du souverain. Il fut beaucoup plus content de M. M...., qu'il ne l'avait espéré, profita, en grande partie, de ses avis pour rectifier ses plans, et lui donna une place bien supérieure à celle qu'il avait sollicitée. M. M.... parvint ensuite, par son mérite, aux places les plus importantes de l'administration de la marine ; *et ce qui eût pu le perdre auprès de tout autre ministre, fut ce qui le conduisit à une fortune dont il s'est montré constamment digne.*

Si MM. Decaze et Anglès eussent eu pour conseiller un homme tel que M. le chevalier de Fleurieux, quoique je n'aie point le mérite de M. M...., ces deux ministres, au lieu de trouver en moi un ennemi,

auquel rien ne pourrait me soustraire (1). Je répondis alors à cette sollicitude, si douce pour mon cœur, que MM. Anglès et Decaze, trompés par des gens qui avaient tant d'intérêt à me nuire, plus éclairés maintenant,

---

auraient pu profiter de mes observations ; peut-être auraient-elles servi à prévenir ou à étouffer dès leur origine, ces *étonnantes insurrections*, qui non seulement jettent l'alarme dans la France, mais qui sont propagées par les ennemis de la tranquillité publique, à un tel point que, dans l'étranger, on a annoncé comme chose presque certaine, la destruction de toute la famille royale, à l'exception d'un seul des princes de cette maison. En général, quand les peuples cessent d'avoir confiance dans les gouvernemens, et les gouvernemens dans les peuples, ce n'est jamais sans motifs ; et l'art de la politique consiste alors à démêler, à combattre ce principe secret d'inquiétude mortelle ; mais aujourd'hui le mal vient *de ce que le parti révolutionnaire marche sur un plan arrêté ; et que pour lui résister il faudrait aussi avoir un plan arrêté, sans quoi le résultat de la lutte sera toujours contre l'autorité royale.* Si les mêmes hommes qui ont contribué aux événemens dont nous avons été victimes, sont chargés d'étouffer les complots que les factieux organisent, on doit en entrevoir les résultats. Si le cardinal de Richelieu, qui n'avait point de ministre de la police, a su garantir le trône de tout ce qui tendait à l'affaiblir ; s'il a su tenir en surveillance et déconcerter les mécontens dont les projets valaient bien ceux de nos factieux, que ne devrait-on pas attendre aujourd'hui de l'assistance de la police si elle était faite avec sagesse et sincérité !

(1) Si des ministres ont pu quelquefois lutter contre l'autorité royale, très-souvent ils ont pu persécuter et perdre à jamais ceux qui gênaient leur ambition. Je ne citerai que le fait suivant, parce qu'il ne blesse personne : *Louis XVI voulant connaître par lui-même l'opinion publique sur certaines mesures violentes qu'on lui suggérait, chargea le nommé Blai-zot, libraire, de lui faire passer les brochures et pamphlets relatifs aux événemens du jour ; il lui ordonna de les déposer secrètement dans une cassette, dont il avait seul la clef. Cet ordre fut ponctuellement exécuté pendant*

regrettaient peut-être en secret de m'avoir desservi, et se trouvaient retenus par le décorum mal entendu de leurs places, qui leur fait croire, aujourd'hui encore, que des ministres responsables doivent être infaillibles; que

---

quelque tems; mais le baron de ...., dont le caractère ne pouvait souffrir que le Roi eût la plus légère confiance en tout autre qu'en lui, parvint à être informé de ce petit mystère, et fit enfermer à la Bastille l'agent de Sa Majesté, sous prétexte qu'il faisait un commerce de livres prohibés. *Le Roi, ayant trouvé sa cassette vide plusieurs jours de suite, ne voyant point paraître Blaisot, envoya chez lui et fut très-surpris d'apprendre qu'il était détenu par son ordre à la Bastille. Indigné de cet abus de son autorité, le Roi chargea le coupable de rendre la liberté au malheureux libraire, de lui donner à ses frais un dédommagement proportionné au tort qu'il lui avait fait; et ce ne fut qu'à la considération de la Reine, qui intervint en faveur du ministre, qu'il voulut bien borner là sa punition.*

J'ai eu le malheur de donner de l'ombrage à MM. Decaze et Anglès, ils se proposaient de m'incarcérer; mais quand on sait découvrir ce qui ne nous regarde pas spécialement, on sait veiller à sa sûreté personnelle. Ces deux ministres, qui avaient attaché à ma personne divers surveillans, auxquels je ne cachais point mon mécontentement, étaient convenus qu'ils me laisseraient terminer mon mémoire pour enlever tout à la fois l'homme et ses papiers : mon départ subit à bien déjoué leur projets; mais leur haine n'a fait que s'accroître. Des ministres doivent-ils reculer!... n'ont-ils pas à appréhender le ressentiment de celui qu'ils ont forcé de fuir sa patrie pour ne point plier devant leurs injustices et courber son front au déshonneur. Par la terreur, on a paralysé le zèle d'une partie de ceux qui m'étaient attachés; la violence a écarté les autres. Pour ceux qui heureusement sont inconnus à mes ennemis, ils me sont restés fidèles, et le nombre n'en est pas grand!... Enfin, pour détourner l'attention sur ce que je faisais en pays étranger, ma famille a été obligée de me faire passer pour fou; la chose était facile à croire; car qui peut oser lutter, je ne dis pas contre le Roi, mais contre des *ministres*..... Je ne brave point leur puissance; mais quand je veux

je leur supposais néanmoins trop de droiture et de justice pour me défier des pièges dangereux que d'autres mains estimables pourraient me tendre avec succès; que ces deux ministres ne devaient pas s'attendre à forcer au

---

quelque chose de juste ou d'utile, je le veux jusqu'au bout, quoiqu'il en puisse arriver! Le pouvoir, peu habitué à trouver d'obstacle à ses volontés, brise tout ce qui lui résiste ; on a employé la force à mon égard, parce qu'on a cru qu'il n'y avait qu'à vouloir pour réussir, et c'était le dernier moyen dont il fallait faire usage. Une fois parti, M. Anglès à d'abord cité devant lui mon secrétaire, jeune homme de seize à dix-sept ans ; et de peur qu'il ne lui arrivât quelque accident en route, il l'a fait accompagner par le commissaire de police Allets ; puis on lui a promis une place; on lui a fait mille questions sur la personne qu'il servait, demandé sous quel nom cette personne avait pris un passe-port, (ce que M. Anglès devrait savoir, car je l'ai pris dans ses bureaux la veille de mon départ), ce qu'elle faisait, etc. Il ne savait rien ; mais son caractère est tellement opposé au mien, qu'il faudrait le mettre à la question pour en arracher quelque chose ; et d'ailleurs l'appât d'une récompense ne lui fera jamais trahir celui auquel il s'est attaché. Je pourrais citer également, à M. Anglès, les jours et les lieux OÙ IL A JURÉ DE M'ÉCRASER COMME UN VER DE TERRE. S'IL MET JAMAIS LES PIEDS DANS SA PATRIE, MES MESURES SONT PRISES POUR L'ANÉANTIR. SI JE PERDS MA PUISSANCE, IL M'EN RESTERA TOUJOURS ASSEZ POUR LE PERDRE SANS RETOUR, etc., etc., etc. Tout en avouant que M. le préfet a tenu un langage aussi peu convenable à un ministre qu'à la justice, qui ne doit pas moins régler ses discours que ses actions ; je suis forcé de convenir que, quant aux résultats, il n'a que trop raison : un ministre, pour céder sa place à un autre, n'en conserve pas moins toute sa puissance ; il a su prendre ses mesures, et M. Anglès a trop de mérite (quelques changemens politiques qui puissent arriver) pour ne pas occuper toujours les mêmes fonctions qu'il remplit aujourd'hui. Néanmoins, si les députés eussent été rassemblés, je serais rentré en France, et descendu droit à l'hôtel du

silence un caractère tel que celui que j'avais développé; mais que si j'avais le malheur de me tromper sur le compte de MM. Decaze et Anglès, si un acte arbitraire se pouvait commettre sous Louis XVIII (1), habitué à une

---

ministre, afin de lui donner la facilité de réaliser promptement ses honorables projets. Je connais la puissance de mes ennemis, mais je me fie à la bonté de ma cause et sur l'appui des députés de la nation. J'attendrai donc le *mois d'octobre*, et si dix députés accueillent la requête que j'adresserai à la chambre, je réaliserai ce projet. Je ne veux quitter ma patrie que volontairement; peut-être trouverai-je dans les contrées que j'habiterai un accueil préférable à celui qui m'est réservé en ce moment dans un pays dont le bonheur seul dirigea mes actions.

(1) Prévenu que M. Decaze venait de dire qu'il saurait bien me faire taire et qu'il allait agir à cet effet, je le compris, et profitai de quelques heures pour, autant que possible, mettre ordre à mes affaires. Bien loin d'avoir caché à ces messieurs mon intention de les combattre publiquement, je les en avais prévenus par une lettre adressée à M. Anglès, qui trouvera place parmi celles que je ferai imprimer plus tard; c'est ce que voulaient éviter ces deux ministres. Quand on n'a rien à se reprocher, pourquoi donc tant de persécutions?.... pourquoi donc se refuser dans une affaire personnelle à une demande aussi légitime?.... Mon passe-port n'était que pour l'intérieur, M. le marquis de.... colonel belge, et ex-colonel au service de Buonaparte, me fit franchir la frontière. J'arrivai à Bruxelles dans la nuit du 15 au 16 février; mais je n'étais par au bout de mes malheurs. C'est ce qui sera expliqué plus loin. L'ex-sous-préfet M...., l'un de mes camarades de prison, qui se trouvait chez moi au moment de mon départ, pensait que ce n'était qu'une ruse de mes ennemis pour m'éloigner de Paris, et m'engageait à rester. Je suis trop bien servi, lui répondis-je, pour ignorer tout ce qui se passe à mon sujet; et oubliez-vous donc que le pouvoir discrétionnaire est accordé à M. Decaze? *fût-il jamais loi plus propice pour servir la haine de celui qui peut l'appliquer?* Non seulement j'ai contre moi tous les ennemis du Roi, et ils sont puissans, mais

longue adversité, j'aurais autant de courage pour soutenir ce nouveau revers, que j'en avais montré pour défendre les droits de mon souverain.

Et vous, dont la tendresse maternelle fut la source

---

encore ceux que m'ont créés ces deux ministres. Vous savez aussi que ce n'est pas du fond d'une prison qu'on peut faire parvenir la vérité aux souverains. Déjà depuis long-tems les imprimeurs avaient ordre de me refuser leurs presses, je venais de retirer une somme de 6,000 francs des banquiers du commerce du Hâvre pour envoyer imprimer mon ouvrage à l'étranger : aujourd'hui un départ précipité est le seul moyen qui me reste pour éviter d'être transporté dans une de ces prisons destinées à recevoir des coupables, mais qui s'ouvrent quelquefois aussi pour ceux qui déplaisent au ministre, ou même, il faut le dire, à leurs derniers subalternes; une fois incarcéré je ne serai point soumis à la formalité de l'interrogatoire et du jugement auxquels devrait s'attendre tout homme arrêté en France : que faire alors ? Me plaindre à l'autorité supérieure; mais vous savez, mon ami, que pour un homme en prison, malgré toutes les lois, il n'y a pas d'autorité supérieure à celle du concierge qui le tient. Ce concierge dépend des deux ministres qui me poursuivent, et malgré toute son humanité, il ne pourra me servir. Je n'aurai donc plus d'autre espoir que de tromper la surveillance du concierge, et d'adresser dans cette déplorable position un mémoire à Sa Majesté même ! comment y parvenir ? tout est facile pour celui qui est protégé, tout est impossible au malheureux. D'ailleurs toutes les difficultés fussent-elles même levées, l'opinion publique travaillée de longue main, ferait rejeter le mémoire sans le lire. Dans ce désastre, MM. Decaze et Anglès n'auraient plus à craindre qu'un écrit imprimé qui, répandu dans l'instant, apprît à toute la France l'injustice dont je suis victime. Tous les hommes honnêtes appelleraient alors sur la tête de ces ministres non la vengeance des lois (car elles sont observées), mais l'indignation du souverain et celle du public, et c'est la seule ressource qui me resterait : mais si, en liberté, un imprimeur aurait tremblé à ma seule proposition d'imprimer un mémoire

d'un héroïsme si rare; vous qui, pendant ma captivité, avez osé tout entreprendre pour m'arracher à la mort; vous, qui sollicitâtes ma grace d'un gouvernement qui

---

contre un préfet et un ministre de la police, osera-t-il compromettre son état, sa liberté, pour faciliter à la victime de la puissance les moyens d'une justification, dès que cet individu sera frappé de la défaveur d'un emprisonnement? Si, échappant enfin à toutes les recherches de la police, je puis conserver mes papiers, ce qui est impossible, et adresser mon mémoire à l'un de ces courageux défenseurs de la liberté individuelle qui siége à la chambre des députés, quel en sera le résultat?..... Adieu, je pars.... *Deux exemples qui se sont présentés depuis mon départ, me prouvent qu'alors je n'avais que trop raison.*

« Mme .... dénonce à la chambre des députés, comme acte arbitraire, la saisie d'un ouvrage qu'elle venait de faire imprimer, M. le comte Anglès l'ayant fait saisir malgré qu'elle eût rempli toutes les formalités voulues par la loi. La chambre des députés ordonne le renvoi de la pétition au ministre de la police. » Quel est le résultat de cet envoi? Dans ma position, j'aurais donc eu pour juges et partie mes deux ennemis. Si c'est là ce qu'on appelle avoir consacré le droit de pétition, je n'y conçois rien!

« M. Delorme, de Paris, est arrêté le 7 février, sous prétexte d'avoir remis aux membres de la chambre des députés des mémoires confidentiels sur le projet de finance qu'ils discutaient. Il se plaint à la chambre d'un ordre aussi arbitraire de M. Decaze. *La commission s'assure que le ministre a usé du droit que lui accorde la loi relative aux mesures de sûreté générale, et qu'il a en outre renvoyé le sieur Delorme devant les tribunaux, où il pourra faire connaître son innocence.* » Fondé ou non, cet envoi devant les tribunaux dispense le ministre de toute responsabilité. M. le comte de la Bourdonnaye, dans le courage duquel tous les citoyens injustement persécutés trouvent un défenseur, parla en ces termes : *Lorsque je disais il y a peu de jours à cette tribune, que votre plus beau titre à la reconnaissance nationale, était de venir au secours des opprimés, je ne m'attendais pas à y monter sitôt pour invoquer ce principe.* (J'es-

devait me regarder comme coupable, vous me demandez si le déshonneur sera la récompense de tant de soins. Vous m'ordonnez de rompre un silence qu'aucun danger

---

père que M. de la Bourdonnaye voudra bien m'accorder dans cette circonstance son appui.) *S'il était vrai que ce fût pour le motif dont se plaint le sieur Delorme qu'il est détenu, il ne s'agiroit pas seulement ici d'une violation de la liberté individuelle, il s'agirait de la violation de l'indépendance de la chambre, d'un abus de pouvoir qui tendrait à isoler tous les citoyens de la chambre, à leur ôter le seul moyen qu'ils aient de communiquer avec elle, de l'éclairer sur les matières soumises à la discussion, et d'éviter des surprises dangereuses. Mais il résulte de la lettre du ministre de la police que le sieur Delorme est accusé d'avoir fait circuler dans le public ce même écrit. Le ministre a donné ordre de mettre le sieur Delorme en jugement.* Ah! qu'il me soit permis de demander quel est l'article du code pénal applicable dans cette espèce. *Être* présumé *avoir voulu former l'opinion publique en communiquant à ce public, pour le bien général, un mémoire sur un projet de finance qui se discute*; voilà donc une action qui, provisoirement, fait jeter en prison un père de famille!... *La marche constitutionnelle est suivie*, continue M. de la Bourdonnaye, *c'est aux tribunaux à juger si effectivement les torts reprochés à M. Delorme existent; nous devons croire qu'ils connaissent trop les principes de la chartre et l'indépendance des chambres pour admettre qu'aucun pouvoir illégal puisse se glisser entr'elles et les citoyens, et s'établir juges des relations qui existent entr'eux.* Je le répéterai, rien n'est plus constitutionnel; et M. de la Bourdonnaye ne pouvait parler autrement; mais aussi rien n'est moins équitable, car pendant ce tems-là, un ministre satisfait tout à loisir sa petite vengeance, et au milieu des fêtes et des bals qu'il donne aux grands de l'état, il étouffe les plaintes du malheureux qu'il détient injustement sous les verroux. Le journal de Paris du 15 février, en annonçant la discussion qui avait eu lieu à la chambre, disait également que M. Delorme venait d'être mis en liberté. Cette affaire ne me regarde pas, et ces égoïstes qui ont fait le malheur de la France par leur lâcheté, vont dire qu'il n'y a qu'un fou qui s'afflige du malheur

ne peut me faire garder plus long-tems; ne craignez pas, ô ma mère! que de timides conseils l'emportent sur la voix sacrée de la nature et du devoir. Que puis-je

---

de son voisin. Ah! si c'est un défaut d'avoir le caractère *du comte Alceste, dans le Philinte de Molière* (par Fabre-d'Églantine); si l'on m'accorde ce caractère, l'on ne se trompera pas; j'en ai, je crois, les qualités et les défauts; mais je ne le changerai pas contre celui de Philinte; dois-je m'étonner d'être persécuté par les méchans heureux!

L'on a dit avec raison que *de toute éternité les lois, les institutions ne manquaient jamais aux hommes; mais que les hommes manquaient souvent à un pays pour assurer l'exécution des lois et donner de la vie aux institutions!* Dans l'affaire de M. Delorme, nous avons, ce me semble, un exemple du contraire; la chose est rare, pourtant elle existe. M. de la Bourdonnaye n'a-t-il pas fait tout ce qu'il a pu en faveur de M. Delorme? la loi était donc imparfaite. . . . . Sous Buonaparte, c'était l'opposé: nous avions une commission de la liberté de la presse, et une commission de la liberté individuelle, toutes deux prises dans le sein d'une assemblée qu'on regardait (toujours en prenant les mots pour les faits) comme chargée de conserver les libertés nationales. Buonaparte s'est moqué des conservateurs, et pouvait en faire autant des lois: les uns voulaient un pouvoir sans bornes, les autres voulaient conserver leurs appointemens et acquérir de nouvelles faveurs; tout cela s'est arrangé sans effort, et les commissions n'ont jamais eu d'influence. *Voilà le résultat de l'égoïsme individuel!*

Le Roi, d'après la nouvelle forme du gouvernement, n'est point responsable. Sans manquer de respect à l'autorité royale, il est donc permis, c'est même un devoir de censurer la conduite d'un ministre lorsqu'on le trouve répréhensible. Je suis sujet fidèle, mais j'aime ma patrie! Si j'ai porté le dévouement pour mon Roi jusqu'à l'enthousiasme, et à un tel point que je dois déplaire à bien des gens, c'est que je suis convaincu que le Roi ne veut que le bonheur de la France; mais la sûreté de son trône, la félicité de ses sujets, peuvent-ils exister sans une loi claire et précise qui établisse enfin la responsabilité des minis-

craindre dès que vous m'avez promis de partager mon sort ? Si vous n'obtenez pas la justice que vous réclamez et qui vous est due, nous emporterons dans une terre

---

tres, assure la liberté individuelle, et qui rende utile le droit de pétition, seul refuge de la victime de la puissance : la chambre en ordonnant le renvoi d'une pétition à une autorité quelconque, assure-t-elle au pétitionnaire qu'il obtiendra justice ? force-t-elle le ministre, justement accusé, de faire son devoir ?... Enfin, la liberté de la presse ne doit point être illusoire ; la chartre en a consacré le principe, et les députés de la nation, dans leur séance du 20 janvier, ont dit : *Nous pensons que la presse doit être libre ; mais que des lois sévères doivent en réprimer les délits.* Qu'on fasse à cet égard des lois aussi sévères que celles que Dracon donna à ses concitoyens, les vrais amis du Roi et de la patrie s'y soumettront avec plaisir ! Ce n'est point ici le lieu de répéter ce que MM. Raynouard, Fiévée, et tant d'autres illustres orateurs et écrivains ont dit sur les avantages et les inconvéniens de la liberté de la presse : je dirai seulement que, hors les lois répressives reconnues comme indispensables par les hommes sensés, les entraves mises à la liberté de la presse ne servent qu'à affaiblir le pouvoir royal, et qu'elles ne sont réclamées, sous le prétexte de l'intérêt général, que dans l'intérêt de quelques hommes. Des ministres tels que M. de Richelieu (appelé plus encore par son mérite personnel que par sa naissance à diriger les rênes de l'état) ne sont pas ceux qui redoutent la censure de leur conduite. Pourquoi donc mettre le Roi dans l'impossibilité de connaître la vérité ? il faut trop de courage pour oser la dire ; pour que les ministres redoutent qu'on s'y expose sans une nécessité absolue. Trouve-t-on souvent des hommes qui, pour ce motif, fuient leur patrie, perdent leur état, leurs espérances, abandonnent leur fortune, leurs parens, leurs amis, sacrifient enfin tout ce qu'ils ont de plus cher !... Obligé de partir plus promptement que celui qui enlèverait la fortune de cinquante familles, je me suis trouvé exposé à mille versions que mes ennemis ont fait interpréter avec leur habileté ordinaire ; je n'ai pas même eu le tems de rassembler, comme les ennemis du Roi, je ne dis

étrangère, le sentiment consolateur de nos sacrifices pour notre souverain, et nous déposerons, en quittant

---

pas des richesses, souvent mal acquises, mais les débris d'un patrimoine que j'ai employé à soutenir la cause de mon souverain, et les sujets restés fidèles à cette cause. Depuis six mois j'occupais, rue Taitbout, nº 20, un appartement qui me coûtait deux mille francs de location; j'y avais fait des dépenses très-considérables, allant m'établir, et comme pour servir la cause du Roi, à laquelle je ne croyais pas survivre, si elle n'avait pas triomphé, j'avais contracté des engagemens, en deux heures je les acquitte par la vente d'un riche mobilier; il faut m'assurer une existence en pays étranger, en attendant que j'obtienne justice, je vends une petite propriété, j'arrive à Bruxelles, et quatre heures après mon arrivée, argent, papiers, effets, tout m'est enlevé. Tant de secousses qui s'étaient succédées depuis dix-huit mois, jointes depuis à un travail continuel, m'avaient ôté toute force physique, et il fallait un danger aussi réel que celui qui me menaçait pour m'avoir donné la force de faire la route. Le courage moral m'était encore resté; mais à mon réveil, voyant que j'étais entièrement dépouillé, qu'il ne me restait ni papiers, ni un seul vêtement, *que*, malgré les précautions que j'avais prises, *moi seul dans l'auberge avais été volé*, je ne pus m'empêcher de m'écrier : O Fortune! quand cesseras-tu de me poursuivre! Ce ne fut qu'au bout de plusieurs jours que le hasard me fit rencontrer le frère d'un conseiller-intime de S. M. l'Empereur d'Autriche, dont j'avais obligé la famille à Paris avant mon départ, et il me prouva qu'un bienfait n'est jamais perdu. Dans l'incertitude d'être arrêté en route, j'avais disséminé tous mes papiers entre les mains de personnes sur lesquelles je comptais; il fallait me les procurer : un homme courageux, prenant part à des revers si peu mérités, s'est exposé pour me servir, et il l'a fait avec un dévouement bien honorable aujourd'hui et que je ne pourrai peut-être jamais assez reconnaître; mais il m'a fallu recommencer mon mémoire; c'est ce qui m'a empêché de m'adresser plus tôt à la chambre des députés, ainsi que le public pourra s'en convaincre d'après les deux certificats des autorités du royaume des Pays-Bas. (*Voir à la fin les Pièces justificatives.*) J'avais

notre patrie, le souvenir amer de l'ingratitude qui en fut la récompense.

FIN.

Nota. Je m'attendais bien à périr pour la cause de mon souverain, mais non à être obligé de fuir ma patrie lorsqu'il remonterait sur son trône, et les mesures sont prises par MM. Decaze et Anglès pour que je n'y rentre jamais : ces deux ministres, depuis mon départ, se sont déclarés les protecteurs de quiconque m'attaquerait, fussent-ils même les plus cruels ennemis du Roi, ou des F... Ils ont donné comme des réalités des plaisanteries faites à des indiscrets qui ne manquent jamais de vous questionner sur ce qui ne les regarde pas, faites lorsque j'étais détenu, ou dites à dessein, afin de donner le change aux traîtres dont ils se servent.

J'avais prêté une partie de ce mémoire à une personne qui ne put me la rendre l'ayant perdue. Les agens du gouvernement français pourraient l'avoir trouvée et ensuite adressée à ces deux ministres : j'ai bien eu l'honnêteté de leur envoyer le mémoire en entier ; mais je serai très-satisfait si j'arrive le premier, parce que les mesures nécessaires pour annuller les effets que je dois en attendre, n'auront pas été prises d'avance.

---

d'abord soupçonné MM. Decaze et Anglès (une partie des voleurs s'étant dirigés du côté de Lille) d'être pour quelque chose dans cet enlèvement : leur conduite, *la singularité des circonstances*, me rendent excusable ; mais depuis que dans diverses villes on a retrouvé au Mont-de-Piété quelques-uns de mes effets, j'ai cru ne devoir attribuer qu'à ma mauvaise étoile ce fâcheux événement. Je ne les blâme pas d'avoir ouvert toutes mes lettres, car ils n'ont eu de moi que celles que je voulais bien exposer à leur visite ; mais ils ne devaient pas en garder des fragmens et les rendre à leur adresse incomplètes.

Ce fut trois jours après mon arrivée à Bruxelles qu'un des journaux de Paris m'apprit le malheur de M. Delorme : que l'on juge maintenant du sort qui m'était réservé si j'étais resté à Paris vingt-quatre heures de plus !

NOTES.

(A) Vous me demandez, mes chers enfans, le détail des événemens qui se passèrent depuis l'instant où je dis le dernier adieu à votre père au portail du jardin de la Claire, jusqu'à celui de ma rentrée en France. Ce récit ne peut que renouveler le souvenir de mes peines; mais il me fournit l'occasion de parler de mon éternelle reconnaissance envers plusieurs maisons étrangères qui me secoururent de tout ce que l'amitié peut offrir à un cœur oppressé par des malheurs irréparables. Je vous en ai entretenu bien des fois dans votre enfance; mais je sens que vous avez dû l'oublier, puisque moi-même j'aurais voulu en perdre le souvenir. Je vais donc vous en retracer les faits principaux.

Après avoir attendu fort long-tems l'arrivée de M. le marquis de Virieux, dans le clos de la maison dite la Claire, près la Saône, M. de Précy ordonna le départ; malheureusement ce ne fut pas sans avoir été découvert par les républicains, qui dirigèrent leurs boulets et leurs obus sur ce local. Là je vis périr M. le marquis Burtin de la Rivière; un boulet le renversa à quatre pas de moi. Là, un des enfans de madame Lachance, assis sur un caisson, fut grièvement blessé; là, tant d'autres individus périrent. On défilait par un portail pour suivre le plan de Vaize. L'avant-garde commandée par M. de Précy avait déjà passé; votre père allait suivre, lorsqu'à notre regret, ce portail se trouva embarrassé; je l'exhortai à surmonter les difficultés, à rejoindre promptement M. de Précy; je lui dis de n'être point en peine, que j'irais avec les chasseurs qui ne manqueraient pas de suivre dès que le passage serait libre; il disparut bientôt... je le suivais

chargée du fardeau précieux de Cézarine, âgée de trente jours, suspendue à mon cou et sur mes bras, aidée d'un tablier que Mme la comtesse de Marsanne avait détaché devant elle pour me le donner au moment où je quittais notre domicile, se doutant que déjà exténuée par la faim et la fièvre, je ne pourrais soutenir mon enfant long-tems, quoiqu'on m'eût promis une place dans une voiture, faveur qui m'était accordée, parce que votre père était l'un des quarante de la commission départementale; je n'occupai cette place qu'une demi-heure au lieu du rendez-vous, près des Terreaux; où M. de Précy me confia son porte-feuille et sa lorgnette à longue vue; il ne se trouva pas de chevaux pour nous conduire, je fus donc à pieds à la Claire, sous les auspices de M. de Courbon-Montviol. Ce tablier de Mme la comtesse de Marsanne fut un premier bienfait de l'amitié. Je suivais le plan de Vaize; arrivée près d'un chemin, dit la Dargoire, je vois venir à moi des républicains furieux, ils font feu, les coups passent sur ma tête et vont atteindre plusieurs lyonnais qui me suivaient. Je me tapis sous une haie, l'un des barbares m'y poursuit, me présente sa baïonnette; non, il n'est pas d'expression assez forte pour décrire ce que j'éprouvai dans ce moment d'horreur où je crus voir périr mon malheureux enfant. Il faut être mère, et l'être dans ces circonstances, pour sentir ce que j'éprouvai. Ah! ce n'était pas à moi que je pensais alors!!... J'ouvre mes bras; je demande grace pour mon enfant; presque sans connaissance, je suis saisie par les cheveux et traînée à l'angle du chemin, pour de là être conduite au camp; mais à l'instant des malheureux compagnons d'infortune sont aperçus dans une vigne; plusieurs sont tués, d'autres pris; ceux-ci demandent à parler à Javogue. Pendant que ses satellites délibèrent s'ils y conduiront leurs victimes, je m'échappe, favorisée par des murs et animée du double désir de sauver Cézarine et de rejoindre votre père; à ma gauche une

vieille femme se présente sur la porte de sa chaumière.
— Je me meurs de soif; au nom de Dieu un verre d'eau, lui dis-je; elle me fait entrer dans sa cour; je tiens cette eau si ardemment désirée! Je vais la boire; mais j'entends nos chasseurs; je cours les rejoindre, je me mets au milieu d'eux, laissant là et la bonne femme et son bienfait; je me nomme, ces braves me protègent, hélas! ce n'est pas pour long-tems!...

Arrivée à la montée de St. Cyr, près la maison de M. Rambeau, ex-procureur du Roi (à commencer de la maison dite Mon-Bouquet, appartenant à MM. Finguerlin) ils sont assaillis par une grêle de balles. La montée est rapide, et je ne peux plus avancer. Je demande qu'on me laisse; plus je presse de m'abandonner, plus on m'encourage, et quatre de ces généreux chasseurs sont blessés l'un après l'autre en me soutenant; leur sang jaillit sur moi, sur votre sœur: ils périssent! Près de la maison Rougier, on fait halte; on annonce qu'on a démonté une batterie ennemie, qu'il faut marcher l'arme au bras; je ne suis pas des dernières à suivre, parce que l'on espère qu'après ce succès on aura peu d'autres obstacles à vaincre; mais nos ennemis reçoivent des renforts; la boucherie recommence, et M. le marquis de Virieux est atteint d'un coup de feu qui le jette à bas de son cheval; entraînée par cette chute, je tombe moi-même et roule avec lui. Ce chemin étroit a des murs de chaque côté. Je me traîne vers une petite porte; je cours à la première personne que je vois en criant, sauvez mon enfant! sauvez mon enfant! portez-la à M. Orcel, de Bellecour, dites-lui que c'est sa filleule, l'enfant de son neveu, M. Roze! M.me Rougier me reconnaît, me fait prendre du vulnéraire destiné pour elle-même. Cinq minutes s'étaient à peine écoulées que des cris perçans partant de toutes parts, annoncent qu'on se bat, ou plutôt qu'on égorge nos malheureux compagnons. La pièce où je me trouve se remplit de blessés qu'on poursuit, et je ne vois que sang autour

de moi. Je cherche à fuir cette scène d'horreur; j'aperçois un escalier, je le monte, j'entre dans un salon où était déjà réuni un grand nombre de personnes: les quatre Milanais, le curé de St. Just, la baronne de Barral, enfin quatre-vingt-quatorze victimes sont arrêtées, conduites à Lyon et fusillées: poursuivie par les tigres, j'ouvre machinalement une porte, monte quelques marches, pousse une autre porte, vois un lit, et sans savoir chez qui je suis, je me déshabille et me couche; jugez de mon état depuis quatorze heures, je portais votre sœur dans mes bras! je veux lui donner le sein, plus de lait, je me mourais de toutes sortes de maux; qui pourrait songer à moi dans ces affreux momens? qui? la providence qui se servit d'un faible enfant pour me rendre la vie; oui, cet enfant que je n'avais pas remarqué en entrant dans la maison, court communiquer à ses respectables parens, l'intérêt que je lui inspire (cet ange âgé seulement de six ans, était une fille d'un des MM. Finguerlin); votre mémoire me sera toujours chère, vous qui ne vécûtes qu'un matin et à qui tout promettait de si beaux jours; vous, idole de vos parens, je vous dus l'existence! Je m'occupais de ma pauvre Cézarine, je la baignais de mes larmes, lorsque trois divinités bienfaisantes entrent dans la chambre où je suis, me donnent des secours et cherchent à répandre quelques consolations sur mes douleurs; c'étaient les deux dames Finguerlin et Mlle Scherer; dans l'instant (un des plus terribles que j'aie éprouvés) des hussards de Berchini se précipitent le sabre et le pistolet à la main: — La bourse. — Nous n'en avons point. Ils prirent les porte-feuilles et tout ce qui s'offrit à leurs regards; et sans l'apparition subite d'un de leurs officiers, ces dames eussent payés, de leur vie, l'acte de bonté qu'elles exerçaient envers moi: la maison fut en partie pillée; et pendant trois jours que j'y restai, je puis assurer n'avoir pas passé un quart-d'heure sans avoir vu des sabres, des pistolets me menacer d'une mort prochaine. La maîtresse de la maison me fit passer pour une de

ses filles accouchée depuis huit jours, et M. Dubaton (qui fut depuis une des victimes) assurait m'avoir accouchée à cette époque; enfin le maire de St. Cyr vint pendant la nuit dire que les paysans mettraient le feu à la maison, si l'on ne renvoyait pas la femme d'un contre-révolutionnaire qui y était. La famille Finguerlin, qui avait quitté le Bouquet pour se mettre à l'abri des boulets, y retourna, le siège étant fini, et voulut bien m'y recevoir jusqu'à ce que je fusse rétablie; elle m'avait trouvé une nourrice pour mon enfant, qui en changea trois fois en trois jours, parce que j'étais la femme d'un proscrit. O vous! modèles de bonté, de délicatesse, de véritable piété, recevez tous ici mes actions de grace pour les consolations que je vous dois! Un riche peut être bienfaisant, mais consoler une femme de la perte d'un époux tendrement chéri, mais la faire consentir à vivre pour soigner quatre orphelins, lorsqu'elle ne sait où poser la tête, lorsque ceux à qui elle a remis ce qu'elle a pu sauver de biens, ou d'effets, lui refusent un asile, il n'y avait que vous capables de tant de générosité! Hélas! la plupart d'entre vous ont cessé de faire des heureux, puisqu'ils ont cessé de vivre; mais vous vivrez dans mon cœur tant que je le sentirai battre.

Je restai six semaines au Bouquet (je ne fus pas la seule qui y trouvai un asile hospitalier; car M. le baron Muguet-Varange est encore un de ceux que la famille Finguerlin y cacha soit entre des plafonds, soit dans des souterrains, et avec d'autant plus de mérite, qu'un poste révolutionnaire était établi dans cette maison); ce fut là que MM. M...(1) vos parens me firent dire, de la prison où

---

(1) Les hommes sensés ne peuvent croire à ce que le vulgaire appelle *fatalité;* mais il faut convenir qu'il est des personnes (quoiqu'en apparence nullement nées pour l'infortune) que le malheur accable continuellement, d'autres au contraire qui échappent aux plus grands dangers.

MM. Mer..., oncle et neveu, sont fusillés; le frère du dernier, placé au milieu de quatre cents paysans, avait à ses pieds un de ses amis qui venait de tomber sous leurs coups. Le même sort lui était ré-

ils étaient, que votre père avait été blessé près de Tarrare; ce fut M. Bloud, fils de l'ancien échevin, qui vint au Bouquet me l'annoncer. La famille qui m'avait recueillie envoya son jardinier pour savoir s'il n'aurait point de renseignement sur mon mari; il parcourut en vain tous les endroits par où M. de Précy avait passé; on sut seulement qu'un M. Roze avait été assez heureux pour se rendre en Suisse: oubliant qu'il n'était pas seul de ce nom, la Suisse étant le but que nous nous étions proposé, je voulus l'aller rejoindre, et la famille à qui je devais déjà tant, me fit avoir un passe-port comme couturière; je partis pour Genève avec leur caissier et sa femme; après six jours des plus mortelles inquiétudes, nous entrâmes dans cette ville; la toute bonne Mlle Scherer me fit embarquer de nuit sur le lac, et nous arrivâmes à Rolle où étaient déjà réunis tous les autres membres de sa famille. Elle avait bien voulu m'assurer qu'elle ne m'abandonnerait pas; ne pouvant me loger avec elle, elle me chercha une pension, me conduisit chez le gouverneur de la ville, lui conta mes malheurs et m'obtint la permission de résider au château; présentée à M. le bailli de Morge, on écrivit dans tous les cantons pour avoir des nouvelles de M. Roze. Je m'adressai aussi à votre cousin de B..... qui était à Fri-

---

servé; mais tandis qu'on partage leurs dépouilles communes, il tire un petit pistolet qu'on lui avait laissé, se précipite au milieu de ses assassins, qui, surpris, lui font jour, et aucun des coups de fusil qu'on lui tire ne l'atteint. Il franchit une haie qui arrête ceux qui le poursuivent, est caché par la femme de l'un des paysans qui avait déjà partagé sa dépouille; on se précipite dans la maison où il s'est réfugié; caché dans un four, il en sort au moment où l'on vient en remuer les cendres; mis sous une charette de fagots, il en est retiré, et se couche dans des herbages: enfin, le maître de la maison est assassiné. Le même homme qui poursuivait M. M... lui facilita les moyens de rentrer à Lyon, où il s'enrôla comme musicien dans un régiment qui partait pour Toulon: des gendarmes sont envoyés pour l'arrêter, s'adressent à lui-même, il leur échappe; et par une suite d'événemens plus miraculeux les uns que les autres, il rentre dans ses foyers, et depuis lors tout a réussi au gré de ses désirs.

bourg; il vint passer quelque tems près de moi pour me consoler. On sut que le Roze dont on parlait était votre cousin, l'ami de M. Tolozan et de la famille de M. Finguerlin; quelque plaisir que ces bons parens et amis me fissent, ils ne me consolaient pas, et j'allais parcourir la Suisse, croyant que je pourrais retrouver l'objet de tant de pleurs, lorsqu'un M. Audra, élève et ami du cousin Roze, arriva de France; on lui parla de moi, de mon mari; il dit à ce sujet qu'il était inutile de chercher davantage, que sur la montagne de...... entre l'Arbresle et Tarrare, il avait vu votre père (deux heures avant que lui-même fût arrêté prisonnier) blessé grièvement; qu'il s'était plaint à lui de tout ce qu'il souffrait, surtout d'une soif dévorante: que, poursuivi, il lui avait conseillé de se cacher, et que dans l'instant lui, Audra, avait entendu un coup de feu, vu le cheval de Roze courir seul, et qu'il avait été persuadé que ce coup avait ôté la vie à votre père. M. Finguerlin, père de celui qui est à Paris, se chargea de m'annoncer cette douloureuse nouvelle: le cousin Roze, et Audra lui-même, vinrent joindre leurs larmes aux miennes.

Votre grand oncle Orcel était aux caves de la ville de Lyon, tous vos parens emprisonnés comme suspects; il était donc impossible d'avoir des nouvelles directes; nous apprîmes que les pauvres de la paroisse avaient demandé son élargissement; son petit-fils de B.... et moi fîmes tous nos efforts pour avoir des passe-ports, et je fus assez heureuse pour les obtenir: Nous en chargeons l'homme chez lequel je loge, il part; mais il n'est pas à Genève que son secret lui échappe. Arrêté à Mérin, il est mené à Bourges, de là à Roanne où il resta et d'où il ne sortit que grace à la fuite du sieur A... Cette indiscrétion compromettait plus de quatre cents personnes: je le sus des premières, et sa nouvelle me fut si terrible (je voyais tous vos parens menés à la guillotine, s'ils étaient mis en jugement pour ce fait) que le lait me porta à la tête, et durant trois semaines, je fus privée du peu de raison

que j'avais conservé. Les bontés que l'on avait pour moi ne m'empêchaient pas de sentir que je mangeais le pain de la pitié, et je résolus de chercher des moyens moins pénibles de fournir à mon existence. Je parlai de ma position ; on me proposa une place honorable en Russie, chez le vice-roi de Casan, mais je donnai la préférence à un respectable négociant de Francfort, M. Gontard, chez qui je fus reçu plutôt en amie qu'en institutrice. Après la mort de Robespierre, un de vos parens me conseilla de rentrer en France pour tâcher de sauver quelques débris de votre fortune: je partis avec la douce certitude, si je ne réussissais pas dans le but de mon voyage, non seulement de retrouver ma place, mais de pouvoir emmener mon fils aîné que cette estimable famille se chargeait de mettre dans le commerce. Je revis mes amis bienfaiteurs de Rolle, et rentraî à Lyon le 1er janvier 1795. Hélas! je ne trouvai point d'asile et je faillis coucher dans la rue ; le lendemain je m'empressai de savoir ce que j'avais à faire pour obtenir la levée des séquestres ; il fallait nommer une tutelle, puis avoir des certificats de non *rebellion*. On me demandait ce qu'était devenu mon mari : après bien des fatigues, craignant de faire de fausses démarches, je fus consulter, d'après l'avis qui m'en fut donné, l'un des administrateurs que je savais être très-jacobin ; je le craignais d'autant plus qu'il avait eu une scène violente avec votre père à peu près vers la fin du siège. Je viens, lui dis-je, mettre ma vie et l'existence de mes enfans entre vos mains; vous avez connu l'opinion et la conduite de mon mari, je ne puis penser qu'il ait eu tort malgré l'événement, vous savez qu'il était à la *sortie*, je l'accompagnais, notre rendez-vous était en Suisse ; mon mari fut tué entre Tarrare et l'Arbresle, tout ce que nous emportions d'or et d'effets a été pris dans les caissons à la montée de St. Cyr, le fait est aisé à constater si vous l'ignorez : notre maison à Lyon a servi de prison aux femmes de la section, tout y a été pillé,

notre campagne dévastée, le grangeage rasé jusqu'aux fondations. J'ai espéré trouver mon mari en Suisse et je m'y suis rendue; je reviens, me flattant de trouver des hommes; j'ai appris que mon fils aîné a été traîné de comité en comité comme fils de brigand, les personnes chez qui nous l'avions placé ayant demandé que l'on payât sa pension; les autres sont à la merci de qui veut leur donner un morceau de pain; je n'ai rien, comment faut-il que je m'y prenne pour constater la mort de leur père?

Cet homme pleura sur nos malheurs, réfléchit et me dit: « — Si vous annoncez que votre mari a été tué à la *sortie*, il sera mis (s'il ne l'est déjà) sur la liste des grands rebelles, et vous n'obtiendrez rien; il n'est pas sûr que cette bourasque tienne, Or voici ce que vous devez faire: trouvez des témoins suffisans qui attestent qu'ils l'ont vu mort ou cru le reconnaître mort quelques jours avant la fin du siège; faites ensuite votre pétition, portez-la à la séance, mais ne me la présentez pas, je ne dois pas être censé vous avoir parlé, je vous recommande le plus grand secret. Je suivis ses conseils; après mille vexations, j'obtins la levée des séquestres, et vous pouvez vous souvenir, quoique vous fussiez bien jeunes alors, que pendant plus de deux ans, j'ai été obligée de plaider, de me défendre à mains armées pour vous conserver ce que la révolution n'avait pas englouti.

Voilà, mes enfans, un long récit, et pourtant j'ai passé sous silence un grand nombre de détails relatifs même à vos parens, à leur mort....Je me suis bornée aux événemens qui regardent votre père, comme les seuls que je dusse vous transmettre.

(B) Je crus devoir écrire un mot à M. le président, parce que M. Marchangy, substitut de M. le procureur du Roi (et qui, d'après la lettre de M. Hochet, doit être le même magistrat qui a fait un rapport que je ne pourrais concevoir dans toute autre circonstance), m'avait fait prévenir que M. le président, vu l'adresse de ma partie adverse dans l'affaire dont je parlerai ci-après,

m'était peu favorable; je joignis à ma lettre des pièces dont je n'avais pas voulu faire usage, et la demande du Prince, dont j'étais porteur. Je reçus à l'instant la réponse datée du 11. (Je prie de bien examiner toutes les dates.)

« M. de Gerinroze-Tolozan me trouvera chez moi tous les jours de cette semaine, jusqu'à onze heures du matin; je lui remettrai ses pièces que je ne veux point confier à un domestique, dans la crainte de quelque erreur.

J'ai l'honneur de le saluer avec une parfaite considération.

Paris, 11 *septembre* 1815. *Signé*, TRY. »

Je me rendis aussitôt chez ce magistrat. — *Dans votre position*, me dit-il, *quelque raison que vous puissiez avoir, il fallait vous taire, parce qu'une réparation pour un homme public est toujours pire que l'offense. J'ai perdu une partie de ma fortune à la révolution, je suis encore propriétaire, et très-souvent je passe sur des injustices criantes, parce qu'un magistrat doit toujours éviter une affaire personnelle, et rappelez-vous qu'un homme n'a jamais de plus cruel ennemi que.... lorsqu'il rompt avec elle; sa haine quelquefois n'a point de bornes, et j'ai bien jugé ce dont... Votre affaire ne vous fait aucun tort dans mon esprit comme homme; mais comme magistrat, je dois vous dire qu'elle vous serait peut-être très-nuisible dans la situation avantageuse où vous a placé votre conduite. Chacun à ses ennemis, et vous attaquez les gens de manière à en avoir beaucoup; on profite de tout. Qu'avez-vous besoin de donner prise contre vous? croyez-moi donc, à quelque prix que ce soit, terminez. M. de Balinvilliers ne m'a point encore parlé de vous, et je suis bien éloigné d'avoir intention de vous nuire.*

« — Vous savez maintenant, M. le président, lui répondis-je, que l'intérêt n'est pour rien dans cette affaire: un juste ressentiment me l'a seul fait entreprendre, ainsi je ferai tout ce que vous voudrez. » M. le président

a la bonté d'écrire à ma partie adverse, et comme je ne voulais d'aucune maniere entendre parler d'elle, on nomme des arbitres (il y a huit mois de cela); et je viens d'apprendre que ce n'est que depuis quelques jours que mon fondé de pouvoir a reçu, soit en effets, soit en argent, la somme qui m'était due. Des personnes estimables, et qui se croyaient bien instruites, m'avaient fait entendre que, depuis, ce magistrat me desservait près du garde des sceaux; c'était dans le moment où MM. Decaze et Anglès se donnaient tant de mal pour me renverser, c'est-à-dire, depuis le 1er décembre jusqu'au 30. Je me proposais d'aller chez M. le président lui demander une explication, lorsque j'eus l'honneur de le rencontrer chez M. le garde des sceaux: « — L'on m'a dit, monsieur, que vous me desserviez près du ministre: d'après notre conversation, je ne peux le croire. « — *J'en suis incapable*, me répond M. Try; *si vous en doutez, voici monseigneur*........ « — Votre parole me suffit, M. le président, je suis satisfait. » Je pourrais, d'après cela, m'exempter de toute autre explication: j'eusse désiré pouvoir le faire; mais à force de vouloir déguiser la vérité par délicatesse, l'on donne prise contre soi à ses ennemis, et j'en ai qui ne dédaignent aucun moyen. Il n'y aura donc pas une seule action de ma vie dont ces messieurs ne m'aient forcé de rendre compte. Ils me permettront, j'espère, d'user plus tard de représailles.

Au sortir du collège, je fis connaissance de Mme la comtesse de B....., et je me liai intimement avec elle. Ah! si c'est un crime aux yeux de ces hommes qu'on a si bien dépeints dans *le Tartuffe des mœurs*, aux yeux des gens sensés, c'est un tort excusable. Depuis trois ans nous habitions la même maison, et depuis quelques mois une séparation avait eu lieu...; mais je portais toujours beaucoup d'intérêt à cette personne; et pouvait-il en être autrement? elle devait à mes soins la conservation de sa fortune; et depuis trois ans, pour améliorer sa position, assurer le sort de sa nombreuse famille, elle

était devenue ma débitrice; enfin, je sacrifiai toujours mes intérêts à l'amitié. A l'époque du départ du Roi, nos opinions politiques étaient les mêmes; mais il est des caractères qui ne sont jamais rien par eux-mêmes, c'est ce qui arriva, et ce fut la suite d'une nouvelle liaison. J'eus donc des inquiétudes, connaissant le caractère de la dame, et le hasard lui ayant fait savoir ce que j'aurais voulu lui cacher... Comme son appartement lui était inutile, puisqu'elle ne l'habitait pas et qu'elle ne devait plus l'habiter; comme surtout il pouvait être très-dangereux pour elle, d'après nos rapports, de rester près de Paris : tous ces motifs m'engagèrent à hâter son départ et à l'éloigner de la capitale ; mais je ne pouvais m'expliquer.......; ses effets même, qui étaient dans son appartement, furent mis dans le mien, d'après une lettre qui m'accusait réception de l'argent que l'on m'avait mandé et qui trouvait très-bien tout ce que je faisais. Je croyais donc qu'elle partirait pour la province avec son gendre, qui était venu à Paris, que j'avais logé chez moi, et auquel je prêtai aussi alors une modique somme pour retourner chez lui, et dont je n'ai encore ni demandé ni reçu le remboursement, parce que je connais sa position: c'est la seule réponse que je fais au rapport du magistrat dont me parle M. Hochet, dans sa lettre du 29 décembre. Au surplus, M. M........ peut se procurer cette réponse chez le secrétaire du conseil d'état.

Ce fut le 27 mai que je fus enlevé de chez moi, et sous prétexte que je devais être fusillé dans la huitaine, le 3 juin un procès-verbal fut fait à la réquisition de cette aimable dame par le commissaire de police qui m'avait arrêté, et dont, certes, je n'étais pas l'ami et encore moins celui de son digne secrétaire, qui, jour par jour, savait très-bien tout ce qui se passait à mon égard à la préfecture. Ce procès-verbal avait pour but de s'introduire chez moi d'une manière légale; mais, comme il n'y eut qu'un cri (celui de l'indignation) de la part du public et surtout de ceux qui connaissaient nos rapports, on trouva pour excuse que le

conseil de Mme de B...... avait observé que la peine de mort emportant avec elle la confiscation des biens, il y aurait confusion si, avant le jugement, il n'était pas procédé à la revendication des objets déposés chez moi ; devrait-on s'attendre à de tels procédés d'un être pour lequel on a tout sacrifié, quand un gendarme, qui répond de votre personne, vous offre la liberté? J'étais au secret, et ce ne fut qu'au bout de huit jours que le commissaire interrogateur me donna lieu de faire observer à M. le colonel marquis de Villeneuve que je ne m'attendais pas à être trahi par la personne qui avait donné ou fait donner des renseignemens trop certains pour que j'échappasse à ces messieurs ; mais ce qui devait me perdre me sauva ; car, sans doute, j'eusse été mis en pièces en exécutant mon projet. En suis-je plus heureux aujourd'hui? Je me rappelai alors que l'officier de paix Soucques, ayant voulu forcer, malgré moi, le secrétaire de Mme de B..., qu'il prenait pour le mien parce que j'avais couché dans sa chambre, qui donnait sur la terrasse, conduisant à une rue isolée, le commissaire Alletz avait assuré sur sa responsabilité qu'il n'y avait rien de suspect : d'où venait donc cette assurance du sieur Alletz? me demandai-je. Il fallait partir avec mon escorte, mais j'étais seul chez moi, mon secrétaire n'étant pas arrivé. Je barricadai toutes les portes du mieux possible, sachant bien que je ne reviendrais pas de sitôt, et remis la clef de mon appartement à mon domestique. Ce ne fut qu'après ma translation à la Force que j'appris d'une manière irrécusable qu'au même instant que le sieur Alletz faisait son procès-verbal, la personne, qui l'avait jugé nécessaire à ses intérêts, s'était rendue rue Vivienne pour réclamer en mon nom le drapeau dont j'ai parlé ; heureusement qu'il était brûlé ; car, peut-être, sans cela, malgré mon avis, on eût pu céder aux instances de la négociatrice. Quel était son but? Je l'ignore ; mais un homme, sous le costume d'officier de la vieille garde, était caché dans un cabriolet à la porte de la maison. Une fois libre, je

ne payais tant de bontés que par du mépris; mais il est des gens qui ne vous pardonnent pas même de les mépriser. On changea donc de rôle, et l'on fut, à cet effet, dans la maison où j'avais eu pour antagoniste ce général L..., qui n'avait, disait-il, accepté la croix de St.-Louis que pour se soustraire au massacre projeté des militaires non décorés de cet ordre. Aurait-il depuis obtenu celui de la fidélité? La chose ne serait pas impossible! Le surlendemain M. G... de Cl..., chevalier de la légion d'honneur, ex-chirurgien-major de la vieille garde, etc., détenu avec moi à la Préfecture, et que j'avais retrouvé à la Force, ainsi que son père, vieillard de soixante-dix ans, vint me prévenir qu'il venait d'apprendre chez... que Mme. B... continuait à faire entendre que j'avais agi de concert avec le gouvernement renversé. « — Et qu'avez-vous répondu? — *Que je défiais à un caractère tel que le vôtre de pouvoir déguiser sa façon de penser.* L'humeur succéda enfin au mépris; et comme cette amie rare était ma débitrice, que sa position ne lui permettait pas de me rembourser, je retins les effets qui étaient chez moi, et je fis déclarer qu'ils ne seraient rendus qu'au même instant que l'on me paierait. Ne m'était-il pas permis, je ne dis pas d'expliquer clairement, mais de faire entendre ce dont certaine dame était capable, et de m'amuser à discuter ce procès-verbal émané de la sensibilité, de la reconnaissance, et qui, partant d'un fait physiquement impossible, devait faire rougir son auteur? mais il y a des gens qui ne rougissent de rien. J'avais chargé de mes intérêts notre confrère M. Fremi, parce que son caractère estimable m'assurait qu'il ne s'écarterait pas des règles de la bienséance. Enfin, comme c'était là où je voulais borner mon ressentiment, je ne réclamai qu'une partie de ce qui m'était dû pour ne point faire payer en définitif à des personnes qui n'avaient aucun tort à mon égard, une faute qui n'était pas la leur. Des offres réelles me furent faites; pour les annuller, il fallait réclamer la totalité de ce que je pouvais exiger,

et je ne pus consentir à faire payer à ma partie adverse le vingtième d'amende et les autres droits; je n'en fus pas moins représenté à l'audience comme un créancier inhumain et barbare!... Qui peut résister aux pleurs que l'on sait verser avec autant de grace que d'habileté? il faudrait avoir un cœur de roche. Aussi quelques dames, douées d'une sensibilité qui ne ressemble pas sans doute à celle de l'*Iris* du poëte Gilbert (1), m'accusèrent de cruauté, malgré qu'au moment de ce procès je payasse encore quelques dettes de cette personne. Enfin, ce petit jeu m'a coûté 7 à 800 francs de frais, quoique cette affaire, purement sommaire, eût pu se borner à une simple audience; mais ne faut-il pas que tout le monde vive? et quand on sert les passions d'autrui avec autant de chaleur, ne faut-il pas être payé de ses peines? On vient de m'écrire que l'on avait accepté ce qu'on avait voulu offrir; *mais vous n'êtes pas dans une position à vous plaindre utilement*, m'ajoute-t-on... Je ne m'attendais pas alors que cette cause fournirait un jour au ministre, M. Decaze, la possibilité de faire entendre à l'autorité dont il tient son pouvoir, que ce n'était pas à mon dévouement que je devais mon arrestation (*extrait de la lettre de M. Hochet*). Il est vrai que le ministre a tant d'esprit et d'amabilité que s'il entrait dans ses intérêts actuels de me prouver qu'il n'est pour rien dans tout ce qui s'est passé, il y parviendrait encore!

Prévenu que le même jour où M. Decaze s'était flatté

(1) Parlerai-je d'Iris, chacun la prône et l'aime;
C'est un cœur, mais un cœur, c'est l'humanité même.
Si d'un pied étourdi quelque jeune éventé
Frappe en courant son chien qui jappe épouvanté,
La voilà qui se meurt de tendresse et d'alarmes;
Un papillon souffrant lui fait verser des larmes,
Il est vrai: mais aussi qu'à la mort condamnée
Lally soit en spectacle à l'échafaud traînée,
Elle ira la première, à cette horrible fête,
Acheter le plaisir de voir tomber sa tête.

de me faire taire promptement, il avait ajouté, en se frottant les mains de joie, *qu'il m'avait nui parmi mes confrères*, ce qui était présumable d'après une réponse de M. Delah.... J'écrivis à l'instant au bâtonnier de l'ordre des avocats, parce qu'il peut et doit exercer une censure sur ses confrères. Je me plaignis vivement de la conduite tenue à mon égard, et lui demandai si dans un corps chargé de réclamer l'application des lois, il devait se trouver quelques confrères qui censurassent la conduite de l'un des membres du corps sans l'entendre; que si, sous Buonaparte, la servilité de certains magistrats avait servi de marche-pied à la tyrannie, un corps aussi respectable, aussi *libre* que le nôtre, n'en devait pas servir à l'ambition d'un ministre et satisfaire ses vengeances particulières. Voici quelle fut la réponse de M. de Lacroix-Frainville :

Paris, le 21 décembre 1815.

« Monsieur, je ne connais aucune affaire qui vous mette dans le cas d'entrer en explication ou en apologie auprès de moi, dans ma qualité de bâtonnier de l'ordre des avocats. Cependant, puisque vous le désirez, j'aurai avec grand plaisir l'honneur de vous recevoir; si samedi prochain, quatre heures, vous convient, je serai à vos ordres.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec une parfaite considération, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Lacroix-Frainville. »

Au moment où je reçus cette réponse, je partais pour Rouen (1). De retour, je me hâtai de m'excuser près de

---

(1) Une affaire importante y réclamait ma présence. Il s'agissait de diminuer de cinquante pour cent les dettes d'un négociant réellement malheureux; d'empêcher l'expropriation d'un immeuble dont la valeur eût été absorbée par les frais; de satisfaire les créanciers, qui reconnaissaient la loyauté de leur débiteur, d'assurer la tranquillité de ce débiteur, soumis à la contrainte par corps. Je ne fis qu'aller et re-

M. de Lacroix-Frainville, et lui demandai un autre moment. Je reçus aussitôt la réponse suivante :

« M. de Lacroix-Frainville aura l'honneur de recevoir M. de Gerinroze après demain jeudi, à quatre heures : il a celui de lui présenter ses civilités. Ce 26 décembre, etc. »

Je ne cachai point dans notre entretien avec M. de Lacroix-Frainville mon mécontentement sur les procédés peu délicats de MM. Decaze et Anglès ; et M. de Lacroix-Frainville, homme respectable par lui-même, me tint un langage qu'il ne peut avoir changé ; ce fut alors que j'écrivis au secrétaire du conseil d'état la lettre qui me valut la réponse dont j'ai parlé, et qui se termine ainsi :

« Si j'avais le droit de vous donner un conseil, monsieur, je vous engagerais à vous calmer, car vous me paraissez fort agité. Etre appelé au conseil du Roi est une si grande faveur, qu'on peut sans honte échouer dans la demande qu'on a faite. C'est une disgrace

---

venir ; et tout réussit au gré de mes vœux. Si l'on croit que je me conduise pour les autres comme pour moi même, que je dirige les affaires d'autrui comme celles qui me sont personnelles, l'on se trompe ; pour ce qui me regarde, je me roidis contre l'injustice, la tyrannie ; je dédaigne la ruse, et ne cède jamais qu'à la raison ; avec des égards, l'on me fera faire souvent ce que l'on n'aurait pas obtenu différemment : je respecte l'âge, mais ne rends hommage qu'au mérite et lorsque je le reconnais ; poli avec tout le monde, je ne flatte personne. Pour les affaires d'autrui, je me conduis donc comme il faut se conduire en société, c'est-à-dire, que je prends les hommes tels qu'ils sont et non pas tels qu'ils devraient être. Enfin, j'emploie tous les moyens que j'aurais dédaigné pour moi-même. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je porte partout cette chaleur qui, dans la profession que j'ai embrassée comme la seule libre et indépendante alors, ne peut être qu'honorable. J'ai de grands défauts, sans doute ; le plus réel peut-être est de nommer chaque chose par son nom ; mais quand j'assure quelqu'un de mon amitié, il peut y compter : ma vie, ma bourse lui appartiennent tant que je crois qu'il le mérite.

que vous partagerez avec des hommes très-honorables et qui ont servi la cause royale avec dévouement.

» Agréez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

Hochet, secrétaire du conseil d'état.

29 décembre 1815. »

Ma réplique, finissant par ces mots, *J'espère que M. le comte Anglès ne se plaindra pas d'avoir été mal servi*, expliquait clairement que je ne trouvais pas mauvais que les deux ministres, auxquels je donnais de l'ombrage, se fussent débarrassés de moi; mais que ce qui me révoltait, c'étaient les moyens odieux employés à cet effet. Le frère du Roi a fait lui-même une demande particulière en ma faveur, et cette illustre protection m'est enlevée; quel crime ai-je donc pu commettre depuis le 30 septembre? Son altesse royale Monsieur ignore sans doute cette injustice, mais elle n'en est pas moins commise en son nom. Je renonce volontiers aux fonctions honorables de maître des requêtes et de préfet; mais nous verrons quel honneur MM. Decaze et Anglès en retireront. J'avais sollicité du Prince le titre de maître des requêtes, parce que, comme l'observait très-bien le maréchal de Richelieu, *c'est la matière première dont on fait tout*. Dans ma lettre à M. Hochet, j'ajoutais encore : « Je n'ignore point, monsieur, que je me perds pour toujours : je dois le faire; je le ferai. » Il faut sans doute beaucoup de courage pour chercher une mort presque certaine; mais la douleur de voir fuir devant un farouche conquérant un souverain qu'on approche tous les jours sans crainte, pour la cause duquel toute sa famille a péri, pouvait facilement monter l'imagination; et, pour être à même d'en juger, il faut avoir assisté aux adieux de son Roi. Aujourd'hui, il faut que je quitte ma patrie, sans fortune, exposé aux ressentimens des méchans heureux, je le fais avec calme; je pouvais l'éviter, mais le devais-je? Les uns appelleront cela de l'entêtement,

les autres de la grandeur d'ame ; quoiqu'il en soit, certains ministres, dorénavant ne se croyant pas tout permis, seront moins injustes, moins ambitieux, et peut-être feront-ils moins d'ennemis au monarque qu'ils servent.

La lettre de M. Hochet contenait enfin quelques réflexions sur le respect dû aux lois de la morale; il ne savait trop comment excuser la conduite extraordinaire tenue à mon égard; et comme tous mes crimes ne consistaient que dans la haine de MM. Decaze et Anglès, on exigeait alors que je fusse parfait : je le voudrais bien. Malheureusement j'ai beaucoup de défauts..... Mais n'est-il pas injuste d'exiger d'un individu âgé de vingt-sept ans, ce que l'on trouve rarement dans un âge plus avancé; chacun a son genre de faiblesse : le mien est, je crois, d'être trop sensible, et je lui dois presque tous mes malheurs : car si j'eusse pu être égoïste, je serais heureux chez moi, au lieu d'être exilé et ruiné. On a donc sans miséricorde censuré ma conduite particulière ; pourtant à vingt-trois ans je réunis tous les suffrages pour une magistrature qui n'est pas celle que l'on donne à Paris à un jeune homme, et je ne dus mes protecteurs qu'à mon travail; depuis cette époque, quoique chargé des affaires de la plus grande importance, je traversai journellement Paris pour profiter des lumières de deux jurisconsultes qui, de bonne heure, ont rendu leur nom célèbre. Avant les derniers événemens, je comptais pour amis des magistrats, des littérateurs, des administrateurs, tous jouissant encore aujourd'hui de l'estime publique. Eh bien! quoique je n'aie jamais mis les pieds dans un lieu interdit à tout homme qui se respecte; quoique je n'aie jamais fréquenté ces établissemens honnêtes, mais destinés aux désœuvrés, mes puissans ennemis m'ont fait une belle réputation... Je conçois que si j'eusse été puissant, j'aurais pu, à la tête de la magistrature, donner l'unique et scandaleux exemple d'un magistrat faisant faillite, occuper même de nouveau les mêmes fonctions, mais pour cela il m'aurait fallu la protection de M. Decaze!...

(c) Partout où le souffle de la calomnie (qu'on peut comparer au charbon qui noircit lorsqu'il ne brûle pas) n'avait pas encore pénétré, je fus accueilli comme le méritait le porteur d'une telle recommandation ; mais les personnes circonvenues par MM. Anglès et Decaze, jetant alternativement les yeux sur moi et sur cette lettre : qu'y a-t-il donc, me demandai-je ? M. le baron Séguier, pair de France, premier président de la cour royale de Paris me l'apprit bientôt par ces mots, prononcés vivement : — *Qu'avais-je à démêler avec M. le préfet ?*

L'une de ces lettres était pour M. le procureur-général Bellart, chez lequel j'avais eu l'honneur de passer la soirée quelques jours auparavant : voici la réponse que j'en ai reçue : — *Je ne sais quels bruits courent sur vous, ce n'est pas tout de bien penser, il faut encore se bien conduire.* — « Quels sont ces bruits ? M. le procureur-général, de quoi m'accuse-t-on ? » — *Je ne sais rien de positif, mais*, etc., etc..... Quoiqu'une telle réception de la part de M. Bellart dût me surprendre, je ne répondis rien à celui que je respecte autant comme homme que comme magistrat, présumant que les mesures étaient trop bien prises pour que je pusse hasarder utilement les plus sages observations.

Si je n'eusse vu dans M. Bellart qu'un confrère, *d'un mérite très-supérieur il est vrai* ; voici quelle eût été ma réponse : Lorsque vous défendîtes, il y a quelques mois, avec un talent qui ne pouvait être égalé que par votre courage, la fille Julie Jacquemin, accusée du prétendu empoisonnement de Choisy, tout Paris condamnait votre cliente. La province dont l'opinion se forme en général par celle des journaux, qui le plus souvent ne donnent que l'opinion personnelle des rédacteurs, partageait celle de la capitale, et malgré tous vos efforts, la prévention favorable que vos vertus civiles devaient faire naître en faveur de votre cliente, malgré que les juges fussent persuadés qu'aucun intérêt personnel (1),

(1) Ce jurisconsulte fut toujours du nombre de ces avocats

mais *que la conviction* SEULE de l'innocence de l'accusée, vous avait décidé à rompre enfin un silence que depuis si long-tems vous reprochait le barreau de Paris, Julie Jacquemin n'en fut pas moins condamnée *à mort*. Le public parut sanctionner un tel arrêt; des personnes très-respectables (je ne parle point de celles dont les intentions sont pures, mais qui, soit par légèreté, indifférence ou incapacité, n'approfondissent jamais rien)

. . . .

---

désintéressés, qui, appréciant toute la dignité de leur ministère, ne se chargent que des causes qui leur paraissent sinon justes, du moins équitables; qui, au lieu de partager, d'exciter même les passions de leurs cliens, emploient leurs talens à concilier les parties, et qui, ne pouvant y réussir, ne s'écartent jamais de ces convenances, qui, une fois violées, de deux individus (aigris sans cela, peut-être, que passagèrement) en font deux ennemis irréconciliables.

Qui, sans nuire à la cause de leurs cliens, se bornent au récit des faits, dédaignant le mensonge, les injures et ces exclamations, moyens, que quelquefois le mérite ne rejette pas et qu'emploie presque toujours la médiocrité, parce qu'ils ne produisent que trop souvent leur effet, tandis qu'ils ne devraient que faire retentir les voûtes du palais. Aussi, lorsque le prince de l'éloquence romaine vint en plein sénat remercier César d'un acte de clémence qui rendait à la patrie un magistrat estimable, à l'amitié un ami fidèle, lorsqu'il prononça ces mots : *Diuturni silentii, patres conscripti, quò his temporibus usus eram non timore aliquo sed partim verecundiâ, partim dolore finem hodiernus dies attulit*, etc. Cicéron ne produisit pas plus d'effet que M. Bellart venant annoncer qu'il descendait de nouveau dans l'arène, qu'il avait parcourue d'une manière si glorieuse, pour arracher une victime à l'échafaud et confondre le crime audacieux. Il n'y eut donc jamais qu'une seule opinion sur M. Bellart, comme jurisconsulte, comme homme privé, celle de l'estime générale : comme magistrat, je l'ai vu, soit en France, soit en pays étranger, juger plus sévèrement. Personne n'est donc à l'abri de la critique, et souvent, soit en bien soit en mal, nous jouissons d'une réputation très-peu méritée ! Un procès, trop malheureusement célèbre, m'ayant mis dans le cas d'entendre censurer sa conduite, de le voir traiter d'intolérant. M. Bellart, ai-je toujours répondu, est du petit nombre de ces hommes qui n'ont point un caractère de circonstance, qui, dans l'espoir de quelque faveur, ne servent jamais de marche-pied à la tyrannie ; de tels hommes peuvent, aussi bien que tout autre, se laisser aller à la prévention, ils peuvent même se tromper ; mais ce n'est jamais que de bonne foi. Vous le croyez intolérant, ce fait-ci vous étonnera donc bien : on parlait chez le garde-des-sceaux des opinions politiques de divers ma-

furent même jusqu'à exprimer leur surprise de ce que M. Bellart s'était chargé d'une telle cause.

Cet arrêt, qui condamnait l'innocence et faisait triompher le crime, n'était pourtant que le triste résultat de la prévention, produite par l'opinion publique que pendant nombre d'années la comtesse de N.... avait travaillé insensiblement avec autant d'adresse que de patience.

---

gistrats : celles de M. B... étaient sévèrement critiquées : pouvait-ils en être autrement ? à vingt ans son nom était déjà célèbre — *Quand on rencontre des hommes tels que M. B...* , reprit M. Bellart, *s'ils ont des opinions peu favorables au gouvernement actuel, c'est en appréciant leur mérite qu'on leur prouve qu'ils ont tort.*

La nature ne donne pas à tous les hommes les talens des Desèze, des Bellart, des Lacroix-Frainville, des Bonnet et de tant d'autres illustres avocats, l'honneur du barreau de Paris ; mais elle donne à tous un cœur droit. Quant à moi, mon aversion pour tout acte injuste est telle, que je n'ai jamais pu sans douleur voir un inconnu perdre un procès que je trouvais juste, ou du moins équitable : aussi me suis-je fait un devoir de terminer autant que possible par un jugement arbitral toutes les affaires dont j'ai été chargé, et, de très-bonne heure les plus importantes me furent confiées ; à l'âge de vingt-quatre ans je fis seul le partage d'une succession considérable qui, depuis trois ans, divisait une famille ; quelque tems après, chargé d'un procès, qui eût pu faire beaucoup de bruit, car il ne s'agissait rien moins que d'un double crime de bigamie, je fus assez heureux d'étouffer cette malheureuse affaire : enfin, quelques jours avant mon départ de Paris, je fus choisi encore pour seul arbitre d'une contestation de 24,000 fr., et les parties, proches parens, divisés par ce procès m'ont prouvé leur estime réciproque en me confiant l'exécution de leur transaction : bien plus, la partie adverse de mon client, l'un des plus riches propriétaires de la Guadeloupe, crut devoir me remettre la direction de ses affaires, et entr'autres la suite d'un procès auquel donnait lieu une liquidation de 448 mille francs ; et sans mon départ précipité, j'eusse peut-être été aussi heureux pour cette dernière contestation que pour les autres. C'est ainsi que je crois que l'on exerce les fonctions d'avocat, car est-il rien de plus honorable que d'être le juge volontaire de ses concitoyens ? il est pourtant quelques individus auxquels une telle conduite ne convient pas ; mais ce n'est point à des hommes tels que M. Bellart. Cependant comme il a trouvé mauvais que je me fusse chargé d'une affaire d'un genre tout opposé, que d'ailleurs cette affaire a fait quelque bruit à Paris, j'ai cru devoir entrer dans les détails suivans,

Pour se faire une juste idée de cette cause trop célèbre, il faut lire les mémoires de M. Bellart, contenant, d'un côté, l'acte d'accusation, de l'autre, la réfutation : le lecteur étonné se dira, sans doute : il n'y avait qu'une femme capable de concevoir et d'exécuter un pareil plan de vengeance, et il fallait tout le talent et surtout le courage de M. Bellart pour espérer de déjouer tant d'infamies.

L'arrêt attaqué pour vice de forme est heureusement cassé, M. Bellart se transporte sur les lieux pour y rechercher la vérité, la découvre, où. . . dans un excès

---

de sorte que je défie MM. Decaze et Anglès de citer un seul fait de ma vie dont je n'aie rendu compte.

Le sieur Bourjot, banquier, fit, il y a quelques années, une banqueroute de près de 700,000 francs ; je fus nommé syndic avec MM. le marquis de Pleumartin et le comte de Pontgibaut : jamais fripon ne fut plus adroit que ce Bourjot. Ancien conseiller au Châtelet, appartenant à une famille respectable, il eut l'adresse, tout en jouant le rôle d'un bon homme, d'enlever la fortune de cinquante familles et de se sauver de Paris. Sa femme, très-agréable personne, et, ayant joué son rôle avec habileté (par certains moyens qui produisent toujours leurs effets), avait obtenu la protection des hommes les plus puissans. Bourjot ne laissa donc que ce qu'il ne pouvait pas emporter : plusieurs fripons se disputèrent ces tristes débris, et jamais affaire ne fut plus désagréable. Certain ministre, qui pour de l'argent distribuait des places, protégeait les fripons, me fit dire tout bas à l'oreille, *qu'avec un caractère tel que le mien, on allait à Vincennes, qu'il fallait être plus conciliant.* J'en parlai à l'un de mes collègues qui avait reçu le même compliment dans une faillite bien plus importante, où les débiteurs avaient obtenu la protection *de Monseigneur*, MOYENNANT 20,000 FRANCS !! Je veux me retirer, on m'accuse de faiblesse. Je reste, et je rends visite à *Monseigneur* qui se conduisit très-bien. Puis je fis mon devoir, la dame Bourjot ayant été incarcérée, j'eus contre moi toutes les jolies femmes qui partageaient les agréables soupers faits à nos dépens et célébrés par plus d'un poète, je fus traité par ces dames d'insensible, et par les créanciers d'homme trop doux ; mais j'excusais ces derniers parce que plusieurs étaient réduits à la misère. Quant au jugement des autres personnes, comme il n'y a de fortunés que les gens qui peuvent flatter tous les partis, que gagne leur souplesse; qui, de peur d'être blâmés, ne blâment jamais rien ; je me souciai peu de leur suffrage : aussi le projet formé de nous envoyer à Vincennes fut mis à exécution,

de précaution prise afin de démontrer qu'un complice s'était introduit dans la maison, et que, pressé par la nature, il y avait même laissé dans le grenier, lieu de sa retraite, une preuve évidente et matérielle de sa présence momentanée: ce qui devait assurer le triomphe de l'accusateur fut pour cet estimable avocat un trait de lumière qui sauva la victime, que déjà réclamait le glaive de la justice. Dans un nouveau mémoire M. Bellart résume les faits, démontre jusqu'à la non-existence du crime; puis, avec cette énergique chaleur qui n'appartient qu'aux ames honnêtes et sensibles, développe à

---

et une dénonciation, bien motivée, fut adressée à un magistrat qui recevait, dit-on, deux traitemens; l'un, pour les fonctions connues, l'autre pour les fonctions inconnues: Cette dénonciation fut transmise au ministre de la police; l'un des chefs du ministère, homme d'honneur, et qui a toujours su s'y faire aimer, m'en prévint; nous écrivons au ministre, M. Rovigo, qui nous rassure... Pour moi, je n'y étais traité que de mauvais parent, ayant témoigné mon mécontentement à ma famille sur l'imprudence qu'elle commettait en confiant ses capitaux à un homme qui, tout en se couvrant du masque de l'hypocrisie, ne me paraissait être qu'un fripon.... Toute la dénonciation concernait donc M. le comte de Pontgibaut, dont on voulait se débarrasser après lui avoir volé 150,000 francs. D'après la réponse du ministre, j'avais présumé que cette dénonciation avait été jetée au feu; mais, au contraire, elle fut précieusement mise dans les cartons, et lors de mon interrogatoire, cette dénonciation fut remise sur le bureau; elle fournit l'occasion au sieur Maiseau d'exhaler sa fureur contre M. le comte de Pontgibaut. Comment ai-je deviné la chose? je ne la tiens pas de Maiseau; quant à M. Marcandier, je n'ai pas eu l'honneur de le voir depuis mon interrogatoire. Au premier moment de la restauration, la femme Bourjot fut mise en liberté, je ne sais par qui.....; puis condamnée par contumace à... Un procès s'étant élevé entre M. le duc de M.........-L.... (d'après les conseils de son homme-d'affaires) et la masse des créanciers, les tristes débris de l'actif du sieur Bourjot ne pouvant être distribués, les syndics ne voulurent point, par délicatesse, recevoir un seul des deniers provenant de cette banqueroute: vu la situation des affaires politiques, le peu de garantie qu'offrait la caisse d'amortissement, dont le déficit n'était que trop connu, ils présentèrent une requête à M. Bertin-Devaux, juge-commissaire de la faillite, et aujourd'hui secrétaire-général du ministère de la police; la requête fut répondue et autorisa les syndics provisoires à verser chez le sieur Thibert, notaire, les fonds appartenant à la masse Bourjot. Nommé syndic dé-

l'audience tous ses moyens qui ne sont que le langage de la vérité; mais, dans sa bouche, ils acquièrent une telle force qu'il subjugue, entraîne son auditoire et parvient à communiquer aux juges sa conviction personnelle de l'innocence de sa cliente, lui rend l'honneur et la liberté, et rappelant un des plus beaux traits de la vie du président du Paty, obtient enfin pour récompense de tant de soins, la satisfaction que procure toujours à son auteur une action louable, c'est-à-dire, l'estime de soi-même et celle de tous les gens de bien : d'où vient qu'un homme aussi éclairé, aussi juste, après un tel exemple, n'est pas pour toujours à l'abri de la prévention, *c'est qu'en général, on ne se donne point la peine d'examiner ce qui ne nous regarde pas personnellement*, et que, jugeant les autres d'après soi, *on ne soupçonne jamais l'autorité capable d'employer son crédit à satisfaire des passions personnelles.* Ne voyons-nous pas aussi des hommes estimables, nous prévenir des intrigues employées pour nous perdre, et

---

finitif, on allait partager, lorsque Thibert disparut, faisant une faillite qui étonna tout Paris. L'élite du barreau de cette ville fut chargée de la direction de l'affaire de Thibert; les deux masses des créanciers me nommèrent encore l'un des syndics; et depuis ce tems-là, comme nous étions cinq, que les affaires politiques m'occupaient exclusivement, je ne me suis nullement mêlé de ce qui était dans des mains plus expérimentées que les miennes. Quelques créanciers, mécontens de tout perdre, se sont plaints; il faut excuser les malheureux, puisque c'est leur seule ressource. Quelques-uns prétendent, dit-on, nous rendre responsables d'un malheur qui n'est que le résultat de l'intérêt général porté à tous; et comme certains conseillers y ont contribué en faisant naître des difficultés qui, quoique levées les unes après les autres, ont entravé nos opérations, ils sont enchantés de trouver une occasion pour satisfaire leur amour-propre, etc..... Mais quelques fripons que j'avais poursuivis rondement, d'autres que j'avais traités avec trop d'indulgence, du moment où ils m'ont vu lutter contre des ministres, ont profité de mon absence; il est vrai qu'ils n'ont rien à redouter, car M. Anglès a assuré qu'il ne me laisserait pas rentrer en France; que l'on pouvait m'attaquer, qu'il se chargeait de tout : c'est peut-être ce qui a décidé l'huissier ...., à qui j'ai remis une quittance en blanc, à s'écarter de son devoir; mais qu'il se tienne pour averti.

nous recommander le plus profond secret, parce qu'ils connaissent tout le danger qu'il y a de lutter contre la force : mais M. Bellart n'est pas de ce nombre ; son énergique adresse à la ville de Paris lui valut la peine de mort ; la prévention seule, près de lui, peut avoir quelqu'accès ; l'opinion de ce magistrat a tracé ma conduite, et a décidé, peut-être, de mon sort futur.

(D) M. FAUCHE-BOREL ET PERLET.

LETTRE DE PERLET.

Paris, 15 octobre 1815.

Monsieur, pénétré de vos rares bontés et du zèle que vous daignez mettre pour me faire avoir (sous les auspices de M. de Li..) une place qui me sorte de l'état misérable où mon grand dévouement pour le Roi m'a conduit, je viens vous supplier de lire en entier la pétition *que je désire faire parvenir à M. le préfet*, et la pièce qui y est jointe : je dois ajouter que je n'ai jamais reçu, ni directement ni indirectement, un écu du Roi et de sa famille.

J'ai remis moi-même et envoyé des notes à MM. les ducs d'Havré et d'Aumont, l'année dernière sur la préfecture de police de Paris que j'ai représenté et que je regarde comme la clef de la sûreté du Roi et du gouvernement : si l'on eût fait attention à ces notes et renouvelé cette administration composée presque entièrement de créatures de l'exécrable tyran, ce monstre n'aurait pas réussi, car c'est du sein de la préfecture que son arrivée à Paris à été protégée, et ceux qui sont coupables d'un crime si épouvantable, veulent faire croire qu'ils sont dévoués au roi!...

J'ai l'honneur de vous le dire, *avec connaissance de cause*, tant que cette administration ne sera pas changée, les ennemis du roi conspireront paisiblement (quant à cela il avait raison).

Je me repose, monsieur, sur votre énergie et sur le désir que vous avez de sauver le roi et l'état d'un nouveau malheur, je vous seconderai de tout mon pouvoir.

Agréez, monsieur, les expressions de ma juste reconnaissance, de mon dévouement et de mon respect.

PERLET.

LETTRE DE M. FAUCHE-BOREL A M. DE GERINROZE.

Paris, 27 octobre 1816.

Monsieur, permettez-moi de vous faire hommage d'une justification que mon honneur commandait et qui intéresse les vrais amis du roi et de la légitimité. Les hommes qui ont toujours marché dans le chemin de l'honneur ne doivent pas craindre d'énoncer des vérités lorsqu'elles peuvent opérer le bien et prémunir les vrais royalistes des piéges que leur tendent les agents secrets du tyran usurpateur dont la tactique infernale est de calomnier les hommes purs qu'ils n'ont pu ni séduire ni détourner de leur devoir. Vous ne lirez pas sans intérêt ma publication sous d'autres rapports.

Je suis avec une respectueuse considération, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LOUIS FAUCHE-BOREL.

Rue Grange-Batelière, n° 30.

RÉPONSE.

27 octobre 1815.

J'ai reçu, monsieur, l'ouvrage que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser; je le lirai avec empressement et avec d'autant plus d'intérêt que vous êtes peu favorable au sieur Perlet, auquel, vu ses malheurs, son dévouement à la famille royale, je m'intéresse particulièrement: les personnes les plus respectables l'honorent

de leur estime ; c'est donc m'obliger que de me placer dans la possibilité de juger par moi-même une cause aussi délicate, et, à ce titre, votre ouvrage ne peut que m'être utile. L'on peut dire toute la vérité aujourd'hui, et quelle que soit mon opinion personnelle concernant le sieur Perlet, mon seul but sera de m'éclairer. Dans le cas où la chose me serait impossible, je dirai : *Non nostrum inter vos tantas componere lites*, et je vous remercierai toujours d'un hommage que je ne peux avoir mérité de vous, monsieur, que par mon dévouement à la cause de Sa Majesté. J'ai l'honneur, etc.

Le chevalier DE GERINROZE-TOLOZAN.

LETTRE DE M. FAUCHE-BOREL A M. DE GERINROZE.

Paris, 30 octobre 1815.

Monsieur le chevalier, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier, au moment où je sortais pour aller dîner. Son contenu exigerait un entretien particulier, et j'ose le solliciter avec d'autant plus d'empressement que je sais que je pourrai parler à cœur ouvert avec un vrai serviteur du Roi et de son Auguste Famille.

Il est instant, M. le chevalier, que les serviteurs zelés de la plus sainte des causes sachent dire des vérités et des vérités utiles afin de prévenir de nouveaux malheurs et se mettre en garde contre l'astuce, la perfidie et la scélératesse des agents secrets du tyran usurpateur, desquels les honnêtes royalistes ne se défient pas assez.

Perlet est un monstre mille fois plus criminel qu'on ne pense envers la famille royale, et je vous en fournirai les preuves, elles sont consignées de sa propre main d'une part à la Police et par quarante-trois pièces déposées dans les mains de M. le conseiller d'état d'Outremont qui était le rapporteur dans l'examen de ma plainte portée au

roi contre ce monstre, mais dont le rapport fut empêché par les événemens du 20 mars.

Une seule de ces lettres vous fera juger la profondeur du crime. Il écrivait à l'inspecteur Veyrat le 1.er mars 1816, au moment où il faisait arrêter mon infortuné neveu.

« Gardés-toi bien, mon ami, de mettre au temple » le jeune homme, si l'abbé Bassinet y est encore; » ces deux hommes s'entendraient et ruineraient nos » espérances futures. »

Je vous supplie encore, avant que de vous prononcer, de voir et d'entendre MM. Jules et Armand Polignac ainsi que le maréchal des camps et armées du Roi M. Desnoyers, qui étaient au temple au moment où y arriva l'intéressante victime que Perlet y envoyait; ces messieurs vous confirmeront ce que j'ose avancer dans mon mémoire justificatif, et sous ce rapport, je me félicite d'avoir pris la liberté de vous l'adresser.

Daignez me faire connaître votre moment et, j'ose croire qu'il sera bien employé, pour les intérêts d'une cause à laquelle j'ai voué mon existence et pour laquelle j'ai tant fait de sacrifices, et c'est pour les récompenser que la tactique infernale des agents secrets du tyran ont osé me calomnier et me faire persécuter.

Je suis avec considération et respect, M. le chevalier, votre très-humble, etc.

LOUIS FAUCHE-BOREL.

Rue Grange-Batelière, n° 30.

RÉPONSE.

Paris, 29 octobre 1815.

J'ai passé, monsieur, toute la nuit à lire votre ouvrage. Il renferme des choses tellement étonnantes que c'est le cas de dire, que souvent le vrai n'est pas vraisemblable. Je divise votre ouvrage en deux parties différentes; la première, relative à vos services et aux persécutions que vous avez éprouvées; la deuxième,

relatives à Perlet : cette dernière n'est peut-être pas assez développée. Il est malheureux sans doute que l'auteur de tous vos maux ait pu se tromper à un tel point : quoique je n'aie reçu de lui que des marques de bienveillance, je ne puis approuver sa conduite; d'abord, parce qu'elle est injuste; ensuite, parce que votre Mémoire ne peut que nuire à l'autorité royale. Si la puissance de vos ennemis a pu vous enlever la récompense due à un dévouement qui a peu d'imitateurs, l'opinion publique vous récompensera, et le nom de M. Fauche-Borel sera considéré par tous les honnêtes gens. Je présume que votre Mémoire doit produire cet effet, car malgré que je fusse prévenu contre vous, il m'a été impossible de le quitter un instant. Vous devez m'excuser d'avoir partagé l'intérêt que l'on portait à Perlet. *Quelques misérables, chargés de donner l'ordre qu'il a exécuté, et dont l'ame est fermée à tout sentiment, je ne dis pas d'honneur, mais d'humanité, pouvaient seuls savoir qu'un individu dans l'espoir d'une récompense pécuniaire, ait pu plonger lui-même le poignard dans le cœur du neveu de son ami qu'il avait attiré dans le piège.* L'ame de l'homme sensible se brise à la vue de tant de scélératesses : à qui donc se fier? Votre visite, ne peut que m'honorer, elle me procurera le plaisir de réparer des torts bien involontaires, et de vous assurer que je partage vos malheurs comme s'ils m'étaient personnels. J'ai l'honneur, etc.

Le chevalier DE GERINROZE-TOLOZAN.

LETTRE DE PERLET.

Paris, 5 novembre 1815.

n° 5. Monsieur le chevalier, vous avez tant de bontés pour moi sans me connaître, autrement que par M. de L...., vous me rendez justice et vous voulez bien voir qu'il est impossible que j'aie pu trahir le Roi pour servir l'homme que je n'ai jamais cessé d'exécrer, que

j'ai combattu les armes à la main au 13 vendémiaire an 4; et contre lequel j'ai toujours manifesté ma haine; où pouvait être mon intérêt?

Il faut cependant me justifier, c'est ce qui me fait le plus de peine. Voici un brouillon, ayez l'extrême bonté de le lire et surtout de le corriger; j'aurai l'honneur de passer chez vous pour prendre vos conseils et faire imprimer.

J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse reconnaissance et un entier dévouement, votre, etc.

PERLET.

MÉMOIRE, PRÉTENDU JUSTIFICATIF, DE PERLET.

Perlet, ancien journaliste, imprimeur-libraire, à Paris.

IL a eu le courage de publier dans son journal du 28 Prairial an 3, un article qui a sauvé d'une mort certaine Madame, duchesse d'Angoulême, alors détenue au Temple. Il a été nommé électeur du département de la Seine par le parti royaliste au mois de vendémiaire an 4.

Il commandait le 13 du même mois de vendémiaire an 4, une grande partie de la force armée des sections de Paris contre la Convention. Il a été, pour cela, condamné à mort.

Le 18 fructidor an 5, il a été condamné à la déportation et conduit à Caïenne pour avoir secondé dans l'année 1797, les efforts généreux des bons Français, qui, à cette époque, luttaient contre la tyrannie directoriale.

Son imprimerie a été dévastée par les furieux que le Directoire avait à sa solde; son journal fut supprimé; sa ruine a été complète. Revenu dans sa patrie au bout de trois ans, il a continué de tout son pouvoir à seconder les bons Français qui s'occupaient à ramener le Roi sur son trône.

Le 28 juillet 1813, il fut arrêté par ordre du ministre de la police Savary et conduit en prison, comme prévenu d'entretenir une correspondance en Angleterre en faveur des Bourbons. Il était encore détenu à l'époque de la première entrée des puissances alliées dans la capitale : il n'a recouvert sa liberté que le 1er avril 1814.

Voilà l'homme que le nommé Fauche-Borel (M. Fauche-Borel sait qu'il n'y a qu'un Perlet qui peut parler de la sorte.), intrigant le plus déhonté, ose calomnier de la manière la plus affreuse !

Perlet, connu dans toute la France, depuis l'aurore de notre malheureuse révolution, comme partisan déclaré de la famille des Bourbons, qui en a donné des preuves continuelles, est réduit à se justifier ? Mais il a la consolation de dire que ce n'est pas aux yeux des nombreux Français qui le connaissent, qui ont eu occasion de le juger dans des tems où il y avait des dangers à manifester son opinion pour le Roi ; parmi ces bons Français, il peut citer M. Barthelemy et surtout M. Barbé-Marbois, pair de France. C'est aux yeux des personnes qui ne l'ont jamais connu qu'il est obligé de se justifier ; il va le faire en peu de mots :

Jusqu'en l'année 1805, Perlet a servi le Roi sans se faire connaître, sans aucun espoir de récompense ; il servait son prince légitime parce qu'il a toujours pensé que le bonheur de la France ne pouvait exister que par la légitimité.

A cette époque il a eu le malheur de faire connaissance avec Fauche-Borel, alors détenu au Temple comme partisan du Roi ; cet intrigant a cherché à se lier avec lui, et lui a persuadé que pour bien servir le Roi il fallait gagner les personnes qui, ayant de l'influence, surtout dans la police, pouvaient être utiles, il l'a forcé de se réconcilier avec *l'inspecteur-général Veyrat, son ennemi mortel*, en l'assurant que le Roi verrait cela avec plaisir, parce que c'était un bon moyen de le servir utilement. Ce motif était trop sacré pour Perlet pour ne pas sacrifier sa haine personnelle ; il se lia avec cet homme

qu'il méprisait depuis long-tems. Voilà son seul tort; *un intérêt sacré* l'oblige à ne pas entrer dans des détails.

(« On peut, on doit sacrifier sa fortune, sa vie pour » son souverain; mais il faut tout dire lorsqu'il s'agit » de l'honneur, ne pas le faire, c'est s'avouer coupable. » Voilà ce que je dis à Perlet, et je ne croyais pas alors » que peu de tems après je me trouverais dans ce cas. »)

Il se bornera à dire qu'il fut obligé de faire des confidences à ce Veyrat, dont l'autorité sur la vie des citoyens était sans borne. Perlet, sous la férule d'un tel homme ne pouvait plus être son maître, et voilà pourquoi Fauche-Borel, qui a continué sa liaison avec ce Véyrat, cherche à diffamer Perlet, en publiant des écrits que celui-ci a été obligé de faire pour sauver sa tête!

Cette malheureuse liaison de Perlet avec Veyrat à été courte aussitôt qu'il a pu s'en détacher il la fait, non sans de grands dangers, Veyrat, se voyant démasqué a cherché à faire périr Perlet en lui prêtant une conspiration et en dévoilant au préfet de police, la haine de Perlet contre Buonaparte, il l'a fait surveiller par MM. FOUDRAS et Grosleau officiers de paix, le premier actuellement inspecteur général, et le second officier de paix, ces deux messieurs peuvent rendre témoignage de la vérité de ce fait.

PERLET.

(« Voilà, sans doute un coquin déhonté; mais pour » un ministère, je ne voudrais être celui qui a eu » la délicatesse de se servir d'un pareil misérable, c'est » le cas de dire: tel maître, tel valet; on pourra juger » d'après ce Mémoire justificatif de Perlet, avec quel » art les scélerats prennent le langage de l'honnête » homme. Ces gens-là ont l'adresse de se glisser parmi » nous; il en est plus d'un à la cour de Louis XVIII, » que le tems peut-être fera connaître plus promptement qu'ils ne le présument. »)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Je soussigné, professeur suppléant à la faculté de droit et juge suppléant au tribunal de première instance de Paris, certifie que M. le chevalier de Gerinroze-Tolozan, après avoir suivi avec distinction les cours de la faculté pour parvenir au grade de docteur, s'est livré à divers travaux de jurisprudence qu'il m'a communiqués, et dans lesquels j'ai trouvé les preuves d'une instruction solide et d'un talent remarquable ; je certifie en outre qu'il est en ma connaissance que M de Gerinroze Tolozan, a long-tems travaillé sous la direction de M. le baron G... ancien maître des requêtes et conseiller à la cour de cassation, que M. G... l'honorait de son estime et qu'il fut recommandé par lui pour la place de juge de paix du deuxième arrondissement, mais que son âge mit obstacle à sa nomination.

Paris, le 15 *novembre* 1815,

Signé, H. Blondeau.

Je soussigné professeur du code de commerce à l'école de droit de Paris, certifie que M. de Gerinroze après avoir suivi pendant l'année scholaire de 1811 à 1812, le cours que je professe, comme inscrit en qualité d'aspirant au doctorat, a en outre, *et sans y avoir été astreint*, suivi avec assiduité le même cours pendant l'année scholaire 1812 à 1813, et depuis la rentrée de novembre 1813, jusqu'au mois de mars 1814.

Paris, le 12 *novembre* 1815.

Signé, Pardessus.

Lettre de M. Thiry, député du corps législatif, gendre du ministre de la justice, à M. Mollevaut correspondant de l'institut.

Nancy, 20 *décembre* 1811.

Monsieur, votre lettre m'a été renvoyée ici, où je suis encore probablement pour quelque tems.

Je me suis empressé d'écrire au ministre en faveur de M. de Gerin-Roze, et je désire vivement voir réussir une personne qui vous inspire un pareil intérêt.

Je serais beaucoup plus assuré du succès s'il s'agissait d'une place dans les départemens ; mais à Paris la moindre de toutes est extrêmement courue et les concurrens trouvent de puissans protecteurs.

J'ai, etc.

Signé, Thiry, gendre du ministre de la justice, député au corps législatif.

Le procureur du roi près le tribunal de première instance, séant à Bruxelles, atteste que par lettre de M. le Maire de ladite ville, en date du 17 février, il lui a été dénoncé un vol commis à l'aide d'effraction extérieure, la nuit du 15 au 16 dudit mois, à l'hôtel dit *de Lyon*, tenu par la veuve Angelot, rue de la Magdeleine, en ladite ville ; et que d'après le procès-verbal dressé par le commissaire de police Van Assche, joint à ladite lettre, les voleurs avaient enlevé le sac de nuit et tous les effets appartenant à un voyageur logé audit hôtel, nommé M. Jean-Marie-Étienne-Auguste de Gerinroze, avocat à Paris, et qui s'y trouvaient dans son appartement, que par suite de l'information faite concernant ce crime, une veste de soie, couleur puce, ouatée et piquée, declarée entr'autres faire partie des effets enlevés audit sieur de Gerinroze, fut saisie sur une fille juive, à l'entrée des portes d'Anvers, et un habit et pantalon, déclarés également faire partie des effets dudit sieur de Gerinroze, furent trouvés engagés par des Juifs, chez un commissionnaire de la Banque d'Emprunt à Breda.

Que plusieurs hommes et femmes juifs sont détenus à la maison d'arrêt à Bruxelles, comme prévenus d'être auteurs ou complices du prédit vol, ainsi que d'autres vols commis vers la même époque dans deux autres hôtels en cette ville ; mais que jusqu'alors l'on n'a pu découvrir ni récupérer l'argent, les bijoux, le linge et un manuscrit, que le sieur de Gerinroze prédit a également déclaré s'être trouvés parmi les effets à lui enlevés.

En foi de quoi nous avons délivré audit sieur de Gerinroze, à sa demande, le présent certificat.

Fait au parquet, à Bruxelles, ce 28 mai 1816.

Le procureur susdit, B. BOURGEOIS.

Nota. Toutes les pièces originales relatées dans ce mémoire sont entre les mains de l'auteur.

FIN.

SOUS PRESSE,

POUR PARAÎTRE LE 15 OCTOBRE 1816.

De la Police en France; de la haute Police; de leur influence dans les circonstances actuelles. Cette brochure, dédiée à la chambre des députés, servira d'introduction à l'ouvrage suivant :

Essai sur la Vie politique et privée des principaux personnages employés à quelque titre que ce soit, publiquement ou secrètement, à la police des divers gouvernemens français depuis 1789 *jusqu'en* 1816. Cet ouvrage contiendra en outre la nomenclature de tous les individus ayant appartenus à la police de Paris : les livraisons auront lieu par ordre alphabétique; le tout est extrait des journaux, soit français, soit étrangers, de diverses brochures, et DE QUELQUES PORTE-FEUILLES COMMUNIQUÉS. Les premiers numéros auraient pu paraître; mais quelques circonstances personnelles à l'auteur ont mis obstacle à ce projet; d'ailleurs comme sa devise est *la justice avant tout*, qu'il est persuadé que tous les gens qui pensent et raisonnent ne doivent pas prendre pour base leur jugement, les passions d'un parti quelconque, il a reculé au 1er novembre la première livraison, afin de donner aux personnes qui auraient quelques réclamations à faire, *ou quelques notes intéressantes à communiquer*, le tems de les adresser, franc de port, *à M. Horgnies - Regnier, marché aux Bois, à BRUXELLES.*

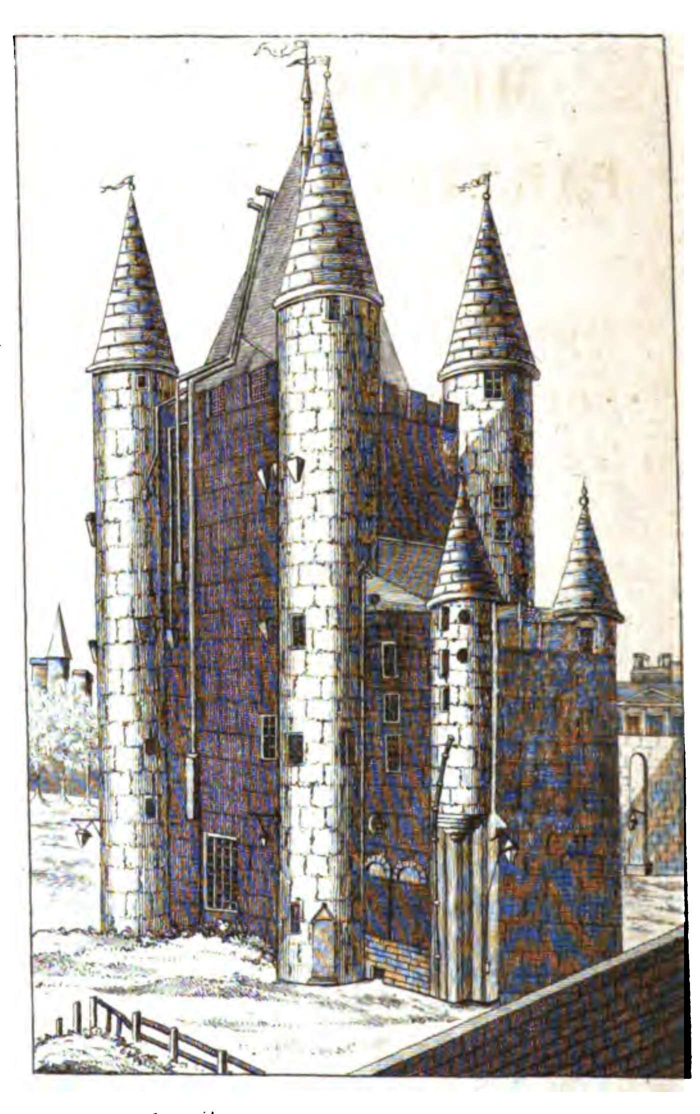
MÉMOIRES

PARTICULIERS

SUR

LA CAPTIVITÉ DE LA FAMILLE ROYALE A LA TOUR DU TEMPLE.

IMPRIMERIE DE FAIN,
RUE DE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.



La Tour du Temple.

5

MÉMOIRES PARTICULIERS,

FORMANT,

AVEC L'OUVRAGE DE M. HUE ET LE JOURNAL DE CLÉRY,

L'HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA CAPTIVITÉ DE LA FAMILLE ROYALE A LA TOUR DU TEMPLE.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis. (*Testament du Roi.*)

Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. (*Lettre de la Reine.*)

O mon Dieu! pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parens!... (*Tracé sur le mur du Temple par l'auguste fille de Louis XVI.*)

Prix 2 f 50 c — et 3 f par la po

PARIS,

AUDOT, Libraire, rue des Mathurins-St.-Jacques, n°. 18.

21 JANVIER 1817.

AVERTISSEMENT.

Les Mémoires que nous offrons au public ne peuvent manquer de l'intéresser. Tout ce qui rappelle les vertus de Louis XVI, tout ce qui retrace ses malheurs, depuis long-temps, ne trouve plus d'indifférens. On a le cœur serré au récit des persécutions qu'il a souffertes, et cependant, loin de chercher à éviter ce sentiment pénible, on y trouve un certain charme, parce qu'à côté du tableau déchirant des épreuves d'un martyre, se remarquent toujours des leçons de patience et de résignation si touchantes, qu'elles forcent à l'admiration, ou font couler des larmes d'attendrissement.

Indépendamment de l'intérêt général que doit faire naître tout ce qui peut nous apprendre quelques particularités sur la famille de nos rois, les Mémoires que nous publions présenteront cet autre attrait, qu'ils pourront servir de complément

aux ouvrages qui ont déjà paru sur le séjour de la famille royale au Temple. En effet les seuls qui puissent inspirer une véritable confiance, sont le Journal de Cléry et l'ouvrage de M. Hue. Mais M. Hue n'a pu voir les événemens par lui-même que jusqu'au 2 septembre, et Cléry n'a pas poussé son journal au-delà du jour de la mort de son maître. Après cette époque, aucun témoin oculaire ne nous instruit de ce qui s'est passé dans l'intérieur du Temple, et nous en sommes réduits à des rapports plus ou moins exacts. Il était donc bien intéressant de voir disparaître cette lacune, et c'est un objet que ces Mémoires remplissent complétement.

Sans doute on y trouvera beaucoup de détails déjà publiés dans les livres que nous venons de citer, mais ce sont de ces répétitions qui ne peuvent être évitées dans la description des mêmes événemens, et qui d'ailleurs apprennent toujours quelque chose aux lecteurs. Il est aussi plusieurs passages qui seraient assez obscurs s'ils

ne se trouvaient expliqués plus au long par les ouvrages en question. Et à cette occasion, nous ferons une remarque; c'est que nous avons mieux aimé renvoyer, pour l'intelligence de ces passages, aux ouvrages de M. Hue et de Cléry, que de les expliquer par des notes auxquelles ces ouvrages auraient servi de texte.

Mais quelle confiance, dira-t-on, méritent des récits dont on ne connaît pas l'auteur? Nous avions prévu l'objection. Tout ce que nous dirons pour y répondre, c'est que, s'il nous était permis de laisser connaître l'auteur, nous n'aurions pas besoin de recommander le livre; il paraîtrait au-dessus de tout éloge, et son prix n'aurait d'autre mesure que l'attachement des bons Français à la famille dont il décrit une partie des malheurs.

Toutefois nous ajouterons que ces Mémoires ont été rédigés pendant et peu de temps après les événemens; que lorsque l'on jetait sur le papier les récits que l'on va lire, on était loin de penser qu'un jour

ils seraient rendus publics, et que d'autres qu'un petit nombre d'amis s'attendriraient à la description naïve des persécutions inouïes du plus vertueux des Rois, de la plus courageuse des Reines, et d'un enfant qui, dans un autre siècle, aurait porté dans son berceau les destinées heureuses de la France. Il ne faudra donc pas s'étonner si l'on trouve dans ces Mémoires quelques négligences de style; ces négligences attestent la vérité de la narration: aussi nous les avons respectées. N'ayant pas voulu faire un livre, mais seulement publier des mémoires, nous nous serions bien gardés de les faire disparaître.

Rue Charlot.

Rue Beaujolais

Rotonde.

Enclos du Temple.

Tour du Temple.

Jardin.

Rue de la Corderie

Palais du Temple.

Rue du Temple.

Le Roi arriva au Temple le 13 août 1792, à sept heures du soir, avec sa famille ; les canonniers voulurent le conduire seul à la tour, et laisser les autres prisonniers au château, mais Manuel avait reçu en chemin l'ordre de conduire toute la famille à la tour ; Pétion calma la rage des canonniers, et l'ordre fut exécuté. Pétion s'en alla ; Manuel était resté, et les municipaux gardaient le Roi à vue ; il soupa avec sa famille. Le Dauphin se mourait d'envie de dormir ; madame de Tourzel le conduisit à onze heures à la tour, qui devait décidément être la demeure commune. Le Roi y fut conduit avec le reste de sa famille à une heure du matin ; il n'y avait rien de préparé. Madame Élisabeth coucha à la cuisine, et on prétend que Manuel parut honteux en l'y conduisant.

Voici les noms des personnes qui furent enfermées avec la famille royale dans ce triste séjour : Madame la princesse de Lamballe, madame de Tourzel et Pauline sa fille ; MM. Hue

et Chamilly, qui couchaient tous deux dans une chambre en haut; ils appartenaient au Roi; madame de Navarre, femme de chambre de madame Élisabeth, et qui couchait à la cuisine avec elle, ainsi que Pauline; madame Saint-Brice, femme de chambre chez le Dauphin; elle couchait dans la salle de billard avec lui et avec madame de Tourzel; madame Thibaut qui appartenait à la Reine; et madame Bazire. à Madame Royale, couchaient toutes deux en bas. Le Roi avait trois hommes à lui: Turgis, Chrétien et Marchand.

Le lendemain 14, le Dauphin vint déjeuner avec sa mère, et toute la famille alla ensuite voir les grandes salles de la tour, où elle apprit qu'on devait lui faire des logemens, parce que la tourelle était trop petite pour tant de monde. Le lendemain, Manuel et Santerre étant venus, les prisonniers allèrent se promener dans le jardin. On murmurait beaucoup contre les femmes qui les avaient suivis. En arrivant ils en avaient trouvé d'autres nommées par Pétion pour les servir; et, quoiqu'ils n'en voulussent pas, le surlendemain on apporta un arrêté de la commune qui ordonnait le départ des personnes qui étaient venues avec eux: mais le

Roi et la Reine s'y étant opposés formellement, ainsi que les municipaux qui étaient de garde au Temple, l'ordre fut révoqué pour le moment.

Toutes les personnes de la famille royale passaient la journée ensemble. Le Roi montrait la géographie à son fils; la Reine lui enseignait l'histoire, et lui faisait apprendre des vers; et madame Élisabeth lui donnait des leçons de calcul. Le Roi avait heureusement trouvé une bibliothéque qui l'occupait, et la Reine faisait de la tapisserie. Les municipaux étaient très-familiers et avaient même peu de respect pour le Roi; il en restait toujours un qui le gardait à vue. Sa majesté fit demander un homme et une femme pour faire le gros ouvrage.

La nuit du 19 au 20 août, on apporta un nouvel arrêté de la commune qui ordonnait d'emmener du Temple toutes les personnes qui n'étaient point de la famille royale. On enleva MM. Hue et Chamilly de chez le Roi, qui resta seul avec un municipal. On descendit pour enlever madame la princesse de Lamballe. La Reine s'y opposa fortement, en disant, ce qui était vrai, que cette princesse était de la famille royale: cependant on l'emmena. Madame Élisabeth descendit avec ma-

dame de Navarre et Pauline de Tourzel: les municipaux assuraient que ces dames reviendraient après avoir été interrogées. On conduisit le Dauphin dans la chambre de sa mère, pour ne pas le laisser seul. La Reine ne pouvait pas s'arracher des bras de madame la princesse de Lamballe. Les princesses embrassèrent ces dames, espérant cependant encore les revoir le lendemain, et passèrent la nuit sans dormir. Le Roi, quoique éveillé, resta chez lui; et les municipaux ne le quittèrent pas. Le lendemain à sept heures, leurs majestés apprirent que les dames ne reviendraient pas au Temple, et qu'on les avait conduites à la Force. On fut bien étonné à neuf heures, en voyant entrer M. Hue, qui dit que le conseil général, l'ayant trouvé innocent, le renvoyait au Temple.

L'après-dînée, Pétion envoya un homme et une femme nommés Tison, pour faire le gros ouvrage. La Reine prit son fils dans sa chambre, et envoya sa fille avec madame Élisabeth. Elle n'était séparée de ses enfans que par une petite chambre où se tenaient un municipal et une sentinelle; le Roi resta en haut: mais ayant appris qu'on lui préparait un appartement, comme il ne s'en souciait point,

parce qu'il aurait été plus éloigné de sa famille, il fit venir Palloi, le maître des ouvriers, afin d'empêcher que le logement fût achevé; mais Palloi répondit insolemment qu'il ne prenait d'ordre que de la commune. Les princesses et le Dauphin montaient tous les jours chez sa majesté pour déjeuner, et ensuite tout le monde redescendait chez la Reine, où le Roi passait la journée. La famille allait tous les jours se promener dans le jardin pour la santé du jeune prince, et le Roi était toujours insulté par la garde. Le jour de la Saint-Louis, à sept heures du matin, on chanta *ça ira*, auprès du Temple.

On apprit le matin par un municipal que M. de La Fayette avait passé hors de France. Manuel confirma le soir cette nouvelle au Roi; il apporta à madame Élisabeth une lettre de ses tantes de Rome. C'est la dernière que la famille ait reçue de dehors. Louis XVI n'était plus appelé Roi : on n'avait aucun respect pour lui; on ne lui disait plus sire, ni votre majesté, mais *Monsieur* ou *Louis*; les municipaux étaient toujours assis dans sa chambre, et ils avaient leurs chapeaux sur la tête. Ils lui ôtèrent son épée et fouillèrent ses poches. Pétion envoya, pour servir le Roi,

Cléry qui lui appartenait déjà ; mais en même temps il envoya pour porte-clef et guichetier l'homme horrible qui avait forcé sa porte le 20 juin 1792, et qui pensa l'assassiner. Cet homme fut toujours à la tour, et essaya toutes les manières de le tourmenter ; tantôt il chantait devant la famille royale la *carmagnole* et mille autres horreurs ; tantôt, sachant que la Reine n'aimait pas l'odeur de la pipe, il lui en soufflait ainsi qu'au Roi une bouffée, lorsqu'ils passaient. Il était toujours au lit quand la famille allait coucher, parce qu'il fallait passer par sa chambre ; quelquefois même il était dans son lit, quand elle allait dîner ; enfin, il n'y eut sorte de tourmens et d'injures qu'il n'inventât. Le Roi souffrait tout avec douceur, pardonnant de tout son cœur à ces horreurs ; quant à la Reine, elle supportait tout cela avec une dignité qui souvent leur en imposait. Le jardin était plein d'ouvriers qui injuriaient souvent le Roi ; il y en eut un qui, devant lui, se vantait de vouloir abattre la tête de la Reine avec son outil. Pétion cependant le fit arrêter. Les injures redoublèrent le 2 septembre ; on jeta même au Roi, par les fenêtres, des pierres qui heureusement ne tombèrent pas sur lui ; mais en

même temps une femme, dans de bonnes intentions, écrivit sur un grand carton, *Verdun est pris*; elle mit le carton à la fenêtre, et madame Élisabeth eut le temps de le lire, sans que les municipaux l'aient vue. A peine le Roi venait-il d'apprendre cette nouvelle, qu'il arriva un nouveau municipal nommé Mathieu : il était enflammé de colère, et lui dit de rentrer chez lui; les personnes de la famille royale le suivirent, craignant qu'on ne voulût les en séparer. En arrivant en haut, Mathieu trouva M. Hue, qu'il prit au collet, en disant qu'il l'arrêtait; M. Hue, pour gagner le temps de prendre les ordres de leurs Majestés, demanda à faire un paquet de ses effets : Mathieu le refusa; mais un autre municipal, plus humain, y consentit. Mathieu se tourna alors vers le Roi, et lui adressa tout ce que la plus indigne rage peut suggérer; entre autres choses : « *La générale a battu, le tocsin a sonné, le canon d'alarme a tiré, les émigrés sont à Verdun; s'ils viennent, nous périrons tous, mais vous périrez le premier.* » Le Roi écoutait ces injures et mille autres pareilles avec le calme que donne l'espérance. Le Dauphin fondit en larmes et s'enfuit dans l'autre chambre; Madame Royale courut à lui, et

eut toutes les peines du monde à le calmer et à le consoler : il croyait déjà voir son père mort. M. Hue revint ; et après que Mathieu eut encore recommencé ses injures, il sortit avec lui. Heureusement que M. Hue fut conduit à la mairie, car le massacre était déjà commencé à l'Abbaye ; il ne resta qu'un mois en prison ; et lorsqu'il sortit, il ne revint plus au Temple. Les municipaux condamnaient tous la conduite violente de Mathieu, mais ils ne pouvaient faire autre chose que de le blâmer. Ils disaient à Louis XVI qu'on était sûr dans le public que le roi de Prusse marchait et tuait tous les français par un ordre signé *Louis*. Il n'y avait pas de calomnie qu'ils n'inventassent, même les plus ridicules et les plus impossibles. La Reine, qui ne put dormir, entendit battre la générale toute la nuit : dans la tour on ignorait pourquoi.

Le 3 septembre, à huit heures du matin, Manuel vint trouver le Roi, et lui assura que madame de Lamballe et toutes les personnes qu'on avait enlevées du Temple se portaient bien, et qu'elles étaient toutes ensemble tranquilles à la Force. A trois heures on entendit des cris affreux, comme le Roi sortait de table et jouait au trictrac avec la Reine, pour avoir

une contenance et pouvoir se dire quelques mots sans être entendus. Le municipal qui était de garde dans la chambre se conduisit bien; il ferma la porte et la fenêtre, ainsi que les rideaux pour qu'on ne vît rien : mais au dehors les ouvriers du Temple et le guichetier *Rocher* se joignirent aux assassins, ce qui augmenta le bruit. Plusieurs officiers de garde et des municipaux arrivèrent; les premiers voulaient que le Roi se montrât aux fenêtres; les municipaux heureusement s'y opposèrent, et Sa Majesté ayant démandé ce qui se passait, un jeune officier lui dit : « Hé bien ! puisque vous voulez le savoir, c'est la tête de madame de Lamballe qu'on veut vous montrer. » A cette nouvelle la Reine fut saisie d'horreur; c'est là le seul moment où sa fermeté l'ait abandonnée. Les municipaux grondèrent l'officier; mais Louis XVI, avec sa bonté ordinaire, l'excusa, en disant que ce n'était point la faute de cet officier, mais la sienne, puisqu'il l'avait interrogé. Le bruit dura juqu'à cinq heures. Les prisonniers surent que le peuple avait voulu forcer la porte; et les municipaux ne l'empêchèrent qu'en mettant en travers une écharpe tricolore, et en permettant que six des séditieux fissent le tour de la tour avec la tête de

madame la princesse de Lamballe, mais à condition qu'on laisserait à la porte le corps que l'on voulait traîner. Quand cette députation entra, Rocher poussa mille cris de joie en voyant la tête de madame la princesse de Lamballe, et gronda un jeune homme qui, de saisissement et d'horreur, se trouva mal à ce spectacle.

A peine était-il fini, que Pétion, au lieu de s'occuper d'arrêter le massacre, envoya froidement son secrétaire au Roi pour compter de l'argent. Cet homme était très-ridicule, et dit mille choses qui auraient fait rire dans un autre moment. Il croyait que la Reine se tenait debout pour lui, parce que depuis cette affreuse scène elle était restée debout, immobile, ne voyant rien de ce qui se passait dans la chambre. Le municipal, qui avait sacrifié son écharpe pour la mettre à la porte, se la fit payer par Cléry. On battit la générale toute la nuit; et les deux princesses, qui ne purent dormir, ne cessèrent d'entendre les sanglots de la Reine. On croyait dans la tour que le massacre avait cessé ce jour-là, et ce ne fut que quelques temps après qu'on apprit qu'il avait duré trois jours.

On ne peut rendre toutes les scènes qui eu-

rent lieu, tant de la part des municipaux que de la garde; tout leur faisait peur, tant ils se sentaient coupables. Un jour, un homme ayant tiré dans l'intérieur du Temple un coup de fusil pour l'essayer, ils en dressèrent un procès verbal après avoir soigneusement interrogé l'homme. Une autre fois, pendant le souper, on cria aux armes; ils crurent que c'étaient les étrangers qui arrivaient. L'horrible Rocher prit son grand sabre, et dit au Roi: « *S'ils arrivent, je te tue.* » Ce n'était pourtant qu'un embarras de patrouilles. Il arriva aussi qu'une centaine d'ouvriers, conduits par quelqu'un de dévoué à la famille royale, entreprirent de forcer la grille du côté de la rotonde; les municipaux et la garde accoururent; ces ouvriers furent dispersés, et peut-être, hélas! y eut-il des victimes! La sévérité des municipaux augmentait tous les jours. Cependant il y en eut deux qui adoucirent les tourmens des augustes prisonniers, en leur montrant de la sensibilité, et en leur donnant de l'espérance. Il y eut aussi une sentinelle qui, par le trou de la serrure, eut une conversation avec madame Élisabeth; ce malheureux ne fit que pleurer tout le temps qu'il fut au Temple. Puisse le

ciel l'avoir recompensé de son attachement pour son Roi !

Madame Première faisait des règles de chiffres, et la Reine lui préparait des extraits; mais il y avait toujours un municipal qui regardait par-dessus leurs épaules, tant la crainte des conspirations était grande. On ôta les journaux aux prisonniers, parce qu'on ne voulait pas qu'ils sussent les nouvelles étrangères. Cependant un jour on en apporta un au Roi, en lui disant qu'il contenait quelque chose d'intéressant : l'horreur ! on y lisait qu'un canonnier demandait la tête du tyran Louis XVI pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'ennemi. Le silence calme et méprisant du Roi trompa la joie qu'on avait en apportant cet infernal écrit. Il y eut aussi un municipal qui, en arrivant un soir, prononça mille injures, et répéta ce qui avait déjà été dit, que toute la famille royale périrait si les ennemis approchaient : il ajouta que l'enfant seul lui faisait pitié, mais qu'étant fils d'un tyran, il devait mourir comme les autres. C'était les scènes de tous les jours.

La république fut établie le 22 septembre, on l'apprit avec joie aux prisonniers. On leur annonça aussi le départ des étrangers.

Au commencement d'octobre, on leur ôta plumes, papier, encre et crayons; on chercha partout, même avec dureté; cela n'empêcha pas que la Reine et Madame ne cachassent des crayons qu'elles gardèrent. Le soir du même jour, comme le Roi venait de souper, on lui dit d'attendre, qu'il irait dans l'autre logement, et qu'il serait séparé de sa famille. A cette affreuse nouvelle, la Reine perdit son courage et sa fermeté ordinaires. Les princesses le quittèrent avec bien des larmes, quoique espérant cependant le revoir. Le lendemain on leur apporta à déjeuner séparément; la reine ne voulut rien prendre. Les municipaux, effrayés et troublés de sa morne douleur, permirent aux princesses de voir le Roi, mais aux heures de repas seulement, leur défendant de parler bas, ou en langues étrangères, mais haut et *en bon français*. Elles descendirent pour dîner chez le roi, avec bien de la joie de le revoir. Il y eut un municipal qui s'aperçut que madame Élisabeth avait parlé bas au Roi; il lui fit une scène. Le soir à souper, lorsque le Dauphin était couché, la Reine ou sa sœur allait avec lui, et l'autre venait souper avec Madame Royale chez le Roi. Le matin, après déjeuner, les princesses y restaient le temps que Cléry

pût les peigner, parce qu'il ne pouvait plus venir chez la Reine, et que c'était gagner quelques momens pour rester plus long-temps avec le Roi. Ils allaient promener ensemble tous les jours à midi. Un jour, Manuel vint chez sa majesté, et lui ôta avec dureté son cordon rouge; il l'assura qu'il n'y avait que madame de Lamballe qui eût péri de toutes les personnes qui avaient été au Temple. On fit prêter serment à Cléry, à Tison et sa femme d'être fidèles à la nation. Un municipal, un soir, en arrivant, éveilla brusquement le Dauphin pour voir s'il y était. A cette occasion la Reine montra le seul mouvement d'impatience qu'on lui ait vu témoigner aux municipaux. Il y en eut un autre qui lui dit, que le projet de Pétion était de ne pas faire mourir Louis XVI, mais de l'enfermer pour sa vie au château de Chambord avec son fils. J'ignore quel était le dessein de cet homme en annonçant ce projet, car il ne revint point. On fit loger le Roi dans un appartement au-dessous de celui de Marie-Antoinette; leur fils coucha dans le dernier; Cléry couchait aussi dans l'appartement avec un municipal. Les fenêtres étaient bouchées avec des barreaux de fer et des abat-jours; les cheminées étaient en tuyaux de poêle, et fumaient

beaucoup. Voici comment se passaient alors les journées des prisonniers : Le Roi se levait à sept heures, et priait jusqu'à huit ; ensuite, il s'habillait, ainsi que son fils, jusqu'à neuf qu'il venait déjeuner avec la Reine. Après le déjeuner, le Roi donnait au Dauphin quelques leçons jusqu'à onze heures ; ensuite l'enfant jouait jusqu'à midi, heure à laquelle toute la famille allait promener, quelque temps qu'il fît, parce que la garde qui relevait à cette heure-là, voulait voir et s'assurer de la présence de tous les prisonniers. La promenade durait jusqu'à deux heures que l'on dînait. Après dîner, leurs majestés jouaient au trictrac ou au piquet, afin de pouvoir se dire quelques mots. A quatre heures, la Reine remontait avec sa sœur et ses enfans, parce qu'alors le Roi dormait ordinairement. A six heures, le Dauphin descendait pour recevoir des leçons de son père et jouer jusqu'à l'heure du souper. A neuf heures, après souper, la Reine le déshabillait promptement et le mettait au lit. Les princesses remontaient ensuite, et le Roi ne se couchait qu'à onze heures. La Reine travaillait beaucoup à la tapisserie, elle faisait étudier Madame Royale, et souvent la faisait lire haut. Madame Élisabeth priait Dieu souvent,

et disait chaque jour l'office; elle lisait beaucoup de livres de piété; fréquemment aussi la Reine la priait de les lire haut.

On rendit les journaux à la famille royale, afin qu'elle vît le départ des étrangers et les horreurs contre le Roi, dont ils étaient pleins. On dit un jour aux princesses : « Mesdames, je vous annonce une bonne nouvelle, beaucoup de traîtres émigrés ont été pris ; si vous êtes patriotes, vous devez vous en réjouir. » La Reine, comme à l'ordinaire, ne dit mot, et n'eut pas même l'air de les entendre. Plusieurs fois son calme si méprisant, et son air si digne leur en imposaient ; c'était rarement à elle qu'ils osaient adresser la parole. Une députation de la convention vint, pour la première fois, voir le Roi au Temple. Les membres envoyés lui demandèrent s'il n'avait pas quelques plaintes à former : il dit que non, qu'il était content lorsqu'il était avec sa famille. Cléry se plaignit de ce qu'on ne payait pas les marchands qui fournissaient au Temple. Chabot répondit : « La nation n'est pas à un écu près. » Les députés qui vinrent furent Chabot, Dupont, Drouet et Lecointre-Puyravaux ; ils vinrent encore l'après-dînée faire les mêmes questions. Un jour après, Drouet re-

vint tout seul, et demanda à la Reine si elle n'avait pas de plaintes à former. Cette princesse ne lui répondit pas.

Quelque temps après, comme on était à dîner, il arriva des gendarmes qui se jetèrent brusquement sur Cléry, et lui ordonnèrent de venir au tribunal. Quelques jours avant, Cléry, descendant l'escalier avec un municipal, avait rencontré un jeune homme de sa connaissance qui était de garde; ils se dirent bonjour et se serrèrent la main : le municipal le trouva mauvais, et fit arrêter le jeune homme. C'était pour comparaître avec lui au tribunal qu'on venait chercher Cléry. Le Roi demanda qu'il revînt, les municipaux l'assurèrent qu'il ne reviendrait pas, cependant il revint à minuit.

Un jour on entendit dans le Temple un grand bruit de gens qui demandaient la tête de Louis et de Marie-Antoinette; ils avaient la cruauté de faire entendre leurs cris jusque sous les fenêtres des prisonniers.

Le Roi tomba malade d'un gros rhume : on lui accorda un médecin et son apothicaire, Lemonnier et Robert. La commune fut inquiète; il y eut toujours un bulletin de sa santé; il se rétablit. Toute la famille fut aussi

enrhumée ; mais le Roi fut le plus malade.

La commune changea le 2 décembre ; les nouveaux municipaux vinrent à dix heures du soir reconnaître la famille royale. Quelques jours après, il y eut un arrêté de cette nouvelle commune, qui ordonnait de faire sortir des appartemens Tison et Cléry ; d'ôter aux prisonniers couteaux, ciseaux, et tous les autres instrumens tranchans ; et, enfin, de goûter avec soin tous les alimens qu'on leur servait. La visite fut faite pour les instrumens tranchans ; les princesses donnèrent leurs ciseaux.

Le 11 décembre, le bruit du tambour qui battait, et la garde qui arrivait au Temple, donna beaucoup d'inquiétude aux prisonniers. Le Roi descendit avec le jeune prince après le déjeuner ; à onze heures arrivèrent Chambon et Chaumette, l'un maire, et l'autre procureur général de la commune, et Colombeau, secrétaire-greffier. Ils signifièrent à sa majesté le décret de la convention qui ordonnait qu'elle serait amenée à la barre pour être interrogée ; ils l'engagèrent à envoyer le Dauphin chez la Reine : mais, n'ayant pas dans leurs mains le décret de la convention, ils le firent attendre pendant deux heures ; il ne partit qu'à une heure, et monta dans la voiture du

maire, avec Chaumette et Colombeau; la voiture était escortée par des municipaux à pied. Le Roi, ayant observé que Colombeau saluait beaucoup de monde, lui demanda si c'était tous ses amis. Colombeau dit : « Ce sont des braves citoyens du 10 août, que je ne vois jamais sans beaucoup de joie.»

Je ne parle pas de la conduite de Louis XVI à la convention ; tout le monde la connaît : sa fermeté, sa douceur, sa bonté, son courage au milieu des assassins altérés de son sang, sont des traits qui ne s'oublieront jamais, et que la postérité la plus reculée admirera.

Le Roi revint à six heures à la tour du Temple avec le même cortége. Sa famille avait été dans une inquiétude impossible à exprimer. La Reine avait fait tous ses efforts, auprès des municipaux qui la gardaient, pour apprendre ce qui se passait; c'était la première fois qu'elle daignait les questionner. Ces hommes ne voulurent rien lui dirent; ce ne fut qu'à l'arrivée du Roi qu'elle le sut. Quand il fut rentré, elle demanda instamment à le voir; elle le fit demander même à Chambon, et n'en reçut aucune réponse. Le Dauphin passa la nuit chez elle; et comme il n'avait pas de lit, elle lui donna le sien, et resta toute

la nuit debout, abîmée dans une douleur si morne, que les autres princesses ne voulaient pas la quitter, mais elle les força à se coucher. Le lendemain, elle redemanda à voir le Roi, et à lire les journaux, pour connaître son procès; elle demanda au moins que, si elle ne pouvait pas le voir, cette permission fût accordée à son fils et à sa fille. On porta cette demande au conseil général : les journaux furent refusés : on permit aux enfans de voir leur père, mais à condition qu'ils seraient absolument séparés de leur mère. On en fit part au Roi, qui dit que, quelque plaisir qu'il eût à voir ses enfans, la grande affaire qu'il avait ne lui permettait pas de s'occuper de son fils, et que sa fille ne pouvait pas quitter sa mère. On fit monter le lit du Dauphin dans la chambre de la Reine.

La convention vint voir Louis XVI; il demanda des conseils, de l'encre, du papier et des rasoirs pour se faire la barbe : toutes ces demandes lui furent accordées. MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze, qui lui furent donnés pour ses conseils, vinrent le voir. Il était souvent obligé, pour leur parler, d'aller dans la tourelle, afin de n'être point entendu. Il ne descendit plus au jardin, ni les princesses

non plus. Il ne savait plus de leurs nouvelles, comme elles ne savaient rien de lui, que par les municipaux. La jeune princesse eut mal au pied; et son père, l'ayant su, s'en affligea avec sa bonté ordinaire, et s'informa d'elle avec soin. La famille trouva dans la commune quelques hommes qui, par leur sensibilité, adoucirent ses tourmens. Ils assuraient la Reine que Louis XVI ne périrait pas, et que son affaire serait renvoyée aux assemblées primaires, qui le sauveraient certainement.

Hélas! ils se trompaient eux-mêmes, ou, par pitié, ils cherchaient à la tromper. Le 26 décembre, le jour de Saint-Étienne, le Roi fit son testament, parce qu'il croyait être assassiné ce jour-là, en allant à la barre de la convention. Il y alla cependant avec son calme ordinaire, et laissa à M. Desèze le soin de sa défense. Il partit à onze heures, et revint à trois. Depuis lors il vit tous les jours ses conseils. Enfin, le 18 janvier, jour auquel le jugement fut porté, les municipaux entrèrent à onze heures chez le Roi, en disant qu'ils avaient ordre de le garder à vue : il demanda si son sort était décidé; ils dirent que non. Le lendemain matin, M. de Malesherbes vint lui apprendre que sa sentence était prononcée; « Mais, Sire,

ajouta-t-il, les scélérats ne sont pas encore les maîtres, et tout ce qu'il y a d'honnêtes gens viendront sauver votre majesté ou périr à ses pieds.» — «M. *de Malesherbes, dit le Roi, cela compromettrait beaucoup de monde, et mettrait la guerre civile dans Paris; j'aime mieux mourir, et je vous prie de leur ordonner, de ma part, de ne faire aucun mouvement pour me sauver: le Roi ne meurt pas en France.* Après cette conférence, il ne put plus voir ses conseils; il donna une note aux municipaux pour les redemander, et se plaindre de la gêne où il était d'être gardé à vue: on ne fit aucune attention à ses demandes.

Le dimanche 20 janvier, Garat, ministre de la justice, et les autres membres du pouvoir exécutif vinrent lui notifier sa sentence de mort pour le lendemain. Le Roi l'écouta avec courage et religion; il demanda un sursis de trois jours pour savoir ce que deviendrait sa famille, et avoir un confesseur catholique: le sursis fut refusé. Garat l'assura qu'il n'y avait aucune charge contre sa famille, et qu'on la renvoyait hors de France. Il demanda pour confesseur l'abbé Edgeworth de Firmont, dont il donna l'adresse. Garat le lui amena. Il dîna comme à son ordinaire, ce qui surprit beaucoup les

municipaux, qui croyaient qu'il voudrait se tuer.

La famille apprit la sentence le dimanche 20, par les colporteurs qui vinrent la crier sous les fenêtres, à sept heures du soir; un décret de la convention permit aux princesses de descendre chez le Roi. Elles y coururent, et le trouvèrent bien changé; il pleura de douleur pour elles, et non par la crainte de la mort; il raconta son procès à la Reine, en excusant les scélérats qui le faisaient mourir; il lui répéta qu'on voulait avoir recours, pour le sauver, aux assemblées primaires, mais qu'il ne le voulait pas, parce que cette mesure mettrait le trouble dans l'état. Il donna ensuite de bonnes instructions religieuses à son fils, lui recommanda surtout de pardonner à ceux qui le faisaient mourir, et lui donna sa bénédiction ainsi qu'à sa fille. La Reine désirait ardemment que toute la famille passât la nuit avec Louis XVI; il le refusa, en lui faisant sentir qu'il avait besoin de tranquillité. Elle lui demanda au moins de revenir le lendemain matin; ce qu'il lui accorda. Mais quand elles furent parties, il demanda aux gardes qu'on ne les laissât point redescendre, parce que cela lui faisait trop de peine. Il resta ensuite avec son confesseur,

et se coucha à minuit; il dormit jusqu'à cinq heures qu'il fut éveillé par le tambour. A six heures, l'abbé Edgeworth dit la messe à laquelle le Roi communia. Il partit sur les neuf heures. En descendant l'escalier, il donna son testament à un municipal; il lui remit aussi une somme d'argent que M. de Malesherbes lui avait apportée, et le pria de la lui faire remettre; mais les municipaux la gardèrent pour eux. Il rencontra ensuite un guichetier qu'il avait repris un peu vertement la veille; il lui dit: «*Mathieu, je suis fâché de vous avoir offensé.*» Il lut les prières des agonisans pendant le chemin. Arrivé à l'échafaud, il voulut parler au peuple, mais Santerre l'en empêcha en faisant battre le tambour; ce qu'il put dire fut entendu de peu de personnes. Il se déshabilla ensuite tout seul: ses mains furent liées avec son mouchoir, et non avec une corde. Au moment qu'il allait mourir, l'abbé lui dit: «*Fils de Saint Louis, montez au ciel.*»

Il reçut le coup de la mort le 21 janvier 1793, à dix heures dix minutes du matin. Ainsi périt Louis XVI, Roi de France, âgé de trente-neuf ans cinq mois et trois jours, après avoir régné dix-huit ans. Il avait été en prison cinq mois et huit jours. Tels sont les

événemens les plus remarquables de sa rigoureuse captivité. On n'y voit que piété, grandeur d'âme, bonté, douceur, courage et patience à supporter les plus infâmes traitemens, les plus horribles calomnies; clémence, qui le portait à pardonner de tout son cœur à ses assassins; amour de Dieu, de sa famille et de son peuple; amour dont il donna des preuves jusqu'à son dernier soupir, et dont il a été recevoir la récompense dans le sein d'un Dieu tout-puissant et miséricordieux.

Le matin de ce terrible jour, les princesses se levèrent à six heures; la veille au soir, la Reine avait eu à peine la force de déshabiller et de coucher son fils. Elle se jeta toute habillée sur son lit, où nous l'entendîmes toute la nuit trembler de froid et de douleur. A six heures et un quart, on ouvrit la porte, et on vint chercher un livre pour la messe du Roi; les princesses croyaient descendre, et elles eurent toujours cette espérance, jusqu'à ce que les cris de joie d'une populace effrénée vinssent leur apprendre que le crime était consommé. L'après-dînée, la Reine demanda à voir Cléry, qui était resté avec Louis XVI jusqu'à ses derniers momens, et qu'il avait peut-être chargé de commissions pour elle. Les deux autres princesses désiraient

qu'elle éprouvât cette secousse, afin de faire un épanchement qui la sauvât de l'étouffement où elles la voyaient. En effet Cléry avait reçu de son maître l'ordre de rendre à la Reine son anneau de mariage, en disant qu'il ne s'en séparait qu'avec la vie; il lui avait aussi remis un paquet des cheveux de toute sa famille, en disant qu'ils lui avaient été si chers, qu'il les avait gardés sur lui jusqu'à ce moment. Les municipaux dirent que Cléry était dans un état affreux, et au désespoir qu'on lui refusât de voir les princesses. La Reine chargea des commissaires de sa demande pour le conseil général; elle demandait aussi des habits de deuil. Cléry passa encore un mois au Temple, et fut ensuite élargi.

Les prisonnières eurent un peu plus de liberté; les gardes croyaient qu'on allait les renvoyer. Mais rien ne pouvait calmer les angoisses de la Reine; on ne pouvait faire entrer aucune espérance dans son cœur, parce que la vie lui était indifférente et qu'elle ne craignait pas la mort. Elle regardait quelquefois ses enfans et sa sœur avec une pitié qui faisait tressaillir. Heureusement, le chagrin de la jeune princesse augmenta sa maladie au point de faire une diversion favorable au désespoir de sa

mère. On fit venir le médecin Brunier et le chirurgien Lacaze, qui la guérirent en un mois. Les princesses purent voir les personnes qui leur apportaient des habits de deuil, mais en présence des municipaux. La Reine ne voulut plus descendre au jardin, parce qu'il fallait passer devant la porte de l'appartement que le Roi avait habité, et que cela lui faisait trop de peine; mais, craignant que le défaut d'air ne fît mal à son fils et à sa fille, à la fin de février elle demanda à monter sur la tour, ce qui lui fut accordé. On s'aperçut dans la chambre des municipaux que le paquet scellé où était le cachet du Roi, son anneau et plusieurs autres choses, avait été ouvert, le scellé cassé, et les objets emportés. Les municipaux s'en inquiétèrent un moment, mais ils finirent par croire qu'ils avaient été enlevés par un voleur qui savait que le cachet était garni d'or. Cependant la personne qui avait pris ces objets précieux était bien intentionnée; ce n'était pas un voleur. L'homme qui les avait soustraits, n'avait eu d'autre intention que de les conserver à la Reine, qui désirait que l'anneau et le cachet fussent conservés à son fils; je sais quel est ce brave homme. Mais, hélas! il est mort pour une autre bonne action!

Dumourier étant passé hors de France, on resserra plus étroitement les prisonniers; on construisit le mur qui sépare le jardin; on mit des jalousies au haut de la tour, et on boucha tous les trous avec soin. Le 25 mars le feu prit à la cheminée. Le soir, Chaumette, procureur de la commune, vint pour la première fois reconnaître la Reine, et lui demander si elle ne désirait rien. Elle demanda seulement une porte de communication avec la chambre de sa sœur. Les municipaux s'oppoposèrent à cette demande; mais Chaumette dit que, dans l'état de dépérissement où était la Reine, cela pouvait être nécessaire à sa santé, et qu'il en parlerait au conseil général; le lendemain il revint à dix heures du matin, avec Pasche, le maire, et cet affreux Santerre, commandant général de la garde nationale. Chaumette dit à la Reine qu'il avait parlé au conseil général de sa demande pour la porte, et qu'elle avait été refusée. Pasche lui demanda si elle n'avait point de plaintes à porter; elle répondit non, sans prendre garde à ce qu'il disait. Peu de temps après il se trouva de garde quelques municipaux, qui, par leur sensibilité, adoucirent un peu les chagrins des princesses; elles connaissaient bientôt à qui

elles avaient affaire. La Reine surtout les a préservées plusieurs fois de se livrer à de faux témoignages d'intérêt.

Les persécutions redoublèrent : on empêcha Tison de voir sa fille ; il en prit de l'humeur. Un soir, voyant un étranger qui apportait des effets à madame Élisabeth, la colère le prit de voir que cet homme entrait plutôt que ses parens. Il dit des choses, qui, rendues à Pasche, qui était en bas, déterminèrent celui-ci à le faire descendre. On lui demanda pourquoi il était si mécontent : *De ne pas voir ma fille*, répondit-il, *et de voir certains municipaux qui ne se conduisent pas bien* (parce qu'ils parlaient bas à la Reine et à madame Élisabeth); on lui en demanda les noms, ils les donna, et affirma que les princesses avaient des correspondances au dehors. Questionné sur les preuves, il dit qu'un jour, au souper, la Reine, tirant son mouchoir, laissa tomber un crayon ; qu'un jour, chez madame Élisabeth, il avait trouvé des pains à cacheter et une plume dans une boîte. Après cette dénonciation, qu'il signa, on fit venir sa femme, qui répéta la même chose ; elle accusa plusieurs municipaux, assurant que les princesses avaient eu une correspondance avec le Roi,

pendant son procès; et elle dénonça Brunier, médecin de la jeune Madame, qui la traitait pour une maladie de pied, comme leur ayant appris des nouvelles : elle signa tout cela, entraînée par son mari; mais elle en eut bien du remords dans la suite. Cette dénonciation fut faite le 19 avril. Elle vit sa fille le lendemain. Le 20 à dix heures et demie du soir, la Reine et sa fille venaient de se coucher, lorsqu'Hébert arriva avec plusieurs municipaux. Elles se levèrent précipitamment, et ils leur lurent un arrêté de la commune qui ordonnait de les fouiller à discrétion; ce qu'ils firent exactement jusque sous les matelas. Le Dauphin dormait, ils l'arrachèrent de son lit avec dureté pour y fouiller; sa mère le prit tout transi de froid : ils ôtèrent à la Reine une adresse de marchand qu'elle avait conservée, un bâton de cire à cacheter qu'ils trouvèrent chez madame Elisabeth, et à Madame ils prirent un sacré cœur de Jésus et une prière pour la France. Leur visite ne finit qu'à quatre heures du matin. Ils firent un procès verbal de tout ce qu'ils avaient trouvé; ils forcèrent la Reine et madame Élisabeth à le signer, en les menaçant d'emmener les enfans, si elles s'y refusaient. Ils étaient furieux de n'avoir trouvé

que des bagatelles. Trois jours après ils revinrent, et demandèrent madame Élisabeth en particulier. Alors ils l'interrogèrent sur un chapeau qu'ils avaient trouvé dans sa chambre: ils lui demandèrent d'où il venait? depuis quand elle le conservait? et pourquoi elle l'avait gardé? Elle dit qu'il avait appartenu au Roi dans les premiers jours de son séjour au Temple, et qu'elle le lui avait demandé pour le conserver. Les municipaux dirent qu'ils allaient lui ôter ce chapeau comme une chose suspecte; et quoiqu'elle insistât pour le garder, ils ne voulurent point y consentir, mais ils la forcèrent de signer sa réponse, et emportèrent le chapeau.

La Reine montait tous les jours sur la tour pour faire prendre l'air aux enfants. Depuis quelques jours le Dauphin se plaignait d'un point de côté; mais le 9 mai, à sept heures du soir, la fièvre le prit assez fortement avec douleur à la tête, et toujours le point de côté. Dans les premiers jours, il ne pouvait rester couché, parce qu'il étouffait. Son auguste mère s'inquiéta et demanda un médecin aux municipaux. Ils l'assurèrent que la maladie n'était rien, et que sa tendresse maternelle s'inquiétait mal à propos; cependant ils en parlèrent

au conseil, et demandèrent de la part de la Reine le médecin Brunier. Le conseil ne tint pas compte de la maladie du Dauphin, parce qu'*Hébert* dit l'avoir vu à cinq heures sans fièvre. C'est pourquoi l'on refusa absolument Brunier, le même que Tison avait dénoncé peu de temps avant. Cependant la fièvre devint très-forte, et madame Élisabeth vint prendre dans la chambre de la Reine la place de madame royale, pour que cette jeune princesse ne couchât pas dans l'air de la fièvre, et aussi pour aider sa sœur à soigner le malade. La jeune princesse coucha dans la chambre de sa tante. La fièvre continua plusieurs jours; les accès étaient plus forts le soir. La Reine demanda un médecin pendant plusieurs jours, sans pouvoir en obtenir. Enfin, un dimanche, arriva Thierry, médecin des prisons, nommé par la commune pour soigner le Dauphin. Comme il vint le matin, il lui trouva peu de fièvre; mais la Reine lui ayant dit de revenir l'après-dînée, il la trouva très-forte, et il désabusa les municipaux de l'idée où ils étaient que la Reine s'inquiétait pour rien. Il leur dit, au contraire, que c'était plus sérieux qu'elle ne le pensait. Il eut même l'honnêteté d'aller consulter Brunier sur la maladie et sur les re-

mèdes qu'il fallait lui donner, parce que Brunier connaissait le tempérament du Dauphin, qu'il soignait depuis l'enfance. Il lui donna quelques médicamens qui lui firent du bien. Le mercredi il lui fit prendre médecine, et le soir la jeune princesse vint coucher dans la chambre de sa mère, qui avait des craintes à cause de la médecine que le Dauphin devait prendre, parce que, la dernière fois qu'il avait été purgé, il avait eu des convulsions affreuses : elle craignait qu'il n'en eût encore. Elle ne dormit pas de la nuit. Cependant le Dauphin prit facilement sa médecine, et elle lui fit du bien, sans lui causer aucun accident. Quelques jours après, il en prit une seconde qui lui réussit aussi bien, si ce n'est qu'il se trouva mal par l'effet de la chaleur. Il n'eut plus que quelques accès de fièvre de temps en temps, et quelquefois son point de côté. Mais sa santé commença dès lors à s'altérer, et elle ne s'est jamais remise depuis ; le défaut d'air et d'exercice lui ayant fait beaucoup de mal, ainsi que le genre de vie que menait ce pauvre enfant, qui, à l'âge de huit ans, se trouvait toujours au milieu des larmes et des secousses, des saisissemens et des terreurs continuelles.

Le 31 mai les princesses entendirent battre la

générale et sonner le tocsin, sans qu'on voulût leur dire pourquoi il y avait tant de bruit. On défendit de les laisser monter sur la tour pour prendre l'air; défense qui se renouvelait chaque fois que Paris était en rumeur. Au commencement de juin, Chaumette vint avec Hébert, un soir à six heures, et demanda encore une fois à la Reine si elle ne désirait rien, et si elle n'avait point de plaintes à former. Elle répondit que non. Mais madame Élisabeth demanda à Hébert le chapeau dont on a déjà parlé, et qu'il lui avait emporté : il lui répondit que le conseil n'avait pas jugé à propos de e rendre. Alors madame Élisabeth, voyant que Chaumette ne s'en allait point, et sachant combien sa sœur souffrait intérieurement de sa présence, elle lui demanda pourquoi il était venu, et s'il resterait. Chaumette lui répondit qu'ayant fait la visite des prisons, et toutes les prisons étant égales, il était venu au Temple. Peu de jours après, le Dauphin s'évanouit; Thierry étant venu de nouveau, mais avec un chirurgien nommé Soupé, et un autre nommé Jupales, cette incommodité n'eut point de suite.

Madame Tison devint folle. Elle était inquiète de la maladie du Dauphin, et depuis

long-temps tourmentée de remords; elle languissait et ne voulait plus prendre l'air. Elle se mit un jour à parler toute seule : et cela ayant fait rire la jeune princesse, sa mère et sa tante la regardaient avec complaisance, et avec un air de satisfaction qui montrait le plaisir qu'elles éprouvaient à lui voir un moment de gaîté. Mais la folie de madame Tison augmenta; elle parlait tout haut de ses fautes, de ses dénonciations, de prison, d'échafaud, de la Reine, de sa famille, de leurs malheurs : se reconnaissant, par ses fautes, indigne d'approcher des princesses, elle croyait que les personnes qu'elle avait dénoncées avaient péri. Tous les jours elle attendait les municipaux qu'elle avait accusés; et, ne les voyant pas, elle se couchait encore plus triste. Elle faisait des rêves affreux, qui lui faisaient pousser des cris que les prisonnières entendaient. Les municipaux lui permirent de voir sa fille, qu'elle aimait toujours beaucoup. Un jour que le portier, qui ne savait pas cet ordre, avait refusé de laisser entrer cette fille, les municipaux, voyant la mère désespérée, la firent venir à dix heures du soir; cette heure l'effraya encore plus; elle eut beaucoup de peine à se résoudre à descendre; et dans l'escalier, elle disait à son

mari : *On va nous conduire en prison* : Cependant elle vit sa fille, mais ne put la reconnaître; dans son délire elle croyait toujours qu'on voulait l'arrêter. Elle remonta avec un municipal, et, au milieu de l'escalier, elle ne voulait plus ni monter ni descendre. Le municipal effrayé appela du monde pour la monter. Arrivée en haut, elle ne voulut pas se coucher ; elle ne fit que parler et crier, ce qui empêcha les princesses de dormir. Le lendemain, le médecin la vit, et la trouva tout-à-fait folle. Elle était toujours aux pieds de la Reine pour lui demander pardon. Aussi il est impossible d'avoir plus de compassion qu'elle n'en eut, ainsi que madame Élisabeth, pour cette femme dont assurément elles n'avaient pas lieu de se louer. Elles la soignèrent et l'encouragèrent tout le temps qu'elle resta au Temple dans cet état. Elles tâchaient de la calmer par l'assurance véritable de leur pardon. Le lendemain, on l'ôta de la tour; on la mit au château : mais sa folie augmentant de plus en plus, on la transporta à l'Hôtel-Dieu, et l'on mit auprès d'elle une femme de la police pour recueillir tout ce que, dans son délire, elle pourrait laisser échapper sur la famille royale.

Le 3 juillet, on lut aux princesses un décret

de la convention, qui portait que le Dauphin serait séparé d'elles, et mis dans l'appartement le plus sûr de la tour. A peine ce jeune prince eut-il entendu prononcer cette séparation, qu'il se jeta dans les bras de sa mère en poussant les hauts cris, et demandant à n'être pas séparé d'elle. La malheureuse reine, de son côté, fut attérée par ce cruel ordre. Elle ne voulait pas donner son fils; et défendait contre les municipaux le lit où elle l'avait placé. Mais ceux-ci, voulant absolument l'avoir, menaçaient d'employer la violence et de faire monter la garde. La Reine leur répondit qu'ils n'avaient donc qu'à la tuer, plutôt que de lui arracher son enfant; et une heure se passa ainsi en résistance de sa part, en injures, en menaces de la part des municipaux, en pleurs et en prières de la part des deux autres princesses. Enfin ils la menacèrent si positivement de tuer l'enfant, si on ne le leur livrait pas, que sa tendresse maternelle la détermina encore à ce sacrifice. Madame Élisabeth et Madame Royale levèrent le Dauphin, car sa pauvre mère n'avait plus de force; et cependant, après qu'il fut habillé, elle le prit et le remit entre les mains des municipaux, en le baignant de ses larmes, prévoyant dans

l'avenir qu'elle ne le reverrait plus. Ce pauvre petit embrassa bien tendrement sa mère, sa tante et sa sœur, et sortit en pleurs avec les municipaux. La Reine les chargea de demander pour elle au conseil général la permission de voir son fils, ne fût-ce qu'aux heures des repas ; ils s'en chargèrent. Elle se trouvait accablée du malheur d'en être séparée ; mais sa désolation fut au comble, quand elle sut que c'était un certain Simon, cordonnier de son métier, qu'elle avait déjà vu venir au Temple en qualité de municipal, qui était chargé de son malheureux fils. Elle demandait sans cesse à le voir, sans pouvoir l'obtenir. Le Dauphin, de son côté, pleura deux jours entiers sans pouvoir se consoler, et demanda sans cesse à voir ses parens. Les municipaux ne restèrent plus chez la Reine ; elle restait nuit et jour enfermée sous les verrous avec madame Élisabeth et Madame Royale. Mais c'était un adoucissement à leur malheur que d'être débarrassées de pareilles gens. Les gardes ne venaient plus que trois fois par jour pour apporter les repas, visiter les fenêtres et voir si les barreaux n'étaient pas dérangés. Les princesses n'avaient plus personne pour les servir, et s'en trouvaient plus heureuses. Madame Élisabeth et la

jeune princesse faisaient les lits et servaient la Reine. Elles montaient sur la tour bien souvent, parce que le Dauphin y montait de son côté, et que le seul plaisir de la Reine était de le voir passer de loin par une petite fente. Elle y restait des heures entières pour y guetter l'instant de voir passer cet enfant. Elle n'en avait que rarement des nouvelles, soit par les municipaux, soit par Tison qui voyait quelquefois Simon. Tison tâchait de réparer sa conduite passée; et, pour faire oublier ses anciennes fautes, il apprenait aux princesses ce qu'il savait du Dauphin.

Quant à Simon, il maltraitait cet enfant au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, et d'autant plus qu'il pleurait d'être séparé de sa famille. Enfin il le réduisit au point qu'il n'osait plus verser de larmes. Madame Élisabeth, qui n'ignorait rien de tout cela, engagea Tison, et ceux qui par pitié en donnaient des nouvelles, à cacher toutes ces horreurs à la Reine, qui en savait ou en soupçonnait bien assez. Un certain jour, le bruit parvint jusqu'à la convention, que le Dauphin avait été vu sur le boulevart; la garde du Temple, qui ne le voyait pas, publiait qu'il n'y était plus, et même, hélas! les princesses eurent un instant l'espérance que

cela pouvait être vrai ! Mais tout le monde fut bientôt détrompé ; la convention ordonna de le faire descendre au jardin pour qu'il fût vu. Alors le jeune prince, dont on n'avait pas encore eu le temps d'altérer tout-à-fait les facultés, se plaignit d'être séparé de sa mère, mais on le fit taire. Aussitôt les membres de la convention, qui avaient été envoyés pour s'assurer de la présence du Dauphin, étant montés chez la Reine, elle leur porta plainte de la cruauté qu'on avait de lui ôter son fils. Ils répondirent qu'on croyait nécessaire de prendre cette mesure. Un nouveau procureur général avait été nommé, il vint aussi voir les prisonnières. Ses manières les étonnèrent, malgré tout ce qu'elles avaient appris à connaître depuis leurs malheurs. Du moment que cet homme entrait dans la chambre, jusqu'à son départ, il ne faisait que jurer.

Le 2 août, à deux heures du matin, on vint les éveiller, pour lire à la Reine le décret de la convention qui ordonnait que, sur la réquisition du procureur de la commune, elle serait conduite à la conciergerie, pour qu'on lui fît son procès. Elle entendit la lecture de ce décret sans s'émouvoir, et sans leur dire une seule parole : mais madame Élisabeth et Madame

Royale se hâtèrent de demander à suivre la Reine ; ce qui leur fut refusé. Pendant tout le temps que la Reine fit le paquet de ses vêtemens, les municipaux ne la quittèrent point ; elle fut même obligée de s'habiller devant eux. On lui demanda ses poches, qu'elle donna; ils les fouillèrent, et prirent tout ce qu'elles contenaient, quoi qu'il n'y eût rien d'important. Ils en firent un paquet pour l'envoyer au tribunal révolutionnaire et dirent à la Reine que ce paquet serait ouvert devant elle au tribunal. Ils ne lui laissèrent qu'un mouchoir et un flacon ; elle partit après avoir embrassé sa fille, en l'engageant à conserver tout son courage, et en lui recommandant d'avoir bien soin de sa tante, et de lui obéir comme à une seconde mère ; puis elle se jeta dans les bras de sa sœur, et lui recommanda ses enfans. La jeune princesse était tellement saisie, et son affliction était si profonde de se voir séparée de sa mère, qu'elle n'eut pas la force de lui répondre. Enfin madame Élisabeth ayant adressé quelques mots à l'oreille de la Reine, elle partit sans jeter d'avantage les yeux sur sa fille, dans la crainte de perdre sa fermeté. Elle fut encore obligée de s'arrêter au bas de la tour, parce que les municipaux voulurent faire un procès

verbal pour la décharge de sa personne. En sortant, elle se frappa la tête au guichet, faute de penser à se baisser; et comme on lui demanda si elle ne s'était pas fait du mal : « Oh non! dit-elle, rien à présent ne peut plus me faire du mal. » Elle monta en voiture avec un municipal et deux gendarmes. Arrivée à la conciergerie, on la mit dans la chambre la plus sale, la plus humide et la plus malsaine de toute la maison. Elle eut toujours un gendarme qui ne la quitta ni jour ni nuit. Madame Élisabeth et Madame Royale étaient inconsolables, et passèrent bien des jours et bien des nuits dans les larmes. On avait cependant assuré à madame Élisabeth, quand sa sœur partit, qu'il ne lui arriverait rien.

C'était une grande consolation pour Madame Royale de n'être pas séparée de sa tante qu'elle aimait beaucoup; mais hélas! tout devait périr autour d'elle, et bientôt elle allait la perdre aussi!

Le lendemain du départ de la Reine, madame Élisabeth demanda instamment d'être réunie à sa sœur, mais elle ne put l'obtenir; elle ne put même savoir de ses nouvelles. Comme elle savait que la Reine, qui n'avait jamais bu que de l'eau, ne pouvait pas boire de celle de

la Seine, parce qu'elle lui faisait mal, elle pria les municipaux de lui faire porter de l'eau de Ville-d'Avray, qui passait tous les jours au Temple. Ils y consentirent, et prirent en conséquence un arrêté; mais il arriva un de leurs collègues qui s'y opposa, et l'arrêté n'eut pas d'effet. Peu de jours après, la Reine, pour avoir des nouvelles de sa fille et de madame Élisabeth, essaya d'envoyer demander au Temple quelque chose qui lui était utile, et entre autres son tricot, parce qu'elle avait entrepris de faire une paire de bas pour le Dauphin. Elles le lui envoyèrent, et tout ce qu'elles trouvèrent de soie et de laine, parce qu'elles savaient combien la Reine avait toujours aimé à s'occuper. Elles se rappelaient que, dans des temps plus heureux, elle ne cessait de travailler qu'aux heures de représentation. Cependant tous leurs soins furent perdus, et rien ne fut remis à la Reine, de ce qu'elles avaient envoyé. Elles surent même qu'on ne lui avait pas remis tous ces objets, dans la crainte qu'elle ne se servît des aiguilles à tricoter pour attenter à ses jours.

Les deux prisonnières eurent, pendant quelque temps des nouvelles du Dauphin par les municipaux; mais cela ne dura point. Elles

l'entendaient tous les jours chanter avec Simon la Carmagnole, l'air des Marseillais, et autres horreurs pareilles. Simon lui mit le bonnet rouge et une carmagnole sur le corps. Il le faisait chanter aux fenêtres pour qu'il pût être entendu par la garde, et il lui apprenait à prononcer des juremens affreux contre Dieu, sa famille et les aristocrates (1). La Reine heureusement n'a pas entendu toutes ces horreurs: elle était partie, avant qu'on lui eût appris à le dire; c'est un supplice dont le ciel l'a préservée. Avant que la Reine partît du Temple, on était venu chercher les habits du Dauphin; à cette occasion elle demanda que le fils de Louis XVI ne quittât pas le deuil; mais ce fut la première chose que Simon fit de lui ôter son habit noir. Le changement de vie et les mauvais traitemens dont il était accablé, le rendirent malade vers la fin d'août. Simon le faisait manger avec excès, et le forçait de boire beaucoup de vin, quoiqu'il ne pût souffrir cette boisson. Ce régime lui donna bientôt la fièvre: il prit une médecine qui lui réussit mal, et sa

(1) L'infâme Simon a trouvé la mort sur l'échaffaud, le 29 juillet 1794.

santé se dérangea tout-à-fait. Il était extrêmement engraissé, sans prendre de croissance. Simon le menait cependant encore prendre l'air sur la tour.

Au commencement de septembre Madame Royale eut une indisposition qui n'avait d'autre cause que son inquiétude sur le sort de sa mère; elle n'entendait pas de fois le tambour qu'elle ne craignît un nouveau Deux Septembre. Tous les jours elle montait sur la tour avec sa tante; les municipaux faisaient exactement la visite trois fois par jour; mais leur sévérité n'empêchait pas que les prisonnières ne sussent quelquefois des nouvelles du dehors, et particulièrement de la Reine, qui les occupait le plus. Malgré tous les efforts de ces hommes qu'aucune pitié ne touchait, elles ont toujours trouvé quelques bonnes âmes dont l'intérêt leur a été utile. Elles apprirent qu'on accusait la Reine d'avoir eu des correspondances au dehors. Aussitôt elles jetèrent leurs écritures, leurs crayons, et tout ce qu'elles conservaient encore, craignant qu'on ne les fît déshabiller devant la femme de Simon, et que les choses qu'elles avaient ne compromissent la Reine; car elles avaient toujours conservé de l'encre, du papier et des plumes, malgré les fouilles les

plus exactes dans leurs chambres et dans leurs meubles. Elles surent aussi que la Reine avait pu se sauver de la conciergerie; la femme du concierge n'était point insensible à ses malheurs, et en avait tout le soin qui lui était possible.

Les municipaux vinrent encore leur demander du linge pour la Reine, mais sans vouloir leur donner des nouvelles de sa santé. On leur ôta les morceaux de tapisseries qu'elle avait faits, et même ceux auxquels ces augustes princesses travaillaient, croyant qu'il pouvait y avoir dans ces ouvrages des caractères mystérieux et une manière particulière d'écrire.

Le 21 septembre à une heure du matin, Hébert arriva avec plusieurs municipaux, pour exécuter un arrêté de la commune, qui portait que les deux prisonnières seraient resserrées beaucoup plus qu'elles ne l'avaient été jusque là; qu'elles n'auraient plus qu'une chambre; que Tison, qui faisait encore le gros ouvrage, serait mis en prison dans la tourelle; qu'elles seraient réduites au simple nécessaire; qu'elles auraient un tour à leur porte d'entrée, par lequel on ferait passer les alimens, et qu'excepté le porteur d'eau et de bois, personne n'entrerait dans leur chambre. Le tour à la porte n'eut

pas lieu; les municipaux continuèrent d'entrer trois fois par jour, pour faire soigneusement la visite des barreaux des fenêtres, des armoires et des commodes. Elles faisaient elles-mêmes leurs lits, et balayaient leur chambre; chose qui durait long-temps, par le peu d'habitude qu'elles en avaient dans le commencement. Enfin elles n'eurent plus personne pour les servir. Hébert dit à madame Élisabeth que dans la république française, l'égalité était la première des lois, et que dans les prisons, les autres détenus n'ayant personne pour les servir, elles n'auraient plus Tison. Pour les traiter avec plus de dureté, on leur ôta jusqu'aux moindres commodités, par exemple, un fauteuil dont se servait madame Élisabeth, et plusieurs autres petites choses aussi nécessaires. Quand leurs repas arrivaient, on fermait brusquement la porte, pour qu'elles ne vissent pas les personnes qui les leur apportaient. Elles ne purent plus savoir aucune nouvelle, si ce n'est par les colporteurs, dont elles entendaient les cris. On leur défendit de monter sur la tour, et on leur ôta de grands draps qu'elles avaient, dans la crainte que, malgré les barreaux, elles ne descendissent par les fenêtres; c'était le prétexte dont on se servit, mais le véritable motif

de ce changement, c'est que l'on voulait leur donner des draps sales et bien gros. Je crois que c'est dans ce moment que le procès de la Reine a commencé. J'ai appris depuis sa mort qu'on avait voulu la sauver de la conciergerie, et que par malheur le projet n'a pas réussi. On m'a assuré que les gendarmes qui la gardaient et la femme du concierge avaient été gagnés, qu'elle avait vu plusieurs personnes bien dévouées dans sa prison, entre autres un prêtre qui lui avait administré les sacremens, qu'elle avait reçus avec une grande piété.

L'occasion de se sauver manqua une fois, parce qu'on lui avait recommandé de parler à la seconde garde, et qu'elle parla par erreur à la première. Une autre fois, qu'elle était hors de sa chambre, et qu'elle avait déjà passé le corridor, un gendarme s'opposa à son départ, et l'obligea à rentrer chez elle; ce qui fit échouer l'entreprise. Ces tentatives ne doivent point étonner, quand on réfléchit que tous les honnêtes gens s'intéressaient à la Reine, et qu'à l'exception de ces âmes viles et féroces qui dominaient alors, toutes les personnes qui avaient eu le bonheur de s'approcher et de la voir quelques instans, étaient pénétrés de respect pour elle; tant sa bonté tempérait

ce que la dignité de son maintien avait d'imposant. Madame Élisabeth et Madame Royale ne surent aucun de ces détails dans le temps. Seulement elles apprirent que la Reine avait vu un chevalier de Saint-Louis qui lui avait donné un œillet dans lequel était un billet; mais comme elles furent resserrées, elles ne purent savoir la suite de cet événement (1).

Tous les jours elles étaient visitées et fouillées par les municipaux. Le 4 septembre ils arrivèrent à quatre heures du matin pour faire une visite complète et ôter l'argenterie et la porcelaine. Ils emportèrent le peu qu'il

(1) M. Hue en donne le détail. Le chevalier de Saint-Louis se nommait de Rougeville. S'étant fait inviter a dîner chez un certain Michonis, municipal et l'un des administrateurs des prisons de Paris, il obtint adroitement de lui la permission de voir la Reine. Sous le prétexte de la fête d'une dame il s'était muni d'un bouquet. La dame lui rendit un œillet dans lequel il cacha un billet portant: *J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent*. Dès qu'il fut auprès de la Reine, il lui offrit l'œillet. Avertie par un coup-d'œil d'y chercher le billet, elle l'avait déjà parcouru et y faisait avec une épingle une réponse négative, lorsqu'un garde entra brusquement et le saisit. Tout fut alors découvert; M. de Rougeville s'échappa, mais Michonis périt sur l'échafaud.

en restait, et n'ayant pu trouver le compte, ils les accusèrent d'en avoir volé. Des princesses accusées de vol, quelle indignité! Mais c'étaient leurs collègues qui étaient les voleurs, et ils l'ignoraient. Ils trouvèrent derrière les tiroirs de la commode de madame Élisabeth un rouleau de louis dont ils s'emparèrent sur-le-champ avec une avidité extraordinaire. Ils l'interrogèrent soigneusement pour savoir qui lui avait donné cet or, depuis quand elle l'avait, et pour qui elle l'avait conservé. Elle répondit que c'était madame la princesse de Lamballe qui le lui avait donné après le 10 août, et que malgré les recherches elle l'avait toujours conservé. Ils lui demandèrent encore qui l'avait donné à madame de Lamballe; mais à cette question elle repondit qu'elle n'en savait rien.

Effectivement les femmes de madame la princesse de Lamballe trouvèrent moyen de lui faire passer cet or au Temple, et elle l'avait donné à la famille royale. Ils interrogèrent aussi Madame Royale, et lui demandèrent son nom, comme s'ils ne le savaient pas, et lui firent signer le procès verbal.

Le 8 octobre, à midi, pendant que les princesses étaient à faire leurs chambres et à s'ha-

hiller, arrivèrent Pasche, Chaumette et David, membres de la convention, avec plusieurs municipaux. Madame Élisabeth n'ouvrit que quand elle fut habillée. Pasche se tournant vers la jeune princesse, la pria de descendre : sa tante voulut la suivre ; mais on l'en empêcha. Elle demanda si sa nièce remonterait ; Chaumette l'en assura, en disant : *Vous pouvez compter sur la parole d'un bon républicain ; elle remontera*. Elle embrassa madame Élisabeth qui était toute saisie, et descendit très-embarrassée de se trouver seule pour la première fois avec des hommes ; elle ne savait ce qu'ils lui voulaient ; mais elle se recommanda à Dieu. Chaumette, dans l'escalier, voulut lui faire des politesses, elle feignit de ne point les entendre ; et elle arriva bientôt chez son frère qu'elle embrassa bien tendrement, mais que l'on arracha de ses bras, en lui disant de passer dans l'autre chambre. Chaumette lui dit de s'y asseoir, ce qu'elle fit : il se mit en face d'elle, pendant qu'un municipal prit la plume. Chaumette lui demanda son nom. Ce fut ensuite Hébert qui l'interrogea ; il commença ainsi : « Dites la vérité, cela ne regarde ni vous ni vos parens. *Cela ne regarde pas ma mère ?* Non, mais des personnes qui n'ont pas fait leur

devoir. Connaissez-vous les citoyens Toulan, Lepitre, Breno, Brugnot, Merle, Michonis? *Non, monsieur.* Cela est faux; surtout, Toulan, ce petit jeune homme qui venait souvent pour le service du Temple. *Je ne le connais pas plus que les autres.* Vous souvenez-vous d'un jour où vous êtes restée seule dans la tourelle avec votre frère? *Oui.* Vos parens vous y avaient mise pour parler plus à leur aise avec ces gens-là? *Non, monsieur, mais pour nous accoutumer au froid.* Que fîtes-vous dans cette tourelle? *Nous parlions, nous jouions.* Et en sortant vous êtes-vous aperçue de ce qu'ils portaient à vos parens? *Je ne m'en suis pas aperçue.* « Chaumette l'interrogea ensuite sur mille vilaines choses dont ils accusaient sa mère et sa tante. Elle fut saisie de telles horreurs, et si indignée de leurs questions, que, malgré toute la peur qu'ils lui faisaient, elle ne put s'empêcher de leur dire que c'était une infamie; et quoique alors les larmes lui vinssent aux yeux, il n'en insista que plus fortement; il lui adressa beaucoup de questions qu'elle ne pouvait comprendre, mais elle en entendait assez pour pleurer d'indignation. Il l'interrogea ensuite sur Varennes, et lui fit beaucoup de questions auxquelles elle répon-

dit le mieux qu'elle put, sans compromettre personne. Elle avait toujours entendu dire à ses parens qu'il valait mieux mourir que de compromettre qui que ce soit. Enfin l'interrogatoire finit à trois heures; il durait depuis midi. Elle demanda à Chaumette avec chaleur à être réunie à sa mère; disant avec vérité qu'elle l'avait demandé à sa tante beaucoup de fois. Je n'y puis rien, lui dit-il: « *Quoi! monsieur, vous ne pouvez pas l'obtenir du conseil général!* » Je n'y ai aucune autorité. Il la fit ensuite reconduire chez elle avec trois municipaux, en lui recommandant de ne rien dire à sa tante, qu'on allait aussi faire descendre. En arrivant elle se jeta dans les bras de sa tante; mais on l'en sépara bientôt pour la faire descendre. On lui fit les mêmes questions qu'à Madame Royale sur les personnes déjà nommées. Elle dit qu'elle connaissait de nom et de visage ces municipaux, et autres qu'on lui nommait, mais qu'elle n'avait eu aucun rapport avec eux. Elle nia toutes correspondances au dehors, et répondit avec encore plus de mépris aux vilaines choses sur lesquelles on l'interrogea. Elle remonta à quatre heures; son interrogatoire ne dura qu'une heure, parce que les députés virent qu'ils ne

pouvaient pas l'intimider, comme ils avaient espéré, à la longue, d'intimider une jeune personne. Ils s'abusaient cependant beaucoup en comptant sur ce moyen; ils oubliaient que la manière de vivre de Madame Royale depuis quatre ans, et surtout l'exemple du courage de ses parens, lui avaient donné une énergie et une force d'âme bien au-dessus de son âge.

Chaumette avait assuré aux princesses que ces interrogatoires n'avaient aucun rapport à la Reine, et qu'on ne la jugeait pas. Hélas! il les avait trompées, car on fit son procès presque aussitôt, et on la fit périr sans que les princesses le sussent. Voici les seules particularités qu'elles apprirent par la suite sur cet infâme jugement. D'abord les noms des deux défenseurs. Elles surent que Simon et Mathieu, concierge de la tour du Temple, avaient été interrogés, ainsi que beaucoup d'honnêtes gens que la Reine fut bien fâchée de voir compromises pour elle. Elles apprirent que l'on avait fait venir au tribunal le médecin Brunier. On lui demanda s'il connaissait la Reine. *Oui.* Depuis quand? *Depuis 1788, que la Reine m'a confié la santé de ses enfans.* Quand vous alliez au Temple, vous avez procuré aux détenus des correspondances au dehors? La Reine

dit alors : *Le médecin Brunier, comme vous savez, n'est jamais venu au Temple qu'accompagné d'un municipal, et ne nous a parlé qu'en sa présence.* Enfin, elles surent que l'interrogatoire avait duré trois jours et trois nuits sans discontinuer. On lui fit des questions de toute nature sur des choses indignes. On sait la belle réponse qu'elle fit à une des plus atroces. Le peuple en fut attendri, et les juges hâtèrent sa condamnation, parce qu'ils furent effrayés de l'effet que sa fermeté, sa dignité et son courage pouvaient produire sur le peuple. Elle entendit sa sentence avec beaucoup de calme. On lui donna un prêtre jureur pour ses derniers momens ; quelque chose qu'il lui dît, après l'avoir refusé avec douceur, elle ne l'écouta plus, et ne voulut point se servir de son ministère. Elle se mit à genoux, pria Dieu toute seule pendant long-temps (1), toussa un peu, se coucha ensuite et dormit quelques heures. Le lendemain, sachant que le curé de Sainte-Marguerite était en prison en

---

(1) Voyez la NOTICE HISTORIQUE SUR LE TESTAMENT DE LA REINE ; à Paris, chez Audot, Libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n°. 18. — Voyez aussi le SUPPLÉMENT A LA NOTICE HISTORIQUE, publié par le même Libraire, en 1817.

face d'elle, elle s'approcha de sa fenêtre, regarda la sienne, se mit à genoux; on a dit qu'il lui avait donné l'absolution ou sa bénédiction; puis, ayant fait le sacrifice de sa vie, elle alla à la mort avec courage au milieu des juremens qu'un malheureux peuple égaré proférait contre elle : son courage ne l'abandonna pas sur la charrette et sur l'échafaud; elle en montra autant à sa mort que pendant sa vie.

Ainsi mourut, le 16 octobre 1793, Marie-Antoinette-Joseph-Jeanne de Lorraine, fille d'un empereur et femme d'un roi; elle était âgée de trente-sept ans et onze mois, et avait été vingt-trois ans en France; elle mourut huit mois après Louis XVI.

Les princesses ne pouvaient pas se persuader que la Reine fût morte, quoiqu'elles eussent entendu crier sa condamnation par un colporteur. L'espérance, si naturelle aux malheureux, leur fit croire qu'on l'avait sauvée.

Il y avait des instans où, malgré leur espoir dans les puissances étrangères, elles avaient cependant de vives inquiétudes pour elle, en voyant la rage de ce malheureux peuple contre toute la famille. Madame Royale est restée dans ce cruel doute pendant un an et demi.

Les princesses apprirent par les colporteurs

la mort du duc d'Orléans; ce fut la seule nouvelle qui leur parvint durant l'hiver; elle leur avait donné un moment d'espoir; mais les fouilles recommencèrent bientôt, et on les traita avec plus de dureté encore. Madame Élisabeth, qui avait depuis la révolution un cautère au bras, eut beaucoup de peine à obtenir de quoi le soigner; on lui refusa long-temps les choses nécessaires : enfin un jour, un municipal remontra l'inhumanité d'un tel procédé, et envoya chercher de l'onguent. On lui ôta aussi les moyens de faire les jus d'herbes que Madame Royale prenait le matin pour sa santé. N'ayant plus de poisson les jours maigres, elle demanda des œufs ou d'autres plats de maigre. On les lui refusa, en disant que l'égalité ne permettait pas de différence dans les jours; qu'il n'y avait plus de semaines, mais des décades; et on leur apporta un nouvel almanach.

Un autre jour qu'elle demandait du maigre, on lui répondit : *Mais, citoyenne, tu ne sais donc pas ce qui se passe? il n'y a plus que des sots qui croient à tout cela.* Elle ne fit plus aucune demande. On continua toujours les fouilles, particulièrement au mois de novembre; il fut ordonné de fouiller les prisonnières tous les jours trois fois. Il y en eut une qui

dura depuis quatre heures jusqu'à huit heures et demie du soir; les quatre municipaux qui la firent, étaient tout-à-fait ivres. On ne peut se faire une idée de leurs propos, de leurs injures, de leurs juremens pendant quatre heures. Ils emportèrent des bagatelles, comme des chapeaux, des cartes avec des rois, et des livres où il y avait des armes; cependant ils laissèrent les livres de religion, après avoir proféré à leur occasion mille impuretés et mille sottises. Simon accusa les princesses de faire de faux assignats et d'avoir des correspondances au dehors; il prétendait qu'elles avaient communiqué avec le Roi pendant son procès. Simon en fit la déclaration au nom du pauvre petit Dauphin, qu'il avait forcé de signer ce mensonge. Le bruit qu'il prétendait être celui de la fausse monnaie, qu'il les accusait aussi de faire, était celui de leur trictrac, parce que madame Élisabeth, pour distraire sa nièce, lui avait appris ce jeu. Elles y jouaient le soir pendant l'hiver, qui se passa assez tranquillement, malgré les inquisitions, les visites et les fouilles. On leur donna du bois qu'on leur avait d'abord refusé.

Le 19 janvier, elles entendirent un grand bruit chez le Dauphin, ce qui leur fit conjec-

turer qu'il s'en allait du Temple, et elles en furent convaincues, quand, regardant par le trou de la serrure, elles virent emporter des paquets. Les jours d'après, elles entendirent ouvrir la porte et marcher dans la chambre, et toujours persuadées qu'il était parti, elles crurent qu'on avait mis en bas quelque personnage considérable. C'était Simon qui était parti, forcé d'opter entre la place de municipal et celle de gardien du Dauphin, il avait préféré la première place, et on avait eu la cruauté de laisser l'enfant seul. Barbarie inouïe, qui n'a jamais eu d'exemple, d'abandonner ainsi un malheureux enfant de huit ans, déjà malade, et de le tenir enfermé dans sa chambre sous clef et verrous, sans autre secours qu'une mauvaise sonnette, qu'il ne tirait jamais, tant il avait frayeur des gens qu'il aurait appelés, aimant mieux manquer de tout, que de demander la moindre chose à ses persécuteurs. Il était dans un lit qu'on n'a pas remué pendant plus de six mois, et qu'il n'avait plus la force de faire : les puces et les punaises le couvraient; son linge et sa personne en étaient pleines. On ne l'a pas changé de chemise ni de bas pendant plus d'un an ; ses ordures restaient aussi dans sa chambre : jamais personne ne

les a emportées pendant tout ce temps. Sa fenêtre, fermée au cadenat avec des barreaux, n'était jamais ouverte, et l'on ne pouvait tenir dans cette chambre à cause de l'odeur infecte. Il aurait peut-être pu se laver lui-même, parce qu'il avait une cruche d'eau, et se tenir un peu plus propre; mais accablé par les mauvais traitemens, il n'en avait pas le courage, et sa maladie commençait à lui en ôter la force. Il ne demandait jamais rien, tant Simon et ses autres gardiens le faisaient frémir. Il passait les jours à ne rien faire; on ne lui donnait point de lumière; cette position affectait autant son moral que son physique; il n'est pas étonnant qu'il soit tombé dans un marasme effroyable. Le temps qu'il a été en bonne santé et qu'il a résisté à tant de cruautés prouve sa bonne constitution.

Madame Élisabeth fit son carême entier; elle ne déjeunait pas; elle prenait à dîner une écuelle de café au lait (c'était son déjeuner qu'elle gardait), et le soir, elle ne mangeait que du pain; elle faisait manger à Madame Royale ce qu'on lui donnait, parce qu'elle n'avait pas l'âge porté pour faire abstinence; mais, pour elle, rien n'était plus édifiant que sa manière de vivre. Depuis le temps où on lui avait

refusé du maigre ; elle n'avait pas pour cela interrompu les devoirs prescrits par la religion. Au commencement du printemps, on leur ôta la chandelle, et elles se couchaient quand on n'y voyait plus.

Jusqu'au 9 mai, il ne se passa rien de remarquable. Ce jour-là, au moment où les princesses allaient se mettre au lit, on ouvrit les verrous, on vint frapper à leur porte. Madame Élisabeth pria d'attendre, parce qu'elle passait sa robe : mais on répondit que cela ne pouvait pas être si long, et on frappa si fort, qu'on pensa enfoncer la porte. Elle ouvrit quand elle fut habillée ; et aussitôt ou lui dit : Citoyenne, veux-tu bien descendre? *Et ma nièce?* On s'en occupera après. Elle embrassa sa nièce, et lui dit de se calmer, qu'elle allait remonter : Non, citoyenne, tu ne remonteras pas, lui dit-on alors ; prends ton bonnet et descends. Ils l'accablèrent aussi de grossièretés : elle les souffrit avec patience, embrassa encore sa nièce, lui dit d'avoir du courage et de la fermeté, d'espérer toujours en Dieu, de se servir des bons principes de religion que ses parens lui avaient donnés, et de ne point manquer aux dernières recommandations de son père et de sa mère. Elle sortit et arriva

en bas : on lui demanda ses poches, dans lesquelles il n'y avait rien ; cela dura long-temps, parce que les municipaux firent un procès verbal pour la sortie de la princesse. Enfin, après mille injures elle partit avec l'huissier du tribunal, monta dans un fiacre, et arriva à la conciergerie, où elle passa la nuit. Le lendemain on lui fit trois questions : Son nom? *Élisabeth de France* : Où étais-tu le 10 août? *Au château des Thuileries auprès du Roi mon frère* : Qu'as-tu fait de tes diamans? *Je ne sais pas ; au reste toutes ces questions sont inutiles. Vous voulez ma mort : j'ai fait à Dieu le sacrifice de ma vie, et je suis prête à mourir : heureuse d'aller rejoindre mes respectables parens que j'ai tant aimés sur la terre.* On la condamna à mort. Elle se fit conduire dans la chambre de ceux qui devaient périr avec elle ; elle les exhorta tous à la mort avec une présence d'esprit, une élévation et une onction qui les fortifia tous. Sur la charrette, elle eut toujours le même calme, et encouragea les femmes qui étaient avec elle. Arrivée au pied de l'échafaud, on eut la cruauté de la faire périr la dernière. Toutes les femmes, en descendant de la charette, lui demandèrent la permission de l'embrasser ; ce qu'elle fit en les

encourageant avec sa bonté ordinaire. Ses forces ne l'abandonnèrent pas jusqu'au dernier moment qu'elle souffrit avec une résignation toute pleine de religion.

Son âme fut séparée de son corps pour aller jouir du bonheur dans le sein d'un Dieu dont elle était si digne.

Marie-Philippine-Élisabeth-Hélène, sœur du roi Louis XVI, mourut le 10 mai 1794, âgée de trente ans, ayant toujours été un modèle de vertus. Depuis l'âge de quinze ans, elle s'était donnée à Dieu, et ne songeait qu'à son salut. Depuis 1790, que j'ai été plus en état de l'apprécier, je n'ai vu en elle que religion, amour de Dieu, horreur du péché, douceur, piété, modestie, et grand attachement à sa famille, pour qui elle a sacrifié sa vie, n'ayant jamais voulu quitter le Roi et la Reine. Enfin ce fut une princesse digne du sang dont elle sortait (1).

---

(1) On assure que Madame Royale lui ressemblait de figure; mais ce qui est plus sûr, c'est que la nièce a hérité du caractère et des vertus de sa tante, après en avoir reçu les instructions et tous les soins d'une mère.

(*Note de l'Éditeur.*)

On ne peut se faire une idée de la désolation de Madame Royale, quand elle se vit séparée de son auguste compagne. Elle ne savait ce qu'elle était devenue; et on ne voulut pas le lui apprendre ; elle passa une bien cruelle nuit; et, quoique très-inquiète, elle était loin de croire que sa mort fût si prochaine. Quand elle réfléchissait à la manière dont on l'avait emmenée, elle avait les plus grandes craintes; mais cependant elle cherchait toujours à se persuader qu'on la conduirait hors de France. Le lendemain elle demanda aux municipaux ce que sa tante était devenue : ils lui dirent qu'elle avait été prendre l'air. Elle leur dit que, puisqu'elle était séparée de sa tante, elle demandait à être réunie à sa mère; ils lui dirent qu'ils en parleraient. On vint ensuite lui apporter la clef de l'armoire où était le linge de madame Élisabeth; elle demanda de le lui faire passer, parce qu'elle n'en avait pas : ils dirent qu'ils ne le pouvaient point. Elle demandait souvent aux municipaux d'être réunie à sa mère, et de savoir des nouvelles de sa tante; ils lui répondaient toujours qu'ils en parleraient. Enfin, voyant que ses demandes étaient inutiles, et se souvenant que sa tante lui avait dit que, si

jamais elle restait seule, il fallait demander une femme, elle en fit la demande pour lui obéir; mais avec répugnance, parce qu'elle était sûre d'être refusée, ou d'avoir pour la servir une femme aussi méchante que ceux qui la lui enverraient. En effet, quand elle en demanda une aux municipaux, ils lui dirent qu'elle n'en avait pas besoin, et redoublèrent de sévérité pour elle; ils lui ôtèrent les couteaux qui lui avaient été rendus. Il lui arriva de subir un interrogatoire à l'occasion d'un briquet dont on voulait la priver. De pareilles scènes se renouvelaient souvent; mais la princesse ne répondait que lorsqu'on lui adressait des interrogations positives.

Le Dauphin restait toujours seul, sans être nettoyé; on n'entrait chez lui qu'aux repas: on n'avait aucune pitié de ce malheureux enfant. Il ne se trouva qu'un seul garde, dont les manières plus honnêtes engagèrent Madame Royale à lui recommander son frère. Il osa parler de la dureté qu'on avait pour lui; mais il fut chassé le lendemain. Pour elle, elle ne demandait à ces gens-là que le pur nécessaire; souvent ils le refusaient avec dureté. Mais au moins elle pouvait se tenir propre, elle avait du savon et de l'eau; elle balayait

sa chambre tous les jours. Elle n'avait pas de lumière; mais, dans les grands jours, elle souffrait moins de cette privation. Ils ne voulaient plus lui donner de livres; elle en avait quelques-uns de piété, et des voyages qu'elle avait lus beaucoup de fois; elle avait aussi un tricot qui l'ennuyait beaucoup.

Le 9 thermidor arriva; Madame Royale entendit battre la générale, sonner le tocsin, et fut très-inquiète. Les municipaux qui étaient au Temple ne bougèrent pas. Quand on lui apporta à dîner, elle n'osa demander ce qui se passait; mais enfin le 10 thermidor, à six heures du matin, elle entendit un bruit affreux au Temple; la garde criait aux armes, le tambour rappelait, les portes s'ouvraient et se fermaient avec bruit. Tout ce tapage était fait à l'occasion d'une visite des membres de l'assemblée nationale, qui venaient voir si tout était tranquille. Elle entendit les verrous de la porte de son frère, que l'on ouvrait; elle se leva et était habillée; quand les membres de la convention arrivèrent chez elle; c'était Barras et plusieurs autres: ils étaient en grand costume, ce qui étonna un peu la princesse, qui n'était pas accoutumée à les voir ainsi. Barras l'appela par son nom, et fut étonné de la trouver levée; ils

sortirent, et elle les entendit haranguer les gardes sous les fenêtres, les recommander d'être fidèles à la convention nationale. Il s'éleva mille cris de vive la république, vive la convention. La garde fut doublée, les trois municipaux qui étaient au Temple y restèrent huit jours. A la fin du troisième jour, à neuf heures et demie, comme elle était dans son lit, n'ayant pas de lumière, et ne dormant point par inquiétude de ce qui se passait, on frappa à sa porte pour la présenter à Laurent, commissaire de la convention, qui devait la garder ainsi que son frère.

Le lendemain, à dix heures, Laurent entra dans sa chambre, et lui demanda avec politesse si elle n'avait besoin de rien. Il entrait tous les jours trois fois chez elle, toujours avec honnêteté, et ne la tutoyait pas. Il ne fit jamais la visite des bureaux et des commodes.

La convention envoya au bout de trois jours une députation pour constater l'état du Dauphin. Les membres envoyés en eurent pitié, et ordonnèrent qu'on le traitât mieux. Laurent fit descendre un lit, le sien étant rempli de punaises; il lui fit prendre des bains, et lui ôta la vermine dont il était couvert. Cependant on le laissa encore seul dans sa chambre. Elle

demanda bientôt à Laurent des nouvelles de ses parens, dont elle ignorait toujours la mort; il lui dit avec un air peiné que cela ne le regardait pas.

Le lendemain vinrent des gens en écharpe, auxquels elle fit les mêmes questions; ils lui dirent aussi que cela ne les regardait pas, et qu'ils ne savaient pas pourquoi elle demandait à sortir, parce qu'il leur paraissait qu'elle était très-bien. « *Il est affreux*, leur dit-elle, *d'être séparée de sa mère depuis plus d'un an sans avoir de ses nouvelles, ni de sa tante.* » — « Vous n'êtes pas malade ? » — « *Non, monsieur, mais la plus cruelle maladie est celle du cœur.* » Je vous dis que nous n'y pouvons rien; je vous conseille de prendre patience et d'espérer en la justice et la bonté des Français. Elle fut exposée par l'explosion de Grenelle, qui lui causa une grande frayeur. Pendant tout ce temps-là, son frère resta toujours seul. Laurent entrait chez lui trois fois par jour, mais, dans la crainte de se compromettre, il n'osait faire tout ce qu'il aurait voulu, étant surveillé. Il avait plus de soin de Madame Royale, qui n'eut qu'à se louer de ses manières pendant le temps qu'il a été de service. Il lui demandait souvent si elle n'avait besoin de rien,

et la priait de lui dire ce qu'elle voudrait, et de le sonner, quand elle aurait besoin de quelque chose. Il lui rendit un briquet et de la chandelle.

Au commencement de novembre arrivèrent des commissaires civils, c'est-à-dire, un homme de chaque section, qui venaient passer vingt-quatre heures au Temple pour constater l'existence du Dauphin. Il vint aussi un autre commissaire, nommé Gomier, pour rester avec Laurent. Il eut un soin extrême du jeune Louis XVII. Depuis long-temps on avait laissé ce malheureux enfant sans lumière : Gomier obtint qu'il en eût à la fin du jour; il passait même quelques heures avec lui pour l'amuser. Gomier s'aperçut bientôt que ses genoux et ses poignets étaient enflés. Il crut qu'il allait se nouer; il en parla au comité, et demanda qu'il fût descendu au jardin pour faire de l'exercice. Il le fit d'abord descendre de sa chambre dans le petit salon, ce qui plaisait beaucoup à l'enfant, parce qu'il aimait à changer de lieu. Il reconnut bientôt les attentions de Gomier, et en fut touché; il s'attacha à lui : ce malheureux enfant n'était accoutumé, depuis long-temps, qu'aux plus mauvais traitemens. Il n'y a jamais eu d'exemple des recherches d'une

telle barbarie envers un enfant. Le 19 décembre le comité de sûreté générale vint au Temple à cause de sa maladie. Les membres vinrent aussi chez Madame Royale, mais ne lui dirent rien. L'hiver se passa assez tranquillement. Les gardiens étaient plus honnêtes, et voulaient même lui allumer son feu. Ils lui donnèrent du bois à discrétion, ce qui lui fit plaisir; ils lui donnèrent les livres qu'elle demandait : Laurent lui en avait déjà procuré plusieurs. Son plus grand malheur était de ne pouvoir obtenir d'eux des nouvelles de sa mère et de sa tante.

Pendant l'hiver, le Dauphin eut quelques accès de fièvre : il était toujours auprès du feu. Laurent et Gomier l'engageaient à monter sur la tour pour prendre l'air; mais il y était à peine qu'il désirait redescendre, parce qu'il ne voulait pas marcher; sa maladie empirait, et ses genoux enflaient beaucoup.

Laurent s'en alla, et l'on mit à sa place Loine, brave homme, qui eut, avec Gomier, beaucoup de soin de l'enfant. Au commencement du printemps, ils engagèrent Madame Royale a monter sur la tour; ce qu'elle fit. La maladie de son frère empirait de jour en jour;

ses forces diminuaient; son esprit même se ressentait de la dureté qu'on avait exerçée depuis si long-temps envers lui. Le comité de sûreté générale envoya, pour le soigner, le chirurgien Dessault : il entreprit de le guérir, quoiqu'il reconnût sa maladie très-dangereuse. Dessault mourut : on lui donna, pour successeur M. Dumaugin et le chirurgien Pelletan. Ils ne conçurent aucune espérance : on lui donna cependant des médicamens qu'il avala avec beaucoup de peine. La maladie, heureusement, ne le faisait pas beaucoup souffrir; c'était plutôt un abattement et un dépérissement que des douleurs vives. Il eut plusieurs crises fâcheuses; la fièvre le prit; ses forces diminuaient tous les jours, et il expira sans agonie.

Ainsi mourut, le 9 juin 1795, à trois heures après-midi, Louis XVII, âgé de dix ans et deux mois. Les commissaires le pleurèrent, tant il s'était fait aimer d'eux par ses qualités aimables; il avait eu beaucoup d'esprit. Il n'a pas été empoisonné, comme quelques personnes l'ont cru; le seul poison qui ait abrégé ses jours, c'est la malpropreté, jointe aux horribles traitemens, à la cruauté et aux du-

retés sans exemple qu'on a exercés contre lui (1).

---

(1) Ici se terminent nos Mémoires. Madame Royale resta encore six mois au Temple, après la mort de son frère, et en sortit enfin le 19 décembre 1795, jour du dix-septième anniversaire de sa naissance. M. Huc, dans son ouvrage intitulé des Dernières Années de la vie de Louis XVI, raconte ce qui s'est passé à ce sujet et ce qu'il a pu connaître des derniers mois de captivité de l'illustre prisonnière.

M. de Malesherbes, a laissé un journal qui contient les détails suivans sur ce qui s'est passé au Temple entre Louis XVI et lui.

Dès que j'eus la permission d'entrer dans la chambre du Roi, j'y courus. A peine m'eut-il aperçu, qu'il quitta un *Tacite* ouvert devant lui sur une petite table; il me serra entre ses bras; ses yeux devinrent humides, et il me dit: « Votre sacrifice est d'autant plus géné» reux, que vous exposerez votre vie et que » vous ne sauverez pas la mienne. » Je lui représentai qu'il n'y avait pas de danger pour moi; que d'ailleurs je remplissais le devoir le plus sacré, en même temps que je me livrais au dévouement de mon cœur, et que j'espérais qu'en le défendant victorieusement, nous le sauverions. Il reprit: « J'en suis sûr; ils me » feront périr, ils en ont le pouvoir et la » volonté; n'importe, occupons-nous de » mon procès comme si je devais le gagner; » et je le gagnerai en effet, puisque la » mémoire que j'en laisserai sera sans tache. « Mais, quand viendront les deux avocats? » Il avait vu Tronchet à l'assemblée consti-

tuante, et ne connaissait pas *Desèze*. Il me fit des questions sur son compte, et parut fort satisfait des éclaircissemens que je lui donnai.

Chaque jour il travaillait avec nous à l'analyse des pièces, à l'exposition des moyens, à la réfutation des griefs, avec une présence d'esprit et une sécurité que ses défenseurs admiraient ainsi que moi; ils en profitaient pour prendre des notes et éclairer leur ouvrage. Les conseils et moi, nous nous crûmes fondés à espérer la déportation; nous lui fîmes part de cette idée, nous l'appuyâmes, elle servit à adoucir ses peines. Il s'en occupa pendant quelques jours; mais la lecture des papiers publics la lui enleva, et il nous prouva qu'il fallait y renoncer. Quand *Desèze* eut fini son plaidoyer, il nous le lut; je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison; nous fûmes touchés jusqu'aux larmes; le Roi lui dit: *il faut la supprimer, je ne veux point les attendrir*. Une autre fois que nous étions seuls, ce prince me dit: J'ai une grande peine: « Desèze et Tronchet ne me doivent rien; ils me donnent » leur temps, leur travail et peut-être leur » vie; comment reconnaître un tel service? Je » n'ai plus rien; quand je leur ferais un legs,

» il ne serait pas acquitté ; d'ailleurs ce n'est » pas la fortune qui acquitte une telle dette. » Sire, lui dis-je, leur conscience et la postérité se chargeront de leur récompense. Mais vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera ; *laquelle* ? Embrassez-les, sire. Le lendemain, le Roi les pressa contre son sein, et tous deux fondaient en larmes en se précipitant sur ses mains. Nous approchions du jour du jugement, il me dit un matin : « Ma sœur m'a » indiqué un bon prêtre qui n'a pas prêté le » serment, et que son obscurité pourra sous- » traire dans la suite à la persécution : voici » son adresse ; je vous prie d'aller chez lui, de » lui parler, et de le préparer à venir, lors- » qu'on m'aura accordé de le voir. » Il ajouta : « Voilà une commission bien étrange pour un » philosophe, car je sais que vous l'êtes ; mais » si vous souffriez autant que j'ai souffert, et » que vous dussiez mourir comme je vais le » faire, je vous souhaiterais les mêmes senti- » mens de religion qui vous soutiendraient et » vous consoleraient bien mieux que la philo- » sophie. Mon cher monsieur de Malesherbes, » c'est de tout mon cœur que je demande à » Dieu de vous éclairer. »

Après la séance, où ses défenseurs et lui

avaient été entendus à la barre, il me dit : « Vous voyez à présent que, dès le premier mo- » ment, je ne m'étais pas trompé, et que ma con- » damnation était prononcée avant que j'eusse » été entendu. » Lorsque je revins de l'assemblée, où nous avions demandé l'appel au peuple, et où nous avions parlé tous trois, je lui rapportais qu'en sortant, j'avais été entouré d'un grand nombre de personnes qui m'avaient assuré qu'il ne périrait pas, ou au moins que ce ne serait qu'après eux et leurs amis. Il me dit : « Les con- » naissez-vous ? Retournez à l'assemblée, tâchez » de les rejoindre, d'en découvrir quelques-uns ; » dites-leur que je ne leur pardonnerais pas, s'il » y avait une seule goutte de sang versée pour » moi ; je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu, » quand peut-être il aurait conservé le trône » et ma vie ; je ne m'en repens pas. » Je lui annonçai le premier le décret de mort ; il était le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses deux mains ; le bruit que je fis en entrant le tira de sa méditation, il me fixa, se leva et me dit : « Depuis deux » jours je suis occupé à chercher si j'ai, dans » le cours de mon règne, pu mériter de mes » sujets le plus léger reproche : Hé bien !

» M. de Malesherbes, je vous le jure; dans
» toute la sincérité de mon cœur, comme un
» homme qui va paraître devant Dieu, j'ai
» constamment voulu le bonheur de mon peu-
» ple, et je n'ai pas formé un seul vœu qui
» lui fût contraire. » Je revis encore une fois cet infortuné monarque ; deux officiers municipaux étaient debout à ses côtés ; il était aussi debout et lisait; l'un d'eux me dit : causez avec lui, nous n'écouterons pas. J'assurai le Roi que le prêtre qu'il avait désiré allait venir; il m'embrassa, et me dit : « La mort ne
» m'effraie point : j'ai la plus grande con-
» fiance dans la miséricorde de Dieu. »

FIN.